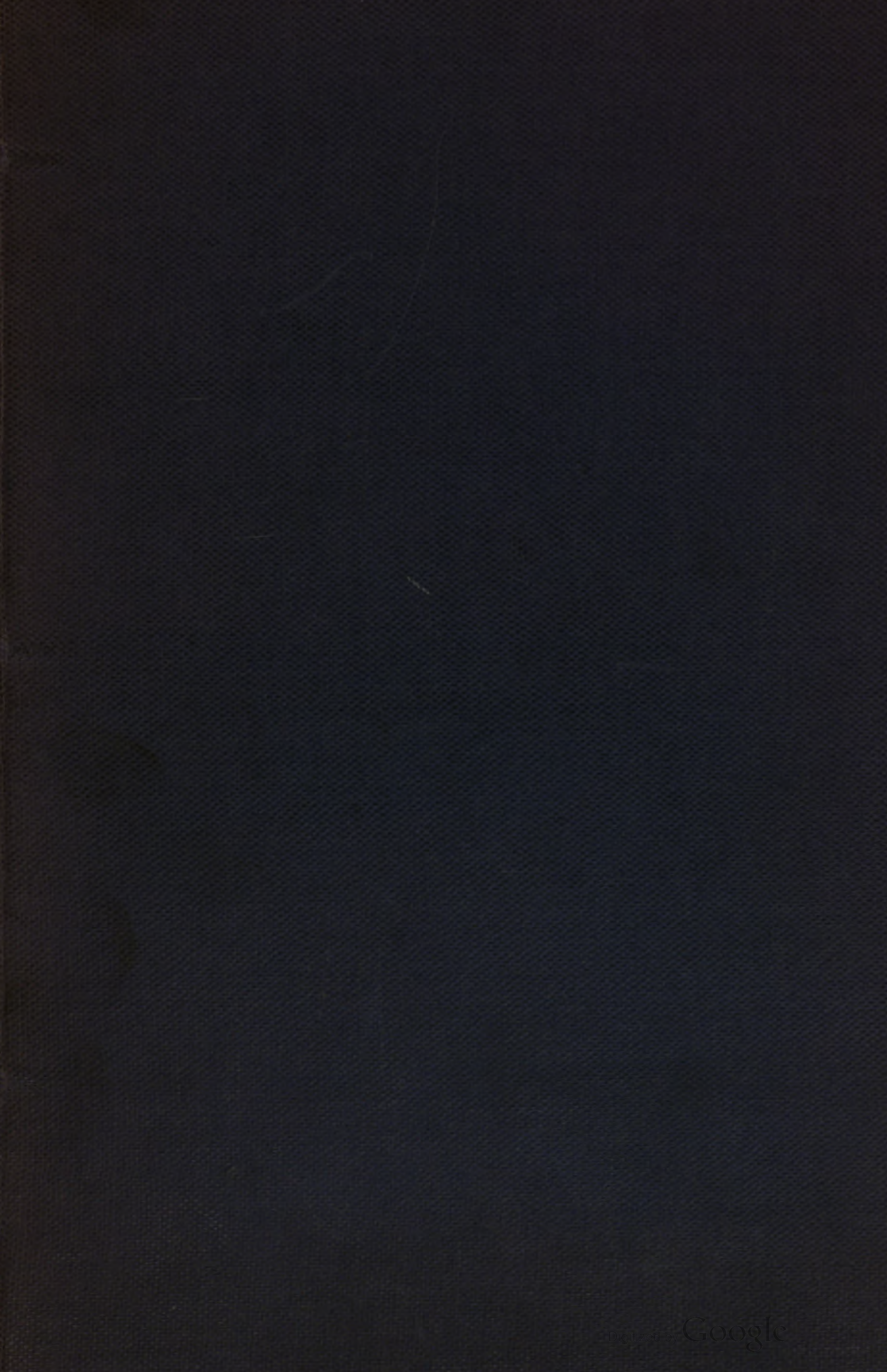
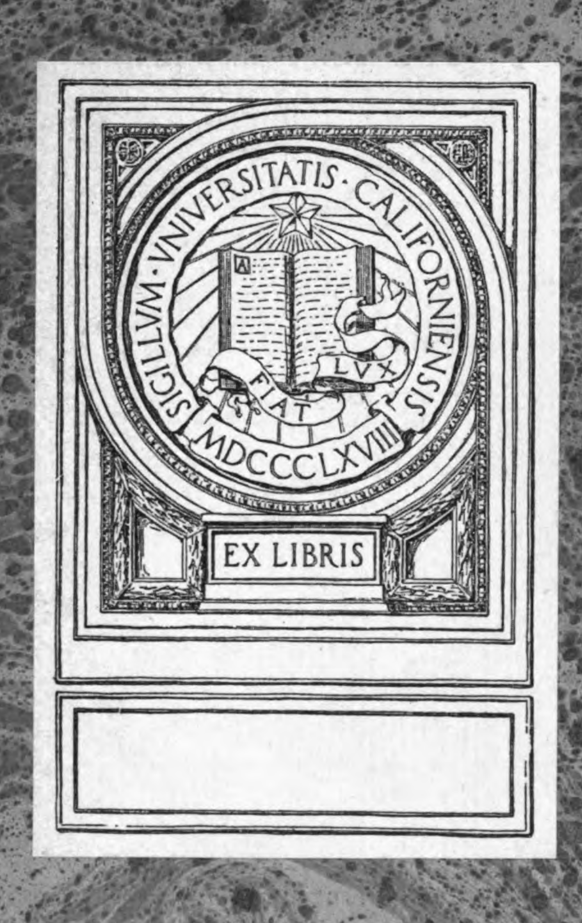
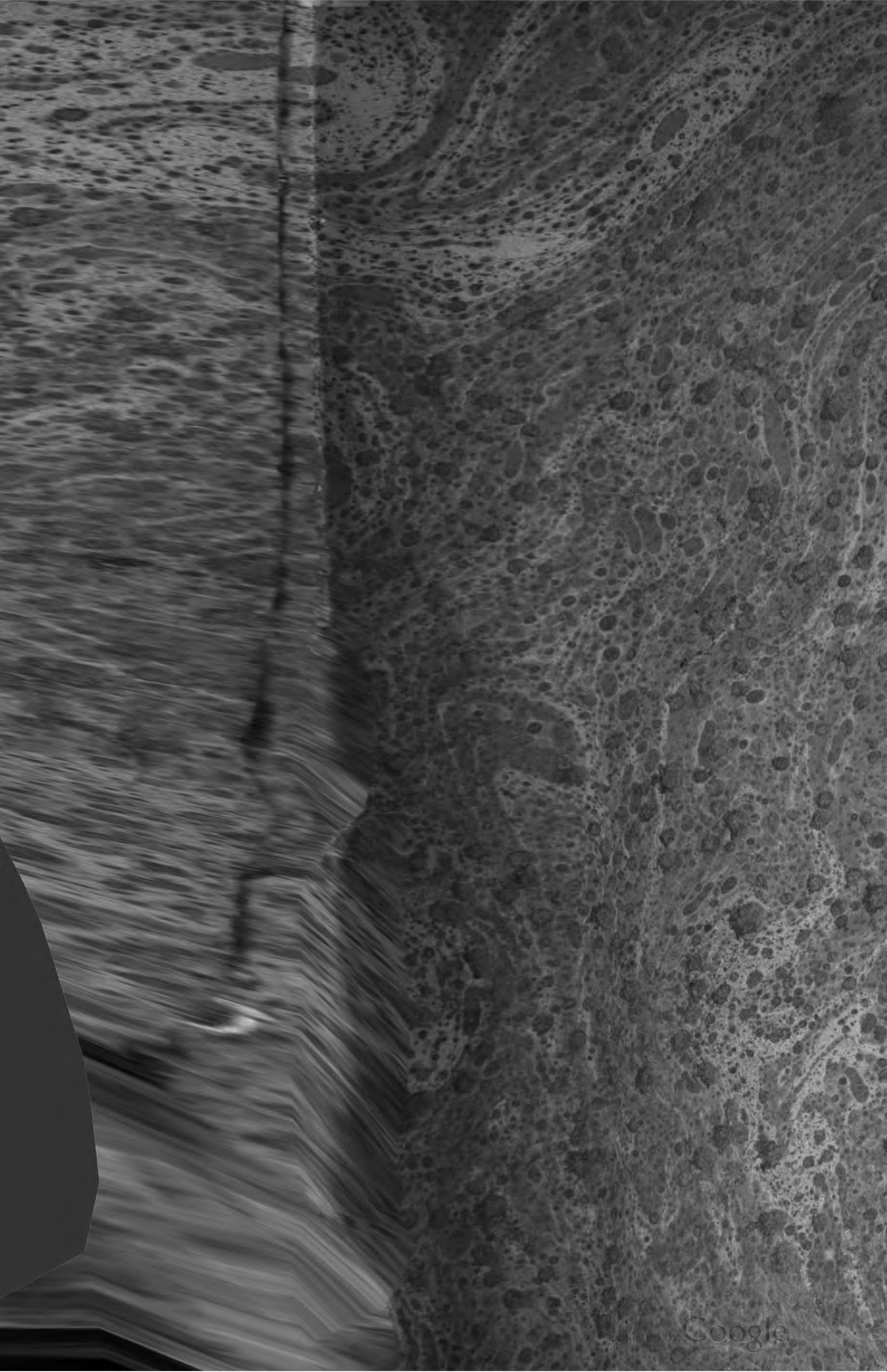
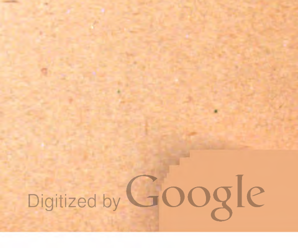



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS





MÉMOIRES

DE

JACQUES GACHES

SUR

LES GUERRES DE RELIGION

A CASTRES ET DANS LE LANGUEDOC

1555-1610

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS, D'APRÈS LES MEILLEURS MANUSCRITS
AVEC NOTES ET VARIANTES

PAR CHARLES PRADEL

ORNÉS D'UN PORTRAIT GRAVÉ D'APRÈS UNE MINIATURE DU TEMPS



PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
G. FISCHBACHER, SUCCESSEUR
33, RUE DE SEINE, 33

1879

MÉMOIRES

DE

JACQUES GACHES

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2



PORTRAIT DE JACQUES GACHES

(D'après une miniature conservée dans la famille.)

MÉMOIRES

DE

JACQUES GACHES

SUR

LES GUERRES DE RELIGION

A CASTRES ET DANS LE LANGUEDOC

1555-1610

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS, D'APRÈS LES MEILLEURS MANUSCRITS
AVEC NOTES ET VARIANTES

PAR CHARLES PRADEL

ORNÉS D'UN PORTRAIT GRAVÉ D'APRÈS UNE MINIATURE DU TEMPS



PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
G. FISCHBACHER, SUCCESSEUR
33, RUE DE SEINE, 33

—

1879

PRÉFACE

On vient tard, pour l'honneur de Gaches, à imprimer ses Mémoires qui, depuis deux siècles et demi, sont en estime auprès des historiens du Languedoc. Tous ceux, en effet, qui se sont occupés de près ou de loin du passé de notre ancienne province, ont fait usage du travail de cet écrivain. Quelques-uns même l'ont copié d'une manière servile tout en blâmant sa prétendue partialité. Il faut reconnaître toutefois que les principaux annalistes, les bénédictins en particulier, ont rendu un digne hommage à notre chroniqueur; cela suffit à sa louange.

Plusieurs tentatives, sur lesquelles nous reviendrons, ont été faites en divers temps pour la publication du présent livre. Jusqu'ici les difficultés inhérentes à une semblable entreprise n'avaient pas été surmontées. De nos jours, la première était de se procurer un ou plusieurs manuscrits authentiques : celui de l'auteur paraît perdu. Il se trouvait encore en 1821 dans la bibliothèque de la ville de Castres, si l'on peut en croire Gustave Hænel (1). On l'y cherche en vain aujourd'hui. Les copies des

(1) Catalogus librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Hispaniæ, etc..., asservantur; Gustavo Hænel. *Lipsiæ, Heinrichis* 1828-1830 in-4°, n° 2765.

Mémoires de Gaches ne sont point rares certainement; mais peu d'entre elles méritent une entière confiance. Les plus recommandables sont celles que l'on conserve à Paris : 1° à la Bibliothèque nationale; 2° à celle de la Société du Protestantisme français. La première est un petit in-4° de 526 pages, plus les tables, qui sont de la main de Jean de Bouffard-Madiane et signées de lui. Des annotations marginales, souvent peu exactes, déparent ce manuscrit fautif, du reste, en plus d'un point.

La deuxième copie est aussi un in-4° de « trente cahiers » et contient 624 pages. Elle est signée : Madiane, 1668. On retrouve l'origine de ce précieux volume — le meilleur manuscrit connu des Mémoires de Gaches — dans les archives de la famille de Bouffard auxquelles nous ferons de nombreux emprunts. Voici son histoire.

En 1665, Louis de Cardaillac, comte de Bioule, lieutenant général du Languedoc, apprit que le fils de notre auteur avait confié les Mémoires de son père à Madiane, connu par ses relations avec le duc de Rohan et l'un des contemporains les mieux accrédités de son parti. Aussitôt il pria ce seigneur, de ses amis, d'en faire prendre pour lui une copie fidèle (1). Le comte de Bioule vint à mourir l'année suivante et légua à Madiane cet exemplaire des Mémoires auquel l'un et l'autre attachaient un grand prix. Les descendants de Jean de Bouffard le conservèrent pieusement de père en fils pendant près de deux cents ans, jusqu'à ce qu'enfin, par l'intermédiaire de MM. Moquin-Tandon et Ch. Read, il ait été fixé, depuis peu, dans le dépôt public où nous le signalons.

Malgré l'incontestable valeur de cette copie, nous ne nous sommes pas arrêtés à un manuscrit seul. Parmi les bons que

(1) Elle fut faite « sur trente cahiers par le jeune Calmels et coûta vingt-deux livres. »

nous avons eus sous les yeux, nous citerons les deux appartenant à la ville de Toulouse, celui de M. A. Combes, remis naguère aux archives de Castres, et l'exemplaire conservé à Montauban dans les archives du Tarn-et-Garonne. Ce dernier a cela de particulier qu'il s'étend jusqu'en 1620; mais nous n'avons pas cru devoir reproduire cette addition apocryphe. Après avoir collationné avec soin ces leçons diverses, nous espérons être arrivés à donner un texte exact.

La difficulté dont nous venons de parler n'était pas la seule à vaincre. Il était nécessaire d'ajouter aux dires de l'auteur des notes critiques prises aux sources mêmes, laissant, autant que possible, le contrôle des faits à ceux qui les ont vus.

Pour ce travail il a fallu d'abord avoir recours aux archives publiques où l'on trouve partout un excellent accueil. Ensuite, nous avons largement puisé dans des documents particuliers peu connus et complétement inédits. Les notes et les pièces justificatives de cette publication portent presque toujours leur provenance; mais nous ne saurions taire ici la bienveillance amicale avec laquelle MM. L. Alby, Ch. Barry, comte de Bouffard, de Falguerolles et G. de Lacger nous ont livré leurs documents et leurs papiers de famille. Qu'ils reçoivent publiquement l'expression de notre gratitude.

C'est ainsi que nous avons pu mettre en lumière, d'une manière digne d'elle, cette œuvre importante laissée trop longtemps sous le boisseau.

Jacques Gaches est tellement peu personnel dans ses Mémoires, qu'on ne sait presque rien de sa vie par lui-même.

Si l'on consulte les papiers du temps pour établir sa biographie, l'embarras augmente avec les recherches, car la famille à laquelle il appartenait était très-nombreuse. Malgré les documents que l'on a sur elle, la généalogie de ses diverses branches est inextricable, à cause de la grande quantité d'enfants procréés par chaque membre et du peu de variété des noms de baptême. Tâchons cependant de dégager la personnalité de notre chroniqueur de celle de ses homonymes.

Plusieurs Jacques Gaches, proches parents, étaient contemporains dans l'Albigeois à l'époque dont nous parlons. Deux d'entre eux, que l'on a souvent confondus, figurent comme témoins dans le contrat de mariage de leur cousin Jean, fils d'Antoine, seigneur de Prades, avec Elisabeth de Lacger (9 mai 1599). L'un se dit : *bourgeois de Vabre*, l'autre : *bourgeois de Castres.*

Le premier, avocat, occupa longtemps la charge de juge du comté de Lacaze pour le marquis de Bourbon-Malauze, dont il était le confident, et mourut à Vabre, à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 27 juin 1651 (1). — Il fut le père de Raymond Gaches, pasteur de Charenton-Paris, prédicateur connu.

Le second n'est autre que l'auteur de ces Mémoires. Les archives déjà citées nous serviront à fixer plusieurs points de son existence : l'époque de sa naissance tout d'abord. — On lit, en effet, dans un vieux registre où Madiane a jeté une foule de notes : « Je fus créé consul pour l'année 1622, et l'on mit en » l'élection avec moy les sieurs Gaches et Pelissier qui avoient

(1) Un autre Jacques Gaches, *fils de feu Pierre*, meurt dans la même ville le 14 novembre suivant (Greffe du palais de justice de Castres).

» esté diverses fois consuls et avoient chacun soixante-cinq » ans pour le moins... »

Si Gaches avait plus de soixante-cinq ans en 1622, nous pouvons le faire naître vers 1555 (1). Au reste, en choisissant cette date pour commencer ses Mémoires, il ne peut avoir d'autre raison que celle de prendre son récit au moment de son entrée dans la vie. Il se conformait ainsi à l'usage du temps.

Jacques, tout jeune encore, suivit les assemblées secrètes des protestants et, comme on a pu le dire du président de Thou, son intelligence s'éveilla au bruit naissant des orages qu'il devait peindre. Son père, Pierre Gaches, mérite qu'on s'arrête un moment à lui.

C'était un simple marchand, de même que la plupart des hommes de fortune de son temps. Huguenot déclaré dès le principe, il contribua largement à l'introduction de la Réforme dans sa ville natale et obtint à diverses reprises les suffrages de ses concitoyens dans les circonstances les plus difficiles.

En 1574 surtout, après la prise de Castres par les protestants, alors que rien ne paraissait demeurer des anciennes institutions, il devint l'âme du conseil de ville et se montra *organisateur*, s'occupant à la fois de la défense de la place et de l'instruction de la jeunesse (2). Foncièrement honnête, ferme dans sa conduite et d'une modération intelligente, qualités fort rares alors, il éleva son fils dans les sentiments de piété, de simplicité et de justice dont ces Mémoires sont empreints.

(1) Nous ne nous arrêtons pas aux dates données par Nayral dans ses *Biographies castraises*. D'après lui, Gaches serait né le 14 janvier 1553 et mort le 14 novembre 1612.

(2) C'est à l'initiative de Pierre Gaches que l'on dut la fondation du collége de Castres.

Cette éducation domestique, mâle et judicieuse, fit de Jacques un vaillant soldat pendant la guerre et, sans doute, le digne successeur de son père dans l'administration municipale pendant la paix. Il fut consul de Castres en 1596 et 1604, années de calme qui ne lui fournirent guère l'occasion d'affirmer ses moyens; aussi est-il bien difficile de ressaisir sa figure à l'hôtel de ville. Après la mort d'Henri IV, il paraît un moment s'être retiré des affaires publiques, et c'est à peine si l'on retrouve son nom à de rares intervalles dans la série, du reste si incomplète, des délibérations des conseils aux archives de la ville de Castres.

Il se concentra probablement alors dans le travail de ses Mémoires, qu'il composa lentement et avec amour, se plaisant à se ressouvenir, ajoutant, retranchant sans cesse pendant le cours de sa longue vie.

L'époque de leur rédaction est difficile à préciser. On sait toutefois que le corps de l'ouvrage était formé pendant les guerres soulevées par le duc de Rohan, puisqu'on tenta dès lors de les publier.

Laissons parler Madiane :

« L'an 1625, le duc de Rohan estant à Castres fut prié par le
» feu sieur d'Aubigné de luy faire prester l'histoire du sieur
» Jacques Gaches et prendre la peine la luy faire tenir à Genève
» où il avoit été relégué, le suppliant encore d'en faire receu et
» promesse de restitution dans le temps accordé (estant résolu
» de faire mettre sous la presse son histoire de nouveau pour y
» corriger les fautes grossières qui s'y trouvoient en divers en-
» droits). Ce que le duc de Rohan ne put obtenir du dict Gaches
» qui estoit fort jaloux de son œuvre. Mais, ayant offert de la
» prester feuillet après feuillet pour la faire imprimer, le dict
» seigneur duc pria messieurs de La Garrigue et de Madiane
» de traiter avec un garçon adroit et intelligent que la ville

» accommodoit de son imprimerie fournie de bons caractères;
» comme il fut faict. Cependant il arriva que ce jeune homme
» ayant pris querelle avec un autre fripon, ils en vinrent aux
» mains et l'imprimeur, appelé Bretin, fut tué, ce qui osta l'usage
» de l'imprimerie à Castres; et le duc de Rohan se trouvant
» embarrassé dans la faction des guerres, seconde et troisiesme,
» la chose resta sans exécution. Il est vray que la mort de l'au-
» teur l'a facilité depuis quelques années que ces héritiers ont
» favorisé quelques-uns de leurs amis, ce qui a produit une
» vingtaine de copies qui ont acquis beaucoup de réputation
» parmi ceux qui ayment l'histoire et les meilleurs esprits qui
» soient au parlement de Tholose, qui en ont eu communication
» passant ici les uns après les autres pour leurs séances an-
» nuelles... »

Ce premier essai de publication fut suivi, quelques années après, d'un deuxième qui eut le même résultat négatif. Madiane dit plus loin :

« Le 21 octobre 1654, monsieur Gaches (Pierre II) a remis, en
» ma présence, les Mémoires de son père à monsieur Gaches
» (Raymond), ministre, pour les porter à Paris avec dessein de
» les faire imprimer. Il luy a promis de me les rendre, ou à mes
» enfants en défaut de moy, comme m'estant chargé envers eux
» de les luy conserver pour la mémoire de son père. — Il les a
» rendus. »

Pour en finir avec ce sujet, citons encore une troisième tentative infructueuse.

Tout récemment, sous le dernier régime politique, M. G. M. Nouguiès avait entrepris d'imprimer les Mémoires de Gaches avec le concours de M. Camille Maffre. Cette publication, commencée dans *l'Industriel,* journal de Mazamet (Tarn), le 8 juillet 1860, fut immédiatement suspendue, par ordre supérieur, dit-on.

Il nous resterait maintenant à retrouver la date de la mort de Gaches. Elle est encore inconnue, malgré les affirmations de ses biographes qui le font mourir avocat en 1612. Il n'a jamais eu cette qualité, et l'époque de son décès est de beaucoup postérieure à cette année-là. On le voit figurer dans le *Livre des impositions* de Castres en 1634; nous le retrouvons aussi, en 1638, dans un procès où il est le seul dont les deux partis acceptent le témoignage (1). Enfin, les deux points suivants peuvent servir de jalons sûrs dans cette recherche : d'un côté, notre historien mentionne, dans ses Mémoires, la mort de Josias Daneau, arrivée en 1644 seulement; de l'autre, Borel, dans ses *Antiquités de Castres*, imprimées en 1649, parle de notre annaliste comme d'un personnage décédé depuis peu. Jacques Gaches mourut donc dans la période de temps qui sépare ces deux dates.

Il laissa un fils qui n'eut pas d'enfants et qui mourut en 1663 (2). Madiane rapporte ainsi son décès : « Le sieur Gaches estant mort » la nuit du dimanche 9 aoust, nous l'enterrasmes le lendemain » au soir après le coucher du soleil, à la clarté de la lune, n'estant » que dix seulement (3), après avoir vérifié, chez M. Alègre, que » le soleil se couchoit environ à sept heures. »

Quant aux Mémoires mêmes, laissant de côté toute appréciation littéraire, nous nous bornerons à insister sur le caractère parfaitement simple et vrai de la narration.

On remarquera, sans doute, cette équité historique si difficile

(1) « Quant à Jacques Gaches, bourgeois de Castres, M. de Fontblanc n'a rien » à en dire, le tenant pour homme de bien » (Arch. de la famille de Lacger).

(2) Le fils de notre chroniqueur est, probablement, ce Pierre Gaches qui se marie à Vabre, le 16 janvier 1620, avec Esther de Barrau, fille de Jean, marchand de Castres (Greffe du palais de justice de Castres).

(3) Conformément à l'arrêt du conseil d'État du 7 août 1662. — Pour Alègre, voyez la *France protestante*, deuxième édition.

à obtenir quand elle ne provient pas du scepticisme; et, certes, Gaches ne pouvait être indifférent aux questions qu'il traite : il avait pris une part active aux principales actions militaires de nos contrées pendant cette effroyable époque. Cependant on retrouve partout dans son récit une absence de sentiments haineux qui prouve la hauteur du point de vue auquel il se place. Gaches, il est vrai, écrit tard dans la vie, après la mort d'Henri IV. Les ans et un règne de tolérance ont dû calmer ses passions. Il a, sous ce rapport, une grande supériorité sur cet autre annaliste de Castres, Jean Faurin, qui, lui, fixe les faits dans le feu du moment; mais alors avec une extrême précision de dates. Madiane nous donne encore son opinion sur ces deux chroniqueurs.

« Il y a bien de quoi s'étonner, disait-il vers 1660, que les his-
» toriens se soient mis en peine d'escrire la prise de Castres et
» qu'ils ayent si mal réussi... Cependant ils sont inexcusables parce
» qu'il y a deux bourgeois de Castres, très-passionnés pour l'his-
» toire de leur pays, qui se sont donné la peine de l'escrire fort
» exactement : Jean Faurin et Jacques Gaches. L'un le fesoit en
» forme de journal et fort simplement, s'attachant seulement à
» la vérité et briefveté de ce qui se passait presque tous les jours;
» l'autre plus réservé, mais sans autre littérature que l'exercice
» de la langue, en quoi on estime qu'il a bien réussi. Ils escri-
» voient tous deux ce qu'ils voyoient de leurs yeux, oyoient de
» leurs oreilles. Qui voudra savoir les choses véritablement, il ne
» faut que lire le livre du dict Gaches; mais il estoit si amoureux
» de son ouvrage, qu'il ne pouvoit souffrir qu'on luy voye son
» travail... »

Gaches a de plus une excellente méthode d'écrire l'histoire : il a recours aux documents. Parfois, sa sagacité est mise en défaut par les pièces mêmes sur lesquelles il s'appuie. Témoin son erreur au sujet de la lettre de Mongoumery, qu'il cite textuelle-

ment et attribue à Montmorency (1). Cette méprise, facile à comprendre, nous prouve encore une fois que son récit n'est point une élucubration ordinaire, mais une histoire sérieuse, basée sur des preuves écrites.

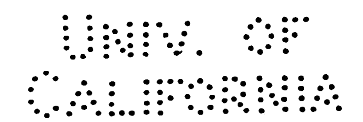
Personne, nous l'espérons, ne songera à se plaindre des longueurs de détail du texte ou des notes dans une publication de ce genre. S'il en était autrement, nous répondrions : « La vérité est si précieuse, qu'elle est respectable lors même qu'elle paraît inutile. »

CH. PRADEL.

Puylaurens, mai 1876.

(1) Voyez p. 315 et 316.

MÉMOIRES
DU SIEUR JACQUES GACHES
OU SONT RAPPORTÉES
TOUTES LES CHOSES LES PLUS MÉMORABLES
QUI SE SONT PASSÉES ET FAICTES
EN LANGUEDOC
ET PARTICULIÈREMENT
A CASTRES ET EZ ENVIRONS
DEPUIS 1555



PREMIÈRE PARTIE DE CETTE HISTOIRE

CONTENANT LES PREMIÈRES GUERRES DÉMENÉES EN LANGUEDOC POUR LA RELIGION

Il est certain, comme on peut l'apprendre de l'histoire, qu'avant l'année 1550, il y avoit une grande multitude de personnes qui, ayant quitté la religion romaine, avoient embrassé la religion réformée (1); mais ils n'osoient en faire profession ouverte à cause des persécutions qui estoient exercées contre eux, soubs les règnes de François premier et d'Henry second, par la persuasion de quelques cardinaux et autres prélats qui résidoient auprès d'eux; certaines villes estant plus oppressées que d'autres, au nombre desquelles nous pouvons ranger celle de Castres.

Plusieurs habitans de laquelle, qui estoient de la religion, attendoient avec impatience d'en pouvoir faire libre exercice; mais ils se virent frustrés de leur attente par l'exécution, qui fut faicte en l'année 1555, d'un jacobin nommé Martini. Il fut bruslé à la porte de l'Albinque pour avoir presché dans l'église S[t]-Pierre de Burlats, qu'il n'y avoit point de purgatoire (2). Ce

(1) L'un des promoteurs de la réforme dans le haut Languedoc fut le cordelier *de Mannabosque*. Il vint prêcher le carême à Castres en 1527, et fit beaucoup d'adeptes. Traqué et saisi bientôt après, il mourut empoisonné dans la prison des Hauts-Murats, à Toulouse (*Journal de Jean Faurin; Pièces fugitives*, réimpression).

(2) Le *Journal de Faurin* rapporte ce fait au 25 avril 1555 et ajoute : *Il feut bruslé tout vif, combien que la condamnation portast qu'il seroit estranglé...* Burlats est à 8 kilomètres N. E. de Castres, Tarn.

jacobin, estant sur l'échafaud, se donnoit luy-mesme consolation, invoquant avec beaucoup de zèle la grâce et miséricorde de Dieu, criant jusqu'au dernier soupir de sa vie : *Père céleste, ayez pitié de moy!* Et un autre jacobin, qui luy avoit esté baillé pour le consoler, luy disoit toujours : *Frater, crede vitam æternam.* Ce qui occasionna à un bourgeois, nommé Olivier Trémouille, de s'avancer pour luy donner courage en criant tout haut : *Martini! lève les yeux au ciel, et te fie en la grâce et miséricorde de Dieu qui te recevra aujourd'huy en son royaume.* — Ces paroles hardies furent entendues de toute l'assemblée qui estoit fort grande, sans toutefois estre relevées d'aucun pour les rapporter à l'inquisition qui estoit déjà establie dans Castres et ailleurs dans la province, avec beaucoup d'autorité et de sévérité, pour y empescher le cours et les progrès de la Religion.

Une autre exécution fut faicte en ce temps-là à Tholose, d'un jeune homme de Castres, nommé Jacques Caire, qui sur le buscher se réjouissoit et s'estimoit bien heureux de souffrir cette douloureuse mort pour le nom de Dieu et pour le soutien de sa vérité.

Quelques temps après, un prêtre de Burlats, nommé Madaule, fut condamné à porter le fagot et à faire amende honorable devant la porte de l'église de la paroisse.

Ces exécutions et plusieurs autres, qu'il seroit difficile de rapporter par le menu, augmentèrent le nombre des croyans, mais intimidèrent néanmoins les habitans de Castres pour entreprendre de se montrer, en sorte que, cédant par infirmité à la persécution, ils n'osèrent faire aucunes assemblées publiques pour l'exercice de leur religion jusqu'en l'année 1561, en laquelle fut faict un édict par le roy Charles neufviesme, défendant de s'injurier, ny de s'outrager les uns les autres (1).

(1) L'édit de *juillet* confirme celui de *Romorantin* et enjoint *à tous prescheurs de n'user de paroles scandaleuses, tendantes à exciter le peuple à esmotion;* mais il est probable qu'il s'agit de l'ordonnance du 19 avril, que le parlement

Nonobstant quoy la crainte estoit si grande pour l'inquisition, dont les procédures estoient extraordinaires et violentes, qu'ils n'osoient s'assembler de jour. Ils faisoient leurs assemblées secrètement et de nuit, comme auparavant, et dans des maisons particulières. Là, on lisoit la S[te] Escriture, sans chanter des psaumes, et on prenoit assignation pour se trouver la nuit suivante, sur prétexte de visites et d'affaires.

Or il est à remarquer, avant de passer plus avant, qu'une des principales causes de l'avancement de la Religion dans la ville de Castres fut la mort de ce jacobin dont nous avons parlé cy dessus, parce qu'après l'exécution d'yceluy, comme le peuple s'en retournoit, ils se demandoient les uns aux autres pourquoy on avoit fait brusler cet homme, et, apprenant que c'estoit pour avoir presché qu'il n'y avoit point de purgatoire, ceux qui commençoient d'en douter et qui avoient quelques sentiments, désiroient de s'en esclaircir et de s'en résoudre par de plus amples instructions puisées de la parole de Dieu; d'où vint la curiosité d'avoir des Bibles et Nouveau Testament qui estoient fort rares et qu'on n'osoit tenir de peur de l'inquisition qui en avoit expressément défendu la lecture. Il se trouva un expédient pour en recouvrer.

Plusieurs habitans de Castres, portés de zèle, s'en alloient jusqu'à Genève pour ouïr des prédications, entre autres François Raymond, fils de Jean, et Louis Maréchal, libraire (1), lesquels, en revenant, portèrent des Bibles, Nouveau Testament et autres livres de dévotion qui estoient distribués à ceux qui en vouloient dans la ville et au voisinage, aux villes d'alentour, ce qui se faisoit en l'année 1559. 1559

de Paris refusa d'enregistrer. Voyez les *Mémoires de Condé* (t. II, p. 331). Une autre ordonnance de Charles IX, du 20 octobre 1561, défendait de *s'entrequereller et disputer du faict de la religion.*

(1) Ce libraire fut, peu de temps après, jeté dans les prisons de la Case-épiscopal. Ses collègues furent particulièrement persécutés dans le midi de la France. *Il passaient tous pour Calvinistes* (La Faille).

La lecture de ces livres confirma non-seulement ceux qui avoient desjà embrassé la religion, mais aussy, par leur moyen, ceux qui venoient à leur sentiment. Tellement que, en l'année
1560 1560, leur nombre estant accru avec leur dévotion, ils commencèrent à s'assembler de nuit à petites troupes dans des maisons particulières; mais il y eut des gens postés qui, se disant de la religion, se fourrèrent dans leurs compagnies pour les observer; entre autres un nommé Fournel, qui en déféra beaucoup et fut cause qu'ils furent maltraités, estant emprisonnés à Lacaze, maison de l'évesque qui estoit en ce temps là messire Claude d'Oraison (1).

Mais comme on voit ordinairement que ce qui est plus estroitement défendu est plus ardemment désiré, nonobstant les inhibitions qu'on leur avoit faites de s'assembler, ils passèrent plus outre et se résolurent d'avoir un ministre pour leur prescher. Sur quoy il se rencontra la difficulté du logement, s'exposant à la mort et à estre bruslés, que Pierre Gaches franchit, s'obligeant de le loger le premier durant un mois.

1560 Cela fut fait au commencement de l'année 1560, sous le règne de François second, estant gouverneur de la province, Anne, duc de Montmorency, connestable, et officier de la ville et comté, Jean de La Palu, sieur de Brassac, sénéchal; Charles de La Roche, juge; Jean François Tolosany, trésorier du domaine; de Mélou, lieutenant; Jean Maria Fonglarin, procureur du roy, et Gabriel Cabrier, controleur; lesquels marquèrent pour consuls en la dicte année : Antoine de Martin, sieur de Roquecourbe; Jean Pierre, Jean Bellesaigne, vieux, et Louis Gautier, successeurs au chaperon de François de Bouffard, S[r] de Fiac; Raymond Paileau, S[r] de Roquecaude; Thomas La-

(1) Voyez le *Journal de Faurin* et l'*Histoire ecclésiastique* de Des Galards et Bèze, t. I, p. 549, édition de Lille, 1841. — La Case-épiscopal est aux portes de Castres

croix et Sicard Albert. — Suivant la délibération de recouvrer un ministre, on en envoya chercher un à Genève, qui arriva au mois d'avril, nommé Geoffroy Le Brun, qui fut reçu la nuit en la maison du dict Gaches (1), où s'assemblèrent une douzaine de personnes pour ouïr le premier presche dans une chambre bien fermée où on fit tous les exercices qui se font aujourd'huy, à dix heures de nuit, sauf de chanter des psaumes de peur d'estre descouverts; et ils arrestèrent d'aller le lendemain à la maison de Bernard Guiraud, vis-à-vis. L'heure de l'assignation venue, le ministre et Pierre Gaches descendant, Jacques Gaches, son fils, n'estant qu'un enfant, les suivit à la dérobée et, s'estant attaché à eux, voyant son opiniastreté, ils le laissèrent entrer dans la chambre destinée où se trouvèrent une douzaine de personnes pour ouïr le presche qui fut fait à neuf heures de nuit. Ce jeune garçon, auteur de ces mémoires, porté d'une curiosité puérile, remarqua exactement toute l'action : Premièrement, tous se mirent à genoux pour dire la *confession des péchés*, comme on fait encore, puis le ministre prit son texte de la Bible qui luy fut mise devant, sur une table, et fit ensuite toutes les autres cérémonies qui se pratiquent, hors de chanter des psaumes. Après la bénédiction, il présenta à tous les assistans la *confession de foy* et, la main levée, fit jurer de la croire et de l'observer. 1560

Les prédications furent continuées quelque temps sans que le ministre fût descouvert; mais sur la fin du mois, l'ayant esté, il fut changé ailleurs et néanmoins on ne laissa pas de continuer les assemblées nocturnes qui augmentèrent le nombre de beaucoup. Ce que le ministre considérant et voyant la grande moisson qui se préparoit s'il y avoit des ouvriers à suffisance, il fit trouver bon à son troupeau qu'il alloit querir en diligence, à Genève, un collègue pour luy aider, et partit au mois d'octobre.

(1) Faurin dit : *Il fut logé à la maison de sire Guillaume Donadieu, marchand.*

1560 La haine des catholiques estoit si grande contre ceux de la Religion, que la femme du d[t] Raymond, ignorant le changement de son mary, dict un jour au four de la ville où se disent les nouvelles : *Si je savois que mon mary fût luthérien, je baillerois moy-mesme le fagot pour le brusler.* A quoy la femme du d[t] Gaches qui l'avoit vue à l'assemblée luy respondict que ce feu luy pouvoit estre bien cher. Cette femme estoit extrêmement passionnée pour sa religion ; mais elle changea bientost après et fut infiniment zélée tout le temps de sa vie.

Le bruit de ces assemblées s'estant répandu dans la ville, les catholiques vomirent leurs calomnies pour les rendre odieuses, disant qu'on y commettoit plusieurs méchancetés et crimes, et que, les chandelles esteintes, les hommes disoient aux femmes : *Haut la cotte, par charité.* C'estoient les propres termes de leurs blasmes qui estoient aussy noirs et malicieux que faux, comme ils firent voir après ; car, se voyant ainsi diffamés, ils se résolurent de prescher de plein jour, au vu et su de tout le monde, pour démentir ces calomnies ; ce qu'ils n'eussent pas entrepris autrement, l'honneur ayant prévalu sur la peur.

Ils firent donc venir un ministre de Tholose, nommé Nicolas Fouliou, dit La Valée, qui arriva le dixiesme octobre, après le despart du d[t] Le Brun, tant pour prescher, que pour baptiser quelques enfants.

Preschant en plein jour, dans la maison de Plascamps (1), un dimanche, treiziesme du d[t] mois, M. l'archidiacre avec le procureur fiscal et ses autres officiers, les consuls et le procureur du roy, arrivèrent durant sa prédication ; et le procureur du roy, prenant la parole pour tous, demanda au ministre qu'est-ce qu'il faisoit là et qui luy avoit donné la liberté de prescher contre les édits du roy. Le ministre, sans s'esmouvoir, pria le maistre de la maison de leur donner des siéges, afin qu'il leur

(1) *Maître Plascanc, médecin* (Faurin).

rendît raison de ce qu'il faisoit, ce qu'il fit si adroitement, tout 1560
en continuant sa prédication, qu'après avoir parlé une heure, ils se retirèrent doucement, sans luy plus rien dire, avec quelque apparence de satisfaction.

L'après disnée du mesme jour, il alla prescher à l'Escole vieille, près les Cordeliers, où de rechef vinrent MM. les officiers pour défendre telles assemblées, ajournant le ministre de venir respondre catégoriquement devant eux à la Tour-Caudière (1). Tout incontinent il les y suivit avec toute l'assemblée et leur représenta toutes ses raisons pour soutenir ses prédications; et, s'estant mis à genoux, fit la prière, chanta un psaume et se retira.

Le lendemain, comme on estoit au presche, vint M. le procureur général de Tholose, accompagné de quelques conseillers de Carcassonne, pour défendre la troisième fois ces assemblées, auxquels le ministre respondit qu'il ne se faisoit là rien au préjudice du roy, ni de ses édits, et qu'ayant longtemps presché de nuit pour complaire au monde, ils avoient esté constraints de prescher de jour, pour monstrer leur innocence contre ceux qui disoient que dans leurs assemblées on commettoit plusieurs insolences et malversations au préjudice de la gloire de Dieu et du service du roy. Nonobstant ces raisons, ils luy défendirent de prescher sous grosses peines et aux assistans de s'y trouver; tellement qu'il fut constraint de se retirer le quinze octobre, après avoir baptisé deux jumeaux et une fille.

Le quatorze décembre mourut le roy François second (2) et Charles IX luy succéda, où nous fairons la clôture de l'année 1560.

L'année 1561, furent faits consuls : MM. Pierre de Planis, 1561
advocat; Estienne Vignevielle, notaire; Pierre Séguier et Raymond Caire.

(1) La tour Caudière était le palais de justice de Castres.
(2) C'est le 5 décembre que mourut François II.

1561 Après le départ du ministre La Valée, Castres demeura jusqu'au mois de février, sans en avoir; auquel temps arriva M. Lostau (1), envoyé de Genève par le sus d[t] Le Brun. Il prescha longtemps dans les maisons, en cachette, jusqu'au dix-huit avril auquel temps arriva M. Barthe (2), ministre, pour aider et soulager le dict Lostau, qui prescha publiquement à l'Escole vieille où vinrent les officiers et consuls pour lui défendre de prescher, avec commandement de vuider (3) dans six semaines, suivant l'édit de Fontainebleau du vingt-deux mars.

Mais pourtant, on ne laissa pas de prescher jusqu'au retour du d[t] Le Brun (4) qui revint de Genève pour aider aux autres en l'exercice du ministère, tant le nombre des convertis se multiplioit de jour en jour, jusques aux quatre consuls susnommés qui se firent recevoir en la Religion.

Au sortir du presche, le dimanche matin, toute l'assemblée s'en alla à l'enterrement d'un enfant de Jacques Misse, ce qui fascha si fort les catholiques, qu'ils députèrent vers Guilhaume de Joyeuse, lieutenant général pour le roy au pays, qui leur envoya une commission pour faire cesser les prédications. Cela fut cause qu'on se remit à prescher dans les maisons particulières.

Nonobstant tous ces efforts et empeschemens, le nombre de ceux de la Religion s'estoit accru si fort qu'on pouvoit compter quatre cent familles, et à mesure que les catholiques prenoient conseil pour le détruire, Dieu suscitoit des moyens extraordinaires pour rendre inutiles leurs mauvais desseins, puisqu'il arriva que, outre les quatre consuls susallégués, le procureur du roy se déclara aussy de la religion, qui fut un puissant in-

(1) Pierre de Losteau ou l'Hostal, massacré à Lembeye, dans le Béarn, en 1569.

(2) Pierre Barthe. Bèze l'appelle Raymond.

(3) C'est-à-dire *partir*. *Vider le royaume*, signifiait *s'exiler*.

(4) *Le Samedy 26 avril est arrivé en Castres M. Geofre Brun, de Genève, et a mené sa femme et famille* (Faurin).

strument pour destourner le mal que les catholiques avoient machiné contre ceux de la Religion. 1561

Le second moyen fut la querelle de deux puissantes maisons de la ville, lesquelles estoient en jalousie de leur grandeur et avancement, savoir : celle de François de Bouffard, s[r] de Fiac, et d'Antoine de Martin (1), s[r] de Roquecourbe. Ces deux personnages s'entrechoquoient, tant en affaires publiques que particulières, se contredisant toujours l'un l'autre. Le d[t] Bouffard estoit homme de grand courage, fort relevé en tous ses desportemens et actions, appuyé de trois fils, le premier Dominique, s[r] de La Garrigue; le second François, s[r] de Fiac (2), et le troisième Jean, s[r] de Lagrange. Il avoit grande créance envers le peuple, se trouvant toujours à la maison de ville, avec ses deux aînés, au maniement des affaires publiques. Antoine de Martin estoit homme magnanime, d'un grand entendement, puissant en moyens et rentes, qui fit bastir cette belle maison dont nous voyons encore aujourd'huy les masures. Il n'eut qu'un fils de son nom qui eut toute la créance des catholiques.

Cette maison de Bouffard embrassa la Religion et fut un grand appuy pour son party, parce que Dominique estoit véhément, zélé, et qui, poussé d'une belle ambition, se montroit en tous les lieux et occasions qui se présentoient pour le soustien et avancement de son party. François aussy le secondoit, et Jean poursuivoit ses estudes pour se rendre de plus en plus capable du maniement des affaires; son courage le porta depuis à de belles actions, comme on verra cy-après.

Ceux du clergé supportoient avec plus d'impatience que les

(1) Faurin l'appelle *Antoine Martin, vieux, dit Le Regort*. Voyez, sur cette famille, les *Notes* que M. V. Canet a insérées dans les *Procès-verbaux de la Société litt. et sc. de Castres* (4[e] année, p. 499).

(2) Il était aussi seigneur de Damiate et fut député à la cour par l'*assemblée de Castres*, en novembre 1561, *pour supplier Sa Majesté de permettre* aux protestants *de vivre selon la pureté de la primitive Église* (Archives de M. le comte de Bouffard, *Bulletin de la Société de l'hist. du pr. français*, t. X, p. 349).

1561 autres l'avancement de ceux de la Religion, voyant bien que, outre les troubles qui en pourroient arriver, leurs revenus en seroient aussy diminués; sur quoy, s'estant assemblés pour en délibérer, les avis de la pluspart tendoient à la violence; mais Louis de La Palu, premier archidiacre (1), opinant à son tour, dict qu'il falloit laisser les affaires en l'estat, et attendre avec patience, sans se porter aux extrêmes, ce qu'il plairoit à Dieu en ordonner, ajoutant le dire de Gamaliel, que si cette Religion estoit de Dieu elle subsisteroit; si non quelle s'en iroit d'elle mesme en fumée (2). Son opinion prévalut, et il n'y eut que les Jacobins qui sollicitoient sans cesse les officiers qui se trouvoient dans les assemblées et excitoient des vacarmes contre ceux qui s'exerçoient à chanter des psaumes.

C'estoit une chose merveilleuse de voir la hardiesse des jeunes hommes qui, sans appréhender le danger qu'ils encouroient d'estre massacrés, s'assembloient tous les jours à la place, et, s'en allant de compagnie deux à deux, sortant par la porte Neuve, avec un nommé Jean Prades, excellent joueur de flûte, marioient leurs voix au son de l'instrument, chantant des psaumes, tournoyant les jardins voisins et revenant à la place de la sorte.

On continuoit tous les jours les prédications à l'Escole vieille, sans aucun destourbier (3); mais il advint un jour, comme le presche se disoit, qu'on vint avertir l'assemblée que les catholiques leur venoient courre sus pour leur couper la gorge, ayant préparé nombre de personnes violentes pour faire l'exécution; ce qui fit une telle rumeur, que chacun pensa à se sauver comme il pourroit, nonobstant les exhortations des ministres qui faisoient leur possible pour les arrester; sur quoy les consuls et

(1) Un autre Lapalu, nommé Jacques, était syndic des jacobins de Castres en 1598.

(2) *Actes des Apôtres*, ch. v, v. 38.

(3) *Destourbier* ou *destor*, vieux mot qui signifie trouble.

procureur du roy empeschèrent le désordre par leur arrivée. 1561

Ceux de la Religion, ayant donc échappé ce grand danger, pensèrent mieux à leurs affaires et à se fortifier pour s'opposer à leur ennemis; auquel effet, ayant assemblé leur conseil, ils délibérèrent de créer un chef et de faire un ordre pour leur subsistance. Ceux qui y assistèrent, des principaux, estoient : François Bouffard et ses enfants, MM. les lieutenant Mélou, le procureur du roy; Jean de Rotolp, avocat; Antoine Thomas, bourgeois, Jean Rollande, Antoine Ligonier, Adhémar Corbière, Bernard Guiraud et autres, assistés de la jeunesse de la ville, composée de gens courageux et de main, qui, d'un commun accord, eslurent le d[t] François Bouffard, pour chef, et pour conseil, les s[rs] lieutenant Mélou, procureur du roy, et Thomas pour penser aux affaires et y pourvoir, selon qu'il se présenteroit, et recevoir les avis des voisins pour leur conservation.

Le nombre de ceux de la Religion estoit tellement multiplié, que les maisons particulières ne pouvoient suffire et le ministre Barthe ne pouvoit fournir à une si grande charge; et, comme on estoit en peine de recouvrer un ministre pour luy aider, il advint par bonheur que, le jeudi huit may, arriva de Genève M. Fleury de Larivoire, envoyé pour prescher à Castres. Incontinent après son arrivée, on délibéra de demander un temple qui fut refusé; ce qui fit qu'on continua de prescher de rechef à l'Escole vieille; là où, le sixième juillet, on commença de célébrer la cène et, au mois d'aoust suivant, d'affecter un jour pour les prières publiques, auquel on faisoit fermer les boutiques à ceux de la Religion, comme il s'est pratiqué depuis (1).

Nous avons dict, cy-dessus, que la querelle de deux maisons particulières fut cause de l'avancement de la Religion dans la ville de Castres. Ainsy, faisant comparaison du plus petit au plus grand, nous fairons voir comme la querelle de deux plus puis-

(1) Le jour affecté fut d'abord le mardi, puis le mercredi, d'après Faurin et Borel.

1561 santes maisons dans cet estat, fut cause de l'avancement de la Religion dans le Royaume; c'estoit des maisons de Bourbon et de Lorraine, qui disputoient avec ambition du gouvernement et maniement des affaires. Ceux de la première estoient : Antoine de Bourbon, roy de Navarre; Louis, prince de Condé, son frère; Charles, prince de La Roche-sur-Yon, et le prince Portian, assistés de Gaspard de Coligny, amiral de France; de François, comte Dandelot, son frère, colonel de l'infanterie; du comte de Larochefoucaut et autres grands seigneurs, leurs adhérens, entre lesquels nous eussions mis le connestable le premier, s'il n'eût abandonné ses neveux par les considérations de la religion, les sollicitations de sa femme et les fourberies des Lorrains, ayant combattu contre ses parens et son propre intérest pour fortifier ses ennemis, qui ne l'estoient pas moins de luy mesme et qui voulurent estouffer toute sa famille après qu'il eut esté fait prisonnier pour leur party en une bataille rangée et perdu sa vie en celle de St Denis (1).

Le Roy de Navarre ayant conféré avec M. de Bèze et quelques autres ministres, avoit promis de se rendre chef; mais la reine mère, Catherine, une des plus habiles femmes de son siècle, ayant pénétré cela, l'eut bientost gagné par la promesse de la participation à la régence et de la restitution du royaume de Navarre, qui se réduisit après à la lieutenance générale et commandement des armées, qui le porta bientost dans le tombeau, aussy bien que le connestable après luy, le premier ayant esté tué au siége de Rouen (2) et l'autre à la bataille de St Denis, tous deux ayant, par ce moyen, fait place à leurs ennemis les Lorrains qui eurent, par leur mort, le commandement des armées et la direction des affaires en leurs mains.

(1) Anne, duc de Montmorency, connétable de France, fait prisonnier à la bataille de Dreux (1562), mourut des blessures qu'il reçut à celle de Saint-Denis, le 12 novembre 1567.

(2) Blessé au siége de Rouen, le 15 octobre, Antoine de Bourbon mourut aux Andelys, le 17 novembre 1562.

Le consulat fut fait de la Religion en l'année 1562, savoir : M. Jean de Rotolp, s^r de Lescout, avocat; François Raymond; Jean Donnadieu et Hugues Capduran (1). 1562

Le prince de Condé, très magnanime et zélé, va de longue et se déclare comme protecteur des Églises de France, et, ayant fait diverses instances et présenté requeste au roy Charles IX, il obtint en leur faveur l'Édit qui s'appela de *janvier*, par lequel, entre autres choses, l'exercice est permis partout hors les villes (2).

Ceux de Castres ayant demandé des temples aux magistrats en conséquence de cet Édit, se voyant refusés, s'en allèrent prescher sur le Ravelin de l'Albinque sous quelques linceuls où, souffrant beaucoup d'incommodités, se changèrent à l'Escole vieille, et, comme ils y estoient à l'estroit, s'eslargirent en des maisons particulières qui appartenoient aux nommés Jean Raymond, Gely et Esquirol.

En ce temps là, arriva de Genève M. de Bosque qui avoit esté jacobin; il y estoit allé pour se faire recevoir au ministère et fut renvoyé à Castres où il servit avec grand zèle et activité (3).

Les catholiques supportoient impatiemment la multiplication de ceux de la Religion et, ne sachant les moyens de l'empescher, ils faisoient prescher leurs moines contre eux avec toutes sortes d'injures, incitant le monde à leur courre sus, ce qui excitoit des troubles et donnoit de l'exercice aux magistrats pour s'y opposer.

Ceux de la Religion estant en perpétuelles craintes, voyant les catholiques incessamment dans le dessein de les perdre, furent contraints d'appeler secrètement des voisins, tant des

(1) Mort le 10 août suivant, au combat de Frégeville.

(2) L'*Édit de tolérance*, le premier accordé aux protestants, fut rendu le 17 janvier 1562.

(3) Jean de Bosco, suivant sa signature, avait prêché la réforme à Castres en 1543, étant encore jacobin. Il fut reçu dans cette ville, en qualité de ministre, au mois de mars 1563 et y mourut le 15 août 1579 (Faurin).

1562 villes que des gentilhommes (1), comme de Roquecourbe, Vabre, Brassac, Castelnau, Viane, Lacaune, St Amans, Angles, Lacabarède, Mazamet (2); et entre les gentilhommes les plus zélés, de Guilhaume de Guilhot, sieur de Ferrières; Antoine de Peyrusse, sieur de Boissezon; François de Villettes, sr de Montlédier, et autres avec lesquels ils entretenoient intelligence, et avec les capitaines Bernas, Goffre, dit La Manne, et Franc, en telle sorte qu'ils n'attendoient que l'ordre de M. le comte de Crussol, lieutenant de M. le Prince, par le député qu'ils luy avoient envoyé; lequel estant venu leur apporta l'ordre du dit seigneur Prince de se saisir de la ville et d'arrester prisonniers tous les catholiques pour servir à recouvrer ceux de la Religion qui estoient entre leurs mains. Les consuls susnommés disposèrent donc toutes choses et donnèrent advis aux amis et voisins si secrètement, que les catholiques ne s'en prirent garde que lorsque l'exécution fut faite.

Les voisins advertis se rendirent de nuit aux portes que les consuls ouvrirent sans bruit, et, estant venus à la place, on eslut pour chef le sr de Ferrière et, l'ordre pris de se départir aux divers quartiers de la ville, ayant laissé une bonne troupe à la place, chacun marcha à son lieu désigné, les uns aux portes, les autres aux murailles; et, ayant assuré le tout, ils allèrent à l'évesché, d'où estoit absent l'évesque, et aux couvents dont on s'assura aussy, et tous les catholiques qui y restèrent furent faits prisonniers, beaucoup s'en estant sauvés au premier bruit de l'entrée, entre autres les srs de Roquecourbe, père et fils, au point du jour, par un bateau qui estoit dessous leurs fenestres. On fit crier défense aux catholiques de sortir de leurs maisons pour éviter le désorde de la rencontre. Le juge La Roche et sa maison furent conservés par le sr de La Garrigue, son beau-

(1) C'est-à-dire, des châteaux environnants. Les gentilshommes habitaient toujours la campagne.

(2) Ces localités font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Castres (Tarn).

frère (1), et ne fut faict aucun mal à pas un catholique, fût ecclé- 1562
siastique, religieux ou autres, seulement s'assura-t-on de leurs personnes, suivant le commandement faict et l'ordre observé en toutes les villes saisies par ceux de la Religion (2).

On preschoit encore, pour lors, au Grenier des pauvres, à l'Escole vieille et autres maisons particulières, comme il a esté dict; mais, après la prise de la ville, on se résolut d'aller prescher aux temples des catholiques; et arriva quelques jours après, comme on voulait commencer le presche aux sus d[ts] lieux, que quelques-uns crièrent : « *A la Platé! à la Platé! ces lieux sont trop petits pour contenir tant de peuple.* » A l'instant, toute l'assemblée s'écria de mesme qu'il falloit aller à la Platé comme l'église paroissiale, et parce qu'il y avoit force images, on les couvrit avec des linceuls pour éviter qu'il ne fût faict du désordre.

Le jour de la Chandeleuse on fit un feu à la place, devant les mesures, où furent portées toutes les cartes qu'on put trouver et bruslées publiquement; et, à Pasques, on célébra la cène à la Platé, en fort grande assemblée, qui y fut administrée par les ministres de Bosque, La Rivoire et Savin qui continuèrent pendant les troubles.

La ville ainsy assurée à ceux de la Religion, on commença de dresser l'ordre en l'église, à laquelle furent affectés pour

(1) Dominique de Bouffard, né en 1535, avait épousé en premières noces Isabeau de La Roche, sœur de Charles, juge de Castres.

(2) *En cette première prise de Castres, rien ne fut gasté... ny personne des catholiques forcés; seulement les huguenots se rendirent les maistres et le presche de leur calvinisme se faisoit publiquement; ce néantmoins les catholiques et les religieux conversoient avec eux et alloient et venoient sans difficulté...* (Doumayron, gardien du couvent de Saint-François, msc.). Le manuscrit que nous citons ne paraît pas connu. En voici le titre que nous empruntons à une copie prise sur l'original même : *Discours de la fondation, plan et cité du couvent de St-François de Castres... par frère Alexandre Doumayron, gardien du dict couvent.* L'exemplaire que nous avons eu sous les yeux appartient à M. L. Alby, ingénieur.

1562 ministres les susnommés qui preschoient ordinairement aux temples des catholiques, sans qu'on y eût rien touché, et estoient escoutés avec zèle, faisant grand bruit par leurs prédications et attirant de dehors plusieurs personnes qui se faisoient recevoir en grand nombre. C'estoit merveille de voir la réformation qui estoit en ce temps-là et le zèle que chacun avoit d'avancer l'honneur et la gloire de Dieu, les ministres en bien faisant leur devoir en leurs charges, et leurs auditeurs en profitant et faisant ce qui leur estoit enseigné. Les hommes s'abstenoient des jeux, danses, mascarades et autres débauches; les femmes aussy se réformoient en tout, cheminant chacun en toute simplicité en sa vocation. On n'entendoit point de blasphèmes ny juremens, et sy quelqu'un s'oublioit, il estoit gravement censuré.

Pour aider les ministres au gouvernement des affaires ecclésiastiques, on establit un consistoire composé de personnes notables, et les officiers pour servir à l'église.

L'ordre ecclésiastique estably de la sorte, on pourvut au militaire et politique. Premièrement, on donna le gouvernement de la ville au d^{t} s^{r} de Ferrières, à cause de son âge et expérience, à luy joint MM. de Boissezon et baron d'Ambres, auxquels fut estably un conseil pour délibérer des affaires de la guerre, et on dressa trois compagnies de cavalerie, sous les sieurs de Boissezon, d'Ambres et Montlédier, et trois d'infanterie sous les capitaines Bernas, Goffre et Franc, outre celle de la ville, pour la garder.

On fit aussy un conseil pour délibérer des affaires politiques et de la garde de la ville de nuict et de jour, avec MM. les consuls, composé des seigneurs de La Garrigue, Thomas, Bénajean, François et Antoine Raymond qui firent exécuter l'ordre de M. le prince de faire faire l'inventaire des meubles des catholiques qui avaient fuy, et de toutes les églises. Sur quoy, il arriva qu'on voulut inventorier la châsse d'argent de Saint-Vincent, pesant quatre-vingts marcs, qu'on disoit, par tradition, avoir esté

donnée par un comte de Castres, et que, qui entreprendroit de l'ouvrir perdroit la vue sur le champ. Néanmoins, pas un des assistans ne souffrit de l'incommodité, et, comme on estoit en peine de pouvoir conserver les reliques, après avoir ouvert la châsse, on trouva qu'on les avoit enlevées et qu'il n'y avoit seulement qu'un crespe ou linge de chanvre blanc couvert d'un taffetas violet, et, dans ce linge, de petits os d'agneau ou de chevreau, et on n'a su depuis, qui, ny quand, estoit-ce que ces reliques avoient esté prises, ny qu'est-ce qu'elles pouvoient estre devenues. Laquelle châsse et toutes autres argenteries des églises et couvents furent exactement inventoriées (1) pour estre portées en la ville de Lyon et y estre réduites en monnoie, suivant les ordres, et estre employée au payement des reistres qui entroient en France pour le secours de ceux de la Religion. 1562

La ville de Castres, ayant appris que ceux de la Religion de la ville de Tholose s'estoient saisis de l'hostel de ville et autres quartiers, et qu'ils combattoient contre les catholiques, se résolut d'y envoyer du secours avec les voisins; ce qui fut exécuté, mais inutilement par le traité précipité de ceux de Tholose, comme il se verra cy-après.

La mesme conduite, de Castres, avoit esté tenue pour l'advancement de la Religion en toutes les autres villes du Languedoc où il y avoit des habitants de la Religion, particulièrement à Tholose où Nicolas Fouliou, dict La Valée, et de Nord, d'Agen,

(1) D'après Doumayron, les objets de son couvent ne furent remis entre les mains des consuls qu'en 1567. Au reste, ce n'était point encore la crainte qui faisait abandonner les monastères; mais plutôt les convictions ou le courant du siècle. Voici un autre exemple de ces inventaires, dans une ville où les couvents ont toujours été en sûreté : « Vu la réquisition faicte par La Tone, advocat de Ysabeau et Jeanne de Malern, sœurs religieuses des Augustines de Tolose, lequel auroit dict que l'on y a beaucoup de reliques dans le d[t] couvent, et documents, lesquelles religieuses, voulant sortir, requièrent qu'ils soient mis par inventaires pour aprèsestre mis aux archifs. — A esté ordonné que les d[tes] reliques et documents seront mis par inventaire, le commettant à Bilhères, assesseur. » (Arch. de l'hôtel de ville de Toulouse, *Consistoire des capitouls* du 23 mars 1562.)

1563 leurs ministres, avoient fait de grands progrès par leurs prédications, ayant toujours presché de nuit dans les maisons particulières, nonobstant les persécutions et exécutions qui s'y faisoient toujours (1).

Mais le nombre fut de beaucoup augmenté par la prédication d'un carme, à la Daurade, lequel, monté en chaire pour faire le sermon, ayant aperçu vis-à-vis la figure des cinq plaies de Notre-Seigneur avec cet écriteau : *Aquestos pagon tout* (2), prit son texte sur ce sujet, et, en preschant, il exalta en telle sorte la satisfaction des péchés par l'effusion du sang du Sauveur et ravala tellement toutes autres satisfactions, qu'il fit changer de croyance à un nombre très-grand des catholiques assistants. Le carme, estant descendu et se voyant pressé par quelques-uns de ceux de l'Église, craignant l'inquisition, se sauva par le support de ceux de la Religion qui le firent évader. On estimoit que le nombre alloit à vingt mille, de toutes qualités, sexe et âge, et entre iceux, des plus relevées maisons de la ville, comme celles du Faur, de Bernuy, de Paule, d'Assesat, avec bon nombre de conseillers des plus estimés du parlement, auxquels ayant esté permis par l'édit de janvier de s'assembler aux faubourgs et d'y bastir un temple, on y prescha un temps assez paisiblement; mais il advint, en avril, comme on alloit à un enterrement, que les catholiques des faubourgs S[t] Estienne, S[t] Michel

(1) Toulouse avait alors plusieurs pasteurs que Gaches ne mentionne pas. A part Jean Cormère, dit Barrelles, et *le vieux Molinet*, omis par lui, trois autres furent installés officiellement par les magistrats de cette ville dans le seul mois de mars 1562 :

1° *François Diabat, ministre d'Agen, reçu pour prescher la parole de Dieu en Tolose*, le 14 mars;

2° *Antoine de Bellerue*, présenté aux capitouls par *Barthélemy Prévost*, procureur au parlement, *au nom du consistoire de l'Eglise réformée*, le 16 mars;

3° *Arrien Chaumière* (Adrien Chamier?), *reçu pour ministre en la présente cité*, le 31 mars. Un arrêt du parlement du 16 juin 1562, qui condamne le premier, l'appelle Tabart (Arch. de l'hôtel de ville de T.).

(2) Littéralement, *celles-ci rachètent tout*.

et S[t] Salvadour, s'estant attroupés, se jetèrent furieusement sur le convoy et, après les avoir esparpillés et escartés, ils en tuèrent quatre ou cinq et les jetèrent dans un puits. 1562

Ceux de la Religion ayant porté plainte au parlement, voyant qu'ils esludoient, s'adressèrent aux capitouls qui voulurent esteindre les premières flammes de sédition et, y procédant de meilleure foy pour empescher les désordres et réparer les meurtres commis, en firent punir prévostalement quelques-uns des plus mutins, ce qui enflamma la populace et la jeta hors les gonds de l'obéissance, en telle sorte qu'ils résolurent de massacrer ceux de la Religion, appuyés par le parlement et les moines qui preschoient sédition, et les confesseurs leur conseilloient le massacre.

De manière que ceux de la Religion, informés de ces malheureux desseins et estant incessamment en crainte, s'assemblèrent pour adviser à ce qu'ils avoient à faire pour leur conservation. Le plus grand advis l'emporta de se mettre en estat de défense, et, voyant le péril imminent, de se mettre en sureté; de sorte que, passant des paroles aux effets, n'ayant à espérer aucun salut que dans le désespoir, ils se saisirent d'une des portes de la ville, appelée Matebiou, de St-Orens, de l'hostel de ville et des rues tout à l'entour du collége de Périgord (1) dont ils tirèrent trois compagnies d'escoliers conduits par Soupets, Rapin et Saussens (2). Ceux de la Religion, sous ces trois capitaines, et Saux qui depuis les mit dans le piége lorsqu'il les fit capituler à l'approche du secours qui venoit de tout costé (3),

(1) La porte Matabiau. — Le monastère de Saint-Orens appartenait aux religieux de Sainte-Croix. Il se trouvait non loin de l'église de Saint-Sernin, de même que le collége de Périgord. Ce dernier, fondé en 1376 sur le désir du cardinal Talleyrand, était une véritable forteresse (*Mémoires de Languedoc*, Catel).

(2) François-Joseph de Laurens, sgr de Soupets; — Philibert de Rapin, décapité à Toulouse en 1568; — Antoine de Bonvilar, sgr de Saussens, furent condamnés à mort par plusieurs arrêts du parlement de Toulouse à la suite de ces événements.

(3) Le ministre Barelles serait, croit-on, plus coupable que le cap. Saux dans

1562 avoient occupé un grand quartier de la ville, et, sortant des barricades, assaillirent le capitaine Bajourdan qui s'opposoit à eux par ordre du parlement (1), et, s'approchant de toutes parts, s'estendoient jusqu'au Basacle, place St-George, les Augustins, Carmes et Peyrolières avec divers succès. Ce combat dura depuis le mercredi, treisiesme may, jusqu'au dix-septième jour de la Pentecoste, et tient-on qu'il y mourut trois cents catholiques et vingt-cinq de la Religion, avec soixante blessés. Saux, qui avoit le principal commandement, ayant esté gagné, les disposa à capituler à condition de se retirer aux villes de leur party et de laisser toutes les armes dans l'hostel de ville; ce qu'ils escoutèrent de bonne foy quoiqu'ils eussent pressenty qu'on les trahissoit, ce qui leur fit arrester et mettre dans l'hostel de ville le d[t] Saux, l'y laissant à leur départ qui fut sur les quatre heures après midy du jour de la Pentecoste, après avoir fait la cène fort dévotieusement. Leur sortie se fit avec tumulte et désordre, parce qu'ils découvrirent, comme ils s'estoient doutés, qu'on leur vouloit manquer de foy, le parlement ayant fait armer le peuple pour leur courre sus et fait sonner le tocsin durant trois jours et trois nuits contre ces pauvres désarmés qui leur quittoient leurs maisons et leurs biens, leur courrurent sus, et les firent poursuivre par trois compagnies du roy de Navarre, de Montluc et de Termes (2), lesquelles firent grands

cet horrible drame (*Mémoires de la famille de Portal*; Paris, 1860). Saux avait été emprisonné longtemps avant la capitulation (La Popelinière). Voyez la savante dissertation de dom Vaissette sur ces troubles (*Hist. de Languedoc*, Livre XXXVIII, note 7).

(1) Ce capitaine que Bosquet et Montluc appellent *Bazordan*, fut tué d'un coup de fauconneau au siége de Montauban, le 22 octobre 1562, *ce qui occasionna la levée du camp*, d'après un document anonyme cité par M. Compayré (*Études hist.*, Albi, 1841, p. 515). — Brantôme dit, en parlant de la ville de Toulouse : « *Sans M. de Boyjourdan, l'aisné, tres-brave et vaillant gentilhomme, neveu de M. le mareschal de Termes... elle estoit huguenote* » (*Vie de l'admiral de Chastillon*). — Bazordan était fils de Paule de La Barthe, sœur du maréchal de Thermes.

(2) Paul de La Barthe, sgr de Thermes, maréchal de France, mourut dans les

meurtres d'hommes et de femmes. Les paysans augmentèrent la tuerie, de sorte qu'il n'en resta que peu, dont les uns se sauvèrent à Montauban, les autres aux lieux occupés par ceux de la Religion, où ils furent accueillis le mieux qu'ils purent. 1562

Les catholiques se voyant maistres absolus de la ville, abattirent le temple qui estoit vis-à-vis la porte qu'on appelle depuis *du Ministre*, et, après, s'appliquèrent quatre jours entiers à prendre ceux qui restoient dans la ville, piller leur maison et les faire mourir de sang froid en les pendant, faisant trancher leur teste et mourir cruellement, et parmy eux plusieurs catholiques, mesme, par haine particulière ou barbarie, de sorte qu'on en comptoit de cette qualité plus de quatre cents, entre lesquels estoient Mandinelle (1), capitoul catholique, qui fut mené à S[t] George, décapité et sa teste portée à Saint-Cyprien et affichée à une perche; Téronde (2), advocat, eut le mesme sort; Fabri (3), audiencier des comites, advocat; deux autres appelés de Jourdains (4), mis sur un charriot; on laissa Fabri pendu au Salin, et les autres furent portés à S[t] George; Denos (5), bourgeois, et le viguier (6), furent pendus et leur teste mise sur la porte Matabiau. Le capitaine Saux, qui avoit esté laissé attaché à la maison de ville, après qu'il eut esté descouvert, les catholiques, pour rescompense, le firent pendre à S[t] George (7). La cruauté fut si horrible, qu'un jeune homme d'Alby, collé-

premiers jours du mois de mai 1562. C'était son lieutenant, Pierre de Saint-Lari, sgr de Bellegarde, qui commandait alors la compagnie dont parle Gaches.

(1) Adémor Mandinelli, docteur, premier capitoul de Toulouse en 1562; exécuté le 16 juin.

(2) Jean de Téronde, docteur et *fameux avocat*, capitoul de Toulouse en 1560; exécuté le 1[er] juin. *Voyez* de Bèze.

(3) Louis Fabri, avocat, avait été capitoul en 1559; mais il est probable qu'il s'agit ici de Guillaume Fabri, *clerc audiencier*.

(4) C'étaient les frères de François Jordain, conseiller du roi, sgr de Latour et La Villate (La Faille).

(5) Jean Denos, sgr de Novital et de Malecefique, capitoul en 1559 et 60.

(6) Jehan de Portal, viguier de Toulouse depuis 1555, fut exécuté le 20 mai.

(7) La Faille et Bèze prétendent qu'il fut écartelé le 21 mai.

1562 giat (1), entrant à cheval par la porte S[t] Michel, quelqu'un ayant crié à l'huguenot, fut descendu et, sans autre forme de procès, pendu au Salin. Quoy qu'il criât toujours qu'il estoit bon catholique, qu'il fît le signe de la croix et dict incessamment : *Jesus Maria*, il passa le guichet, et plusieurs autres exposés à cette populace acharnée à la boucherie par leurs prédicateurs (2).

On remarqua, en ces désordres de Tholose, que ceux de la Religion firent ces fautes : d'avoir affaibli leurs forces dans leurs quartiers en envoyant des soldats pour garder les maisons des principaux d'entr'eux du pillage, et, qu'ayant envoyé de tous costés pour avoir du secours, ils ne furent aucunement soucieux d'apprendre s'il arrivoit; ils se laissèrent persuader au d[t] de Saux de capituler, lorsque le secours estoit à leur porte, le baron d'Arpajon ayant desjà passé le Tarn à Rabastens avec 1200 hommes du Rouergue, et ceux de Castres estant desjà à Buzet (3) avec de belles forces ramassées de divers endroits; ils se laissèrent conduire par ce traistre, qu'ils firent depuis arrester, ayant recognu leur faute.

Messieurs du parlement et les catholiques ayant traité ceux de la Religion de la sorte, au préjudice de la capitulation et de la foy donnée, furent bien en peine de sortir de la ville les gens de guerre qu'ils y avoient appelés de tous costés, craignant que la licence de ceux auxquels ils avoient lasché la bride ne retom-

(1) L'*Histoire ecclésiastique* de Bèze l'appelle La Roche.

(2) « *Et ne vis jamais à ma vie tant de testes voler que firent là...* » (*Montluc.*) Voyez tout le récit de ces massacres dans les *Commentaires*, t. II, p. 390 à 406, édit. de la Soc. de l'hist. de France. *Voyez* aussi : d'Aubigné, La Popelinière, Bosquet, de Thou, de Bèze; *Mém. de Condé*; La Faille; *Hist. de Languedoc; Mémoires de la famille Portal; Recueil de pièces* sur ces événements, Toulouse, 1862; Raynal; *Bulletin* de la Soc. de l'hist. du prot. français, t. XI, p. 256 et suivantes; etc...

(3) Buzet est à 30 kilm. de Toulouse. C'était *le seul passage du païs d'Albigeois et Rouergue, pour venir à Toulouse, car là est le pont pour passer la rivière du Tarn* (Let. du cardinal d'Armagnac à la reine mère, 16 avril 1563, citée par dom Vaissette).

bast sur eux et qu'ils ne pillassent leurs maisons, comme estant les plus forts. Ils ramassèrent avec peine une somme considérable qu'ils leur distribuèrent, et eux, triomphant de cette cruauté et manquement de foy, instituèrent une feste à cette célèbre journée en laquelle ils ont annuellement une procession, presque aussy solennelle que la feste Dieu (1). 1562

Toutes les troupes qui sortirent de Tholose, et autres qu'on y joignit pour se prévaloir de l'estonnement causé par ces désordres, s'en allèrent, sous Montluc et Terride, contre Montauban; partie aussy d'icelles, sous Fourquevaux, vers Béziers, et le reste, sous le jeune Mirepoix, à Limoux qu'il assiégea et, bresche faite, donna deux assauts bien repoussés; mais un habitant, qui avoit sa maison sur la muraille, donna entrée aux ennemis qui massacrèrent tous ceux de la Religion, sans en sauver pas un, et leur ministre, Vignaux, ayant esté trouvé, souffrit le mesme sort.

A l'imitation de Tholose et à leur sollicitation, plusieurs villes du ressort firent massacre, entre autres Carcassonne; les habitants de laquelle, sans en avoir tesmoigné nul dessein, s'en allèrent jeter sur ceux de la Religion assemblés aux faubourgs, suivant l'édit, qu'ils tuèrent ou esparpillèrent.

Ceux de la Religion de Castelnaudary n'eurent pas un meilleur traitement de leurs concitoyens catholiques qui les allèrent attaquer hors la ville, assemblés pour ouïr le presche, et, en ayant massacré beaucoup, n'épargnèrent pas leurs magistrats mesme, dont ils tuèrent sur le champ, Jean Thomas, conseil-

(1) C'est le 17 mai que Toulouse célébrait cette fête instituée par arrêt du parlement, et pour laquelle un jubilé centenaire fut établi par une bulle du pape Pie IV, datée du 26 novembre 1564. Un autre arrêt du *conseil privé*, du 8 juin 1563, supprima la procession; mais le cardinal d'Armagnac obtint du roi des *lettres de déclaration* (16 mai 1564) autorisant cette cérémonie « *à la charge toutefois que les processions que fera le d[t] cardinal ne se feront pour choses contenues en l'arrest du dict parlement de Tholose...* » (Arch. de l'hôtel de ville de T.)

1562 ler; Marion, contrôleur (1), et laissèrent mortellement blessés Bernard Rollande, Jean Lacger (2), Guillaume Rieux et plusieurs autres.

Ceux de la Religion, de Gaillac, ayant appris le massacre de Tholose et voulant se mettre eu sûreté contre les ordres qui estoient venus, se saisirent de la porte S[t] Pierre et y firent la cène entre deux portes, en grande assemblée. Les catholiques s'estant fortifiés des Italiens et de Laurens Strozi (3) venus d'Alby, courrurent sur ceux de la Religion qui furent massacrés et leurs corps jetés au précipice de l'abbaye dans le Tarn; et après, comme on les alloit chercher çà et là où ils s'estoient cachés, ils les menèrent à un lieu qu'ils appeloient par moquerie *le Consistoire.* Là, on les faisoit respondre devant un vigneron, habillé en juge (4), qui avoit pour adjoint un avocat nommé Poussou, lequel, après avoir interrogé ces pauvres gens en leur demandant pourquoy ils n'avoient mangé du poisson en carême, les condamnoient à estre jetés dans la rivière pour, là, en manger leur soul, après quoy ils estoient égorgés et précipités; et s'il arrivoit que quelqu'un d'eux se relevast sur l'eau, n'estant pas entièrement mort, il y avoit des batailles à qui achèveroit de les assommer à coups de rame. Ce fut le sort des plus qualifiés habitants de Gaillac, et un marchand, appelé Vialar, fut enlevé

(1) Raymond de Marion, *contrôleur de la reine mère en son comté de Lauragais.* Ses biens, confisqués alors et attribués à Barthélemy Roger, sgr de Ferrals, furent revendiqués par Jacques de Marion du Payra, devant la chambre de l'édit de Lisle, le 4 juin 1585 (Arch. du parlement de T.).

(2) Jean de Lacger, juge de Castelnaudary, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lauragais, épousa en secondes noces la veuve de Marion, Claire de Trégoin (Arch. de la famille de Lacger). Le massacre de Castelnaudary eut lieu le 17 mars, il devrait précéder celui de Toulouse dans ce récit.

(3) Laurens Strozzi, cardinal de Sainte-Balbine, évêque et gouverneur d'Albi (1561-1568), lieutenant pour le roi aux diocèses de Castres et Lavaur, mort archevêque d'Aix (1571). *La ville d'Alby lui a cette obligation qu'il la préserva de l'hérésie moderne de Calvin, et en chassa ceux qui avaient dessein de l'y introduire et de l'en infecter* (*Description naïve de Sainte-Cécile...* Paris, 1867).

(4) Ce vigneron s'appelait Cabrol. Il subit la peine du talion en 1568.

par un voiturier, nommé Pouloy, qui alla l'allonger sur un tablier, assisté de quelques autres, et l'égorgea comme une brebis. Il fut fait cent autres cruautés, et pas un ne fut mis à rançon de ceux qui furent attrapés (1). 1562

Ceux de Castres, effarouchés des massacres qui se faisoient à l'entour d'eux, se résolurent de se mettre en sûreté en réparant les ruines et les ouvertures de leurs murailles que la longueur de la paix avoit ruinées, et, faisant quelques réparations, suivant le temps, se munissent de poudre et font fondre cinquante fauconneaux, une coulevrine de vingt-deux pans de feu et un gros canon, pour se faire craindre dans leur voisinage.

La première entreprise fut sur le chasteau de Lacaze, appartenant à l'évesque. Jean Jacques de Voisins, baron d'Ambres, en fut l'auteur, car, s'en allant battre l'estrade avec sa compagnie de cavalerie vers Saïx, ses coureurs descouvrirent un cavailler venant de Lacaze qui, après avoir passé le gué de Fargues, traversoit la plaine pour s'en aller à Vielmur; ayant esté couru et attrapé, il fut tué ne voulant se rendre, et, estant fouillé, on trouva sur luy un billet de l'évesque qui escrivoit au capitaine de pourvoir à la garde du chasteau et d'aller trouver François de Voisins, baron d'Ambres, catholique, pour luy demander des soldats pour garder la maison et faire la guerre à ceux de Castres. Cet advis fit rebrousser tout court le d[t] sieur d'Ambres qui, ayant communiqué la chose au conseil, voyant le dessein de faire la guerre à la ville, résolut de prévenir le fait et d'attaquer le chasteau au despourvu, avant qu'on y eût jeté des gens de guerre, ce qui n'avoit pas esté appréhendé auparavant ayant estimé que la maison demeureroit en paix.

On fait incontinent sonner l'alarme, battre le tambour, et tout

(1) *On exerça pendant cinq jours entiers toute sorte de cruautés* (De Thou). — On a sur ce sujet un manuscrit en vers patois dont voici le titre : *Historio dels troubles et seditieus arribats à Gaillac en Albigés, entré lous Cathoulics et lous Iganautz, l'an 1562, facho per Mathiou Blouyn, canoungé de St Miquel.*



1562 estant sorty, cavalerie et infanterie, on va droit au chasteau et on fait mine de vouloir former le siége; on somme quelques valets qui restoient dedans, on leur apprend la mort du capitaine, leur protestant que, s'ils ne se rendoient, ils seroient pendus sans grâce, ce qui les estonna tellement qu'ils se rendirent à discrétion. On mit une bonne garnison dans le chasteau, comme important, qui le garda jusques au mois de mars 1563 qu'il fut desmoli par l'ordre du général pour esviter une surprise qui auroit esté ruineuse à la ville (1).

Le s[r] d'Ambres, catholique (2), qui avoit eu commission du roy pour le gouvernement de la ville, s'y venoit présenter souvent avec des troupes, demandant d'estre reçu à peine de désobéissance, et entretenoit des menées secrètes dedans, à quoy on pouvut; et, un jour, comme il s'avançoit trop, on luy tira un coup de coulevrine qui le rasa et emporta une des oreilles de son cheval, ce qui fut cause qu'il ne revint plus.

Le capitaine Grépiac, fils du président Mansencal (3), ayant levé une compagnie de fantassins des plus belles, vint prendre logement à Vénés, maison du s[r] de Bernuy (4), une grande lieue de Castres; ceux de la ville en ayant eu advis, furent les surprendre, où il y eut beaucoup de morts, le reste prisonniers, menés à Castres et logés, pour la sûreté, dans les Jacobins, où ayant esté quelques temps, et le conseil de guerre s'étant assemblé pour voir ce qu'on devoit faire de ces soldats pris sans

(1) Il y a de curieuses particularités sur le château de Lacase dans le *Journal de Faurin*.

(2) François de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, sénéchal de Lauragais, gouverneur de Castres et Lavaur; mort à Avignon en 1576.

(3) Jean de Mansencal, sgr de Grépiac, fils du premier président au parlement de Toulouse, avait jeté une compagnie de trois cents hommes dans Vénés qui fut pris par escalade le 8 juillet. — Grépiac fut quelque temps gouverneur de Montpellier (De la noblesse des capitouls).

(4) Jean de Bernuy, chevalier de l'ordre, possédait cette place du chef de sa femme, Marguerite de Foix-Caraman, vicomtesse de Rodde et de Lautrec, dame de Vénés et Saïssac. La baronnie de Vénés, près Réalmont (Tarn), donnait droit d'entrée aux états de la province.

capitulation, il y eut deux advis : le premier de les mettre à rançon, nonobstant les cruautés de ceux de Tholose contre ceux de la Religion qui estoient appris à user de douceur et non pas de vengeance; les autres, au contraire, relevant les massacres de sang froid et manquement de foy envers leurs concitoyens de la Religion, disoient qu'il falloit les faire mourir par le droit de la guerre, comme pris à discrétion (1), vu mesme que c'estoit peut-estre de ces bourreaux qui avoient massacré leurs frères innocents, contre la foy promise. On résista fort à cet advis, quelque ressentiment qu'on en eût; mais il prévalut sur l'autre (2), et ces prisonniers furent tués par trois soldats qui furent commis à cela; ils leur tranchèrent la teste, auprès d'un puits qui est au couvent des jacobins, après avoir esté exhortés par un ministre, et les corps furent jetés dans ce puits, dont on vit ruisseler le sang dans la rivière par les canaux qui s'y rendent. Cela fut condamné et trouvé fort mauvais, n'y ayant point de raison d'imiter le mauvais exemple des ennemis; la religion nous instruisant à pardonner, puisqu'ils estoient à nostre discrétion, et à laisser la vengeance à Dieu des maux que les ennemis nous font par leurs massacres et manquement de foy. 1562

Depuis, peu de temps après, quelques gens de pied de Castres allant chercher quelques grains à Frégeville, furent défaits par peu de gens de cheval qui, les ayant surpris et mis en désordre, les menèrent battant jusqu'à la ville (3). Ce mal fut attribué à la vengeance du ciel, pour la cruauté commise.

La ville de Montauban avoit pour ennemis particuliers les

(1) Faurin dit qu'on leur avoit *promis la foy.*

(2) *Le* 15 *du mois de juillet, après avoir esté bien à plein informés des pilleries, violements de femmes et autres actes inhumains des dits prisonniers de Vénés, confession par eux faicte, on les a faict exécuter de nuict en nombre de soixante...* (Faurin).

(3) Cette rencontre eut lieu le 10 août, entre la Farguette et la Trinque. Quatre-vingts ou cent habitants de Castres y périrent. Faurin donne le nom de quelques-uns des morts.

1562 sieurs de Montluc et de Terride (1), lesquels, après la desroute de ceux de la Religion de Tholose, ayant ramassé des troupes tant de pied que de cheval, assiégèrent, trois fois dans peu de temps, Montauban : la première le quatorze mars, la seconde au mois de septembre et la troisième fois au mois d'octobre, qui dura jusqu'au mois d'avril 1563, dont les particularités sont rapportées dans l'*Inventaire* de Serres (2). Lorsqu'elle fut assiégée, elle envoya partout demander secours; à quoy Castres travailla avec diligence, et, ayant ramassé douze cents hommes de pied ou de cheval, la prière faite par le ministre La Rivoire, les fit partir aussitôt pour aller à Rabastens joindre le baron d'Arpajon qui marcha incontinent droit à Montauban; M. de Duras les ayant joints avec des forces considérables, les mena pour lever le siége qui n'osa pas attendre le secours et se retira.

Depuis, le s^r^ de Terride y retourna, qui, après des grands combats et la perte de deux mille hommes, fut constraint de lever le siége, par le bénéfice de la paix qui fut favorable aux deux partis pour se mettre en repos et éviter plus grand dommage.

Pendant que les troupes de Castres estoient en voyage, celles qui y restèrent dressèrent une entreprise sur La Bruguière (3), de plein jour, par la porte du Pont, laquelle ayant esté gagnée par le capitaine Lamotte (4), comme il vouloit passer plus avant jusqu'à la dernière aboutissant à la ville, un habitant luy tira une arquebusade au genou, et s'enferma après en tirant le guichet.

(1) Le fameux Blaise de Montluc et Antoine de Lomagne, seigneur de Terride, vicomte de Gimoez, frère aîné du capitaine huguenot Géraud de Lomagne, sgr de Sérignac, qui porta aussi le nom de Terride après la mort d'Antoine.

(2) *Inventaire général de l'histoire de France, par Jean de Serres.* Il y a plusieurs éditions de cette histoire. La première est celle de Paris, Saugrain, 1597; un tome en deux volumes in-16.

(3) La seigneurie de la Bruguière (Tarn) appartenait alors à la famille de Voisins d'Ambres. Voir sur cette petite ville une étude de M. Combes (P. V. de la Société litt. et sc. de Castres, t. V).

(4) Ce doit être Charles Daure, sieur de la Motte et Villebrunié.

Ce coup sauva le lieu, et les soldats de Lamotte, l'ayant pris, le portèrent à Castres où il mourut peu de jours après, fort regretté pour estre un jeune homme de grande espérance. 1562

Ceux de Castres ayant failly La Bruguière, entreprennent sur Puylaurens, conduits par le capitaine Goffre, dict La Manne, laquelle ils surprirent par escalade, avant le jour, le vingt-huit décembre, et a esté depuis toujours conservée à ceux de la Religion (1).

Ayant parlé jusqu'icy de ce qui s'est passé au haut Languedoc pour les affaires de la Religion, nous passerons maintenant au bas, pour dire ce qui s'y faisoit en mesme temps.

Les mesmes persécutions et oppressions que souffroient ceux du haut Languedoc pour la Religion estoient exercées sur ceux du bas en mesme temps, jusqu'à la prise des armes dont ils furent advertis par M. le comte de Crusol, lieutenant de Monseigneur le Prince; en conséquence de laquelle ils se saisirent de Béziers, Pézénas, Montagnac, Agde, Clermont, Montpellier, Nismes, Uzès, Beaucaire, Sommières, S[t] Gilles et de plusieurs autres.

Après cela, le comte de Crusol, mandé par Monseigneur le Prince pour l'aller joindre à Orléans, partit et laissa le s[r] de Baudiné (2), son frère, pour commander dans le pays, qui, ayant mis sur pied quelques troupes, fut eslargir Béziers oppressée par les garnisons des villages catholiques des environs, dont il prit Magalas, Espignan et quelques autres.

Le vicomte de Joyeuse (3), lieutenant, dans la province, de M. le connestable Anne de Montmorency, voulant remettre à son

(1) Voyez le *Journal de Faurin*.

(2) Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, connu plus tard sous le nom de d'*Assier;* mort duc d'Uzès en 1586. Deux frères de Jacques portèrent aussi le nom de Beaudiné : *Jean*, massacré à la S[t] Barthélemy, et *Galiot*.

(3) Guillaume de Joyeuse, évêque d'Aleth, puis lieutenant général de Languedoc par la cession du comte de Villars, et maréchal de France. Il mourut au château de Couïsa en 1592 (Pièces fugitives).

1562 party les villes prises par ceux de la Religion, mit sur pied une armée de cinq milles hommes, et, avec douze pièces d'artillerie, les alla attaquer, commençant par Lézignan qu'il força au second assaut, prit Montagnac par composition, puis Pézénas où Baudiné vint à sa rencontre pour faire lever le siége; mais, trahy par le major de ses troupes (1), fils de Ginac, il fut mis en déroute avec perte de six vingts soldats (2); ce qui fut cause que Pézénas, Clermont et quelques autres villes ouvrirent les portes aux victorieux, qui, les ayant maltraités, firent résoudre Béziers, qui bransloit, à luy montrer les dents; ce qui l'obligea de se retirer, et les autres, prenant cœur, prirent Lignan (3), Servien, Casouls et Villeneuve de Béziers (4).

Ceux de la Religion, de Beaucaire, se trouvant faibles, craignant les cruautés des ennemis, obtinrent deux compagnies d'infanterie de Nismes, qui leur furent menées par Bouillargues, s^r Véran, St Servas et Beauvoisin, lesquels s'estant assurés de la ville et du chasteau, se retirèrent incontinent, y laissant une compagnie commandée par le capitaine Porcaires. Ceux de Tarascon, munis des gens de guerre, voyant l'importance de ce voisinage fort à appréhender et que les ennemis s'en estoient retournés n'ayant laissé qu'une compagnie dans Beaucaire, à la faveur d'un habitant catholique, ayant passé le Rhosne, surprennent la ville, la porte leur ayant esté ouverte par les habitans, et s'y rendent les plus forts, faisant main basse à tout ce qui se présentoit. Porcaires, se voyant faible contre les ennemis qui estoient au nombre de douze cents, ramasse la garnison et

(1) Bèze et De Thou disent : *le mestre de camp Cordognac*, ou mieux Condormiac.

(2) Cet engagement eut lieu le 15 juillet.

(3) Le château de Lignan appartenait aux évêques de Béziers; mais le cardinal Strozzi, résignant cet évêché, se l'était réservé pour ses plaisirs (De Thou et De Bèze).

(4) Villeneuve-la-Crémade, baronnie des états de Languedoc, fut bientôt rendue aux catholiques, puis reprise par les protestants le 8 août 1581.

se retire au chasteau, ayant mandé en diligence aux troupes qui 1562
retournoient à Nismes de rebrousser à l'instant; et, estant arrivés, les uns, entrés au chasteau, font descente sur les ennemis avec Porcaires et les mettent en déroute; comme ils pilloient et faisoient sortir le butin du costé du Rhosne pour le porter à Tarascon, Bouillargues y accourt par dehors avec le reste, tue et renverse tout ce qu'il rencontre, et lassé de tuer les fuyards, entre dans la ville où il continua le carnage. Ainsy fut pris, perdu et repris Beaucaire dans douze heures (1), et resta entre les mains de ceux de la Religion jusques à la paix.

M. de Joyeuse, ayant entendu que ceux de la Religion s'estoient rendus les plus forts à Montpellier, ayant quitté les environs de Pézénas, y vint planter son camp.

Dans la ville commandoit le s^r de Rapin, qui, voyant le siége, fit raser les faubourgs aussy grands que la ville, fit abattre diverses églises, qui nuisoient à la défense de la place et à repousser les ennemis. Ce siége fut cruel en combat, dura longtemps et causa grande mortalité au camp; qui obligea le dict s^r de Joyeuse de se retirer vers Lattes où il fit halte attendant l'issue de ses menées avec quelques habitants, qui tournèrent en fumée la découverte de la trahison et exécution de deux de ces marchands.

Au mois de septembre (2), les s^rs de Suse et de Sommerive, ayant passé le Rhosne avec trois mille hommes de pied et quatre cents maîtres, deux canons et une coulevrine, vinrent assiéger Saint-Gilles. Le s^r de Baudiné donna l'advis au s^r de Bouillargues qui y jeta cinquante arquebusiers, résolu d'y en envoyer encore deux cents, et ramassa d'ailleurs, avec Grille et Aubenas (3), six cents hommes de cheval et huit cents fantas-

(1) Le 2 juin 1562. — *Dans ce peu de temps il y eut plus de 1200 hommes tués* (De Thou).

(2) Le 27.

(3) Probablemeut Vital-Poldo d'Albeas, condamné à mort, par sentence du parlement de Toulouse, le 18 mars 1569.

1562 sins avec lesquels, estant arrivés au dit lieu, ayant appris de quelques prisonniers qu'il y avoit désordre au camp, poussent au grand trot et chargent. D'abord, Suse et Sommerive tournent le dos, leurs capitaines et soldats prennent l'espouvante et, d'eux-mesmes, se mettent à vau de route; Bouillargues donne sur les fuyards qui ne rendent aucun combat. Grille (1) les charge d'autre costé, et tous ensemble, font mourir, par l'épée ou par l'eau, plus de deux mille hommes et gagnent le bagage fort riche, les ennemis estant venus à ce siége comme à une victoire assurée. Les canons, la coulevrine estoient coulés au fond du Rhosne; vingt-deux enseignes et le guidon colonel furent pris.

La victoire ayant enflé Grille, il s'en retourne à Montpellier chargé de gloire et de butin, et, méprisant les advis qu'on luy donnoit, se laissa surprendre par Joyeuse, aux Arenasses, avec perte de six vingts soldats, et sans Baudiné, qui, partant de Montpellier, vint à sa rencontre et le secourut, il y demeuroit avec sa troupe qui se sauva aux villes circonvoisines. Joyeuse, ayant fait cet affront à Grille, se retire à Pézénas (2) et, de là, va mettre le siége à Agde, au mois d'octobre, dans laquelle commandoit le capitaine Sengla.

L'ayant battu de six pièces de batterie et donné chaudement deux assauts bien soutenus avec perte de cinq cents soldats et bon nombre de capitaines, les assiégés ayant esté secourus de Béziers, Joyeuse, se voyant en mauvais termes, décampa, et, au lever du siége, Bouillargues luy tua 300 hommes sur la place (3).

Après cela, Bouillargues et Grille, ayant joint Marchastel, s'en allèrent attaquer Frontignan. Joyeuse y envoya, pour le secourir,

(1) Honoré Des Martins, dit le capitaine Grille, chevalier, baron des Baux et de Vagnières, que Brantôme appelle *brave capitaine*, était sénéchal de Nîmes et de Beaucaire dès 1566. MM. Haag le font mourir en 1581.

(2) Montpellier fut investi le 2 septembre, et Joyeuse leva ce siége le 2 octobre (De Thou).

(3) Le 4 novembre.

le gouverneur de Pézénas avec cent salades (1) et 700 hommes 1562
de pied. Ce secours ayant esté défait par les assiégeants, ils continuèrent leur attaque; mais, voyant les grandes forces qui se préparoient de tous costés, ils se retirent, et Bouillargues, par despit, s'en alla à Aramon (2) où, ayant attiré la garnison, il la fit presque toute périr, et, tout après, s'empara de St Laurent-des-Arbres, au Comtat, d'où il chassa 35 lanciers italiens, 60 argoulets et une compagnie de fantassins. Ces prospérités furent un peu altérées par la mort de Retz, son guidon, et du capitaine Aisse (3) qui, estant en garde de la tour Carbonière, vexoient incessamment la garnison d'Aigues-Mortes, laquelle les ayant attrapés à une embuscade, le 12 may, s'en défit; mais leur mort fut bien vengée par celle de 80 soldats tués dans Burg (4), sur le Rhosne, le mesme jour, par ceux de Montpellier, outre un grand nombre qui s'y noyèrent en se précipitant dans l'eau.

Cet heureux avantage poussa plus avant. Une compagnie, logée dans Aignane (5), ravageoit tout le pays d'alentour; Rapin, gouverneur de Montpellier, suivi de 500 arquebuziers et de la cavalerie de Grémian (6), les réveilla de nuit environ les fêtes de la Noël; ayant surpris les uns dormant, les autres en chemise, il en tua le plus grand nombre et les autres prisonniers. Voilà ce qui fut fait au bas Languedoc durant l'année 1562. Nous retournerons au haut et à Castres pour voir ce qui s'y fit en l'année 1563.

(1) Salade signifiait casque; par extension, tête et homme portant casque.

(2) Sur le Rhône. *Voyez* sur Aramon et ses seigneurs, le tome I des *Pièces fugitives*.

(3) Pierre Daisse, gouverneur d'Aigues-Mortes en 1560, mestre de camp au siége de Montpellier.

(4) Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

(5) La ville et abbaye d'Aniane (Hérault).

(6) Antoine Dupleix, dit le capitaine Grémian, se distingua au siége de Sommières, fut gouverneur d'Aigues-Mortes, de 1575 à 1592, et mourut au mois d'octobre 1599. — Il avait acheté la seigneurie de Lecques (1572) dont il porta le nom dans les dernières années de sa vie.

1563 En l'année 1563, furent faits consuls dans la ville de Castres : François Bouisson (1), Pierre Gaches, Bernard Bourjade et Jean Bourdayrol.

Le capitaine Peyrot (2), fils de Montluc, avoit pris par escalade la ville de S[t] Paul, avec carnage, et Damiatte par assaut, après une batterie de trois jours (3). Un capitaine-enseigne de son armée sauva le ministre, Jean Savin, qu'il conduisit à Castres peu de jours après à la dérobée et se fit recevoir de la Religion au mois de janvier (4).

Le dernier du dit mois, la garnison de Castres ayant entrepris sur Cuq-d'Albigeois, l'emporta d'escalade.

Au mois de janvier, sur la fin, le s[r] de Ferrières, gouverneur de Castres, ayant ramassé des troupes, s'en alla assiéger Saïx, qui infestoit extrêmement la ville et estoit bien remparé et fort. Ce siége fut malheureux et porta peu de profit, tant par la mauvaise intelligence qui estoit entre les chefs, que par un accident qui rompît tous leurs desseins : quelqu'un, par mégarde ou à dessein, ayant mis le feu aux poudres, cela, avec d'autres empeschements qui y survinrent, rendit le siége inutile.

Ceux de Viviés et de tout le voisinage s'estant assemblés pour secourir Saïx, Ferrières pria le baron d'Ambres d'aller au-devant, avec une partie des troupes, et de les empescher ; ce qu'il fit avec un très-glorieux succès, car, les ayant rencontrés à un lieu nommé Peireficade, entre Saïx et Viviés, la cavalerie de l'ennemy marchant devant ayant descouvert Ambres qui venoit à eux, prit la fuite, laissant l'infanterie à sa discrétion.

(1) *Buisson*, d'après Faurin.

(2) Pierre-Bertrand de Monluc, dit le capitaine Perot ou Peyrot, second fils du fameux Blaise de Monluc.

(3) Du 18 janvier au 21. — Ces deux localités du département du Tarn ne sont séparées entre elles que par l'Agoût.

(4) Ce capitaine-enseigne s'appelait Amadine. Il était originaire de Fleurance en Gascogne, et conserva son grade dans le régiment protestant du baron de Ferrières. Jean Savin ou Sevin se réfugia d'abord à Puylaurens. On le retrouve plus tard ministre à Mazères où il dut mourir vers 1598.

Ce que voyant, Ambres, qui s'estoit avancé avec 25 chevaux seulement, charge sans marchander et taille en pièces tout cet amas qui ne fit presque point de résistance (1). Les victorieux, ayant pris ce qui leur plut des despouilles, s'en retournèrent au camp qui fut bientost levé en bon ordre, et l'artillerie ramenée à Castres. 1563

Le camp y fut bientost retourné pour la seconde fois sans succès, le siége ayant esté levé à cause du grand secours qui venoit de toute part.

Le chasteau de Lacaze pris, on considéra la conséquence de la forteresse, de son assiette, comme aussy du couvent des jacobins assis au cœur de la ville et attaché à la place; celà fut cause que le protecteur (2) envoya ordre au gouverneur et conseil de faire raser l'un et l'autre (3), et on commença le neuviesme de février de travailler à faire tomber la voute. C'estoit un couvent fort ancien, dans lequel l'histoire de Charlemagne rapporte que, venant d'Espagne, il déposa les reliques de s[t] Vincent, qui donnèrent le nom à l'église (4). Le bastiment estoit en forme de

(1) *Ils leur ostèrent une enseigne et tuèrent environ six vingts personnes et, sans M. de Boisseson, il y eût eu autre massacre, car il en eut pitié* (Faurin).

(2) Louis I de Bourbon, prince de Condé, chef du parti protestant.

(3) Il est difficile de concilier ce que dit Gaches de la démolition du couvent de Saint-Benoît en 1563, avec ce qu'assure le manuscrit de Doumayron, dont nous avons reconnu l'exactitude. Le *gardien* des cordeliers prétend que, dans la première guerre, *rien ne fut gasté aux couvents ny églises...jusques en l'an* 1574. — Gaches, lui-même, ajoute plus loin : *En cette année* (1569) *furent ruinés et démolis tous les couvents et églises de Castres... bien qu'on les eût espargnés aux premiers et aux seconds troubles...* — Faurin dit : *Le* 9 *février* 1563 *on a commencé de desmolir le temple S[t] Vincent...*; mais il rapporte à l'année 1567 la destruction complète des églises S[t] Jacques, S[t] Benoît, S[te] Claire et S[t] Vincent. — Cependant, en 1585, on travaillait encore à renverser ces édifices. *Voyez* plus loin.

(4) C'est une erreur. — Charlemagne mourut en 814, et le corps de s[t] Vincent ne fut apporté à Castres qu'en 855. — Aimon, moine de S[t] Germain-des-Prés au IX[e] siècle, nous a laissé l'*Histoire de l'invention et de la translation* des reliques du saint espagnol. Elle a été imprimée dans divers recueils. On en trouvera les principaux passages dans les *Antiquitéz de Castres* de Borel (L. II, p. 8, réimpression). *Voyez* Catel, dom Vaissete, et les proc. verb. de la Société lit. et sc. de Castres, t. IV, p. 562.

1563 croix, sur le milieu de laquelle estoit basti et élevé, sur quatre grands pilliers, entre le temple et le chœur, le beau clocher qui y estoit pour les cloches des moines et de la ville. Le temple, le chœur et le bras de la croix du dict temple estoient tout en voute, à l'antique; l'un des bras de la croix avoit une porte qui alloit à la rue du Pont-Neuf; l'autre bras donnait entrée au cloistre qui estoit environné de belles, grandes et larges galeries bien boisées et couvertes de crochets; le dit cloistre estoit soutenu tout à l'entour de deux rangs de colonnes de marbre; dans ce cloistre il y avoit un grand puits et quantité de cyprès, et entre le cloistre et l'église étoient rangées les chambres des religieux, dont celle du premier estoit fort belle; on y tenoit le conseil durant la guerre.

Passant plus outre, vers la rivière, estoit bastie cette grande et belle bibliothèque de cent pas de long, dans laquelle il y avoit trois rangs de pulpitres sur lesquels estoient les livres attachés à des chaisnettes (1), et tout estoit joignant cette belle et grande galerie regardant sur la rivière, pour la promenade des religieux. Ce bastiment estoit anciennement aux moines de S[t] Benoist, mais ils en firent don à Dominique (2), conducteur de la croisade contre les Albigeois, sur ce que, entrant dans leur église, il les assura qu'il avoit ouï une voix du ciel qui luy avoit dict : *Dominique, je te donne cette maison.* Laquelle voix pourtant n'avoit esté ouïe d'aucun des autres assistants qui, néantmoins, n'osant douter de la vérité du fait qui leur estoit rapporté, en firent donation à Dominique, et se réservèrent, en mémoire du bienfait, d'y pouvoir aller en corps deux fois l'année faire leur office, comme il se pratique encore. En suite de cette démolition, on travailla à celle du chasteau de Lacaze, pour les raisons cy-dessus rapportées.

(1) Usage très-répandu autrefois. — Tous les livres de la bibliothèque de l'université de Leyde étaient encore enchaînés au XVII[e] siècle.

(2) Domingo de Guzman, fondateur de l'ordre des Frères prêcheurs et de l'inquisition. Saint Dominique mourut à Bologne en 1221.

La paix ayant esté arrestée entre le Roy et les Princes le 13ᵉ mars (1) et publiée à Carcassonne, fut envoyée par le sénéchal à Castres, le 18ᵉ may 1563. On croyoit estre venu, par le bénéfice d'icelle, à la fin de nos misères; mais, hélas! voicy un abisme qui suit l'autre. Nous avons vu moissonner nos habitants par le fléau de la guerre, et nous verrons ravager le résidu par celuy de la peste. La ville de Tholose en fut premièrement attaquée, et, de là, portée à Castres par un nommé Sabatier, chaussetier, sous un faux passe-port de Narbonne. La maladie ayant esté descouverte, on establit de bons ordres. Pour remédier au mal, sauver les personnes et les biens, on nomma le capitaine de santé qui prenoit ordre des consuls, des chirurgiens, des apothicaires, désinfecteurs et autres; cela n'empescha pas que, le mal s'échauffant, les familles ne prissent l'espouvante et ne s'enfuissent, peu exceptées, qui restèrent par charité, pour secourir les pauvres, et par affection, pour conserver la ville d'une entière ruine. La mortalité fut si grande, qu'on comptoit 4000 morts (2), et entre yceux, François de Bouffard, sʳ de Fiac, avec sa femme (3) qui, en faisant service aux pauvres pestiférés, en moururent tous deux dans leur maison. Que dirons-nous, ou que ne dirons-nous pas, des vertus de ce bon personnage: nous avons vu un eschantillon de sa vie, nous dirons aussy quelque chose de ses mérites. C'estoit un personnage de moyenne taille, ny maigre, ny replet, ayant un œil bigle, droit de son corps; aspre à ses ennemis, doux et affable à ses amis et serviteurs; honorant les magistrats qu'il ne voulut jamais abandonner en cette grande nécessité; heureux en femme, pour en

(1) L'édit fut signé et scellé à Amboise le 19 mars.

(2) Faurin dit :.. *mille quatre cent quatre, ainsi a esté tesmoigné par maistre Jean Boyer, apoticaire des pestiférés, qui avoit le rolle des morts, noms par noms...*

(3) Guillaumette de La Garde, fille de messire Bertrand de La Garde, sgr. de Trotopoli. Leur contrat de mariage est daté du 5 août 1526 (Arch. de M. le comte de Bouffard).

1563 avoir esté servy jusques au tombeau; heureux en enfants (1) qui servirent grandement à la ville et à l'Église; heureux en neveux (2) que nous voyons aujourd'huy, l'un ayant desjà commencé de faire service à sa patrie (3), l'autre de belle espérance pour l'avenir (4); mais digne d'une plus honorable sépulture, ayant esté porté avec sa femme à S[t] Roch, lieu destiné aux pestiférés. Mourut aussy : Adhémar Corbière, Gaspard de Lapeyre et plusieurs autres honorables citoyens. Les trois consuls derniers, en l'absence du premier qui s'absenta sur prétexte des Estats (5), continuèrent à rendre leurs devoirs aux pauvres, dont ils sont autant à louer, que l'autre est digne de blasme de s'estre retiré du péril que ses collègues essuyèrent près de deux ans (6) en s'acquittant de leurs charges et faisant leur devoir.

La peste enflammée, comme il a esté dict, les ministres ne s'épargnoient en rien, courant çà et là pour consoler les malades et mourants par leurs prédications qu'ils ne discontinuèrent jamais, non pas au temple des catholiques, dont ils furent forclos par la publication de la paix, mais à l'hospital Nostre Dame et à la petite place de la ville, exhortant chacun à la patience et à attendre en implorant la grâce et la miséricorde de Dieu, qu'il démontra en son temps faisant cesser la peste, esmu par leurs gémissements, comme il se verra cy-après.

Par l'édit de paix, entre autres articles, il estoit porté que

(1) *Voyez* plus haut. — Borel donne la généalogie des Bouffard dans ses *Antiquitez de Castres.*

(2) *Neveu*, dans le sens latin de *nepos*, petit-fils.

(3) Samuel de Bouffard, sieur de La Garrigue, premier consul de Castres en 1608, 1616 etc..., député du haut Languedoc et haute Guienne à l'assemblée de Saumur (1611), mort le 10 mai 1665 âgé de quatre-vingt-quatre ans.

(4) Jean de Bouffard, sieur de Madiane, a joué un rôle pendant les guerres du duc de Rohan. On a de lui des mémoires estimés encore inédits.

(5) Les deux premiers consuls de la ville de Castres avaient entrée à l'assemblée des *états* du Languedoc.

(6) La peste se déclara le 17 août 1563 et ne disparut de Castres que dans le mois de novembre 1564.

les villes de la Religion recevroient des garnisons et que les habitans seroient désarmés. Mr de Joyeuse, en conséquence d'iceluy, manda en garnison à Castres une compagnie, commandée par le capitaine Sonnerie, catholique, laquelle fut logée chez les habitans de la Religion, quelque infectés qu'ils fussent, contre lesquels ils exercèrent de grandes cruautés et oppressions, les pillant et battant, avec un grand désordre, sans que le capitaine y remédiast, quoique les consuls luy en fissent plainte; ains, au contraire, ils usoient de grandes menaces de faire pis et faire d'eux comme ils avoient fait à la ville de Rouen (1), du sac de laquelle ils venoient tout fraischement, et pour preuve, le capitaine et les soldats menoient chacun sa femme, qui, toutes éplorées, se disoient sorties des présidents, conseillers et principaux bourgeois, qu'ils faisoient mourir misérablement après s'en estre saoulés. Pendant le séjour de Sonnerie, Antoine de Levy, comte de Caylus (2), vint à Castres pour y faire exécuter la volonté du Roy, auquel les consuls firent plainte de ces pilleries et brigandages contre la garnison. Le comte ayant fait appeler Sonnerie, luy fit commandement de ne plus faire ces excès, mais de se comporter et vivre en paix avec les habitans. Nonobstant cela, il eut la hardiesse de menacer et injurier les consuls, leur disant qu'ils estoient ennemis de Dieu et du Roy; Antoine Thomas, bourgeois, assistant les consuls, releva leurs intérests, et le comte imposa silence à Sonnerie, luy commandant de rechef de vivre en paix avec les habitans. 1563

Le Roy avoit donné la lieutenance générale du pays de Languedoc à Henry de Montmorency, par la résignation d'Anne de Montmorency, son père, connestable, comme aussy le baston de maréchal de France, par le décès de Charles de Cossé, maré-

(1) Le 26 octobre 1562.
(2) Gouverneur et sénéchal de Rouergue. Il arriva à Castres le 6 septembre.

1563 chal de Brissac, décédé depuis quelques temps (1). C'estoit un grand seigneur de mérite et capacité, bien qu'il n'eût jamais voulu apprendre à lire, ny à écrire; il s'en vint donc dans la province pour prendre possession de son gouvernement et se faire voir aux villes d'iceluy. Auquel effet, estant arrivé à Castres le 16e d'octobre, il ne voulut pas entrer à cause du soupçon (2) qu'on avoit contre la ville, se contentant d'en faire le tour. On le salua de l'artillerie, et on luy présenta les clefs, à l'Albinque, qu'il ne voulut pas, et passa outre vers la chartreuse où il coucha et y donna la commission du gouvernement de Castres au baron d'Ambres, catholique, qui l'avoit désiré et y vint le lendemain, pour s'en remettre en possession, avec Mr l'évesque d'Oraison, suivis d'un grand nombre de religieux portant la croix, qui y vinrent en forme de procession et entrèrent ensemble par la porte Neuve, insultant, contre tous ceux qu'ils rencontroient, par injures et menaces. Ils estoient accompagnés de quantité de soldats et valets portant épées et bastons, qui frappoient insolemment tous ceux qu'ils rencontroient, disant : *Canaille d'Huguenots, vous nous avez contraints d'aller au presche, nous vous fairons maintemant venir à la messe à coups d'espées et de bastons*. Cela fut souffert pour l'heure avec impatience et despit, et, n'eût esté l'affliction dans laquelle ils estoient, ils eussent repoussé ces injures. Les dts srs évesque et gouverneur et leur suite allèrent en corps, en chantant, faire leur office à la place de St Vincent.

Ceux de la Religion, après avoir quitté les temples des catholiques, preschoient tantost à l'hospital, tantost à la place; mais, leur ayant esté défendu par le dit sieur d'Ambres, gouverneur, ils retournèrent faire leurs assemblées au grenier des pauvres,

(1) Le 31 décembre 1563. — Henri de Montmorency porta le nom de Damville jusqu'à la mort de son frère aîné (1579). Il fut créé maréchal de France le 10 février 1566 seulement.

(2) La peste.

de vers Castres, et à l'hospital de Villegoudou, le 27e octobre; 1563
ce qui continua tant que le dit Sr d'Ambres fut gouverneur, qui fut jusques au 20e Décembre qu'il se retira par ordre de Mr le mareschal Damville, et en la place duquel fut estably le sieur de La Valette (1) qui arriva le mesme jour avec sa compagnie de cavalerie, et le capitaine Aymeric avec la sienne de fantassins (2), tous logés chez les habitans de la Religion. Le dt sr de La Valette estoit bon homme, se comportant bien et doucement avec ses gens; mais Aymeric estoit méchant, capricieux et insolent, qui faisoit vivre ses gens à discrétion et avec grande oppression. Durant son séjour (3), il fit prendre cinq soldats que le sr de Ferrières tenoit à La Gardié, de main haute, et, les ayant menés à Castres, les fit pendre sans aucune forme de justice et au préjudice des inhibitions qui luy avoient esté faites (4). De quoy le dt sr de Ferrières ayant porté plainte au Roy, en obtint réparation et fit chasser de Castres Aymeric et sa compagnie.

(1) Jean de Nogaret, seigneur de La Valette, Casaux et Caumont, mestre de camp de la cavalerie légère, lieutenant général au gouvernement de Guienne, capitaine de cinquante hommes d'armes, mort en 1575.

(2) La compagnie du cap. *Eymery* était de deux cents hommes (Faurin).

(3) Le 18 septembre 1564, d'après Faurin.

(4) Voici le fait, d'après un document du temps : Le capitaine *Eymery* reçut, à Castres, une lettre datée du 7 sept. 1564 et signée des deux consuls de Frégeville. Ces magistrats l'avertissaient que quelques hommes inconnus *se tenoient aux chemins portant mesche allumée... Ils attaquoient les passans, particulièrement les prebstres et se retiroient dans le fort de La Gardié, appartenant au sgr. de Ferrières*. Les prétendus consuls *supplioient le capitaine d'y pourvoir, pour ce qu'il estoit ordiné au dict pays pour restreindre telle malice singulière...* Eymery fit son exécution de bonne foi; mais on apprit bientôt qu'un certain François de Quercy, dit La Gardiette, intéressé à la destruction de la place de La Gardié, était l'auteur de cette missive à laquelle les consuls de Frégeville n'avaient pris aucune part; ils ne savaient pas lire (*Auditions des C. de Freydeville. D. P.*). Les hommes trouvés dans cette *métairie fortifiée* avaient pour mission d'*en lever les fruicts* (Faurin). — La Gardié est entre Frégeville et Vielmur (Tarn), sur la rive droite de l'Agout. Il ne faut pas confondre ce lieu avec *La Gardié* de Peyregous, aussi dans le Tarn, où naquit le fameux Pontus Escoperius, feld-maréchal de Suède.

1563 Nous fairons la closture de cette année par la bravade que Jean de La Palu, sénéchal, appuyé de l'évesque, fit aux consuls le dernier de décembre, leur faisant inhibitions et defense, de par le Roy, de n'admettre point que des catholiques. Nonobstant les insistances et protestations faites par ceux de la Religion, qui leur opposoient les Édits du Roy, les autres s'en allèrent, le premier de l'an, à Saïx, où ils firent l'élection contre les us et coustumes de Castres et de toutes les communautés.

1564 Au commencement de l'an 1564, les d[ts] s[rs] évesque et sénéchal, avec les catholiques, craignant que sy l'élection se faisoit dans l'hostel de ville ils n'en seroient pas les maistres pour exclure ceux de la Religion, ils s'en allèrent à Saïx et y eslurent ceux qu'ils purent des catholiques, savoir : Champardy, notaire; Vincens Alquier, Jean Galtier et Pierre Trivié, lesquels estant venus à Castres, commencèrent à exercer le 6[e] janvier, après avoir interdict aux consuls précédens de continuer.

Les catholiques, pour fatiguer ceux de la Religion en leur exercice, firent faire défense de prescher aux hospitaux, le 10 janvier, de l'autorité du gouvernement; lesquels, se voyant ainsy troublés, s'en allèrent prescher à la maison de Jean Raymond, vieux; auxquels presches se trouva m[tre] Antoine Lacger, juge d'appeaux, qui se déclara de la Religion.

Les catholiques, pour fascher et vexer d'avantage ceux de la Religion, obtinrent commission dressante à La Palu, sénéchal, pour sortir l'artillerie de Castres; ce qu'il fit avec tant de malice, qu'il contraignit les habitants de la Religion, à coups de bastons (1), de la traisner eux-mesmes hors la ville. Il fit conduire le gros canon à Tholose, et la belle coulevrine de vingt-deux pans de feu (2), avec deux autres, six pièces de cam-

(1) *... et entre tous autres, auroit battu un homme vieux de quatre vingts ans ou plus, nommé Antoine Jean, lequel seroit mort despuis de ses coups* (Faurin).

(2) L'empan, ou pan (de l'allemand Spann) mesurait, à Castres, 0[m],225[mm]. Cette coulevrine, longue de 5 mètres environ, avait coûté mille écus et pesait 48 quintaux, c'est-à-dire 1968 kil., le quintal valant 41 kil. — De Toulouse,

pagne, quatre fauconneaux et vingt-deux mousquets de fonte, 1564
à Leucate (1); après quoy La Valette fut retiré de Castres (2).

Ceux de la Religion, ayant presché longtemps au grenier des pauvres avec incommodité, furent faire leurs assemblées à l'hospital S[t] Jacques, par tolérance, jusques au 4[e] décembre qu'ils furent mis en possession d'yceluy par le juge criminel de Carcassonne, en vertu des lettres patentes du Roy Charles IX.

Sur la fin de décembre, le Roy envoya les lettres patentes portant inhibitions aux consuls de faire autre élection que des catholiques, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné; sur quoy les catholiques voulant procéder, ceux de la Religion y firent de telles oppositions, que l'élection fût sursise jusques au mois de mars 1565, au commencement de laquelle année le Roy vint à Tholose.

Le Roy, après la paix de l'an 1563, se résolut de visiter son royaume et de se faire voir à ses peuples. Auquel effet, il partit de Fontainebleau au mois d'octobre 1564 (3). Il commença par la Champagne, Bourgogne et vint à Lyon, où il luy fut fait une magnifique entrée (4). Il y fit bastir une citadelle pour empescher que ceux de la Religion ne s'en saisissent plus, et ne bougea de là qu'elle ne fût en défense. Partant de là, il prit son chemin par le Dauphiné et vint aborder à Avignon (5), d'où il fut à Marseille (6) et y fut magnifiquement reçu. On lui fit voir, par divertissement, un combat naval après lequel il revint à Avignon

elle fut transportée à Narbonne et, de là, à Leucate (Faurin). — Il ne faut point s'étonner de la dimension de cette arme. Montaigne, dans son *Journal de voyage en Italie*, parle d'une coulevrine de Ferrare *longue de trente-cinq pans*, et celle qui existait encore à Nancy au dernier siècle mesurait vingt-cinq pieds (*Hist. de la Lorraine*, Camet).

(1) La petite ville de Leucate (Aude) était une place très-importante. Ses forfications furent démolies en 1664.

(2) Le 19 juillet.

(3) Charles IX partit de Paris le 24 janvier 1564 et de Fontainebleau le 13 mars.

(4) Il y séjourna du 13 juin au 9 juillet.

(5) Du 24 sept. au 16 octobre.

(6) Il n'y resta que sept jours.

1565 et fut traité royalement par le cardinal d'Armaignac (1); de là il vint à Nismes, où on venoit de tenir un synode provincial dans lequel il fut dressé un cahier des plaintes, contre le mareschal Damville, qui fut présenté au Roy par les députés d'yceluy qui furent renvoyés, pour la response, à Tholose. En partant de là, le Roy y laissa garnison et, passant à Montpellier (2), il en fit de mesme et continua son voyage par Béziers, Narbonne et Carcassonne, où il fut arresté huit jours (3) par la neige qui tomba en sy grande quantité que plusieurs maisons furent enfoncées et les habitants d'ycelles étouffés; d'autres périrent de faim en grand nombre durant ce mauvais temps-là, en défaut des choses nécessaires pour la vie. L'hostel de ville de Carcassonne, fouillant ses archives, trouva que, 123 ans auparavant, Marie d'Anjou, fille du Roy de Naples et Sicile et femme de Charles septiesme, y fut arrestée trois mois par les neiges (4).

Le Roy, au despart de Carcassonne, fut prié par le s^{r} de Ferrals (5) de venir prendre le disner chez luy en passant; où il le traita fort magnifiquement, et, après les services levés pour donner l'eau naf (6), voicy paroistre au haut du plancher de la salle

(1) George d'Armagnac, cardinal en 1544, archevêque de Toulouse et *colégat* d'Avignon en 1565, mort en 1585. — C'est en faveur de ce prélat que Charles IX, à son passage à Toulouse, déclara tout archevêque de cette ville *conseiller-né au Parlement*.

(2) Le 26 décembre 1564, Charles IX fit faire à Montpellier une procession générale, où tous les habitants furent obligés de se trouver, sous peine de cent livres d'amende (*Pièces fugitives*).

(3) C'est dix jours qu'il faut : du 12 janvier au 22. — Charles IX s'arrêta aussi trois jours dans la *ville basse* de Carcassonne.

(4) Marie d'Anjou, fille aînée de Louis II, roi de Sicile, duc d'Anjou, etc., fut fiancée en 1413 au comte de Ponthieu, plus tard Charles VII, roi de France, et mariée en 1422 seulement (P. Anselme).

(5) François de Roger, baron de Ferrals, seigneur de Malras, contrôleur général des guerres, trésorier de France à Montpellier (1558), puis ambassadeur à Rome, où il mourut le 5 janvier 1575. Le château de Ferrals, situé à 10 kilom. de Castelnaudary, est aujourd'hui classé au nombre des monuments historiques.

(6) Parfum particulier à l'Italie; la fleur d'oranger en était la base. Sous les derniers Valois, il était de bon goût de faire tout à l'italienne.

du festin une nuée suivie d'un éclair et d'un coup de tonnerre 1565
qui fit sortir de cette nuée une pluie d'eau naf, mêlée de dragées, en telle abondance, que, pour se garder de mouiller, il fallut porter les manteaux au Roy et à tous ceux du festin. Ce qui luy donna un grand plaisir et à toute sa cour.

Partant de là, il alla à Castelnaudary (1), puis s'achemina à Tholose, et, en chemin, il eut la curiosité de voir les trois pierres, qu'on appelle de Naurouze, distantes l'une de l'autre d'un petit espace, qu'on dict avoir esté mises sur le chemin par une Dame, qui dit que lorsque ces trois pierres viendroient à se joindre, toute vergogne seroit perdue au monde, et le jour du jugement arriveroit après.

Le Roy estant arrivé à Tholose (2), près de la porte S[t] Michel, ne voulut pas entrer; mais, ayant fait le tour de la ville, s'en alla coucher aux Roquets (3), afin de donner plus de loisir aux capitouls de luy faire l'entrée. Le lendemain, la Reine mère, avec madame Marguerite, sa fille, madame Renée de France, douairière de Ferrare (4), avec presque toute la cour, à la réserve de ceux qui accompagnoient le Roy, entrèrent dans la ville pour y coucher.

Les capitouls dressèrent plusieurs compagnies pour faire un bataillon de 4000 hommes, dont Delpech, bourgeois, estoit le colonel. Ils firent sortir plusieurs canons, tendre la grand rue de tapisseries et couvrir le pavé de sable. Ils l'ornèrent de plusieurs arcs de triomphe avec des inscriptions en toutes langues à l'honneur du Roy. A l'entrée de la place de La Peyre, furent

(1) Le 28 janvier 1565.

(2) Le mercredi 31 janvier.

(3) C'est ainsi que l'on appelait les PP. minimes de S[t] François de Paule dont l'église étoit à l'invocation de Saint-Roch.

(4) Renée de France, fille du roi Louis XII, sœur de François I[er] et veuve d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, Modène, Reggio, etc... Rentrée en France après la mort de son mari (1559), elle favorisa les protestants dont elle partageait les croyances, et mourut à Montargis en 1575. — *Voyez* une savante étude sur la *Jeunesse de Renée* dans le Bul. de la Soc. de l'hist. du pr. fr., t. XV.



1505 dressés deux arcs, en forme de deux portails, au milieu desquels il y avoit une pomme artificielle dans laquelle on avoit logé un escolier (1), nommé Terlon, pour faire un compliment au Roy lorsqu'il passeroit. — Toutes choses estant préparées, le Roy sortit des Roquets, au-devant duquel sortirent de la ville : premièrement tous les grands seigneurs et noblesse de la cour, puis sortit le parlement en robe rouge, suivi de tous les autres corps; les capitouls allèrent prendre leur poste avec le poêle rouge cramoisy dont la frange et crespine estoient d'or. Le Roy, s'estant approché, fut harangué par le président d'Aphis (2), à la teste du parlement, après quoy l'escoupèterie commença sa descharge, et le commissaire de l'artillerie ayant, par mégarde ou par dérision, rangé le gros canon de Castres le premier, qui avoit cette inscription : *La parole de Dieu demeure éternellement*, ce canon creva et tua aux environs le commissaire et trois canonniers; à cause de quoy le Roy commanda de ne tirer plus, et ayant un peu contemplé le bataillon, il s'avança vers la porte Arnaud-Bernard, là où les capitouls luy présentèrent encore le pavillon, après qu'ils luy eurent fait la harangue par l'organe de Jean Estienne Duranty (3), chef de leur consistoire. Le Roy se mit sous le pavillon, suivy de ses deux frères, Alexandre et Hercule [qui changèrent leurs noms dans Tholose avec ceux de Henry (4) et de François (5)], d'Henry, prince de Béarn; de Charles, cardinal de Bourbon; d'Anne de Montmorency, con-

(1) La Faille prétend que c'était une jeune fille, vêtue en nymphe, qui représentait la célèbre Clémence Isaure. — *Voyez* la *Description des arcs triomphaux...* dans les *Annales de Toulouse* de Rozoi, t. II, preuves, p. 85 et suivantes.

(2) Jean Daffis, conseiller au parlement (1556), président en 1559, premier président de 1562 à 1581. Charles IX lui conféra alors de titre de *chevalier*.

(3) La *harangue* de Duranty, premier président du parlement, se trouve dans les *Preuves des Annales de Toulouse* de Rozoi, t. II, p. 83.

(4) Henri, d'abord duc d'Anjou, puis roi de Pologne et enfin roi de France (1551-1589).

(5) François de France, duc d'Alençon et de Brabant, né en 1554, mort en 1584.

nestable de France et de Henry de montmorency, mareschal 1565
Damville; d'Honoré de Savoie, marquis de Villars; des comtes d'Aubijous, de Candale (1), de Caraman (2), de Rieux, des sénéchaux de Tholose et de Carcassonne, des s^rs de Termes et Montluc, et d'un grand nombre de seigneurs et noblesse, tant courtisans, que du pays du Languedoc et de Guienne. Au devant marchoient les haut-bois et clairons, suivis de sept trompettes, le connestable portant l'espée nue à la main, suivy des autres officiers de la couronne. Avec cet ordre, le Roy estant parvenu au devant les deux arcs triomphaux de la place de La Peyre, voulant passer, on fit descendre, par engins, la pomme qui estoit suspendue, laquelle s'estant entre ouverte par un merveilleux artifice, le jeune escolier Terlon en sortit, luy fit une harangue en latin, et, ayant esté remonté dans sa pomme par le mesme artifice, le Roy passa outre jusques au salin, et, biaisant, descendit par Perchepinte et Ste Carbe et arriva à l'archevesché où il trouva, à la place St Estienne, un nombre infini de peuple criant : *Vive le Roy!* jusqu'à ce qu'il fût entré. Il fut après visité par tous les corps de la ville, bien avant dans la nuit, durant laquelle les capitouls firent faire aux carrefours de grands feux pour éclairer et corriger un peu le grand froid.

Le Roy ne put pas descendre à l'église à cause qu'il estoit nuit; mais le lendemain matin, accompagné de tous les princes et grands seigneurs, il alla à la messe, et, estant sur la porte, il invita le prince de Béarn d'y entrer pour l'ouïr; de quoy s'estant excusé, le Roy luy prit son chapeau et, par jeu, le luy

(1) Henri de Foix-Candale, gouverneur de Bordeaux en 1568, tué au siége de Sommières (1573).

(2) Paul de Foix, comte de Caraman (on écrivait *Carmaing* et *Cramail*), *conseiller du Roy en son conseil d'État et privé*. Il mourut archevêque de Toulouse (1584). Odet de Foix, aussi comte de Caraman, que nous avons vu plus haut, était son frère. Le comté de Caraman, malgré sa position topographique, faisait partie de la Guienne et ne fut réuni au Languedoc qu'en 1779.

1565 jeta dedans, d'où on le luy rapporta où il s'estoit arresté, et, à la sortie, il l'accompagna partout.

Pendant le séjour du Roy à Tholose, plusieurs assignations furent données, tant générales que particulières, devant Sa Majesté pour en recevoir la justice convenable et pour ouïr toutes sortes de personnes. Il entra au Palais pour seoir dans son lit de justice et honorer sa cour de parlement qui l'y attendoit en robes rouges (1). Là, en sa présence, furent donnés divers arrests, et y fut plaidée la cause de madame la douairière de Ferrare contre certains séditieux de Tholose qui, l'ayant vue passer en carrosse où estoit son ministre, avoient crié insolemment et jeté des pierres contre le carrosse (2). Terlon, fameux avocat, se présenta au barreau pour playder sa cause, représentant sa qualité éminente, la grandeur et antiquité de sa maison, la première du monde, comme fille de Louis XII, à laquelle la couronne auroit appartenu après la mort de son père, sans le défaut de son sexe qui l'en avoit excluse par la disposition de la loy salique, laquelle loy avoit transféré la couronne légitimement et de plein droit à François I[er], duc d'Angoulesme, comme plus proche, en ligne collatérale, descendant des masles, et ayant exagéré, par cette considération, l'attrocité du crime et l'attentat qui avoit esté commis, les gens du Roy ouïs sur le champ, fut donné arrest enjoignant aux capitouls d'en faire la perquisition exacte et punition exemplaire contre les coupables qui furent, après, fouettés par les carrefours de la ville. Chastiment estimé bien léger par la d[te] dame et grands de la cour, comme nullement proportionné au crime, vu la qualité de la personne offensée, dont le contre coup passoit sur la Majesté Royale.

(1) Le jeudi 8 février.

(2) Ce fait avait eu lieu le 16 octobre 1564. — Renée de France venait de Nîmes où elle avait assisté à un synode. « ...Madame la duchesse de Ferrare est entrée à Narbonne accompagnée, ce qu'on dict, de quatre ou cinq cents chevaulx... » Lettre de *Sainct-Jehan* à J. Coras, datée de la cité de Carcassonne, 11 octobre 1564 (Archives de la Haute-Garonne).

Catherine de Narbonne, dame de Brassac (1), avoit fait donner 1565
assignation à Guillaume de Guilhot, s[r] de Ferrières, devant la personne du Roy et son conseil, pour avoir réparation et remboursement des dommages à elle faits et meubles enlevés par le d[t] s[r] aux premiers troubles. Le Roy les voulut ouïr en personne, et, bien que la d[te] dame eût cru qu'il n'oseroit comparoistre, il y vint pourtant, meslé de plusieurs grands seigneurs, et accompagné de ses neveux Du Bourg (2) et de Savaillan (3) avec d'autres ses alliés. Le Roy leur commanda de playder chacun sa cause, et la d[te] dame commença disant : *Sire, j'ai fait appeler devant Vostre Majesté le s[r] de Ferrières, pour avoir réparation et recréance des meubles, qu'il a pris de ma maison de Brassac, de valeur de soixante mille livres, et autres torts et griefs qu'il m'a fait durant les premiers troubles en mes autres biens, suivant la justice qu'il plaira à Vostre Majesté d'en ordonner* (4). Le s[r] de Ferrières repartit : *Sire, tous les meubles de la maison du comte d'Aubijoux, de La Caze* (5) *et de la mienne ensemble,*

(1) La dame de Brassac avait épousé Gabriel de La Palu, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pourvu de l'office de sénéchal de Castres le 9 mars 1541, par résignation de son père, Jean, gouverneur de Narbonne. — Elle fut tuée à la prise de son château de Brassac, le 21 juin 1569, par les soldats de ce même Guillot dont elle se plaint. — Brassac est un chef-lieu de canton du Tarn, à 6 kilomètres du château de Ferrières.

(2) Guillaume de Guillot s'était allié aux Du Bourg en épousant Anne, fille de Pierre du Maine Du Bourg, sénéchal de Castres en 1567.

(3) Ce doit être *Saillans* qu'a voulu mettre Gaches : Antoine Du Bourg, sénéchal de Riom, était baron de Saillans. Il avait épousé la sœur du fameux *capitaine Piles*, Armand de Clermont. Les seigneurs de Savaillan au XVI[e] siècle étaient des *Mauléon*.

(4) Les seigneurs de Brassac et de Ferrières n'avaient pas attendu les guerres de religion pour se quereller. Une *Inquisition secrète*, de 1540, nous apprend que Guillaume et ses vassaux dévastaient depuis dix ans *les grands et beaux bois de Thésouliès, au terroir du Sécun et de Belfortés, estant du plus grand profict et commodité pour raison des moulines-ferrières qu'estoient au-dessoubs...* le tout appartenant à La Palu, alors *un service du roi pour faict de guerre* (Doc. part.). — Aujourd'hui il ne reste plus trace des *moulines-ferrières*, et des *grands et beaux bois*, peu de chose.

(5) Le château de La-Caze-de-Sénégas (Tarn) appartenait à Antoine de Châlon,

1565 *ne sauroient valoir soixante mille livres. Que sy je luy ay pris la maison en temps de guerre, qui sont les torts et griefs dont elle se plaint, c'est une chose abolie par l'Édict de pacification qu'il a plu à Vostre Majesté de donner à ceux de la Religion, du bénifice duquel je dois jouir, comme estant de cette qualité.* Le Roy, les ayant ouïs, leur imposa silence, et, leur ayant fait commandement de vivre en bons voisins et amis, ordonna que le s^r de Ferrières rendroit à la dite dame ce qu'il lui avoit pris et en seroit cru à son serment, et que la d^te dame les enverroit chercher à Ferrières (1).

Nous avons dit, cy devant, qu'au synode provincial tenu à Nismes, les églises du bas Languedoc avoient dressé un cahier de plaintes contre le mareschal Damville, et que le Roy avoit renvoyé les députés à Tholose. Ils l'y suivirent, se joignant avec ceux du haut Languedoc, représentés par le s^r de Ferrières, et les autres par le conseiller Clausonne, du présidial de Nismes, et, depuis, président en la chambre de Lisle (2). M^r le connestable, ayant ouï la lecture des plaintes, se mit en grande colère dans le conseil et dict tout haut : *Sy ces choses sont véritables, il faut que Vostre Majesté fasse trancher la teste à mon fils; mais sy elles sont fausses, il faut faire punir ses calomniateurs.* Ce qui donna l'espouvante aux députés qui recherchèrent la paix

dont une des filles, Magdeleine, épousa plus tard Henri de Bourbon, marquis de Malause. — *La maison du comte d'Aubijoux* était le château de Crins, près Graulhet (Tarn). — *Voyez* Borel, *Antiquitez de Castres*, II, p. 70; réimpression.

(1) Ce procès était encore pendant, lorsque Edouard Molé vint à Castres (*voyez* plus bas, 1571). D'après une *ordonnance* de ce magistrat célèbre, le seigneur de Ferrières, *grâce au sieur de l'Espinasse, auroit esté absoult par le conseil privé pour la restitution des meubles de la dame de Brassac; ains condamné à luy rendre* 97 *quintaux et demi de fer forgé, ou à la somme de* 487 *livres dix soutz, le quintal valant cinq livres en l'année* 1565 (Doc. part.).

(2) Guillaume Roque, sgr. de Clausonne. Lisle d'Albigeois, aujourd'hui chef-lieu de canton du Tarn, fut le siége de la chambre mi-partie en 1579, 1583, 1584 et 1585.

du connestable, lequel fit arrester Clausonne et en eût fait autant 1565
de Ferrières sans la sollicitation de ses parents. Ce qui fut cause qu'on n'alla pas de longue, et que le connestable s'apaisa.

La ville de Tholose n'espargna rien pendant le séjour du Roy pour luy donner plaisir et contentement. Il ne se parloit que de récréations et passe-temps. Les bonnes maisons estoient ouvertes nuit et jour pour les jeux, danses et mascarades. Les comédies, les courses de bagues et les tournois n'y furent pas oubliés. Quelques gentilhommes de Gascogne firent partie contre quelques gentilhommes du Languedoc, pour jouster avec des lances de tournoy, armés de blanc, comme chevaliers errants, montés sur des chevaux n'ayant que le corps de la selle, sans sangles, croupière ny poitrail, faisant voir, par là, la force et bonne tenue des cavaliers qui s'estoient mis sur les rangs et estoient animés par la présence du Roy et de la cour. Entre ceux qui firent le mieux, fut Pierre de Larroque, s[r] de Jouarres, gentilhomme du Narbonnois, qui emporta le prix sur tous les autres. — Le Roy, partant de Tholose, passant par Montauban, s'en alla à Bordeaux (1), où il demeura jusques à l'arrivée d'Élisabeth sa sœur, reine d'Espagne, à Bayonne, accompagnée du duc d'Albe, où il la fut trouver et conféra avec elle (2). Il escouta les conseils funestes de ce cruel ministre, qui, sur prétexte de zèle pour la Religion, jeta les semences de toutes les sanglantes tragédies qui furent jouées en France sous les règnes de Charles et Henry son successeur, qui le portèrent à l'extrémité, à l'advantage de la maison catholique d'Autriche, qui ne pensoit pas de manquer à faire de la France une de ses provinces, sans la

(1) Le roi partit de Toulouse le 19 mars 1565 et fut le lendemain à Montauban qu'il fit démanteler. Il n'arriva à Bordeaux que le 1[er] avril.

(2) Charles IX arriva à Bayonne le 29 mai, et la reine d'Espagne le 15 juin. Les deux cours en partirent le lundi 2 juillet 1565. — Voyez *Recueil et discours du voyage de Charles IX, par Abel Jouan*. Paris, 1566; et les notes de Ménard, *Pièces fugitives*, t. I.

1565 bonté de Dieu qui la releva miraculeusement de sa ruine.

Après le départ du Roy, de Tholose, les catholiques de la ville de Castres, nonobstant les oppositions de ceux de la Religion, comme nous avons dit, la contestation ayant duré jusques en mars, eslurent consuls de leur Religion : Jacques Martiny, advocat; Sicard Tournié; Guillaume Condoumy, et Jean Mainié, jeune. Le 22e mars, le capitaine Aymeric fut chassé, à la poursuite du sr de Ferrières, avec sa compagnie, et en sa place fut mis le capitaine Baranau (1) et St Martin, avec leurs compagnies, du régiment de Sarlaboux (2), des bandes de Piémont; mais, sur la plainte de la ville, le maréchal tira celle de St Martin.

Les catholiques ayant obtenu commission pour faire démolir les remparts d'alentour de la ville, commencèrent par le boulevard de la porte de Fusiés, le 14e may, et, craignant ceux de la Religion, se firent envoyer le sr de La Valette, avec sa compagnie de cavalerie, qui demeura dans la ville jusqu'à ce que la démolition fût faite. Quelques temps après, pour les affliger davantage, on y fit venir une troupe d'Albanois (3), plus insolents que les autres, qui usèrent de grandes cruautés et oppressions contre ceux de la Religion, leur disant, lorsqu'ils chantoient des psaumes, qu'il leur faudroit bientost pleurer et aller tous à la messe; ce qu'ils souffroient avec grande constance, estant exhortés à patience par les ministres qui les assuroient

(1) Jean de Montlezun, sgr. de Baratnau, sénéchal et gouverneur d'Armagnac en 1570. Son *insolence* força le roi de Navarre *à l'oster du chasteau de Lectoure* (1576); il avait *osé appeler canaille ceux de la Religion* et proféré des menaces de mort *contre le d. Roy en bonne compagnie...* (Bibl. de Toulouse, mss. C. 10.)

(2) Corboran de Cardaillac, vicomte de Sarlabous, un des assassins de Coligny, ou son frère Raymond, colonel de l'infanterie française. Dans une lettre du 28 décembre 1563, Charles IX recommande à Damville de s'informer des désordres que Sarlabous et son régiment avaient commis en Albigeois et de les punir (Dom Vaissete).

(3) Ce corps de cavalerie, auquel on donnait aussi le nom d'*estradiots* (stratiotes), fut remplacé, sous Henri IV, par celui des *carabins* qui, eux-mêmes, donnèrent naissance aux *dragons*, sous le règne de Louis XIV.

que Dieu auroit bientost pitié de leurs souffrances, comme il advint peu de temps après. 1565

Après le passage du Roy dans la province, Mr le mareschal Damville, qui en estoit gouverneur, vint à Castres pour y faire son entrée. Sur quoy les consuls, ayant pris leur délibération, enjoignirent aux habitants d'une et d'autre religion de se préparer pour le recevoir, et, à cette fin, avoient fait dresser deux compagnies, soubs Antoine Rollande et Guillaume Tournié, avec cet ordre : qu'on ne porteroit que l'espée et une écharpe blanche, avec une branche de laurier à la main; qu'on tapisseroit les rues, qu'on y porteroit du sable et dresseroit des arcs de triomphe avec des inscriptions à l'honneur de ce seigneur, depuis la porte de l'Albinque jusques à la maison d'Antoine de Martin, sr de Roquecourbe.

Il vint du costé d'Alby, et, passant à Gaillac, fit pendre deux jeunes hommes en haine de leur religion, Pasquet et Sabuc (1), qui furent opprimés par la déposition de deux faux témoins, à la prière de l'évesque d'Alby. — Approchant de la ville, il fut rencontré par la compagnie du dit Rollande, qui luy fit les compliments de fidélité et d'obéissance au Roy et à ses commandements. Tournié le reçut à la porte où les consuls l'attendoient avec le pavillon, lequel il refusa, et, passant outre, il entra ayant l'évesque à droite et à gauche le sénéchal et juge, suivy de MM. le comte d'Aubijoux, du baron d'Ambres et grand nombre d'autres seigneurs et gentilhommes; estant arrivé à son logis, il reçut les devoirs de tous les officiers et autres principaux de la ville, et, quelques jours après, les consuls lui firent présent de quatre cents pièces d'or, dans une bourse de velours rouge, qu'il reçut avec témoignage de satisfaction, disant qu'au-

(1) Jacques Sabuc, dit le bon soldat, et Pierre Pasquet, dit Lespat *à cause d'un grand coup qu'il avoit reçu à travers le visage en quelques guerres de Piémont. C'étaient deux jeunes hommes braves et vaillants*, qui appartenaient à des familles de qualité de Gaillac, dont la mort fut bientôt vengée par leurs frères (*Hist. des troubles advenus à Gaillac*).



1565 tre ville de la province ne luy avoit tesmoigné tant de bonne volonté. Après y avoir demeuré cinq jours (1), il commanda aux catholiques et à ceux de la Religion de vivre doucement suivant les édits, ce que faisant, il en recevroit satisfaction et contentement et feroit entendre leur obéissance à Sa Majesté.

Le dit sieur mareschal ayant fait le tour de son gouvernement et s'estant retiré à Montpellier, la ville de Castres luy envoya ses députés pour le supplier de les vouloir soulager, ce qu'il fit, leur ayant donné ordre pour faire venir Baranau à Montpellier (2) et les Albanois à Nismes; et ainsy elle fut soulagée quelques temps, après avoir souffert toute extrémité.

Peu après, ceux de la Religion ne pouvant plus durer dans les incommodités où ils estoient pour les exercices, après avoir jeté les yeux sur divers endroits, obtinrent de Dominique de Bouffard, s[r] de La Garrigue, une maison, où le temple est présentement, qui estoit à La Grange, son jeune frère, qui en ratifia le don, après qu'il eut repris Castres, l'an 1574, sous couleur de vente, dont son aisné luy paya pourtant deux tiers du prix convenu, et luy fit quittance du restant, aux conditions portées par le contrat.

Le 27[e] septembre, se voyant exclus du cimetière des catholiques, ils commencèrent d'enterrer dans un jardin vis-à-vis de la tour du trésor, acheté de Jacques Bernard par le consistoire, et on y continua jusqu'au 29[e] septembre 1567 que les seconds troubles commencèrent.

Avant l'entrée de M[r] le mareschal, le premier de juillet, estoit arrivé en la ville Jean de La Palu, sénéchal (3), se disant gou-

(1) Damville arriva à Castres le 24 août et en partit le 26 du même mois (Faurin). On trouve dans les archives de l'hôtel de ville de Toulouse une *ordonnance* de lui, datée de ce dernier jour, dans laquelle il donne l'ordre aux capitouls de faire transporter à Narbonne, *pour la tuition et défense d'icelle*, les pièces d'artillerie enlevées de Castres l'année précédente.

(2) Le 14 octobre.

(3) *Voir* Faurin, réimpression, p. 17, note 3.

verneur, accompagné d'un bon nombre de gentilshommes, et 1565
alla loger à la maison Dandelle, près de la Portanelle. Ceux de la Religion, se voyant menacés d'une prompte ruine, et cognoissant l'humeur du personnage qui les haïssoit de mort, ne savoient que faire, le voyant maistre d'une porte et d'un quartier de ville pour faire entrer les ennemis. Comme ils estoient au désespoir, à cause des advis qu'ils avoient de tous costés d'estre égorgés, Dieu, qui veille pour les innocents, pourvut de la sorte : quelque trois jours après, La Palu, venant de se débaucher avec une fille de joie, s'eschauffa extraordinairement; sortant de là, il s'en alla à la rivière vis-à-vis du teron Périer (1) où l'eau est extrêmement froide, et, pour se rafraischir, se mit à la cheute de l'eau; qui luy porta une pleurésie qui le mit au lit et, de là, au tombeau, le 12e juillet. Pour marque du malheureux dessein qu'il avoit profondément imprimé dans son cœur, il prononça ces paroles : *Ha! huguenots de Castres, c'estoit aujourd'huy le jour de vostre ruine;* et faisant un grand souspir, il expira.

Le 13e d'octobre, un dimanche au soir, la rivière d'Agout (2) grossit tellement, par les pluies continuelles qui estoient tombées sur la montagne, que les consuls firent sonner la trompette à minuit, enjongnant à tous les habitants de se lever pour venir travailler à sauver le pont. La rivière se déborda sy furieusement, qu'elle passoit au dessus, cinq ou six pieds. Elle emporta presque tous les moulins d'un costé et d'autre, jusques à Lavaur, tellement qu'on ne pouvoit moudre qu'au moulin de Durenque (3). Cette inondation causa des ruines et dommages inexprimables.

Vers ce temps là, arriva de Tholose en cette ville, maistre Benoist de Poncet, pourvu de l'office de Mr Jean François Tho-

(1) *Téron*, signifie *fontaine* en patois languedocien.

(2) L'Agout prend sa source dans le département de l'Hérault, près de Saint-Gervais, passe à Castres et se jette dans la rivière du Tarn à La Pointe-St-Sulpice.

(3) La Durenque est une petite rivière qui se jette dans l'Agout à Castres.

1565 losany, trésorier de la ville et comté de Castres, qui s'estoit fait recevoir à Tholose et vint prendre possession de sa charge (qu'il a exercée toujours en homme d'honneur) considérable en ce temps là que tout le domaine subsistoit, et qu'il y avoit une cour particulière, pour traiter de toutes les affaires qui concernoient le comté (1). Il avoit donné quatre mille livres de la résignation, qui marque la valeur de l'office, en un temps que l'argent estoit rare et sans vénalité.

En mesme temps, Castres fut pourvu d'un médecin allemand, nommé Nicolas d'Orthoman, qui exerça la médecine avec honneur jusques à la mort de m[tre] Rondelet (2), professeur fameux en médecine à Montpellier, à la place duquel il fut appelé, après s'estre marié dans la maison de Sabasa. Il servit l'université jusques à l'année 1594 qu'il mourut à Paris servant le Roy (3).

Le dernier décembre, ceux de la Religion de Castres, voyant approcher le temps de faire les consuls, firent une protestation à ceux qui estoient en charge, les requérant, conformément aux édits, de les faire my-partis. Sur quoy, on se pourvut devant M[r] le mareschal Damville, qui fit commandement, de la part du Roy, de les faire tous catholiques. Ce que ceux de la Religion souffrirent, sans désister d'en continuer la poursuite et la plainte à Sa Majesté.

1566 Le dixième de mars 1566, furent eslus consuls, selon le commandement du Roy : Antoine de Martin, sieur de Roquecourbe; Jean Alquier; Lazare Calvet et Guillaume de Brets.

(1) Castres fut érigé en comté en 1356. Galland donne l'acte de l'érection, d'après l'original, dans son traité curieux et rare, *Du Franc-Aleu...*; Paris 1637, p. 166.

(2) Guillaume Rondelet, célèbre naturaliste, né à Montpellier en 1507, mort à Réalmont (Tarn) le 30 juillet 1566. Gaches doit se tromper, d'Ortoman remplaça Antoine Saporta (1573) et non Rondelet.

(3) Nicolas d'Ortoman, premier médecin d'Henri IV, avait épousé, en 1559, Jacquette Flottes, fille de Pierre, sgr. de Sébazan au diocèze de Béziers. — Les biographes de nos jours font mourir d'Ortoman à Montpellier en 1596.

Les catholiques ne laissaient jamais d'infester ceux de la Religion, leur enviant le petit soulagement dont ils jouissoient depuis quelques jours, après avoir beaucoup souffert des troupes qui les avoient accablés, Mr le mareschal, ayant esté touché de pitié, les avoit retirées; eux, leurs concitoyens, vont poursuivre desoubs main devers luy, pour leur en envoyer de nouveau. Ce que ne pouvant obtenir de luy, qui cognoissoit leur malice contre les autres, ils moyennèrent, par quelques-uns de son conseil, de faire venir sa compagnie d'ordonnance, conduite par le sr de Lacrousette, son lieutenant, afin de se fortifier contre ceux de la Religion. 1566

En cette année, les consuls, pour travailler ceux de la Religion, les extortionnèrent en la personne des principaux et des plus riches qu'ils appelèrent à l'hostel de ville l'un après l'autre, ayant attiré les capitaines Chaux (1) et Gommelin qui les prenoient en mesme temps qu'ils entroient, et ne les laschoient point qu'ils n'eussent esté rançonnés. De quoy ayant porté plainte au mareschal, il les chassa tous deux de la ville.

Le dernier décembre, fut apporté l'ordre de Mr le mareschal, ordonnant aux consuls de faire l'élection my-partie, tant d'une que d'autre religion, la commission dressante à mtre Sébastien de Melou, lieutenant, qui s'estant transporté, le premier janvier
1567, à l'hostel de ville, ayant fait assembler tant les catho- 1567
liques, que de la Religion, d'un commun consentement furent élus consuls : Antoine de Thomas, bourgeois; Bertrand Alary; Jean Bellesaigne; Guillaume Bellières; le premier et troisième de la Religion et le conseil my-party.

Les catholiques, voyant cela, envoyèrent au vicomte de Joyeuse, lieutenant général de la province, pour moyenner qu'il

(1) Antoine de Chaux (*alias* d'Etchaux) arriva à Castres le 22 septembre (Faurin). Les documents contemporains lui donnent le titre de vicomte. *Voyez* l'*Histoire de la Gascogne* par l'abbé Montlezun (t. V, p. 318), et Montluc (t. III, p. 212, note, édition de la Soc. de l'hist. de Fr.).



1567 fit casser cette élection, qui, pour les fortifier, envoya la compagnie du dit seigneur mareschal, avec l'aide de laquelle les vieux consuls catholiques, nonobstant toutes les inhibitions, vinrent, le dixième février, à la maison de ville, en usant de toutes sortes de menaces et violences; de sorte que les nouveaux consuls, appréhendant quelque tumulte et les suites, après les protestations faites, leur ouvrirent l'hostel de ville, et envoyèrent incontinent vers le s[r] mareschal et le parlement pour avoir réparation de l'attentat commis par les vieux consuls; et, quoy qu'ils obtinssent inhibitions de l'un et de l'autre, ils ne purent jamais avoir justice, ains, au contraire, les vieux, au préjudice de tous ces ordres, mirent à leur place : Jean de Laroche, frère du juge; Guillaume Dumas; Jean Brunau; Nicolas Puech; ce que ceux de la Religion souffrirent par l'oppression et la force de la compagnie qu'ils avoient sur les bras.

Le huitième de mars arriva à Castres Pierre Du Maine, s[r] du Bourg, pourvu de l'office de sénéchal, par lettres patentes du Roy, au lieu du défunt Jean de La Palu, au devant duquel ne sortirent que ceux de la Religion. Il fut installé par le s[r] Vernet, conseiller de Carcassonne, le onzième mars (1).

Après que la susd[te] élection eut esté faite par désordre et violence, la compagnie du mareschal se retira, et la ville fut déchargée.

Cette année promettoit beaucoup de tranquillité, en apparence, par la soumission de ceux de la Religion qui souffroient tout, non pas sans un juste ressentiment des oppressions continuelles qui leur estoient faites de tous costés, qui faisoient appréhender aux gens de jugement quelques prochains changemens; car on n'entendoit que murmures de ceux de la Religion, à cause des infractions de ceux qui les vexoient, au préjudice des édits. Ce qui les jettoit au désespoir estoient les perpétuelles menaces de

(1) Guillaume du Vernet, lieutenant principal du sénéchal de Carcassonne.

les perdre quy se fesoient partout. Ce qui les résolut de se mettre en quelque sureté, fut la découverte des conseils secrets de Bayonne pour les extirper, et parce que le duc d'Albe avoit dit, particulièrement contre les chefs, qu'il se falloit prendre aux gros saumons, parlant des chefs, disant que la teste d'un seul valoit plus que cent grenouilles (1); pour l'exécution desquels fut faite une levée de cinq mille Suisses, qui estoient déjà entrés en France, et on en faisoit entrer d'autres partout. Ces considérations résolurent le prince de Condé et l'amiral de Chastillon, avec leurs adhérens, de prendre les armes pour s'opposer à ces pernicieux et funestes desseins. Auquel effet, ils donnèrent advis de tous costés qu'on leur envoyast secrètement des députés pour apprendre d'eux ce qu'il falloit faire; qui furent renvoyés avec ordre de prendre les armes, le 29 7[bre], jour de S[t] Michel. 1567

La ville de Castres, se voyant déchargée des garnisons, respira quelques jours, attendant la venue de son député, qui estoit François de Bouffard, s[r] de Fiac, qu'elle fit partir secrètement au premier mandement. Cependant, on avoit averti les s[rs] de Ferrières et de Montlédier de se tenir prêts, et, pour oster le soupçon aux catholiques, de venir quelques fois à la ville, sous prétexte des presches; mais, en effet, c'estoit pour avoir le moyen de conférer entr'eux de ce qu'il faudroit faire sur les ordres qu'ils recevroient, qui ayant esté portés par le d[t] sieur de Fiac, ils prirent résolution que le d[t] de Ferrières et Montlédier viendroient le jour marqué; le premier, avec les forces de la montagne et Roquecourbe, et l'autre avec celles du vallon et de son

(1) *Dix mille grenouilles ne valent pas la tête d'un saumon.* On sait que ce propos, tenu secrètement dans le cabinet de la reine mère, fut divulgué par le jeune Henri de Navarre, dont Catherine de Médicis s'était affolée à cause de sa gentillesse et de la vivacité de son esprit. Cet enfant, la suivant partout, assista à la conversation dans laquelle le duc d'Albe prononça ces terribles paroles. Il en fut frappé et les rapporta à sa mère, Jeanne d'Albret, qui avertit aussitôt les chefs du parti protestant (Journal de Pierre Mathieu).

1567 voisinage, pour se saisir de Castres et de tous les catholiques, suivant l'ordre des généraux. Il se lit, dans un fragment des guerres civiles de France, que le Roy Charles, ayant eu le vent de ce dessein, envoya le s[r] de Thoré vers M[r] l'admiral, son cousin, pour recognoistre ses desseins, et que l'autre le trouva ajusté comme un homme de vendanges, feignant à faire fort l'empressé après ses tonneaux. Il dit à son cousin : *Vous direz au Roy, monseigneur, l'estat auquel vous m'avez trouvé qui rend tesmoignage de mes grands desseins.* Cependant, trois ou quatre jours après, il prit les armes, et se firent deux cents entreprises en France.

Le 29[e] septembre, les d[ts] s[rs] de Ferrières et de Montlédier estant venus, entrèrent la nuit avec les forces qu'ils menoient, et, s'estant joints avec les habitans, se rendirent à la place, là où, ensemblement, ils firent leur ordre, ayant divisé tout ce gros d'habitans et estrangers sous divers capitaines qu'ils avoient là, d'où chacun s'en alla saisir de son quartier assigné. Les s[rs] de La Garrigue et de Fiac, son frère, qui avoient porté l'ordre, furent laissés à la place, d'où ils envoyèrent demander les clefs des portes et de l'hostel de ville au premier consul La Roche qui fut contraint de les bailler. Les s[rs] de Ferrières et de Montlédier, avec le capitaine Franc, s'en allèrent tout droit à l'évesché, où l'évesque d'Oraison estoit arrivé le soir auparavant pour devancer ceux de la Religion en la saisie de la ville, suivant les advis. Ayant frappé rudement la porte, le d[t] s[r] évesque leur fit ouvrir, et, estant venus le trouver à son lit, le d[t] s[r] de Ferrières luy dict : *Boun joun, moussu, se bous nous faussets bengut, nou bous serien pas anats querre. Tal cujo guilla Guilhot que Guilhot lou guillo* (1). *Vous estes nostre prisonnier.* Il usa de

(1) Littéralement : « Si vous n'étiez venu, nous ne serions pas allés vous chercher. Tel croit tromper Guillot qui est trompé par lui. » Ce proverbe patois est rapporté par Borel dans le *Trésor des recherches...*, p. 251. Les mots désignant la ruse ne manquent pas dans le vieux langage de notre pays : *guiller*, *lozanger*, *barater*, etc..., sont synonymes de tromper.

ces termes parce qu'il s'appeloit Guilhot et que c'estoit un proverbe du pays lorsque celuy qui vouloit surprendre estoit surpris. L'évesque ne s'en pouvant dédire, pria qu'on ne luy fist point de mal, ny à son clergé, ce qui luy fut protesté, et qu'on ne vouloit que s'assurer d'eux, comme on fit fort civilement, et des religieux et autres ecclésiastiques et catholiques habitans qu'on arresta pour les changer avec ceux de leur party. Roquecourbe et Martiny leur échappèrent et se retirèrent à Alby. Le juge La Roche fut sauvé par le moyen de La Garrigue, son beau-frère, qui le fit sortir quand il voulut. Beaucoup d'autres se firent de la Religion (1), se voyant à couvert des vexations qu'on leur faisoit subir sous le gouvernement des catholiques, et ainsy fut saisie la ville de Castres, sans bruit ny désordre, et le mesme jour, toutes celles de la montagne, du vallon de Mazamet, Réalmont et Lombers. En Lauragois, Lavaur, Revel, Puylaurens Saint-Paul, Damiatte, Fiac et plusieurs autres furent assurées. 1567

Ceux de Castres, s'estant saisis de leur ville en la manière sus dicte, s'assemblèrent le lendemain à l'hostel de ville, et y eslurent pour gouverneur le s^r de Ferrières qui l'avoit esté aux précédens troubles, auquel ils donnèrent pour conseil les s^rs de La Garrigue, de Melou, de Thomas et quelques autres des principaux. On fit un ordre militaire et politique, pour faire levée de cavalerie et infanterie pour la garde des villes saisies; et, afin de pourvoir aux moyens de leur entretènement, on dressa trois compagnies des habitans du costé de Castres, sous la charge des s^rs de La Garrigue, de Lescout (2) et de Fiac; une à Ville-

(1) *En deux jours de suite toute la ville de Castres se déclara huguenote, excepté le juge de la ville qui s'appelait La Roche, seigneur de La Trinque, qui ne voulust quitter sa religion catholique, auquel ils permirent la sortie* (Doumayron).

(2) Jean de Rotolp, docteur en droit, plus tard lieutenant principal en la ville et comté de Castres, avait acheté, en 1548, la juridiction moyenne et basse de Lescout (Tarn), pour la somme de deux cents livres (Papiers de la famille de Falguerolles).

1567 goudou (1), sous André Rollande, s[r] de La Laugerie, et trois compagnies étrangères, sous les capitaines Franc, Artigues et Constans. Pour la police des finances, on créa Antoine Ligonier receveur de tous les deniers publics, et on nomma des directeurs pour la police, jusques au premier de l'année suivante, tant on estoit exact à ne point renverser l'ordre de l'hostel de ville.

Cet ordre estably, le gouverneur et son conseil envoyèrent à tous leurs voisins, pour savoir comment ils vouloient vivre, et premièrement aux chartreux qui leur assurèrent de vouloir demeurer en paix; mais c'estoit par feinte, pour avoir un moyen de recouvrer des gens; car, incontinent, ils envoyèrent un messager au s[r] d'Ambres pour le prier de leur envoyer des soldats. Ce messager, attrapé par hasard au retour, fut mené à Castres, ce qui obligea le gouverneur et le conseil, après la lecture des lettres, de prévenir le secours qui devoit arriver, et se rendre maistre du couvent. Aux approches, ayant esté descouverts, on leur tira, des tours, et un soldat fut tué. Après, le dit s[r] de Ferrières fit dresser des eschelles du costé du midi, et entra dedans en mesme temps qu'une autre troupe attaquoit la porte; et, s'en estant rendus les maistres, les religieux se retirèrent au clocher et crièrent qu'ils vouloient capituler; en suite de quoy, on les conduisit, sans leur faire aucun mal, au port de Saïx. Le pillage des meubles et autres grains qui estoient dedans, et qui appartenoient à plusieurs, suivit, et on fut obligé de ruiner le couvent, de crainte que les ennemis ne le reprissent et n'y missent garnison pour incommoder Castres qui n'eut jamais pensé à faire mal aux chartreux, s'ils n'eussent eu dessein de faire la guerre contre la ville qui ne leur avoit dit mot durant les premiers troubles auxquels ils avoient desmoly le chasteau de La Case qui avoit eu un pareil dessein à celuy des chartreux; ce qui procéda plus de peur que de malice.

(1) La partie de la ville de Castres qui se trouve sur la rive gauche de l'Agout porte le nom de Villegoudou.

Ceux de Saïx, après cette prise, firent semblant de vouloir bien vivre, et, pour le tesmoigner, les consuls portèrent les clefs, le cinquième octobre, au gouverneur qui les leur rendit, les exhortant de vivre en bons voisins; ce qu'ils ne firent point, ayant reçu, peu de jours après, une garnison pour faire la guerre à Castres avec grande malice, et il ne se passoit jours sans morts ou blessés, jusqu'au 22e février 1570 que, à cause des ruines qu'il procuroit, il fut assiégé, pris et démantellé. 1567

Ceux de Carcassonne, qui avoient intelligence avec les srs de St Couat, de Cucsac, du Villa, de Paulignan et de Malves (1), ayant eu nouvelles de la prise des armes, firent dessein de se saisir de la ville; mais ayant esté descouverts par quelqu'un qui estoit du dessein, on y pourvut, et la justice, sans bruit, fit faire l'information contre ces gentilshommes et les condamna à mort par défaut.

Monsieur le mareschal Damville, après la paix de l'an 1563, fit mettre des garnisons à Montpellier, Nismes, Beaucaire, Agde et Béziers, jusqu'en l'année 1567 que ceux de Montpellier s'assurèrent de leur ville. Le capitaine Barranau, se voyant devancé par eux, se jeta dans St Pierre (2) avec sa compagnie et bon nombre de catholiques. Ceux de Montpellier furent secourus incontinent par Mr Dassier, gouverneur dans la province pour les princes, ce qui donna moyen de former le siége de la dte église incontinent, pour éviter qu'ils ne fussent secourus et ne reçussent des vivres.

Pierre de Saix, sr de Paulignan, après avoir manqué l'entreprise de Carcassonne, ayant fait levée d'un régiment, s'en alla au secours de ceux de Montpellier, contre les assiégés que Mr de

(1) Pierre Belissens, sgr. de Saint-Cougat et Milleran; Louis Berne, sgr. de Cuxac; Barthélemy du Ferrier, sieur du Villa, exécuté l'année suivante; Pierre de Saix, sgr. de Paulignan, et Antoine Bélissen, sgr. de Malves.

(2) C'était l'ancien monastère de St Germain. Il avait été construit en manière de forteresse par le pape Urbain V.

1567 Joyeuse vint secourir avec toutes ses forces, et, ayant gagné les tranchées, mit en déroute ceux qui les gardoient, et ils auroient esté délivrés, si le désordre des assiégeans n'eût esté relevé par un soldat, nommé Jean Puget, d'Aussillon (1), depuis appelé capitaine Labouriette, sergent pour lors de la compagnie colonelle du régiment de Paulignan, lequel, voyant la dérouste, quitte sa hallebarde, prend une rondache des fuyards, et, l'espée à la main, se met à la teste de quelques soldats auxquels il représente leur devoir et va brusquement charger les ennemis victorieux qu'il chassa de la tranchée avec grand meurtre; de manière que Barranau fut contraint, après avoir souffert la faim, mangé chevaux, mulets, chiens, et cavé huit pans en terre pour attraper un rat, de se rendre à Mr Dassier, à composition honorable (2), laquelle luy fut gardée, et la ville demeura à ceux de la Religion.

Ceux de Nismes s'estant saisis de leur ville doucement, firent beaucoup de prisonniers et la mirent en sureté pour leur party (3).

Après la prise des armes, Mr le prince de Condé manda à toutes les villes de cette province, tenant pour ceux de la Religion, de luy envoyer le plus de forces qu'on pourroit aux environs de Paris, pour faire la guerre là où se trouvoit la source des troubles, afin d'obtenir quelque bonne et assurée paix. Il manda aussi de quitter les villes et d'en faire marcher les habitans pour se rendre près de luy; ce qui fut fait, et marqué pour une grande faute, parce qu'on abandonna beaucoup de villes qui avoient esté assurées au party.

Entr'autres, au haut Languedoc, Lavaur, Revel et Castres avoient esté destinées; mais l'ordre ne s'exécuta pas dans nostre

(1) Aussillon, près Mazamet, Tarn.
(2) Le 18 novembre, après un siége de 48 jours.
(3) Les protestants se saisirent de Nîmes le 30 septembre; mais tout ne se passa pas aussi *doucement* que veut bien le dire Gaches. Le château ne se rendit que le 10 novembre.

ville ayant esté réservée pour recevoir les familles de ceux qui 1567
s'en alloient, qui furent reçues avec civilité, et entretenues plus de six mois, jusques à la publication de la paix. Ce fut une grande faute de quitter ces villes, et à Mr le Prince d'en faire le commandement, parce que, depuis, on ne les a pas recouvrées, dont plusieurs familles se révoltèrent de désespoir.

On dressa la plus part de ces troupes aux environs de Castres pour faire le voyage, et les chefs pour les commander y furent eslus : Bernard Roger de Cumenge (1), vicomte de Bruniquel, et Bertrand de Rabastens, vicomte de Paulin; Antoine, vicomte de Moncla, et le vicomte de Caumont. Le gros du haut Languedoc, faisant en tout cinq cents chevaux et quatre mille hommes de pied, alla vers Montauban; les troupes du Quercy, chemin faisant, prirent et renversèrent la tour de Fronton (2), tuant tout ce qui estoit dedans, et, passant plus avant, allèrent joindre les troupes du bas Languedoc, conduites par les srs de Mouvans et de Rapin, et, s'avançant au nombre d'environ huit mille hommes, entrèrent dans l'Auvergne. St Héran, gouverneur et grand prieur du pays, avec St Chaumont, Gordes (3), Urphe, l'évêque du Puy, Haute-Feuille (4), Bressieux (5) et autres, firent un grand amas de troupes pour s'opposer au passage des vicomtes, et, courant comme à une victoire assurée, défendent expressément aux villes circonvoisines et aux paysans de ne recevoir et prendre à mercy aucun fuyard, quelque livrée qu'il portast. Les vicomtes rencontrant cette opposition au village de Cognac-de-Gannat, en Au-

(1) On écrit aujourd'hui *Comminges*.

(2) Le 18 octobre. — Fronton est dans la Haute-Garonne.

(3) Bertrand-Raimbauld de Simiane, sgr. de Gordes, lieutenant général du Dauphiné, né en 1513, mort à Montélimar en 1578. On a une biographie du baron de Gordes, publiée par M. Taulier, Grenoble, 1859.

(4) Jean Motier de La Fayette. Son château de Hautefeuille fut brûlé après le combat de Gannat-Cognac.

(5) François de Grolée de Meuillon, seigneur de Bressieux, mort dans le combat de Cognac, ainsi que Hautefeuille.

1567 vergne (1), font mettre leurs troupes en bataille avec résolution de vaincre, et s'ouvrir le passage, ou mourir, et, pour avant-garde, tirent des régiments des meilleurs soldats conduits par Claude de Lévy, s[r] d'Audou, et par le capitaine Labessonière. Pour la bataille, furent ordonnés le régim[t] de Moncla, de huit enseignes, et celuy de Mouvans, de onze. Pour l'arrière-garde, les régiments de Foix (2) et de Rapin; et, pour renforcer cette infanterie, on jeta sur l'aile gauche les compagnies des gens d'armes des vicomte et baron de Paulin, frères, et du s[r] de Poncenat (3), et, sur l'aile droite, les compagnies des gendarmes du vicomte de Bruniquel, de Sérignac (4), et Montamat (5). Tous ces escadrons furent dressés à l'opposite de ceux des ennemis qui tenoient ce mesme ordre à costé du village de Cognac, où les vicomtes dressèrent la bataille. Il y avoit une chapelle que les ennemis tenoient occupée par avantage, laquelle ils furent contraints de quitter aux enfans perdus qui les en chassèrent.

Les vicomtes donc, ayant mis leur armée en bataille, avant de commencer, firent mettre genoux à terre à toute l'infanterie, pour prier Dieu. La prière fut faite par les ministres qui suivoient l'armée, laquelle achevée, les enfans perdus, à qui les mains démangeoient de se battre, commencèrent à bransler en chantant le psaume 68[me] :

(1) Aujourd'hui, département de l'*Allier*. — Le plan de cette bataille a été gravé à Lyon au XVI[e] siècle. Il se trouve dans le recueil si curieux de Jean Tortorel.

(2) Ce régiment devait appartenir à Antoine de Foix, baron de Rabat.

(3) Jacques de Boucé, sgr. de Poncenat et de Changi. Brantôme parle d'un Poncenat, *lieutenant du sieur du Gua, brave soldat et capitaine*, qui fut tué au siége de Brouage.

(4) Géraud de Lomagne, sgr. de Sérignac, plus tard vicomte de Terride. On lit dans une lettre inédite de Coras à sa femme, 8 déc. 1567 : « M. de Sérignac, frère de M. Terride, s'est déclaré aussi pour la religion et, non content, s'en est allé trouver le d. sieur admiral. » (Arch. de la Haute-Garonne.)

(5) Bernard d'Astarac-Marestaing-Fontrailles, vicomte de Montamat, condamné pour crime de lèse-majesté, par arrêts du parlement de Toulouse des 28 mars 1568 et 23 juin 1570, mort au massacre de la S[t] Barthélemy.

Que Dieu se montre seulement 1567
Et l'on verra soudainement
Abandonner la place..., etc.

A ce chant, S[t] Héran et ses troupes prennent l'épouvante; ce qui ayant esté aperçu par le baron de Paulin : *C'est trop chanté*, dit-il, *Donnons;* et, parlant de la main, accompagné de son guidon, il donna dans la troupe de cavalerie de Bressieux et, talonné par le vicomte, son frère, et Poncenat, enfoncèrent et mirent à vau de route toute cette troupe, qui estoit l'aile droite de l'armée de S[t] Héran. Bressieux y fut tué des premiers. Ceux qui conduisoient les enfans perdus donnèrent contre le gros de l'infanterie des ennemis, et, suivis par le gros de la leur conduite par Moncla et Mouvans, mirent en déroute toute cette multitude. Le vicomte de Bruniquel, voyant la troupe de S[t] Héran et Hautefeuille encore entière, sortant d'un vallon où il avoit esté placé pour environner l'aile gauche des ennemis, donna si à propos, qu'il la rompit et mit en déroute; Hautefeuille ayant esté tué des premiers, ses gens le voyant mort, ne pouvant d'ailleurs plus soutenir la rude charge du vicomte, se mirent à la fuite, et, avec le reste de l'armée, s'en allèrent à vau de route sans jamais tourner visage, de sorte que le carnage fut très-grand et les fuyards estoient barbarement tués par les villageois et paysans de leur party, à cause de l'ordre que les généraux avoient donné de tuer tous les fuyards de quelle livrée qu'ils fussent (1). Ils avoient beau montrer leur croix et protester de leur religion, sans aucune considération ny pitié, on les assommoit partout.

La bataille ainsi gagnée par les vicomtes, le 6[eme] de janvier 1568
1568, ils voulurent loger sur le champ de bataille, en signe d'une parfaite et entière victoire et pour faire les honneurs au s[r] de

(1) *Ces paysans ou leurs frères reçurent un châtiment rigoureux. Voy. Brantôme. Couronnels Fr. T. VI, p.* 18 *et* 19. *Edition de la Soc. de l'hist. de France.*

1568 Mouvans, tué malheureusement par les siens (1), revenant la nuit de la poursuite de l'ennemy, après s'estre fait remarquer et signaler au combat. Il n'y eut que luy de considération et fort peu de soldats tués, en un combat des plus signalés qu'on vît durant tous les troubles. Cette armée victorieuse, après avoir couché sur le champ de bataille, prit les cornettes, les enseignes, les armes et les bagages de l'armée ennemie, et s'en alla prendre et brusler le chasteau de Hautefeuille, et trouva les portes ouvertes, par le bruit de cette victoire, jusques à Beaugency où la garnison, ayant voulu faire mine de se défendre, fut constrainte de se rendre à discrétion et les habitans de donner chacun quelque présent à son hoste. De là, l'armée se rendit maistresse de Blois où, ayant laissé garnison suffisante, ils alèrent joindre Mr le Prince à Orléans où ils furent très-bien reçus. Les estrangers estant arrivés en mesme temps, il se forma un corps d'armée d'environ trente mille hommes, avec lequel on alla attaquer Chartres.

Pendant ce siége, nous ferons un tour en Languedoc, comme nostre subjet particulier, pour voir ce qui s'y est passé depuis le despart des vicomtes.

Ceux qui avoient esté establis pour la conduite de la police à Castres, après que la ville fut assurée à ceux de la Religion jusques au premier de l'an 1568, s'assemblèrent à l'hostel de ville le premier janvier et firent élection de : M. Antoine de L'Espinasse, advocat ; Jean Fournes, vieux ; Antoine Galiber et Jean Donadieu, de l'Albinque.

Le 25eme janvier, le baron d'Ambres, de la Religion, arriva à Castres avec commission de Mr Dassier, lieutenant général de Mr le Prince dans la province, pour y commander et tout le

(1) Paul de Richiend, sgr. de Mouvans, fut tué, croit-on généralement, au combat de Messignac, le 30 octobre 1568. D'après plusieurs historiens, se serait Poncenat, et non Mouvans, qui aurait trouvé la mort à la poursuite des fuyards de Cognac.

reste du diocèse, sans déroger à l'autorité du s^r de Ferrières, pour le gouvernement particulier de la ville. 1568

Ce pendant que les troupes du Languedoc marchoient en France, la ville de Tholose, voyant ce pays dégarni de gens de guerre, fit levée d'une armée de cinq ou six mille hommes sous la conduite de Louis d'Amboise, comte d'Aubijoux, assisté de François de Voisins, baron d'Ambres, catholique, auxquels furent baillées huit pièces de batterie pour eslargir le pays, et remettre sous leur obéissance toutes les villes de contraire party. Il fut mandé au s^r de Mouts, gouverneur de Cité (1), de ramasser toutes les troupes, qui se pourroient, autour de Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary et leur voisinage, pour venir joindre le dit s^r comte. Ils se rendirent à la plaine de Revel (2), et, ayant fait leur jonction, allèrent attaquer Soual où commandoit le cap^ne La Clapasse qui, par une insigne lâcheté, fit savoir au comte qu'il luy livreroit le lieu en luy faisant bonne capitulation, ce qu'il trouva fort indigne; et s'estant précipité de sortir sans parler, pour venir livrer la place, comme il se fut présenté au comte et luy eut fait sa proposition, en ayant horreur, il luy répondit : *La Clapasse, j'aime bien la trahison, mais non pas les traistres;* et l'ayant fait oster, il fut tué incontinent. Après, la place remise en son pouvoir (3), il monta avec son camp à Puylaurens et l'investit (4), plantant ses batteries du costé des

(1) De la *Cité* de Carcassonne. Martin Daban était baron de Mous au diocèse de Narbonne.

(2) Haute-Garonne.

(3) L'armée catholique arriva devant Soual le 24 mars. Les assiégés ne se rendirent que quatre jours après. — Soual-Lestap est une commune du Tarn, située entre Castres et Puylaurens.

(4) Le 7 avril, d'après Faurin; mais le 9 mars, d'après le *Livre des consuls de Puylaurens*. La forte assiette de cette ville avait attiré sous ses murs la noblesse catholique des environs, jalouse de prendre part au siége d'une place redoutée. On pouvait compter de cinq à six mille hommes dans le camp (Faurin) et l'on battit la brèche de 367 coups de canon (Livre des consuls de P.), *outre d'une couleuvrine qu'ils faisoient tirer à courtine et aussi des pièces de campagne... Ils battoient la ville de deux parts* (Faurin).

1568 moulins à vent; et, avant de faire tirer les canons, il envoya sommer la place par un trompette, avec menaces de mettre tout à feu et à sang s'ils ne se rendoient. Pierre de Villettes, s[r] de Montlédier, gouverneur, brave et vaillant gentilhomme, ayant entendu ces menaces, luy respondit : *Dis à ton maistre, qu'avant de quitter et sortir de cette place qui m'a esté baillée en garde, j'espère, avec l'aide de Dieu et le secours de mes amis, de me faire un pont de corps morts de ses gens pour luy aller rompre son armée.* Le comte ayant reçu cette response en fut fort indigné, dont il commanda de faire battre ses canons du costé du midy, depuis la porte, vers l'occident, lieu le plus foible, en ce temps-là, mal flanqué et commandé pour l'assaut (1). Du premier coup de canon qui fut tiré contre le pont, le canonnier tira si juste, qu'il coupa les deux chaisnes et le fit tomber; ce qui obligea les assiégés de remparer par derrière la porte, et d'envoyer à Castres demander du secours. François de Villettes, frère du gouverneur, s'offrit de le conduire pour avoir part au hazard ou à la gloire que son frère encourroit, auquel ceux de Castres baillèrent trois cents arquebusiers, avec les capitaines Artigues et Constans, et de bons guides qui les conduisirent heureusement au d[t] lieu, le 14[e] d'avril. Estant arrivés au pied de la muraille, Villettes cria : *Mon frère, je suis ici avec le secours;* qui estant entré, après les embrassemens, prirent résolution de faire une sortie sur les assiégeans, aussytost que le jour paroistroit; mais le comte, bien informé du secours qui estoit entré, craignant quelque échec, se retira sans livrer aucun assaut et les abandonna, ne pouvant supporter leur conduite envers luy (2).

(1) Le quartier de ville indiqué par Gaches porte le nom de Foulimou. C'était alors un faubourg, et les fortifications qui le rattachèrent à la cité ne furent construites que de 1585 à 1590 (Livre des consuls de P.).

(2) D'après Faurin, les assiégeants perdirent un grand nombre des leurs et les assiégés n'eurent que six morts. — Voyez dans nos *pièces justificatives* une lettre de Du Bourg sur le siége de Puylaurens.

Ceux de Castres, pour se revancher du dégast qu'avoit faict le comte d'Ambijoux avec son armée alentour de Puylaurens, firent fondre deux canons pour assiéger les villages circonvoisins, et, les ayant montés sur des roues (1), ils estoient prêts à les faire partir avec des troupes ramassées et conduites par le baron d'Ambres; mais la nouvelle de la paix fit évanouir tous ces desseins. Elle fut arrestée entre le Roy et le Prince, devant Chartres, le 23 mars, publiée à Paris le 27 et à Castres le 2 de may, et appelée la Paix feinte (2). 1568

Le Prince de Condé, en faisant la paix, change les avantages qu'il avoit, par son armée formidable devant Chartres, avec quelque feuille de papier; abusé par les ruses de la reine mère qui disoit que ceux de la Religion estoient bons et crédules. Aussy renvoya-t-elle, par ce moyen, les estrangers hors du royaume, et ceux du Languedoc, Dauphiné et Provence en leurs maisons; et après, sur prétexte de faire exécuter la paix, envoya des garnisons aux villes qu'ils avoient occupées, comme Tours, Amiens, Orléans, et autres de la Loire; en Languedoc, Montpellier, Nismes, et autres de tous côtés, qui furent saisis par lesdites garnisons; ce qui fut cause que La Rochelle, Sancerre, Montauban et Castres [ayant appris qu'à Tholose on avait fait trancher la teste à Rapin qui avoit porté la paix pour l'y faire publier de la part du Roy, au lieu d'obéir, ayant envoyé Rapin à la conciergerie et de là à S[t] George (3), et sachant qu'on avoit très-mal-

(1) On a souvent dit que l'invention de l'artillerie légère était due à Charles Brise, canonnier normand. Henri IV, le premier, en auroit fait usage au combat d'Arques (1589); mais voici une application plus ancienne. Au reste, l'importance de ce système n'a été comprise que plus tard, paraît-il.

(2) On l'a aussi appelée *paix fourrée* ou *petite paix de Chartres*. L'édit fut signé à Longjumeau.

(3) Philibert de Rapin, maître d'hôtel du prince de Condé, avait charge de porter à Toulouse la nouvelle de la paix, lorsqu'il fut saisi par les émissaires du parlement de Languedoc, et décapité trois jours après, le 13 avril. Voyez de Thou, Mézerai... La Faille... et surtout la publication de M. R. de Cazenove sur *Rapin-Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres. Aubery*, 1866, in-4°. — La place

1568 traité, au préjudice de la paix, les troupes qui venoient de France, les battant, dévalisant et massacrant en divers endroits, avec grande perfidie et déloyauté], se résolurent de se maintenir, et, à cet effet, ceux de Castres retinrent le S[r] de Ferrières et estrangers pour conserver la ville.

Entre ceux qui furent injustement faits mourir par la voie du bourreau fut le s[r] du Villa, brave gentilhomme (1), qui, sous le bénéfice de la paix, estant voulu aller en sa maison de Cité, comme il se fut mis à table, ayant la serviette sur le bras, le conseiller Turcy entra, et luy prononça sa condamnation à mort, sans autre forme de procès, et l'ayant fait traisner à la porte, sous l'ormeau, il luy fit trancher la teste sur une pierre.

Le baron d'Ambres, catholique, ayant reçu commission du Roy pour estre gouverneur de la ville et diocèse de Castres, envoya aux consuls pour savoir s'ils y vouloient obéir (2). Ce qui luy ayant esté refusé, il vint faire plusieurs courses à l'entour de la ville, nonobstant la paix, faisant tuer tous ceux qu'il rencontroit; ce qui fut néanmoins souffert sans repousser la violence, que par la plainte qui en fut portée à M. le mareschal Damville qui interdit tous actes d'hostilité au baron d'Ambres.

Sur ces entrefaites (3) se présentèrent à Castres les capitaines Chaux et Montlédier, catholiques, pour y tenir garnison, portant commission du s[r] de Joyeuse. Ayant laissé leur compagnie hors la ville, comme on conféroit de leur réception, les estrangers

S[t] Georges, à Toulouse, était le lieu consacré aux exécution judiciaires. Au centre s'élevait un échafaud de pierre défendu par une forte grille de fer à laquelle on attachait les suppliciés (V. plus bas, 1589). Cet échafaud fut enlevé en 1632 seulement, *pour plusieurs considérations*, dit Raynal (Hist. de Toulouse, p. 298).

(1) Barthélemy de Ferrier, sieur du Villa, condamné à mort l'année précédente pour avoir voulu se saisir de la *Cité* de Carcassonne. V. plus haut, p. 63.

(2) Le 10 juillet.

(3) Le dimanche 11 juillet.

chassés de leurs maisons (1) se mutinèrent craignant qu'on reçût la garnison (2), et, s'estant joints, s'en allèrent au logis de S[t] George avec grand tumulte, et sortirent ces capitaines hors la ville; de quoy le s[r] de Montlédier, réformé, fut fort fasché, voyant qu'on refusoit la compagnie de son frère; mais il fallut prendre patience, et l'autre en prit sa vengeance aux troisiesmes troubles auxquels, joint avec le s[r] de Brassac, catholique (3), il prit et démantela Anglès (4), et, après, il alla joindre le régiment de Strozzi, mareschal de France dans l'armée royale (5), qui fut défait à la Roche-l'Abeille par M. le Prince, où Montlédier fut tué avec vingt-deux capitaines. Depuis, personne ne se présenta pour entrer en garnison. 1508

Les chefs de ceux de la Religion, se voyant meschamment trompés par l'infraction universelle des édits, en toutes les villes qu'avoient tenu leur party que les catholiques surprenoient tous les jours sur prétexte d'y envoyer des garnisons, et voyant aussy le danger imminent qui les menaçoit, avec leur party, de prochaine ruine, mandèrent à tous leurs adhérents de se mettre aux champs pour s'opposer aux ennemis; ce qui fut exécuté le sixiesme de septembre, et, le dixième, on commença de battre la caisse à Castres, par le commandement du gouverneur, et de dresser des compagnies, tant de pied, que de cheval, pour la garde des villes qui restoient. Il arriva néanmoins quelque dis-

(1) C'est-à-dire les protestants des localités voisines réfugiés dans la ville de Castres.

(2) Il ne faut pas oublier que la compagnie du capitaine Chaux avait vigoureusement *rançonné* les Castrais en 1566. Voyez p. 57.

(3) Antoine Soubeiran, sieur de Brassac et Bellefortés, le seul des fils de Pierre qui fût resté catholique.

(4) Chef-lieu de Canton du Tarn.

(5) Le maréchal Strozzi (Pierre) était mort en 1558. Gaches veut parler de son fils Philippe, pourvu de la charge de colonel général de l'infanterie française, après la mort de d'Andelot et non après celle de Brissac, comme le dit de Thou. C'est lui qui créa définitivement l'organisation régimentaire de l'infanterie (M. le duc d'Aumale).

1568 pute touchant le gouvernement, le pays voulant Mr de Boissezon de Marviel (1), et la ville Mr de Ferrières qui avoit bien servy aux précédens troubles. Pour empescher la division, ils furent tous deux establis gouverneurs, avec un conseil sans lequel ils ne pouvoient rien faire.

Les dits gouverneurs, ayant donné ordre à ce qui regardoit la conservation de la ville de Castres et autres confédérés, envoyèrent de tous costés à la noblesse et aux communautés de convoquer une assemblée pour adviser aux moyens de leur subsistance; entr'autres aux vicomtes de Paulin, de Bruniquel et de Moncla qui trouvèrent bon de la faire à Castres, là où estant arrivés avec toute la noblesse et les députés des villes, s'estant assemblés à l'hostel de ville, après l'invocation du nom de Dieu, il fut délibéré des ordres et moyens de leur subsistance contre les ennemis qui, abusant de l'autorité royale, cherchoient les moyens d'achever de les perdre, leur ayant faussé la foy donnée à trois diverses reprises, et enfreint la paix avec des injustices et infidélités inexprimables, et, à cet effet, lever le plus de forces qu'il se pourroit pour se défendre et agir sous la conduite des vicomtes; de prendre et recepvoir toute sorte de deniers publics et revenus des catholiques absens; et fut nommé pour receveur général, Jean de Lacger, de Castelnaudary (2), et Jean Donadieu, lesquels deniers devoient estre employés, partie à l'entretènement des gens de guerre et affaires du pays, et partie à la subsistance de Mr le Prince et son armée qu'il avoit ramassée comme il avoit pu, après ces tromperies.

(1) Boissezon fut élu par la noblesse, le 10 septembre (Faurin). Boissezon de Marviel est dans la commune de Murat, Tarn.

(2) Frère d'Antoine, juge de Castres. Jean de Lacger était lui-même juge de Castelnaudary, lieutenant du Lauragais pour Catherine de Médicis, à laquelle appartenait ce comté, et *grand conseiller* de cette reine. Il embrassa d'abord la réforme, et devint plus tard l'*ennemi mortel de ceux de la religion* (Arch. de Lacger). Voyez sur ce personnage : *Treize livres des parlements de France, par La Roche Flavin, Genève*, 1621, p. 437.

L'année précédente, les habitans de la Religion, de la ville de Tholose, s'estoient sauvés, pour se conserver, au bruit de la prise des armes, entr'autres plusieurs conseillers du parlement et principaux bourgeois, avec dessein de se réfugier à Castres; mais, ayant trouvé les chemins dangereux, s'estoient jetés dans Montauban et autres lieux plus proches, attendant un meilleur temps. Ayant vu les mauvaises suites de cette paix feinte, ils résolurent de se rendre à Castres des divers lieux où ils estoient. Ils y furent reçus avec honneur et charité, eux et leurs familles. Entre les conseillers estoient : de Ferrière (1), du Bourg (2), de Cavaignes (3), Francarville, d'Auros, de Lacger, de Coras qui alla à Réalmont et le S[r] de l'Hospital (4) demeura à Montauban; des bourgeois : d'Assezat (5), de Gannelon (6), d'Arnette; des avocats : des Vanides, de S[t] Marc, de La Cassaigne et plusieurs autres en grand nombre. Les conseillers sus d[ts], qui estoient la fleur du parlement de Tholose, obtinrent commission de M[r] le prince de Condé, avec ordre de dresser une chambre souveraine, pour le ressort de Tholose, pour ceux de la Religion et prirent la Trésorerie pour palais, où ils rendirent la justice civilement et criminellement jusques à la paix. 1568

Les armes ayant esté prises, suivant les délibérations, fut faite

(1) François Ferrière, père de l'annotateur de Guy-Pape, massacré à Toulouse en 1572.

(2) Gabriel du Bourg, conseiller et président en la seconde chambre des enquêtes, frère du célèbre Anne. — Voyez sa lettre à Coras dans nos *Pièces justificatives*.

(3) Arnaud de Cavaigne, capitoul et conseiller au parlement de Toulouse en 1540. Il fut plus tard chancelier de Navarre, maître des requêtes de France, confident de Coligny, et pendu le 27 oct. 1572. On trouve deux longues lettres de lui dans les Archives de la Haute-Garonne (papiers Coras). Elles sont datées de Londres, 18 mars et 30 mai 1569.

(4) Jean de l'Hospital, conseiller clerc au parlement de Toulouse par la résignation de son père (1551).

(5) Pierre d'Assezat, seigneur d'Ussède, capitoul en 1561.

(6) Antoine Gannelon, seigneur de Seilh et de la Tricherie, quatre fois capitoul de Toulouse, de 1539 à 1561, massacré en 1572.

1568 levée de plusieurs compagnies de gens de pied; trois desquelles, savoir : d'Artigues, de Constans et de La Loubatière, furent destinées pour la garde de Castres, outre celles des habitans, et pour la campagne, celles des capitaines Mons, Lengary, Simènes, Franc, Tournié, Varaignes, Gautran, Pairols, Rondat, Le Breil, Pasquet, Estoupignan, de Brassac (vieux), La Garrigue, Durand, Favas (1), du baron de Laudun (2), Rascas, La Salle, Angles, Marmoulières et autres, jusques au nombre de trente, lesquelles furent données à quatre colonels, savoir : huit au vicomte de Moncla, autant au bon d'Arpajon, et le reste au bon de Sénégats (3) et au sr de Juzes (4), faisant en tout quatre mille hommes de pied, une compagnie de gendarmes sous le victe de Paulin, une autre sous celuy de Bruniquel, quatre autres compagnies de cavalerie sous le bon d'Arpajon, de Montamat, de Montlédier et de St Couat, faisant en tout cinq cents maistres, auxquels se vint joindre Philippe de Rabastens, baron de Paulin, avec sa compagnie de gens armés après la saisie de Gaillac.

Avant de parler des exploits des vicomtes et de leurs troupes, nous dirons que le dt sr bon de Paulin, ayant reconnu la ville de Gaillac, assisté de Pasquet qui y remarqua un lieu propre pour l'escalade, dit Lagastoulié, près la maison de Sabusc, bourgeois, envoya demander quelques troupes au gouverneur de Castres qui fit partir le capitaine Franc et Artigues; lesquels, estant venus à Lombers, se rendirent de nuit avec le baron de Paulin

(1) Pierre de Goudon, sgr. de Favas. Ne pas confondre ce capitaine avec Jean IV de Fabas, dont les *mémoires* ont été publiés par les soins de M. Barkhausen (Bordeaux, 1868).

(2) Claude des Artars, baron de Laudun, fut tué à la bataille de St Denis, le 10 nov. 1567. Il est probable qu'il s'agit ici de Christophe des Astars, ou de l'un de ses fils.

(3) Charles Durand, sgr. de La Bruguière, devint baron de Sénégas par son mariage avec Anne de Bonne.

(4) Antoine de La Tour, seigneur de Juzes, colonel du régiment de Lauragais.

et Pasquet à Gaillac, et donnèrent l'escalade au lieu recognu, 1568
le 8 sept^bre, grand matin, et, entrés, gagnèrent la rue St Pierre, criant : *Tue! tue! Ville gagnée!* Les habitans entendant l'alarme se mettent en défense, font des barricades à tous les coins de la place et sur les avenues del castel del Rey et de la rue St Michel; mais le baron et Pasquet les ayant rudement chargés, ils quittèrent leurs barricades fuyant vers lou castel de Lolm, là où ils firent contenance de se défendre (1). Le baron les ayant fait sommer, sur leur refus, se résout de les emporter de vive force, et, ayant rangé ses gens, donna l'assaut, les força et fit main basse de tout ce qui s'estoit trouvé dans le chasteau; après l'avoir pillé, il y fit mettre le feu, et les habitans ne furent pas espargnés, à cause des cruautés exercées par eux aux premiers troubles sur ceux de la Religion qu'ils massacrèrent barbarement.

Le vigneron qui avoit donné de si belles sentences contre ceux qu'on massacroit, ayant esté trouvé, fut mené au précipice de l'abbaye et précipité au bas avec plusieurs autres de ses complices qui avoient traité de la mesme façon ces innocents. Poussou, avocat, qui avoit servy d'adjoint au vigneron, fut pendu, et la plus part des autres tués. Ainsy fut rendu aux habitans catholiques de Gaillac, non pas avec pareilles cruautés qu'ils avoient exercées sur les pauvres habitans de la Religion, leurs concitoyens, aux premiers troubles, mais leur ville fut pillée et saccagée, à la réserve des munitions de bouche gardées soigneusement pour la substance des gens de guerre (2).

La prise de Gaillac mit sous l'obéissance du party tous les lieux circonvoisins, avec la ville de Cordes qui fut abandonnée

(1) Pendant deux jours (Faurin).

(2) Voyez l'*Histoire des troubles advenus à Gaillac et aux environs depuis 1559 jusqu'au 3 sept.* 1595. M. Compayré avait donné un extrait de ce manuscrit dans ses *Études historiques sur l'Albigeois*, Albi, 1841, M. le baron de Rivières vient de publier cette histoire dans les *Chroniques de Languedoc*, sous le titre de *Mémoires de Math. Blouyn*.

1568 peu de jours après en ayant fait brusler les portes; ce qui fut fait assez imprudemment, dont les ennemis surent profiter, l'ayant restablie à leur main incontinent.

En mesme temps que les vicomtes mettoient des troupes sur pied au haut Languedoc, Mr Dassier dressoit une armée, au bas, pour l'emmener en France à Mr le prince de Condé, laquelle il tira du Languedoc, Provence et Dauphiné, en nombre de dix-sept mille arquebusiers, cinq mille piqueurs ou hallebardiers, en 153 enseignes et huit compagnies de cavalerie, comprise celle de Toiras, de cent salades, et trois compagnies d'arquebusiers à cheval.

Entre les meilleurs régimens estoient ceux de Mouvans (1), de Pierre-Gourde, Dassier, Baudiné, Ambres et Bouillargues, et la cornette dite d'Espondillan-le-Prince (2). Toutes ces troupes, au nombre de 24000 hommes, furent menées au dt seigneur Prince jusques à Chalus, près d'Aubeterre (3); mais sy, d'une part, cette puissante armée fortifia le Prince, elle affaiblit extrêmement le party, et fut cause que les catholiques occupèrent beaucoup de villes sur ceux de la Religion. Ce qui fut estimé une seconde et grande faute, comme avoit esté fait aux précédens troubles au haut Languedoc.

La ville de Gaillac assurée au party, le baron de Paulin y laissa le capne Pasquet pour gouverner, et s'en vint à Castres en ramenant le secours qu'on luy avoit donné avec sa compagnie de cavalerie.

Les dts srs vicomtes, ayant dressé leurs troupes, prirent le

(1) Mouvans n'était-il pas mort au combat de Cognac? Il est vrai qu'il n'est question ici que de son régiment.

(2) Guillaume de Bermond du Caylar, écuyer, sgr. d'Espondeillan et de Casillac, commandant des diocèses de Narbonne et Béziers, en 1576, gouverneur de cette dernière ville l'année suivante. Sa compagnie avait pris le nom de cornette d'Espondeillan-le-Prince, parce que Condé l'avait attachée directement à sa personne.

(3) Chalus (Haute-Vienne) n'est pas très-près d'Aubeterre (Charente); mais est-ce bien de ce Chalus qu'il s'agit?

canon de Castres avec les munitions nécessaires pour assiéger 1568
Lautrec. Il y eut quelque petit combat aux approches, auquel fut tué le capitaine Laborie-Blanque, enseigne du capitaine Simènes. La batterie braquée du costé de Brametourte (1), consistant en deux canons, une couleuvrine et deux pièces de campagne qui commencèrent à jouer après la sommation, un de ces coups ayant emporté un prébendier de Burlats, il se mit une telle espouvante entre les habitans, qu'ils obligèrent quelques-uns des principaux à sortir pour traiter de la capitulation (2) qui fut que la ville recevroit pour gouverneur le sr de Lamotte, fils (3), avec la compagnie de Louis de Perrin, sr de La Roque. Après quoy, ayant fait entrer quelques gendarmes du sr de Montlédier pour ostage et empescher le désordre, les soldats (dépités de se voir frustrés du butin de la première ville qui se prendroit, comme il leur avoit esté promis, et de la mort de Laborie-Blanque) (4), s'estant mutinés, ne purent jamais estre retenus, comme estant troupes nouvellement levées et sans discipline, qu'elles n'accourussent contre la ville; et, les uns ayant rompu les portes, les autres monté par escalade par la muraille abandonnée des assiégés, entrent dedans, mettent à sac les habitans, et furent sur le point de tuer les gendarmes et le gouverneur destiné, qui s'opposoient à leurs désordres, qui furent avec peine sauvés par l'arrivée des vicomtes. Ainsy tout fut pillé, hors les grains et le vin gardés pour la munition de la garnison qu'on y laissa.

(1) L'ancienne baronnie de Brametourte était à deux kilomètres S. O. de la vicomté de Lautrec. Ces deux fiefs importants appartenaient alors à la famille de Voisins-d'Ambres.

(2) Lautrec fut investi le 27 novembre. Dès le 29, les assiégés offrirent quinze cents écus pour avoir la vie sauve et éviter le pillage, et, le 2 décembre, ils ouvrirent leurs portes à ces conditions.

(3) Faurin dit : *M. de Benac, fils de M. de la Motte de Braquonac.* Armand de Salignac, seigneur de Gougelac et de Lamothe-Fénelon, avait épousé Judith de Beinac; mais Braconac appartenait à la famille d'Aure.

(4) Il fut tué parlementant (Faurin).

1568 Après cela, les vicomtes s'en allèrent à Vielmur (1), avec leur camp, qui se rendit à composition, le cinquiesme décembre, et reçut pour y commander le capitaine Bessière (2).

De là ils allèrent à Mondragon (3), où ayant trouvé des troupes considérables pour le défendre, ils ne s'y voulurent pas arrester, et, ayant repassé la rivière (4) à Vielmur, allèrent à Viviers qu'ils trouvèrent abandonné, les soldats s'en estant fuis la nuit; le pillage fut fait sans grand excès, pour passer à Saïx (5).

Le 15ème décembre ils firent jouer le canon du costé de Sémalens (6); mais la rigueur du froid estoit sy grande, qu'après avoir tiré vingt-quatre canonnades, ils levèrent le siége et ramenèrent les canons à Castres, y portant le capitaine Artigues blessé d'une arquebusade dont il mourut quelques jours après.

1569 Au commencement de l'année 1569 furent eslus consuls de Castres : Dominique de Bouffard, sr de La Garrigue; Antoine Ligonier, Étienne Muratel et Barthélemy Nègre.

Les srs vicomtes, ayant eslargi la ville de Castres, furent priés par ceux de Montauban pour les délivrer des courses que faisoient journellement ceux de Montech (7), jusques aux portes de la ville, et, ayant sorty leurs canons, s'en allèrent assiéger ce lieu dans lequel il y avoit des forces considérables et des plus braves soldats d'entre les catholiques du pays, qui estoient ac-

(1) Vielmur et Lautrec sont deux ch.-l. de canton du Tarn, distants de 10 kilom. l'un de l'autre.

(2) Mathieu Bessière, *commandant la défense et garde de la ville de Castres* en 1580.

(3) Canton de Lautrec, Tarn.

(4) L'Agout.

(5) Viviers-les-Montagnes, canton de la Bruguière, Tarn, fut pris par les protestants le 11 décembre. Saïx se défendit vigoureusement, du 11 au 16 décembre, et ne fut point entamé (Faurin).

(6) Canton de Vielmur, Tarn. Sémalens était alors une seigneurie appartenant à la famille Béringuier.

(7) Montech est dans la Haute-Garonne.

courus de tous costés. Aux approches, il y eut un furieux combat, pendant lequel les assiégés conservèrent leur dehors. Ce qui ayant fasché le baron d'Arpajon, il prit un bonnet blanc à la teste, pour n'estre pas cognu, et s'alla parquer derrière une parroy de jardin pour tirer sur ceux qui tenoient le dehors, où ayant esté découvert, il fut tué d'une arquebusade, qui fut cause qu'on leva le siége (1). On le porta à Montauban, où il fut ensevely avec grand honneur. 1569

Un malheur n'arrive jamais seul. Bernard Roger de Cumenge, vicomte de Bruniquel, menoit une entreprise sur Castelsarrasin, par le moyen d'un soldat qui luy avoit promis de faire un trou à la muraille pour luy donner entrée; celà luy fit faire halte aux environs de Montauban, attendant le jour de l'exécution, pendant lequel temps ce traistre avertit ceux de la ville. Pour attaquer le vicomte et ses gens, les habitans préparent toutes choses, et mandent au s[r] de Vidonnet, catholique, de s'en venir avec sa troupe de cavalerie et le plus d'autres forces qu'il pourroit mener ce jour-là, voulant, d'autre costé, faire une sortie, chose fort faisable et qui fut arrivée si Dieu n'y eust pourvu. Le vicomte donc, arrivé près des murailles, envoya de Lerm, son lieutenant, avec le capitaine Alary et Estoupignan, pour recognoître le trou par où il falloit entrer. Ils descouvrirent à beaucoup de marques qu'il y avoit contre-trahison, ce qu'ayant rapporté au vicomte, il leur respondit que c'estoit la peur qui leur faisoit dire cela. A quoy de Lerm répondict que, pour faire voir le contraire, il y iroit, mais qu'il n'en reviendroit plus; et estant entré avec 22 gentilshommes ou capitaines, ils furent massacrés et tués. Après quoy, le d[t] de Vidonnet, par curiosité, avant de monter à cheval pour aller donner sur les troupes qui estoient desjà en désordre par cet accident, voulant voir ces corps, une

(1) Jacques d'Arpajon fut tué le 22 avril 1568, d'après une lettre des capitouls au cardinal d'Armagnac que nous produisons dans nos *pièces justificatives*.

1569 arquebusade qu'on tiroit encore sur eux luy donna dans la teste et l'estendit mort à terre, ce qui mit en désordre toute sa troupe et donna moyen au vicomte de rassurer les siens et de regagner Montauban (1).

Ce malheur fut cause que les vicomtes s'en retournant devers Castres et estant arrivés, les consuls de Masères leur firent savoir que le vicomte de Mirepoix, ayant assemblé des troupes, les menaçoit de ravages, ce qui les fit partir incontinent; et estant arrivés, ils débandèrent le baron de Paulin avec sa compagnie de cavalerie pour aller aux nouvelles et pour recognoistre les ennemis; et, les ayant rencontrés marchant, croyant qu'il n'y eut que l'avant-garde, les chargea brusquement; mais il fut d'abord environné de tous costés, tant, qu'enfin, après avoir perdu beaucoup des siens, il resta prisonnier des ennemis qui se mirent incontinent à la retraite, et furent en sûreté avant que les vicomtes arrivassent, qui, voyant n'y avoir point de remède, s'en retournèrent vers Castres par le chemin d'Arfons, d'où, passant à Massaguel occupé par les catholiques, Jean de Lautrec, seigneur du lieu (3), l'alla attaquer par escalade et s'en rendit le maistre. Tous ceux qui estoient dedans furent tués ou jetés par les fenestres, et il accompagna les vicomtes à Castres, où ils trouvèrent que le baron de Biron, frère du mareschal (4), estoit attendu pour commander au haut Languedoc.

Le 21 d'avril, Vielmur fut repris par les catholiques, par le défaut de ceux qui y commandoient qui se laissèrent fourber par un serviteur de l'abbesse, qu'ils avoient laissé dans le

(1) Dom Vaissette fait mourir Bernard-Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, sous les murs de Castel-Sarrasin.

(2) Ariége.

(3) Jean de Toulouse-Lautrec, seigneur de Massaguel. — Voyez la généalogie de cette famille dans les *Antiquitez de Castres, de Borel.*

(4) Foucault de Gontaut, seigneur de Puybetou, plus connu sous le nom de baron de Biron, mort à la bataille de Moncontour. Armand de Gontaut, son frère, ne reçut le bâton de maréchal qu'en 1577.

monastère, lequel introduisit par là le capitaine Farinières avec sa troupe, sans qu'ils fussent aperçus de ceux de dedans; dont il y en eut quarante-deux de morts (1) et vingt-cinq prisonniers, compris le capitaine Bessière, qui furent menés à Revel. 1569

Après la mort de M. le prince de Condé, tué de sang-froid à la bataille de Jarnac par Montesquiou (2), le 13ème mars, Henri de Bourbon, prince du Béarn pendant la vie de sa mère, et Henri de Bourbon, prince de Condé, furent choisis protecteurs de ceux de la Religion, sous le gouvernement et sage conduite de Gaspard de Coligny, admiral de France, et envoyèrent, par toutes les villes de leur party, une déclaration et manifeste contenant les causes et raisons de leur entreprise et dépeschèrent partout des commissions. Ils envoyèrent particulièrement le baron de Biron pour commander au haut Languedoc, en la ville et diocèse de Castres; où, estant arrivé au commencement de may, ayant convoqué une assemblée dans la ville et fait voir sa commission, tout le monde le recognut volontairement; lequel délibéra incontinent avec son conseil de faire la guerre et d'eslargir Castres auquel effet on luy offrit les canons et les munitions. Les vicomtes mesmes, qui avoient toujours commandé auparavant et avoient mis les affaires en estat, luy offrirent leurs personnes et leurs forces pour le service du Roy et de la cause, contre les catholiques, infracteurs des édits; qui fut un effect de leur modération et de leur zèle au party, de céder ainsy le commandement qu'ils avoient toujours eu.

La ville de Castres avoit pour barrière deux garnisons le long de l'Agout : le chasteau de Berlan et celuy de Brassac. Ces deux garnisons empeschoient le commerce de la montagne; on résolut de les attaquer et de commencer par Berlan qui, pour

(1) « ... *Et aussi le ministre...* » (Faurin).

(2) Joseph-François de Montesquiou était capitaine des gardes du duc d'Anjou, ennemi juré du prince (Moréri).

1569 lors, appartenoit au s^r de Castelpers, baron de Montredon, qui, s'en allant en France, l'avoit laissé en garde au nommé capitaine Antoine, lequel, courant tous les jours, tenait en subjection Vabre, Sénégats et tout le voisinage. Le baron de Biron, s'estant acheminé au devant, le cinquiesme juin, le fit investir et faire les approches à ceux de Roquecourbe, qui furent disputées par la faveur du lieu, et Meslier, leur capitaine, y fut tué.

Le siége donc estant formé, le baron de Biron fit sommer le commandant qui, ayant refusé de se rendre, le canon commença à jouer, et, ayant fait bresche suffisante, après quelle eut esté recognue, Charles de Durand, baron de Sénégats, fut commandé pour l'assaut, ce qu'il exécuta fort heureusement, et, s'estant saisi de la tour, le commandant s'estonna et s'enfuit à la faveur de la nuit, ayant abandonné la plupart de la garnison; ce qui ayant esté descouvert le matin, Sénégats les força et tailla en pièces. Le chasteau fut bruslé et desmoly ensuite (1).

Durant ce petit siége, la garnison de La Griffoul prit l'espouvante, et abandonna sans attendre; de sorte que le d^t baron alla attaquer le chasteau de Montfa qui fut rendu par capitulation. Il prit ensuite Monpinier et y mit garnison (2).

Le dit s^r de Biron estant revenu à Castres, tint son conseil sur ce qu'il avoit à faire de l'attaque de Brassac, desjà résolue, à laquelle le s^r de Boissezon, gouverneur de Castres, parent de la dame du lieu, apportoit toutes les longueurs qu'il pouvoit pour esquiver. Ce chasteau est situé à trois lieues de Castres, ayant

(1) Le château de Berlan, à quatre kilomètres sud de Montredon, Tarn, fut pris le 10 juin. Les catholiques y perdirent trente hommes et les protestants cinq (Faurin). Les historiens du pays ont souvent confondu ce lieu avec Burlats ou même Berlats.

(2) Ces trois localités sont dans l'arrondissement de Castres (Tarn): La Griffoul à 2 kilom. N. de Labessonié; Montfa et Montpinié, à 7 et 8 kil. N. O. de Roquecourbe.

pont sur l'Agout pour la communication de la montagne. Le lieu estant divisé en deux, le pont faict la jonction de l'un avec l'autre. Le s[r] de La Palu estoit Seigneur de Brassac-de-Castelnau et de la moitié de Brassac-de-Belfourtés dont l'autre moitié appartenoit à la maison de Soubiran, où il y avoit quatre frères, trois desquels avoient commandement dans les troupes de ceux de la Religion (1) et l'autre estoit catholique, appelé capitaine Piémont (2). Catherine de Narbonne, mère de La Palu (3), envoya chercher, durant la paix feinte (4), Pierre Gaches, habitant de Castres, pour luy demander conseil de ce qu'elle avoit à faire pour se maintenir en paix. Il luy conseilla d'embrasser la neutralité, et de ne point faire la guerre de sa maison, ce qu'elle approuva et vouloit faire; mais le s[r] de La Palu, jeune homme, suivant l'exemple de son devancier, le sénéchal de Castres, porté de fougue et de malice, mit garnison dedans et fit courre sur les voisins; ce qui causa la ruine de sa maison et la mort de sa mère, comme il se verra cy-après. 1569

A demy-lieue du dict Brassac, tirant vers La Caune, il y a une autre ville, nommée Castelnau-de-Brassac, dont les habitans estoient de la Religion, et dans laquelle commandoit le capitaine François Gautran avec une bonne garnison, de manière que ces deux lieux se battoient tous les jours, s'allant agacer l'un après l'autre, et se poursuivant souvent bien avant. Sur quoy, le d[t] cap[e] Piémont, ayant eu advis que Gautran le suivoit souvent avec tous les habitans de Castelnau, ne laissant que quelques pauvres vieillards pour la garde de la porte, il résolut de les enlever de plein jour. Auquel effect, le 16[e] février, il

(1) Balthasar, Pierre et autre Pierre de Soubiran.

(2) Antoine de Soubiran.

(3) Catherine de Narbonne était fille de Guérin de Narbonne, seigneur de Salelles, maître d'hôtel du roi, capitaine du château de Perpignan et gouverneur de Castelnuovo de Naples (Pièces fugitives).

(4) La petite paix de Chartres dura peu de temps : du mois de mars au mois de septembre 1568.

1569 dressa une embuscade à un lieu dict Cuniasse, et alla tirer ceux de Castelnau à l'escarmouche, comme il avoit accoustumé. Gautran ne manqua point de sortir à cheval avec une troupe, et de le suivre le long du chemin. Retournant à Brassac en combattant, Piémont se retire toujours, jusques à ce qu'il l'eût conduit au deçà de l'embuscade, ayant fait signe à ses gens de sortir pour gagner par derrière la porte de la ville, de quoy Gautran s'estant ravisé, tourne tout court pour tascher de l'empescher. Piémont, plus ardent que les autres, sans regarder qui le suivoit, ayant devancé sa troupe, gaigne le devant à Gautran, après s'estre chamaillés à coups d'espée, et, comme mieux monté que l'autre, va devant, le grand galop, pour se saisir de la porte. Il advint que, la sentinelle ayant descouvert ce combat et donné l'alarme, un nommé Vincens Bonafoux, homme de cœur, resté à la porte à cause de son âge (1), s'avança un peu avec deux soldats. Voyant venir à toute bride Piémont suivi de Gautran, duquel il estoit oncle maternel, qui luy crioit toujours qu'il fermast la porte, et, ayant une hallebarde à la main, fait ferme avec ses deux soldats, leur commandant de tirer à brusle pourpoint. L'un d'eux, nommé Lempeaut, couche en joue voyant approcher Piémont pour les charger, luy tire une arquebusade dans la teste et l'abast roide mort. Ce coup sauva le lieu, car ses gens se virent en désordre par cet accident.

Ceux de Castelnau, ayant esté délivrés d'un si grand danger et estant perpétuellement tourmentés, sollicitent toutes les villes de la montagne infestées de cette garnison et le s[r] de Ferrières,

(1) Vincent Bonafous, notaire, mourut bientôt après cette action, laissant deux fils : Etienne, magistrat présidial en la sénéchaussée de Lauragais, et Vincent, qui succéda à son père dans la charge de notaire royal. Ce dernier était aussi *lieutenant de MM. les sénéchaux de Castres au siége de Castelnau-de-Brassac* en 1586, époque où il fit son testament, *allant vers les bains de Balaruc pour l'entretènement et santé de sa personne* (Documents particuliers). Un Jean de Bonafous avait été représentant de l'église d'Esperausse à l'assemblée de Castres, 1561. V. le Bulletin de la Soc. de l'hist. du pr. fr. t. X, p. 348.

mesme, fort intéressé en la terre de Castelnau, pour faire exécuter l'attaque de Brassac. Ils pressent le s[r] de Biron de leur oster cette espine fort incommode et préjudiciable au party; sur quoy, il fit assembler son conseil, où il y eut contrariété d'advis; mais, enfin, l'intérest public, les presses de toute la montagne et les sollicitations des s[rs] de Soubiran, qui venoient de perdre leur frère et ne jouissoient que de peu de leur bien, l'emportèrent. 1569

Le s[r] de Biron, suivant la délibération du conseil, estant sorty de Castres avec ses troupes et canon (1), va droit, sans marchander, à Brassac, et, y estant arrivé, il commanda au cap[e] Constans d'investir la place, qui fut blessé, à l'approche, d'une arquebusade dont il mourut. La place investie fut sommée de se rendre; à quoy deux soldats de fortune, vaillans et expérimentés, qu'on y avoit logés après la mort du cap[e] Piémont pour aller jusqu'au bout et faire la guerre à outrance, firent tirer au trompette pour toute response; ce qui irrita fort les assiégeans.

Les approches faites, on fit jouer le canon qu'on changea d'occident vers la plaine qui est à la venue de Monségou. La batterie alla fort lentement, et on prétextoit de manquer de poudre, à quoy le zèle de divers particuliers intéressés, qui en ramassèrent de tous costés, suppléa; après quoy, il fut tiré chaudement, et, la bresche estant faite, le s[r] de Biron commanda le cap[e] Gautran de l'aller recognoistre, ce qu'il fit fort heureusement, et, ayant fait son rapport, il fut commandé de donner l'assaut. Luy, s'estant armé et préparé avec sa compagnie, y monte couvert de la fumée du canon. Valentine et Molignasse, commandans, font semblant de vouloir se défendre, mais, ayant perdu courage, ils s'enfuirent de la bresche vers la rue tirant au chasteau. Gautran avec sa troupe les talonne de près et, estant

(1) Le 17 juin (Faurin).

1569 entré, les poursuit, mettant en pièces tout ce qu'il rencontre jusques au chasteau, entr'autres ces deux chefs. Il fut tué, dans diverses maisons, plus de six-vingts soldats ou habitans, outre ceux qui avoient esté tués dans la faction. Ce qui arriva le 21me de juin 1569.

La dame de Brassac ayant appris, par la fuite de ceux qui défendoient la bresche, que la ville estoit prise, et oyant le bruit qu'on faisoit en forçant le chasteau, se retira dans une chambre et se fit mettre dans le lict, où elle demeura assise, se faisant tenir embrassée par une de ses demoiselles. Quelques-uns de ses parens, de la Religion, estant entrés pour la consoler et sauver, comme ils l'entretenoient, entra subitement un soldat, le pistolet à la main, criant : *Gare! gare!* auquel bruit elle leva les mains au ciel et reçut un coup dont elle expira ; et sa delle en resta blessée, sans que ceux qui estoient auprès d'elle pussent destourner le coup qui fut plus tost donné qu'ils n'y eurent pris garde, tant fut grande la surprise de ce coup imprévu. C'estoit un soldat qui avoit esté maltraité en sa personne et en sa famille, à la mode des catholiques qui en usoient cruellement. Ceux qui estoient là, pour esviter les suites, retirèrent les demoiselles dans une chambre pour empescher la furie d'une vengeance; mais le désordre fut si grand, que, le feu ayant esté mis au chasteau, par mégarde, et s'estant pris à la chambre de la dte dame, il fallut descendre son corps en bas pour le sauver du feu, où il demeura exposé jusques à ce qu'un habitant de la Religion, nommé Jean Gaches, ayant pris un de ses linceuls, le fit envelopper, et, nonobstant le désordre des soldats, le porta dans l'église où il l'enterra aussy honorablement qu'il put et que la conjoncture du temps le luy permettoit; de quoy il demeura si affligé, pour l'affection et le respect qu'il portoit à cette dame et à ses autres concitoyens catholiques, qu'il en mourut de regrets peu de jours après.

Voyez une marque de la misère de ce monde et de son incon-

stance : on sut depuis, que, entre les meubles de cette dame, 1569
elle comptoit plus de trois cents linceuls, et la pauvre malheureuse, n'en eut un, pour estre enveloppée, que par l'emprunt d'un homme qui avoit esté souvent maltraité par les siens en haine de sa Religion.

Le sieur de Biron, ayant mis en liberté la montagne par la prise de Berlan et de Brassac et toute la campagne voisine vers Castres où il estoit retourné avec ses canons, se résolvoit de continuer à s'eslargir par la prise de La Bruguière et Saïx; mais il fut rappelé par M[rs] les Princes pour estre auprès d'eux, à quoy il ne voulut pas manquer, au grand dommage du party et de tout ce pays. Il se disposa donc au despart, et, ayant fait compliment à la ville et aux autres de son gouvernement, remercié la noblesse et gens de faction qui l'avoient accompagné en ses expéditions sans espérer rien d'avantage, il se retira auprès d'eux. C'estoit un brave seigneur, frère d'Armand de Gontaut, mareschal de France, tant renommé dans notre histoire; âgé d'environ trente ans, de moyenne taille et blond; prompt et actif en ses exécutions, bon chef de guerre, capable de mener à fin une belle entreprise. Il fut tué à la bataille de Moncontour, combattant vaillamment. On dit que l'envie de la noblesse de ce pays, qui le supportoit avec peine et trouvoit fort mauvois qu'il s'en prît, sans considération, aux maisons des gentilshommes de contraire party, fut cause de son rappel, dont il faut s'en remettre à la vérité.

En cette année, furent ruinés et desmolis tous les couvents et églises de Castres, et généralement par toutes les villes qui tenoient le party. Le sujet pris de ce que, la ville de Lyon ayant esté surprise par les catholiques à la faveur de la paix feinte, le roy y ayant fait faire une citadelle, les habitans de la Religion furent contraints de sortir de la ville et s'enfuir là où ils purent; ils prièrent M[r] le Prince de s'employer envers les catholiques qu'ils ne desmolissent pas leur beau temple, appelé le Petit Pa-

1569 radis, ce qu'il leur promit de faire avec affection; mais les catholiques, se moquant de luy, le firent desmolir jusques aux fondemens, ce qui le piqua extrêmement et de telle sorte, qu'il envoya après, aux troubles qui suivirent, commandement à toutes les villes de son party de desmolir tous les temples des catholiques, ce qui fut exécuté. A Castres on y travailla, bien qu'on les eût espargnés aux premiers et aux seconds troubles. On commença, à Villegoudou, par le couvent des religieuses, et continua par St Jacques, à Castres, par le couvent de la Trinité, des Cordeliers et de l'église de la Platé et St Benoist, et les matériaux employés aux fortifications et bastions qui en furent revestus.

Mr de Biron estant party pour aller trouver les Princes, le comte de Montgommery (1), envoyé par la Reine de Navarre, y arriva le 21 juin pour un tel sujet. Elle estoit princesse de Béarn, et avoit esté extrêmement offensée par ses sujets qui s'estoient révoltés de son obéissance depuis l'année 1566, l'ayant mesme forcée de sortir de ses Estats et de se retirer à La Rochelle, avec son fils le prince de Navarre, où elle se retira avec grand danger, nonobstant l'empeschement du sr de Monluc qui, avec des forces considérables, luy voulut couper le passage; et, non contens de cela, la noblesse du pays avoit appelé le sr de Terride, avec une armée, pour remettre le pays sous l'obéissance du Roy par leurs intelligences. Toutes ces offenses portèrent la dite Reine à une juste vengeance, et, estant arrivée à La Rochelle, minuta, de là en hors, les moyens pour remettre le pays de Béarn en son pouvoir, et, en chastiant ses sujets rebelles, se

(1) Gabriel de Lorges, comte de *Mongoumery*, d'après sa signature, était capitaine de la garde écossaise du roi de France, lorsqu'il eut le malheur de tuer Henri II dans un tournoi. Réfugié en Angleterre après cet événement, il ne rentra dans sa patrie qu'avec les guerres civiles. Il arriva à Castres le 21 juin 1569 et en partit le 27 juillet, emmenant les redoutables troupes qu'il y avait formées, avec lesquelles il accomplit la plus brillante campagne de ce temps.

faire recognoistre leur dame et maistresse (1). Pour ce faire, 1569
ayant pris conseil de Monsieur l'admiral, il fut résolu d'envoyer le s[r] comte de Montgommery à Castres pour former un corps d'armée des troupes du pays et des vicomtes, et aller en Béarn, remettre le pays dans l'obéissance de la Reine. Ce que le comte offrit de faire franchement; et, estant party d'auprès de la Reine, luy sixiesme, accompagné de son frère S[t] Jean (2), ayant joint en chemin leurs compagnies de gendarmes, s'en vinrent à Castres. Je ne touche point la rébellion de Béarn, parce qu'elle est particulièrement décrite dans Olhagaray (3), où on verra les particularités de cette rébellion, les efforts du s[r] de Terride contre ceux de la Religion, l'estrange malice du clergé et de la noblesse, révoltés contre leur souveraine, qui avoient souslevé tous ses sujets catholiques, et le chastiment que Dieu permit que la Reine en fit faire dans la faiblesse et le désespoir de ses affaires, puisque mon principal objet n'est que Castres et le Languedoc, oubliés presque dans l'histoire.

Le comte donc, estant arrivé en cette ville, fut honorablement

(1) Jean de Coras, chancelier de Navarre, qui s'était retiré à la Rochelle avec la cour de Pau, écrit à sa femme, à Navarrenx, dès le 27 avril 1569 : «... Assurez ceulx qui sont là où vous estes qu'ils auront plus tost qu'ils ne pensent du secours si grand et si nombreux que les ingrats subjects de la royne, qui se sont si malheureusement rebellés contre Sa Majesté, mauldiront cent mille fois le jour et l'heure de leur lasche et proditoire entreprise... » (Archives de la Haute-Garonne.)

(2) On sait peu de choses sur cette illustre famille, dont les membres furent tous dégradés de noblesse après la mort de Henri II. D'entre les frères de Mongoumery, Jacques, sgr. de Corbozon, a mérité les louanges de Brantôme; François, d'abord abbé de Saint-Jean-lez-Falaise, fut massacré en 1572; et Louis était sgr. de Corminville. Un autre doit être ce *vieux routier et brave aventurier M. de Lorges, mort à quatre-vingts ans, qui fit tant de preuves de sa valeur de son temps... car de ceste race, ils ont esté tous braves et vaillants* (Brantôme). Gabriel de Lorges laissa onze enfants : neuf fils et deux filles (l'Estoile).

(3) *Histoire de Foix, Béarn et Navarre, diligemment recueillie tant des précédens historiens, que des archives desdites maisons, par Pierre Olhagaray, historiographe du roy. A Paris*, 1609, in-4°. Quelques exemplaires de cet ouvrage rare portent la date de 1629; mais il n'a eu qu'une édition. Le titre seul a été changé.

1569 reçu par le gouverneur et les consuls, et logé à la maison des héritiers de Mignonac (1), où il fut visité par les vicomtes et autres plus considérables seigneurs du party, tant pour luy rendre compliment que pour l'assurer qu'ils estoient prêts de servir à l'exécution des ordres qu'il portoit, dont il les remercia fort; mais, estant un peu pressé de quelques-uns d'iceux de leur en donner cognoissance, il leur dit : *Je vous prie, ne vous mettez pas en peine de savoir pourquoi je suis venu; car si je savois que ma chemise sût ce que j'ai dans le cœur, je la bruslerois;* et, ayant assemblé les vicomtes, il leur commanda de tenir leurs forces prestes, pour les employer à certaines expéditions qu'il vouloit faire de la part des Princes, pour eslargir le pays. Ensuite, ayant appelé le gouverneur et les consuls de Castres, il leur commanda aussy de tenir les canons et munitions toutes prestes pour aller assiéger quelques villes de contraire party, et ce, le plus promptement que faire se pourroit. Il est pourtant à présumer que le vicomte de Bruniquel avoit eu quelque vent de ce dessein, ainsy que dict l'histoire de Foix, parce qu'ayant appris l'oppression de Béarn, il avoit envoyé un cartel au s[r] d'Arros (2), gouverneur du pays, et à Bassillon, gouverneur de Navarrens, pressé par le siége du s[r] Terride, que bientost ils seroient secourus; cela fut si bien mesnagé, que Terride n'en eut le vent qu'à l'approche du secours, quoy qu'il partist de Castres.

Durant son séjour en la ville, bien que court, pour n'estre pas oisif, sur les plaintes que le s[r] de Rouairoux vexoit par ses courses continuelles le vallon de Mazamet, il y alla, le fit prison-

(1) Jean de Mignonac, receveur général du diocèse de Castres en 1542, laissa deux enfants : Jacques, dont il est question plus loin, et Catherine-Seigneure, qui avait épousé, en 1555, Jean de Rotolp, sieur de Lescout, lieutenant général en la comté de Castres. — La maison dont parle Gaches, dite *de Montespieu*, était sise rue des Pandectes. Elle appartenait alors à Ysabeau de Rascas, veuve de Jean de Mignonac (Papiers de la famille de Falguerolles).

(2) Bernard d'Arros, un des douze barons du Béarn, très-estimé de Jeanne d'Albret.

nier dans sa maison et le mena à Castres où il mourut bientost 1569
de maladie (1).

Après avoir donné le rendez-vous de toutes ses troupes, au 27ème juillet, à Castres, il fit courir le bruit que c'estoit pour assiéger La Bruguière et Saïx. Tous les canons et munitions prestes avec l'attelage nécessaire, les troupes arrivées dans la ville, il fit faire commandement, au son des trompettes, à tous cavaliers et fantassins de se tenir prests à midy, chacun sous sa cornette et drapeau (2), pour partir incontinent, ce qui fut exécuté ; et, avant de partir, pour tenir les soldats en devoir et en crainte, il fit pendre, par son prévost, un soldat convaincu d'avoir violé une fille. Après quoy, toutes les troupes deslogèrent au son des trompettes et tambours. Le comte ayant pris congé des consuls, leur recommanda le sr de Ferrières, leur gouverneur.

Il fit premièrement marcher l'infanterie au nombre de quatre mille arquebusiers en quatre régimens, sous cinquante-trois drapeaux (3), qu'il fit passer sur le pont de Durenque, pour aller à Navés (4) ; puis fit suivre le bagage, ayant à la queue une compagnie d'arquebuziers à cheval. Luy suivoit après avec cinq cents chevaux, en forme d'arrière-garde, laissant l'artillerie et munitions qu'il avoit fait apprester comme si elle eust dû partir, ne servant seulement qu'à couvrir son dessein.

(1) François de Bernon, sgr. de Rouairoux, mourut à Castres le 7 juillet 1569. Le juge de la ville fut déclaré tuteur légal de son fils, Jean-Philippe, mort de la petite vérole, étudiant à Genève, le 23 novembre 1577. La seigneurie de Rouairoux revint alors à Béatrix de Bernon, veuve d'Étienne de Caylus, sgr. Colombières (Arch. de Larger).

(2) Dans l'organisation militaire du XVIe siècle, chaque capitaine avait son étendard, que l'on appelait *cornette* dans la cavalerie, et *enseigne* ou *drapeau* dans l'infanterie.

(3) C'est-à-dire cinquante-trois compagnies de fantassins, que l'on nommait alors *bandes*, le nom de *compagnie* étant ordinairement réservé aux troupes à cheval.

(4) *Durenque* n'est pas le nom d'un pont, comme l'a cru dom Vaissette, c'est le nom d'une rivière qui se jette dans l'Agout à Castres. — Navés, sur le Thoré, est à 3 kilomètres de Castres.

1569 En partant, il commanda au prévost de ne laisser rebrousser personne, à peine de la vie, ce qu'il fit fort exactement; en telle sorte que les Verdier, jeunes hommes de la ville, croyant qu'on alloit assiéger La Bruguière et que, par ce moyen, ils estoient en sûreté de la garnison, estoient allés chasser aux levriers du costé de Navés et, s'en retournant en pourpoint, le prévost les fit suivre et les mena en Béarn; ce qui donna sujet de rire à leurs camarades restés dans la ville.

L'armée estant passée, partie au gué de Tourène (1) et partie au gué de Navés, ayant cheminé toute la nuit en bon ordre, se trouva au lever du soleil devant Revel qui eut belle peur, croyant d'estre assiégé; mais, passant outre, sans s'arrester, elle se rendit à Mazères, le 28 juillet, là où, ayant pris langue de l'estat des oppressés de Béarn et ayant entendu le besoin qu'ils avoient d'un prompt secours, elle alla en diligence faire lever le siége de devant Navarrens, où elle arriva le 6ème d'aoust, et surprit extrêmement le sr de Terride qui se retira viste avec ses troupes et canons dans Orthés. Le comte ne voulant luy donner aucun loisir de se recognoistre, le poursuivit pour l'attaquer dans ce trouble, et, estant venu jusques à la rivière de Gave, très rapide et incommode, la passe avec difficulté et perte de quelques-uns des siens, ayant fait passer l'infanterie et cavalerie sur des charettes, comme il put.

Le sr de Terride, logé dans Orthés, voyant la presse des ennemis, manda sa compagnie des gendarmes (2), conduite par Ste Colombe, pour les recognoistre, lequel fut repoussé dans la ville avec frayeur et désordre. Le comte remarquant que les en-

(1) Sur la rive gauche du Thoré, à 1,5 kilomètre en amont de Navés. — Il est surprenant que Tourène ou Thorène ne se trouve pas sur la dernière carte du *Dépôt de la guerre*.

(2) Les gendarmes formaient la grosse cavalerie. Ils étaient entièrement revêtus de pesantes armures; leurs chevaux même étaient chargés de *chanfreins* et d'*écussons* de fer. Ils accompagnaient les princes et les généraux en manière de *gardes du corps*.

nemis bransloient, commanda Moncla et Sénégats, d'Albigeois, d'aller donner l'escalade de plein jour, avec leurs régimens, contre la ville d'Orthés, pour y combattre Terride et ses gens; ce qui fut exécuté avec tant de hardiesse et de bonheur, qu'ayant enfoncé les portes et donné l'escalade aux murailles, ils entrèrent dedans nonobstant la résistance de seize compagnies d'infanterie et de toute la cavalerie qui estoient dans la ville, qu'ils mirent au fil de l'espée avec grand carnage. Le s[r] de Terride et les autres chefs des rebelles, voyant cela, s'enfuirent au chasteau avec grand désordre et effroy, cependant que la ville se pilloit et saccageoit, avec l'argent préparé pour faire faire montre à ceste armée victorieuse de Béarn. Le lendemain, Terride et les autres chefs, se voyant perdus, demandèrent la capitulation, auxquels le comte manda Géraud de Lomaigne, frère du dit Terride, de la Religion, qui, après quelques conférences, conclut la capitulation à discrétion pour son frère et les autres chefs. Le d[t] Terride fut retenu prisonnier par le comte, et mourut après dans peu de jours (1). S[te] Colombe (2), Gouas (3), Pourdiac, et quelques autres chefs de la rebellion furent incontinent poignardés sans grâce, méritant encore autre punition; et, par cet heureux et extraordinaire succès, toutes les villes de Béarn, de Bigorre et d'Armaignac portèrent les clefs au comte, avec protestation d'obéissance et de fidélité. 1569

Après le despart du d[t] s[r] comte, les ennemis des environs de Castres, sachant qu'il n'y avoit point de forces, couroient tous les jours jusques aux portes. Sébastien de La Palu, s[r] de Brassac, ennemy de la ville, estoit venu à La Bruguière pour cela, avec une compagnie de cavalerie, et y ayant trouvé le s[r] de Roque-

(1) Le 7 août.

(2) Antoine d'Aydie, sgr. de Sainte-Colomme, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, sénéchal de Béarn en 1549, connu dans cette expédition par ses cruautés. Un autre capitaine catholique, bâtard de Lomagne-Terride, portait aussi le nom de Sainte-Colomme, ainsi que Joseph de Montesquiou.

(3) Guy de Gohas, mestre de camp de Terride.

1569 courbe, dressèrent tous deux une entreprise sur la garnison de Castres, et estant venus près de la ville, ils furent empeschés en leur dessein par la rencontre de trois jeunes hommes chassant, qu'ils firent prisonniers, et, estant descouverts, s'en retournèrent.

Ceux de Tholose, advertis de l'armée qui avoit passé en Béarn sous le comte de Montgommery, envoyèrent à Mr le mareschal (1) de s'en venir au haut Languedoc, où, estant arrivé, il fut prié, par les srs comtes d'Aubijoux et d'Ambres, d'assiéger Fiac où commandoit le sr de La Capelle; ce que le dict sr mareschal alla faire avec ses troupes et huit pièces d'artillerie, le 10e d'aoust; et l'ayant fort battu et fait bresche raisonnable, ils se rendirent à discrétion, sur la promesse qu'on leur fit de vie sauve et de l'honneur des femmes, qui fut mal exécutée parce que, estant entrés, ils tuèrent la plus part des hommes, violèrent plusieurs femmes et filles, et firent pendre le capitaine Couderc pour satisfaire les habitans de Lavaur (2).

Ceux qui estoient en garnison à Lautrec, ayant entendu la prise de Fiac et craignant d'estre assiégés, prirent l'espouvante, sur le sujet de quelque cavalerie qui se présenta, et quittèrent la ville pour s'en venir à Castres, ayant premièrement sapé les murailles en divers endroits et mis des pilotis auxquels ils mirènt le feu, en partant, pour les faire crousler; mais les femmes (3) qui estoient restées après la prise, fermèrent les portes et envoyèrent à leurs maris, retirés au voisinage, lesquels revinrent et rentrèrent en possession sans coup férir; ce qui fut un grand dommage pour le

(1) Henri Ier de Montmorency-Damville, maréchal de France et gouverneur de Languedoc.

(2) Le 15 août. Cette ville, entièrement détruite alors par le feu, ne fut rétablie que plus tard. Faurin assure que les instances de madame d'Ambres auprès de Damville furent seules la cause du siége de cette place. Fiac est dans le Tarn, canton de Saint-Paul.

(3) Catholiques. — C'est le 18 août que Lautrec fut abandonné par les protestants (Faurin).

party, qui ne l'a plus recouvrée, et une honte pour ceux qui l'abandonnèrent.

Le dimanche 28[e] aoust, le S[r] de S[t] Couat, sachant la grande assemblée qui se faisoit tous les ans à S[t] Jean de Paracol, près le lieu de Quarante, ayant pris sa compagnie de cavalerie, s'en alla donner sur cette assemblée (1) et, en ayant tué plusieurs et emmené trente prisonniers, il s'en revint à Castres avec un grand butin.

Le mesme jour, les capitaines Bedos et Fournier partirent de Castres pour aller secourir Claude de Narbonne, baron de Faugères, assiégé dans sa maison par les catholiques; où estant arrivés, le dernier aoust, ils donnèrent sy à propos, qu'après avoir tué 250 ennemis sur la place, ils mirent le reste en déroute, et délivrèrent le B[on] de Faugères, puis s'en revinrent avec armes et chevaux gagnés sur l'ennemy.

Monsieur le mareschal, estant allé à Tholose après le siége de Fiac, fut pressé par le parlement d'aller attaquer Mazères, où il mena ses forces avec quatorze pièces de canon, le 5 Octobre. Il y eut, à l'abord, grand combat, après lequel le mareschal ayant fait recognoistre les lieux les plus propres pour placer l'artillerie, la fit ranger toute du costé de l'abbaye de Bourbonne, et, ayant fait bresche suffisante pour l'assaut, ceux qui estoient dedans, se voyant en petit nombre, firent armer leurs femmes, et, leur ayant donné les plus courageuses pour capitaines, les logèrent sur les murailles où elles paraissaient, aux ennemis, des soldats. Jean Savin y faisoit l'office de ministre et de soldat, encourageant les hommes à combattre pour l'honneur et la gloire de Dieu, et faisant les prières par tous les corps de garde. Le jour de l'assaut venu, les hommes, abandonnant les murailles aux femmes, s'en allèrent tous soutenir la bresche, et, après la prière, se disposèrent à recevoir l'ennemy. La bresche recognue, le ma-

(1) Le lundi, à dix heures du matin (Faurin).

1569 reschal donna la première pointe à La Palu, Sr de Brassac, avec une grosse troupe pour le soustenir, lesquels marchèrent courageusement et, estant descendu au fossé, montèrent au haut de la bresche; mais à bien assailly, bien défendu, entr'autres : le dt La Palu ayant une enseigne à la main gauche et le coutelas à la droite, estant monté des premiers sur la bresche pour se monstrer, voulut arborer l'enseigne qu'un soldat de dedans fit effort de lui arracher avec une hallebarde. Brassac haussant le bras pour l'empescher, un autre luy tira une arquebusade, et, de ce coup le fit rouler dans le fossé, roide mort, d'où il fut retiré et porté à Marquain, maison de son beau-frère, et, par sa mort, finit le nom de La Palu en la maison de Brassac qui passa en celle de Marquain (1). Le reste des assaillants fut sy bien reçu, que, après avoir laissé un grand nombre de morts sur la bresche et plus dans le fossé, ils s'en retournèrent en grand désordre. Ce que voyant, le dit Sr mareschal commanda une plus forte troupe pour renouveller l'assaut et emporter la ville de vive force; mais ceux de dedans, ayant redoublé leur courage et se défendant vaillamment, repoussèrent les ennemis et en firent tel meurtre qu'ils n'eurent plus envie d'y retourner. Le mareschal, estonné d'une telle résolution, leur envoya un trompette pour les sommer de se rendre, ou qu'autrement il mettrait la ville à feu et à sang. Ceux de dedans avoient pris, quelques jours auparavant, le baron de Merviel, favory du mareschal, qui, ayant entendu la sommation, représenta aux habitants et gens de guerre qui estoient dans la ville, le danger qu'ils encourroient d'estre emportés de force. Il les porta à luy donner charge de sortir sur sa parole pour faire une capitulation honorable qui fut telle : que le ministre sortiroit avec les gens de guerre, armes et bagages, pour se retirer où bon leur sembleroit. Cette composition fut bien gardée, et, estant sortis le 18e du dit mois après avoir esté battus de 1845 coups de canon et enduré deux assauts, ils se

(1) Le baron de Marquein (Aude) était alors François de Roquefeuil.

retirèrent à Puylaurens, sous l'escorte de deux compagnies de cavalerie. 1569

Le 15e novembre, la ville de Nismes fut reprise par ceux de la Religion par un tel moyen : Un charpentier de Cauvisson (1), nommé Mascaron, avec un autre soldat, après avoir bien recognu la grille par où l'eau du moulin passe, ayant intelligence avec le meusnier, ce soldat demeura quinze jours limant cette grille et travaillant toutes les nuits sans être descouvert; et, s'estant fait attacher par le milieu du corps avec une corde, le soldat tenant un bout, en mesme temps que la ronde passoit, le tiroit pour l'advertir, et mettoit, en se retirant, de la cire de la couleur du fer, pour empescher qu'on ne recognut la rupture. Tout estant prest, il fit venir le capitaine Servas, de Nismes, et le cape Poussan avec leurs soldats qui furent bien reçus dans le moulin, et le sieur de St Cosme, ayant mené de Privas et d'Aubenas 200 hommes de cheval avec un soldat chacun en trousse, se trouva la nuit aux portes. Ceux qui estoient dans le moulin leur ouvrirent la porte de la Boucarié, et, estant entrés, ils surprirent le corps de garde des Prédicateurs, tuant tout ce qui estoit dedans et continuant, renforcés par les habitants de la Religion de la ville, s'en rendirent maistres. Le Sr de St André, gouverneur (2), entendant l'alarme, se voulant sauver par une fenestre se cassa la jambe, dont il mourut trois jours après; les catholiques, conduits par le capitaine Astoul, se retirèrent au chasteau, où ils se défendirent pendant trois mois, et, ne pouvant avoir secours, se rendirent à composition bien observée.

En cette année, fut bastie, à Castres, la porte de Miredanes (3) qui est aujourd'hui fermée. Elle s'appeloit, en ce temps là, *la Porte des troubles*. — Les canonnades de Fiac et Mazères, obligè-

(1) Calvisson (Gard).

(2) Edouard d'Albert, seigneur de Saint-André-d'Olerargues, au diocèse d'Uzès. *Voyez* l'Histoire de Nîmes par Ménard, t. V.

(3) Variante : *Milledanes*. On dit aujourd'hui *Miredames*.

1569 rent les consuls de Castres de travailler aux fortifications. Ils firent faire sept terrasses ou bastions, savoir : quatre devers Villegoudou à Ampare, la Guitarde, Fusiés et al-covidé-de-Ste Claire; devers Castres, à la Pourtanelle, Ardène, et la tour du Trésor.

1570 En l'année 1570, furent eslus consuls : François de Buisson, Jean Pierre, Antoine Salvignol et Jean Prat.

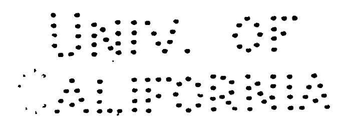
Messieurs les Princes, après la bataille de Moncontour (1), se résolurent de s'esloigner de l'armée victorieuse, ce qui leur servit de beaucoup, parce qu'ils rassurèrent leurs hommes qui restoient du débris de ce naufrage, se renforcèrent de nouvelles troupes et consumèrent leurs ennemis par sièges, entreprises et reprises des places qu'ils avoient déjà occupées et, ainsi que l'histoire le rapporte, ils s'en vinrent en Agenois et, de-là, en Quercy.

Le Comte de Mongommery, après avoir aplani le Béarn, s'en vint, avec ses troupes victorieuses, joindre les princes au passage de la Garonne où, pour passer, ils dressèrent un pont de cordes et de bateaux. Monluc, qui estoit dans Agen pour s'opposer à leur passage, se voyant faible pour les combattre, recourt à un stratagème. C'est, que, ayant rempli un moulin à bateaux de pierres, avec une lumière dedans, et le laissant couler le long de la rivière, il vint donner de telle impétuosité contre le pont, qu'il le sépara en deux (2). Nonobstant quoy, ayant esté rejoint par la diligence de M. l'amiral, les Princes et leurs armées passèrent la rivière et vinrent vers Montauban.

La ville de Castres leur envoya ses députés, avec de l'argent

(1) On sait que l'armée de Coligny, appelée *des Princes* à cause de la présence des jeunes Condé et Navarre dans le camp de l'amiral, essuya une terrible défaite près Moncontour, Vienne, le 3 octobre 1569.

(2) Voyez la description des bateaux-moulins dans la Popelinière (Hist. des troubles). Le pont que les protestants avaient établi entre Aiguillon et le Port Sainte-Marie, Lot-et-Garonne, fut rompu dans la nuit du 15 au 16 décembre 1569. Monluc raconte longuement cet épisode dans ses *Commentaires* (t. III, p. 372 et suivantes, éd. de la Soc. de l'hist. de France).



pour les secourir, lesquels furent très-bien reçus; le Sr Dubourg, 1570
consr, portant le compliment, tant pour la cour que pour la ville, pria les Princes d'envoyer partie de leurs forces pour l'eslargir; ce qu'ils firent très-volontiers, pour décharger les environs de Montauban tout couvert de troupes en telle façon, que, outre celles du pays qui revenoient de Béarn, ils y joignirent beaucoup des leurs, tant cavalerie qu'infanterie, dont les reistres furent laissés à Gaillac où ils beuvoient à plaisir (1). Le reste passa vers Castres et plusieurs seigneurs et gentilshommes, entr-autres Jean-Lis, maistre de l'artillerie, Lacaze-Mirambeau, Sipierre, Piles et autres.

Entre ceux qui avoient fait le voyage de Béarn, dans les troupes de ce pays, estoit le Cape Bousquet, lieutenant de Tournier, qui se trouvoit incommodé, avec quelques autres habitants de La Bruguière. Ils se résolurent de vivre aux dépens de leurs concitoyens catholiques, et, à cet effet, se saisirent de La Rucuquelle et de La Peyre, au voisinage (2), où s'estant fortifiés, ils alloient tous les jours à l'escarmouche; tellement qu'un jour, les ayant repoussés jusques dans la porte, ils recognurent la tour et la jugèrent propre pour y donner l'escalade, et l'ayant depuis mieux recognue de nuit et trouvé la chose faisable, Bousquet vint communiquer l'entreprise au Sr de Ferrières qui, l'ayant approuvée, fit faire les eschelles nécessaires pour l'exécution. Ils partirent de Castres le premier de février, sur la nuit, avec une bonne troupe de soldats de la ville, et estant arrivés avant le jour du costé de l'oratoire, après avoir prié Dieu, le dt Sr de Ferrières prit l'eschelle d'un bout, Bousquet et Corbière de l'autre, et, estant venus à la tour, quelqu'un du corps de garde crie : *Qui va là?* Bousquet répond : *Devinez* (3)? et

(1) Gaillac (Tarn) a, de tout temps, fourni d'excellents vins.

(2) La Recuquelle est à 3 kilomètres sud-ouest de La Brugière, et La Peyre à 1 kilomètre sud.

(3) Certains manuscrits portent : *de Viviés*. Le seigneur de Viviers était Antoine de Martin, capitaine catholique.

1570 commença à dresser l'eschelle qui fut bientost en estat au moyen des poulies. Bousquet, Corbière, Doumenjou, Honoré Roulac, commencèrent de monter les premiers, ayant prié le d[t] S[r] de Ferrières de presser la file ; il entra sans empeschement, et, suivy des autres, mit en fuite le corps de garde ; Bousquet, suivy de la file, les pousse criant : *Tue! Tue! Ville gagnée!* Le S[r] de Ferrières pressa sy bien ceux qui estoient dehors, qu'il n'en resta pas un à monter, bien qu'ils fussent 200 hommes. Est à remarquer que, le soir auparavant, y estoit arrivée la compagnie de cavalerie du S[r] de Chalabre au nombre de cent cinq mestres, lesquels trouvant la ville en débauche à cause d'un mariage, celuy qui commandoit envoya demander aux consuls s'ils vouloient qu'ils fissent garde ; mais ils respondirent qu'ils estoient aussy assurés que s'ils estoient dans Leucate. Après quoy s'en estant allés coucher, la place fut saisie, où il fut fait grand nombre de prisonniers et grand butin, les chevaux de ces gendarmes ayant, depuis, servi à faire la guerre à leurs ennemis. Le lieutenant, esveillé au bruit, se lève et, armé d'une hallebarde à la main, sort ayant ramassé du monde ; mais, se voyant environné de tous costés, se rendit prisonnier ; son guidon y fut tué et 160 habitants ou soldats, entr'autres quinze ou vingt voleurs et leur capitaine, appelé La Joncaire. Le S[r] de Montespieu, gouverneur, estant descendu à la rue, fut tué d'un coup de pistolet, par Jean de Bouffard, S[r] de La Grange, âgé de 17 ans, ce qui lui ácquit ses parents pour ses ennemis. Et ne mourut (1), à la prise, que le sergent Boyer pour s'estre escarté et ne savoir dire le mot. Bousquet y fut laissé gouverneur avec une bonne garnison, le butin fut grand et partagé à tous. Voilà Leucate pris, il ne reste que Salses, qui estoit Saïx, ainsy appelés par les catholiques, du nom de deux forteresses du Roussillon (2), en dérision de Castres,

(1) D'entre les protestants.

(2) Leucate et Salses étaient deux villes réputées imprenables ; la première

comme incapables de les prendre. Voyons ce qu'arriva de Saïx. 1570

En nostre langue Albigeoise il se dict : *A trés cops sou luchos* (1). Voicy la troisiesme et dernière fois que Saïx fut assiégé. La prise de La Bruguière porta Castres à se mettre en liberté de Saïx, qui avoit esté assiégé deux fois sans effet, et avoit donné des vexations inexprimables durant les premiers et seconds troubles ; il faut qu'il paye avec usure les maux qu'il a fait.

Le 3[e] Février, les troupes et canons de Castres estant allés du costé de Lombers pour les deslivrer de quelques forts voisins, en s'en retournant, passèrent par Lautrec qu'ils assiégèrent, et, ayant fait bresche raisonnable, il ne fut point donné d'assaut, sur l'ordre qu'ils reçurent des Princes de ramener les canons à Castres pour les faire forester et mettre de mesme calibre, suivant la volonté des Princes, pour les faire servir à leur voyage.

Le S[r] de Jean-Lis, maistre de l'artillerie, mandé par M[rs] les Princes pour leur mener les canons afin de s'ouvrir le passage sur le grand chemin de Montauban au pays bas (2), fut prié par la ville de Castres de luy oster l'espine de Saïx qui les incommodoit extrêmement, ce qu'il leur accorda ; et, ayant ramassé les troupes qui estoient au haut Languedoc, il alla attaquer Saïx, fort d'assiette et de remparts, et enflé de deux sièges qu'il avoit soustenus. Les approches se firent, le 20[e] Février, avec un grand combat par lequel les assiégés furent renfermés ; la batterie fut placée du costé du levant, et 150 cannonades ayant abattu la muraille de ce quartier là, le S[r] de Jean-Lis, commanda le capitaine Boyer, de Castres, d'aller recognoistre la bresche, lequel fut tué d'une arquebusade ; il y en envoya un autre qui luy rapporta que la bresche estoit prou raisonnable, mais qu'on n'y sauroit monter sans eschelle, ce qui fit résoudre

appartenait à la France, la seconde à l'Espagne. On sait que le Roussillon ne fut annexé à la France que par le fameux traité des Pyrénées (1659).

(1) *A la troisième fois, gare!* ou bien : *Le troisième coup fait feu.*

(2) Bas Languedoc.

1570 le d[t] S[r] de Jean-Lis, par le conseil du S[r] de Ferrières, de saper le coin joignant la porte du pont, et incontinent le d[t] S[r] de Ferrières, en pourpoint, portant un baston à la main, y mena les pionniers, et, quoy qu'il y fit bien chaud, les y logea, et, ayant commencé de saper, donnèrent l'espouvante aux assiégés, en telle sorte que tous ceux qui purent fuir, la nuit, abandonnèrent le S[r] de Farinières (1) et les habitants du lieu, ce qu'ayant esté descouvert par les assiégeants, ils donnèrent l'assaut, tuant tout ce qui fut rencontré et mirent le feu dedans; c'estoit en vengeance des maux et meurtres qu'ils avoient commis (2).

Après la prise de Saïx, le V[te] de Moncla se retirant vers La Bruguière, passoit par la prairie de la Sigourre; voyant un vol de corneilles, il prit un poitrinal (3) d'un soldat, pour tirer, lequel creva dans sa main et la lui cassa, dont il mourut peu de jours après pour avoir négligé sa plaie, et fut universellement regretté de tous ceux qui le cognoissoient, estant de grand mérite et des plus capables pour le commandement de l'infanterie de laquelle il estoit fort aimé et appelé père. De Serres dict, en son *Inventaire*, qu'il mourut au siège de S[t] Félix, en quoy il s'est trompé.

Le S[r] de Jean-Lis partit de Castres avec l'artillerie, au commencement de mars, pour la mener aux Princes aux environs de Tholose où ils faisoient brusler et gaster les chasteaux et maisons d'alentour, en revanche des bruslemens et massacres que ceux de Tholose avoient faits de ceux de la Religion et de la mort de Rapin qui leur avoit porté la paix. Après cette jonction, les Princes se rendirent maistres de plusieurs villes et villages aux environs de Tholose, saccageant et bruslant celles qui leur résistoient.

Les Tholosains voyant ainsy brusler, saccager leurs biens et

(1) Charles d'Alric, s. de Farinières, gouverneur de Saïx.
(2) Saïx fut pris le 24 février, entre dix et onze heures du soir (Faurin).
(3) Ou mieux *Pétrinal*, gros pistolet.

n'y pouvant remédier, quoy qu'ils eussent l'armée de M[r] le mareschal Damville dans les faubourgs, furent extrêmement indignés contre luy, s'imaginant qu'il debvoit les tailler en pièces, sans considérer l'estat des forces d'un et d'autre costé, ny les ordres secrets qu'il pouvoit avoir. Leur malice monta au comble par la rencontre du d[t] mareschal avec les Princes et l'admiral, son proche parent (1); parce que, s'estant rencontrés en rase campagne, au lieu de donner sur eux, il mesnagea une conférence à la vue des deux armées en telle façon que, s'estant approchés, le mareschal embrassa son cousin l'admiral, et puis se séparèrent sans combattre, ce que les Tholosains trouvèrent sy mauvais, que, dès lors, on crioit tout haut : *Au Traistre!* Un moine, mesme, ne fit point difficulté de prescher sédition contre luy, et le mareschal l'ayant envoyé chercher et fait retenir, le capitoul d'Aliés le luy vint demander; et ayant parlé plus haut que le mareschal ne croyoit pas qu'il dut faire, il lui couvrit la joue d'un soufflet qui mit le feu aux estoupes et obligea le mareschal, pour éviter qu'on n'en vint aux mains, de se retirer avec ses troupes. Il ne fut plus bien avec cette ville qui, sans doute, avoit tort de s'ombrager de ce qu'il avoit fait, qu'il n'avait pas entrepris sans quelque ordre de la reine Catherine qui ruinoit plus ceux de la Religion par ces négociations trompeuses que par les efforts des armes, les ayant désarmés souventes fois et repris cent villes en France sans coup férir au moyen de ces traités; mais les peuples sont soupçonneux et incapables de souffrir (2). 1570

Les Princes, partant de Tholose, allèrent attaquer Caraman, et, l'ayant battu et fait bresche, l'emportèrent d'assaut avec carnage; la ville pillée, le feu y fut mis et consuma tout, jusques à l'église et le clocher couvert de plomb, le plus beau de tout le Lauragois.

(1) Coligny était fils de Louise de Montmorency, sœur aînée du connétable Anne, et cousin germain de Damville.
(2) Variante :.. « et peu capables de dissimulation ».

1570 De là, les Princes furent poser le camp devant S[t] Félix où, trouvant une forte résistance et voulant mesnager leurs forces, levèrent le siége et furent attaquer Las Bordes qu'ils forcèrent et bruslèrent. Plusieurs autres lieux, intimidés de cet exemple, se rendirent et leur ouvrirent les portes, comme Conques et Montréal où ils furent visités par MM. de Biron et de Malassise, qui venoient faire des propositions de paix. A l'accoustumée celà se passa en paroles et en compliments; sur quoy le prince de Béarn dict que cette paix ne pouvoit estre stable ny bien assise, traitée par Biron, boiteux, et Malassise.

S'estant séparés sans rien arrester, les Princes prirent vers Barbaira, et, de là, envoyèrent le sieur de Piles avec une partie des troupes pour ravager la plaine de Roussillon. Le reste de l'armée, ayant pris le chemin vers Béziers, attaqua Casouls qui fit mine de se vouloir défendre; mais après, s'estant rendu à discrétion, il y eut peine à empescher M[r] l'admiral de faire pendre le gouverneur. Puis, s'acheminant vers Montpellier, et s'estant logés près, quelques soldats de la ville, sortis de nuit, se glissèrent près de la tente du S[r] de La Loüe (1), qu'ils trouvèrent endormy sur une chaise, et le tuèrent; ce qui ayant mis l'alarme, le marquis de Renel (2), accompagné de la Guittinière, le huguenot (3), et du Vic[te] de Paulin, montent à cheval, et, les ayant attrapés, les taillent en pièces pour punition de leur témérité. De là, ils allèrent attaquer Marguerittes, près de Nismes, qu'ils prirent, et S[t] Privat, d'assaut; après, Laudun et Alais se rendirent par composition (4).

(1) Le vrai nom de ce maréchal de camp, que d'Aubigné dit être *le plus vigilant cavalier de l'armée des princes*, est resté inconnu. Il fut tué dans la nuit du 31 mars au 1[er] avril.

(2) Antoine de Clermont, marquis de Resnel depuis la mort de son frère utérin le prince de Château-Porcien.

(3) Ce doit être Antoine d'Aydie, fils de Geoffroy, s. de Guitinières, qui fut tué à la bataille de Jarnac.

(4) Sur le passage de l'armée des princes dans le Languedoc, *voyez* une excellente *note* de Dom Vaissette dans l'histoire de cette province.

Après ces exploits durant la route qu'ils avoient faite, estant renforcés de trois mille bons fantassins, ils taschèrent de les monter le mieux qu'ils purent des chevaux qu'ils rencontroient de toutes parts, et prirent leur route vers le Poussin pour y passer le Rhosne à la faveur d'un fort que le S[r] de Monbrun y avoit basti, et ayant tenu conseil de guerre, ils résolurent de quitter là l'artillerie, et, avec toute cette cavalerie, de gagner la frontière pour aller au-devant du secours qui venoit d'Allemagne. L'artillerie laissée au Poussin fut depuis conduite à Lyon, et ce fut la seconde fois que Castres la perdit, la première ayant esté menée à Tholose et partie à Leucate (1). 1570

Messieurs les Princes, partant du Languedoc, y laissèrent pour gouverneur La Case-Mirambeau, qui, s'estant rendu à Castres, y fut reçu fort honorablement. Il y fit venir le S[r] de Reiniès (2) et l'y establit gouverneur, à l'exclusion du S[r] de Ferrières, qui l'avoit esté durant tous les troubles et avoit très-bien servi le party et les Princes.

Ceux de Mazères, qui estoient demeurés exilés de leur ville avec de grandes incommodités, se ramassèrent et se résolurent à rentrer dans leurs maisons, et, le 9[me] de Juillet, ils allèrent donner l'escalade et s'en rendirent maistres après un long et très-rude combat.

Le 22[e] Aoust arrivèrent à Castres deux gentilshommes, de la part du Roy, nommés Mirambeau et Bélé (3), portant nouvelle de la paix, et, cependant, défense de courre les uns sur les autres.

Nonobstant ces défenses, ceux de Saïx, qui s'estoient sauvés à la prise, vinrent pour le refortifier du costé de Sémalens, ce

(1) Voyez plus haut, année 1564.

(2) Jean de la Tour, sgr. de Reyniès, arriva à Castres le 10 juin et Pontus de Pons, sgr. de la Caze-Mirambeau, n'y vint que le 17 juillet (Faurin). Ce dernier signe *Pons de Pons* dans une lettre adressée à Coras et datée de Castres le 26 août 1570. (Arch. de la Haute-Garonne.)

(3) François de Pons, sgr, de Mirambeau, frère du sgr. de la Caze précité. *Bélé* pourrait bien être Pierre de Belloy, avocat général au parlement de Toulouse.

1570 que Castres ne pouvant souffrir, y envoya incontinent des gens qui le forcèrent et achevèrent de le raser.

La paix fut publiée à Castres le 3me sepbre (1), bonheur qui fut suivy bientost d'un fléau que Dieu envoya sur la ville à cause de ses péchés, qui fut une fièvre pestilentielle qui emporta beaucoup de monde, entre autres plusieurs personnes qualifiées et de probité, comme le lieutenant Mélou (2), François de Bouffard, sieur de Fiac (qui laissa de sa femme, Jeanne de Perrin, Jean, sieur de Fiac, et Jeanne, femme du Sr Jean de Poncet, seul trésorier du domaine du comté), Antoine Ligonier, Gabriel Cabrié, controleur, et plusieurs autres qui mirent la ville en deuil.

Après la paix publiée, les catholiques reviennent à Castres, pour rentrer dans leurs biens, où ils furent bien reçus; mais les habitants de la Religion, de La Bruguière, réfugiés à Castres, y furent maltraités et obligés d'y retourner. Les conseillers et bourgeois de Tholose, qui avaient passé les troubles dans Castres, y retournèrent par le bénéfice de la paix et y furent bien reçus.

Par un des articles de la paix, estoit porté que, pour la conservation des catholiques, les villes de la Religion recevroient garnison; auquel effect arriva à Castres, le dernier de septembre, Jean de Nadal, Sr de La Crousette, guidon de Mr le mareschal Damville, afin d'y loger deux compagnies de cent hommes, savoir : celles des capitaines Dandonfière et Rieulac, qui y demeurèrent jusques au 1er décembre, que Dandonfière (3) fut chassé et l'autre y demeura jusques au dix-septième de mars.

1571 Le premier de l'an 1571 furent eslus consuls : Jacques

(1) L'Édit de paix que Coligny eut l'habileté d'obtenir après un léger succès en Bourgogne, fut donné à Saint-Germain et enregistré en parlement le 11 août 1570.

(2) Faurin rapporte cette épidémie aux premiers mois de l'année suivante; et, de fait, le lieutenant Mélou mourut le 23 avril 1571, d'après une lettre de *Cabrier* à *J. Coras*, alors *intendant des finances au pays d'Albigeois*. (Archives de la Haute-Garonne.)

(3) Le capitaine Endoufielle avait été gouverneur de Rabastens l'année précédente.

Fournes, Jacques Bernard, Dordé Davès et André Viala, tous 1571
de la Religion (1).

Le 22e mars, le cape Liard vint à Castres avec la compagnie des gardes du mareschal et y demeura jusques au 18e 8bre. Cette compagnie estoit composée de tous les officiers réformés des troupes du mareschal, qui estoient fort lestes et firent cognoissance avec la jeunesse de la Religion, et la corrompirent par banquets et passe-temps; à tel point, qu'on ne voyoit pas de différence d'eux avec les gens de guerre qui, du nom de Religion, s'adonnoient à toutes sortes de vices, plaisirs et voluptés qu'on ne put jamais réprimer. Quoique les ministres criassent et que le commissaire fit son devoir, il fut impossible d'arrester le courant de ces insolences, de manière que cela attira l'ire de Dieu sur la ville, de laquelle il permit que les habitants fussent chassés, comme il se verra cy-après.

Monsieur de Molé, conseiller (2), arriva en cette province pour l'exécution des édits de pacification, et pour faire lever le Quint (3) des biens de ceux de la Religion pour le payement des reistres, entrés en France pour leur secours, que le Roy avoit promis de satisfaire, suivant le consentement des députés de ceux de la Religion qui avoient assisté au traité. Ce commissaire se comporta avec une grande modération et équité en l'exécution de sa commission, contre l'attente et le désir des catholiques qui le vexoient incessamment de leurs injustes demandes et faux rapports, de sorte que, ayant recognu le contraire, il leur rendit de bons tesmoignages en cour, et les pourvut et mit en possession du temple de Villegoudou.

(1) Les deux premiers étaient protestants et les autres catholiques, d'après Faurin qui appelle le troisième *Dardé Caze, tanneur*.

(2) Ce conseiller, qui arriva à Castres le 30 mars, était le père du célèbre Mathieu Molé. Voici les titres qu'il prenait dans ses *jugements : Edouard Molé, conseiller du roy en sa cour du parlement de Paris, commissaire député par Sa Majesté sur l'exécution de l'édict de pacification.*

(3) Le quint était un droit féodal qui s'exerçait sur les ventes; il représentait la cinquième partie du prix d'achat d'un fief.

1572 Le premier Janvier 1572 furent eslus consuls : Léonard Granier, Bernard Duver, Jean Landes, de la Religion, et Jean Alby et six conseillers, catholiques.

Au commencement de cette année fut reçu en la charge de lieutenant principal en la ville et comté de Castres, Jean de Rotolp, Sr de Lescout, dont il a esté parlé cy-devant.

La paix avoit produit divers voleurs et brigands qui faisoient mille voleries en ce pays et toute la province; pour remédier à tels excès, le diocèse créa un prévost, nommé Vincens Bonafous, avec huit archers, lequel fit capture, pour commencer son exercice, de deux insignes voleurs : *Pierre de Caunes et Parroutou*, qui, ayant esté convaincus de plusieurs crimes, furent condamnés à estre roués tous vifs. Ces misérables, bien que catholiques, furent exhortés par le Sr de Bosque et Marsan (1), ministres, suivant leur désir, et moururent fort repentants. Cet exemple soulagea fort le pays.

Au mois de mars de cette année fut tenu un synode national, mandé par la reine de Navarre et les Princes, où furent faits divers règlements pour la conservation des églises.

Cette année fut grandement pacifique jusques au mois d'aoust, et les articles de paix furent si bien observés, qu'on n'avoit point vu en France un tel repos il y avoit longtemps; ressemblant aux jours de Noé auxquels on pensoit à tous plaisirs et voluptés tant grands, moyens, que petits; achetant, vendant, donnant et prenant femmes en mariage, comme il est dict dans l'escriture, sans qu'aucun se souciast de servir Dieu, mais ses propres et folles affections; dont Dieu, se voulant venger, envoya sur la France une inondation de maux, meurtres et massacres partout, commençant par sa maison et frappant ses églises d'une grande playe. Il continua après par les instruments de sa vengeance, depuis le roy Charles, la maison royale, jusques aux

(1) Arnaud de Marsan, mort à Castres le 16 février 1593.

derniers de ses sujets qui se ressentirent du fléau de la guerre et des désolations qui la suivirent : Dieu s'estant servi de la haine du roy Charles contre ceux de la Religion et leurs chefs pour les faire consentir aux massacres qui furent faits en sa ville capitale et continués presque en toutes les villes de son royaume, suivant les conseils de l'Espagne qui, par ce moyen, sans risques ny dangers, affoiblit la France et la plongea dans les guerres de la Ligue qui faillirent la renverser et la soumettre à sa subjection. 1572

Le roy Charles, perpétuellement poussé par son chancelier, Birague, et Gondy, mareschal de France, deux Italiens agissant par les menées de Rome et d'Espagne, ennemis irréconciliables de tous les deux (1) et particulièrement des chefs qui faisoient obstacle aux desseins ambitieux et par trop vastes des Guisards, se résolut, enfin, d'exterminer ses sujets de la Religion, sur prétexte qu'ils avaient offensé Sa Majesté. Pour faire réussir le complot, on négocie le mariage de madame Marguerite, sœur du roy, avec le prince de Navarre qui sera bientost roy par les soins des bons amis de la maison royale qui se défirent de la reine, sa mère (2). Pour ce dessein, le Roy preste sa sœur, le Pape son consentement et les Guisards s'offrent pour l'exécution. Le sujet spécieux et obligeant d'estre invités au mariage par leur souverain et par leur chef [qui, par ce moyen, espéroit de les mettre en sûreté et le party en paix], fait que personne n'y manque. Pour savoir de quels mets les invités furent traités en ce festin de noces, on l'apprendra de l'histoire si on

(1) C'est-à dire, ennemis du roi et des réformes. — René de Birague, originaire de Milan, *lieutenant-général du roi de-là les monts*, chancelier de France, évêque de Lavaur, cardinal en 1578, mort le 24 novembre 1583. Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France en 1574 seulement.

(2) Jeanne d'Albret mourut le 9 juin 1572, empoisonnée, dit-on, par des gants que lui avait fournis le célèbre florentin René Bianqui, parfumeur, assassin de profession et empoisonneur public. Malgré les affirmations de la plupart des chroniqueurs de cette époque, le fait reste contesté et l'un des points les plus difficiles à éclaircir de cette ténébreuse histoire du XVIe siècle.

1572 lit de Thou, Davila et Serres (1), et on verra quels plats furent distribués presque en toutes les villes de France. Le cardinal d'Ossat tesmoigne dans ses lettres (2) que portant cette nouvelle au Pape, il en remercia Dieu avec cette exclamation, qu'il le louoit de ce que le Roy ne lui avoit pas manqué de parole. L'assignation de ce funeste festin fut au 24eme d'aoust.

Ceux qui gouvernoient le complot de ce massacre avoient aussy dessein d'en faire de mesme au reste du royaume, et, pour cet effet, firent escrire par le Roy à tous les gouvernements et parlements de faire tuer les huguenots et se saisir de leurs villes. M. de Joyeuse ne fut pas oublié en l'absence de M. le mareschal Damville qui estoit en cour, lequel, ayant reçu l'ordre, envoya le S^r^ de La Crousette, avec la compagnie des gendarmes du dict mareschal, à Castres, pour cet effect, comme capable de cette négociation, ayant desjà fait son apprentissage en la paix feinte par la prise de Montpellier dont il se rendit maistre par ses ruses et par son accortise. Il n'en fera pas moins de Castres.

Cette arrivée inopinée estonna les consuls qui avoient eu promesse de soulagement du mareschal lorsqu'il avoit retiré ses garnisons. La Crouzette, pour les endormir, montra son ordre plastré d'y faire la montre (3), et s'en retourner au bas Languedoc; et, en exécution, il marque le jour au 25e d'aoust, et prend pour commissaire le lieutenant Lescout, de la Religion. Les consuls pourtant, en méfiance, résolurent de luy fermer la porte s'il sortoit, et la jeunesse est avertie pour cela.

Le jour estant venu de faire la montre, La Crouzette sort avec

(1) La célèbre *Histoire universelle* de Jacques-Auguste de Thou parut pour la première fois en latin en 1604. Henri Catherin Davila a écrit en italien l'*Histoire des guerres civiles de France;* son ouvrage ne fut publié qu'en 1630. Jean de Serres a laissé, sous le titre d'*Inventaire*, une histoire dont nous avons déjà parlé.

(2) Arnaud d'Ossat, cardinal et diplomate français (1536-1604). La meilleure édition de ses lettres est celle d'Amsterdam (1732, 5 vol. in-12).

(3) C'est-à-dire, passer une revue où l'on distribuait la solde.

sa compagnie et bagage, suivi de son commissaire qui fut adverty 1572
par les consuls de rentrer sans faire semblant de rien, parce qu'ils vouloient fermer la porte. Le commissaire doubtant de leur hardiesse, s'opiniastra à faire sa commission, et fut cause qu'on ne ferma pas; La Crouzette voyant cela, rentre dedans, et, au lieu de s'arrester à son logis, passe de longue à Villegoudou, et va descendre chez Roquecourbe, d'où il brassa tous ses desseins, ayant tasté le pouls aux directeurs de la ville, et, dit-on, qu'il luy échappa de dire qu'il estoit sorty avec son bagage craignant qu'on luy fermast la porte.

Ce changement de logis et ses pratiques avec ses voisins donnèrent de l'ombrage à la ville qui s'arma pour la sûreté et commença à faire garde, à la place, le 3e septembre, auquel temps on commença de sentir quelque bruit sourd du massacre. La Crousette, appréhendant que cela ne fist du trouble dans la ville, pour attiédir les esprits, fait venir les consuls et leur communique les lettres qu'il avoit reçues de Sa Majesté par lesquelles le roy tesmoignoit que le massacre n'avoit point esté fait par son ordre; mais qu'il estoit arrivé inopinément à cause de la querelle des Guisards avec les Chastillons, dont il estoit bien marri, enjoignant au dict La Crouzette de tenir en paix ses sujets tant d'une que d'autre Religion, soubs le bénéfice de ses édits et empescher que sur prétexte du dt tumulte de Paris, il ne se fist aucun souslèvement, et tint tout en l'estat jusques à nouvel ordre.

Ces nouvelles, enflées des particularités qui venoient de tous costés du grand massacre qui avoit esté faict et du dessein de le continuer partout, déterminèrent ceux de Castres à penser à leur sûreté et à avertir leurs amis pour le secours, entr'autres Jean et Jacques Castelpers, vicomte et baron de Panat, qui vinrent avec leurs forces. Le consistoire averti de son costé que, pour apaiser l'ire de Dieu, toutes les églises de France qui subsistoient avoient indict un jeusne, on résolut de faire de même, et on s'assembla avec grandes dévotions et prières ardentes à

1572 Dieu d'avoir pitié de ses pauvres églises, afin qu'il luy plut d'arrester son courroux enflammé sur icelles. Prières qui ne furent pas infructueuses, car, quoy qu'il semblast pour l'heure n'avoir porté aucun profit, sy est-ce qu'elles ne furent pas rejetées de Dieu, parce que, après qu'il les eut chastiés [particulièrement celle de Castres ayant chassé les habitants hors d'ycelle l'espace de deux années], il les y restablit miraculeusement, comme on verra cy-après, le 23e aoust 1574, et préserva, par sa miséricorde, les villes de La Rochelle, Montauban, Nismes et peu d'autres, par une particulière providence comme dict l'histoire.

Après donc que ce jeusne eut esté célébré, les sieurs de Panat estant arrivés avec bon nombre de capitaines et autres, on s'assembla pour voir ce qu'on avoit à faire, en une sy fâcheuse conjoncture. Il fut délibéré de faire un corps de garde à la maison du sr de La Garrigue, un autre à la place et un autre à la maison de Bonnery, près du pont vieux, ce qui dura huit jours pendant lesquels La Crouzette ne dormoit pas, et assembloit de tout costé du monde; et, pour le faire mieux à son aise, il demanda une conférence à ceux de la Religion qui luy députèrent les sieurs de Roquecaude et Donnadieu; il les cajola si fort, qu'il leur fit approuver de députer, de sa part et de la ville, les srs de L'Espinasse et Tournier pour aller à Paris s'informer au vray de toutes les choses et en rapporter les ordres nécessaires; et, cependant, que les deux partis se donneroient des ostages, baillant de sa part Jacques de Nadal, sr de Massaguel, son frère, de la Religion, et Nicolas de Dufort, sr de Roussines (1), l'autre part y bailla deux habitants qui avoient fait la conférence; et, pour les endormir davantage, il fit prier les consuls de les venir voir, et leur ayant tesmoigné le déplaisir qu'il avoit de voir leur mesfiance, il leur fit serment qu'il vouloit estre damné, luy, sa femme et ses enfants,

(1) On conserve de curieux documents sur le capitaine *Rouzine* et la famille Dufort dans les archives de la ville de Toulouse.

en cas il feroit aucun mal à la ville, et, pour leur tesmoigner sa bonne volonté, il leur fit voir les secondes lettres du Roy par lesquelles il avouoit les meurtres de l'admiral et les autres massacres à Paris, et une injonction de la cour du parlement de Tholose de massacrer tous les habitans de la Religion de Castres. Après, il réitère le mesme serment, les assurant qu'ils ne devoient rien appréhender de luy, car, dict-il, il ne pouvoit croire que son maistre, le mareschal, ne voulut venger la mort de l'admiral, son cousin, et que, en partant pour la cour, il luy avoit commandé de procurer le soulagement des habitans et de les maintenir en paix les uns avec les autres. 1572

Après les avoir étonnés, d'une part, de toutes les mauvaises nouvelles, et avoir gagné quelque confiance sur eux par ses protestations et sermens, il leur représenta, en amy, que, vu l'estat présent des affaires, pour tesmoigner leur bonne volonté au Roy, ils debvoient sursoir les prédications publiques jusques au retour du sieur de L'Espinasse, leur député en cour.

O meschante ruse; mais plus aveugle crédulité! cela luy fut accordé, et ayant fait appeler le ministre Marsan, luy commandèrent d'exhorter le peuple et de prescher dans la chaire que, pour un temps, on désisteroit d'y prescher la vérité, ce qui fut fait et presché en plein temple; mais à l'instant, par une juste punition de Dieu, il tomba une telle frayeur tant sur les conducteurs que sur le peuple et autres qui estoient venus au secours, que, quittant la garde et jetant les armes bas, chacun pensa à se sauver et à sortir de la ville. Entre les principaux furent les sieurs de La Garrigue, Poncet, de Bosque, ministre, et autres qui n'osèrent se fier aux ennemis, ny se résoudre à leur complaire. Les uns se retirèrent à Roquecourbe, les autres à Réalmont, tellement qu'on pouvoit dire avec raison que Dieu ayant frappé les pasteurs, les brebis furent esparsées. Le courage de tous s'escoula comme eau; on voyait tous les jours sortir les habitans, principalement les hommes de faction qui se réfu-

1572 gièrent aux villes d'alentour de la Religion, et les ennemis s'emparèrent de leur ville.

La Crouzette, se prévalant de cette déroute, se fortifie de gens de guerre des villes voisines, et se saisit de Castres sans aucune résistance. Se voyant le maistre, il fait publier la dernière déclaration du Roy par laquelle il advouoit ce qui s'estoit passé dans Paris et déclaroit ne vouloir qu'une religion dans son royaume.

Le s^r de La Crousette fit dessein de s'estendre de tous costés, et, voulant commencer à la montagne, il envoya secrètement des armes dans le chasteau de Brassac, ce qui ayant esté pressenty par le capitaine Gautran, voyant que c'estoit pour s'en saisir, il luy attrape les armes, et s'en rend le maistre luy-mesme.

La Crouzètte, pour s'assurer davantage, permit à tous ceux qui voudroient sortir de s'en aller et leur bailla passe-port; mais peu de jours après, se croyant bien en sûreté, il fait défense à tous les autres de désemparer pour servir au payement des charges, et, continuant ses ruses, il fait semblant de vouloir vivre en bonne intelligence avec ceux qui luy avoient franchement adhéré.

Les ayant appelés, il consulte les moyens de faire subsister ses troupes, et procurer le soulagement de la ville. On y délibéra de tenir l'assiette pour imposer ce qui estoit nécessaire pour leur subsistance; il establit son conseil de partie des principaux de la Religion restés, entre lesquels il employa le juge Lacger et Thomas, receveur, qu'on fit partir ensuite [faisant semblant de vouloir la paix dans le pays] pour aller persuader Puylaurens et Réalmont à suivre l'exemple de Castres. Thomas avoit son beau-frère, Terson, très-puissant à Puylaurens (1), et

(1) Antoine Terson, bourgeois et premier consul de Puylaurens cette année-là. Voy. plus loin 1591. — Son frère, Honoré de Terson, était *juge de Villelongue au siége de Puylaurens, garde du grand sceau de Beauvais*. Il représenta le Lauragais à la fameuse assemblée de Milhau (1573) et résigna son office de conseiller à la sénéchaussée de Toulouse, le 7 juin 1582, en faveur de Guillaume de

Lacger des parents considérables à Réalmont à cause de sa femme, fille du conseiller Corras (1). Mais ny l'un ny l'autre ne réussirent point, et le juge courut fortune par l'esmeute des réfugiés de Castres qui firent souslever le peuple pour empescher qu'ils ne fissent la mesme faute qu'eux, dont il fut malade de trouble et se sauva à La Caze. Il establit aussy deux receveurs : Mignonac, catholique, et Roquecaude, de la Religion. 1572

La nouvelle du massacre fut portée à Tholose trois ou quatre jours après, par courrier exprès envoyé au premier président Daffis. Elle fut tenue secrète jusques au dernier dimanche d'aoust que le bruit en courut par toute la ville; après lequel le parlement, les capitouls et leur conseil s'assemblèrent. Au sortir de cette conférence, on fit fermer les portes, à la réserve du guichet gardé par des personnes choisies pour observer ceux qui sortoient et entroient; ce qui estant rapporté aux habitants sortis dès les cinq heures du matin pour aller à Castanet ouïr le presche, les uns furent d'advis de se retirer sans retourner à la ville, les autres d'y rentrer pour donner ordre aux affaires. Ceux qui furent sy mal advisés d'y rentrer furent reçus paisiblement, laissant espées et dagues à la porte. Sur le soir, des corps de garde furent posés en divers endroits. Le lendemain on fit semblant de n'observer personne; entroit et sortoit qui vouloit, sans estre informé. Cela se faisoit tant pour attirer les simples

Foucaud, pour la somme de 950 écus-sols, valant soixante sols chaque (Vieilles minutes des notaires de Puylaurens.)

(1) Antoine de Lacger, juge d'appeaux à Castres, avait épousé Marie, fille du célèbre jurisconsulte Jean de Coras, originaire de Réalmont, Tarn, et non de Toulouse, ainsi que l'affirment plusieurs biographes. A la date de ce mariage, 11 juin 1561, Coras avait encore son père, Jean, docteur et avocat au parlement de Toulouse. — Raphaël Coras, marchand de Réalmont, témoigne dans une enquête sur la mort de son frère, le conseiller, *que feu Jean Coras possédait en la dite ville de Réalmont, de laquelle il estoit natif, plusieurs biens... que feu de Corras estoit fort pécunieux et thésorisant ayant, dès sa jeunesse, exercé estats honorables au moyen desquels il gagnoit beaucoup*, etc... Deux autres frères de Coras habitaient aussi Réalmont et s'appelaient François et Thomas (Arch. de Lacger).

1572 qui estoient au voisinage, que pour faire venir plusieurs conseillers qui estoient hors la ville, auxquels fut escrit par le président Daffis, homme caut et subtil, de s'en revenir, leur absence servant à faire du bruit parmy le peuple; il disoit qu'il estoit vray qu'il y avoit eu massacre à Paris; mais qu'il procédoit de querelles particulières, et que, pour cela, le Roy n'entendoit point d'enfreindre son arrest de pacification. Aucuns s'estant laissé persuader, rentrèrent; les autres, cognoissant la bonne foy des auteurs de ces escrits, se retirèrent à Puylaurens, à Montauban, à Réalmont et autres petites villes qui n'avoient pas esté occupées par les catholiques dans cette conjoncture.

Le second sep[bre], ceux de Tholose, pour retenir ceux qui estoient dans la ville et attirer ceux qui estoient dehors, par ordre du parlement, firent publier à son de trompe, défenses de la part du Roy de molester en rien ceux de la Religion, ce qui se fit avec esclat et cérémonie, tout cela pour mieux tromper.

Les conseillers de la Religion, qui estoient revenus au mandement de la cour, furent trouver le premier président pour savoir à quoy tendoit ce procédé; il leur respondict que c'estoit pour contenir mieux le peuple. Mais, recognoissant que personne ne venoit, ils se résolurent de prendre ceux qui estoient en leurs mains. Ainsy donc, le mercredi suivant, à dix heures de matin, ayant divisé leurs gens en diverses troupes et quartiers, ils les firent entrer dans les maisons de ceux de la Religion qu'ils empoignèrent et firent emprisonner en divers couvents et prisons de la ville. Le lendemain, quatriesme, la garde fut redoublée aux portes, et un cons[er] du parlement avec un bourgeois commis à chacune pour recognoistre ceux qui sortiroient et entreroient, et arrester ceux de la Religion; fut fait aussy commandement, à cri public, de révéler ceux qu'on sauroit estre cachés, à peine d'en respondre, ce qui en fit

descouvrir plusieurs qui furent emprisonnés, entre lesquels estoient cinq conseillers, des plus doctes et des plus notables, qui demeurèrent ainsy serrés l'espace de trois semaines, après lesquelles ils les mirent tous ensemble dans la conciergerie du palais, jusqu'à l'ordre [qui leur fut apporté par leurs députés, Pierre Delpech et Madron, bourgeois (1)] qui commandoit que sy le massacre n'estoit encore fait, on ne différast plus l'exécution; et l'assemblée du parlement avec les capitouls faite, Jean Estienne Duranty voyant que, pour la plus part, les opinans, ayant horreur d'un si cruel commandement, inclinoient à la clémence plustot qu'à la cruauté; voyant d'autre part, quelques autres qui, sans oser opiner, levoient les espaules et baissoient les yeux, il leur dict ces paroles : *Vous ferez ce qu'il vous plaira et direz ce que bon vous semblera; quant à moy, je m'en vay exécuter, de par le Roy, ce que ma charge et mon debvoir me commandent.* Et, à l'instant estant party, le lendemain quatriesme octobre, avant soleil levé, deux escoliers, l'un nommé Latour (2) et l'autre Lestelle, ayant assemblé quelques autres garnemens en nombre de sept ou huit, armés de haches et de coutelas, s'en allèrent à la conciergerie par le commandement de l'advocat-général, et, estant entrés, faisoient descendre ces pauvres prisonniers les uns après les autres et les massacroient au pied du degré, sans leur donner loisir de parler ny de prier Dieu; et, de la sorte, comme on assure, en furent tués plus de trois cents, lesquels, après qu'ils eurent esté despouillés tous nuds, furent estendus dans la basse cour du palais l'un après l'autre et exposés en l'estat deux jours entiers, n'ayant qu'une feuille de papier sur leur parties honteuses; après quoy, on fit de grands fossés dans la séné- 1572

(1) Pierre Delpuech, bourgeois, seigneur de Maurisses, capitoul de Toulouse en 1562. — Pierre Madron, trésorier de France, quatre fois capitoul de 1542 à 1567.

(2) Cet étudiant fut tué, peu de temps après, dans une rixe qui s'éleva au sujet du partage du butin fait à cette occasion. Voyez nos *Pièces justificatives*.



1572 chaussée, où ils furent jetés et couverts de terre. Quant aux conseillers, ils furent pendus à l'ormeau du palais avec leurs robes longues, et leurs maisons et celles de tous les autres, pillées et saccagées; entre les conseillers estoient : Ferrières (1), Corras (2) et Lacger (3); et, des personnes qualifiées : Gannelon, d'Annette et plusieurs autres.

Le massacre ayant esté fait à Tholose, on envoya par tout le ressort du parlement d'en faire de mesme. Ceux de Gaillac furent les premiers qui, s'estant rendus les plus forts avec Mons qui tenoit garnison, obligèrent ceux de la Religion, sous prétexte de les garder contre le peuple, de se mettre sous leur garde dans les tours de Parmata et de Tarn; et après avoir tenu conseil ils envoyèrent une troupe de massacreurs, escortés de nombre de soldats du d[t] Mons, qui, armés de haches et de coutelas, ceints d'un drap blanc pour se mieux recognoistre et se couvrir du sang, estant entrés où estoient ces pauvres innocents, les égorgèrent tous barbarement, d'où couloit tant de sang le long des degrés qu'on en voyoit comme un torrent dans la rue.

(1) François Ferrière, reçu conseiller clerc en 1551.

(2) Jean de Coras, la plus célèbre victime des massacres à Toulouse, était conseiller au parlement depuis le 4 février 1552. D'un premier mariage avec Catherine de Boyssoné il laissa une fille, Marie, et un fils, Jacques, étudiant à Cahors au moment du meurtre de son père. Sa seconde femme, Jacqueline de Bussy, ne lui donna pas d'enfants. Coras possédait à Toulouse une maison *située devant le couvent des Augustins, confrontant au septentrion la rue Cantegril*. Après son assassinat, d'importants papiers qu'elle contenait furent saisis par le sieur Yriard et l'immeuble vendu à Guillaume du Faur (Arch. de la famille de Lacger). M. Baudouin, archiviste de la Haute-Garonne, a bien voulu nous communiquer une série de lettres adressées à Coras et les réponses de ce dernier à sa femme (1567-1572).

(3) Antoine de Lacger, frère aîné et parrain du juge de Castres auquel il avait donné son nom; suspendu de ses fonctions de conseiller au parlement de Toulouse pour cause de religion; rétabli dans sa charge le 27 août 1563; intendant des finances en Rouergue, pour le prince de Condé, par brevet du 29 déc. 1569. De son mariage avec Gabrielle de Marion il ne laissa point d'enfants. Sa fortune revint à ses frères en 1580 seulement, après un long procès que ceux-ci intentèrent à ses assassins (Arch. de la famille de Lacger).

Après avoir donné un exemple de ceux qui exécutèrent le commandement du parlement, nous en rapporterons un autre de Béziers qui refusa et s'opposa à cette cruauté : c'est que les bourreaux, mandés de Tholose dans les autres communautés, estant arrivés avec ordres d'exécuter le massacre, s'adressèrent à Mr de Joyeuse, logé dans l'évesché; il leur demanda quelque temps, tout pensif, et le fut communiquer à sa femme qui s'efforça de l'en dissuader. Comme il estoit en cette peine, le sr Perdiguier, frère de Margon, ayant assemblé deux cents bons catholiques dans l'hostel de ville, fit prendre délibération qu'on s'y opposeroit, et qu'on avertiroit ceux de la Religion de tenir ferme et d'estre assurés qu'ils seroient secourus, ce qui servit d'excuse au dit sr de Joyeuse qui renvoya ces commissaires de Tholose avec cette response. 1572

On a vu, cy-devant, que le sr de La Crousette ne souffrit point qu'on fist de massacre, et se rendit maistre de Castres par ruses, par remises et autres voyes, et, après, dans la mesme conduite, il leur persuada de suspendre leurs prédications jusques à ce que leur député fust revenu de Paris pour savoir l'estat des choses : exemple contagieux, qui fut imité par les voisins, comme Mazamet, St Amans, Vabre, Viane et autres lieux, Lacaune et Castelnau ayant esté les seuls qui ne discontinuèrent point l'exercice; ce qui dura jusques en novembre que ceux de la Religion, prenant courage du désespoir et de la cruauté qu'on exerçoit contre eux, se délibérèrent de s'assembler pour voir ce qu'ils avoient à faire.

Véritablement, sy jamais les catholiques eurent occasion de dire : *C'en est fait de ceux de la Religion, il n'en sera plus fait mention,* et de leur demander où estoit leur Dieu, c'estoit en ce temps que leurs princes, leurs grands, leur noblesse et les habitans de leurs villes qui s'estoient soumises par la paix à la volonté de leur souverain, avoient esté tués ou arrestés à Paris et par tout le royaume. Il n'y avoit nulle apparence que

1572 personne osast lever la teste. Les catholiques se gorgeoient, de tous costé, de plaisirs et de bonne chère, insultoient leurs compatriotes, sans penser à la vengeance du ciel qui suivit de près par la maladie, les désolations de l'Estat et par les guerres de la Ligue qui le divisèrent et affligèrent en tant de façons, qu'il fut bien près de son entière ruine.

Le résidu de ceux de la Religion, désespéré et dans une consternation inexprimable, vouloit penser à trouver quelque sûreté; mais nul n'osoit en faire l'ouverture. La ville de Roquecourbe, diocésaine de Castres, à une lieue, commandée d'un chasteau qui la bridoit, monte la première sur le théâtre pour y jouer son rôle.

Roquecourbe donc, voyant Castres perdu et le feu à ses portes, prit résolution de prendre le chasteau commandé par Tournet, chastelain; et, comme ils estoient aux escoutes, ayant appris qu'il estoit allé à Castres chercher des soldats pour les subjuguer du tout, ils délibérèrent de le prendre; et s'estant assemblés à deux heures après midi (1), allèrent au chasteau sans bruit; où, trouvant la porte fermée, le pont néanmoins abaissé, deux braves soldats de la ville, nommés La Loubatière et Auriol, grimpèrent et montèrent par les chaisnes du pont, et, estant montés sur les arcs, se jetèrent dans la barbecane ou ravelin. Ayant heurté la porte avec violence, deux valets du capitaine s'éveillèrent, et les autres crioient : *Tue! tue! Ouvre-nous ou tu es mort!* Saisis de crainte, tous troublés, ils se rendirent et ouvrirent la porte. Ils sortirent sans qu'on leur fist aucun mal et allèrent porter cette nouvelle à Castres. Ceux qui exécutèrent cela estoient, entre autres : les Fosse (2), La Doumer-

(1) Le 7 octobre.

(2) Trois capitaines Fosse nous sont connus : Pierre, Jacques et Jean. Ce dernier, fils de Sauveur, mourut *ancien du consistoire* de Roquecourbe, le 9 février 1623, âgé de 80 ans. L'un d'eux portait le nom de *Saute-murs* qu'il avait gagné au fait d'armes dont il est question ici.

guié, les Meslier (1), Griffoulières et autres habitants. La nouvelle reçue, La Crouzette monte à cheval avec le capitaine Clairac et sa compagnie et vient pour recouvrer le chasteau d'où il fut salué avec pièces et mousquetades, ce qui les fit retourner à Castres où ceux de la Religion reçurent un fort mauvais traitement à cause de cette perte et furent en grand danger d'être massacrés, suivant l'advis de Clairac et de tous les autres capitaines suivis de tous les habitants catholiques, si La Crousette ne s'y fust opposé. Il ne voulut jamais rompre sa foy ny espandre le sang ; mais il permit à ses gensdarmes de vivre à discrétion et de rançonner leurs hostes. Après il establit un ordre, qu'il faisoit crier tous les jours par des tambours, à tous huguenots de se retirer le soir et ne sortir le matin qu'à certaines heures; il ordonnait aussy à un certain nombre, qui donnaient occasion à la jalousie, de se rendre dans la maison du procureur du roy pour y estre enfermés tous les soirs, jusques au lendemain qu'on les alloit mettre en liberté; et, cependant, leurs maisons estoient au pillage, chose fort déplorable. 1573

On dit qu'une petite flammesche allume un grand feu, et une petite pelote de neige roulée en amasse beaucoup : Auxillon tenoit pour les catholiques, le capitaine Nérac, dict Mazamet, voyant ce qui avoit esté faict à Roquecourbe, s'en rendit maistre par une embuscade qu'il logea assez près, et fit entrer trois soldats habillés en paysans qui entrèrent pour demander des journées faites pour le chasteau, qui, sur ce prétexte, se rendirent maistres de la porte, et Mazamet y avole, surprend la ville et ensuite le chasteau, bien à propos; car il ne fut pas dedans, que La Crousette, ayant esté averty avec diligence que la ville avoit esté surprise et que le chasteau tenoit, part à l'instant et se vint présenter pour le secourir; sur quoy Mazamet, estant sorty avec partie de ses gens, luy tire et luy fait voir qu'il est maistre

(1) On trouve, Abel Mellier, capitaine, de Roquecourbe, en 1620.

1572 de tout, ce qui obligea La Crousette de s'en retourner à Castres, le dixiesme octobre.

La ville de Mazamet, après la prise de Castres, avoit reçu, par négociation de certains habitants, Sébastien d'Haupoul, s[r] d'Auterive, pour gouverneur, avec garnison catholique; ce qui fit retirer son ministre, Roussel, à Viane (1). Mazamet, capitaine, devenu leur voisin par la prise d'Auxillon, se résolut de restablir sa patrie, et, avec sa garnison, entreprend sur Mazamet dont il portoit le nom. Il s'en approcha à l'improviste, et, venu près de la porte, la sentinelle, le recognoissant, se met en devoir de fermer; mais Roullac, qui l'assistoit, s'avance, la tue d'un coup de pistolet et entrant avec leurs gens, ils crient : *Tue! tue! Ville gagnée!* Le s[r] d'Auterive, qui estoit à La Nougarède, voyant la ville saisie, traite avec Mazamet pour luy et son procureur Flourens, auxquels fut donné toute la liberté de se retirer dans leur chasteau de Hautpoul.

Dans les désordres d'un temps calamiteux, chacun pensant à se mettre en sûreté, on entreprit de faire une assemblée secrète à Peyreségade, faubourg de Viane (2) où commandoit le s[r] de Portes, vieux, catholique, de la part du s[r] de La Crouzette. Là se trouvèrent, le premier de novembre : Bertrand de Rabastens, vicomte de Paulin, Guillaume de Guilhot, s[r] de Ferrières; Balthasar et Pierre de Soubiran, s[r] de Brassac; Flourens de Beyne, s[r] d'Escroux; François de Villettes, s[r] de Montlédier; Bernard d'Huc, s[r] de Monségou; François et Sébastien de Chasteau-Verdun, frères, s[rs] de Puechcalvel et de Rasarié; Paul de Corneillan, s[r] de La Brunié et Estienne de Bene, s[r] de Gos; le sieur de Cuxac, les capitaines Antoine Franc, Du Vergnet (3), Michel

(1) Antoine Rossel que nous retrouverons en 1577.

(2) Pierreségade est aujourd'hui le chef-lieu de la commune de Viane, Tarn.

(3) Roger de Vialate, sieur du Vergnet, consul de Puylaurens en 1593 et 1597, ou, peut-être, Jacques du Vernet, sgr. du Fauga, condamné, comme chef du parti protestant en Lauragais, par arrêts du parlement de Toulouse du 9 juillet 1569 et 8 mai 1570.

Bousquet, Jean Carel, La Fenasse, Gaches (1), François de Gautran, Méric, Pasquet, Agrety, Giroussens, Fournier, Record, Puech et autres, lesquels, après l'invocation du nom de Dieu, d'un consentement unanime, créèrent pour leur général, aux diocèses de Castres, Alby et S[t] Pons, le dict sieur vicomte de Paulin qui, par leur advis, expédia incontinent force commissions et levées de gens de guerre. Il envoya à Réalmont, Monségou; à Roquecourbe, Montlédier; à La Caune, d'Escroux, et à Brassac, un amy du s[r] de Sénégas; La Brunié à Damiatte et Franc à Fiac. On obligea aussy le d[t] s[r] de Portes, vieux, de céder son gouvernement de Viane à son cadet qui estoit de la Religion (2), et on résolut que le général iroit faire son ordinaire séjour à Réalmont, avec un conseil pour donner ordre à toutes choses, savoir : le s[r] de La Garrigue réfugié à Roquecourbe, Donnarel pour Réalmont, Vincens Bonnafous pour le quartier de Brassac, Rouquette et Galtier pour La Caune, et Pierre de Nautonier, S[r] de Castelfranc, pour trésorier des finances de la cause. 1573

On leva aussy des compagnies de cavalerie et d'infanterie, pour faire la guerre, dans lesquelles les pauvres bannis de Castres se jettoient pour leur subsistance, estant dans un déplorable estat, despouillés de leurs biens, rongés, pillés dans la ville et méprisés au dehors; leurs frères, insultant à leur malheur, les appeloient, par moquerie, *les Obéissans;* ce qui les résolut à faire la guerre à toute outrance. Ils s'écartoient bien loin, souvent jusques aux portes d'Alby. Comme on les fuyoit, dans la campagne on demandoit souvent aux fuyards qui les faisoit fuir. Ils étonnoient le monde quand ils respondoient : *les huguenots!*

(1) Le manuscrit de la Bibl. du prot. fr. porte, de la main de Madiane : *Gaches-Prades.* Il s'agit donc ici d'Antoine, père de Jean, sgr. de Prades, ou de son frère le capitaine Simon. (Voy. p. 160.)

(2) Bernard de Portes, capitaine protestant, était fils de Jean et de Claire de Sales. Il avait épousé Diette de Brassac en faveur de laquelle il testa en 1594, bien qu'il eût d'elle un fils Jean, et trois filles (Vieilles minutes des notaires de Vabre).

1572 leur répliquant s'il y en avoit encore, tant ils pensoient les avoir exterminés. Ces misérables proscrits, subsistant de la sorte, attendoient leur restablissement de la bonté de Dieu qui le leur procura sous la conduite de Jean de Bouffard, s[r] de Lagrange, préservé du massacre de Paris, où il faisoit ses estudes, d'où il fut mené à Graulhet et conduit de là à Roquecourbe, par Jean Raymond, s[r] de Carbonières, pour y joindre son aisné, le s[r] de La Garrigue, où ils formèrent le dessein de remettre Castres en liberté, comme ils firent, avec la protection du ciel, dans moins de deux années.

Le massacre de Paris avoit mis toutes les villes de la Religion dans la consternation. Ceux de Montauban, voyant Castres perdu, ne savoient de quel bois faire flesche, en ayant reçu souvent aides et secours en leurs nécessités. Estant prêts d'abandonner la ville, ils prirent courage d'un petit succès remporté par le s[r] de Reiniès sur le s[r] de Fontenilles, commandant la cavalerie du sieur de Montluc (1). Reiniès s'estoit sauvé du massacre de Paris par l'assistance du s[r] de Voisins, son ennemi mortel, qui le ramena chez lui (2), d'où, voyant la desroute des affaires de son party et que le s[r] de Fontenilles ravageoit tout le voisinage de Montauban, il monta à cheval avec vingt-cinq de ses amis, entre lesquels estoit Dariat, pour aller surprendre Fontenilles qui couroit, avec 150 chevaux, tout le pays, sans appréhension. Il le chargea sy à propos, que l'ayant mis en déroute, avec un tiers de sa compagnie tués ou faits prisonniers, il s'en retourna à Montauban avec ce petit triomphe qui releva sy fort le courage des habitants abattus, qu'ils se résolurent à la défensive. Ayant envoyé de tous

(1) Philippe de la Roche, baron de Fontenilles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gendre de Monluc.

(2) Ce beau trait, qui se trouve dans presque toutes les histoires, prouve combien la perfidie de la cour souleva l'indignation dans les cœurs généreux. Le héros de cette scène s'appelait Jean de Vezins, seigneur del Rodier-Charri; il était capitaine de cent hommes d'armes, sous le marquis de Villars, et fut sénéchal du Quercy de 1576 à sa mort (1580).

costés, ils convoquèrent à S[t] Antonin une assemblée du bas-Quercy et du Lauragois, en laquelle fut eslu général, Géraud De Lomagne, s[r] de Terride, auquel fut donné un conseil, et les gouvernemens des villes distribués. Il mit Lamotte-Pujol dans Caussade, le baron de Sénégas à Puylaurens, le s[r] d'Audou à S[t] Paul, le baron de Rives à S[t] Antonin, et il alla tenir ses assises à Montauban pour donner ordre, de là, aux affaires. En la mesme assemblée, on eslut M[rs] les vicomte et baron de Panat, frères, pour gouverneurs du Rouergue; ils furent confirmés depuis par l'assemblée de Milhau. Nous passerons au bas Languedoc pour voir comme ils se comportèrent en cette rude rencontre. 1572

Les villes de Nismes, d'Uzès, des Cévennes et de Vivarois, ayant appris ce malheur, s'assemblèrent et créèrent pour leur chef le S[r] de s[t] Romain (1), avec un conseil pour l'assister et délibérer des affaires.

Les habitans de Sommières, étonnés des nouvelles qui leur venoient de tous costés qu'on avoit continué de faire le massacre aux villes de Tholose, Lyon et autres, et ayant eu le vent qu'on leur faisoit venir la compagnie des gensdarmes de M. de Joyeuse avec quelque infanterie, prirent l'espouvante, ayant desjà le capitaine du chasteau qui s'estoit déclaré leur ennemy, et se retirèrent là où ils purent, au voisinage, abandonnant leurs maisons et familles aux ennemis qui y arrivèrent incontinent après leur despart.

Revenant au haut Languedoc, nous dirons que La Crousette se voulant eslargir aux environs de Castres, n'ayant pas réussy à ses desseins de la montagne, les changea vers le vallon, mesnageant le ressentiment de Guillaume de Génibrouse, s[r] de S[t] Amans, irrité contre ses sujets qui l'avoient fait fort plaider,

(1) Jean de Saint-Chamond, d'abord archevêque d'Aix, avait pris le nom d'un des fiefs de sa femme Claude de Faye, *héritière de Saint-Romain, une des plus belles de son temps* (Pièces Fug.).

1572 et les habitants de Villemaigne (1) qui les avoient assistés contre luy; il le porte à la vengeance et luy envoye des troupes pour s'en rendre le maistre. S[t] Amans les introduisit dans Villemaigne avec facilité; mais le bruit ayant éveillé les autres, ils envoyèrent promptement au vallon, à Mazamet, qui d'abord leur mande un secours conduit par les capitaines Mazamet et Roullac lesquels, estant arrivés, attaquent l'escarmouche contre leurs ennemis entrés à l'autre S[t] Amans, le onziesme novembre, et durant quelques jours les battent avec avantage; ce qui ayant esté appris par La Crousette, il y envoya, pour étonner Villemaigne, sa compagnie de gensdarmes, qui sortoit tous les jours, avec l'infanterie; mais les autres firent une si gaillarde résistance, qu'ils le recoignent avec perte; ce qui donna moyen au cadet, George, frère de S[t] Amans, qui supportoit impatiemment de voir son frère faire la guerre à son party, de le disposer à renvoyer ces troupes, comme il fit le 15[e] novembre. Après, ayant négocié sa paix avec le vicomte de Paulin, il le fut voir à Réalmont, duquel il fut bien reçu, et lui donna la première place de gendarme dans sa compagnie composée de gentilshommes et gens de commandement.

Le vicomte de Paulin, distribuant les gouvernements qui dépendoient de luy, donna celuy de la ville de Lombers (2) au capitaine Dupuy, de S[t] Sernin (3), avec une forte garnison pour s'opposer à Tristan de Castelnau, s[r] de Comelles, gouverneur du chasteau, avec lequel ceux de la ville estoient toujours au combat, s'escarmouchant perpétuellement avec perte d'un et d'autre costé; mais plus de celuy de la ville à cause de l'avantage du chasteau. On dict communément que de deux qui jouent aux

(1) La partie du village de Saint-Amans, Tarn, qui se trouve sur la rive droite du Thoré, portait, autrefois, le nom de *Ville-Magne* ou *Ville-Mage*. Sur la rive gauche était *La Bastide*.

(2) Canton de Réalmont, Tarn. Lombers, autrefois célèbre, n'est plus qu'un hameau de deux ou trois cents âmes.

(3) Peut-être Guillaume Dupuy, juge de Saint-Sernin en 1590.

échecs, celuy qui gagne les rocs (1) a bonne part au jeu; 1572
ainsi, de deux chasteaux de la comté de Castres, les réformés tenoient desjà l'un, qui estoit celuy de Roquecourbe, et recherchoient les moyens d'attraper l'autre qui estoit celuy de Lombers.

Un jour, le gouverneur ayant fait chasser les garennes à l'entour, s'en retournoit avec trois lapins qu'il faisoit porter. Un brave soldat de la ville, nommé Pontery, luy cria qu'il leur devoit faire part de sa chasse. Comelles luy ayant respondu qu'il en vint chercher, l'autre, sans remise, monte l'escarpe fort habilement, et estant arrivé près du gouverneur qui luy montroit un lapin de la main, s'approcha de luy pour le recevoir; au lieu de prendre le lapin, il fait semblant de luy vouloir embrasser la cuisse, par respect, et, l'ayant pris par les jambes, le fait choir, s'attache fortement à luy, le roule dessus dessous, conjointement, jusqu'au pied de l'escarpe, qui estoit droite et fort roide, où le gouverneur est arresté prisonnier et mené dedans la ville. On courut à Réalmont porter la nouvelle de cet accident au vicomte de Paulin qui y accourut au galop et dépescha de tous costés pour faire venir des forces. Cependant, il fait environner le chasteau par la garnison, les habitants du lieu et ceux qu'il y fit venir de Réalmont, pour empescher qu'on ne sortist ny entrast au chasteau; il ramasse dans deux jours douze cents arquebusiers, et, faisant incessamment travailler à la circonvallation, il fait venir le gouverneur pour déclarer à ceux qui estoient dedans que, s'ils ne se rendoient, on le feroit pendre devant leurs yeux; mais sa femme et ses soldats s'en moquèrent fort pour la première fois.

L'advis de cet accident porté à Castres, La Crousette monte incontinent à cheval et, prenant avec luy tout ce qu'il peut de cavalerie et d'infanterie, se rend à Mondragon, d'où il avole

(1) On dit aujourd'hui les *tours*. C'est du mot *roc* que vient le terme de *roquer*.

1572 pour le secours, après avoir ramassé toutes les forces catholiques des environs faisant deux cents chevaux et sept à huit cents hommes de pied. Il approche du chasteau où le vicomte, ayant bien fourny les tranchées tout alentour, fait sortir le capitaine Franc, Mazamet et La Fenasse qui allèrent hardiment attaquer l'escarmouche, et après un long combat, au désavantage des ennemis qui furent repoussés avec grande perte (le combat ayant duré jusqu'à la nuit), La Crousette s'en retourna à Mondragon et les assiégeants dans les tranchées, à peu de perte. La Crousette, piqué de cet affront, grossy de toutes les forces catholiques d'Alby, de Gaillac et des environs, retourna le lendemain pour attaquer ceux qui estoient dans les tranchées, et, ayant donné la première pointe à sa compagnie, la fit avancer par la porte du chasteau, suivie d'une grosse troupe d'infanterie, tant pour soutenir et jetter du secours dedans, que pour chasser ceux qui estoient dans la tranchée, ce qui fut bravement exécuté; mais ceux des tranchées estant sortis, repoussèrent d'un grand courage et sy vertement La Crousette et ses forces, qu'il se retira avec grande perte, ne laissant aucune espérance de secours aux assiégés qui, voyant cela, commencèrent à parlementer avec le s^r de Comelles, lequel, voyant le danger qu'on exécutast sur luy les menaces continuelles qu'on lui faisoit s'il ne faisoit rendre le chasteau, les porta à se rendre, ce qui fut observé fort exactement de part et d'autre. Ainsy les deux *rocs* furent gagnés au party de la Religion, et la capitulation faite fort à propos, parce que, la nuit du vingt-cinquiesme, jour de la reddition (1), il chut tant de neige, que les tranchées furent rasées et les assiégeants n'eussent pu y subsister; ce qui fut remarqué comme une particulière faveur de Dieu auquel appartenoit l'honneur et la gloire de cette prise.

Le vicomte s'en retourna à Réalmont, laissa sa femme, ses

(1) Lombers se rendit le 24 décembre (Faurin).

enfants et le chasteau à la garde du capitaine Pierre Rascas et 1572
des soldats de Castres.

L'hiver fut sy rigoureux, que, depuis le premier de novembre jusqu'au dernier de janvier, la terre fut presque toujours couverte de neige et la rivière d'Agout tellement gelée, que le s^{r} La Crousette, craignant d'estre surpris par les habitans de la ville, fut obligé de faire une grosse barricade sur la d^{te} rivière, depuis le costé de Castres jusques à la tour de Milledanes, garnie d'un gros corps de garde, fortifié de bonnes pièces de campagne qu'il y fit mener de peur de surprise, comme sage et vigilant gouverneur; il sera bientost délivré de cette peine par son maistre qui l'emploiera ailleurs.

Les consuls de l'année passée s'estoient sy bien gouvernés, que, nonobstant le renversement de l'estat de la ville, La Crousette les avoit fait subsister, soit qu'il le fist par raison d'Estat, soit qu'ils luy donnassent satisfaction par leur complaisance, comme la plupart des autres habitants qui s'accommodoient au temps. A la veille du premier de l'an 1573, il leur bailla un
commandement du Roy pour faire toute l'élection catholique, 1573
comme ils firent de : M^{tre} Bernard Rollande, advocat; Charles Bouffard; Guilhaume Brets; Et......, dict Armet (1). Le conseil en fut aussy fait, à la réserve de sept, à faute d'autres.

Le s^{r} de La Crousette, ayant eu ordre de son maistre, le mareschal partit, laissant en sa place le s^{r} de Monbéraud (2) et sa compagnie de cavalerie, avec quatre compagnies de fantassins commandées par Farinières, Roussines, Barjinac et L'Estèle, et passa au bas Languedoc.

Le sieur de Monbéraud se comporta fort sagement, au grand soulagement des habitans et particulièrement de ceux de la Religion qu'il ne foula plus comme ils l'avoient esté. Par sa sage

(1) Faurin, pas plus que Gaches, ne donne le nom du quatrième consul de cette année.

(2) Probablement Jean de Tersac, sgr. de Moñtbéraut.

1573 conduite et par l'aide du conseil qui estoit mi party, l'estat de la ville prit une nouvelle face, et les choses furent fort adoucies pendant son gouvernement, durant lequel, au mois de février, Dominique et Jean de Bouffard, sieurs de La Garrigue et de La Grange, frères, dressèrent une entreprise sur Castres, par escalade, à la tour de la Portanelle. Pour l'attaquer par dehors et par dedans en mesme temps, ils firent faire deux bateaux, à Roquecourbe, pour porter chacun vingt hommes armés, avec lesquels il falloit descendre le long de la rivière jusqu'à Bertrac; et là, estant descendus (1), il falloit qu'ils prissent la rue entre la maison de ville et la muraille pour aller donner au corps de garde et favoriser l'escalade du s[r] de La Grange qui monteroit en mesme temps. Le projet ayant esté fait par les d[ts] frères et le jour pris pour l'exécution, ils envoyèrent par toutes les villes de la Religion pour avoir des forces suffisantes à une telle entreprise, et la communiquèrent au général pour avoir son approbation et commission; après quoy ils firent descendre les troupes qui rodoient aux environs de La Caune, sous le capitaine Fournier et autres, au nombre de quatre cents, et mandèrent en Albigeois et au vallon pour les assister de leurs forces, et ainsy ramassèrent près de douze cents arquebusiers; mais il advint que le jour de l'exécution, huit février, un traistre, nommé Pierre de Rupis, que le s[r] de Monbéraud entretenoit dans Roquecourbe pour épier en faisant semblant de s'y réfugier, s'esvada en diligence pour luy donner advis qu'on le venoit attaquer; ce qui ayant esté rapporté, il fortifia les avenues le long de la rivière depuis les chaînes jusqu'au pont vieux, d'un et d'autre costé, les bordant de grosses barricades garnies de pièces de campagne et arquebusiers, et fit armer ses gensdarmes pour soustenir les fantassins aux lieux où besoin seroit,

(1) « *A la portanelle, par deux bateaux portant, l'un 20 gentilhommes armés, l'autre 20 capitaines : La Grange donnant l'escalade comme estant le chef.* » (Note de la main de Madiane dans le manuscrit de la Bibl. nat.).

fit porter sur le pont vieux et ailleurs, sur les murailles près la rivière, de grosses pierres pour accabler les bateaux et ceux qui seroient dedans, fit avancer des petits bateaux vers le Pontil pour descouvrir l'approche des assaillans pour estre mieux prêts à les recevoir, et fit enfermer en divers lieux, sous clefs, tous les habitans de la Religion, restés dans la ville, qui luy estoient suspects. 1573

Les s[rs] de La Garrigue et de La Grange, estant partis de Roquecourbe, vinrent jusqu'au pont de Lunel avec les deux barques qu'ils firent porter sur des charrettes, et, les ayant fait laisser dans l'eau, les firent mener jusqu'au dessous du pré des dits frères par deux braves soldats, nommés Guiraud et Sicard Briols. Là, se présentèrent pour entrer dans la première, les sieurs Montlédier, les deux Puechcalvel frères, le cadet de S[t] Amans, La Brunié et autres braves gentilhommes faisant le nombre de vingt cuirasses; à la seconde, entrèrent les capitaines Moulairès (1) Mazamet, Bousquet, La Fenasse et autres, jusqu'au nombre de vingt cuirasses, tous bien armés et délibérés de faire leur devoir. La Grange se tenoit dans le chemin de Lunel, près du pont de Gazel, voisin de la Portanelle, pour donner l'escalade incontinent que ceux qui entreroient par l'eau seroient parvenus au corps de garde de la Portanelle pour les attaquer des deux costés; mais comme ceux qui estoient dans les bateaux furent arrivés au Pontil, ils descouvrirent la grosse garde que les ennemis faisoient, les rondes continuelles qui passoient sur le pont vieux, ayant rencontré les petits bateaux qui venoient descouvrir, et ayant essuyé quelques salves de ceux qui les attendoient, se voyant recognus, se retirèrent, et les troupes aussy, vers Lunel d'où ils prirent le chemin de Roquecourbe où, après avoir repu, chacun

(1) Pierre de Perrin, sgr. de Moulayrès, fils de François de Perrin, de Lautrec. Moulayrès fit son testament le 5 Sept. 1600 et mourut vers 1606. Trois autres membres de la famille Perrin suivirent aussi la carrière des armes : Louis, sgr. de la Roque; Charles, s. de Lengary, et Alexis, s. de Montpinier.

1573 s'en retourna vers son quartier, laissant les deux frères bien marris d'avoir failly leur coup; mais résolus de continuer leurs efforts.

Monsieur le mareschal Damville, estant revenu des nopces de Paris, demeura coy, comme estonné du coup qui avoit esté frappé, se tenant dans Montpellier sans remuer ny faire aucun acte d'hostilité. De là il passa à Beaucaire où, estant averty de la surprise de Sommières par les habitans qui en avoient esté chassés, il délibéra d'y pourvoir; et, pour se faire, ayant eu l'ordre du Roy, fit assembler les estats généraux, au mois de janvier, dans Montpellier, où il fit délibérer le siége de Sommières et la levée des troupes nécessaires jusqu'à neuf ou dix mille hommes de pied ou de cheval, huit gros canons, six coulevrines et quelques fauconnaux. Il fit dresser tout cet attirail entre Nismes et Uzès, croyant d'emporter Sommières *en passant*, comme il disoit dans l'une de ses lettres; cet *en passant* fut de quatre mois qu'il demeura devant Sommières, quoy qu'il l'attaquast vivement, fist bresche raisonnable et donnast deux furieux assauts qui furent courageusement repoussés, et, au dernier, le comte de Candale y ayant esté tué, quelques jours après il en leva le siége, dont a esté fait une relation particulière par Estienne Givry (1), imprimée, qui m'empeschera de m'y estendre davantage que pour dire l'action louable du d[t] mareschal contre Mons, gouverneur de Gaillac, qui se joignit avec les catholiques pour y faire le massacre par l'ordre du parlement. Il vint saluer le mareschal, luy menant une fort belle troupe pour le siége, avec espérance d'estre bien reçu; mais il se trouva fort abusé, car le mareschal le regardant de travers, luy demanda de quel ordre il avoit massacré ceux de la Religion de Gaillac. L'autre ayant respondu : *Du parlement de Tholose*. —

(1) Etienne Givry fit imprimer à Lyon, en 1578, l'*Histoire des choses mémorables advenues en la ville de Sommières en Languedoc dans les deux sièges qu'elle a souffert pendant les derniers troubles*. Le recueil des *Pièces fugitives* contient la réimpression de cet ouvrage.

Ne savez-vous pas, luy répliqua-t-il, *qu'il n'y a que moy seul qui aie le commandement des armes dans la province? Pour vous faire cognoistre mon autorité, je vous commande de vous préparer demain à l'assaut, pour voir sy vous serez sy vaillant contre ces huguenots que vous l'avez cru paroistre contre les autres, et s'ils vous seront sy faciles à tuer en se défendant que ceux que vous massacrastes comme des brebis dans la tour de Palmata.* — Cela l'étonna fort, et le temps de l'assaut estant venu, il s'y en alla avec sa compagnie de massacreurs, comme désespéré, et y périt misérablement avec eux. 1573

Villeneuve de Berg, en Vivarois, fut pris de plein jour, le 3e mars 1573, par les habitans de la Religion qui en avoient esté tirés par les catholiques; d'où, pourtant, ceux qui n'estoient de faction, ou par leur profession ou à cause de l'âge, ne furent pas chassés avec les autres. Les catholiques avoient depuis fait dessein de les massacrer; mais ils en furent empêchés par un nommé Chalandier, lieutenant au bailliage du Vivarois, qui fut sauvé par cette raison lorsque la ville fut reprise par ceux qui en avoient esté tirés hors qui s'en rendirent maistres par l'esgout de la ville, ayant limé la barre de fer qui en empeschoit l'entrée. Le capitaine Baron conduisoit cette entreprise.

Nous avons dit qu'après l'entreprise de Castres, les troupes se rendirent chacune en sa garnison et celles de Castres, entre autres, se retirèrent à Roquecourbe, Réalmont et Lombers, attendant d'estre employées. Le capitaine Dupuy avoit une entreprise sur St Sernin; il pria le capitaine Moulairès de l'assister de sa compagnie qui estoit presque toute composée d'habitans de Castres; il réussit et s'en rendit le maistre par escalade, le 9e mars, où les proscrits de Castres trouvèrent beaucoup de rafraischissement, par le grand butin qui y fut fait. Dupuy y resta avec sa compagnie pour la conservation du lieu, et Moulairès s'en retourna à Réalmont avec la sienne.

En Lauragois, le capitaine Angely, de St Félix-de-Caraman,

1573 ayant ramassé une troupe de soldats, partit de Puylaurens, avec la permission du sieur de Sénégats, gouverneur, pour aller fortifier le village de Dreuille, près de Revel; ce qui ayant esté rapporté au sr de Vaudreuille, gouverneur de Revel (1), il manda à Padiès de luy mener autant de forces qu'il pourroit pour assiéger Angely en son commencement de fortification, qui ayant ramassé sept ou huit cents hommes, viennent surprendre Angely dans un mauvais lieu qu'il avoit cru réparer, qui se résolut à se bien défendre et donna advis, la nuit, au sr de Sénégats de son estat; lequel, s'estant joint avec le sr de Deyme, accoururent au secours amenant ce qu'ils purent ramasser de gens de pied ou de cheval, et, estant arrivés sur le lieu, sans marchander ny recognoistre, chargent Vaudreuille et Padiès, les mettent en desroute, et, leur ayant tué deux cents hommes sur la place, les poursuivent l'espée aux reins jusques aux portes de Revel. Estant revenus, ils rendirent grâces à Dieu, et après, ayant considéré le peu d'avantage que ce fort leur porteroit et la peine de le garder, ils y mirent le feu, ruinèrent tous ces petits travaux, et emmenèrent Angely et sa compagnie à Puylaurens, dans le mesme mois de mars.

Ceux de Castres ne furent pas revenus de la prise de St Sernin, qu'ils furent employés par le capitaine Méric pour aller surprendre Las-Graisses (2), où ils butinèrent aussy pour leur subsistance.

Peu de jours après, ils furent employés par le capitaine Terramone, fils d'Alby, pour aller prendre Tersac (3) par escalade, et, n'ayant que passé la rivière, conduits par le capitaine Rondat,

(1) Charles de Rigaud, baron de Dreuilhe, Vaudreuille et Cabagnol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, *un des méchans hommes qui fut dans ce pays, et qui faisait très-fort la guerre* (Faurin). — Il fut tué le 9 mai 1580 (Livre des consuls de Puylaurens). Vaudreuille et Dreuilhe sont à quatre et cinq kilm. S. O. de Revel, Haute-Garonne.

(2) Canton de Cadalen, Tarn.

(3) Canton d'Albi, Tarn.

ils surprirent la ville de Valdariès, sur le chemin de Rodez, et 1573
peu de jours après Cassaignes (1).

Les s[rs] de Rocles et Castelrein après avoir recognu la ville d'Alet (2) du costé du pont sur Aude, la surprirent par escalade vers la fin de mars.

Les catholiques entendant que leur ville estoit prise, se vont remettre dans le moulin de Ruffel, basty de pierres, bien machicolé et remparé, où ils furent investis aussitost par les d[t] s[rs] de Rocles et Castelrein. Les assiégés avoient fait partir un homme pour Limoux et Carcassonne, afin d'avoir secours, qui fit ramasser un grand nombre de fantassins sous les capitaines d'Auch, Picarel et autres qui donnèrent advis aux assiégés qu'ils auroient bientost du secours; ce qu'estant descouvert par la prise du porteur, Rocles fait partir Castelrein incontinent pour avoler au vallon (3) afin d'en tirer un prompt secours pour défaire celuy des assiégés. Où arrivant, il trouve, par bonheur, cinq cents arquebusiers prests à partir, sous les capitaines Fournier, Maillet et Mazamet, pour quelque entreprise qu'ils alloient exécuter; lesquels, ayant appris l'occasion qui s'offroit, remettent leur partie et suivent au moment Castelrein qui les mena en diligence à Alet où arrivant, ils entendirent que le secours des ennemis approchoit pour lever le siége du moulin. On ne fit que repaistre légèrement, se loger sur les avenues en plusieurs corps de garde qu'on tascha de bien flanquer et retrancher pour s'opposer au secours; nonobstant quoy les ennemis arrivant, donnent sans recognoistre et enfoncent jusqu'au dernier retranchement. Mais, *à beau jeu, beau retour*. Les capitaines du vallon, ayant rallié leurs soldats et encouragés, retournent sur les ennemis avec tant de furie, qu'ils les repoussèrent et mirent en desroute avec

(1) Cassagnes, commune de Saint-Grégoire, canton de Valderiés, ou Cassagnes de Castelnau, canton d'Albi, Tarn.

(2) Alet, Aude, était alors une ville épiscopale. — On trouve, en 1560, Bertrand de Montfaucon, sgr. de Rogles.

(3) Au vallon de Mazamet et Saint-Amans.

1573 grand meurtre des fuyards de sorte qu'il ne passa personne que le capitaine d'Auch qui avoit promis à Mr de Joyeuse d'entrer ou mourir. Picarel, qui avoit tant picoré à Castres, y demeura parmi les morts, et d'Auch, voyant que les assiégés manquaient de tout, fit la capitulation honorable, et se retira avec les assiégés après trois semaines de siége. Le moulin remis fut bruslé et rasé, et la prise d'Alet mena au party : Montlaur, Quilla, Bugarach et plusieurs autres lieux et chasteaux en grand nombre.

En cette année et la suivante, ceux de la Religion dressèrent plusieurs entreprises, sur divers villes et chasteaux catholiques, qui leur réussirent heureusement, comme on verra cy-après. Les catholiques, au contraire, les voulant imiter, ne furent pas si bien fortunés. Jean de Brassac, sr de Montpinié, catholique, en ayant voulu exécuter une, comme il eut apresté tout et qu'il vouloit partir avec ses gens de guerre, on luy vint dire qu'un soldat, nommé Lafon, rodoit assez près de la maison de Montpinié pour y ravager les paysans. Luy, qui haïssoit ce soldat, remettant son dessein à une autre fois, court sur ces picoreurs, et ayant appris qu'ils estoient montés vers Cieutat (1), il les courut et attrapa en désordre, ce qui les obligea d'entrer dans une vigne bien épaisse. Mais, l'autre, emporté de colère, tout armé qu'il estoit, les presse, sans considération de la nuit et de l'embarras d'une vigne où son cheval ayant fait quelque faux pas, chût, et son maistre se trouvant dessous, armé, le soldat qu'il suivait, nommé Salvetat, se jette sur luy et le tue d'un coup de dague qu'il luy enfonce par la visière dans la teste.

Les villes du party de la Religion au pays d'Albigeois, ayant entendu que le mareschal de Villars avoit assiégé la ville de Caussade, au bas Quercy, dans laquelle commandoit le capitaine

(1) Canton de Roquecourbe, Tarn, à trois kilomètres de Montpinier.

Lamotte-Pujol, et qu'il avoit esté repoussé avec perte de sept ou huit cents hommes, craignant que cette armée ne descendist sur eux, ayant pris advis, avec le vicomte de Paulin, de ce qu'il avoit à faire pour leur défense, s'estant assemblés à Réalmont, délibérèrent de convoquer toutes les villes du haut Languedoc, haut et bas Quercy, Rouergue, Foix et Armagnac pour y jurer une union, pour la conservation du dict pays, qui fut indicte au d' Realmont, où se rendirent, outre ceux du pays, les srs de Terride, de Fontarailles, de Gourdon, de Panat, Caumont et autres, avec les députés des villes. Cette assemblée fut ouverte environ le commencement de may, en laquelle, après l'invocation du nom de Dieu, furent représentées toutes les nécessités des d^tes villes et pays, et les moyens d'y pourvoir proposés pour la conservation des églises. Entre autres choses, il fut pourvu, aux despartements des gouvernements, afin que tout fust régi en bon ordre et suivant ce dessein. Le Rouergue fut baillé à Jean et Jacques de Castelpers, frères, vicomte et baron de Panat; celuy du haut Quercy, au vicomte de Gourdon; celuy du bas et du Lauragois, au s^r de Terride; celuy de Foix, à Jacques de Chasteau-Verdun, vicomte de Caumont; l'Armagnac et Bigorre, à Michel d'Astarac, s^r de Fontarailles; l'Albigeois, Castrois et St Pons, au vicomte de Paulin, avec promesse de s'entre-secourir l'un l'autre en cas d'attaque d'ennemis, et cet ordre, pris entre eux, que celuy qui auroit les ennemis dans son despartement commanderoit les troupes pour esviter le désordre. Il fut aussy arresté de créer des trésoriers et receveurs pour faire la recette des deniers publics, dans lesquelles recettes on feroit entrer les deniers de tailles du domaine du Roy, de celuy des ennemis de la tranquillité publique et de leurs adhérents abusant de leur autorité au préjudice de l'Estat. — Durant cette assemblée, toutes choses se passèrent assez paisiblement, mais, sur la fin, elle fut troublée par le vicomte de Gourdon, jeune seigneur qui en vouloit à Lamotte-Pujol, et, l'ayant rencontré se promenant sous les couverts, luy bailla, par derrière, un 1573



1573 coup d'espée à travers le corps. Ce qui fut trouvé sy mauvais, que, à l'instant, il fut constitué prisonnier par l'ordre de l'assemblée; mais le coup ne s'estant point trouvé mortel, il fut relâché avec promesse de réparation, et l'assemblée se sépara pour aller donner ordre chacun à son gouvernement. Le capitaine Lamotte estoit vaillant et expérimenté, et en avoit donné des preuves signalées, comme à S[t] Jean d'Angely, après les blessures de Piles, où il commanda jusques à la capitulation (1).

L'assemblée séparée, le vicomte de Paulin dressa sa compagnie de soixante maistres, dont il donna la lieutenance à Pierre de Soubiran, s[r] de Brassac, et le guidon au jeune Portes, gouverneur de Viane. Entre les gensdarmes, les premiers estoient François et Sébastien de Chasteau-Verdun, sgrs de Puechcalvel, frères, Guilhaume de Rozet, s[r] du Caussé, George de Génibrouse, cadet de S[t] Amans; les capitaines Dupuy, Pasquet, Baissade, les deux Terramone, frères, Aymar Cahuzac, Barthélemy et Remy Fonvielles, frères, les s[rs] de Coupiac, de Lauger et autres. Il dressa aussy des compagnies des gens de pied sous les capitaines Moulairès, Carel, Bousquet, La Fenasse, et pourvut les villes de bonnes garnisons. Pour toutes les dépenses qu'il convenoit faire, on fit une imposition, après l'assemblée, et on y fit les affermes de tout le domaine du Roy et autres qu'on soutenoit estre ennemis de l'Estat et d'abuser de son autorité, et, pour en tirer un certain et prompt secours, on le bailloit à forfait, à meilleur marché, aux hasard et fortune de ceux qui le faisoient, et, pour receveur général de tous ces deniers, on nomma Pierre de Nautonier, sieur de Castelfranc.

Après ces ordres pris, le capitaine Bousquet, ayant fait quelques arrentements du costé d'Alby, pour avoir moyen de les lever, alla fortifier un moulin, dict de Crespy, entre Alby et Lombers, là où il fut souvent visité par le capitaine Teyssier, d'Alby,

(1) Voyez *Brantôme* à ce sujet : t. V, p. 432 et suivantes, édition de la Soc. de l'hist. de France.

pour le troubler en la levée de ses arrentemens; ce qui luy 1573
fut impossible, quoyqu'ils en vinssent tous les jours aux mains, et qu'il fust un des plus redoutables entre les catholiques.

Le capitaine Méric, partant de Réalmont avec sa compagnie, alla surprendre la ville de La Grave (1) par escalade, le 8 juillet, où il fut bientost visité par ceux de Gaillac conduits par le capitaine Pendariés qui avoit fait dessein de l'empescher en la levée de ses arrentements et de le tailler en pièces; mais, de bonheur, le capitaine Pasquet y estoit arrivé un peu auparavant avec quelques gens de cheval et de pied, et tous ensemble sortirent pour aller donner sur leurs ennemis qui, après quelque résistance, furent mis en desroute et passés au fil de l'espée, tellement qu'il en demeura plus de huictante sur la place, et leur capitaine prisonnier des victorieux.

Barthélemy Tournier, appelé capitaine La Fenasse, ayant pris quelques arrentements, alla fortifier La Baussié (2), entre Lautrec et Réalmont. Ceux de Lautrec et de Castres se moquoient de luy, l'appelant l'Aiguilletier et le méprisant. Ils le vinrent voir, un jour, pour l'attirer dans une embuscade qu'ils luy avoient dressée, et, pour cet effet, six ou sept cavaliers s'avancèrent en laissant une trentaine dans l'embuscade. La Fenasse ne manqua point de sortir, la rondache au bras et le coutelas de Terride à la main droite, suivy de Guilhem Poul et de dix ou douze soldats; s'estant un peu trop avancé, il se trouva environné de toute cette cavalerie bien montée et armée; il se mit bravement en défense, et, ayant fait sauter la queue du plus brave cheval de la troupe tout auprès de la fesse d'un coup de coutelas, et coupé en deux la teste à un autre, matrassant (3) les autres à droite et à gauche, il esparpille ces cavaliers, de sorte que, n'osant

(1) Chef-lieu de commune, canton de Gaillac, Tarn.

(2) Commune de Vénés, canton de Lautrec, Tarn.

(3) *Assommant de coups*. Cette expression est encore en vigueur dans le patois du Languedoc.

1573 plus l'aborder, ils se retirent, à leur honte, et furent fort raillés de ceux de la garnison; à leur retour, on leur demandoit ce qu'ils disoient de l'Aiguilletier et s'il ne leur avoit pas fait de belles aiguillettes à leurs chevaux.

Paul de Corneillan, sr de La Brunié, ayant laissé à Gaujac, près de Serviès (1), le bastard de Mandoul (2) pour lever quelques arrentements qu'il avoit fait, les ennemis s'estant travestis en paysans, le vinrent surprendre et se rendirent maistres de la porte et du ravelin; l'autre, dans cette nécessité recognoissant sa faute, met la main à l'espée et, se jetant sur eux à l'improviste, commence à les chamailler et d'estoc et de taille avec tant de furie, que, quelque résistance qu'ils luy pussent faire, il les rejeta dehors et eut le temps de leur fermer la porte et sauva, par ce moyen, sa vie et le lieu (3).

Le capitaine Guillaume de Rieux, fils du conseiller de Castelnaudary, voulant venger les ruines que les habitans du dt lieu avoient faites en ses biens en haine de sa religion, fit diverses entreprises à cette fin et se rendit maistre du Mas-Saintes-Puelles (4) d'où il fit la guerre à Castelnaudary durant toute sa vie.

En ce mesme temps, le capitaine Estoupignan se rendit maistre de Montesquieu (5), le 29eme may.

Le cinquième de juin, Thomas de Durfort, sr de Deyme, fit une entreprise sur Sorèze, qu'il prit par escalade après avoir passé le fossé au moyen d'un pont, lequel se trouvant court, il se rencontra en sa troupe un soldat, fort et déterminé, qui porta l'un des bouts du pont sur les espaules (6) et donna moyen à

(1) Il n'existe aucun lieu de ce nom-là dans la commune de Serviès, Tarn. Serait-il question de Serviès-en-Val, Aude?

(2) Le seigneur de Mandoul s'appelait Gabriel de Capriol, sieur de Marvignol. Sa sœur, Rose, épousa Paul de Corneillan en 1574.

(3) Faurin dit que le château de Gaujac fut pris par les protestants le 20 novembre.

(4) Aude.

(5) Haute-Garonne.

(6) Ce fait, digne des temps antiques, est aussi rapporté dans le *Journal de Faurin*.

Deyme de passer de là avec ses gens pour donner l'escalade qui luy réussit. S'estant rendu maistre de la ville, il y establit une bonne garnison pour faire la guerre aux voisins, surtout à Revel contre lequel il alla faire une embuscade le 3 juillet, près du pont de la Maïre (1), où s'estant mis à couvert, il envoya quelques cavaliers, conduits par le capitaine Sabaut, qui ayant donné jusques aux portes de Revel et tiré un coup de pistolet à un soldat qui estoit en garde, la compagnie de cavalerie du S[r] de Vaudreuille, gouverneur, monta à cheval, conduite par Vitrac, cornette, qui ayant esté attiré par Sabaut faisant semblant de fuir, Deyme, sortant de l'embuscade, les met en desroute, tue le chef et une trentaine de la troupe dont il fait prendre les casaques, fait trois prisonniers et poursuit le reste jusques aux portes de Revel. 1573

Quelques jours après, il fut faire une autre embuscade à la garnison de Saïssac dont il tua vingt-deux sur la place, et mit le reste en desroute.

Bientost après, estant allé faire une embuscade à la garnison de Villespy, il l'attira dans le piège et, l'ayant coupée entre luy et la ville, la tailla en pièces sans qu'il s'en sauvast presqu'un.

Revenant en Albigeois, nous dirons que ceux de Terre-Basse (2), de Peyriac, Caumes et autres villages circonvoisins, pour avoir raison des courses et pilleries des garnisons du vallon, s'assemblèrent au nombre de cent arquebusiers, conduits par le capitaine Gisquet, et, descendant par la montagne de Peyremaux, vinrent raffler tous les cabeaux des environs de S[t] Amans et La Cabarède; mais les habitants de ces villes, estant sortis à l'alarme, leur allèrent couper chemin, et, les ayant atteins à la cime de la montagne, les taillèrent en pièces jusques au dernier. Ils recouvrèrent ainsy leurs cabeaux et dépouillèrent leurs enne-

(1) A un kilomètre N. de Revel, Haute-Garonne

(2) Arrondissement de Gaillac, Tarn. — *Terre-Basse* était aussi le nom d'une juridiction de l'Albigeois dont un des siéges était à Fiac en 1554.



1573 mis dont la défaite donna une telle terreur à tout ce pays, qu'ils n'osèrent plus venir piller le vallon.

L'abbé d'Ardourel, ne pouvant qu'à force lever les revenus de son abbaye (1), fit dessein, avec le capitaine Philippe de Tourène, s^r de Barjinac, cadet de Navés, de remparer le village de St Alby, entre Mazamet et La Bruguière, pour lors du tout démantelé, afin de, là, pouvoir lever ses revenus et rentes tout alentour. Ce fut un lundy matin, en juillet, que le d^t Navés, partant de Castres avec sa compagnie, s'alla loger dans l'enclos et commença à travailler; mais ceux de Mazamet en ayant eu la nouvelle, faschés d'un tel voisinage, envoyèrent à ceux de St Amans et au vallon et allèrent assiéger Navés le 24 juillet. Ils en donnèrent advis à M^r le vicomte de Paulin, à Réalmont, lequel prit incontinent sa compagnie de gensdarmes et les compagnies des gens de pied de Réalmont et Lombers, et partit en diligence ayant envoyé, à la montagne et à la plaine, advis de venir le joindre à St Alby. Estant arrivé, après avoir concerté avec tous ses capitaines de ce qu'il falloit faire, il fut trouvé bon de fortifier l'église St Pierre de Fronses (2), entre La Bruguière et St Alby, pour serrer les assiégés et empescher le secours qui, apparemment, devoit venir par là. Barjinac, se voyant bloqué et dépourvu de vivres, donna advis au s^r de Montbéraud, gouverneur de Castres, de le vouloir secourir et luy aider à sortir de là, lequel dépescha incontinent au s^r d'Ambres de le venir joindre avec toutes les forces catholiques qu'il pourroit amasser. Dès que le s^r d'Ambres fut arrivé à Castres, il fut délibéré, dans le conseil de guerre, que toute la cavalerie iroit recognoistre les assiégeants, et qu'on laisseroit l'infanterie dans la ville; ayant esté découverts à l'instant

(1) L'abbaye de Sainte-Marie d'Ardorel n'existe plus. Une ferme, appelée *le Couvent*, commune d'Augmontel, Tarn, est la seule trace que l'on trouve de cette maison de bénédictins dont le nom même s'est perdu. Voyez sur ce monastère les *Procès-verbaux de la Soc. lit. et sc. de Castres*, t. V.

(2) Saint-Pierre de Fronze est le nom du patron de la paroisse de Saint-Alby. L'église se trouve à un kilomètre ouest du village.

où ils l'exécutoient, le vicomte, sans recognoistre le gros des ennemis qui estoient tous des lanciers, sort de son poste avec sa compagnie de gensdarmes et s'en va donner de cul et de teste contre Montbéraud et Ambres lesquels, surpris d'une sy rude charge, se mirent en désordre et après en desroute, estant toujours talonnés de près par le vicomte jusques aux portes de La Bruguière d'où ils se retournèrent, ramassant les armes et harnois des fuyards et des morts entre lesquels se trouva un neveu du d[t] S[r] de Montbéraud, fort regretté comme gentilhomme de mérite, dont le corps fut rendu à son oncle pour le faire ensevelir. 1573

Le capitaine Roussines, voyant l'extrémité dans laquelle se trouvoit le capitaine Barjinac, se résolut de luy porter des munitions, et s'estant mis en ce debvoir, estant parvenus au gué de La Roubinarié, il fait son ordre de ce qu'il avoit à envoyer et des gens qui les debvoient porter, lesquels passèrent heureusement; mais, ayant laissé les munitions sur le fossé, s'en voulant retourner, ils trouvèrent les assiégeants en ordre pour les empescher, en telle façon qu'ils furent recoignés dans le lieu, ce qui estonna Barjinac qui, ayant augmenté de bouches et de peu de munitions, fut obligé de capituler à sortir, mesche esteinte et sans battre le tambour, pour se retirer à La Bruguière, ce qui leur fut bien gardé, et le vicomte, y ayant laissé le cap[ne] Mazamet pour y commander, se retira à Réalmont avec ses troupes, et les autres chacun en son quartier.

Le s[r] de Montbéraud, ayant recognu les forces de ceux de la Religion, tant pour la rude rencontre qu'il avoit eue, que par l'abandonnement de S[t] Alby, à quoy il avoit esté contraint, se résolut de se retrancher à la garde et conservation de la ville de Castres, et y faire bonne et sûre garde contre le dessein de ses ennemis qui estoient presque tous les jours aux portes, et, toutes les nuits, ne cessoient de venir recognoistre pour y entrer; mais il aura bien à faire de les empescher, car, à mesure qu'il se

1573 rend exact à faire bonne garde, les s[rs] de La Garrigue et de La Grange s'efforcent de la luy enlever pour la remettre au party; lesquels, ayant appris que ceux de la ville ne faisoient point garde au moulin de Villegoudou et qu'il estoit facile d'y entrer par les arceaux du moulin au moyen des grilles qui bouchoient l'entrée, employèrent trois braves soldats pour aller recognoistre le d[t] lieu : Jacques Le Roy, Jacques Mascarenc et François Mareschal qui, ayant choisy une nuit fort obscure, munis des instruments nécessaires, s'approchèrent des grilles du moulin, les trouvèrent ouvertes, et, estant entrés dedans, trouvèrent le moulin sans corps de garde, tellement que, ayant bien recognu toutes choses, et pris une pelle et un balay pour marque qu'ils avoient esté dedans, ils remirent ces choses aux sus-d[ts] s[rs] frères qui, voyant la facilité, s'engagèrent d'abord à ramasser des troupes de tous costés, et, ayant fait un gros de douze cents hommes le plus secrètement qu'il leur fut possible, se rendirent un dimanche matin, cinquiesme juillet, au chemin creux près du pont de Durenque, résolus d'emporter la ville ou d'y mourir : *L'homme propose et Dieu dispose!*

La Grange, s'estant approché avec ses troupes, fait avancer les trois soldats qui avoient recognu et fait halte pour les suivre et seconder; les autres estant entrés de la même façon que lors qu'ils avoient recognu, ayant pris un pistolet d'une main et l'espée de l'autre, comme ils se voulurent hausser, à l'endroit des paliers, par dessus les planches du moulin, ils trouvèrent qu'on y avoit posé un corps de garde, et comme ils s'efforçoient de monter sur le plancher, un prestre, nommé Fabre, couché dans une mait (1) du moulin, se lève en sursaut avec une hallebarde, ayant crié *aux armes*, se met en défense et donne un coup à Jacques Mascarenc, desjà entré, qui fut obligé, avec les deux autres, à redescendre et sortir bien viste du bas du moulin. On

(1) Ou mieux *maye*, pétrin, huche.

les eust pu perdre sans danger en un moment, de dessus le plancher, ou en ouvrant le moulin, les noyer. Ils trouvèrent La Grange au pied du moulin qui les attendoit pour les seconder, avec lequel ils se retirèrent, et après, estant retournés au rendez-vous, les troupes se séparèrent, chacune ayant pris sa route et promis de venir au premier mandement. 1573

L'alarme ayant esté donnée dans la ville, le gouverneur, ses gensdarmes et soldats s'estant rendus avec les habitants sur le pont neuf, firent halte, n'osant venir au moulin, bien que le prestre les assurast que les ennemis s'en estoient retournés, et leur ayant conté toutes les particularités, ils demeuroient estonnés de la hardiesse de cette entreprise, et le s^r de Montbéraud se résolut à la retraite le plustost qu'il pourroit avoir quelque prétexte honorable.

Claude de Narbonne, b^on de Faugères, ne fit pas comme à Castres; car, après avoir fait recognoistre la ville de Lodève par les s^rs de Grésac et Salmon, originaires d'icelle, il l'emporta, au commencement d'aoust, entrant par un trou où s'escouloient toutes les immondices de la ville, en cette manière:

Claude Briçonnet, évesque de Lodève en l'année 1567 lorsque les armes furent prises, le jour de St Michel ayant fait venir tous les habitans de la Religion, les fit tous arrester dans l'évesché, et meschamment massacrer à l'insu des habitans catholiques qui ayant appris cette barbare cruauté, la détestèrent avec horreur, disant tout haut que Dieu vengeroit ce sang, injustement respandu, sur la ville de Lodève. Laquelle ayant esté recognue par les susnommés, le baron envoya durant quinze nuits consécutives un serrurier adroit qui venoit limer les barres de fer des grilles de l'aqueduc, et à mesure qu'il limoit, il fermoit avec de la cire l'endroit qu'il avoit limé; tellement que, ayant limé, dans cet espace de temps, toutes les barres, le baron, ayant ramassé des troupes de Lacaune, Bédarieux et Gabian, s'en vint sur les lieux huit jours avant la prise, avec quatre cents arquebusiers, pour

1573 faire l'exécution; mais ayant esté surpris du jour, par la remise des cap^{nes} Vignaudy et Espagne qui avoient promis de donner les premiers et qui saignèrent du nez, au fait et au prendre, le baron s'en retourna doucement sans alarmer la ville. Huit jours après, les d^{ts} s^{rs} de Grésac et Salmon ayant promis d'entrer les premiers, il ramassa ses troupes de nouveau, et, par stratagème, le jour devant l'exécution, il se présenta à la vue de la ville, en ayant fait le tour comme ayant dessein de faire quelque prise. En se retirant, il fit faire compliment à Christophe de Lestang, évesque pour lors, avec promesse de venir disner le lendemain avec luy, lequel se moqua de cela, estimant que s'il avoit quelque dessein, il n'auroit garde de parler de la sorte, et ne prit pas soin de faire faire meilleure garde; mais le b^{on} s'estant approché, le soir de ce jour-là, des murailles de la ville avec ses troupes, envoya Grésac, Salmon et le serrurier recognoistre le trou et voir sy le pistolet qu'il y avoit laissé, ayant sur le bassinet un double tournois (1), y estoit encore; et, l'ayant trouvé au mesme estat qu'il l'avoit laissé, le serrurier acheva d'enfoncer les barres qui ne tenoient presqu'à rien. Après, Grésac et Salmon entrèrent suivis d'Estienne de Bene, s^{r} de Gos, et d'une trentaine d'autres, le lieu ne pouvant contenir davantage de monde à cause de sa petitesse, estant d'ailleurs plein de boue et d'immondices, aboutissant au moulin de la ville. Cette troupe, voyant qu'elle ne pouvoit estre suivie des autres, sortant de cette bourbe, va droit à la porte plus prochaine, où le baron et ses troupes attendoient, auprès de laquelle estoit la boutique d'un mareschal. Ils y entrent et prennent les marteaux, tenailles et autres choses propres à rompre, avec quoy ils vont tous enfoncer la porte de la ville, briser les chaisnes et ferrures, et font entrer le baron et ses gens, criant: *Tuè! tue!* et donnant l'alarme; ce qui

(1) Petites pièces de monnaie, en cuivre, représentant la sixième partie d'un sol. On les appelait *doubles* parce qu'elles valaient deux deniers, et le nom de *tournois* leur venait de la ville de Tours où elles étaient frappées primitivement.

fit retirer l'évesque et tout ce qu'il put ramasser d'habitans dans l'esglise de St Fulcrand où il y eut un grand combat, voulant forcer la porte de l'esglise, où fut blessé le cap^ne Gos, d'une arquebusade au bras droit qui l'estropia pour toute sa vie. La ville prise, les soldats s'amusent à faire des prisonniers et à piller, au lieu d'achever leur victoire par la capture de l'évesque et de ceux qui estoient auprès de luy, qui s'enfuirent par la muraille, se prévalant de leur mauvaise conduite; ce qui fut cause qu'il n'y eut pas de grande tuerie. Cette prise leur acquit plusieurs villages de l'entour qui contribuoient à la subsistance de la garnison avec laquelle ils bridoient Narbonne, Béziers et tout le voisinage. 1573

Le roy Charles, voyant qu'il ne pouvoit avoir la ville de La Rochelle ny retarder le despart de son frère Henry nommé pour la couronne de Pologne, fit faire une trève générale pour tout le royaume, pendant laquelle on arrestoit pour le traité de la paix (1). Ceux de la Religion furent obligés de s'assembler à Milhau pour pourvoir à leurs affaires et dresser leurs cahiers de demandes, qu'ils avoient à présenter, pour les bailler à ceux qui seroient députés. A cette conférence de Milhau, se rendirent : le vicomte de Paulin, de Terride, de Fontarailles, d'Audou, St Romain, et plusieurs autres (2). A la fin de l'assemblée, le vicomte de Paulin, avant de s'en retourner en Albigeois, alla passer à Lodève pour autoriser la prise et y establir le baron de Faugères qui venoit de s'en rendre le maistre.

Pendant cette trève chacun alloit et venoit paisiblement, et ceux de Castres, réfugiés à la montagne, se servirent de cette commodité pour se changer en des lieux plus assurés, comme Réalmont et Roquecourbe; ceux qui estoient dans Castelnau (3) ne

(1) Les conventions de paix furent arrêtées, avec les Rochelois, le 24 juin, mais rejetées par les huguenots du Midi.

(2) Pour les noms des députés à l'assemblée de Milhau, voir le *Bulletin de la Société du Prot. français* (t. X, p. 351). Cette réunion eut lieu le 16 décembre 1573.

(3) Castelnau, près Brassac, Tarn.

1573 bougèrent point et appelèrent le s[r] de Bosque, ministre de Castres, à la prière des habitants de Castelnau, pour y venir servir l'esglise jusques à ce que celle de Castres pust estre restablie dans ce lieu. Il y avoit d'honorables familles, entre autres celles des s[rs] Vincens de Gautran, de Vincens et Jacques Bonnafous, de Jean Maffre, des Boïssets frères (1), et plusieurs autres; et des réfugiés de dehors : de Maurice de Gartoule, de S[t] Pons; de Jean Bourguignon, son neveu; de Pierre Gaches; de Bernard Célariés; Jean Gaillard; et Jean Azémas, auxquels Dieu pourvut, de sorte qu'ils se passèrent de leurs amis.

La trève finie, le quatre octobre, chaque party se met en debvoir d'agir de son costé. Le s[r] de La Grange, méditant toujours la prise de Castres et s'y voyant empesché par les advis qui estoient donnés de Roquecourbe, résolut, pour former ce dessein plus secrètement, de surprendre la ville de Burlats, fort considérable en ce temps là à cause du séjour de son chapitre (2), où on trouveroit grand butin et un poste très-avantageux contre Castres. Il s'en présenta une occasion que nous dirons après avoir parlé du s[r] de Montbéraud.

Nous avons dict que le sieur de Montbéraud, se voyant tous les jours agacé et craignant d'être surpris, minuta sa retraite et fit négocier adroitement auprès de M. le mareschal, qu'il le retirast de là et pourvust à ce gouvernement; car, en ce temps, les gouvernements et levées de gens de guerre se faisoient sous les commissions des gouverneurs et lieutenans généraux pour Sa Majesté. Le mareschal donc envoya commission à François de Voisins, baron d'Ambres, pour le gouvernement de Castres, sur quoy le dict s[r] de Montbéraud ayant fait appeler les consuls et autres principaux habitants catholiques,

(1) On trouve Timothée de Bouïsset, lieutenant en la châtellenie d'Angles (1606).

(2) Le pape Jean XXII établit à Burlats, Tarn, une *église collégiale* composée de chanoines et d'un doyen, auxquels il donna le droit de contribuer à l'élection de l'évêque de Castres. Ce *chapitre* fut plus tard transporté à Lautrec.

leur communiqua cet ordre, et les exhorta fort à bien conserver 1573
la ville, ce qu'il leur dict estre bien difficile à cause des ennemis qu'ils avoient à leur voisinage, entreprenants et courageux, qui ne démordroient point de leur entreprise. Il quitta, après, sa place au s[r] d'Ambres et se retira (1). L'autre, prenant possession, laissa l'ordre qu'il trouvoit estably, et prit le mesme conseil tant des catholiques que de ceux de la Religion qui s'estoient maintenus dans la ville par leur souplesse en s'accommodant avec les catholiques. Nous luy laisserons gouster son gouvernement, et continuerons à parler de l'entreprise sur Burlats.

Par le moyen de la trève, il estoit permis à tout le monde de recueillir ses revenus. Bertrand Espérou, notaire de Castres, estoit allé faire ses vendanges à Burlats; il y recognut un endroit favorable, entre le pont et le moulin, pour y donner une escalade, et ayant pris, à l'œil, sa hauteur à peu près, il s'en alla, après ses vendanges, communiquer ce qu'il avoit observé au s[r] de La Grange qui, ayant fait encore recognoistre ce qui luy avoit esté rapporté, partit de Roquecourbe le sixiesme octobre avec la garnison du lieu pour ne perdre pas temps. Et, parce que, pour aller au lieu recognu, il falloit passer la rivière, il prit deux bateaux à Roquecourbe, lesquels il fit conduire le long de l'Agout par Arnaud et Sicard Briols, frères, braves soldats, et, après avoir passé, tant sa troupe que les eschelles, il alla au lieu recognu dresser une eschelle qui, se trouvant courte, ne pouvoit couler avec les poulies jusques au haut à cause de quelque empeschement qui estoit en la muraille. Un nommé Jean Auriol s'offre de l'aller hausser, et, estant monté au plus haut eschelon, grimpe au-dessus de la muraille, d'où il tira l'eschelle qu'il avoit attachée jusques à proportion de la hauteur de la muraille. La Grange monte incontinent, et, estant parvenu au-dessus de la muraille, cherche avec le soldat, dans l'obscurité de la nuit (2), quelque descente

(1) A la fin d'août (Faurin).
(2) L'escalade eut lieu *sur la mi nuict* (Faurin).

1573 dans la ville; mais, n'en pouvant trouver, ils redescendent pour adviser de changer l'eschelle en un autre endroit. Sur quoy, Espérou, sachant les endroits par où on pouvoit descendre, s'offre de faire le guide, suivy du d' La Grange, et tous deux estant parvenus au-dessus de la muraille, Espérou le prenant par la main, le conduit à la descente parmy les ténèbres. La Grange, estant descendu dans la ville avec une partie de sa troupe, sans attendre le reste qui montoit toujours, commença à faire crier: *Ville gagnée! tue! tue!* pour effrayer les habitants et chanoines qui, se voyant surpris, sans avoir pu songer à leur défense, s'enfuient et se cachent par cy, par là, comme ils peuvent. Il y en eut plusieurs tués, d'autres faits prisonniers et quelques autres sautèrent la muraille. Missecle (1), qui en estoit gouverneur, fut sauvé sans mal.

La Grange, ayant mis en sûreté Burlats, congédia la garnison de Roquecourbe, qui s'en retourna avec le butin qu'elle avoit fait, et mit ordre à conserver le reste pour assister les pauvres habitans fugitifs de Castres; auquel effet, il les fit appeler de tous costés où ils s'estoient réfugiés, pour se rendre auprès de luy. Les hommes de faction, incommodés, y accoururent avec leurs familles, les autres, qui estoient en sûreté ou se pouvoient passer de luy, attendirent qu'il les eut fait restablir dans Castres. Il les fit fournir de vivres, meubles et de maisons, mesme, dans lesquelles ses nouveaux habitants trouvoient les caves pleines et les denrées de ceux qu'on avoit chassés, dont ils se servirent jusqu'à leur restablissement. Ainsy, partie de Castres est restablie dans Burlats par le moyen de La Grange qui envoya prier le s^r^ de Bosque, ministre réfugié à Castelnau, de venir prescher à son troupeau, qui ne manqua point de venir et dressa un consistoire pour le tenir en discipline. La Grange, pour se maintenir,

(1) Jacques de Bonne, seigneur de Misségle. Une des principales victimes de ce fait d'armes fut Sébastien de Lacger, doyen du chapitre de Burlats, frère du juge de Castres qui rendit le chef de l'entreprise responsable de ce meurtre et *ne lui pardonna jamais* (Arch. de Lacger).

obtint commission du vicomte de Paulin, général [le mareschal 1573
Damville n'estant pas encore uni avec le party], pour le gouvernement et pour exiger les contributions sur ceux de contraire party; avec quoy il faisoit subsister deux cents hommes de pied et trente de cheval qu'il avoit en garnison, outre les autres volontaires, envoyant partout ses billettes (1), et faisant porter les contributions, jusques à la prise de Castres.

Quelques jours après la prise de Burlats, se fit celle de la Bize-des-Alières, près Narbonne (2), auparavant recognue par le capitaine Tourène et son frère le chevalier qui prirent des forces du vallon, conduites par le capitaine Mazamet, avec lesquelles s'estant mis en chemin, le temps fut sy mauvais que partie s'en retourna sans passer Ste Colombe; mais les Tourène et Mazamet ne se rebutant pas, allèrent, nonobstant cela, toute la nuit, et parvinrent tous mouillés, un peu devant le jour, près de Bize, et, estant entrés dans le fossé, dressent les eschelles et montent sur la muraille sans estre descouverts, les ennemis ayant négligé la garde à cause du mauvais temps. Estant descendus, ils arrivèrent jusqu'à la place, sans alarme, où ils trouvèrent le corps de garde en débauche, beuvant de leur muscat; ils le mirent facilement en fuite et se saisirent de la ville sans beaucoup d'effusion de sang. Ils y trouvèrent un riche butin, de bons prisonniers, entre lesquels estoient les s^rs^ de Bize, de Trotepolis, de Alix et le bailly de la ville; une douzaine de chevaux d'Espagne qu'ils avoient en leurs escuries, dont on envoya quelques-uns au vicomte de Paulin. La nouvelle de cette prise arrivée à Mazamet, ceux qui avoient reculé, désespérés d'avoir perdu cette belle occasion, montent à cheval conduits par le capitaine Rollac, et, estant arrivés au lieu dict les Oules, près de Bize, tombèrent dans une embuscade de laquelle, ayant essuyé une salve

(1) La *bilheto* signifie encore en patois languedocien, *le billet de logement*, ou l'*avertissement pour l'acquit des contributions*.
(2) Le 20 ou 24 octobre (Faurin).

1573 d'arquebusades, Rollac fut blessé aux reins et en mourut le lendemain, à Bize, fort regretté de tout le monde, comme un homme de cœur et fort déterminé. Il estoit natif de La Bruguière (1).

Les Tourène, donc, et Mazamet, s'estant rendus maistres de Bize, tirèrent de grosses rançons, tant des susnommés que de tous les autres habitans, et se gorgèrent tellement de butin et des vivres qu'ils y trouvèrent, qu'on n'en sauroit croire davantage : jusques à abreuver leurs chevaux de ces vins excellents et délicats que ce terroir porte. Les désordres n'allèrent pas fort loin sans qu'il y eut dispute entre les chefs, Tourène et Mazamet, pour le gouvernement. Le premier disoit que l'entreprise le regardoit et qu'il y avoit différence dans leur naissance (2) ; l'autre, au contraire, qu'il luy avoit fourny les forces pour exécuter l'entreprise et qu'il y avoit de la différence entre eux à cause de son expérience en la guerre. Sur cela, Mazamet feignant quelque voyage, laisse dans Bize son sergent La Raye, soldat déterminé, et part avec dessein d'obtenir, en seul, la commission pour le gouvernement du vicomte de Paulin dont il estoit fort cognu. Tourène, ayant senty cela, se résolut de sortir La Raye et se rendre maistre de la ville, pour se mettre en possession de ce que l'autre alloit demander à son insu. Dans cette conjoncture arriva une occasion favorable : l'ennemy vint visiter la garnison de Bize. La Raye sort avec ses gens, et, voulant rentrer, à son retour il trouva visage de bois. Il se plaint, et demande à parler à

(1) Un autre capitaine Rollac, catholique sans doute, existait alors dans le bas Languedoc. Damville intercède en sa faveur auprès du roi dans une lettre du 26 avril 1578. Il avait tué son adversaire en duel (Bibl. de Toulouse, mss. C. 93).

(2) Jean et Etienne Molinier, seigneurs de Tourène, frères, furent maintenus nobles par arrêt du 2 septembre 1559 (Arch. de M. le comte de Bouffard). D'Aubigné parle, à diverses reprises, de la division qui existait entre la noblesse et le tiers état dans le haut Languedoc : « *Armés et veillant les uns contre les autres, ils estoient nuds et endormis contre leurs ennemis.* » (*Hist. univ.*, II, 363 ; éd. de 1616). On retrouve souvent les traces de ces luttes intestines dans les registres des délibérations des conseils de la ville de Castres.

Tourène qui se présente franchement pour luy parler; mais le 1573
capitaine Papoulet, Provençal, partisan de Mazamet, s'estant pointé et ajusté durant le pourparler, luy tira un coup de pistolet sy justement, qu'il lui donna dans la teste, duquel coup il mourut peu de jours après. Mazamet, demeurant coy dans Mazamet avec ses gens, sachant que Bize luy estoit interdit, apprit de ses espions que le chevalier de Tourène estoit passé faisant mener en main deux chevaux d'Espagne pour les donner, comme on disoit, au vicomte de Paulin pour se faire confirmer dans Bize. Il le fit suivre par son sergent La Raye et autres qui luy firent une embuscade à son retour, auprès de Campans (1), et le tuèrent à coups de poitrinals. Après sa mort, la commission fut donnée au jeune Tourène, leur cadet, qui, ayant continué d'y commander, fut assassiné malheureusement à la chasse, quelques temps après, par des voisins ses ennemis, en haine de sa religion; après la mort desquels la commission fut donnée au capitaine La Fenasse. Et voilà la piteuse fin de ces trois frères, neveux de M[tre] Estienne de Molinier, s[r] de Tourène, conseiller au sénéchal de Carcassonne, et, depuis, en la chambre de l'édit de Languedoc, lequel, ayant envoyé sa plainte au dict s[r] vicomte de Paulin, comme général, obtint commission pour en faire informer, pour en avoir un jour réparation tant contre le d[t] Mazamet et La Raye, que autres qui avoient contribué à ces meurtres (2).

Mazamet, se voyant hay au vallon pour ses actions violentes, s'en alla fortifier l'église de Pradelles-Cabardès d'où, avec une forte garnison, il faisoit tous les jours des courses sur la Terre-

(1) A cinq kilomètres N. de Castres.

(2) Les frères de Tourène étaient fils de Jean de Molinier et de Barbe de Laurens. Le *chevalier* s'appelait Etienne, et fut tué à l'âge de vingt-six ans. Le plus jeune, nommé François, avait vingt ans à la mort du dernier de ses frères. — Le château de Tourène, fief de haute justice, avait été bâti vers l'an 1250 par Raymond Tourène, bourgeois de Castres. Il fut pris et brûlé par les descendants de son fondateur, les seigneurs de Navés et de Barjinac, le 22 novembre 1586. Ses ruines, vendues en 1650 au consistoire de Castres par J. de Bouffard-Madiane, servirent à bâtir le clocher d'un temple (Arch. de Bouffard).

1573 basse, minutant comment il pourroit attraper Maurel de Caunes, s^r d'Aragon, lequel ayant pris, il luy demanda de sy grosses sommes, qu'il l'obligea de traicter secrètement avec son sergent La Raye qui le fit sauver et le suivit à Caunes où il luy donna une bonne partie de ce qu'il avoit promis au capitaine.

1574 Nous commencerons l'année 1574 par le consulat, que le s^r d'Ambres fit faire tout catholique, le premier de janvier : M^tre Jean de La Roche, avocat; Antoine Rigalde; Pierre Pujol; et Jacques Roussel. Après quoy, le huit janvier, le d^t s^r d'Ambres quitta le gouvernem^t et laissa en sa place le s^r de St Félix, du bas Languedoc, avec cette réputation de s'estre bien comporté envers tous, mesme ceux de la Religion.

Le s^r de St Félix ayant pris possession de son gouvernement et congédié les compagnies qui estoient en garnison, des soldats du pays, establit en leur place quatre compagnies estrangères, savoir : la sienne, conduite par le capitaine Jany, ramassée de Béziers, Gignac et autres lieux voisins, et trois compagnies italiennes du régiment du colonel Alphonse d'Ornano, corse (1), l'une commandée par el Signor capitan Anto Poudan di Brando, la seconde par el Signor Vincenty d'Orneso, la troisième par el Signor Sanson Fabio; lesquelles quatre compagnies furent mises dans la ville pour la garnison, outre les habitans catholiques. St Félix, ayant esté reçu honorablement et logé dans la maison d'Antoine Thomas, de la Religion, qui n'avoit pas quitté la ville, ne changea rien à l'ordre estably par les dits de Montbéraud et d'Ambres, se servant du conseil my-party pour faire subsister sa garnison; il est vray qu'il fut un peu plus rude et exact que les autres contre ceux de la Religion qu'il faisoit assembler tous les soirs (hors de ceux qui estoient de sa confidence) par un cry public, les serrant dans la maison de Fouglarin, procu-

(1) Plus tard (1595) maréchal de France.

reur du Roy. Les compagnies corses firent, du commencement, mauvais traitement à leurs hostes de la Religion; mais, comme ils se virent souvent assaillis par ceux qui estoient dehors la ville, appréhendant de tomber entre leurs mains, ils se mesnagèrent mieux, et craignirent d'estre maltraités s'ils continuoient de faire désordre à leurs familles. 1574

Ce pendant que S[t] Félix estoit en peine de se bien garder tant de jour que de nuit, La Grange taschoit aussy sans cesse de le surprendre. Pour ce faire, ayant recognu un lieu propre pour y entrer, à la tour de Milledanes, du costé de Villegoudou, ayant apresté tout ce qui luy estoit nécessaire pour l'exécution de son dessein, il envoya à M[rs] Jean et Jacques de Castelpers, vicomte et baron de Panat, gouverneurs de Rouergue, de les vouloir assister de leurs personnes et forces; lesquels, après avoir reçu l'advis, descendirent avec les troupes de Rouergue et de la montagne, vers la my-février, faisant huit ou neuf cents arquebusiers et cinquante cuirasses, et arrivèrent au pont du Fraïsse (1), lieu du rendez-vous, La Grange s'y estant aussy trouvé avec la garnison de Burlats trois heures avant le jour, ayant fait halte deux heures attendant la fin de la lune qui se coucha une heure et demie avant le jour. La Grange, après leur avoir révélé l'entreprise et la facilité de l'exécution, ayant passé le pont et laissé le grand chemin, se jeta dans la plaine d'Aillot (2) laquelle ayant traversée, il les mena au pré de Billou, près des chenevriers, où il avoit fait descendre un bateau, de Burlats, dans lequel se jetèrent les capitaines Bousquet, Elias Le Roy et douze autres armés de cuirasses qui prenant une eschelle dans le bateau, la devoient porter toute droite jusques à la muraille qui est entre la tour de Milledanes et le pont vieux où, l'ayant dressée, ils devoient monter sur la muraille pour aller attaquer le corps de garde de la tour dans le temps que La Grange donneroit l'escalade entre la

(1) A cinq kilomètres de Castres, en amont de l'Agout.
(2) Aux portes de Castres, sur la rive gauche de l'Agout.

1574 tour de Milledanes et le coing de Ste Claire. Mais deux inconvénients rompirent ce dessein : l'un fut que ceux qui venoient portant l'eschelle droite (quoiqu'ils ne fussent guère loin du lieu où ils devoient descendre), s'approchant trop du rivage, rencontrèrent une branche de saule qui renversa l'eschelle dans l'eau et, par sa chute, cuida renverser le bateau et ceux qui estoient dedans, l'autre, que ceux de la garnison des Salvages venant à Castres devant le jour, recognurent la troupe qui debvoit donner l'alarme du costé de Castres pendant que l'exécution se fairoit à Villegoudou, lesquels soldats ayant fait cette rencontre et tiré quelques arquebusades, se voyant poursuivis, se jetèrent dans le fossé, ce qui donna l'alarme à la ville. La Grange se voyant descouvert, recula, et, ayant joint les troupes du secours, s'en retourna à Burlats, après avoir tiré parole des d[ts] s[rs] de Panat de venir leur aider au premier mandement. Cet accident fut cause que ceux de la Religion de Castres furent plus resserrés et maltraités.

Ceux de Castres, estant de retour à Burlats, continuoient de courir tous les jours sur la ville pour lever les contributions et fatiguer leurs ennemis, accoustumant la garnison à ces fausses alarmes pour la rendre plus paresseuse et nonchalante, ce qui arriva. Les Corses en vinrent à cette sévérité et mespris de dire contre ceux de dehors : *Volaran, Volaran los huganaldos per entrar en casa!*

Un jour, entre autres, Jean Fabre, second sergent de La Grange, estoit sorty de Burlats avec une troupe des gens de cheval. Quand il fut aux Castaniers, regardant vers la plaine, il vit venir quatre soldats de la ville qui alloient à leur garnison des Salvages, il descend viste pour les attraper, et les autres, se voyant perdus, se retirent à La Borie-naüte où Fabre, estant arrivé, demanda à un païsan des nouvelles de ces soldats, lequel, désirant les sauver, assure Fabre qu'il ne les avoit pas vus; de quoy l'autre outré, le tua; et ayant investy la métairie, y mit le

feu, ce qui obligea deux de ces soldats de sauter, lesquels furent tués incontinent; les autres n'osèrent les suivre et se cachèrent dans un privé (1) où ils se préservèrent et se retirèrent à Castres après le despart du d[t] Fabre. Cette action causa, depuis, un grand procès entre l'Espinasse, maistre de la métairie, et La Grange contre lequel il s'en prit, bien qu'il fust absent et à Burlats, l'action de son sergent ne pouvant estre prise que pour un acte d'hostilité dont L'Espinasse, qui estoit dans Castres, ne pouvoit se plaindre, encore qu'il fust de la Religion, parce qu'il estoit joint avec les ennemis du dict La Grange qui en fut deschargé en justice, par les édits. 1574

Le sixiesme de février (2) ceux de Mazamet, faschés du voisinage de la garnison de Hautpoul avec laquelle ils estoient tous les jours au combat, dressèrent une entreprise sur le fort dont ils vinrent à bout par intelligence, ce qui les mit en repos.

Nous avons vu, cy devant, qu'en l'assemblée de Réalmont les gouverneurs des pays confédérés s'estoient entre promis de s'assister les uns les autres en cas d'attaque des ennemis. Le s[r] de Sérignac, seigneur de Terride, gouverneur du bas Quercy, ayant eu advis que le s[r] de Lavalette assembloit des troupes en Gascogne pour luy courre sus, manda partout pour avoir des forces et particulièrement au V[te] de Paulin qui, ayant pris sa compagnie de gensdarmes et autant d'autres gens de cheval [entre lesquels ceux de La Grange, de Burlats, y furent employés], s'en alla en grande diligence trouver le s[r] de Terride, au Mas de Verdun (3), en mars, où il faisoit halte attendant les forces qui arrivoient de tous costés. On envoya loger cette compagnie de gensdarmes à l'abbaye de Grand Selve, à une lieue du Mas, et le reste à un

(1) Les vers suivants feront peut-être mieux comprendre ce que l'on entendait autrefois par *un privé :*

Pour chevet il n'a qu'un pavé,
D'une botte il fait un privé.
(SAINT-AMANT.)

(2) Faurin dit le 16.

(3) Le Mas-Grenier, ou Mas-Verdun, Tarn-et-Garonne.

1574 petit village voisin, et luy, avec quelques-uns de ses plus favoris, resta au Mas où, ayant demeuré deux jours, ils eurent advis que les ennemis s'en venoient à eux pour les attaquer. Six ou sept cavaliers, envoyés pour recognoistre ceux qui estoient logés à Grand-Selve, se retirèrent, nonobstant qu'ils fussent poursuivis bien roide; lesquels, s'en retournant, rencontrèrent un espion, que les cavaliers avoient fait avancer, qui feignoit d'estre boulanger; mais, après l'avoir fait chanter, ils apprirent de luy que le s[r] de Lavalette approchoit suivy de sept ou huit cents chevaux, de plusieurs régimens d'infanterie et de trois ou quatre cents gentilshommes volontaires qui suivoient l'armée pour prendre le plaisir de leur défaite. Les gensdarmes de Paulin mandent incontinent l'advis à Terride et à leur capitaine qui montoient à cheval à l'instant, presque seuls, pensant seulement retirer cette cavalerie et l'amener au Mas pour empescher leur défaite. Mais, quelque diligence qu'ils fissent, ils n'estoient pas arrivés à Grand-Selve que les coureurs des ennemis parurent, suivis d'une grosse troupe qui charge cette compagnie de gensdarmes, lesquels, en fuyant, se retirent au Mas; mais, comme ils furent arrivés à un ruisseau qui est entre deux après lequel on rencontre une montée, le vicomte, voyant qu'ils estoient fort pressés : *Ça! ça!* dict-il, *il se faut battre.* Et les ayant fait serrer, il monta avec eux au plus haut de l'éminence où il trouva un grand bois de chesnes de haute futaye. Comme il vouloit entrer dans la plaine, il rencontra les coureurs des ennemis. Luy, estoit accompagné du jeune Brassac, son lieutenant, du Causse, des deux Puechcalvels, du cadet S[t] Amans, des capitaines Dupuy, Pasquet, La Fenasse, Simon Gaches (1), Cahours et autres braves gensdarmes, jusques au nombre de soixante, et autant d'arquebusiers à cheval, les-

(1) Ce capitaine était fils de Guillaume et de Catherine de Colomb. Il mourut en 1592, laissant ses biens à son neveu Jean, sgr. de Prades. Est-ce le même cap. Simon Gaches qui fut condamné pour le prétendu crime de lèse-majesté, par arrêt du parlement de Toulouse, du 8 mai 1570? Le premier était originaire de Vabre et le second paraît être de Puylaurens.

quels voyant l'ennemy vingt fois plus fort qu'eux et ne pouvant s'en dédire, se résolurent à se bien défendre. La charge ayant esté sonnée de part et d'autre par les trompettes, ils se meslèrent comme des lions, se battant à coups de pistolets et d'espées avec une horrible chamaillis. Le vicomte, bien armé, monté sur son cheval appelé le *Levraut*, l'espée à la main et des premiers, voyant la charge, se fourre parmy les ennemis, faisant très-bien son debvoir, et ayant esté recognu pour le chef à ses riches armes et basques de son buffle brodé d'or, ils se jetèrent tous sur luy pour le prendre, donnant plusieurs coups d'espée et de pistolet au cheval pour le terrasser; mais le vicomte, brave et généreux, se défendit vaillamment, frappant à grands coups d'estoc et de taille, et, chamaillant les ennemis, escarta tous ceux qui estoient plus près de luy. Le cap^e^ Dupuy (1), qui combattoit près de luy et prenoit garde exactement de sa personne, voyant son cheval tout couvert de sang, luy dict : *Monsieur, retirons-nous, voicy le gros de l'ennemy.* L'autre, frappant toujours sans escouter ny regarder qu'il couroit fortune d'estre tué ou demeurer prisonnier, fut retiré de la presse par les siens, comme par force, luy faisant prendre la descente vers le ruisseau qu'ils passèrent plus vite que le pas; et l'ayant passé et repris courage, ils retournèrent tout court sur les ennemis, et, après plusieurs charges et recharges valeureusement soutenues par le vicomte et les siens, il fallut, enfin, céder à la force, la partie estant mal faite : huit cents mestres, quatre cents volontaires et plusieurs régiments d'infanterie, contre soixante mestres et autant d'arquebusiers à cheval; lesquels, après avoir passé le ruisseau, vouloient mettre pied à terre pour arrester l'ennemy à coup d'arquebusades; mais le cap^e^ Dupuy s'y opposa, 1574

(1) Il ne faut pas confondre le capitaine Dupuy, de Saint-Sernin, Aveyron, que nous avons trouvé plus haut, avec Pierre Dupuy-Melgueil dont il est ici question. Ce dernier fut nommé écuyer ordinaire du roi de Navarre, par lettres patentes datées de Niort, le 20 juin 1576 (Papiers de la famille Dupuy du Tour).

1574 ce qui fut un bon conseil parce que tout y seroit demeuré, et fit faire retraite à tous vers le Mas. Les ennemis, ayant recognu la foiblesse du vicomte, le chargèrent plus vivement croyant les mettre en desroute et en avoir bon marché; mais ces braves cavaliers cy-dessus nommés, ayant fait serrer les files et les rangs, et s'estant mis à la queue, firent une des plus belles retraites qu'on ait ouï parler de mémoire d'homme, et, montrant toujours le visage aux ennemis, se retirèrent au Mas sans perdre personne que le s^r de Calonges qui fut tué en voulant changer de cheval. Ce fut un grand miracle qu'un seul échappast de cette troupe.

Le s^r de Terride, voyant venir le vicomte pressé de tant d'ennemis, fit sortir l'infanterie pour favoriser sa retraite et la logea dans les vignes, sur le chemin que les ennemis tenoient; mais ils furent incontinent enveloppés des ennemis qui, en les tournoyant, leur crioient : *Rendez-vous, et l'on vous fera bonne guerre*. Ce qu'entendant, le capitaine Franc, craignant que cette infanterie ne se perdist, fait mettre pied à terre aux arquebusiers du vicomte et donna une sy rude charge sur les ennemis, assisté du Causse avec une partie des gensdarmes qui retournèrent à la charge, qu'il sauva cette infanterie qui, s'estant remise de son effroy et jointe avec ceux qui les avoient secourus, se mit à la retraite vers le Mas où ils se sauvèrent.

La cavalerie ennemie, voyant ne pouvoir pas avancer davantage, fit venir un de leurs régiments qui pressa fort l'infanterie du Mas, laquelle, estant en petit nombre, fut enfoncée par les ennemis et obligée de se retirer dedans avec grand désordre; en telle sorte qu'on croyoit tout perdu et au mesme estat qu'à Orthez lorsque le comte de Montgommery prit la ville de plein jour et y força le seigneur de Terride, catholique, aisné de celuy qui commandoit au Mas; lequel, voyant ce grand effroy, fit fermer les portes, et ayant un peu restably le silence parmy les fantassins, les fit ranger sur la muraille pour la défendre et tirer à l'en-

nemy qui estoit sur le bord du fossé, comme s'ils eussent voulu donner l'assaut. En cette conjoncture, l'ennemy, voyant de là l'eau une compagnie qui venoit au secours du s^r de Terride et qui se pressoit fort de passer la rivière dans les barques, fut touché de peur et recula de dessus le fossé, se mettant à la retraite. On dit que le désordre y fut sy grand et l'alarme sy chaude, qu'il y eut un des gensdarmes qui, croyant tout perdu, se jeta dans la Garonne, armé comme il estoit, et, ayant passé à la nage sur son cheval, ne s'arresta qu'il ne fust à Montauban où il porta la nouvelle de la défaite entière. Enfin, ce combat fut sy opiniastre, qu'on trouva un sergent et plusieurs soldats des ennemis morts sur le fossé du Mas. 1574

Lavalette, voyant qu'il n'avoit pu rien gagner sur les troupes de Terride, fit retirer les siens aux villages d'alentour, et, le lendemain, envoya un trompette pour retirer les morts; lequel estant arrivé au Mas, après plusieurs discours de louange pour la cavalerie qui avoit sy bien combattu et après avoir demandé le nom de celuy qui portoit le buffle couvert d'or, ayant appris que c'estoit le vicomte de Paulin, il luy envoya les baise-mains que son maistre l'avoit chargé de luy faire, et, après l'avoir fort loué pour avoir bien fait, il dit : *Si vous aviez dix mille hommes tels, comme celuy-là, ils seroient capables de chasser tous les catholiques hors du royaume.* Et, ayant fait charger les morts qui estoient en bon nombre et mesme de qualité, il s'en retourna vers son maistre. Le vicomte, voyant les ennemis retirés, prit congé de Terride, passa à Montauban, de là à Buzet, donna l'alarme en passant à Lavaur et arriva à St Paul où ayant passé l'Agout, il retourna à Réalmont, d'où il congédia les arquebusiers à cheval que La Grange luy avoit envoyés pour son voyage du Mas, après les avoir remerciés et loués d'avoir bien fait au combat, sans y avoir perdu que Guilhaume Marty, un des quatre caporaux de la compagnie de La Grange. C'est là ce qui se passa en ce voyage de Guienne vers la my-mars.

1574 Le roy Charles, voyant tant de troubles et de combustion dans son royaume, recognoissant qu'il avoit esté trompé et déçu par son conseil qui luy avoit fait croire que, après qu'il auroit fait mourir les principaux de ceux de la Religion, il n'y auroit plus personne qui osast bouger, vexé du regret de ce qui s'étoit passé, se résolut, après le départ de son frère pour la Pologne, de faire la paix avec ceux de la Religion, et, afin de leur donner plus de commodité de s'assembler pour cet effect, il accorda une trève pour quelques mois, environ le premier d'avril, qui fut publiée à Roquecourbe le douze; mais elle ne fut observée ny d'un party ny d'autre.

Le s^r de La Grange avoit son esprit toujours tendu et ses yeux tournés vers la ville de Castres pour la surprendre, sans se rebuter de trois entreprises qui n'avoient point réussy. Il luy sembla que le chasteau d'Arifat luy pourroit servir, et, à cette fin, il s'adressa à un nommé Poujade que le s^r de St Amans, propriétaire, tenoit dans la maison, lequel luy promit de le recevoir avec les gens qu'il voudroit mener; ce qui ayant esté découvert par ceux de Castres, ils y accoururent avec toutes leurs forces et artillerie. Poujade, surpris, accompagné d'un seul paysan, fait bonne mine, allant d'un gabion à l'autre, tirant tantost de l'un et tantost de l'autre, et amuse les assiégeans; mais enfin, après en avoir tué et blessé plusieurs, il se rendit à vie sauve, au préjudice de quoy il fut poignardé auprès du puits, et incontinent ceux de Castres se retirèrent viste, au moment que La Grange arrivoit pour secourir le chasteau dès qu'il en eut le vent (1).

Le capitaine Bousquet et Elias Le Roy avoient recognu Castres du costé du coin de l'évesché. Trouvant l'entreprise difficile, ils se rebutèrent pour aller entreprendre sur La Bruguière, laquelle

(1) C'est le 14 avril que le château d'Arifat fut pris et brûlé par les catholiques. Guillaume de Génibrouse, sgr. de Saint-Amans, auquel il appartenait, le construisit de nouveau en 1577 (Faurin). Ne pas confondre Arifat de Montredon avec notre manoir qui se trouvait à trois kilomètres, est, de Castres.

ils résolurent d'exécuter de plein jour tant par la porte qui va à la montagne, que par une seconde escalade au bastion qu'avoient fait ceux de la Religion. L'exécution en estoit facile sans ce qui arriva, qui gasta le projet : les d[ts] Bousquet et Le Roy, ayant amassé des troupes de Roquecourbe et du vallon, se vinrent mettre en embuscade, le 29[esme] avril, dans une petite maison près la ville, du costé de la Sigourre, et, estant là, se tinrent coy jusqu'à ce qu'il fust grand jour. Mais il advint que, comme la porte fut ouverte, un nommé Pairin, dict La-Cato-blanquo, estant sorti de la ville avec une arquebuse à gibier et s'en allant par ce chemin, ayant descouvert l'embuscade, mit son manteau en écharpe et donna l'alarme en criant : *Arme! arme! Aïcy soun lous higounaüs!* Le capitaine Bousquet, se voyant descouvert, sort avec sa troupe et les eschelles, et, estant descendu au fossé, en dresse une au bastion; mais, par malheur, voulant commander de monter, l'eschelle se renversa sur Jean Bousquet, son frère, et le cuida tuer, sans qu'il fust possible de la plus redresser; ce que voyant, Bousquet emporte son eschelle et prend le chemin de La Peyre pour retourner à Mazamet; mais, en passant, quelques soldats qui y estoient en garnison tirèrent sur sa troupe, ce qui l'ayant irrité, il attaque La Peyre (1), donne l'assaut, l'emporte de force, tue tout ce qui estoit dedans et y met le feu. 1574

Huit jours après, Bousquet retourna donner l'escalade à La Bruguière, avec les mesmes troupes, entre la porte du pont et le bastion, à un lieu qu'il avoit recognu auparavant; là où estant arrivé avant le jour sans estre descouvert et ayant dressé l'eschelle contre une fenestre grillée et fermée de brique, il l'enfonça et, voulant entrer par le trou qu'il avoit fait, un nommé Grilhou, ayant esté éveillé en sursaut par cette brique tombant sur le feu du corps de garde, se lève viste, et, d'un baston qu'il tenoit à la main, luy donna un grand coup sur la teste dont il luy

(1) A un kilomètre de La Bruguière, Tarn.

1574 pocha un œil et l'estourdit sy fort, qu'il lascha le marteau et, se voyant tout en sang, descendit; ceux qui le suivoient l'emportèrent blessé vers Mazamet. Ceux de La Bruguière, au lieu de récompenser le dict Grilhou, le firent prisonnier avec Philippe Auger et le Païroulier, les accusant d'avoir esté d'intelligence avec Bousquet, et, ayant tourmenté extraordinairement ces malheureux à la torture, les forcèrent à confesser qu'ils avoient trempé à l'entreprise. Ils furent pendus comme traistres, quoique fort innocents, comme Bousquet a toujours assuré, et qu'ils eussent esté toute leur vie très-aspres ennemis de ceux de la Religion auxquels ils avoient fait mille maux. Dans leurs tourmens, soit que ce fust par force ou par la continuation de leur malice, ils accusèrent Jean Bonafous, bourgeois, Bernard Monlaur et son fils, de la Religion. Les deux derniers ayant esté constitués prisonniers, après une longue prison, furent injustement condamnés, savoir : le père a estre escartelé, la teste la dernière, et le fils pendu le premier en présence de son père, pour aggraver son affliction. Mais ils furent tellement assistés de la grâce de Dieu, que le père, voyant son fils sur l'eschelle, le consola jusques au dernier souspir, criant toujours que, quoy qu'ils fussent injustement condamnés pour n'avoir jamais participé à ce dont on les accusoit et conduits là par la malice de leurs ennemis, sy estoient-ils obligés de recourir à la miséricorde de Dieu, pour les fautes et peschés qu'ils avoient commis d'ailleurs, et de prendre une certaine confiance en luy, qu'il leur feroit miséricorde et les recevroit en son paradis, luy remettant la vengeance de leur sang injustement respandu. Ainsy s'estant consolés, le fils fut jeté de l'eschelle en bas et le père reçut la mort avec un grand courage, suivant la sentence cruelle qu'on donna contre luy, sur la fin de novembre.

Le capitaine Mazamet, depuis les meurtres des sieurs de Tourène, estoit ambulatoire, entreprenant de tous costés, comme sur le chasteau de S[t] Affrique, au voisinage de Viviès, qu'il prit

sur François de Montmoure, seigneur du lieu, par sa négligence 1574
qui luy cousta la vie et sa maison, le 8e may.

Le vicomte de Panat, estant allé faire une embuscade près le village de Valence (1) pour attirer une garnison italienne qui y estoit dedans, s'estant précipité pour donner sur ceux qui estoient sortis du lieu d'où il s'estoit trop avancé sans armes à la teste, fut tué d'une arquebusade tirée de la muraille, fort regretté de tous ceux qui le cognoissoient, à cause de son mérite et de sa valeur.

Le Roy Charles, après avoir esté longtemps malade, mourut le 30e de may en son chasteau de Vincennes. La nouvelle portée à Tholose, on vit toute la ville en deuil et tellement troublée, que, par arrest de la cour du parlement, tous esbats et passe-temps furent interdits, et un bal, commencé à une des meilleures maisons de la ville, cessa à l'arrivée de cette nouvelle. Quelques jours après, on fit le convoy funèbre à St Estienne (2) avec grande cérémonie.

Après cette mort, dont il est fort parlé dans l'histoire, il y eut une espèce d'interrègne, jusques à la moitié de septembre, à cause de l'absence de Henri troisiesme; en attendant son arrivée, Catherine, sa mère, prit en main la régence de l'Estat, et, Henry troisiesme, estant arrivé, fut sacré le quinziesme février 1575.

La fin de la vie et du règne de Charles neuviesme nous devoit donner la fin de nos guerres civiles pour la Religion; mais cet interrègne fera que nous en ferons le récit jusques au commencement de l'année 1575 que le roy Henry troisiesme commencera de prendre les resnes du gouvernement, qui, par un mauvais conseil, les voulut continuer jusques à ce que, se trouvant contraint d'appeler ceux de la Religion dont il avoit massacré les parents, elles dégénérèrent en celles qu'on nomme après *de l'Union* et des *Politiques*, auxquelles les catholiques royaux estoient avec ceux de la Religion.

(1) Chef-lieu de canton du Tarn.
(2) Cathédrale de Toulouse.



1571 La ville de Cordes, composée de trois villes qui environnent une éminence de terre qu'on peut comparer à une pomme de pin, savoir : la ville basse, celle du milieu et celle du chasteau au plus haut, ayant esté recognue par le capitaine Peyrols, natif de Bruniquel, fut enlevée sur les catholiques le 23[e] may (1). Peyrols estant parvenu jusques à la porte du chasteau, l'ayant gagnée, y laissa quatre ou cinq soldats pour la garder; mais, ce pendant que luy et ses soldats s'amusoient au pillage des autres deux villes, quelques-uns des habitants, recognoissant la faiblesse de la garde qui avoit esté laissée au chasteau, prenant courage, chassent ces soldats, s'en assurent, et, se contenant en un quartier de la ville, combattent tout le jour contre les assaillants. Cependant on accourut de tous costés au secours. Le vicomte de Paulin, estant party de Réalmont avec vingt-cinq chevaux, vint à Campagnac et, de là, à Cordes. Sur ce bruit, les catholiques, s'estant assemblés sur les advis donnés, y arrivent aussy, de sorte qu'il y avoit apparence d'un grand combat; mais voicy ce qui donna avantage aux catholiques : Peyrols se promenoit la nuit dans son logis, quand un soldat ennemi l'aperçoit par la vitre à la lueur de la chandelle, et, ayant en joue son arquebuse, tire droit à l'ombre marquée à la muraille opposée, de sorte qu'il perça la vitre et donna dans le corps de Peyrols qui tomba mort, de quoy ses soldats advertis, esparpillés dans les maisons particulières, prennent l'espouvante et quittent la ville qui fut ainsy reperdue par la mort du chef et l'avarice des soldats; d'où nous reviendrons à Castres pour voir ce qui s'y fait.

Le s[r] de La Grange, pour alarmer et tenir en cervelle la garnison de Castres, couroit tous les jours jusques aux portes, et faillit à bien peu de prendre ou tuer le capitaine Jany et le s[r] de Roquecourbe qui se promenoient à cheval, lesquels il poursuivit jusques dans le fossé de la ville; et, en s'en retournant, il fit oster

(1) L'*Histoire des troubles advenus à Gaillac et aux environs* dit : le 6 *may*. — Cordes est un chef-lieu de canton du Tarn.

les espées à leurs laquais, qu'il trouva, lesquels ils n'avoient pas eu loisir de prendre. Quelques jours après, Pierre Ricard, caporal, estant venu courre avec quelques autres soldats, ayant rencontré le boiteux de Farinières allant à Gaïx (1) avec une arquebuse sur le col, la luy enlevèrent, d'une passade, sans qu'il eust pu leur tirer, et, l'ayant tué, ils remontèrent vers Arifat, s'en retournant à Burlats. 1571

Ceux de Castres, piqués de ces courses continuelles, s'en voulurent revancher, et ayant eu advis du capitaine Gineste, commandant aux Salvages, que sept soldats de Burlats estoient venus jusques à La Bracadelle (2), ils sortirent sur eux et les défirent, trois tués sur la place et deux prisonniers, appelés Rosier et Batailler.

Ceux de Burlats ayant esté advertis, par une femme qui les servoit, que le cap[e] Gineste estoit allé à Castres, La Grange commanda le sergent Fabre de le venir attendre à Rieu-rouch (3) avec quelques soldats de la garnison, où il n'eut pas demeuré longtemps, que la sentinelle qu'il avoit posée luy donnoit advis que Gineste venoit avec quatre soldats. Gineste, arrivé à deux cents pas de l'embuscade, fit halte et, tout d'un coup, tourne et s'enfuit à la ville. Fabre descouvrant cela, part de la main et le talonne de si près, qu'il l'atteignit au milieu de la plaine de Gourjade. Il chargea Gineste, en passant, lequel luy voulut donner de son pistolet à la teste; mais Fabre, d'un coup d'espée, luy fait sauter le chien, et, redoublant, luy donna un grand coup sur la teste dont il tomba à terre et y fut achevé. Fabre passa outre pour suivre le cheval qui se sauvoit vers la ville, lequel il prit, près la Portanelle, et l'emmena à Burlats avec les despouilles du d[t] Gineste; ses soldats s'estant sauvés, ce pendant, en passant la

(1) A six kilomètres, sud-est, de Castres.
(2) Commune de Burlats, Tarn.
(3) Le *ruisseau-rouge*, ainsi nommé à cause de la couleur de ses eaux qui doivent charrier de l'oxyde de fer, se jette dans l'Agout (rive droite) à 2,5 kilomètres, nord, de Castres.



1574 rivière à la nage, portèrent cette nouvelle au gouverneur qui fit tirer les deux prisonniers de Burlats, et les ayant fait mener à l'Albinque (1), nonobstant les prières du s[r] de Roquecaude et du père de Rosier qui portoit la rançon de son fils, il les fit arquebuser tous deux, quoique prisonniers de guerre et mis à rançon. De quoy ceux de Burlats furent sy fort offensés, qu'ils jurèrent, pour faire cesser les cruautés contre le droit des gens, de ne prendre plus aucun de Castres à vie sauve, sy Dieu leur faisoit la grâce de le reprendre. Ils ne tardèrent guère à exécuter leurs vœux, comme nous verrons.

La garnison de Castres, tant de pied que de cheval, conduite par les capitaines Jany et Jean de Tourène, sortit le 15[e] juillet pour aller faire une course du costé de Pont-de-Larn (2) et du vallon; et en s'en retournant, estant arrivés sur le causse d'Aumontel, y trouvèrent ceux de Mazamet, en nombre de soixante chevaux, qui estoient venus battre l'estrade jusques aux portes de Castres, et ayant passé au gué de Billou (3), estoient allés jusques à Vielmur, d'où revenant à deux heures après midy ils vinrent passer au gué des Gascons, s'en retournant à Mazamet; mais, estant venus au masage de La Garrigue (4), quatre de la troupe estant descendus pour faire collation et ferrer les chevaux, le reste s'estant avancé sous les capitaines Bel, Vignevieille et Angles, estant venus à un carrefour ils descouvrirent, sur le grand chemin du causse, ceux de Castres qui venoient du costé du vallon. Ceux de Mazamet, sans recognoistre leurs ennemis beaucoup plus forts qu'eux en cavalerie et soutenus d'infanterie, commencèrent à crier de loin : *Charge! charge!* Jany ayant logé son infanterie dans un petit vallon, ventre à terre, conduite par Navés, mit sa cavalerie en bataille sur le bord du vallon, cou-

(1) Le quartier de la ville de Castres qui se trouve du côté d'Albi.

(2) Canton de Mazamet, Tarn.

(3) Ce doit être le gué d'Aguillou, à deux kilomètres en amont de Vielmur, Tarn.

(4) La commune de La Garrigue est dans le canton de La Bruguière.

vrant son infanterie, où il attendit ses ennemis de pied coy. Les voyant à port de ses arquebusiers, il fait ouvrir sa cavalerie et recevoir les ennemis qui venoient à la charge par une salve de ses fantassins qui en portèrent sept ou huit par terre, ce qui donna l'effroy au reste, en telle sorte que, du désordre, ils passèrent à la fuite, et en fut tué vingt-deux, le reste se sauva à Mazamet, laissant prisonnier Bel. Les quatre restés à La Garrigue, venant au secours et voyant la défaite, se sauvèrent aussy, très-marris de ne s'y estre pas trouvés, croyant qu'ils eussent empesché ce malheur, comme il estoit aisé en y procédant avec ordre. 1574

Ceux de Castres, contents d'avoir fait ce coup, après avoir pris les despouilles, armes et chevaux de leurs ennemis, s'en retournèrent avec grand triomphe, et, en chemin, achevèrent de tuer le cap[ne] Bel, leur prisonnier, faisant de grandes extravagances à l'entrée de la ville, entre autres Solanes, enseigne de Jany, et Castagnier.

Monsieur de Bieules, qui se trouva à Gaïx, envoya après ce combat ensevelir les morts sur le lieu. On remarqua que ceux de Castres avoient eu le vent d'auta (2) favorable, il leur venoit par derrière et donnoit aux yeux de ceux de Mazamet avec une sy grande violence, qu'il fut cause de leur desroute. Ils pouvoient s'empescher d'aller charger leurs ennemis dans ce désavantage, et les laisser passer pour donner après, s'ils l'eussent jugé à propos, ayant recognu leur nombre et pris cet avantage d'avoir gagné le vent, comme un bon chef doit faire dans ces rencontres. Disons quelque chose de la prise de Castres, et, parce qu'elle est un peu de longue haleine, nous ferons plustost un tour vers la montagne.

Cela se voit souvent qu'un despit porte les hommes et les plus grands courages à changer et à se révolter contre leurs

(1) Le vent d'*autan*, ou du sud, règne très-souvent, et quelquefois d'une manière terrible, dans le midi de la France, mais plus particulièrement à Castres et ses environs.

1574 amis et confédérés. Le capne Gautran (1), se voyant privé du gouvernement du chasteau de Brassac donné au sr de Sénégats, son ennemy, se retira, par despit, à Castelnau pour vivre comme un particulier, et, y ayant demeuré, se changea à une sienne maison près La Salvetat, nommée *Las Soups*, là où il est cajolé par Pradels, de La Salvetat, catholique, qui luy mena soixante arquebusiers. De quoy ceux de Brassac ayant reçu la nouvelle, mandent par tout pour avoir du monde, afin de l'aller assiéger avant qu'il s'y rendist plus fort. Le secours estant venu de tous costés, on l'attaqua, et les capitaines Boüte, Vitrac et le sergent Fabre conduisant ceux de Burlats, forcèrent le lieu, et à peine put-on sauver Gautran, qu'il ne fust tué par des ennemis particuliers qu'il avoit dans les troupes. On fit main-basse de tous ses soldats et le fort fut bruslé.

Ceux de La Salvetat, outrés de la perte de leurs soldats, s'en allèrent quelques jours après pour prendre le fort de Fraïsse que ceux de La Caune avoient remparé, près de la ville, pour favoriser la levée de quelques arrentements. Ils y vinrent de plein jour, fort à couvert, et, trouvant un soldat sur un cerisier, ils le firent descendre pour le tuer d'une arquebusade qui ayant donné l'alarme au fort par son bruit, ils se mirent en estat de défense, et les ennemis les voulant forcer, ils leur résistèrent sy vigoureusement, qu'après avoir tué les sieurs de Cors et de Griffoliès, leurs chefs, les principaux de La Salvetat, ils se retirent bien viste, fort tristes d'avoir fait une seconde perte.

Après ces exploits en nostre montagne, l'assemblée générale

(1) Bertrand Gautran, sieur de Birac, bourgeois de Castelnau-de-Brassac. Deux arrêts de la cour des aides de Montpellier furent lancés contre lui (24 avril 1586 et juin 88) à *cause de ses rebellions, désobéissances, recourses, violences, paroles outrageuses et lassives... contre l'honneur et autorité de la dicte cour...* Etienne Cornil, *son grand amy et familier domestique, côntecteur, consulteur et directeur en toutes ses affaires*, fut arrêté pour caution (vieilles minutes des notaires d'Esperause). On trouve une lettre de Gautran signée *Lassouts*, dans les archives de la Haute-Garonne, papiers Coras. — Lassouts est à deux kilomètres de la Salvetat, Hérault.

des églises de Languedoc, haut et bas Quercy, Rouergue et Armagnac, fut convoquée à Milhau au commencement d'aoust, à laquelle se trouvèrent les sieurs de Terride, de Paulin, de Panat, de Fontarailles, de S[t] Romain et beaucoup d'autres seigneurs, gentilshommes et députés, tant pour pourvoir aux affaires de l'église, que pour faire de nouveaux règlements pour leur sûreté, où furent jetés les premiers fondements de l'union qui se fit avec le mareschal Damville. 1574

Pendant que le vic[te] de Paulin estoit à l'assemblée de Milhau, il reçut nouvelle que le cap[e] Tourène avoit esté fait prisonnier par ses ennemis voisins qui, depuis, l'assassinèrent à la chasse et que tout le pays se préparoit promptement pour assiéger Bise; à quoy voulant pourvoir, il envoya le s[r] du Causse et S[t] Amans, le jeune, pour gouverner et la défendre; lesquels, ayant ramassé au vallon deux cents arquebusiers, allèrent en plein midy, le 29[e] aoust, secourir Bise assiégé de toutes les forces catholiques, et, sans marchander, chargèrent les assiégeans, les rompirent et levèrent le siége fort heureusement et entrèrent dedans, où nous les laisserons pour revenir à Castres.

Au bruit du siége de Bise, plusieurs troupes de la Religion, tant de la plaine que de la montagne, estoient parties pour aller au secours; de quoy ceux de Castres estant bien avertis, ne pensant à rien moins que d'estre attaqués, ne firent la garde, mais La Grange, qui estoit toujours aux aguets ne se rebutant point après quatre entreprises sans succès, les emporta par escalade en la manière que s'ensuit (1).

(1) Voici le jugement que le manuscrit de *Doumayron* porte sur Jean de Bouffard-La-Grange, le héros de la prise de Castres, au moment de cette action : « *Celui-ci, de la France, estoit homme de grandes lettres et portoit l'humeur paisible et froide, mesme n'estoit-il pas en estime d'estre adroit aux armes quoiqu'il eust suivi la guerre quatre ans et estoit au siége de Sancerre, ce néantmoins, en sa ville, il n'avoit créance qu'à raison de son frère, La Garrigue, et, par ainsi, peu soupçonnoient de le voir pratiquer et faire des promenades avec plusieurs des principaux; ains chascun croyoit qu'il les entretenoit de l'astrologie, ou autres sciences esquelles il estoit versé...* »

1574 Ceux de Castres estant un jour sortis pour courir vers le Sidobre (1), trouvèrent, près du masage de La Rouquette, cinq où six soldats à cheval, qui estoient de ceux de Burlats, levant les contributions, lesquels, chargés brusquement, se sauvèrent à la fuite, hormis Jacques Le Roy qui, se méfiant de son cheval, se jeta dans une vigne où, en se défendant, il se fit faire composition, laquelle luy fut bien gardée. Il fut mené à Castres prisonnier, où ayant demeuré quelques jours, il obtint sa liberté payant sa rançon; et comme il vint aux créneaux pour faire signer son passeport au s^r^ de St Félix, gouverneur, qui se promenoit, attendant sa commodité, il s'appuya du costé de l'eau et s'avisa qu'on pourroit entreprendre avec facilité sur la ville par le moulin de Villegoudou; de sorte que, ayant esté despêché, il s'en alla en diligence à Burlats rapporter à son gouverneur ce qu'il avoit recognu, dont La Grange fut fort joyeux, et l'exhorta au silence. Mais, voulant se mieux esclaircir, il employa le sieur Amans Legros, médecin, qui avoit permission d'aller et venir à cause de sa profession, lequel recognut à son aise le d^t^ lieu en se promenant avec St Félix. L'ayant rapporté à La Grange, il ne se voulut pas encore fier à eux et vint de nuit, en personne, sur le lieu, avec le sergent Fabre et quelques autres soldats; et, ayant mis les chausses bas avec le d^t^ Fabre, ils montèrent sur la chaussée du moulin, et, ayant bien recognu le lieu, le s^r^ de La Grange, voyant la chose aisée, leva les yeux au ciel, implorant l'assistance de Dieu en cette cinquiesme entreprise; puis, estant descendus de la chaussée et sortis de l'eau, ils s'en retournèrent à Burlats (2).

La Grange donc, ayant recognu le lieu, se disposa, avec son frère La Garrigue, à préparer toutes choses pour l'exécution.

(1) Région granitique des montagnes de Castres.

(2) Variante : « Et, en se retirant, le dict Fabre fut rudement rabroué par le dict s^r^ de La Grange de ce que, estant dans l'eau jusqu'à demi-jambe, il l'aurait chatouillé en luy mettant la main, par derrière, entre les cuisses, de la joie qu'il avoit d'avoir vu leur dessein assez facile d'estre exécuté. »

Pour cet effect, ils firent faire deux petites eschelles, l'une pour monter sur la chaussée et l'autre pour monter sur le moulin, et préparèrent deux autres eschelles en cas de nécessité, comme aussy des marteaux, des limes et tenailles pour rompre les grilles du moulin, et tout ce qui faisoit besoin. Deux difficultés se présentèrent : La première, l'absence de M. le vicomte de Paulin, général du pays, auquel il falloit communiquer l'entreprise, comme il estoit enjoint par les règlements faits aux assemblées précédentes : *Mais quoy,* dirent-ils, *rester de faire une sy belle exécution pour cela!* Et, rompant cette glace, ils pensèrent de ne s'arrester point en sy beau chemin, parce que la prise de Castres prévaudroit par dessus les reproches qu'ils en pourroient avoir; et, sur l'espérance d'estre bien avoués, ils prirent résolution de passer outre. La seconde difficulté estoit d'où est-ce qu'ils pourroient recouvrer des forces voisines afin que l'ennemy ne s'alarmast point des préparatifs; mais Dieu leur fournit un moyen pour ne retarder point l'exécution. 1574

Géraud de Lomaigne, vicomte de Terride, général du bas Quercy et Lauragois, arriva à Sorèze en cette conjoncture avec les s^rs^ D'Audon et de Fontarailles pour y tenir une assemblée, menant avec eux une belle troupe de cavalerie. La Grange averty de cela, despêche les cap^es^ Rascas et Lalaugerie, qui estoient auprès de luy, pour prier ces messieurs de les vouloir assister de leurs personnes et forces pour mettre à exécution cette cinquiesme entreprise qu'il leur fit communiquer. Ils promirent, fort agréablement, de se trouver à la vue de Castres le 23e d'aoust, avant le jour, avec leur cavalerie et autres forces qu'ils pourroient ramasser dans le Lauragois. Ces députés revenus, La Grange prépare ses forces de Burlats et se résoult de n'avoir point ceux de Roquecourbe de peur d'estre descouvert comme auparavant; il ne manda qu'au cap^e^ Lafon de luy mener ceux de Réalmont au jour et lieu qu'il luy assigna.

Le 19^esme^ d'aoust, ceux de Lauragois estant venus faire une

1574 course du costé de la porte neuve, tuèrent, d'un coup de pistolet, un prestre qui chassoit aux cailles; ce qui donna l'alarme grande à la ville, et irrita S[t] Félix à tel point, qu'il manda venir tous les habitants de la Religion et leur dict : « *Je sais que ceux qui sont dehors font de nouvelles entreprises sus la ville; mais,* dict-il en jurant, *s'ils y manquent, vous serez mis tous en pièces.* » Et les renvoya avec grandes menaces, lesquels, bien estonnés, estant en leurs maisons, implorèrent à genoux l'assistance de Dieu laquelle leur fut accordée comme il se verra bientost. Le jour de l'entreprise venu, La Grange ayant ordonné ce qu'il falloit faire pour la garde de Burlats et recommandé la ville aux cap[nes] Mauvoisin (1) et Montjuif, prend toute sa garnison et les autres sortis de Castres, et, sur le soir, fait assembler tout le monde et faire la prière par M. Jean de Bosque, leur pasteur, afin que Dieu fust favorable à leur entreprise, après laquelle il fit une exhortation, tant aux chefs qu'à ses soldats, leur recommandant de ne penser point au pillage ny à la vengeance de leurs ennemis; mais de rapporter toute cette action à l'avancement de l'honneur et de la gloire de Dieu et au restablissement de son Eglise; et ce, avec la moindre effusion de sang que faire se pourroit, avec commination que, s'ils faisoient le contraire, au lieu de la bénédiction du ciel qu'ils attendoient en cette entreprise, il leur envoyeroit sa malédiction. Après plusieurs autres exhortations, La Grange et ses troupes, estant montés vers La Pérulle (2), descendirent aux Castaniers, au pont de Lesert et del Fraïsse où, laissant le grand chemin de la ville à main droite, prirent par les champs jusques à la petite maison de Chanut, d'où, passant entre le moulin d'Auque (3) et la ville, ils arrivèrent heureusement au chemin cave du pont de Durenque trois

(1) André Mauvesin, député de la ville de Lautrec à l'assemblée de Castres (1561).
(2) Commune de Burlats.
(3) Sur la rive gauche de la Durenque, aux portes de Castres.

heures devant le jour, où se rendirent incontinent le capne Lafon, 1574
d'un costé, avec ceux de Réalmont, et de l'autre les capnes Rascas et La Laugerie revenant de Sorèze où ils estoient retournés avec le capne Franc pour les assurer que le secours promis du Lauragois estoit là au haut de La Raffègue, et leur portant l'ordre de la part du dt sieur de Paulin, qui fut un bon augure pour le succès de l'action.

Toutes choses donc venant à souhait aux srs de La Garrigue et de La Grange, ils despartirent leurs charges, savoir : La Garrigue prit deux eschelles pour, en cas de nécessité, les faire dresser entre la porte de la Guitarde et la tour d'Ampare, et garda auprès de luy Jacques Le Roy, brave soldat et courageux, pour rompre, avec limes, marteaux et tenailles, les grilles du moulin. Le capitaine Franc fut commis pour faire monter les troupes à l'escalade du moulin, que La Grange alloit donner.

Il pouvoit estre une heure avant le jour (1) quand, attendant les troupes de Lauragois qui descendoient La Raffègue, La Grange descouvrant l'estoile matinière, craignant d'estre surpris par le jour, après avoir ramassé ses gens et fait la prière pour obtenir l'assistance de Dieu, fit prendre les eschelles par des soldats, tous enfants de Castres, et, passant devant tout armé, la rondache au bras gauche et l'épée à la main, descendit droit au moulin où, s'estant mis dans l'eau jusqu'à my cuisses, il monta après sur les petites eschelles qui estoient dressées depuis minuict. Estant dessus la chaussée, il fit dresser la longue eschelle contre la muraille du moulin de Villegoudou, à l'opposite de celuy de Castres, sur laquelle Agrety, son premier sergent, voulant mettre le pied dessus, La Grange le repoussa luy disant que cela ne luy appartenoit pas, et monta le premier sur les tuiles suivy de treize enfants de Castres. Ayant passé tout le toit jusques à la tour d'Ampare, il trouva que, pour entrer dans la ville, il y

(1) Le lundi 23 août, sur la diane (conseil de la ville de Castres du 28).

1574 avoit un pas d'environ quatre ou cinq pans qu'il falloit franchir; ce que ne pouvant faire avec ses armes, il fit sauter Agrety et Misse pour luy aider. Ils le prirent par la main, ainsi que les autres qui estoient armés de cuirasses. Ceux qui estoient en garde dans le moulin les avoient bien ouïs; mais, ne discernant pas bien quel bruit c'estoit à cause de celuy de l'eau qui estoit grand, ils ne s'en allarmèrent pas, croyant que ce fussent chats ou rats. La Grange donc, suivy de ces treize, sans savoir sy la file suivoit, prend le long de la rue vers le pont neuf.

Ce seroit une grande ingratitude à l'endroit de ces braves hommes si on cachoit leurs noms à la postérité, lesquels je coucherai sur le papier pour estre le héraut de leur vaillance. Après La Grange suivoit Agrety (1), premier sergent; François Rascas, enseigne; Nicolas Auriol, Jacques et Antoine Mascarenc, frères, Louis Mareschal (2), caporal; Bertrand Espérou, André Pélissier, Étienne Dutaillis, Jean Misse, Antoine Poussine et Pierre Vignolles (3); desquels, Auriol et Rascas demeurèrent pour faire suivre la file de ceux de dehors.

La Grange donc, estant entré, s'en va avec les treize droit au pont neuf, sans que la ville fût encore en alarme. Il y trouva le corps de garde endormi, et les arquebuses rangées sur un tablier; Jacques Mascarenc le renversa par terre, ce qui ayant réveillé les soldats surpris et troublés, ils s'enfuirent (4). Les autres, sans

(1) Variante : *Antoine Agret.*

(2) Var. : *François Mareschal.* Quelques manuscrits omettent ce nom; mais alors ils portent *Jean Fabre.*

(3) Gaches insiste sur ce que La Grange était suivi de treize volontaires et il n'en nomme que douze. Madiane nous apprend que cet historien assistait à la prise de Castres. Serait-ce par excès de modestie qu'il n'a point inscrit son nom ici, ou bien la plupart des copistes ont-ils oublié de signaler Jean Fabre, second sergent de La Grange?

(4) Le compte rendu manuscrit d'une délibération consulaire du 26 juillet nous montre le désarroi dans lequel se trouvait Castres quelques jours avant cette surprise : la garnison catholique menaçait d'abandonner la ville si l'on continuait à ne pas la payer; les habitants n'avaient plus aucun moyen d'entre-

s'arrêter à les suivre, estant maistres de la porte, montèrent du costé de Castres jusques au clocher où ayant rencontré quelques habitants, entre autres un nommé Boudet, les dépeschèrent. Cependant le capitaine Franc poussoit et pressoit toujours les troupes à monter, et estant entré environ deux cents, les ennemis, qui estoient en garde au moulin de Castres, les ayant descouverts, jetèrent les grands flambeaux de paille allumés sur la chaussée, à la clarté desquels ils canardoient ceux qui montoient l'eschelle, dont ils tuèrent neuf ou dix qui furent jetés dans la rivière afin que leur vue n'estonnast pas les autres, ce qui n'empescha pas que l'escalade ne fust rompue. 1571

Ceux qui avoient esté destinés pour donner l'alarme du costé de la Portanelle firent bien leur devoir, tirant quelques arquebusades qui attirèrent les catholiques, pensant que l'escalade se donnast là, pour la repousser, où il se fit grand bruit d'arquebuses et de quelques pièces; mais revenons à La Grange. Après avoir esté jusques au clocher, s'en voulant retourner pour se joindre avec ceux qui seroient entrés, ils trouvèrent la porte du pont fermée, les habitants y estant accourus conduits par le sieur de Roquecourbe qui faisoit tirer sur ceux qui estoient à Ampare où ils tuèrent Francois Rascas, enseigne de La Grange, renversé mort devant la maison de Micotte; après quoy le dict sieur de Roquecourbe, se voyant blessé à un bras, se retira dans sa maison et y capitula après la prise de la ville. La Grange, bien en peine avec ses gens ne sachant comme repasser, eut de la peine à empescher qu'ils n'allassent aux Ormeaux (1) pour hasarder de repasser à la nage; mais il s'y opposa fortement, et Dieu le tira de cette peine en suggérant au sergent Fabre de hasarder de heurter à la porte; on lui demande : *Qui est là?* Et ayant répliqué : *Corsé! corsé!*

tenir les soldats logés chez eux; enfin, le gouverneur eut recours à des réquisitions forcées chez le receveur Thomas, *chez le fermier de l'équivalent*, etc...

(1) Variante : *aux Créneaux*. La promenade dite des *Ormeaux* était sur les bords de l'Agout.

157 Les autres, le croyant, entr'ouvrent le guichet. Fabre sans perdre temps, y introduit sa hallebarde, et suivy d'Espérou et autres, ils enfoncèrent la porte en s'entre poussant, en telle sorte que, après une longue meslée, ils demeurèrent maistres de la porte du corps de garde, par la fuite de ceux qui estoient dedans, et passèrent outre, vers Ampare, pour y joindre ceux qui estoient entrés qui s'estoient saisis de la tour joignant le moulin, dans laquelle se trouva un Corse qui fit merveille à se bien défendre; mais Raymond Pélissier (1), l'ayant remarqué à la lueur du feu du corps de garde, le fit tomber mort d'un coup de poitrinal; après quoy, le reste des Corses ayant esté tués, ils gagnèrent les guérites voisines, allant à la porte de la Guitarde.

Le sieur de La Garrigue ayant vu l'escalade rompue, craignant la perte de son frère et de ceux qui l'accompagnoient, fit dresser une eschelle contre le gabion qui est entre la tour d'Ampare et la Guitarde; mais les catholiques qui estoient dedans, voyant l'eschelle dressée et les soldats monter, tirèrent sy fort, qu'ils l'interrompirent après en avoir tué trois ou quatre; ce que voyant, La Garrigue prit Jacques Le Roy et Jean Misse, et les employa à couper les grilles du moulin avec les limes, marteaux et maillets; et, ayant réussy, il pousse dans le moulin les troupes du Lauragois pour aller secourir La Grange qu'on croyoit en grand danger, comme il l'estoit fort à la vérité; car, après avoir rompu les catholiques au bout du pont, il s'en estoit venu jusques à la tour d'Ampare, et avoit trouvé les siens en grande frayeur à cause de la mort de son enseigne Rascas. Nicolas Auriol s'estoit sy fort troublé, voyant l'escalade rompue et croyant son capitaine perdu dans la ville, qu'il faillit à estre tué ayant oublié le mot; mais La Grange, par sa venue, redonna le courage aux siens, et, les ayant animés par ses paroles, en prit environ six vingt et les mena droit au pont où les ennemis s'estoient ramassés en grand

(1) Raymond Pélissier était gendre de Pierre Gaches et beau-frère de l'auteur des Mémoires.

nombre. Il les chargea de cul et de teste et leur fit abandonner 1574
ce poste au moment que Dom Antonio arrivoit au secours, qui, ayant esté blessé au col d'un coup de hallebarde, rebroussa vers la Guitarde, et alla tomber dans le logis de Guilhaume Tournier, ayant laissé son frère mort au bout du pont dans l'escarmouche qui s'y estoit faite. Le capitaine Jany, qui accouroit au secours par l'autre rue de l'hostel-Dieu, fut arresté par les arquebusiers que La Grange y envoya pour le soustenir, qui l'ayant blessé d'une arquebusade, il se retira pour se sauver.

La Grange ayant aplany le bout du pont de Villegoudou, passe du costé de Castres avec sa troupe; mais le capitaine Vincenty, qui venoit avec sa compagnie au secours de Villegoudou, armé et portant une petite rondache à la main gauche et l'espée à l'autre, se jette d'abord parmy celle de La Grange, et, ayant blessé André Pélissier, Pierre Vignolles luy tira une arquebusade, et La Grange luy donna un grand coup d'espée sur la teste, le laissant mort. Après quoy les soldats de Vincenty prennent la fuite du costé du cimetière, et trouvant leur gouverneur qui venoit droit au pont avec une belle troupe, luy apprennent la mort de leur chef et l'effrayent tellement, qu'il s'en revient à son logis d'où il passa à la porte neuve pour se sauver.

Vincenty mort, La Grange, suivi de sa troupe, monte vers le clocher, le pas, faisant tirer par troupes sur les ennemis qui se retiroient vers la place où, les ayant fait recognoistre, quoiqu'ils fussent en grand nombre, il les fit charger par une troupe d'arquebusiers, ce qui les mit en désordre et les fit reculer jusques à la petite-place où il les fit encore charger par des salves d'arquebusades; ils s'esparpillèrent et gagnèrent du pied du costé de la porte neuve laissant les deux places à La Grange.

Luy, s'estant avancé jusques à l'entrée de la grande place et y faisant halte, aperçut un habitant qui couroit au clocher pour sonner le tocsin, contre lequel il manda le sergent Fabre qui le fit enfuir; sur quoy arriva Jean Delgarric, qui avoit changé de

1574 religion depuis la prise de la ville, criant : *Oun sou lous higounaüs?* (1) Fabre luy fourre la hallebarde dans le corps, luy respondant : *Aïcy sou* (2) !

La Grange, voulant pousser sa pointe, reçoit une arquebusade, d'un soldat de Jany, fils de Béziers, pointé à la faveur des tabliers des merciers, qui luy donna au milieu de sa rondache et la perça avec sa platine, jusques au bras, sans le blesser, et après, gagna du pied vers les fuyards. Après quoy, La Grange s'avança jusqu'à la place qui va vers la tour Caudière où il commanda son sergent Agrety, avec partie de sa troupe et ordre de ne bouger, et luy, avec le reste, enfila la grande rue montant à l'Albinque, criant : *Tue! tue! ville gagnée!* Faisant main basse de tous ceux qu'ils rencontroient ou sortoient des maisons, et parvenus à l'Albinque de la façón, il fit tirer les rondes qui passoient en corps sur la muraille, pour augmenter l'espouvante. Tournant après par la rue de l'escole vers la Trinité et, de là, venu à la rue du temple, il continue par la rue du four de Brètes et vient au coin de Mialhe (3) passant vers la Platé, tuant tous les ennemis qui s'y rencontrèrent. Il trouva là son sergent Agrety qui s'y estoit avancé, poursuivant les ennemis vers la porte neuve où il défait un sergent Corse avec son escouade; et, sans presser davantage les ennemis qui cherchoient à sortir de ce costé, il s'en retourne vers la place pour y rejoindre ceux des siens qui seroient entrés.

Cependant que La Grange avoit fait ce tour pour aplanir tout jusques au bout de la ville, les deux Puechcalvel, frères, le noir et le roux, La Brunié, les capitaines Pasquet, Méric et son frère, avec une bonne troupe de ceux de Lauragois, prirent le chemin, les uns vers la maison de ville, les autres vers la tour Caudière, criant : *Ville gagnée!* Tuant tout ce qu'ils rencontroient, ils

(1) Où sont les huguenots?
(2) Ils sont ici.
(3) Dit, plus tard, *Coin de Mercure.*

allèrent donner courage, par leurs cris, aux habitants de la Religion enfermés dans la maison de Fouglarin, sieur de Roquefère, appelée maintenant l'évesché, qui estoient en prières et oraisons attendant les effects des menaces faites quelques jours devant par le gouverneur (1). Ils furent comblés de joye de se voir délivrés et la ville remise en sa liberté, et, sortant, par l'assistance qui leur fut donnée, ne se purent garder d'user de quelque vengeance sur ceux qui les avoient sy maltraités. 1574

Cependant que La Grange faisoit halte à la place qui est au cœur de la ville, attendant les nouvelles de ce que faisoient les troupes entrées, le gouverneur et ses gens, ramassés à la porte neuve pour sortir, s'estoient troublés en telle sorte, qu'ils ne savoient ouvrir la porte; mais un vicaire de La Platé, nommé M. Carlou, la leur ouvrit, d'où le gouverneur et les autres, s'esparpillèrent aux lieux circonvoisins; ce qui ayant esté descouvert par la cavalerie qui estoit dehors, du costé de Villegoudou, on vint avertir MM. de Terride, d'Audon et Fontarailles que les ennemis s'enfuyoient de-là l'eau avec une grosse troupe, s'ils vouloient leur courre sus; à quoy ils respondirent de les laisser aller, *et faire un pont d'argent aux ennemis fuyards* (2).

En mesme temps, on vint rapporter à La Grange que les soldats de Réalmont et la plupart des soldats du Lauragois s'estoient mis à piller et à se saisir des meilleures maisons, ce qui l'obligea, laissant à la place une partie de sa troupe, craignant quelque mauvaise suite de ce désordre, de retourner, avec le reste, au pont, estant déjà jour clair, où s'estant arresté pour recognoistre l'estat de Villegoudou, il apprit que le capitaine Samson Fabio, Corse, ayant ramassé une partie de sa compagnie à la Guitarde, s'estoit bien défendu dans la tour d'où il estoit descendu pour se jeter dans la maison de Roquecourbe avec espérance d'y faire

(1) Variante : « *Quelqu'un d'iceulx ouvrant la fenestre recognut le dict sieur de Puechcalvel qui leur donna le bonjour et ils furent*, etc... »

(2) *Voyez* sur ces paroles *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. V.

1571 quelque capitulation, et que, s'estant mis à la teste des siens, il avait pris sa route par la lisse, comme voulant donner sur ceux qui estoient à Ampare; mais, comme il avoit esté vis-à-vis de la porte de derrière de la dicte maison, il s'estoit jeté dedans où il avait trouvé le sieur de Roquecourbe qui se défendoit toujours. Ils capitulèrent, enfin, aux conditions que le dict de Roquecourbe demeureroit prisonnier (1), et Fabio et ses gens s'en iroient vie sauve, sans armes, avec un baston blanc à la main; ce qui fut exécuté, le dict Fabio ayant esté conduit à La Bruguière par une troupe de cavalerie.

Le soleil estoit déjà levé que la plupart de la muraille du costé de l'Albinque estoit encore garnie des catholiques qui se sauvoient en sautant par-dessus, dont plusieurs furent tués par ceux de Roquecourbe qui, quoy qu'ils n'eussent pas esté advertis de l'entreprise, ayant ouï le bruit des pièces et des arquebusades toute la matinée devant le jour, s'y en vinrent conduits par le capitaine Bousquet et Élias Le Roy.

La ville donc, ayant esté prise en la forme et manière susdite, fut mise au sac et au pillage (2). Les sieurs de Terride, d'Audon et de Fontarailles prirent la maison du sieur de Roquecourbe; La Grange, celle du juge La Roche, pour la sauver, comme beau-frère du sieur de La Garrigue; Nicolas Auriol, Antoine Lavesque et autres, celle de Thomas, et chacun en fit de mesme des autres. Le baron de Thémines, fort jeune (3), neveu du gouverneur, fut arresté prisonnier; mais Solanes, enseigne de Jany, qui avoit fait

(1) La rançon d'Antoine de Martin avait été fixée à cinq mille livres; mais elle fut doublée à la suite d'une tentative d'évasion.

(2) Variante : « *où il fut tué, des ennemis, deux cents ou plus, outre ceux qui furent trouvés et tués après pour avoir maltraité ceux de la Religion.* »

(3) Pons de Lauzière, baron, puis marquis de Thémines, qui devint plus tard maréchal de France, avait alors vingt et un ans; il était né en 1553. — « Thémines dit à La Garrigue, dans Paris, l'an 1616, estant mareschal de France : *J'ay de l'obligation à vostre oncle, M. de La Grange, qui ne me fist payer que douze cents francs de rançon à la prise de Castres.* » (Note de la main de Madiane. Msc. de la Bibl. Nat.)

tant l'insolent au combat du causse de La Bruguière, fut tué d'un 1574
coup de pistolet à la teste et Du Cèdre, advocat, leur hoste, quoique de la Religion, reçut un pareil traitement pour avoir condamné à estre pendu un pauvre aiguilletier qui avoit sauté la muraille, afin de se sauver, peu de jours auparavant.

Chacun de ceux qui estoient venus à cette entreprise, fut de Castres ou d'ailleurs, se saisit des logis qu'il put, faisant force prisonniers, sans distinction de la religion, disant qu'ils avoient abandonné Dieu et sa cause, s'estant joints avec les catholiques; néanmoins on excepta, entre ceux de la Religion, les proches parents de ceux qui avoient accompagné La Grange en cette exécution, comme aussy furent exempts de rançons tous ceux qu'on enfermoit la nuict dans la maison du procureur du roy; mais tout le reste fut presque traité comme les catholiqües, au préjudice des chrétiennes exhortations qui leur avaient esté faites en partant de Burlats par le ministre De Bosque de ne penser point à la vengeance qui doit estre remise à Dieu. Enfin, tout le jour fut employé en actes d'hostilité. Sur le soir, les troupes de la montagne, conduites par le sieur de Ferrières et celles du vallon par l'aisné de St-Amans, arrivèrent au secours, sur le bruit qui s'estoit espandu que Villegoudou, seul, avoit esté pris et Castres tenoit encore.

La nuict venue, il fallut entrer en garde; toutes les compagnies se rendirent à la place pour faire l'ordre. On y vit paraistre la plupart du monde paré et ajusté des despouilles des ennemis tués, prisonniers ou qui s'estoient enfuis, ce qui donnoit quelque joie d'un costé; mais elle estoit rabattue par le spectacle des morts et du sang qu'on fouloit aux pieds, qui fut bien lavé par une grosse pluie qui tomba à mi-nuict et osta ce funeste objet. L'ordre de la garde pris, chacun s'en alla à son quartier; mais, quelque mine que l'on fist, la garde fut fort négligée, la plus grande part ne pensant qu'à la proie et au pillage (1).

(1) Le *Récit véritable de la prise de Castres*, manuscrit dont nous devons la

1574 Ceux du Lauragois, après avoir butiné, se retirèrent sous les capitaines Franc, Sabaut et La Peyruque; les sieurs de Terride, D'Audon et de Fontarailles aussy, après avoir esté remerciés par les frères (1) de leurs faveurs et assistance, allèrent achever leur assemblée à Sorèze, emmenant leurs prisonniers.

Ceux de Réalmont, ayant esté retenus par La Grange à cause de certains advis qu'ils estoient attendus, estant partis le lendemain et mesprisant leurs ennemis, tombèrent dans leur embuscade, à la descente au-delà de Vénez, où ils furent rompus et obligés de se sauver au d[t] Vénez; et le capitaine Lafon (2) et plusieurs autres, combattant courageusement, demeurèrent sur la place; ce qui affligea fort ceux de Castres et de Réalmont qui les regrettèrent extrêmement.

Castres ayant esté pris en la manière descrite cy-dessus, les habitants proscripts et espars çà et là dans les villes de la Religion furent comblés de joye, comme on se peut imaginer, et revenant dans leurs maisons, estoient sy fort estonnés de s'y voir establis, qu'à peine le pouvoient-ils croire, ny mesme ceux qui avoient fait l'exécution, se représentant la grande grâce que Dieu leur avoit faite et le peu d'apparence qu'il y avoit eu pour le succès, ayant peu de moyens, de petites forces et de très-puissants ennemis à vaincre; néanmoins ils se voyoient restablis en n'ayant perdu qu'une vingtaine des leurs qui estoient morts aux combats de la prise. Chacun pensa, après, à se meubler de ce qu'il avoit trouvé à ses ennemis qui l'avoient despouillé auparavant en le chassant de la ville. Ceux qui vinrent à Burlats y transportèrent les meubles qu'ils y avoient gagnés.

communication à M. Barbaza, percepteur à Puylaurens, n'est qu'une leçon légèrement différente de cette partie des Mémoires. Nous en avons donné les principales variantes en notes.

(1) Les frères de Bouffard, La Garrigue et La Grange, chefs de l'entreprise.

(2) Jean de Lafon, député de la ville de Réalmont à l'assemblée de Milhau (1573). Un autre membre de cette famille, nommé Antoine, sieur de Jannes, juge d'Albi, prévôt de Réalmont, fut nommé conseiller de la *chambre souveraine* en 1575.

Le troisième jour après la prise, M. Auger (1), ministre, prescha à Saint-Jacques de Villegoudou et fit l'action de grâces à Dieu du restablissement de son église dans Castres. Deux jours après arrivèrent MM. de Bosque et de Marsan, qui furent suivis de près par M. de La Rivoire, leur collègue, qui y restablirent l'ordre et le consistoire. 1574

Le vicomte de Moncla, qui avoit changé de religion par les massacres (2), conduisant les ennemis, vint faire deux embuscades, l'une du costé de Castres et l'autre de Villegoudou; de quoy ceux de dedans se moquèrent en l'y laissant morfondre; ce qui luy fit prendre la route de Sorèze pour attraper le sieur de Deyme, gouverneur, qui s'en sut bien desmêler.

Dix ou douze jours après la prise, les catholiques, ayant recognu la ville et trouvé qu'on avoit négligé de réparer les grilles et le moulin de Villegoudou par où on estoit entré, firent dessein d'y venir par le mesme endroit; de quoy La Grange adverty, se prépara pour les recevoir; mais les ennemis, ayant descouvert, aux approches, qu'ils estoient attendus, s'en retournèrent sans oser exécuter leur dessein et le lieu fut réparé et mis hors du danger.

En ce temps-là, on s'assembla en conseil général, tant pour pourvoir au gouvernement et sûreté de la ville, que pour dresser un ordre politique et militaire (3). En ce conseil fut eslu gouver-

(1) *M. Auger* pourrait être *Maistre Auger de Saint-Marc, docteur et avocat des pauvres*. On le retrouve souvent à Castres dans les registres de ce temps, mais point sous la dénomination de *ministre*. En 1575 il ne put entrer au Conseil de ville, malgré sa popularité, parce qu'il n'était pas *quistable* (contribuable) *d'un liard par livre dans le consulat* et qu'il n'avait pas dix ans de domicile dans la ville, conditions exigées par les coutumes. — Il est sans doute question ici de Jean Auger, pasteur d'Angles, en 1577.

(2) Jean-Antoine, vicomte de Montcla, ou Montclar, était fils d'autre Antoine dont nous avons vu la mort (1570). Il fut sauvé du massacre de la Saint-Barthélemy par le comte de Villars, et succomba sous les coups des ligueurs peu de temps après (*Voyez* 1577).

(3) Plusieurs assemblées générales furent convoquées successivement alors pour régler les affaires intérieures de la cité : Nous devons la communication

1574 neur le sieur de Ferrières qui l'avoit esté desjà deux fois, quoique tous les habitants pour recognoistre l'obligation qu'ils avoient au sieur de La Grange l'en désirassent; mais le sieur de La Garrigue, son aisné, considérant son âge (1) et les envies que cela luy attireroit, rompit ce coup et nomma le sieur de Ferrières, représentant qu'il estoit bon voisin, ancien amy et avoit esté déjà gouverneur de la ville, auquel on donna un conseil et, pour chef d'iceluy, le sieur de La Garrigue (2). On dressa deux compagnies d'infanterie, pour la garde, de deux cents hommes chacune, payées par le public, l'une pour le sieur de La Grange et l'autre au sieur de la Guimarié (3), et M. le mareschal Damville en envoya sa commission à La Grange, comme gouverneur de la province pour le Roy et lieutenant général de la cause en icelle,

du compte rendu des trois premières à M. A. Tailhades, bibliothécaire de la ville de Castres.

(1) La Grange était fort jeune, sans doute, au moment de la prise de Castres. Une note manuscrite de son fils, Madiane, nous apprend qu'il était encore imberbe : «... il me souvient d'avoir ouï dire à feu Bénasou, nostre métayer de Thorène, que, à la prise, feu Monsieur de Thorène, conseiller en la cour, mon ayeul maternel, voulant venir à la ville pour se conjouir avec toute sa famille de cet heureux succès et n'ayant pas assez de chevaux, il (Bénasou) porta à bras feu ma mère, de Thorène ici; il disoit que, comme ils furent entrés et descendoient de la porte vers le pont, ils rencontrèrent feu mon père, à la teste de cinquante hommes armés, qui alloit vers la porte, estant habillé de velours vert, et m'assuroit qu'il n'avoit encore aucun poil à la barbe... » (Arch. de Bouffard). Quant à La Garrigue, il avait alors trente-neuf ans (Arch. de Lacger).

(2) Ce conseil était composé de maître Jean de Rotolp, sieur de Lescout, docteur; Jean de Landes, docteur; Dominique de Bouffard, sieur de La Garrigue; Jean Bosquet, marchand, *députés pour le faict de la police* (Conseil du 28 août).

(3) Bertrand de La Guimerié, *jadis lieutenant des gardes du roy*, se trouvait à Castres avec son frère, le 9 septembre, lorsque de Ferrières et son conseil les prièrent *de s'arrester en icelle ville pour les affaires de la guerre d'autant qu'ils sont gentilshommes, gens de bien et de bonne réputation, vaillants et expérimentés au faict d'armes. On a offert aud. s. de La Guimerié, le plus jeune, l'estat de sergent-major de la présente ville et de dresser une compagnie de gens de pied en icelle pour sa défense...* (Conseil du 9 septembre). Voir, sur ces capitaines, l'*Histoire de Foix, Béarn et Navarre, par Olhagaray; Paris*, 1609, p. 638 et suivantes. Le château de la Guimerié est situé dans la commune de Lescure et La Guimarié dans celle de Monestiés, Tarn.

datée de Montpellier le 9 novembre 1574, disant que c'estoit pour le bon devoir par luy rendu à la ville de Castres sous l'obéissance du Roy et sous ses commandements. On dressa aussy un conseil politique de seize personnes, dont on prit quatre pour substituer à la place des quatre consuls fugitifs, jusques au temps de l'élection de l'année suivante (1). 1574

En ce conseil furent délibérées plusieurs choses, entre autres : de desmolir la maison de Roquecourbe; de ne permettre point qu'aucun de ceux qui estoient restés dans Castres fussent admis aux charges publiques; de rebastir le temple, desmoly incontinent après la prise de la ville, pour la construction duquel furent députés : Pierre Gaches, Jean Donnadieu et Jean Bousquet, qui s'y employèrent avec fidélité et diligence, ayant commencé le bastiment en novembre, on y prescha le cinquiesme juin de l'année suivante. Bernardine Casercy, veuve d'Antoine Ligonier, donna la chaire, et les vitres, le vicomte et la vicomtesse de Paulin, la dem[elle] de Falga, les sieurs de La Garrigue, Bessière, Gartoule, le lieutenant Dupuy et Laprade.

Suivant la délibération prise, on desmolit la maison de Roquecourbe dont on avoit souvent parlé aux précédents troubles; elle avoit esté espargnée à cause de sa beauté. Quelques-uns ont voulu attribuer la ruine de ce beau bastiment à la querelle de la maison de Bouffard avec celle de Martin; mais, à la vérité, cela fut fait et exécuté par l'advis général de toute la ville; à quoy contribua fort l'opinion qu'on avoit que d'elle estoient sortis les mauvais conseils projetés par le s[r] de La Crousette pour la ruine de la ville, et qu'elle pourroit servir à quelque grande

(1) Pierre Gaches, Jean Donadieu, Jean Fournes et Jean Bousquet furent désignés pour remplir les fonctions de consuls. On leur donna le nom de *Députés*. — C'est le 4 novembre seulement que fut établi le conseil dont parle Gaches (Registres des délibérations du conseil de la ville de Castres, communiqués par M. le professeur Ch. Barry). Les manuscrits que nous signalons partent du 20 septembre 1574 et ne s'arrêtent qu'à la fin de l'année 1578. Ils nous aideront dans nos annotations pour les années qu'ils comprennent.

1571 occasion et de moyen pour bastir une citadelle, estant située fort commodément, près la muraille, à un coin de la ville, ayant une porte et un moulin sous ses fenestres. La vicissitude du temps et les choses que nous avons vues depuis nous obligent de parler de la sorte, et pour l'avoir ouï dire à plusieurs seigneurs, qui ont esté icy, qui la regrettoient et n'en faisoient pas la petite bouche, ains le disoient ouvertement.

Cette maison estoit faite en pótence, ayant quarante-huit cannes de circonférence, ou environ, comprise la basse-cour. Ceux qui s'entendent en bastiments peuvent encore voir le plan d'icelle avec les mesures. L'un bout du logis, qui prenoit du midy au septentrion, avoit douze cannes (1) de faciade qui regardoit le levant, en laquelle estoit la salle de sept cannes de long, après laquelle il y avoit une galerie qui menoit à la cuisine, de quatre cannes en carré, les membres bien percés et décorés de fenestrages et croisières. L'autre bout du logis prenoit du levant au couchant regardant la faciade, vers le septentrion, au bout de laquelle, de vers la ville, il y avoit un cul de lampe qui se voit encore aujourd'huy, et, du cul de lampe jusques à la basse cour, regardant de vers la rivière, cinq cannes de bastiments. Puis venoit la basse cour qui faisoit, jusques à l'angle vers le moulin, neuf cannes, et, depuis le dict angle jusques à la reprise du bastiment, sept cannes; lesquelles mesures faisoient le nombre de trente-trois cannes de l'entier bastiment. Elle avoit trois estages: le premier estoit vouté, où estoient les caves, greniers et cabinets bastis de pierre de racier (2) enduite de mortier sans aucune façon, comme aussy les faciades du midy, levant, septentrion et couchant; le second et troisiesme estages, par dehors, estoient bastis de mesme. De vers la basse cour, la maison estoit bastie de briques, colorée de rouge et carrelée de blanc, à la façon de

(1) La canne était une mesure propre au Languedoc, équivalent à la *toise*; elle était de six pieds, ou huit empans, et valait, à Castres, $1^m,80$ environ.

(2) *Racié* signifie *moelon* en patois languedocien.

Tholose; toute bien percée avec de beaux fenestrages qui regardoient dans la basse cour. Entre le premier et le second plancher, de vers la basse cour, il y avoit, à l'environ d'icelles, une plainte, ou bordure double, avec des figures, des muffles de taureau et des roses, tout bien eslabouré. La d[te] basse cour avoit environ neuf cannes de long et sept de large, avec sa porte de vers la rue, sur l'entrée de laquelle, à main gauche, on voyoit, sur le reply de la potence du dict logis, un beau cul de lampe, fait en trompe, couvert d'une belle pointe d'ardoise et de plomb au-dessus, en forme de raiz (1) et de points, et, aù sommet, une belle girouette qu'il faisoit beau voir. Dessous le dict cul de lampe, un peu à gauche, estoit la porte avec son perron pour entrer à un beau degré à repos que l'on trouvoit montant vers le septentrion, et, retournant vers le midy, on trouvoit à main droite la galerie pour aller aux chambres qui regardoient vers la rue, laquelle galerie avoit en tout douze cannes, faisant la séparation des deux corps de logis, une partie de laquelle regardoit vers la basse cour et servoit pour aller de l'un à l'autre corps de logis, sans subjection. Cette maison estoit couverte en façon de plate-forme, avec ses créneaux à l'entour accompagnés de leurs gargouilles, faites de plusieurs formes, pour recevoir l'eau, le tout de pierre. Mais ce qui estoit de plus beau et riche, estoit un dosme ou pavillon, qui embrassoit la potence, assis du costé du levant, basty de briques, bien relevé, ouvert de fenestres à demy rondes en façon de lucarnes, d'un tiers plus long que large, fait en dos d'asne et couvert aussy d'ardoise fine; estant pareillement, le dict pavillon, couvert d'ardoise, et, sur sa couverture, il y avoit comme une table de plomb, d'un bout à l'autre, et, sur chaque bout, une pyramide de plomb en façon de chandelier fort reluisant, à laquelle table, regardant en bas, estoient attachées des pointes de plomb en forme de raiz qui regardoient en bas, em-

1571

(1) On appelle Rais, en terme de blason, les rayons ou pointes des *étoiles*.

1574 brassant l'ardoise tout à l'entour; le tout fort reluisant et qu'il faisoit beau voir quand on venoit de dehors de la ville. Le cul de lampe, de vers la ville, estoit couvert d'ardoise, en forme de clocher, au sommet duquel, pour l'embellissement, il y avoit une pomme de plomb, laquelle estoit attachée comme un hausse-col, servant de couverture à l'ardoise, auquel il y avoit aussy des raiz de plomb descendant en bas. C'est la disposition de ce beau logis.

C'estoit un grand plaisir au maistre de cette maison de voir de ses fenestres quatre métairies qu'il avoit à la porte de Villegoudou : S[te] Foy, Lardaillé et Le Fraïssé, et du costé de Castres, La Selve. Il estoit homme d'honneur, fort riche, et acheta (lorsque Henry second vendit son domaine) Roquecourbe dont il prit le nom (1); il avoit aussy Les Avalats, près d'Alby (2), et Viviers avec plusieurs métairies autour (3). Il fut marié avec Paule de Sonnes et décéda le neuviesme d'aoust 1568, ayant nombre de filles et un fils unique qui s'appeloit comme luy, Antoine, marié avec Catherine de Sabatery, fille du procureur général au parlement de Tholose qui avoit fait la guerre contre ceux de la Religion et mourut le 10[e] juillet 1581 ayant laissé deux garçons et deux filles : Germain et Jean Pierre. Le premier mourut, et le puisné se maria avec l'aisnée de la maison de Cabrilles, dans la vicomté de Lautrec (4).

Au mois de septembre, décéda Charles de la Roche, juge mage de Castres, laissant de luy et de Blanche de Prohenques, sa femme, un fils unique de mesme nom, s[r] de la Trinque. Ce fut un magistrat fort regretté en toute l'estendue de sa judicature, comme un bon juge le méritoit. Il avoit aimé l'ordre et maintenu

(1) La place de Roquecourbe fut achetée par Antoine Martin le 12 décembre 1543. C'est par conséquent François I[er] qui la vendit, non Henri II.

(2) Commune de Saint-Juéry, Villefranche (Tarn).

(3) Jeanne de Clermont de Lodève, veuve de Jean de Castelpers, vicomte de Panat, vendit la seigneurie de Viviés en 1565.

(4) Cabrilles appartenait à Barthélemy Dupuy.

la liberté dans l'hostel de ville; fort bon catholique, mais esloigné de la violence; il fut sauvé à la prise de Castres par cette raison et parce qu'il estoit beau-frère du s[r] de La Garrigue. 1574

Il y eut grande contestation entre M[tre] Antoine de Lacger, fils de Guy, pour lors juge des appeaux (1), et M[tre] Jean de Rotolp, s[r] de Lescout, lieutenant principal, qui estoit son compétiteur. Ils employèrent, d'un costé et d'autre, tous leurs amis pour obtenir les provisions de la cour, nonobstant la guerre; mais le dict de Lacger prévalut, comme un esprit plus accommodant, estant demeuré dans la ville avec le s[r] La Crousette lorsqu'il s'en rendit le maistre et que Lescout fut constraint d'en sortir avec les autres de la Religion. Le d[t] juge avoit esté mis à rançon, lors de la reprise de Castres, avec la plupart des autres qui estoient restés avec luy, modérée pourtant, afin de donner quelque récompense aux soldats de La Grange; ce qui luy fut imputé et jamais pardonné par les autres qui, depuis, par leurs cabales et assistance de leurs parens et amis, mesme de ceux qui avoient suivy La Grange, le vexèrent dans l'église, l'hostel de ville et par procès civils et criminels, pour les services rendus pour leur establissement (2).

(1) Guy de Lacger avait lui-même occupé la charge de juge d'appeaux à Castres de 1532 à 1560. Il était étudiant à Toulouse lorsque son père, Pierre de Lacger, sgr. de Laguno, habitant de Puylaurens, fit son testament, en 1523 (Arch. de Lacger).

(2) Le juge de La Roche était mort le 30 septembre. D'après une ancienne coutume, c'était au roi à choisir son successeur sur une liste de trois noms présentée par les consuls; «... *mais, comme pour lors étoit temps de guerre, les consuls s'adressèrent à M. de Montmorency, gouverneur de Languedoc, afin qu'il confirmast l'élection qu'ils avoient faicte du sieur Rotolp de Lescout en attendant la paix, ce qui fut confirmé sous les dites clauses, le* 3 *février* 1575 » (Arch. de Lacger). Cependant Antoine de Lacger se pourvut de cette charge auprès du roi, par l'intermédiaire de son frère, Jean, *conseiller intime* de Catherine de Médicis, que le meurtre du doyen de Burlats avait lancé dans le parti catholique. L'affaire fut portée aux états de Languedoc où, malgré l'opposition de La Garrigue, qui y siégeait comme premier consul de Castres, Lacger fut maintenu, le 3 septembre 1575, et installé, le 27 octobre suivant, par le vicomte de Paulin. J. de Rotolp remplissait encore les fonctions de juge de Castres en

1574 Le juge Lacger, ayant eu ses provisions, se voulut faire recevoir, à quoy il trouva un grand obstacle par l'opposition du lieutenant Lescout, soustenu de ses parens et amis, entre lesquels estoient les s^rs de La Garrigue et de La Grange, de sorte que, le jour de la réception du juge, le lieutenant s'estant saisy de la tour Caudière, empescha l'entrée de l'auditoire au juge qui, voyant cela, fut s'establir au chasteau où nous le laisserons pour revenir au vicomte de Paulin après l'assemblée de Milhau.

Le vicomte, après cette assemblée, estoit allé trouver le baron de Faugères qui s'estoit saisy de Lodève pour l'y mieux establir. Sur le point d'en partir pour retourner en Albigeois, il fut averty, par le capitaine Ostassy, qu'il avoit surpris Florensac avec une partie de la compagnie des gensdarmes de M^r le mareschal Damville, et qu'il le prioit de le venir mieux establir en sa possession. Il y alla incontinent et y fit séjour d'environ deux mois, tant pour assurer la ville, que pour espauler Ostassy contre les ennemis qui l'environnoient de tous costés, avec lesquels il estoit tous les jours aux mains.

Le vendredy, premier octobre, Jean Maria Fonglarin, procureur du roy, de Castres, estant dans sa maison de Roquefère, près de Viane, fut tué par un sien paysan (d'un coup de hache) lequel s'estoit introduit dans sa chambre sur prétexte de luy vouloir communiquer quelque affaire d'importance; sa femme et sa fille s'estant mises à crier, le portier estant accouru et ayant saisy le paysan au corps, la fille le tua avec son couteau (1). En la place du d^t procureur fut estably M^tre Pierre Icard, jadis

1576, ce qui provoqua un violent conflit entre le vicomte et le conseil de ville.

(1) *Foglarin* eut de sa femme, Isabeau de Génibrouse-Saint-Amans, deux filles, au moins : Françoise, qui épousa Claude de la Verchère, de Thiers, en Auvergne, et Isabeau, dame de Roquefère, que nous trouvons mariée avec François de Bertrand, sgr. de Quartouze, conseiller au parlement de Toulouse, en 1607. Le château de Roquefère est dans la commune d'Escroux, canton de Lacaune (Tarn). Foglarin avait possédé quelque temps la *seigneurie haute, moyenne et basse* du consulat de Lacaune. Il l'avait achetée en 1548 et la revendit l'année suivante aux habitants de cette ville (Arch. de Lacger).

viguier de la tour Caudière, bien différent de son devancier (1). 1574

Le mesme mois d'octobre, les catholiques se saisirent de La Grave (2) par le moyen d'une embuscade et la négligence de ceux qui la gardoient, lesquels furent tous tués. Mais, pour revanche et avec usure, le baron de Rives reprit en mesme temps la ville de St-Affrique, en Rouergue, qui avoit tenu pour les catholiques depuis le commencement des troubles.

Le mardy septiesme décembre, le capitaine Soulié, gouverneur de Bise, s'en alla donner l'escalade à Cuxac-de-rive-d'Aude, dans laquelle estoit arrivé, le soir, la compagnie de gensdarmes du s^r de Sarlabous. A l'entrée il y eut un grand combat, auquel le capitaine Jordy, de La Livinière, fit merveilles de bien combattre. On y fit beaucoup de prisonniers, entre autres le lieutenant mareschal des logis et la plus part des gensdarmes avec grand nombre d'habitans. Soulié, en se retirant, y laissa son cousin, Soubiran, avec une forte garnison qui faisoit contribuer ceux de Narbonne et tout le voisinage.

Le 16e décembre, Pierre d'Hautpoul, protonotaire d'Hauterive, fut tué dans le chasteau d'Aiguefonde, avec la demoiselle qu'il y entretenoit et deux de ses serviteurs, par un nommé Bernard Baux, son privé domestique, qui livra la maison à un certain Escande, de Cuxac, de mesme party; ce qui fut soupçonné d'avoir esté pratiqué par les parens de la demoiselle, qui condamnoient cette vie.

Le 18e du d^t mois, le capitaine Franc, ayant recognu la ville de Briateste, l'emporta par escalade, à la prise de laquelle fut tué, entre autres, le sieur de Sous (3), estant dans sa maison, d'un coup de pistolet, par un de ses ennemis nommé Bonhoure, estant entre le baron de Montfa et Mr de Bieule qui estoit

(1) Il suffit de parcourir les délibérations du conseil de ville de Castres pour s'assurer du peu de moralité de ce personnage.

(2) Canton de Gaillac (Tarn).

(3) Étienne de Soults, seigneur de Briatexte.



1574 arrivé ce soir là, venant de se marier avec Marguerite de Levy, fille du comte de Cailus, qui fut renvoyé sans payer rançon, par le moyen du sieur de La Grange qui y accourut le lendemain, et, l'ayant obtenu des preneurs, les ramena dans sa maison de Gaïx sains et saufs.

Faisons la closture de cette année en mettant fin aux guerres qui ont esté faites pour la Religion, depuis l'an 1562, jusques à aujourd'huy, et, changeant de sujet, disons quelque chose des guerres d'estat démenées en cette province, qu'on a appelées guerres de l'*Union* ou des *Politiques*.

SECONDE PARTIE DE CETTE HISTOIRE

contenant

LES GUERRES DE L'UNION OU DES POLITIQUES DÉMENÉES EN LANGUEDOC.

Nous avons monstré, cy-devant, le sujet des guerres démenées 1574
au pays de Languedoc, la longueur d'icelles et leurs divers succès, nous ferons voir maintenant, avec l'aide de Dieu, les guerres de l'*Union*, et la cause et sujet d'icelles en cette mesme province.

Les catholiques du Languedoc estoient grandement irrités de la perte du temps, des hommes et des munitions au siége de Sommières, et en rejetoient la faute sur monsieur le mareschal Damville, l'accusant de connivence; ce qui fournit une belle occasion au parlement et à la ville de Tholose, ses ennemis, de luy rendre des mauvais offices à la cour envers la reine mère qui avoit repris les rênes du gouvernement depuis l'excès de la maladie du roy Charles, et qui avoit intention d'achever la maison de Montmorency pour favoriser le Guisard leur ennemy. Elle s'advisa de donner le gouvernement à Mr d'Assier qui estoit bien avec elle et qui, estant de la Religion, luy feroit perdre tous ses adhérens dans ce party. Pour cet effect, elle donna advis à Mr de

1574 Joyeuse, son lieutenant général, et au parlement de l'observer pour faire réussir son dessein. Le mareschal averty de cela par ses amis en cour, sachant la haine du roy contre luy et voyant le party formé de le perdre, se disposa à suivre le conseil qu'Espondeillan, Montataire et Charrestier, son secrétaire (1), luy donnoient de se joindre avec ceux de la Religion, et, par ce moyen, se rendre leur chef et celuy des catholiques mal contens du gouvernement de la cour; conseil qui réussit, sans lequel apparemment il estoit perdu. Pour cet effect il eut conférence avec St-Romain, accrédité au bas Languedoc, après laquelle il fit son union, par ses députés, en l'assemblée de Milhau où furent dressés des articles entre lesquels il y en avoit un qui luy accordoit deux mille escus par mois d'appointement pour son entretènement. Pour autoriser son traité, il assembla les estats généraux de la province, après avoir fait publier une trêve pour quatre mois; mais le parlement, par deux arrests, donnés en juin, improuvant et rejetant la trêve, fit défenses à toutes personnes d'aller ny d'envoyer aux d^ts estats, convoqués sans ordre du roy, à peine d'estre déclarés criminels de lèze-majesté; de sorte que la plus part des catholiques diférèrent et ne s'y trouvèrent point; mais bien ceux de la Religion qui luy avoient promis à Milhau.

Le roy Charles estant décédé à la fin de may au bois de Vincennes, la reine mère qui s'estoit munie d'un brevet de régence, s'estant emparée du gouvernement, en donna advis par toutes les bonnes villes du royaume, outre les gouvernemens et parlemens, et manda chercher le roy de Pologne pour venir prendre possession de ses estats, lequel, s'estant esvadé secrètement, arriva en Piémont au mois de septembre. Le mareschal Damville, prenant la poste, va saluer son nouveau souverain à Turin, n'ayant avec luy que son secrétaire et le capitaine L'Estèle. Le roy les reçut fort favorablement; mais résolut, en son conseil

(1) Mathurin Charretier, sgr. de Saint-Benoit, conseiller du roy et bailli de Sault (Arch. municipales de Toulouse).

secret, de les faire arrester, suivant l'advis donné par sa mère (1). 1574
Le duc de Savoye qui le recognoissoit pour son allié, l'alla trouver dans une galerie où il se promenoit et luy dict à l'oreille : *Il ne fait pas bon icy pour vous; sauvez-vous.* Le mareschal, à l'instant, monte à cheval avec son secrétaire qu'on vouloit aussy perdre, et laissa L'Estèle qui fut poignardé sur la chaude, accusé d'avoir fait esvader son maistre; lequel estant arrivé en Languedoc (2), certain qu'on l'avoit voulu arrester et sachant que le gouvernement avoit esté donné à Mr d'Assier, se décida à suivre le conseil de Charrestier qui luy dict : *Il n'est plus question de barguigner ny de penser à la manière que vous devez faire esclater votre union avec ceux de la Religion; il faut se sauver ou périr avec eux.* En sorte qu'il arma de tous costés, expédia force commissions, manda venir les chefs de la Religion et les pria de luy mener leurs troupes.

Le vicomte de Paulin fut des premiers avec sa compagnie de gensdarmes et les compagnies des capitaines Dupuy, Fournier et Mazamet, en nombre de six cents arquebusiers, ayant le sr de St-Amans pour colonel; ils furent trouver le mareschal à Montpellier, d'où il les mena peu de jours après à Nismes pour l'expédition d'Aigues-Mortes (3).

Il avoit esté en de grandes transes depuis son retour de Piémont, et avoit des advis tous les jours qu'on le vouloit perdre. Il eut mesme soupçon que MMrs de Villeroy et de St-Sulpice, envoyés vers luy par la régente pour le destourner de s'unir avec

(1) Ce dessein fut éventé par la duchesse de Savoie qui trouva la lettre de la reine mère dans le lit de Henri III, s'assujettissant, par honneur, à être présente lorsqu'on le faisait. — Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, avait épousé Marguerite de France, fille de François Ier.

(2)... Il se sauva en Languedoc, jurant hautement qu'il ne verrait jamais le roi qu'en peinture, et il paraît qu'il a tenu parole (Note du *Journal de l'Estoile*, I, 99, édition de 1744).

(3) Voici les titres que prit alors le vicomte de Paulin : ... *général au pays d'Albigeois pour le service du roy et soutien des églises réformées sous l'autorité de Mgr d'Ampville, maréchal de France... etc.*

1574 ceux de la Religion, avoient eu dessein de le faire prendre ou tuer. On luy rapporta aussy que le colonel Ornano s'y estoit engagé, et que le capitaine Girardon avoit pris l'argent pour y servir; pour preuve de quoy ses amis luy ayant fait recouvrer une lettre de Girardon, il se fit donner la cuirasse, et, accompagné de quelques gentilshommes, estant monté à cheval sur l'heure de disner, va faire heurter à la porte de Girardon qui estant descendu, il luy dict : *Que t'ay-je fait que tu me veuilles tuer?* L'autre proteste qu'il n'y a point pensé; sur quoy il luy montra sa lettre qui l'en convainquoit et le fit mettre à genoux pour implorer sa miséricorde. Le mareschal Damville, après son adveu, le fit prendre par son prévost et pendre sur-le-champ, dans Montpellier, sans autre forme de procès.

Tous ces chagrins et extraordinaires appréhensions le plongèrent dans une grande maladie dont les médecins désespérèrent souvent. Il arriva, pendant sa maladie, qu'un loup, qu'il avoit nourri fort petit, tesmoigna de si violentes affections pour son maistre, qu'on ne le pouvoit sortir de dessous son lict, se laissant mourir et ne voulant rien prendre jusqu'à ce que le mareschal commença à guérir.

Monsieur le mareschal, relevé de cette maladie, ne fut pas relevé du soucy de se conserver et des appréhensions de la mort toute certaine s'il n'y prenoit garde, suivant les advis qu'il en recevoit de tous costés. Pour se précautionner, il prit pour son garde-corps le capitaine Aragon qu'il faisoit coucher dans sa chambre et tous les jours se tenir auprès de luy, bien que ses gardes ordinaires y fussent. Ce capitaine estoit originaire de Lunel, fils d'un forgeron ou marchal, un des plus forts et peut-estre le plus puissant homme de la province. Il fit faire à Vienne, en Dauphiné, un grand coutelas proportionné à sa force, et, passant sur le pont d'Avignon, il l'essaya sur un asne qu'il mi-partit en deux d'un seul coup. Une autre fois ayant rencontré un paysan, il fit semblant de luy demander où estoit une certaine métairie,

et comme il se tournait pour la luy montrer, il luy avala la teste 1574
d'un revers. A Pézénas, il partagea deux moutons morts l'un mis dans l'autre; et souvent, par jeu, il prenoit des asnes chargés et les mettoit sur des tabliers. Mais, abusant de sa force et de la faveur de son maistre, il s'émancipa de commettre plusieurs crimes, comme de voler sur le chemin de Montpellier à Nismes, avec meurtres, ce qui fournit prétexte au mareschal de donner son consentement pour l'en faire punir; mais personne ne l'osoit attaquer, ne quittant jamais son coutelas. M. de Chastillon (1) devoit venir trouver monsieur le mareschal à Monbazin (2); on forme le dessein de le surprendre, et un des gentilshommes du mareschal, faisant l'empressé à le faire disner, luy dict : *Capitaine Aragon, quittez un peu vostre manteau et l'espée, que nous vous ayons cette obligation de nous aider*. Ce qu'ayant fait et les ayant jetés sur un lict, ils furent saisis incontinent et des gens apostés se jetèrent sur luy qui rendit, tout désarmé qu'il estoit, un fort grand combat; mais enfin, ayant esté pris et mené à Montpellier bien attaché, il y fut décapité, n'ayant jamais voulu estre bandé, et s'estant fait montrer le glaive pour voir s'il estoit bien affilé. Par ce moyen finit ce terrible Nimrod, et le mareschal fut délivré de la peur secrète qu'il avoit de luy, sur les advis qu'on luy avoit donné de s'en prendre garde.

Le sr Dominique de Bouffard, sr de La Garrigue, Jean Donna- 1575
dieu, bourgeois; Pierre Bonnery et Pierre Austry furent eslus consuls de Castres, pour l'année 1575, au commencement de janvier, suivant la coustume, par les directeurs establis après la prise de la ville, attendant le temps de l'élection (3).

(1) François, comte de Coligny, sgr. de Châtillon-sur-Loing, colonel de l'infanterie française, gouverneur de Rouergue et de Montpellier en 1586, fils aîné du célèbre *amiral* de ce nom.

(2) Le château de Montbazin appartenait à Guillaume de Lavergne qui avait épousé la fille naturelle de Damville.

(3) Faurin dit : « *Ils ont esté créés par tous les manans et habitans de la ville estant tous assemblés dans la maison consulaire.* — Cette application du



1575 Nous avons dit, cy-dessus, que le mareschal estoit party de Montpellier avec les troupes pour aller vers Nismes où il estoit appelé par le s[r] de Grémian qui avoit une entreprise sur Aigues-Mortes, laquelle il exécuta le premier de janvier. Le lendemain de son arrivée à Nismes, après souper, il commanda qu'on s'allât retirer de bonne heure et qu'on allât dire aux consuls d'avertir la garde des murailles que s'ils entendoient quelques canonnades le matin, on le vînt esveiller. Sur l'aube du jour on lui vint dire qu'on avait ouï un coup de canon, après quoy il fit sonner *à cheval* et s'en alla, accompagné du vicomte de Paulin, droit à Aigues-Mortes qu'ils trouvèrent entre les mains de Grémian. Il s'en estoit saisi par le moyen d'une saucisse qu'il fit jouer entre deux portes qui les ayant enfoncées, Grémian entra dedans et s'en rendit maistre.

M. le mareschal, ayant laissé gouverneur le sieur de Grémian à Aigues-Mortes, en sortit le lendemain avec quelques pièces et des munitions, et alla assiéger Bouillargues lequel, pour s'estre opiniastré sous le gouvernement d'un chevaucheur de poste, fut cause que son commandant fut pendu avec les bottes et les esperons. Après ces deux prises, nous repasserons au haut Languedoc.

Le 17[e] de février le s[r] Deyme prit Villespy, ayant enfoncé la petite porte du chasteau avec une saucisse; de là, il fit la guerre aux ennemis d'alentour.

Le vicomte de Paulin, ayant demeuré quelque temps auprès du mareschal et assisté à la prise de beaucoup de villages aux environs de Montpellier et Nismes, s'en retourna à Réalmont où il arriva vers la fin de février. Il le trouva un peu en trouble, parce que les ennemis, s'estant prévalus de son absence, avoient pris

suffrage universel est à remarquer. Ce n'était point ainsi, d'ordinaire, que se recrutait l'administration municipale (v. p. 233, note). Au reste, les conseillers seuls furent élus ainsi; l'élection des consuls se fit, comme de coutume, sur une liste de présentation (Reg. des délibérations des Conseils de C.).

divers lieux vers la rivière du Tarn et firent mine de vouloir assiéger Réalmont qui avoit escrit à Castres et à Montauban pour demander secours. En conséquence de quoy, Castres luy envoya le s[r] de La Guimarié et sa compagnie, et Montauban la cavalerie du vicomte de Turenne conduite par le s[r] de Vivens, de Montandre, de Roiz et de Mauguion (1), qui firent retirer les ennemis attendant la jonction du comte de Martinangues qui arriva bientost. 1575

Pour pourvoir aux affaires, il fut advisé de tenir une assemblée à Castres où le vicomte se rendit avec M. de L'Hospital, conseiller au parlement. En cette assemblée fut jurée et confirmée l'union des villes du haut Languedoc, et un receveur général estably pour les deniers publics; fut aussy érigée une chambre de justice souveraine de huit conseillers, dont le d[t] s[r] de L'Hospital estoit président, M. Dauros, conseiller au parlement, doyen; M. de Paule, conseiller au présidial de Tholose (2), M. Estienne de Molinier, s[r] de Tourène, conseiller au sénéchal de Carcassonne, Honoré de Terson, conseiller au sénéchal de Tholose et depuis, juge de Puylaurens, le s[r] Lafon, juge d'Alby, et les s[rs] de Banides et de Caty, advocats de Tholose, qui créèrent Estienne Valery pour greffier et François Delpon pour huissier, et dressèrent leur palais dans la trésorerie, maison du roy. On establit aussy un conseil au d[t] vicomte : les s[rs] de La Garrigue et de

(1) Geoffroi de Vivans, sieur de Doissac; — Claude de la Rochefoucaud, sgr. de Montendre; — Charles de la Rochefoucaud, dit de Roye, comte de Roucy; — François de la Rochefoucaud, sgr. de Montguyon, ou plutôt Jean de Laurens, sgr. de Pirouard, en Agenais, dit *le sieur de Montguyon*.

(2) *Hugues de Paulo, écuyer, habitant de Toulouse, à présent réfugié à Castres.* La ville le logea dans la maison et les meubles de M[tre] Antoine de Lespinasse, docteur, dont la femme, Marguerite Dumas, avait été expulsée de Castres ainsi que plusieurs autres par deux *arrêts de la cour souveraine,* 21 *et* 30 *juin, attendu les menées et complots que l'ennemy brasse contre la ville...* (Reg. des délibérations des Conseils de Castres). — On conserve dans les arch. munic. de Toulouse le procès-verbal de la vente du riche mobilier de Jean de L'Hospital « ... jadis conseiller au parlement de Tholose estant de la nouvelle opinion, comme tel, absent et fugitif, portant les armes contre le roy... »

1575 Landes pour le diocèse de Castres, de Franc et Donnarel pour Alby, et de Gartoule pour S[t]-Pons.

Incontinent après, par délibération de ce conseil, le vicomte ayant pris l'artillerie de Castres, alla attaquer le fort de Boissezon d'Aumontel où commandoit le capitaine Rieupeyroux, catholique, qui se rendit vie et bagues sauves, et le fort fut bruslé et desmoly (1).

La ville de Cuxac-de-rive-d'Aude fut assiégée par le comte de Rieux (2) et battue de deux canons, une coulevrine et deux bastardes, le 4[e] d'avril 1575. La bresche estant plus que suffisante, d'environ cent pas, et les murailles rasées jusques aux fondemens, fut donné un assaut rude et furieux qui fut vaillamment soustenu par les capitaines Soubiran et Jordy, de la Livinière, auquel furent tués grand nombre d'assaillans qui demeurèrent dans le fossé, et les assiégés y perdirent de Jordy, en combattant vaillamment sur la bresche; ce qui ayant esté bien considéré par le comte et ceux de Narbonne, ils se retirèrent pour espargner leurs troupes et firent des blocus à l'entour, lesquels n'empeschèrent pas que Soubiran ne sortît pour courre çà et là, et un jour, estant allé courre avec vingt-cinq chevaux au Pas-del-Loup, entre Narbonne et Béziers, mit une compagnie de 120 catholiques en desroute, en tua un grand nombre et fit noyer le reste dans la rivière, hors quarante qu'il emmena prisonniers à sa garnison, dont il tira de bonnes rançons; mais le d[t] Soubiran, voyant ses vivres et ses munitions manquer et peu d'apparence de secours ny d'un costé ny d'autre, se laissa vaincre aux pressantes sollicitations des catholiques dont il reçut une bonne somme de deniers, et se retira sans estre blasmé de son party. Nous reviendrons, avant de passer plus outre, à parler du roy Henry troisiesme arrivé en Avignon.

(1) Boissezon, Tarn, 14 kilm. E. de Castres, fut investi le 31 mars et se rendit le 3 avril, jour de Pâques (Faurin).

(2) François de la Jugie n'était encore que baron de Rieux. Cette baronnie fut érigée en comté plus tard, 1610.

Le roy Henry troisiesme échappé de Pologne, diligentoit, 1575
comme nous avons dict, pour venir prendre possession de sa couronne et restablir une seule religion dans l'Estat par la ruine des huguenots, sans faire considération (sur les remontrances et bons advis de l'Empereur Maximilien lors de son passage) qu'il n'y avoit point plus grand pesché que de violenter les consciences. Ceux qui les veulent maistriser, pensant conquérir le ciel, perdent souvent ce qu'ils possèdent en terre. C'est cela mesme qu'on luy avoit dict dans les pays héréditaires de l'Autriche, à Venise et Piémont, où on l'avoit exhorté à pacifier les troubles de son royaume. Mais on luy fit faire une grande faute, ainsy le remarque Montluc en ses *Commentaires* (1), car, au lieu d'assoupir toutes choses passées et donner la paix à ses peuples, on le fit résoudre à la guerre, et, qui pis est, on luy fit croire qu'entrant en Dauphiné, tout se rendroit à luy; où, au contraire, il trouva la moindre bicoque luy faisant teste, et où la meilleure de ses conquestes ne pouvoit rescompenser ny le sang des siens, ny l'argent qu'on y despensoit.

Mais voicy encore une plus grande faute : au lieu que, dès son entrée, il devoit prendre cognoissance du maniement des affaires et esplucher soigneusement en quel estat elles estoient pour y remédier, il en laisse volontiers toute la disposition à quelques-uns mal affectionnés au bien de l'Estat, lesquels tailloient et rognoient les affaires à leurs volontés. Ces mauvais conseillers luy font, d'arrivée, protester par diverses plaintes de sa bonne affection au bien de ses sujets et d'abolir le passé à la charge qu'on posât les armes, qu'on luy rendît toutes les villes, où chacun pourroit vivre en paix sans estre molesté pour le fait de la Religion. Artifice pratiqué par eux pour entretenir le feu des divisions civiles, gouverner dans la confusion, et y former un tiers party que nous verrons enfin accabler le roy et réduire le royaume

(1) Tome III, p. 531, édition de la Société de l'histoire de France.

1575 en très-misérable estat. De fait, ceux de la Religion se tinrent tant plus sur leurs gardes, pleins de soupçons, de méfiance et de crainte, voyant qu'en pas une de ses patentes ne se parloit point de liberté pour la religion, ny d'aucune ouverture des estats généraux pour l'administration politique, ny de concile national pour les cas de conscience; tout cela ne tendant qu'à les endormir jusqu'à ce qu'ils eussent fait leurs préparatifs pour les accabler. Ce qui ne fit qu'eschauffer les esprits en divers lieux, particulièrement en Languedoc, comme nous verrons cy-après.

De toute ancienneté, à l'advénement des roys à la couronne, les gouverneurs et les villes considérables de province ont accoustumé d'aller trouver le nouveau roy, ou d'y envoyer des députés pour féliciter l'entrée de son règne. M. le mareschal Damville, sachant que le roy estoit en Avignon, dissimulant la cavalcade qu'on luy avoit fait faire en Piémont, voyant n'y pouvoir aller en personne sans se perdre, assembla les villes de son gouvernement, tant d'une que d'autre religion, pour faire la députation, tant pour protester de sa bonne affection au bien commun de son royaume avec ses confédérés, que pour luy présenter les offres de sa personne, de son service et d'iceux. Mais, d'autant que les mesmes conseillers, qui, par cet horrible massacre du 24ᵉ d'aoust, avoient poussé le roy à rompre l'édict de pacification, manioient encore le timon des affaires, il leur estoit impossible de l'aller trouver en personne jusqu'à ce que, par une bonne paix, il se pût donner l'honneur de luy aller faire ses soumissions, comme son très-humble serviteur et sujet et l'un des principaux officiers de sa couronne, avec ceux qui l'assistoient.

Les députés du mareschal et de l'assemblée furent reçus assez favorablement en apparence; mais après on leur fit tant de menaces, que, pour mortifier un peu des esprits si mal animés, ils supposèrent une confédération faite avec les princes et potentats protestants (la reine d'Angleterre, les roys de Dannemarc et

de Suède, les princes et républiques d'Allemagne, les estats de Flandres, les Suisses et les églises réformées de France) avec expression des forces, canons, munitions et navires que chacun devoit bailler, dont on jeta adroitement une copie dans la maison du roy, laquelle fut recueillie et communiquée aux ministres, et fit d'autant plus grand effect que, peu de jours avant, on avoit porté la nouvelle de quelques levées qui se faisoient en Allemagne et en Suisse par le prince de Condé, eschappé de ses gardes, ce qui alarma beaucoup et précipita le despart du roy qui s'en alla faire son sacre à Reims. 1575

Pendant que le roy séjournait en Avignon, mourut Charles de Lorraine, cardinal, le 23 X[bre] 1574, personnage doué de grands dons et fort savant, ainsy que tesmoignent ses harangues au colloque de Poissy et au concile de Trente; mais ces belles qualités furent obscurcies par une desmesurée ambition et par un extrême désir d'avancer ceux de sa maison, au préjudice de la famille royale, et pour avoir esté, selon le sentiment de plusieurs escrivains catholiques et réformés, le fusil des guerres civiles de ce royaume, flambeau à l'entour duquel luy et quatre princes de sa maison ont voleté et s'y sont esgayés quelque temps pour, enfin, s'y brusler et y estre consummés avec un nombre inconcevable de François qui ont péri dans ces guerres durant trente-cinq années (1).

Le roy estant party d'Avignon, passa par son camp qui estoit pour lors devant Livron et s'en alla de là à Lyon (2); mais,

(1) Charles, cardinal de Lorraine, archevêque et duc de Reims, mourut le 26 décembre 1574 (L'Estoile). On crut qu'il avait été empoisonné par les émanations d'une bourse remplie de pièces d'or que lui fit remettre Catherine de Médicis. Trois de ses frères et l'un de ses neveux moururent de mort violente :

1° François, duc de Guise, tué par Poltrot de Méré devant Orléans (1563), et son fils Henri, assassiné par ordre du roi en 1588;

2° Claude, duc d'Aumale, emporté par un coup de canon au siége de la Rochelle (1573);

3° François de Lorraine, grand prieur et général des galères de France, mort des suites de la bataille de Dreux (1563).

(2) Henri III, parti d'Avignon le 10 janvier, arriva à Lyon le 23. — Livron

1575 avant de partir, il donna le gouvernement du Languedoc au duc d'Uzès, avec forces pour en sortir le mareschal, lequel, de son costé, ramassa autant de forces qu'il put par le moyen de ceux de la Religion, pour s'y maintenir. Il y eut, durant cette année, de grands combats des uns contre les autres; le mareschal prit Alais sur le duc, et le duc prit S[t]-Ferriol, avec quelques petites villes, sur l'autre; et, comme ils n'estoient pas loin, le mareschal ayant appris qu'il estait à deux lieues de luy, manda le s[r] de La Crousette, sage guerrier, lieutenant de sa compagnie et son confident, avec quatre ou cinq cents chevaux pour recognoistre l'armée ennemie; mais le duc ayant esté averty du dessein, débanda huit cornettes de reistres, suivis d'une autre grosse troupe pour les attraper; La Crousette, se voyant chargé et loin de retraite, fait serrer ses gens mettant les plus hardis derrière pour amuser l'ennemy, et, avec son sens et bonne conduite, fit une des belles retraites dont on ait ouy parler dans la province, de mémoire d'homme.

Nous commencerons icy le règne d'Henry troisiesme par son sacre qui fut fait à Reims le 15 février 1575 (1) et continuerons à descrire les guerres civiles desmenées en Languedoc jusqu'à la fin de son règne qui fut de quatorze ans environ.

On pourra remarquer, en passant, l'exemple de la religion de la plus part des grands. Le duc d'Uzès, qui avoit esté sy zélé pour la Religion et avoit combattu sy souvent pour la maintenir, s'appreste maintenant pour la ruiner, moyennant le gouvernement du Languedoc qu'il prétend ravir au mareschal qui se joint présentement avec ceux de la Religion pour se sauver avec eux, quoi qu'il eût esté auparavant leur ennemy et persécuteur. Le duc,

(Drôme) était alors assiégé par le maréchal de Bellegarde, qui dut bientôt se retirer devant l'énergique résistance des habitants.

(1) Pierre de L'Estoile, dans son Journal de Henri III, dit que cette cérémonie eut lieu le 13; mais de Thou, qui y assista, assure, comme Gaches, que c'était le 15, *dernier jour de carnaval*.

pour l'affaiblir, pratique ceux de la Religion pour les désunir d'avec luy, leur représentant qu'il est de mesme religion qu'eux, qu'il travailleroit à leur obtenir un traité advantageux, qu'ils devoient attendre de son entremise plutost que de l'autre qui estoit grand papiste, qu'ils savoient qu'il les avoit toujours servis et que le mareschal avoit esté leur ennemy; raisons fort touchantes et qui sembloient devoir estre acceptées à bras ouverts. Néanmoins ceux de la Religion, quoy qu'ils ne se fiassent guère au mareschal, ayant horreur de cette damnable maxime de ne garder point la foy (qui est contre tout droit divin et humain), ne voulurent pas quitter le mareschal, quelques considérations qu'ils fissent des raisons qui leur estoient représentées par le duc de mesme sentiment qu'eux; en haine de quoy il brusla et saccagea tout le plat pays. 1575

Il se fit, au mois d'avril, une conférence pour traiter de la paix; mais, comme Catherine n'avoit pour but qu'à esluder ceux de la Religion et les surprendre, ce pourparler s'esvanouit sans effect (1).

Le duc d'Uzès, outré de ressentiment d'avoir manqué en ces négociations et de ne pouvoir se rendre maistre de son gouvernement qu'il voyoit estre nécessité de quitter, pour son dernier effort, s'en va en Vivarois assiéger Baïx-sur-Baïx. Pierre Gourde, réformé, jette cent cinquante hommes dans la place et, par ce moyen, met le gouverneur en estat de s'y pouvoir défendre et conserver la ville contre le duc qui l'assiégea au mois d'avril, d'où il fut contraint de lever le siége avec échec. Sur le deslogement, les assiégés luy tuèrent plus de trois cents hommes, et sans la résistance des Suisses il y laissoit son artillerie; ce que voyant, le duc la chargea sur le Rhosne et se retira de la province avec les malédictions du peuple à cause de ses bruslemens.

Ayant tiré le duc d'Uzès de la province du costé de Vivarois,

(1) Voir le *Journal de Henri III*, par l'Estoile.

1575 retournons faire une ronde au haut Languedoc et disons que les habitans de Castres eurent bien de la peine de se garder, tant des ennemis de dehors que de ceux de dedans (1). Un nommé le sergent Roucairols, naguère venu à la Religion, et un procureur de la dame de Panat à Burlats, furent découverts en quelques pratiques, et, menés à la conciergerie, y furent convaincus d'avoir voulu trahir la ville, tant par leur propre confession, que par témoins irréprochables, duement accarés et confrontés. A cause de quoy ils furent condamnés et exécutés au commencement d'avril.

Une autre trahison, plus noire et plus meschante, fut descouverte presque en mesme temps, de certains habitans de la ville qui se disoient de la Religion, lesquels, pour quelques déplaisirs qu'ils prétendaient avoir reçus des frères La Guarrigue et La Grange, pour se venger, eussent volontiers, comme on dict, voulu perdre un œil pour les leur faire perdre tous deux; et, outre tout cela, pour assouvir leur vengeance, eussent mis en hasard la liberté de la ville, qui avoit tant cousté à restablir, et celle de l'église qui avoit esté miraculeusement restaurée. Ils eussent voulu entasser les innocens, qui n'en savoient rien, avec les coupables et les jeter et faire consummer dans les flammes de leur fureur. Mais Dieu, qui a toujours esté le protecteur de cette église, rompit leurs malheureux desseins et les fit tourner en fumée par

(1) Il faut voir dans les papiers du temps la méfiance extrême que les bourgeois réformés, irréconciliables depuis la Saint-Barthélemy, avaient pour les grands seigneurs de leur parti, hommes politiques pour la plupart. Dans le haut Languedoc le vicomte de Paulin lui-même était en suspicion auprès des protestans de Castres, jaloux de leurs privilèges. Son généralat fut difficilement accepté dans la capitale de ce petit comté où l'on craignait qu'il ne se changeât en dictature. Ce seigneur était, disait-on, entouré de personnages *mal affectionnés au bien de la ville...*, tels que MM. de Sénégas, de Brassac, de Saint-Amans puîné, du Causse, Puycalvel, etc..., qui fréquentaient le château d'Hauterive, si redouté des huguenots, *et autres lieux catholiques où ils avoient des parents et alliés*. Le conseil de ville s'occupa souvent d'eux, et *supplia le vicomte d'employer son autorité à les empêcher de négocier avec l'ennemi* (27 avril 1575).

la prise d'une chambrière des conspirateurs, dont ils se servoient pour faire réussir leurs pratiques; laquelle, ayant esté convaincue, fut pendue, et quelques-uns des complices qu'elle accusa se sauvèrent à la fuite. 1575

Philippe de Tourène, dict capitaine Barjinac, ayant formé une entreprise sur Castres par la tour de Fuziès, se pourvut de forces du costé de Carcassonne pour l'exécution, afin de la couvrir mieux. Il avoit marqué un rendez-vous sur le chemin, aux troupes de La Bruguière, et comme il venoit, accompagné de quatre soldats avec quelques charges de poudre, le capitaine Sabaut venoit aussi de Sorèze avec le cap^ne^ Bel, suivis d'une troupe, partie à pied et partie à cheval. Quand ils furent à Arfons, les cavaliers prirent d'un costé et l'infanterie de l'autre, conduite par le sergent Bardou; comme ils sortaient du bois d'Escoussens, ils descouvrirent Barjinac conduisant sa poudre, lequel ils environnèrent et firent prisonnier avec ses gens, et l'emmenèrent tout droit à Mazamet; ce qui ayant esté rapporté à Castres, le vicomte de Paulin le fit mener et mettre en prison, où on descouvrit toute l'entreprise (1).

Environ le 24e d'avril, le capitaine Laroque, de St-Pons (2), gouverneur de La Bastide, fit une course en terre basse, et, en s'en retournant, prit le bestail de Cassaignoles (3). Les ennemis, sans dessein contre luy, estoient allés poser une embuscade sur sa route, à un lieu appelé Poucairol, en nombre de cent arquebusiers. Laroque avoit laissé, par précaution, cinquante arquebusiers pour l'attendre au pied de la montagne; d'abord il fut

(1) Un des complices de Barjinac s'appelait Saint-Félix. Ce dernier avait été capturé par le sergent Bardou et Bernard Vaquié qui le détenaient chez eux, à Mazamet, et ne le livrèrent aux autorités castraises qu'après avoir reçu une rançon de cinquante écus : ils en demandaient deux cents (Conseil du 27 avril).

(2) Jacques de Laroque, sieur du Travet, marié avec Marguerite de Fleyre, contrat passé par-devant Felette, not. de Saint-Pons, le 15 février 1559; ou, peut être, Louis de Perrin, sgr. de Laroque, commandant au château de Rouairoux en janvier 1574.

(3) Canton et commune de Lisle, Tarn.

1575 poursuivi par le peuple dont le conducteur savoit l'embuscade de Poucairol et croyait de l'enclore et tailler en pièces; mais l'autre estant arrivé auprès de l'embuscade et se voyant perdu, sans marchander, chargea sy brusquement ces gens que, après en avoir tué une vingtaine, il les mit en déroute, se sauvant avec son butin, en grand honneur.

Le 8me may mourut Guillaume de Guillot, sieur de Ferrières, gouverneur de Castres (et qui l'avoit esté deux fois auparavant), fort regretté des habitans pour avoir perdu un fort bon voisin, lequel, en temps de paix et de guerre, tenoit toujours l'œil à la conservation de la ville; personnage nullement ambitieux et fort homme de bien. Il laissa de sa femme, qu'il avoit eue de la maison du Bourg, en Bourbonnois, un fils nommé Guillaume, qui, quelques temps après, fut sénéchal de Castres (1). Il mourut de la pierre, en bonne vieillesse, et fut ensevely avec tous les honneurs qui luy estoient dus, laissant à la postérité une heureuse mémoire de sa vie.

Le comte de Martinangues avec M. de Joyeuse et le sr de Cornusson, sénéchal de Tholose, ayant ramassé les forces du pays et pris quatre canons de la ville de Tholose, s'en allèrent assiéger quelques maisons et chasteaux que ceux de la Religion avoient fortifiés, en Lauragois, pour incommoder le commerce de Tholose. Ils commencèrent par Francarville qu'ils battirent de leur artillerie et y donnèrent un furieux assaut qui fut vaillamment soustenu par les assiégés; mais, après un long combat, ils furent emportés de vive force et tous tués, sauf un soldat qui, voyant le chasteau pris et ses compagnons perdus, se fit faire place avec l'espée, estant descendu dans la bresche au fossé, fit faire jour à tout le camp, passant à travers la presse des ennemis, et se sauva par sa vaillance extraordinaire qui estonna tellement les assaillans, l'admirant comme un prodige de vaillance, qu'ils le

(1) Gaches se trompe, sans doute. Voy. Borel, Ant. de C., II, 40, réimpression.

laissèrent passer sans lui pouvoir faire mal. Son nom a esté sy fort incognu, qu'on n'a pu savoir, depuis, ce qu'il estoit devenu. L'armée s'en alla de là attaquer Escaupont qui se rendit vie sauve (1). 1575

Pendant ce siége le vicomte de Paulin ramassa les forces de sa généralité et, marchant vers le Lauragois, fit retirer cette armée; les chefs de laquelle, faisant semblant d'aller vers Tholose, firent marcher leurs forces et artillerie vers Lavaur où, ayant passé la rivière d'Agout, filèrent en Albigeois où ils se prévalurent de la dispersion des troupes du vicomte et allèrent attaquer Las-Graisses dont le gouverneur se trouvoit auprès du vicomte; ce qui fut cause que le lieu se rendit vie sauve (2). De là, ils allèrent incontinent assiéger Orban qu'ils trouvèrent fort dénué d'hommes et de défenses; ce qui obligea les habitans de se retirer la nuit par un trou qu'ils firent à la muraille (3). Orban pris, ils allèrent attaquer Tersac, avec une extrême diligence, où commandoit le cap^e^ Téramone n'ayant que trente soldats avec luy pour la défense. Les ennemis, ayant fait grande bresche, furent en dispute de l'honneur de l'assaut qui resta enfin aux François, lesquels, nonobstant leur furieuse attaque, furent repoussés deux fois par les assiégés qui, réduits en fort petit nombre, furent attaqués pour la troisième fois par un assaut général et l'escalade; ce qui fut cause qu'ils entrèrent et que les assiégés, qui soustenoient la bresche, se voyant assaillis devant et derrière, se défendirent jusqu'au dernier tant qu'ils eurent de vie (4). Les ennemis, outrés de rage et de vengeance contre ces braves hommes morts, se portèrent à cette extrémité de faire pendre Téramone tout mort. Ces pertes arrivèrent par la mauvaise conduite du vicomte qui dispersa ses forces à la

(1) Le Château de Scopont, commune de Maurens, Tarn, fut pris le 7 mai.
(2) Le 20 mai.
(3) Le 22 mai.
(4) Le 24 mai (Faurin).

1575 vue des ennemis, lesquels quittèrent la campagne dès qu'il les eut mises sur pied.

Le capitaine Pasquet ayant esté fait prisonnier de guerre par les ennemis fut envoyé à Tholose; ce qui estant venu à la cognoissance du vicomte, il fit savoir aux ennemis que s'ils le traitoient autrement que comme prisonnier de guerre, il feroit le mesme traitement au capitaine Barjinac. Mais, nonobstant, on le fit pendre à Tholose et le vicomte vint à Castres pour en faire de mesme à Barjinac; où estant arrivé, il fut sy fort pressé par les parens et amis de Tourène, qu'il se contenta de le faire mourir en prison d'un coup de pistolet qu'il luy fit donner à la teste, et fit pendre à la porte de Villegoudou le sergent St-Félix avec cet escriteau au col : *C'est la revanche du capitaine Pasquet* (1). La race des Tourène finit en sa personne et celle de son frère qui ne laissa qu'une fille mariée à François de Villeneuve, cadet de La Crousille (2).

(1) Pasquet était gouverneur de Réalmont et très-apprécié du vicomte de Paulin. Celui-ci, peu de temps avant, l'avait délégué avec son secrétaire, Pierre de Milion, auprès de la municipalité de Castres qui hésitait à le reconnaître comme *protecteur des églises*. Malgré la fermeté de son langage, Pasquet ne réussit point à imposer la volonté du général (Conseil du 16 octobre 1574). — On conserve deux lettres de Pasquet dans les archives de la Haute-Garonne, papiers Coras. Elles sont datées du 5 août 1570 et 5 janvier 1571; mais n'offrent pas un grand intérêt.

(2) François de Villenenve-Francarville, sgr. de Barthanave, était le quatrième des douze enfants de Hugues V, coseigneur de la Croisille. Il épousa, en 1588, Françoise de Tourène, fille de Jean, seigneur de Navés, et nièce de Philippe, sgr. de Barjinac (*Hist. généalogique de la maison de Villeneuve*, par Pavillet; Paris, 1830; in-4°). La famille de Tourène datait de loin. Dès 1275, Jordain de Saïssac, chevalier, coseigneur de Puylaurens, et ses deux fils, Sicard de Puylaurens et Jordain de Saïx, damoiseau, vendent aux trois frères Raymond, Jean et Bernard de *Thorène*, bourgeois de Castres, le château de Navés pour le prix de seize mille sols tournois, contrat retenu par Bernard Soubeiran, notaire de Puylaurens. Ces mêmes frères s'obligent, par transaction du 8 des calendes de janvier 1299, de faire hommage à Alciar, abbé du couvent de Saint-Benoît de Castres, de deux paires de gants blancs, savoir : Bernard et Jean une paire pour Navés, et Raymond une paire pour le château de Tourène qu'il venait de construire (Arch. de Bouffard). — Il est regrettable que Tourène ne soit point nommé sur la carte du *dépôt de la guerre*.

Ceux de Carcassonne, ayant réduit Montlaur à capituler, firent mourir le commandant et la pluspart des soldats contre la foy promise. 1575

Cette reddition contre toute apparence enfla le cœur aux catholiques qui allèrent attaquer Cuxac, d'où le capitaine Ricard s'enfuit (1); ce qui donna l'espouvante à tous les lieux circonvoisins de Carcassonne à la réserve de Brugairolles qui se maintint contre eux.

Le vingt-cinquiesme juin, le s[r] de Sénégas avec les s[rs] de Deyme et de S[t]-Couat assemblèrent les forces du Lauragois, et, avec le canon de Puylaurens, allèrent assiéger le chasteau de Pech-Serguière (2), pour réprimer les courses et violences du maistre du lieu, lequel, quoyque gentilhomme, faisoit la vie d'un vilain infâme en actions reprochables, pillant tout le monde et forçant les femmes qu'il attrapoit en campagne avec la cuirasse. Il ne fit point de résistance, s'estant rendu à discrétion, et fut puni de mort par jugement militaire.

Le mareschal Damville ayant convoqué les estats, à Montpellier, pour conférer avec ses confédérés sur la response que le roy avoit faicte aux articles qui luy avoient esté présentés par les députés de l'Union, le vicomte de Paulin assembla toute sa généralité à Castres pour y députer. MM. de L'Hospital, con[er] au parlement de Tholose et président en la cour souveraine establie à Castres, François de Vilettes, sieur de Montlédier, Dominique de Bouffard, s[r] de La Garrigue, et Maurice de Gartoule y furent envoyés.

Le 13[e] d'aoust les catholiques venoient exécuter une entreprise sur Castres; mais elle fut esventée et rendue inutile, et faillit à peu qu'ils ne fussent taillés en pièces par les troupes qu'on fit sortir qui manquèrent ceux qui venoient du costé de

(1) Le 21 juin (Faurin).

(2) Faurin appelle ce château Puechvernières, et assure qu'il fut pris le 27 juin.

1575 La Bruguière, lesquels firent halte en bataille ayant recognu qu'ils estoient descouverts; mais ceux qui estoient sortis de l'autre costé de Castres pour charger les troupes venant de Lautrec, les mirent en désordre et en tuèrent une douzaine, aux chapeaux desquels furent trouvées les billettes des maisons qu'ils s'estoient partagées, tenant la prise de la ville comme infaillible.

Cette entreprise fut suivie d'une autre, bientost après, qui se devoit exécuter par la porte de l'Albinque. Ayant esté esventée aussy, les consuls firent pendre deux paysans de La Bernadié (1) qui se trouvèrent coupables.

Le dixiesme aoust ceux de Narbonne et tout le voisinage ayant assemblé des forces, vinrent assiéger Bise où commandoit le cap[ne] Lacoste qui, ayant pris l'espouvante, abandonna la ville lâchement, dont il fut condamné à estre pendu par M[r] le mareschal.

MM[rs] de Joyeuse et de Cornusson, ayant ramassé leurs forces, s'en allèrent, à la sollicitation du parlement et de la ville de Tholose qui leur bailla des canons, assiéger Caraman, où commandoit le cap[ne] Mercier, pour se délivrer de la garnison qui couroit tous les jours jusqu'à leurs portes, allant faire des prisonniers dans leurs faubourgs. Ce siége commença à la my-aoust, et, après une grande bresche, fut donné un furieux assaut qui fut bravement soustenu par le d[t] Mercier n'ayant que les habitans; mais ayant esté blessé d'une arquebusade sur la bresche, Dominique Bonay prit sa place, fit une ronde seul, armé de cuirasse, le pistolet à la main et l'espée de l'autre, et donna à l'improviste au ravelin où il y avoit une compagnie d'infanterie ennemie en garde qui, surprise par cette témérité, se mit en désordre et, dans le trouble, désempara le ravelin. Cette action hardie et la continuation des assistances de Mercier, qui, nonobstant ses blessures, alloit à cheval partout où il pouvoit aller, rassura les

(1) A cinq kilomètres N. E de Castres.

habitans attendant le secours qui se préparoit à Puylaurens où 1575
le vicomte de Paulin s'estoit rendu avec sa compagnie de gensdarmes, faisant en tout six cents arquebusiers, et une belle troupe de cavalerie, lesquels estant arrivés à la vue de Caraman le 14e aoust, le baron de Sénégas fut mis à la teste de l'infanterie, le vicomte se posta à sa droite avec ses gensdarmes et les volontaires d'Albigeois, et Deyme à la gauche avec toute la cavalerie ramassée du Lauragois. Après avoir fait la prière, ils s'avancèrent en cet ordre au plus près de la ville, à la vue de l'ennemy, d'où le vicomte commanda Valdare, gendarme, de s'avancer au plus près qu'il se pourroit pour crier à ceux de Caraman que le secours estoit là. Dès qu'il fut revenu, le vicomte commanda de marcher pour aller donner. Ce que Mr de Joyeuse voyant, estonné de la hardiesse de ces troupes, il se mit à la retraite vers Tholose, laissant Maureville, colonel d'un régiment, plusieurs capitaines et grand nombre de soldats morts dans le fossé. Les assiégés perdirent peu de gens, et le vicomte, estant entré pour les voir, leur laissa quelque troupe pour les soulager de la faction continuelle qu'ils avoient souffert, et, après, s'en retourna à Puylaurens et, de là, à Castres. Les ennemis voyant ceux de la Religion retirés, s'estant un peu rafraischis, battent au champ et viennent aux environs de Castelnaudary.

Là, ayant eu dessein d'attaquer Las Bordes, ils ne l'exécutèrent pas, craignant d'y recevoir un nouvel affront, et furent attaquer le chasteau de Villeneuve où il n'y avoit que quelques paysans et six soldats qui défendirent courageusement la bresche, ce qui obligea les assaillans à faire foudroyer le lieu par le canon qui fit tomber une tour laquelle escrasa cinq capitaines et cinquante soldats. Cette perte irrita sy fort les assiégeans, que, renforçant l'assaut, ils emportèrent ce petit nombre d'hommes et les passèrent au fil de l'espée sans espargner ny femmes ny enfans.

Après la prise de Villeneuve ils allèrent assiéger le Mas-

1575 Sainctes-Puelles, le quatriesme septembre, dessein qui ayant esté pénétré par le B[on] de Sénégas, commandant en Lauragois, il y envoya le cap[ne] Roussines, catholique, avec une troupe de soldats de la Religion, lequel, ayant dès son arrivée visité le lieu et réparé ce qu'il put à la haste, fut attaqué le mesme jour. Les catholiques ayant dressé leur batterie, tirèrent trois cent soixante coups de canon et firent bresche suffisante qu'ils attaquèrent par un furieux assaut; il fut vaillamment soustenu par Roussines avec grande perte d'ennemis qui demeurèrent morts sur la bresche et dans le fossé, ce qui les obligea à lever le siége sans que les assiégés eussent besoin d'autre secours (1).

Ceux de Narbonne et de Béziers pensant avoir aussy bon marché de Bacou, qui leur faisoit la guerre estant à Pierrerue, comme ils avoient eu de Lacoste dans Bize, y furent poser le camp le vingt-deuxiesme septembre, conduits par le comte de Rieux, et, ayant fait bresche suffisante, luy livrent l'assaut que Bacou soustint vaillamment ayant esté secouru du baron de Faugères; le vicomte de Paulin fit bientost lever le siége et fit la guerre plus que jamais.

Sur la fin d'octobre, Arnaud Du Ferrier, sieur du Villa, qui commandoit dans Alet, ayant recognu la ville de Quillan, sur la frontière d'Espagne, y alla donner l'escalade; où il y eut grand combat, les habitans y estant accourus et tué trois des plus braves qui estoient montés, qu'ils jetèrent en bas; mais Le Villa, ayant renforcé l'assaut, les poussa sy vigoureusement qu'il s'en rendit le maistre, taillant en pièces tout ce qui luy osoit faire résistance.

Le vicomte de Paulin, venant de secourir Bacou, passa par La Bastide pour terminer un différent qui estoit entre les s[rs] de S[t]-Amans, Sauveterre et La Roque, cap[nes], pour le commande-

(1) D'après Faurin, les catholiques perdirent environ trois cents hommes sous les murs du Mas-Saintes-Puelles et levèrent le siége de cette ville le 4 septembre.

ment dans La Cabarède (1). Il les accorda en baillant le gouver- 1575.
nement à Cahours; et comme il se disposoit d'aller assiéger Peirelade qui incommodoit Angles, on luy vint dire que les voleurs et brigands de la lisière de Rouergue, qui ruinoient toute la montagne, s'estoient saisis de Montfranc et s'y fortifioient. Le voisinage de la terre de Paulin luy fait tourner teste de ce costé-là (2), et y estant allé avec quelque artillerie de Castres, il y fit bresche et donner divers assauts bien soustenus, en telle sorte qu'il fallut que la cavalerie mist pied à terre. Il fut blessé au bras, le s[r] de Brassac, lieutenant du vicomte, et Pechcalvel, le noir, à la cuisse; mais, enfin, ils se rendirent à discrétion, se promettant la vie; néanmoins, considérant leur opiniastreté dans un lieu qui ne devoit pas attendre le canon, et que c'estoit tous des voleurs, on les fit mourir (3).

Le mareschal Damville, ayant fait l'union avec ceux de la Religion, taschoit par tous moyens de disposer les villes catholiques à se joindre, leur représentant les maux passés et le bien qui leur en reviendroit à l'advenir. Quelques-unes s'y joignirent, entre autres Montpellier et Beaucaire; mais Béziers, Pézénas, Agde, Clermont et plusieurs autres n'y voulurent point entendre. Ayant sommé la ville de Sommières d'obéir à ses commandemens, il s'y en alla, accompagné de ceux de la Religion meslés avec les catholiques, pour tirer de là le cap[ne] Goul qui y commandoit (4), et y mettre quelqu'un de la Religion en sa place, ce qui eut esté fort bon, vu ce qui arriva depuis. Goul fit bonne mine, grande protestation de luy estre fidèle, attaché à son party, et se maintint par ses belles paroles qui furent suivies de mauvais effects.

(1) Tarn. — Le sgr. de Sauveterre s'appelait Maffre d'Aussillon.

(2) Le château de Paulin (Tarn) est à 15 kilomètres de Montfranc (Aveyron).

(3) Le 4 octobre. Les vingt-cinq soldats composant la garnison de Montfranc furent tués (Faurin).

(4) Jean de Sade, sgr. de Goult ou d'Agoult, en Provence. — Voir sur ce capitaine une note de Ménard dans les *Pièces fugitives*, N° X, 93, réimpr.

1575 Le mareschal croyant avoir assuré Sommières, lieu de conséquence pour la communication du bas Languedoc avec les Cévennes (il y avoit fait faire, avant de sortir, le conseil my-party et recommandé à Goul de maintenir les sujets du roy d'une et d'autre religion en paix et tranquilité), passa à Lunel où il fit bastir une citadelle pour mieux conserver le lieu. Mais il n'eut pas plustost tourné le dos, que Goul prit le party du duc d'Uzès; de quoy ayant esté averty, il revint en diligence pour assiéger Sommières et s'en rendit maistre, nonobstant la résistance de Goul et tous les efforts du duc d'Uzès de la secourir pendant un an que le siége dura (1), qui réduisit Goul à la nécessité de se rendre et de se voir à la mercy du mareschal qui, après luy avoir reproché son infidélité, le chassa de son gouvernement et y mit le cap[ne] Sengla avec une garnison de cent soldats de la Religion, ne se pouvant plus fier aux catholiques après cette trahison.

De Sommières, le mareschal fut à Montpellier pour y recevoir un gentilhomme de Monsieur, frère du roy, qui luy portoit ses lettres et la déclaration qu'il avoit faicte pour se rendre protecteur de tous les bons François, tant d'une que d'autre religion, au dessein de chasser les estrangers qui ruinoient l'Estat et faire pourvoir aux désordres par la tenue des estats généraux, laissant la liberté de conscience jusqu'à ce qu'il y eust esté pourvu par un concile libre. Il fit semblable dépesche à M[r] le Prince, en Allemagne et à tous les grands de la Religion pour les engager dans ses intérêts, d'où il n'arriva que retardement et préjudice à leurs affaires comme il se verra dans la suite. Cependant, nous continuerons notre histoire du Languedoc.

Plusieurs villes catholiques quittèrent le party du mareschal lorsqu'il fit l'union avec ceux de la Religion; Béziers, qui fut du nombre, obligea ses habitans de la Religion de se retirer

(1) Sommières, investi dans les premiers jours du mois d'août 1575, se rendit le 15 octobre suivant; mais cette place s'était révoltée contre l'autorité de Damville dès le mois de septembre 1574.

à Tourbes; mais le mareschal, pour les punir et se venger 1575
d'eux, remit avec ses forces et artillerie toutes les villes des environs dans l'obéissance, comme : Villeneuve-La-Crémade, Vias, St-Thibéry et autres.

Les réfugiés dans Tourbes tachoient de faire contribuer ceux de Béziers à leur subsistance en courant incessamment sur eux, entre lesquels estoient : Alisou, Jaylis, Matteret et Piloty, qui prirent garde que la conduite de ceux de Béziers sortant sur eux estoit à la desbandade et avec désordre; ils firent dessein de les attraper; et, pour mieux jouer leur jeu, obtinrent de M^{r} le mareschal sa compagnie de gensdarmes qui s'en vint à Tourbes. Mr de Chastillon, qui se trouva près de luy, ayant voulu estre de la partie, ils s'allèrent mettre en embuscade à Garrissou, sur le chemin de Pézénas, et, sur le matin, les quatre susnommés s'en vont aux portes de Béziers tirer le coup de pistolet où l'alarme fut donnée incontinent. Il se rencontra qu'on faisoit faire montre à trois compagnies de fantassins bien armés et fort lestes, deux françoises et une corse, lesquelles, entendant l'alarme, sortent, conduites par le cap^{ne} Assiés, courant après ces quatre picoreurs qui faisoient semblant de fuir en ramassant le bestail. Les sieurs de Lombers et le baron de Thémines montèrent à cheval pour suivre l'infanterie, et, l'ayant bientost devancée, comme ils furent arrivés à l'embuscade, ils furent chargés de telle sorte, et devant et derrière, que la cavalerie ne sachant quel party prendre fit volte face à la ville, et passant à travers l'infanterie, la mettent en désordre, faisant beau jeu à ceux qui les suivoient qui en tuèrent plus de deux cents sur la place, le cap^{ne} Assiés et son frère estant du nombre; la cavalerie fut poussée jusques aux portes, avec grand meurtre, sans laisser de prisonniers. Le baron de Thémines avoit esté pris, mais, laissant sa mantille pour gages, il se développa. Cette défaite abattit fort ceux de Béziers que nous laisserons dans leur estonnement pour passer au haut Languedoc.

1575 En ce temps-là furent fondus, à Castres, deux canons, par l'ordre du vicomte de Paulin, et manqués; mais ceux de Réalmont furent plus heureux en la fonte du leur (1) qui, ayant esté mis en estat, fut mené au fort du cap^ne^ Teissier, vers Alby, dict La Polinenque (2), qui faisoit cruelle guerre à ceux de Réalmont et Lombers. Il avoit fait ce fort à leur voisinage, imprenable à la main, d'où il les infestoit tous les jours; cela les obligea à prier le vicomte de les en délivrer puisqu'ils avoient un canon. Il manda donc les troupes de sa généralité et l'investit le 17e décembre. La batterie ayant joué depuis le matin du lendemain jusqu'à deux heures après midy, les boulets vinrent à manquer; alors le vicomte commanda au cap^ne^ Rascas d'aller recognoistre, lequel, ne pouvant exécuter le commandement à cause de ses incommodités corporelles, subrogea en sa place le sergent Long, brave soldat, qui, armé des armes de son capitaine, ayant pris dix soldats, s'en fut hardiment à la bresche et, estant monté dessus sans autre ordre, se glissa dedans et donna l'assaut avec ses soldats; ce que le vicomte voyant, il le fait suivre par ses troupes préparées, en telle sorte qu'elles se logèrent sur la bresche, nonobstant la vigoureuse résistance de Teissier qui se défendoit d'une sy courageuse façon que, quoique environné de tous costés, il s'estoit encore retiré dans la cave du fort où il se défendit très-valeureusement à coup de pique tant qu'il luy resta de force et de vie, lesquelles luy défaillant, il fut enfin tué avec trente-cinq ou quarante soldats qu'il avoit, entre lesquels estoit son frère. Le capitaine Teissier avoit pris quelques temps auparavant le fort de Cavaignes. Il fit transcher la teste à celuy qui y commandoit et la fit afficher au plus haut de son fort, appelé La Polinenque; en vengeance de quoy, le vicomte commanda qu'on luy

(1) La ville de Réalmont perdit ce canon au siége de Fauch (3 sept. 1621) et réclama, alors, au *colloque d'Albigeois* une indemnité de huit mille deux cents livres pour cette perte occasionnée par la faute du marquis de Malause (Arch. de Bouffard).

(2) Commune de Lombers, Tarn.

coupast la teste et qu'on la portast sur la plus haute tour du chasteau de Lombers. Après quoy le fort fut rasé à cause des ravages qu'il avoit causé à ceux de la Religion. 1575

Ceux de Puylaurens, sachant que Charles d'Alric, autrement le capne Farinières, avoit accoustumé de venir de La Bruguière, son gouvernement, à Soual, tous les samedis, pour y voir une putain qu'il y entretenoit, se mirent en embuscade à un moulin rompu, près de Soual, le dimanche matin 25e décembre, attendant qu'il passast; ce qu'il fit bientost après avec le capitaine Laplane, gouverneur de Soual, et trois soldats n'ayant que leurs espées. Ceux de Puylaurens luy gagnèrent le devant du pont sans estre aperçus, à la faveur d'un brouillard, jusqu'à ce qu'ils furent bien près, et, les ayant chargés, portèrent par terre Farinières, d'un coup de pistolet, lequel se releva sur ses genoux et, l'espée à la main, se défendit courageusement jusqu'à ce qu'on le renversa d'un coup d'espée à travers le corps; on fit prisonnier Laplane et ses soldats. La nouvelle de la mort de Farinières portée à La Bruguière, son fils fut mis en sa place et continua la guerre à ceux de la Religion aussy cruellement qu'il avoit fait, comme il se verra cy-après.

Au commencement de l'année 1576, furent eslus consuls : 1576
Jean de Rollande, sieur de La Laugerie; Jean Valery, vieux (1); Guilhaume Donnadieu jeune et Jean Dumas, chaussatier.

La guerre continuant toujours, tant par surprises des villes que par courses les uns sur les autres, le sr de La Grange, qui commandoit les gens de guerre dans Castres depuis la prise, battant un jour l'estrade en revenant de Vielmur d'accompagner l'héritière de Massé, catholique qu'il aimoit, rencontra le jeune

(1) Tanneur de Villegoudou (Faurin). — Ces élections furent vivement contestées. Le vicomte de Paulin obtint même une ordonnance de Damville (16 janvier) qui les cassait; mais, encore une fois, le corps de ville eut raison du général-vicomte.



1576 Farinières, dict le bègue, qui la battoit aussy (1); il chargea brusquement et le mit en désordre jusqu'aux portes de Cuq (2). Farinières, pour se revancher, ramassa tant de cavalerie qu'il put de Lautrec, Vielmur et Sémalens pour venir dresser une embuscade à La Grange; à cet effect, il s'en vint dans le vallon de Peyrous, près les métairies des chartreux, et, ayant posé l'embuscade, envoya quelques coureurs vers Castres. La Grange ne manqua point de sortir accompagné de quelques gensdarmes et une troupe d'arquebusiers à cheval qui se mirent aux trousses de ces cavaliers feignant de se retirer plus viste que le pas pour mieux jetter dans les panneaux ceux qui les suivoient lesquels ayant donné dans l'embuscade, Farinières et les siens chargent brusquement et tuent trois de ceux de La Grange qui, ranimant les siens, les oblige à faire ferme, et, faisant mettre pied à terre à ses arquebusiers, fit faire une salve sur Farinières, dont il y eut plusieurs des ennemis et leurs chevaux matrassés. Sur quoy il reprend la charge, se mesle avec les ennemis, leur ostant deux prisonniers qu'ils emmenoient, et, revenu à son gros, voyant que les ennemis s'estoient retirés, il fait prendre ses morts et rentre dans Castres l'ayant échappé belle.

Ceux de Mazamet, voulant faire une course vers le bas Languedoc, prièrent Daves, de Revel, de leur mener de la cavalerie; ce qu'il fit au nombre de cinquante hommes de cheval, gensdarmes et arquebusiers. Comme il estoit un des braves gensdarmes de tout le haut Languedoc, il alla passer devant La Bruguière et fit halte quelque temps pour voir sy Farinières, qui y

(1) Le 20 nov. 1574, Jeanne Massé obtint des consuls la permission de sortir de Castres pour aller voir son père, à *condition qu'elle rentrerait dans douze iours et baillast pour caution* 200 *escus sol.* Le conseil de ville du 16 février 1575 permet à Delphine de Guérin, femme de Mtre Jacques de Massé, d'aller voir son mari, *sans condition;* celui du 1er juillet suivant lui défend le séjour de Castres (Reg. des dél. des Conseils de C.). — Massé, doct. en droit, était un des membres influents du conseil de la ville de Castres, en 1573.

(2) Cuq d'Albigeois, ville catholique; ne pas confondre avec Cuq-Toulza, ville protestante alors. Les deux sont dans le Tarn.

commandoit, sortiroit. Ne voyant personne, il passa outre, ayant 1576
fait prisonnier un habitant de La Bruguière qu'il trouva sur son chemin, lequel, s'estant sauvé la nuit suivante, rapporta à Farinières qu'il devoit repasser devant La Bruguière, ce qui luy fit ramasser toute la cavalerie catholique des environs le plus sourdement qu'il put et attendre ses ennemis au retour. Ils ne manquèrent point de passer avec tant de négligence que, n'ayant fait aucun ordre, ils marchoient comme des voyageurs; ce qui ayant esté remarqué par Farinières, il les suit et, dans cette négligence, les charge et met en desroute, de telle sorte qu'il en demeura vingt-cinq ou trente de morts; le reste se sauva vers Massaguel sans jamais se tourner vers Daves qui n'estoit pas des mieux monté et demeuroit toujours derrière pour favoriser les fuyards, en telle sorte qu'il fut pris par Farinières qui l'emmenoit à La Bruguière, lorsqu'un nommé Lanceman, de sa troupe, vint donner un coup d'espée à Daves lequel, se voyant mort, tenant encore le pistolet à la main en donna un coup dans la visière à Farinières qu'il renversa mort à terre; ensuite de quoy il fut achevé sur la place, le dix-septiesme janvier 1576, fort regretté de son party comme Farinières du sien.

Le troisiesme février, François de Coligny, comte de Chastillon, aisné du feu admiral, arriva à Castres suivy de cinquante mestres et cent arquebusiers à cheval, venant prendre possession du gouvernement du Lauragois qui ne dura guère à cause de la conclusion de la paix, laquelle empescha l'exécution de la capitulation de La Crousille qu'il attaqua pendant son séjour, après quoy il se retira auprès du mareschal (1).

(1) Le *gouverneur* du parti protestant dans le Lauragais résidait à Puylaurens, à une distance de 7 kilomètres de la Croisille (Tarn), alors petite ville qui soutint vaillamment trois assauts et obligea les huguenots à lever le siége. On dit même que Châtillon y fut blessé (Hist. généalogique de la maison de Villeneuve; Paris, 1830, in-4°). Le seigneur de la Croisille, Hugues de Villeneuve, avait grandement contribué à la défaite des protestants de Toulouse en mai 1562. Voyez les comptes de la ville de T. de cette année-là.

1576 Le baron de Cadalen, ayant esté surpris par des ennemis fort puissants, fut constraint de se retirer dans une petite métairie où, après s'estre bien et longtemps défendu, il se rendit à vie sauve avec ses soldats; mais on le fit mourir, contre la foy promise, et la pluspart des soldats. On crut que Gabriac, qui conduisoit la troupe, fut l'auteur de cette desloyauté, prétendant luy succéder.

Un jeudy matin, troisiesme may, le cap[ne] Sabaut, ayant fait recognoistre la ville de Montoulieu, s'en rendit le maistre par un trou qu'il fit à la muraille, sans effusion de sang.

Le capitaine Mazamet, se voyant mal voulu de ses compatriotes qui ne le voulurent jamais recognoistre pour gouverneur bien qu'il en eust la commission de M[r] le mareschal, la rendit volontairement à M[r] de Chastillon et se résolut de se loger du costé de Narbonne. Il avoit en sa compagnie un soldat natif de Lézignan, nommé Antoine Chevalier, qui recognut ce lieu, et ayant trouvé un endroit favorable pour l'escalade, le rapporta à son cap[ne] qui ne voulut rien faire sans communiquer à M[r] de Chastillon, son général, qui lui bailla sa compagnie de gensdarmes, et, avec les troupes qu'il avoit arrestées, il partit du vallon le dix may. Estant arrivé près du fossé de Lézignan avant le jour, la sentinelle, les ayant descouverts, tira une arquebusade qui tua un gendarme. Mazamet, estant descendu au fossé, dressa les deux eschelles et fit monter avec sy grande foule que l'une rompit; mais un soldat de Mazamet, appelé Puginier, qui estoit monté le premier sur les créneaux de la muraille, renversa mort, d'un coup de poitrinal, la sentinelle qui, ayant rechargé son arquebuse, luy venoit tirer et sauta incontinent avec quelques autres soldats de la ville. Mazamet, voyant ses gens entrés et engagés, monta viste pour les soustenir et encourager, sur quoy les ennemis, conduits par le sieur d'Argens, seigneur du lieu, vinrent charger Mazamet qui, soustenant bravement leurs charges, après quelque combat, les enfonça jusques à une église où ils se vou-

loient retirer; ce que n'ayant pu faire à cause du désordre, ils se mirent à fuir vers la porte, et, l'ayant ouverte, gagnèrent au pied sans autre combat. Ainsy fut pris Lézignan, le 14ᵉ may (1). 1576

Le 29ᵉ du mesme mois, le sʳ de Deyme, ayant ramassé quelques troupes, s'en alla surprendre Tréville, près de Revel, où le seigneur du lieu et ses soldats furent tués et, le pillage fait, le feu y fut mis (2).

Mʳ le mareschal, ayant mis ses forces en campagne avec ses canons, s'en alla prendre Clermont, Gignac et quelques forts aux environs, et, passant plus outre, s'en alla assiéger Pousolles aux approches duquel, et sur le logement, fut tué Louis de Madaillan, sʳ de Montataire, son mareschal de camp et principal conseiller. La ville fut battue et forcée, le gouverneur pendu, et le lieu saccagé et bruslé. De là, il alla assiéger Puimisson et, l'ayant battu et fait bresche, le fit prendre d'assaut, puis Loupian et autres villes aux environs de Narbonne, et fut assiéger Pézénas.

Il y avoit, dans son chasteau, un nommé Caudiès que le mareschal y avoit mis pour capⁿᵉ et qui s'estoit laissé suborner par ceux de Pézénas pour l'abandonner lorsqu'il fit l'union avec ceux de la Religion; il avoit traité avec eux, à condition qu'il commanderoit au chasteau, et la ville luy respondoit de sa paye mois par mois, de sorte que quand la fin du mois arrivoit, il braquoit son artillerie contre les meilleures maisons et ne cessoit qu'on ne l'eust payé. Le mareschal, voulant profiter de leur mésintelligence, s'avance de Pézénas et enlève, par siéges et attaques tous les lieux circonvoisins, jusqu'au moulin sur l'Hérault. De là, il fit la négociation de remettre le chasteau entre ses mains, ce qui luy fut accordé en luy baillant comptant le prix des munitions de guerre et de bouche, et, cela fait, il se retira. Le mareschal obligea, après, Pézénas à se rendre et l'indemniser des frais

(1) Faurin dit le 4 mai.

(2) Tréville est à 10 kilomètres, sud, de Revel (Haute-Garonne). Cette seigneurie appartenait aux Amiel.

1576 soufferts en ce siége, pour la satisfaction de la garnison; il s'en alla à Montpellier avec dessein d'aller faire le tour de son gouvernement pour se faire cognoistre et se faire obéir aux habitans, comme il estoit porté par exprès dans un article particulier de la paix nouvellement faite, qu'on appeloit de Monsieur, qu'il fit publier le dixiesme juillet et désarma (1). Ensuite de quoy il moyenna sa réception, peu de jours après, dans la ville de Béziers dont il s'assura et y mit garnison.

Cette paix avoit donné grande joye à tout le monde et fut publiée avec espérance de repos; mais elle fut de peu de durée et n'alla pas au delà de huit mois.

En cette année on résolut, dans Castres, de faire le collége qui s'y voit présentement, auquel effect on acheta, de plusieurs habitans, diverses maisons pour en faire le bastiment (2), et on députa Pierre Gaches et Jean Fournes pour estre les directeurs de cette délibération, de quoy ils s'acquittèrent avec honneur, comme ils avoient fait auparavant pour la construction du temple dont ils avoient esté les principaux conducteurs.

Avant de sortir de cette année, nous ferons une antithèse et opposition de l'amitié et bonne intelligence qui estoit entre les habitans de Castres, tandis qu'ils furent hors la ville dispersés çà et là, et l'inimitié et mauvaise intelligence à laquelle ils se

(1) François de France, duc d'Alençon (ou d'Anjou depuis l'avénement de son frère Henri à la couronne), s'était déclaré chef des *Politiques* alliés aux *Protestants*. Catherine, voulant le détacher de ce parti, accorda aux huguenots la paix la plus avantageuse qu'ils pussent désirer. Elle fut arrêtée le 21 avril 1576 et signée quelques jours après.

(2) Il n'est question ici que de l'édifice du collége, car la première préoccupation des habitants de Castres, après la reprise de cette ville, avait été d'établir l'institution même : «... *afin que la jeunesse ne demeure sans instruction et doctrine, seront appelés et recouvrés par tous moyens possibles des maistres doctes et savans...* » (Délib. du 20 sept. 1574). Lescout, chargé de rechercher ces professeurs, en présente trois dès le 6 octobre suivant, et, le 2 mars 1575, le conseil de ville fait réparer les anciennes écoles *pour y dresser le collége en attendant qu'on ait trouvé lieu et maison propres*. V. Pièces justificatives. Sur l'ancienne école de Castres, voyez les *Procès-verbaux des séances de la Soc. lit. et sc. de Castres*. V, 387.

portèrent après qu'ils furent restablis dans leurs maisons; car, 1576
pendant leur affliction, ce n'estoit que caresses et démonstrations d'amitié, de vœux de service et d'employer leur vie pour le recouvrement d'icelles sous la conduite des s^rs de La Garrigue et de La Grange qu'ils savoient s'y estre desvoués, auxquels ils faisoient toute protestation de les suivre, au péril de leur vie, pour une telle exécution, et ne pouvoient assez embrasser et caresser les d^ts habitans, leur tesmoignant toute leur bienveillance, mesme aidant de leurs bourses et moyens ceux qui estoient en nécessité aux villes circonvoisines. Mais, après la prise, au lieu de continuer plus que jamais leur bonne intelligence, on vit changer de visage aux uns et aux autres, et ces grandes amitiés en de grandes haines et divisions.

Il est certain que non-seulement nous, mais ceux qui viendront après, devons l'honneur de la prise de Castres, après Dieu, aux sieurs de La Garrigue et de La Grange pour s'y estre employés fidèlement, comme on peut cy devant voir. Voilà pourquoy, après l'exécution, tous les habitans, hors leurs ennemis et envieux, se portoient à une telle recognoissance envers les d^ts s^rs frères, qu'ils n'avoient pas assez d'yeux pour voir, de bouches pour réciter leurs louanges, d'oreilles pour ouïr et de mains pour leur présenter leurs services. Ils se sentoient tellement leurs obligés, qu'ils ne leur pouvoient déférer assez d'honneur et donner des tesmoignages de bonne volonté et affection. Mesme La Grange, ayant esté malade d'une grande fièvre, fut visité par les habitans avec vœux et prières à Dieu pour sa convalescence, et relevé de cette maladie, se promenant par la ville à cheval à cause de sa foiblesse, il estoit vu de fort bon œil par iceux; ce qui estoit insupportable à leurs envieux, en sorte qu'ils travaillèrent par diverses pratiques à renverser la créance des deux frères.

Nous avons vu, cy devant, que, lorsque La Crousette se saisit de Castres, bon nombre d'habitans de la Religion, comme les officiers et autres principaux qui se soumirent à La Crousette, furent,

1576 les uns reçus en son conseil, les autres employés aux affaires presque également avec les catholiques et d'autres traités comme ennemis, avec cette rigueur que, tous les soirs, on les enfermoit dans la maison de Fonglarin. Mais il y en eut beaucoup qui, de la complaisance, passèrent au changement; et entre ceux qui ne sautèrent pas du tout, la pluspart traitèrent mal ceux qui estoient dehors pour faire les bons valets, et quelques-uns, mesme, furent instrumens de leur perte; d'autres donnoient advis des entreprises descouvertes, ce qui avoit fort aigri ceux de dehors, de manière que, en la prise, ils s'en vengèrent en tuant les uns et rançonnant les autres, plus ou moins, comme ils avoient paru affectionnés. De ces rançons, il en fut pris quelque chose pour rescompenser les soldats de La Grange, ce qui luy fut imputé et jamais pardonné, quoy qu'il eust esté instrument de leur restablissement et de l'exercice de leur Religion. Il a esté dict aussy que, au conseil, après la prise de la ville, il fut résolu de n'admettre dans l'hostel de ville pas un de ceux qui avoient esté employés par les ennemis.

La récente mémoire des services rendus par les frères fut cause que, quoiqu'ils eussent grand nombre d'ennemis et fort puissans, ils n'osèrent pas les choquer d'abord.

La Grange s'estant excusé au gouvernement qu'on luy vouloit bailler après la prise, accepta néanmoins le commandement des armes, et son frère, La Garrigue, fut chef du conseil et du consulat dès que le temps de l'élection fut venu. Son année passée, on en fit le s[r] de La Laugerie, qui les avoit secondés aux expéditions de Burlats et de Castres. Mais, durant cette année, leurs ennemis commencèrent à débaucher partie de ceux qui avoient suivy La Grange en leur persuadant qu'il les mesprisoit fort, ayant préféré le capitaine Auriol à eux en luy donnant son enseigne vacante par la mort du capitaine Rascas (1), que l'ordre

(1) François de Rascas, tué à la prise de Castres, avait un frère, Pierre, aussi capitaine, qui lui survécut.

militaire vouloit que La Grange la donnast à son premier sergent 1576
ou, s'il ne vouloit pas suivre cet ordre, que le mérite l'obligeoit à prendre l'un des deux frères Mascarenc, capitaines, ou quelqu'autre, d'une vingtaine qu'ils estoient qui le suivoient partout comme des esclaves; en telle façon que estant persécutés par leurs parens, alliés ou amis, ils se laissèrent vaincre, se refroidissant envers La Grange et refusant d'aller à la guerre ny d'accompagner sa compagnie en garde. Après cela, les mesmes organes remuèrent toutes pierres pour augmenter leur party. Les choses pourtant demeurèrent en l'estat et La Grange en possession du commandement, nonobstant la paix qui ne fut pas de longue durée.

Environ le mois de septembre, fut vue une comète formidable qui pronostiqua le malheur de guerres et autres fléaux qui durèrent en France l'espace d'une vingtaine d'années.

Le temps estoit calme sous le bénéfice de la paix, mais il fut troublé par l'infraction du capitaine Luynes, que le mareschal Damville avoit mis dans le Pont-Saint-Esprit pour le luy garder, qui se déclara contre luy et arresta M. de Thoré, son frère, qu'il lascha peu de jours après; ce qui fut cause qu'on fit diverses entreprises, comme sur Caunes-de-Minervois, sans effet; et le capitaine Vignevieille avec le sergent Guiraud se saisirent de Villeneuve-des-Canonges. On porta l'advis à ceux de la Religion de Revel (1); mais le mesme advis fut porté aux catholiques de devancer les autres. Les derniers envoyèrent querir le s^r de Padiès pour s'assurer de la ville, ce que Guillaume Chartrou, venant de Puylaurens, ayant descouvert, il s'avance promptement et avertit ceux de la Religion qu'il falloit prévenir Padiès. Sur l'assurance qu'il leur donna qu'ils auroient avant le jour le s^r du Falga et le capitaine Rastel, de Cuq, avec cent soldats pour leur secours, ils se rendirent, dix-sept qu'ils estoient, savoir : trois

(1) L'avis de la reprise des hostilités.

1576 frères Daves, trois frères Portal, les capitaines Caïré, Robert, Catala (1) et autres, sous la place, et ayant commencé à crier : *Tue! tue! Ville gagnée!* ils se saisirent de quatre portes et y mirent trois soldats à chacune, le reste estant allé éveiller les autres habitans de la Religion, pour augmenter leur petit nombre. La pluspart se cachoient ne sachant ce que c'estoit; mais ils sortirent et exécutèrent si heureusement leur dessein qu'un nommé Jean Dupin, armé de cuirasse, hallebarde et pistolet, ayant couru les maisons des catholiques, prit et emmena, seul, quatre-vingts prisonniers; les autres faisant de mesme, il en fut pris plus de trois cents qui ne payèrent point rançon, ayant déclaré qu'ils vouloient estre de la Religion. Comme ils furent en sûreté, le secours arriva, conduit par les dicts capitaines du Falga et Rastel.

Ceux de la Religion, de la ville de Pamiers, qui avoient esté hors leurs maisons depuis les seconds troubles et depuis la sédition qui fut faite contre eux, comme dict l'histoire, ayant esté maltraités durant ce temps-là par les catholiques, se rendirent maistres de leur ville et se mirent en sûreté contre les persécutions.

1577 En l'année 1577 furent eslus consuls : les sieurs Mathurin Fournes, Jean Misse, Pierre Curvalle et Antoine Mialhe. On

(1) Jean Davès, condamné à mort par arrêt du parlement de Toulouse du 10 juin 1562, Pierre et Etienne Davès; Jacques, Michel et Guillaume Portal, aussi condamnés pour crime de lèse-majesté, le 8 mai 1570, à la requête de Pierre de Padiès, gouverneur de Revel, et Françoise de Portes, veuve de Jean de Padiès, sgr. de Peyrelade. — Jacques Portal est celui dont Gaches raconte plus loin les exploits. Il avait été condamné à mort dès le 10 juin 1562 ainsi que François Portal, consul et avocat de Revel. On trouve encore vers cette époque : Louis Portal, Jean, sieur del Pesquier, de la même ville, et Jean Portal, sgr. de Saint-Alary, chef de la branche de Saint-Alby que l'auteur des *Mémoires de la famille Portal* ne paraît pas avoir connu. Etienne Davès et Michel Portal étaient consuls de Revel en 1582. Guillaume Robert et Raymond Cathala figurent dans l'arrêt précité du 8 mai 1570 (Archives de la ville de Toulouse et Archives de la Haute-Garonne).

dict que Misse le fut par l'appuy du s[r] de La Grange, pensant l'opposer aux autres, faits par ses ennemis, afin de se maintenir dans le gouvernement de la ville par le commandement des armes qui avoit esté comme anéanti par la paix, laquelle apparemment s'en alloit estre interrompue par les entreprises et actes d'hostilité qui se faisoient de tous costés; mais il n'y en eut point de plus contraire à ses desseins, comme il se verra. 1577

La Grange supporta patiemment le tort qu'on luy avoit fait de ne l'avoir pas *marqué*, puisqu'on l'avoit mis en l'élection, considérant que la pluspart des officiers qui avoient ce droit-là estoient ses ennemis. Il entra dans l'hostel de ville comme *chef-de-banc*, qui est le premier avec le chaperon. Il moyenna qu'il fût tenu un conseil général pour pourvoir aux affaires et à la sûreté de la ville (1). En ce conseil, fort nombreux, les ennemis de La Grange se trouvèrent; il passa, néanmoins, par la pluralité des voix, qu'il estoit eslu de nouveau capitaine de la ville pour commander aux armes et au fait des fortifications, comme il l'avoit esté aux précédens troubles, avec l'advis des consuls, la délibération prise le dixiesme janvier, au préjudice de laquelle, les consuls, joints aux ennemis de La Grange empêchèrent l'exécution et firent tout le contraire. Sur quoy il y eut

(1) L'organisation municipale de l'ancien régime comportait, à Castres, deux assemblées : 1° le conseil *général*, *extraordinaire* ou *numéreux*, composé de tous les ayant droit de cité, que l'on réunissait rarement et pour des questions majeures; 2° le conseil *particulier*, *ordinaire* ou *politique*, assemblée élective de vingt-huit membres, représentant les divers quartiers ou *Gaches*, qui s'occupait de la gestion des affaires administratives. Le renouvellement de ce dernier était annuel et complet, chacun des membres sortant désignait son successeur, et l'on choisissait, parmi les noms des nouveaux élus, douze personnes capables de remplir les fonctions de consul (c'était *mettre en l'élection*). Ce tableau était présenté aux *officiers du roi* qui, sous la présidence du sénéchal, indiquaient, au moyen d'un signe en marge, les quatre noms agréés. Cette dernière opération s'appelait *faire la marque* ou *marquer*. — Le *chef de banc* était l'un des consuls ou conseillers sortants conservé au nouveau conseil particulier pour y représenter la municipalité précédente. Il avait un siége spécial et recueillait les voix au conseil général. Voyez à ce sujet les notes que nous avons insérées dans le Journal de Faurin, p. 60, 134, etc..., réimpression.

1577 grand bruit, et La Grange ayant sommé diverses fois les consuls de rassembler le conseil général pour délibérer là-dessus, il ne le put jamais obtenir.

Luy, voyant ce procédé et l'injuste oppression de ses ennemis contre luy qui avoit prodigué sa vie et ses biens pour les restablir (1), leur déclara, par acte, que s'ils ne vouloient, selon l'ordre, assembler le conseil, il le feroit convoquer en vertu de son pouvoir, en qualité de chef de banc et principal conseiller; ce que n'ayant pu obtenir, il les fait assembler par les formes ordinaires, où ses ennemis empêchèrent que les consuls ne se trouvassent point, et firent diverses conférences avec les officiers qui, de concert, envoyèrent faire une protestation à La Grange et à ceux qui, s'estant rendus à la maison de ville, faisoient des attroupemens en divers quartiers; ce qui ayant esté rapporté à La Grange, et que les consuls fermoient la porte neuve, et que le capitaine Bessière ramassoit du monde, en sa maison, contre luy, il sortit de l'hostel de ville pour aller respondre à leur acte, et ayant rencontré le consul Misse, qui venoit de fermer la porte neuve et descendoit vers la maison du dt Bessière, il le requit de vouloir venir au conseil ainsi que ses collègues assemblés chez le juge avec une autre troupe; l'autre respondit qu'il ne luy plaisoit pas et qu'il n'y avoit que des séditieux; à quoy La Grange respondit qu'il n'y avoit que des gens d'honneur et que ceux qui refusoient d'y venir n'en avoient pas, ny bonne intention pour la conservation de la ville. Misse luy dict qu'il en avoit menty, et La Grange ayant mis la main à l'espée pour venger cette injure, le consul et la troupe qui le suivoit prirent la fuite vers la maison de Bessières, La Grange l'ayant frappé, en le poursuivant, de quelques plats dont il resta un peu blessé (2).

(1) Madiane, fils de La Grange, assure, dans ses *Mémoires* encore inédits, que *la prise de Castres cousta plus de trente mille livres à la famille de Bouffard.*

(2) Le consul Misse était dans l'exercice de ses fonctions, *portant la livrée du*

La Grange estant retourné au conseil, apprenant qu'on faisoit des barricades en divers endroits et qu'on avoit saisi toutes les tours des murailles du costé de Castres et le clocher de La Platé, se résolut de penser à luy; et, s'estant assuré de l'hostel de ville, tiré l'artillerie de l'arsenal, la fait passer du costé de Villegoudou par le pont vieux, y laisse des gens pour barricader et braquer partie de l'artillerie contre ceux qui voudroient entreprendre, et passe avec le reste pour en aller faire de mesme sur le pont neuf, ayant mandé une troupe pour s'assurer du clocher de la place et une autre pour occuper l'Albinque qu'ils trouvèrent entre les mains des ennemis de La Grange qui pourvut à la sûreté. Il sut encore, de ceux qui le venoient joindre s'estant assuré de Villegoudou, que ses ennemis avoient envoyé de tous costés pour avoir secours, et à M. le vicomte de Paulin, général du pays; mais ceux qui vinrent, peu exceptés, s'estant informés de l'affaire, passèrent du costé de La Grange, particulièrement le capitaine Fournier avec sa compagnie après avoir passé toute la nuit avec les autres qui, estant en termes d'estre maltraités par La Grange, furent mis à couvert par l'arrivée du vicomte qui, par son autorité, arresta La Grange et fit une réconciliation de tous les deux partis avec grande protestation et exécration de ne se plus rien demander et, oubliant le passé, demeurer bon amis, comme appert par les actes enregistrés sur ce sujet par consistoire, assisté du s[r] Roussel, ministre de Mazamet, et du vicomte de Paulin, attestant ce qui s'estoit passé en cette esmeute aux jours 25, 26, 27 et dernier février, et 4 mars suivant. 1577

Au préjudice de quoy, les ennemis du s[r] La Grange firent des informations secrètes contre luy et contre quelques-uns de ceux qui l'avoient suivy, et le firent décréter, à ses ennemis mesme,

roy et faisant sa charge consulaire. Les Archives de M. le comte de Bouffard contiennent les détails de cette affaire. On peut voir aussi les Délibérations du Conseil de ville, notamment celle du 29 janvier.

1577 pour s'en prévaloir dans les intervalles de paix et de trêve qui se faisoient tous les jours, ayant à Carcassonne et Tholose des juges très mal animés contre La Grange, en considération de ses expéditions militaires; de quoy il se pourvut, dès qu'il en eut senty le vent, devant M. le mareschal Damville, et obtint commandement aux officiers et consuls et parties de rapporter devers luy les procédures, avec inhibitions et défenses, sous grosses peines, de rien attenter ny prendre plus cognoissance des affaires des deux frères et de leurs adhérens, civiles et criminelles, sous les mesmes peines. La Garrigue, partant d'auprès du mareschal après avoir obtenu ces expéditions, ayant eu envie d'aller à Balaruc, fut vendu par les négociations de ses ennemis, ayant esté retenu, à son retour, par l'abbé de Villemagne qui le garda longtemps sans qu'on sùt ce qu'il estoit devenu et, enfin, fut mis en liberté en payant rançon.

Cependant La Grange, persécuté en dedans et dehors et appréhendant de faire quelques meurtres en se défendant sy on le venoit attaquer, sortit de la ville, et alla séjourner à Saïx dont il avoit le gouvernement et où il tenoit un sergent avec dix soldats (1); et pendant ce séjour, il fit diverses entreprises, deux sans succès sur Vielmur, et sur Montcuquet et Pechassaut avec effect.

Nous avons vu cy devant que, lorsque les armes furent reprises, il se fit plusieurs exécutions d'un costé et d'autre au bas Languedoc. Le cap^e^ Bacou avoit, durant la paix, recognu Cesse-

(1) La note suivante est de La Grange lui-même : « M'estant saisi de Saïx, à cause de l'importance de son passage et de ses revenus, M. de Montmorency m'en donna gouvernement par commission du 21 janvier 1577. Mais, peu de jours après, le sieur de la Crozette, qui le gouvernoit et vouloit l'avoir en sa main, me fist escrire, conjoinctement avec mon frère, La Garrigue, de luy remettre la place ; dont je m'excusay et feus laissé en repos jusqu'au 8 apvril que le sieur de Montlédié, appuyé du d. sieur, me fist faire encore une instance pressante par sa lettre du 8 apvril 1577, sur laquelle ayant fait response, je demeuray en possession jusques à la paix faicte, et exécutée le 18e may 1579 que les commissaires m'en desposséderent en me laissant prendre tous les matériaux, comme appert du verbal signé, *Lomagne*, *Lacrozette*, etc. » (Arch. de Bouffard.)

non qu'il prit par escalade le 10ᵉ janvier, sans avoir fait mourir qu'un seul, qui estoit notaire; parce qu'il estoit très-meschant. 1577

Le capⁿᵉ Fournier surprit en mesme temps la ville de Pennautier, d'où il fit de grands ravages sur le diocèse de Carcassonne (1).

Le sʳ de La Crousette, fort considéré de ceux de la Religion à cause du mareschal, estant visité des capitaines Mazamet et Bousquet, fut cause qu'ils furent pris près de La Bruguière, contre la foy publique, la paix n'ayant point esté rompue. Peu de jours après, Mazamet, qu'on avoit mis dans La Bruguière, fut tué de sang froid par le sergent Balthasar, de Soual, nonobstant qu'on offrît sa rançon, et Bousquet, qui avoit esté mené à Soual, fut souvent en ces termes; mais il se sauva par la faveur du soldat qui le gardoit qui s'enfuit avec luy.

Le sʳ de Comelles (2) ayant esté tiré hors du chasteau de Lombers l'an 1572, comme nous avons dict, fut restably, après que l'union eut esté faite avec le mareschal, comme estant du party et sur le serment qu'il fit au vicomte de Paulin de le luy rendre à sa première réquisition. Quelques jours après, il feignit avoir reçu un paquet du mareschal, et envoya prier le lieutenant et les principaux habitans de prendre la peine de monter au chasteau pour conférer sur une dépêche qu'il leur vouloit communiquer; lesquels, y estant allés de bonne foy, furent arrestés prisonniers, leur ayant déclaré qu'il vouloit tenir pour le roy, et, les raillant, leur dict qu'ils se pourroient souvenir qu'ils luy firent perdre le chasteau pour un lapin, et qu'il vouloit qu'ils luy payassent la

(1) Le 10 février les consuls de Castres, sur la demande de Damville et de Lacrouzette, accordent quelques secours à Fournier assiégé dans Pennautier. Ce capitaine ne put tenir la place qu'un mois seulement, puis la remit aux catholiques pour la somme de trois mille cinq cents écus (Conseil de ville; Faurin).

(2) Tristan de Castelnau, ou Chasteauneuf, seigneur et baron de Serviès et de Comelles, chevalier des ordres du roi. Il avait un frère, nommé Pierre. Sa sœur, Gabrielle, s'était mariée en 1572 avec Jacques de Mignonac que nous retrouverons plus tard (1590).

1577 sauce à l'oignon, équivoquant du mot *oignon* à celuy d'*union* faite avec les catholiques; et aussy les fit rançonner tous, les ayant attrapés sous bonne foy (1).

En revanche de ce dessus, le cap^ne^ Laroque se rendit maistre de St-Pons (2), mais il en fut bientost chassé par sa négligence et présomption.

Vers ce temps-là il y eut grande esmeute à Béziers, les catholiques ayant eu dessein de faire main basse sur ceux de la Religion; mais, le projet ayant esté descouvert, il y fut pourvu par M. le mareschal qui bailla la citadelle des Jacobins pour refuge à ceux de la Religion, en cas de désordre.

Le cap^ne^ Fournier, ayant passé la rivière d'Aude, surprit Moux, près de Carcassonne, le 11e avril; ce qui eut sy fort incommodé le pays que d'abord ils se mirent en campagne, et, ayant pris l'artillerie de Carcassonne sous la conduite du s^r^ d'Arques, fils de M. de Joyeuse (3), ils allèrent mettre le siége devant. Fournier, cognoissant la faiblesse du lieu, ayant esté surpris de cette prompte attaque, sort avec promesse de leur mener bientost secours, à quoy il travailla avec chaleur et diligence; mais les assiégeans encore plus, tellement qu'ils contraignirent les assiégés de capituler à vie sauve, au préjudice de quoy, malgré la résistance de la cavalerie que le d^t^ s^r^ d'Arques leur avoit baillée, ils furent taillés en pièces par des soldats qui les attendoient en chemin sur leur marche. De quoy le dict s^r^ d'Arques tesmoigna un extrême desplaisir et fit ce qu'il put pour réparer ce manquement.

En ce temps-là furent ostées les boucheries qui estoient à la

(1) Ce coup de main fut accompli le 18 janvier. Les plus fortes rançons se payèrent deux et trois cents écus (Faurin). Pour l'incident auquel Gaches fait allusion, voy. p. 129.

(2) Du 23 au 27 janvier.

(3) Anne de Joyeuse, fils aîné de Guillaume II, portait le nom d'Arques avant d'avoir obtenu les faveurs de Henri III. La baronnie d'Arques lui venait de son aïeule, Françoise de Voisins.



place (1), en cet espace qui se trouve sortant de la couverte et descendant à la tour Caudière, ce qui fut fait fort à propos pour la commodité et beauté de la place. 1577

Nous avons dict, cy devant, que le tumulte qui advint à Béziers fut cause que le mareschal bailla la citadelle des Jacobins à ceux de la Religion, pour leur refuge et sûreté, et le gouvernement à St-Romain et Sengla; maintenant, nous ferons voir pourquoy ils en furent chassés, et la rupture de l'union avec les réformés qui ne l'avoient pas voulu abandonner dans sa nécessité, ny accepter les offres avantageuses du duc d'Uzès, bien que réformé, à leur préjudice, pour ne luy manquer de foy.

Après que la paix, qu'on appeloit de Monsieur, fut faite, M. le mareschal Damville, désirant de rentrer dans les bonnes grâces du roy, envoya sa femme en cour pour négocier son accommodement, ce qu'elle fit facilement, à condition de rompre l'union et de pousser à outrance ceux de la Religion. Cela conclu, elle partit en diligence pour aller trouver le mareschal à Montpellier, et, peu de jours après, les réformés remarquèrent du changement en sa conduite en leur endroit, ce qu'ils supportèrent sans faire aucun semblant, tant ils avoient du respect pour lui qu'ils croyoient de se faire tort de douter que le mareschal ne les avertist quand il voudroit rompre, vu les grands et utiles services qu'ils luy avoient rendus, à son grand besoin, l'ayant reçu dans leur party lorsque toutes ses affaires estoient désespérées et qu'il estoit en danger de perdre son gouvernement et sa vie, l'ayant vigoureusement soustenu envers et contre tous et l'ayant aidé à sortir hors de la province le duc d'Uzès qui l'en vouloit chasser. Mais nonobstant toutes ces considérations, il rompit tout à fait l'union jurée, au commencement de may, et, avant de le faire, il communiqua par lettres avec le s[r] de La Crousette, son confident, des moyens qu'il auroit à tenir pour faire quelque service de con-

(1) Le 1 mai (Faurin).

1577 séquence au roy avant de se déclarer. Ils avoient donc projeté de se rendre maistres de Montpellier, Béziers, Aigues-Mortes et Sommières, et que La Crousette en feroit de mesme, au haut Languedoc, de Castres, Puylaurens, Revel et Sorèze.

Nous avons vu l'effort que les catholiques firent pour tirer ceux de la Religion de la citadelle de Béziers, et comme M. le mareschal, par le moyen du s[r] d'Espondillan, apaisa l'esmeute pour quelque temps durant lequel il faisoit la revue par les villes de Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary. Ceux de la Religion, de Béziers, voyant la haine des catholiques et les menaces qui se renforçoient tous les jours, craignant pis, firent résolution de se saisir de la ville, et, pour ce faire, envoyèrent au baron de Faugères de les venir aider, qui ramassa quatre cents arquebusiers les tenant prêts à Gabian, Bédarieux et Laurens, attendant l'advis; mais ceux de Béziers, mal advisés, ne voulurent point exécuter l'entreprise sans en donner advis au mareschal, qui estoit pour lors aux environs de Carcassonne, de vers lequel ils députèrent le sieur Michel Béraud, ministre de Béziers, pour luy faire entendre la violence des catholiques et comme ils avoient eu advis qu'il vouloit rompre l'union. Le mareschal, l'ayant ouy, après luy avoir fait promesse de remédier à tous ces désordres, luy dict : *Allez vous-en et assurez ceux de vostre religion que je ne rompray jamais avec eux sans les en advertir. Cependant faites diligence, afin d'empescher que les choses n'aillent pas plus avant, et assurez les habitans tant d'une que d'autre religion, que je viendray bientost à eux pour pacifier tout et contenter les uns et les autres.* Béraud ayant rapporté la response du mareschal, elle fut trouvée ambiguë, particulièrement sur la rupture; ce qui les fit résoudre à exécuter leur dessein le lendemain. Comme ils estoient tout prêts à sortir, les cap[nes] Vignaudis, Bourset et autres venus à la porte de la citadelle, prêts à passer le pont pour aller donner, Béraud s'estant mis sur la porte voulut empescher la sortie et estendant ses deux bras, il leur dict (se fiant

sur la promesse du mareschal) : *Avant que je permette que vous sortiez, vous me tuerez*. Les autres eurent un tel respect pour ce personnage qu'ils s'en retournèrent dedans; et le lendemain le mareschal estant arrivé, ayant ouy les uns et les autres, donna une ordonnance par laquelle ceux de la Religion devoient sortir de la citadelle et les catholiques s'en mettre en possession, mettant ceux de la Religion sous la protection des autres; de quoy s'estant plaints au mareschal, il leur dict qu'il ne pouvoit faire autre chose. De façon que St Romain, Sengla et Béraud montèrent à cheval et allèrent en diligence à Montpellier où ils rapportèrent ce qui s'estoit passé à Béziers. Sur quoy, M. de Chastillon, ayant assemblé les principaux, résolut de se saisir de la citadelle, bien que la mareschale fut dedans, et à l'instant elle fut prise et rasée. Saint-Romain alla trouver Grémian à Marsillargues et tous deux ensemble s'assurèrent d'Aiguemortes, faisant sortir deux compagnies que le gouverneur y avoit. Ils avertirent Alais d'arrester l'escurie du mareschal (1), d'estre bien sur leurs gardes, et envoyèrent le capitaine Banières aux Cévennes pour faire prendre les armes et faire filer du secours dans les places de ceux de la Religion pour les fortifier de gens de guerre. 1577

M. le mareschal Damville ayant entendu cela fit emprisonner tous ceux de la Religion qui estoient restés à Béziers; et ayant laissé les catholiques maistres, s'en alla à Pézénas où Mme la mareschale le fut trouver avec ses enfants et tout son train. Incontinent on convoqua une assemblée à Montpellier pour prendre les ordres nécessaires pour la défense; il fut résolu de publier un manifeste pour informer tout le monde des justes sujets de plaintes qu'ils avoient contre le mareschal.

Lequel ayant ramassé toutes ses troupes auxquelles il joignit celles de M. de Joyeuse, suivant les ordres de la cour, pour continuer ses dissimulations escrivit une lettre circulaire, du treize

(1) Damville avait acheté le château d'Alais à la maison de Cambis (Pièces Fugitives : *Pérussis*).

1577. may, à toutes les villes tenues par ceux de la Religion et à la plupart de la noblesse pour les assurer de la continuation de son amitié, et qu'il n'a d'autre dessein que d'avoir réparation de l'affront que ceux de Montpellier luy ont fait et ranger Bacou à son devoir.

Il alla incontinent l'assiéger dans Thézan où, ayant souffert un assaut, Bacou se sauva de nuict à Cessenon, et retira promesse de Sérignan, auquel il avoit sauvé la vie, qu'il ne seroit point mesfait aux blessés qu'il ne put emporter; mais cette promesse fut faussée, et le mareschal l'ayant suivy à Cessenon et le pressant par siège, il capitula de se retirer vies et bagages sauvés avec permission et sûreté de demeurer dans sa maison de Pierrerue (1). De là, le mareschal alla attaquer Laurens; mais ayant trouvé que le baron de Faugères y avoit jeté des soldats, craignant de s'engager sans effect, il leva son camp pour penser à bon escient à l'attaque de Montpellier où nous le laisserons pour parler de La Crousette, son lieutenant, qui continuoit ses finesses au haut Languedoc.

La Crousette, suivant ses ordres, y temporisoit protestant que son maistre vouloit entretenir l'union et n'agissoit que pour une querelle particulière contre Montpellier et Bacou; ce qui fut cause que les villes ny la noblesse de la Religion ne se remuèrent pas avec chaleur pour leurs desseins. Ce pendant, il tramoit ses desseins sur les villes de Castres, Puylaurens, Revel et Sorèze et travailloit toujours à affaiblir le party, usant de grande adresse et dissimulation jusqu'à la prise des capitaines Bousquet et Mazamet, ce qui le fit soupçonner et se retirer de Montespieu à La Bruguière pour exécuter ses desseins plus commodément (2).

(1) C'est à la fin du mois de mai que le capitaine Bacou obtint de se retirer dans ce château où Damville lui permit d'avoir une garnison aux frais de la province (Faurin).

(2) Le château de Montespieu, à 7 kil. S. de Castres, appartenait à Jean de Nadal, sgr. de la Crouzette. En 1590, François Vareille, sieur de la Roque, ayant charge des biens de Marguerite de Sales, *demoiselle de la Griffoul*, veuve de la

Il en exécuta un, bientost après, sur le chasteau de Caucalières 1577
dont il fit dessein de se saisir pour incommoder le vallon; auquel effect il envoya Jean de Tourène, s[r] de Navés, parent de la baronne de Caucalières qui faisoit sa résidence au chasteau dans la neutralité et sans faire la guerre, comme une veuve. Estant arrivé près du village, il luy fit dire qu'il désiroit de luy donner un advis et qu'il l'attendoit à la métairie de Larc; laquelle s'y rendit incontinent, à la bonne foy, ne pensant à rien moins qu'à ce qui luy arriva. L'autre, l'ayant d'abord saisie par la main, la mena devant la tour et, la dague à la gorge, l'obligea de luy faire ouvrir la porte et y logea dedans cinquante soldats qui ravagèrent tout le voisinage (1).

La Crousette, ayant donné ce commencement à ses affaires par la prise de ces deux capitaines et du chasteau de Caucalières, pendant qu'il fomentoit ses trahisons dans les lieux qu'il méditoit de surprendre, avoit des espions partout. Ils l'advertirent que le cap[ne] Gandalgues (2) avec quelques députés du Lauragois devoient partir de Castres et passer à Saïx, allant à Puylaurens; ce qu'ayant appris, il s'en alla, avec une grosse troupe de cavalerie, mettre en embuscade entre Cambounet et Longuegineste. Gandalgues arrivant à Saïx prie La Grange, qui s'y tenoit comme gouverneur, de luy vouloir favoriser son passage; lequel monta à cheval avec ce peu de gens qu'il avoit à sa garnison, et comme ils furent arrivés à la plaine de Longuegineste, La Crousette, sortant de son embuscade, les chargea avec toute sa cavalerie. La Grange, voyant que la partie estoit très-mal faite, se résolut de rebrousser à Saïx, et, se mettant à la queue, de faire une belle

Crouzette, *arrenta* cette place à Jacques de Bonne, sgr. de Missègle, et à Jacques de Mascarenc, pour la somme de six cents écus par an. Cette terre passa ensuite à la famille de Suc par le mariage d'Abel, président de la chambre de l'Édit, avec Jeanne de Nadal, fille des précédents (Not. de Vabre et *passim*).

(1) Caucalières, à 5 kilm. S. E. de la Bruguière (Tarn), fut pris le 21 mai (Faurin). La famille de Pins ou de Piis possédait cette baronnie.

(2) On trouve, en 1597 : *Pierre Gandalgues, en son vivant capitaine, de Puylaurens* (Vieilles minutes des notaires de Puyl l.).

1577 retraite, se meslant parmy les ennemis en combattant courageusement, pour donner moyen aux malmontés de se sauver. Mais, le gros l'ayant chargé, il fallut se retirer le grand galop; et les ennemis meslés avec luy l'ayant poussé jusqu'au fort de Saïx, il eut grande peine à se sauver, Gandalgues avec quelques autres y estant restés en la meslée et poursuite.

La Crousette ayant manqué La Grange et tué Gandalgues, voyant qu'il avoit bridé Mazamet par la prise de Caucalières, pensa de faire de mesme à Puylaurens en faisant fortifier S[t] Girma, à sa vue; à quoy il employa Padiès et Farinières. Ce fort (1) leur fut très-avantageux, incommode à Puylaurens et au pays d'alentour, en telle sorte que ceux de la Religion s'assemblèrent de tous costés avec les forces de Castres, le vicomte de Paulin y ayant sa compagnie de gensdarmes, ceux du vallon et Lauragois, faisant tout ce qu'ils pouvoient pour les en dénicher; mais après avoir eu divers avantages sur les ennemis qui avoient reçu un grand secours conduit par Cornusson et La Crousette, ceux de Puylaurens furent contraints de se retirer vers la fin de may.

Deyme et les consuls de Puylaurens, voyant le grand secours retiré, résolurent d'aller attaquer Padiès; et, pour donner le change, ils font courre le bruit qu'il sortoient le canon pour aller assiéger S[t] Girma, ce qui n'empêcha pas que Padiès, sur quelque advis secret, ne s'y rendit le soir pour défendre sa maison avec S[t] Ferriol (2) et bon nombre de soldats; en sorte que, les canons ayant fait bresche, comme ils montèrent à l'assaut, Padiès et S[t] Ferriol les repoussèrent vigoureusement; ce que Deyme voyant, il fit donner l'escalade de l'autre costé par où nombre de soldats estant entrés, Padiès et S[t] Ferriol y accoururent pour les repousser; mais enfin ils furent tués en grand nombre sans en sauver pas un. Le pillage fut grand et assez considérable,

(1) Saint-Germain est à 5 kilomètres E. de Puylaurens, à un kilomètre du château de Farinières et à 4 de celui de Padiès. — Le fort en question devait être au lieu appelé Saint-Roc aujourd'hui.

(2) Adrien du Renc, sgr. de Saint-Fériol, habitait Sorèze en 1604.

et la maison servit pour s'opposer à S[t] Girma pendant la récolte, 1577
après laquelle on la ruina et on mena la femme et les enfants de Padiès à Puylaurens où ils se firent de la Religion (1).

La rupture de l'Union avoit tellement surpris tout le monde qu'on ne pouvoit la croire qu'avec peine, et, quoique le mareschal fut les armes à la main, sy ne se pouvoit-on pas résoudre de rompre avec luy; mais enfin ils furent esveillés de leur profond endormissement, voyant qu'on entreprenoit tous les jours sur leur party ils se mirent sur leurs gardes.

Cependant La Crousette, n'oubliant rien de tout ce qui pouvoit fortifier le party de son maistre, tachoit d'attraper les villes à ceux de la Religion : il ménageoit un dessein sur celle de Revel, par le moyen d'un traistre nommé Boulbène, qui avoit esté pratiqué par Vaudreulhe, gentilhomme voisin, lequel devoit introduire l'ennemy par un trou qu'il y avoit à la maison d'un blancher, à trente pas de la porte dicte de Castres; mais la trahison ayant esté descouverte, les auteurs furent pendus et son dessein s'évanouit sans effect.

Le sept de may, les catholiques prirent, par escalade, Montégut, près de Revel, par la trahison d'une sentinelle; ils tuèrent le cap[e] Gasquet, qui y commandoit, et trois soldats. Pour revanche de cecy, le cap[ne] Méric, qui avoit recognu Lisle-sur-le-Tarn, ayant ramassé des troupes du costé de Castres sous la conduite de Jacques et Antoine Mascarenc, s'y achemina le 23[e] may pour faire jouer le premier pétard qu'on mit en œuvre en cette province où on avoit ouy parler de cet instrument qui est un grand abrégé de canons et eschelles pour prendre les villes et en un

(1) Pierre de Padiès fut tué le 6 juin, jour de Fête-Dieu, avec quarante soldats qui défendaient son château, *ainsi qu'appert d'un compte-rendu du* 3 *janvier* 1587, *clos en la ville de Toulouse,* fait par le baron d'Ornolac, frère de M[me] de *Padiès* (Lucie d'Arnaud), oncle et tuteur de pupilles. Les biens des enfants de Padiès furent affermés *au profit de la Cause,* par contrat du 9 juillet 1580. — Un Guillaume de Padiès, *Domicellus, dénombrait au Roy* dès le 24 déc. 1289 (papiers de Falguerolles).

1577 mot un réveille matin diabolique (1). Mais il se trouva en cette peine que, estant arrivé sur le lieu, toutes les mesches se trouvèrent esteintes par la pluie qui les avoit noyées pendant la nuict. Ne sachant comment faire jouer le pétard, il s'avisa d'y mettre le feu par le moyen d'un poitrinal qu'il approcha de la saucisse. Il le fit prendre avec tel effect, que la porte fut enfoncée et, entrés dedans, ils s'en rendirent maistres avec peu de combats.

Au mesme temps et heure, La Crousette exécutoit une entreprise sur Castres en cette manière : Il avoit esté averty par ses partisans dans Castres que les habitants y estoient seuls. Boulac, de La Bruguière, avoit recognu il y avoit quelque temps que l'escalade se pouvoit donner à la guérite qui est au pied du degré du coin ste Claire, tirant à Fuziès; on résolut de l'exécuter, et La Crousette, pour la rendre plus facile, avoit envoyé dans Castres deux soldats de Viviés, nommés Auret et Corayol, qui firent semblant de se remettre au party, prirent place dans la compagnie de Moulairès et trouvèrent le moyen d'estre de tour au corps de garde de ste Claire le jour de l'exécution pour servir Roulac à son escalade qui eut apparemment réussy sy Dieu n'y eust pourvu.

La nuict de cette exécution les consuls firent partir le sergent Agrety conduisant une troupe pour aller faire construire un fort à Boissezon. Comme la troupe fut preste à marcher, il y eut quelques contestations sy l'on devoit prendre le chemin d'Arifat ou celuy du pont Gabaude. Un soldat, nommé Pot-fendut (2), de Labessonnié, s'avança pour conseiller Agrety qu'il devoit plustost prendre le chemin d'Arifat et l'envoyer, luy, avec trois soldats, passer au pont de Gabaude, pour descouvrir, et qu'ils l'iroient joindre vers Gaïx.

(1) S'il faut en croire Borel, *le capitaine Emeric* (Antoine Aymeric?) de Castres serait l'inventeur des pétards (*Antiquitez* de C., II, 51; réimpression). D'autres historiens ont prétendu que cette machine de guerre fut employée pour la première fois au siége de Cahors, en 1580 : Voyez l'*Histoire univ.* de Thou.

(2) C'est-à-dire : Lèvre fendue.

Ces quatre soldats, prenant donc le chemin de Gabaude et estant arrivés au pont, faisant un peu halte pour escouter, entendirent un bruit de charrettes qui venoient à eux. S'estant approchés fort doucement, ils virent dix-huict ou vingt soldats, conduits par le sergent Rousirgues (comme on sut), qui menoit les charrettes; lesquelles, bien recognues par nos soldats, furent chargées des quatre, en criant : *Tue! tue! M. le vicomte, faites donner; ils sont à nous!* Ils tirèrent les quatre arquebusades et les mirent en desroute par la surprise inopinée. S'estant après approchés des charrettes, ils les trouvèrent abandonnées, chargées d'eschelles et autres instruments de guerre, et se mirent en devoir de les conduire à la ville sans poursuivre leur route. 1577

Agrety qui estoit dans la sienne ayant ouy tirer, revient sur ses pas à la ville, sans passer plus avant, et se rencontre à la porte avec ses soldats qui menoient les charrettes; le jour venu, on ouvre la porte grand matin, tous y accourent et admirent le bonheur de la ville, dont ils font rendre grâces à Dieu, sur le champ, pour avoir esté délivrés du sy grand danger d'estre remis entre les mains de La Crousette qui avoit beaucoup de partisans parmy la noblesse et gens de qualité qui entretenoient commerce et intelligence avec luy dont quelques-uns luy faisoient espérer de remettre la ville à son obéissance. Cette entreprise estoit crue sy infaillible parmy les catholiques que, le lendemain de la prise de Lisle, la garnison de S_t Salvy cria à ceux de Castres qu'ils s'en retournassent, qu'ils avoient gagné un mouschoir et perdu un linceul. Ce qui fit que le mesme jour ayant mis Lisle en seureté ils se rendirent à Castres où ils trouvèrent ce qui a esté dict.

La Crousette ayant manqué son coup s'en retourna avec le gros de ses troupes, de bonne grâce, et eut le front d'escrire aux consuls des excuses, les assurant que l'entreprise n'estoit pas pour Castres, mais pour un autre lieu voisin. On luy fit response qu'on l'en croyoit et que sans doute il n'en avoit voulu qu'à Villegoudou, pour le payer de mesme monnoie, puisque c'est une

1577 partie de Castres, l'Agout entre deux. La Crousette, se voyant descouvert, part avec cent chevaux pour aller joindre son maistre devant Montpellier.

Nous avons vu cy-devant comme ceux de Montpellier avoient esté advertis par le s[r] de S[t] Romain, le capitaine Sengla et le ministre Béraud de ce qui s'estoit passé à Béziers et comme ils laissèrent partir madame la mareschale, toute la famille et meubles du mareschal. Dès qu'il fut arrivé à Pézénas, enflé de courroux et de vengeance, il ne songea qu'à ramasser toutes les forces de la province, qui le recognoissoient depuis son traité avec le roy, pour aller assiéger Montpellier où il planta son camp le 9[e] de juin. Ceux de la ville se voyant attaqués, firent sortir quinze ou vingt chevaux pour desmolir une maison voisine dont ils craignoient du dommage. Le mareschal, averty de ce dessein par quelques espions, les fit investir en mesme temps qu'ils y arrivèrent, et, ayant esté obligé de se rendre à vie sauve, nonobstant la promesse, il fit tuer tous les soldats et pendre le capitaine Sengla, La Magdeleine, maistre de son artillerie, et Cornusson, ne pardonnant à aucun qu'au capitaine Bedos. Après, il fit trancher la teste à Sengla qu'il fit ficher sur la porte de Villeneuve où il avoit son quartier. Sengla l'avoit abandoné à Béziers croyant estre plus obligé à sa religion qu'à luy, quoiqu'il s'y fût voué depuis l'Union en sa grande nécessité. Lorsque le mareschal estoit accablé de maladie et d'appréhensions de ses ennemis qui le vouloient perdre, Sengla coucha quarante nuicts, qu'il fut au lit, pour le garder, sans se despouiller, et maintenant, parce qu'il le quitte estant puissant et réconcilié avec son souverain, ne pouvant trahir les mouvemens de sa conscience, le tenant prisonnier de guerre vie sauve, il le fait pendre et afficher sa teste à un pieu pour satisfaire son ressentiment! Ce qui fait bien voir que les grands oublient aisément les services qu'on leur rend. Ceux qu'il avoit reçus de Sengla estoient fort récents et vengeoient cruellement les offenses qu'il prétendoit luy estre faites.

Après que le mareschal eut fait cette vengeance particulière, 1577
il en médite une générale de toute la ville de Montpellier; et après s'estre logé avec ses troupes à Villeneuve, la Verune, au Mas-de-Coucou, au Mas-Rouge et autres lieux des environs, depuis Lattes tournoyant jusqu'à la mer il fit faire une circonvallation de grandes tranchées protégées par divers forts pour le défendre dedans et dehors; ce qui fut suivy d'un dégast exact de tous les fruits de la saison. Les assiégés se résolurent de se bien défendre contre un sy cruel ennemy qui les faisoit tous les jours assurer que s'il pouvoit entrer il les feroit tous mourir et réduiroit la ville en cendres. C'estoit une chose bien considérable que, lorsque le mareschal ne respiroit que vengeance, feu et sang, ces pauvres affligés prioient Dieu tous les jours de luy changer le cœur et le maintenir en sa garde. Ils firent sortir à sa vue des troupes de Montpellier, conduites par M. de Chastillon, pour aller deslivrer la ville de Nismes attaquée par le mareschal de Bellegarde, son ennemy et concurrent, lequel fut chassé de la province par le d[t] s[r] de Chastillon qui luy défit toute son infanterie et le contraignit de repasser le Rhosne et se retirer de la Province.

Le d[t] s[r] de Chastillon, s'en allant au secours de Nismes, se saisit de Mauguio (1) et y laissa son jeune frère, Odet de Coligny, comte d'Andelot, avec une grosse garnison. Le mareschal, irrité de cela, s'en va avec toute sa cavalerie faire le dégast et brusler les environs, ce qui ayant esté rapporté au d[t] s[r] de Chastillon qui venoit de délivrer Nismes, il la presse pour le secours, et, par son arrivée, fait retirer le mareschal à son camp.

M[r] de Chastillon ayant visité Mauguio retourne promptement à Montpellier qu'il trouva fort pressé et court de vivres. Il fut prié de vouloir sortir de la ville pour aller faire un tour de tous costés dans la Provence pour obtenir un prompt secours. Cette commission fut par luy acceptée fort librement, et au despart il fit promesse d'employer sa vie et celle de ses amis pour les des-

(1) Hérault, autrefois *Melgueil*, ancienne capitale du comté de ce nom.

1577 livrer. Il passa avec vingt chevaux seulement laissant le mareschal bien fasché de ne l'avoir pu attrapper; lequel serra la ville de plus près qu'auparavant, donna aux soldats les grains qui remplissoient les granges et les pigeonniers, la vaisselle vinaire et jusqu'à celle qui estoit aux tranchées, comme rempart, qui servit depuis au ravitaillement de Montpellier lorsque le siége fut levé, ainsy que nous verrons cy-après.

Le d[t] s[r] de Chastillon estant venu aux Cévennes, leur représenta l'importance de ce secours et en obtint facilement la promesse pour estre prêt à son retour. De là, il passa en Rouergue, de ville en ville, et y fit la mesme chose, continuant sa route jusqu'à Castres où il arriva le 29[e] d'aoust (1). Ayant représenté au vicomte de Paulin et conseil du pays le sujet de son voyage, il fut fait promptement une levée de cinq cents arquebusiers sous les capitaines Franc, Fournier, Durand et Bousquet. Le vicomte de Paulin fut prié de mener ses troupes et celles de Lauragois à M[r] de Chastillon, au rendez-vous qu'il luy donna, pour se joindre avec celles du Rouergue et Gévaudan; auquel vicomte se joignirent volontairement pour cette expédition : Henry de Bourbon, vicomte de Lavédan, et les s[rs] de Boissezon et Deyme qui partirent le 14[e] septembre pour se trouver au rendez-vous.

M. de Chastillon ayant ramassé les troupes du secours, s'achemina vers M. de Thoré, général de ceux de la Religion contre son frère (2), qui l'attendoit à Nismes avec grande impatience

(1) L'extrait d'une délibération consulaire du 30 août nous dit : «... Hier soir, à l'improviste, M. de Chastillon arriva en ville avec une troupe de gens à cheval qu'il fallut loger la pluspart dans les hostelleries publiques; et le maréchal des logis du d. sgr. est venu dire aux consuls qu'ils entendoient ne rien payer... Attendu la pauvreté de la ville et que le d. sgr. de Chastillon est payé et entretenu des deniers publics et porte commission pour les prendre, on luy fera présent d'un couple de barriques du meilleur vin et de six sestiers d'avoine pour ses chevaux. Quant aux arquebuziers de sa garde à cheval logés aux hostelleries, ils seront deffrayés pour un jour seulement, savoir : la soupe du soir et la disnée d'aujourd'huy... » (Registre de M. Ch. Barry.)

(2) Guillaume de Montmorency, sgr. de Thoré, frère de Damville, que l'on accusait d'être protestant.

pendant que le mareschal se fortifioit dans son siége de Montpellier et au voisinage de tous costés pour empêcher la sortie et entrée de ceux de Montpellier et le secours; à cause de quoy la ville fut réduite à une nécessité sy grande que la charge de blé (1) valoit cinquante-cinq livres et les cinq feuilles de choux un sol; ce qui les obligea d'envoyer un homme, après le quinzième septembre, à M. de Thoré, pour haster le secours qui estoit desjà arrivé à Sommières. Sur quoy, il fut délibéré de donner advis aux assiégés de l'arrivée du secours et les rendre certains qu'ils seroient bientost à eux. Le capitaine Caissade, de Montpellier, s'offrit pour y aller, luy cinquiesme, porter cette bonne nouvelle. Le 24[e] septembre il entra fort heureusement, et fit faire incontinent un feu sur le clocher Nostre Dame, qui indiquoit au secours qu'ils estoient entrés et qu'on l'attendoit. 1577

M. de Chastillon avec toutes ses troupes estant arrivé à Mauguio auprès de M. de Thoré, général, le conseil assemblé, il fut trouvé bon de donner la conduite de la marche de l'armée, jusques à Montpellier, aux s[rs] de Bouillargues et Grémian, vieux routiers et cognoissant les advenues pour l'aborder; et s'estant mis en bataille dans la plaine de Mauguio, l'avant-garde fut donnée à M. de Chastillon assisté des d[s] s[rs] de Bouillargues et Grémian avec les troupes des Cévennes à la teste desquelles on mit, comme enfants perdus de toute l'armée, les cinq cents arquebusiers d'Albigeois et Lauragois, tout cela commandé par M. de Chastillon assisté des susdicts qui faisoient l'avant-garde. La bataille fut donnée à M. de Thoré, comme général, assisté des vicomtes de Paulin, Lavédan, Brouquiez (2), Boissezon et autres; l'arrière-garde, au vicomte de Panat, assisté de S[t] Romain, La Vacaresse (3), et S[t] Cosme. Toutes ces forces pouvoient faire quatre

(1) D'un mulet (Faurin).

(2) Sans doute, Guion de Combret, sgr. de Broquiez, qui avait épousé Marie de Crussol, fille de Charles, vicomte d'Uzès.

(3) Gabriel d'Hebles, sgr. de La Vacaresse, gouverneur de Saint-Affrique et du pays de Vabres, en Rouergue, 1580, mort en 1626.

1577 mille hommes de pied et cinq cents chevaux. M. de Thoré, voyant ces troupes en bataille, se mit à souspirer et s'écria tout haut : *Plust à Dieu que ces forces fussent employées contre quelque autre que contre mon frère!* Ce qu'ayant esté entendu, esmut des murmures dans l'armée disant qu'il n'estoit pas juste de les faire combattre à regret, et fut prié de n'aller pas au secours; quelques autres catholiques avec luy se retirèrent, ne restant que ceux de la Religion dans l'armée.

Après quoy les chefs ayant ordonné de faire la prière, toutes les troupes mirent les genoux à terre; on la fit suivre du chant d'un psaume, et, sur le midy du 29e, elles partirent ayant pris le long de la rivière du Lez, et furent passer sur le pont de Sallason, près du lieu appelé Crès, pour continuer leur route le long de cette rivière. Mais, comme toute l'armée eut passé le pont, l'infanterie du mareschal sortit de ce lieu de Crès conduite par le colonel Roussines (1) et vint attaquer l'arrière-garde vivement; ce que M. de Chastillon voyant, il fit venir les troupes d'Albigeois, qui estoient à la teste de l'armée, à la queue pour y soustenir le combat. Le capitaine Durand, leur sergent major, ayant exhorté leurs capitaines et soldats, fit charger l'infanterie de telle furie qu'il la fit remonter plus vite que le pas jusqu'au Crès où estoit le gros; mais Roussines, voyant la fuite des siens, repoussa à son retour les enfants perdus et les ramena jusqu'à leur gros. Durand et les autres capitaines qui estoient avec luy ranimèrent leurs soldats et les ramenèrent chaudement au combat, repoussant Roussines et les siens jusques dans le village. Là, le combat fut sy rude et opiniastre, que les soldats, quittant

(1) Ce doit être ce *Rosines*, parent de Joyeuse, dont il est parlé dans le Voyage de l'amiral de ce nom. (Pièces fugitives.) Les protestants se plaignaient vivement de lui et l'accusaient d'être le principal *exécuteur des forfaits qui se commettoient dans le bas Languedoc, aidé des capitaines Pélissier, Teulades, Rassis et autres à la suite et compagnie de mgr. de Montmorency avec telle privauté qu'il les appuye et favorise comme ses mignons* (Bibliothèque de la ville de Toulouse, mss. C. 10).

les arquebuses, en viennent aux coups de mains, jusqu'à ce que 1577
Roussines, blessé à la cuisse et La Devèze mort (1) (le combat ayant duré depuis midy jusqu'à la nuict), le mareschal fit sonner la retraite à ses troupes, bien estonné qu'une poignée de soldats eût battu toute son infanterie; et sur le reproche qu'il en faisoit au capitaine Roussines, retiré près de luy à cause de sa blessure, il luy respondit : *Je ne m'estonne pas de cela; ce ne sont pas les Cévenols qui ont combattu vostre infanterie, ce sont les pieds descaïx* (2) *de l'Albigeois, que j'ay bien recognus à leur chef, et que j'ay vu autre fois sous vostre commandement et remarqué pour estre la fleur des troupes du haut Languedoc.*

Après ce combat les assiégeants ne se présentèrent plus et le secours ayant couru toute la nuict arriva et entra dans Montpellier et se mit à l'instant aux champs avec l'artillerie pour aller attaquer le fort de S[t] Mos (3), où ils tuèrent cent dix hommes, et un autre à S[t] Denis, joint à une église, où ils tuèrent grand nombre d'assiégeants, ce qui fit abandonner les tranchées et autres forts, la ville délivrée et ravitaillée des grains que les ennemis avoient ramassés pour en profiter. Le mareschal ramassant ses troupes, se retire à Lattes, près de la mer. Le premier d'octobre ceux du secours s'estant un peu raffraischis dans la ville, sortent pour aller voir l'ennemy, et ayant trouvé le mareschal en bataille, après avoir prié Dieu, comme ils estoient prêts à choquer, le s[r] de La Noue arriva en poste portant commandement du roy de se retirer, la suspension d'armes et la paix que M. de Chastillon ne voulut point accepter ny faire publier que le mareschal ne l'eût fait le premier, ce que le mareschal ayant fait faire, M. de Chastillon le suivit incontinent. Dans deux jours, après, il entra dans Montpellier plus de dix mille sestiers de blé, outre celuy que les soldats avoient gagné des magasins des en-

(1) Thomas de Rochemore, sgr. de La Devéze, capitaine-viguier de Lunel.
(2) C'est-à-dire *va-nu-pieds*.
(3) Pérussis dit : Saint-Mozi.

1577 nemis. La famine avoit esté sy grande, que, sans les balles de riz et autres choses qui s'estoient trouvées aux magasins des marchands, la moitié des habitants dans la ville fût morte, n'ayant pu faire aucune récolte à cause de la longueur du siége qui dura quatre mois; les actions de grâces en furent rendues avec grande solemnité. Ce fut un bonheur pour le mareschal qui fut relevé d'une grande honte qu'il ne pouvoit éviter sans cette paix, quoiqu'il eût en ses troupes douze cents hommes d'armes des mieux montés et des plus lestes qu'il se pouvoit voir, et cinq mille hommes de pied presque tous aguerris; les autres, au contraire, mal équipés, en plus petit nombre, mais apparemment plus déterminés par la nécessité et le désespoir, comme il parut au combat du Crès, puisque cinq cents avoient battu toute l'infanterie du mareschal. Pour éviter le fracas de la retraite qu'il luy falloit faire devant des gens désespérés, il eût esté réduit à ces termes d'embarquer toute son infanterie et se retirer après avec ce gros de gensdarmes qui se pouvoit aisément éloigner de l'infanterie des Réformés et résister sans danger à 500 chevaux dont la plupart estoient des volontaires ramassés et non des compagnies d'ordonnance comme celles du mareschal (1).

Faisons, en passant, réflexion sur la conduite de M. le mareschal Damville : Il avoit esté toujours ennemy des Réformés et un puissant instrument auprès du feu connestable, son père, pour empêcher sa jonction avec ses plus proches parents, le prince de Condé et les Coligny, suivant le sentiment de ses autres frères. Cela n'empêcha pas que le roy Charles, emporté par les factions de sa mère et des princes Lorrains, ne formast le dessein de les perdre pour achever la maison de Montmorency. Le roy Henry III, continuant, pourvut de son gouverne-

(1) Dans une *dépêche d'état* du 3 octobre, Damville parle de ce combat dans des termes bien différents de ceux-ci : Voyez nos Pièces justificatives. Il est certain, toutefois, que les protestants atteignirent leur but : Montpellier fut ravitaillé le soir même de la bataille.

ment le duc d'Uzés, Réformé, qui proposa de grands advantages 1577
à ceux de la Religion s'ils vouloient rompre avec luy; lesquels, nonobstant toutes ces considérations, s'estant trouvés engagés avec luy quelque temps auparavant par la négociation que le mareschal avoit faite avec eux en l'assemblée de Milhau, né voulant point manquer de foy, reçurent le mareschal, l'appuyèrent de toutes leurs forces et luy aidèrent à chasser le duc d'Uzès hors de la province. Mais luy, à la faveur de la paix de Monsieur, envoya sa femme à la cour pour traiter sous main avec elle, et, sans en avertir ses alliés, fit dessein de les despouiller de toutes leurs villes, commençant par Béziers (au préjudice de la parole donnée au ministre Béraud le jour auparavant), trouvant mauvais que, après cette infraction, ceux de Montpellier se voulussent mettre en sûreté. Il se porta à cette violence de les vouloir mettre à feu et à sang. Après avoir fait mourir, au commencement, des personnes d'importance qui l'avoient fidèlement et utilement servy en ses plus grandes nécessités, il estoit sur le point d'assouvir sa dernière vengeance. Les forces de la Religion ne pouvant pas apparemment sauver Montpellier, Dieu les délivre miraculeusement et rabat la fierté et violence de ce grand homme par l'organe d'un de ses proches parents, jeune homme despouillé de tous biens, que Dieu assistoit de sa protection par miracles, persévérant dans le zèle de l'admiral, son père, persécuté de la cour et réfugié dans son gouvernement.

La ville de Montpellier estant en pleine liberté, chacun s'en voulut retourner chez soy. Ils furent fort remerciés, particulièrement le vicomte de Paulin et ceux qui l'avoient suivy qui, ayant sy bien combattu, avoient la principale gloire du secours et de leur délivrance.

Le s^r^ de La Noue venant porter la paix à Montpellier, passa à Castres le 27e septembre et y repassa le 9e octobre, ayant fait publier la paix signée à Poitiers au mois de septembre 1577, par laquelle les chambres de l'édict estoient my parties et resta-



1577 blies, notamment pour le ressort du parlement de Tholose, de deux présidents l'un catholique et l'autre de la Religion et douze conseillers, quatre de la Religion et huict catholiques que le roy prendroit de ses autres parlements ou de son grand conseil (1).

Par la relation du secours du bas Languedoc nous avons rompu celle des affaires du haut où nous reviendrons avec le vicomte de Paulin qui, ayant ramené ses troupes, se retira chez luy après la publication de la paix avant laquelle les consuls, plus heureusement que leurs devanciers, firent fondre à Castres le gros canon, le 7e septembre, et la grosse cloche au mois d'octobre suivant.

Le vicomte de Moncla qui avoit esté forcé d'abjurer la religion au massacre de Paris, l'an 1572, avoit fait, depuis, la guerre à ceux de la Religion et, ne pouvant plus trahir les mouvements de sa conscience, se déclara de nouveau pour eux, incontinent après la prise de Lisle. Mais il arriva que le treiziesme d'aoust, estant allé à la guerre, passant à la vue de Montaut, il rencontra La Peyre, Gabriac et autres suivis d'une grosse troupe d'infanterie et de cavalerie. La Peyre, appréhendant, se voulut loger avec ses fantassins en advantage pour tirer au vicomte s'il le venoit charger, lequel, suivant l'ardeur de son courage, accompagné du sr de Montaut et autres, chargea sans recognoistre les ennemis qui le font recevoir d'une salve d'arquebusades dont son cheval et celuy de son beau-père (qui avoient esté achetés peu de jours auparavant cinq cents escus chacun) furent tués; après quoy les ennemis ayant chargé, leur troupe, esbranlée de cette perte, se retira vers Lisle, laissant le vicomte et son beau-père

(1) Le traité de Bergerac (17 sept.) laissait en blanc le nom de la ville qui devait devenir le siége de la nouvelle chambre; mais les *ordres pour l'exécution de l'édict*, datés de Poitiers, 4 octobre, désignèrent *Revel ou Sorèze pour aprés estre changée où il seroit advisé plus commode*... (Bibl. de Toulouse, mss. C, 10).

à la mercy des ennemis lesquels, n'attendant aucun quartier, se rangèrent auprès d'un fossé pour disputer leur vie l'espée à la main. Mais leurs ennemis ne voulant point leur faire aucune composition, les arquebusèrent de loin, et, après, les ayant dépouillés, les portèrent à Gaillac pour les exposer tous nuds à la vue de tout le monde, où ils les tinrent tout un jour sur les tabliers de la place. Le lendemain ils rendirent à ceux de Lisle ces corps qui furent enterrés avec tous les honneurs qu'on leur put rendre (1). 1577

Le s[r] de La Grange, sorty de Castres par les persécutions de ses ennemis, se retira à Saïx où il avoit fait bastir un fort, après la prise de Castres, dont M. le mareschal luy avoit donné le gouvernement. Il s'appliqua à faire diverses entreprises sur les ennemis, deux sur Vielmur, par pétard, qui ne réussirent pas n'ayant fait qu'un simple trou, et la troisiesme sur Montcuquet, au voisinage de Lautrec, qui estoit en ce temps-là une belle et forte maison de laquelle il se rendit maistre par escalade, entrant par une fenestre du dernier estage, où il séjourna longtemps, faisant contribuer Lautrec et les environs (2).

Vers la fin de l'année, le s[r] de La Garrigue, ayant payé rançon, revint à Castres avec La Grange, son frère, et tous ceux qui en estoient sortis à cause d'eux, sans que personne leur dict mot pour les choses passées.

Au commencement de l'année 1578 furent faits consuls :

(1) Jean-Antoine, vicomte de Montcla, avait épousé Anne de Castelpers-Panat. Il n'eut qu'une fille, Anne, dame de Salvagnac et des Clottes, qui porta la vicomté de Montcla dans la famille de Voisins par son mariage (1594) avec Jacques, baron d'Ambres. — Le beau-père du vicomte de Montcla doit être Jacques de Castelpers, baron de Panat.

(2) Le château de Montcuquet, à 4 kilomètres sud-est de Lautrec, Tarn, fut pris le 21 août. Trois soldats catholiques y furent tués (Faurin). La Grange l'occupait encore le 1[er] novembre 1577, époque à laquelle Matheline Dupuy, femme de Jean de Solomiac, seigneur de Latour d'Aragon, somme notre capitaine de *vuider sa maison et chasteau de Montcuquet et luy rendre les meubles, grains et vins dont il a joui..., ou proteste contre luy de tous despends dommages et intérests...* (Arch. de Bouffard.)

1578 M[tre] Pierre de Planis, advocat (1); Antoine Bissol, notaire; Antoine Agret, chaussetier; et François Alary, marchand.

Le mareschal Damville, après la paix de Poitiers, fit calme pour un temps, ne sachant à qui se fier; car il n'estoit pas aimé des catholiques pour les choses passées, cy-devant décrites, et estoit hay de ceux de la Religion pour les avoir abandonnés, sans leur dire adieu, après avoir esté assisté et secouru de toutes les forces. Mais le roy de Navarre, leur protecteur, ne voulant pas rompre avec luy, l'entretint longtemps avec espérance d'amitié, se visitant par leurs envoyés et despêches (2) jusqu'en l'année 1585 en laquelle, s'estant assemblés à Castres, ils jurèrent entre eux une ligue offensive et défensive envers et contre tous, comme se verra cy-après.

Les armes furent reprises, bientost après la conclusion des estats de Blois, par la rupture que les catholiques firent en divers endroits :

Entre autres par l'entreprise qui se fit en ce temps-là par les habitants catholiques de Briatexte, réfugiés à Lavaur, deux desquels, nommés Ternac et Hugou, ayant assemblé des gens de Rabastens et des environs, surprirent la ville de Briatexte le 25[e] février, ayant donné à l'ouverture de la porte, par une embuscade qu'ils y avoient faite en pleine paix, lorsqu'on ne faisoit aucune garde; et, entrant, ils tuent ceux qui leur viennent au devant et vont droit à la maison du capitaine Durand (qui portoit encore le nom de gouverneur, pour l'avoir esté durant la guerre) et luy crient qu'il ne s'en pouvoit pas desdire et qu'il estoit à leur mercy. L'autre, ayant regardé par la fenestre, leur dit froidement : *Attendez un peu; je viens à vous tout à l'heure.* S'estant armé d'une cuirasse, un pot à la teste et la hallebarde à la main,

(1) La mort du premier consul, arrivée au mois de mai, souleva de grandes contestations dans le sein du conseil de ville.

(2) Voir les *Despêches d'Estat* de Damville (Bibl. de la ville de Toulouse, mss. C. 93).

il descend l'escalier, et, s'estant fait ouvrir la porte, sort et se jette de furie sur les ennemis qu'il met devant. Après en avoir tué quelques-uns, il les mena battant jusqu'à la porte par où ils estoient entrés, et, les pressant toujours de sortir dehors, ferma subitement la porte à une troupe qui venoit pour les soustenir. Ainsy, par une grâce spéciale de Dieu et la vaillance de Durand, Briatexte fut ravy des mains de ses preneurs au moment qu'il avoit esté surpris (1). 1578

Ceux de Puylaurens appréhendant qu'on ne se saisit de S[t] Girma, s'en saisirent eux-mesmes pour rendre l'eschange à leurs voisins des maux qu'ils en avoient autrefois reçu (2).

Le sergent Montagnac ayant ramassé des forces en Lauragois, s'en alla prendre par escalade la ville de Vignonnet laquelle il garda quelque temps faisant beaucoup de ravages sur le grand chemin françois, rompant le commerce de Tholose, Castelnaudary, Carcassonne et au voisinage; mais il advint que le roy de Navarre estant venu tenir une assemblée à Mazères, par ordre du roy, pour remédier à telles infractions de paix, il envoya de là les s[rs] d'Audon et de Cornusson pour faire retirer Montagnac. Montagnac ayant refusé, le roy y vint en personne, chassa la garnison, le fit pendre, mais, la corde ayant rompu trois fois, on le fit esvader; et estant arrivé à Castres, interrogé par le ministre Bosque de son estat lorsqu'il estoit jeté en bas de l'eschelle, il l'assura qu'ayant perdu tout sentiment, on l'avoit tiré d'une lumière sy agréable qu'elle ne se pouvoit exprimer (3).

En ce temps-là fut pris, par ceux de la Religion, près de Nar-

(1) A la nouvelle de cette tentative, Castres reprit les armes *pour la garde de la ville, sans toutefois préjudicier aux édicts* (Conseils des 26 et 28 février).

(2) Saint-Germain fut gagné au parti protestant le mercredi 26 février (Faurin). — Damville se *plaint* souvent de cette infraction à l'*Edict* dans ses *Despèches d'Estat,* notamment le 6 mars où il dit au roi que *cette prise a cuidé esmouvoir tout le pays...* (Bibl. de Toulouse, mss. C. 90.)

(3) D'Aubigné raconte le même fait dans son *Histoire universelle...* II, p. 338; Maillé, 1616. — Avignonet fut pris le 10 mars.

1578 bonne, une petite ville appelée Sire (1), et le capitaine Pigot prit, près d'Alby, la ville de Carlus (2).

M. le mareschal Damville, ne sachant à qui se fier après la rupture de l'Union, bailla les villes qu'il tenoit en garde à ses plus confidents favoris, entre autres, la ville et chasteau de Beaucaire à Parabelles, son grand confident, qui, se voyant estably, traite sourdement avec le roy et, moyennant sa confirmation au gouvernement, se déclare contre son maistre, lequel remue toutes pierres pour se venger et pour se restablir; auquel effect il traita avec quelques serviteurs qui estoient auprès de Parabelles, qui prennent leur temps, un jour que leur maistre menoit à l'église sa maistresse, et comme ils estoient à genoux devant l'autel pour faire leurs pasques, les conjurés les tuèrent sur place tous deux à coups de pistolet et de poignard. Par ce moyen Beaucaire revint sous la puissance du mareschal (3).

En ce temps-là, les catholiques surprirent Marsillargues; mais estant incontinent bloqués par ceux de la Religion accourus de tous costés, ils se rendirent vies et bagues sauves.

Les catholiques des environs de Soual, s'estant attroupés, surprirent le fort de Cambounet (4) et y firent prisonnier le capitaine La Treille et cinq soldats, le 3e may, qui furent menés à Sémalens et, de là, à Tholose où ils furent mis entre les mains du prévost et condamnés à estre pendus; le lendemain ils furent

(1) Le 18 mars.

(2) Le 17 avril (Faurin). — Le roi de Navarre adressa à d'Yolet une lettre datée de Nérac, 3 mars, dans laquelle il ordonnait à ce seigneur de *remettre le village de Carlus en son premier estat, commandant au vicomte de Paulin de luy prester main forte*. Une assemblée politique fut convoquée dans ce but à Réalmont; mais elle se borna, croyons-nous, à adresser au roi de Navarre *amples mémoires des contraventions faictes par les catholiques* (Conseil de Castres, 11 mai).

(3) Pierre de Baudean, sgr. de Parabère, capitaine protestant selon les MM. Haag, mais que l'on peut croire catholique d'après le récit de Gaches, fut tué le dimanche 7 septembre. *Baudonet*, lieutenant de Parabère, ne rendit le château que le 3 février 1579 à des conditions avantageuses. Cette capitulation se trouve en original dans les mss. de la Bibliothèque de Toulouse, C. 10.

(4) Canton de Puylaurens, Tarn.

traînés par la ville sur un charriot au milieu duquel il y avoit une potence plantée avec une roue au sommet, et, à chaque place qu'ils rencontroient, ils en faisoient pendre un pour tesmoigner qu'ils n'estoient pas satisfaits d'une mort ordinaire, s'ils n'y ajoutaient encore quelque chose de plus cruel. Quelque Jésuiste se présenta pour les consoler, auquel La Treille dict qu'il se retirât, qu'il n'avoit à faire de luy, et s'estant adressé aux soldats, les exhorta de ne point se laisser piper, les asseurant que, mourant avec une vraye repentance de leurs fautes, Dieu leur feroit grâce et miséricorde : ainsy périrent tous, fort constans et délibérés, le 30e may (1). 1573

Le capitaine Bacou se saisit de Tézan par escalade, le 5e may, et le 12e, le capitaine Fournier, avec une partie de la garnison de Brugairolles, en fit autant de Cailhavel ; mais le sr d'Arques les surprit et assiégea sy promptement que, la batterie ayant soustenu un assaut, ils furent bien aise, manquant de munitions, de se sauver la nuict avec leur bagage.

Cependant qu'on battoit Cailhavel, ceux de la Religion prirent, vers la rivière du Tarn, Postomis, Mieulles et Fréjairolles, et, le 23e, ceux de Lauragois, St Martin-le-Vieil, près Saissac. En eschange, le 31e may, les habitants de Gaillac et les catholiques de Lisle ayant travesty quelques soldats en paysans, les firent présenter grand matin à la porte de cette ville, criant au consul de leur faire ouvrir, qu'ils luy portoient l'argent que l'un d'eux luy devoit et les autres venoient pour travailler aux réparations. Le consul mal advisé, sans prendre des soldats, vint ouvrir la porte et reçut un coup de pistolet par l'un d'iceux. Se voyant blessé, il s'efforçoit de refermer la porte, lorsqu'il fut achevé par un traistre de la ville qui se trouva là pour favoriser l'entrée des autres qui se saisirent de Lisle (2). Mais pour contrepeser cette perte,

(1) « ...*C'est pour ces faicts que plusieurs se sont licenciés, voyant qu'on ne pouvoit obtenir justice de tels excès...* » (Conseil du 16 mai.)

(2) Quarante-quatre huguenots y furent tués, plus le ministre (Faurin).

1578 Bacou prit, le dernier de juin, la ville de S[t] Chinian-de-la-Corne; ayant remply de poudre la muraille du costé de la rivière, il en fit sauter un grand pan sur lequel il y avoit un corps de garde dont les soldats furent tués excepté un qui, couché sur un coyssin, fut porté sur le gravier sans autre mal. Le 8[e] juillet, ceux de Puylaurens prirent Dourgne, conduits par le capitaine Pech.

D'autre part, ceux de la Religion des villes de Béziers, Pézénas et autres lieux, voyant l'infraction des édicts de tous costés, n'osant retourner chez eux, résolurent de se loger en quelque lieu entre Narbonne et Béziers, et, enfin, s'emparèrent de S[t] Nazaire, au nombre de trois cents ou environ, entre lesquels estoient les capitaines Jaile, Nauguis, Alisou, Piloty, Matelet et autres qui se firent tant craindre des catholiques, qu'ils travaillèrent, par le moyen du baron de Pujol, à les surprendre, comme ils firent, en corrompant certains soldats de la garnison qui leur tinrent la main un jour que ces braves estoient montés à cheval au nombre de trente bien armés. Comme le capitaine Nauguis disnoit, ils surprirent la porte, faisant main-basse à tout, à la réserve de Nauguis qu'ils menèrent à Pézénas au mareschal qui lui fit trancher la teste; nonobstant la protestation que ces braves avoient mandée à Pujol et Connas, que le mesme traitement qu'il recevroit seroit fait à tous leurs prisonniers. Ce qui les irrita si fort que, quelques jours après, ayant fait une embuscade au frère de Pujol, ils le poignardèrent sans quartier (1), ce qui estonna le mareschal qui appointa avec eux et en reçut de grands services à la seconde Union qu'il fit avec ceux de la Religion.

L'histoire saincte et profane nous enseigne que lorsque Dieu est courroucé contre une nation pour ses ingratitudes ou pour le mespris de ses commandements, avant de desployer ses verges, il leur envoye des signes et marques de sa colère, tantost monstrant au ciel une comète funeste, comme en l'année 1576,

(1) Olivier de Thézan, sgr. et baron du Pujol, avait un frère nommé Jean Jacques (Jugements de la nobl.).

tantost quelque autre signe, ainsy que le 19e juillet de cette année il nous a fait voir un monstre, à la ville mage de St Amans, duquel s'accoucha la femme d'un nommé Carmanel, ayant deux testes; ce qui donna sujet à plusieurs personnes de pronostiquer sur la misère du temps, que nous verrons continuer en la rupture de la paix. 1578

Les consuls de Castelnaudary ayant donné assurance aux habitants de Castres pour aller à la foire, en revenant, ils furent attendus, tués ou faits prisonniers contre la foy publique (1), en revanche de quoy La Grange envoya des soldats qui se saisirent de La Griffoul (2), et ceux de la Religion d'Albigeois surprirent Caüsac (3), et les catholiques surprirent Hautpoul (4); mais une femme, par feinte, s'estant mise à crier : *Ah! voicy le secours qui vient!* ils quittèrent et se retirèrent en désordre. La Grange prit aussy Puechassaut par escalade par la plus haute fenestre du logis, pour laquelle expédition il se trouva vexé, ses ennemis ayant prévenu le roy de Navarre qui escrivit avec ordre de le rendre; mais La Grange, sans s'estonner, s'y maintint, ayant informé le roy du contraire (5). Auquel temps les catholiques se saisirent de Saverdun (6), ce qui obligea la reyne mère de venir à Tholose pour conférer avec le roy de Navarre avec lequel ils résolurent de faire rendre ce qui avoit esté pris d'un costé et

(1) Le 22 juillet.

(2) Ce château appartenait à La Crouzette qui le tenait du chef de sa emme, Marguerite de Sales.

(3) Le 6 août. — Cahuzac-sur-Vère, canton de Castelnau-de-Montmiral, Tarn.

(4) Le 18 août (Faurin).

(5) Voir, dans nos *Pièces justificatives*, la lettre de La Grange au roi de Navarre. Puechassaut, à 6 kil. O. de Lautrec, Tarn, fut pris le 8 janvier 1579. Les consuls de Castres écrivaient à ceux de Lautrec et au sgr. de Puechassaut, le 15 janvier, pour désavouer cette capture faite, prétendaient-ils, par un certain *Darde, sergent*, qui n'était pas de Castres. Cependant, le 20 avril suivant, ils infligèrent un blâme public à La Grange, le sommant de rendre ce château à son possesseur (Arch. de Castres, *Brouillard des Conseils*). Voyez, sur Puechassaut : *Revue hist. du départ. du Tarn*, I, 343.

(6) Saverdun (Ariège) fut pris le 13 février 1579.

1579 d'autre; auquel effect fut publiée une ordonnance confirmative de la paix, au commencement de l'année 1579.

En laquelle furent créés consuls : Antoine Thomas, bourgeois, Hélias Le Roy, bourgeois, Jean Donnadieu et Raymond Prat.

En ce voyage, la reyne mère se rendit à Castelnaudary et donna rendez-vous au roy de Navarre, à S[t] Michel de Lanès, qui y vint de Mazères. Elle le pria d'y faire venir le ministre Béraud; lequel, y satisfaisant, passa à Castres et s'accommoda d'un buffle (1), comme un homme de guerre, s'estant joinct avec Arnaud Suc, bourgeois, qui portoit le deuil. Béraud conféra avec la reyne qui, à l'abord, luy avoit dict, par flatterie, qu'elle estoit bien aise de le voir tout autre qu'on l'avoit despeint, d'un visage noir et hideux comme un diable, et qu'on l'avoit assurée que luy et ses collègues estoient cause de tout le discord de la province, d'où ils ne pouvoient rapporter que blasmes et maudissons. Béraud, sans s'estonner, luy dict : *Madame, je suis de corps et de visage tel qu'il a pleu à Dieu de me faire, non hideux et espouvantable, comme on m'avoit despeint à vostre Majesté, laquelle m'ayant fait cet honneur de me mander venir vers elle, je n'ai pas voulu manquer à mon devoir, estant tout prest de respondre aux calomnies que mes ennemis ont mises en avant contre mes collègues et moy qui, de nuict et de jour, prions Dieu pour la santé et prospérité de vos Majestés, et ne preschons en nos églises que le respect et l'obéissance qui leur est due, suivant le commandement de Dieu* (2). Voulant poursuivre, la reyne l'interrompit, luy disant qu'elle le croyoit, et, l'exhortant de continuer à bien faire,

(1) On appelait ainsi un *juste au corps* fait en peau de buffle. — Michel Béraud, né à Réalmont, Tarn, pasteur de Puylaurens en 1573 et de Béziers en 1576, exerçait alors son ministère dans sa ville natale. Il avait été député à Nérac par l'assemblée du haut Languedoc, avec Du Causse, représentant de la noblesse, et Jean de la Mer, syndic de Castres; mais ils revinrent de cette députation le 10 mars (reg. des délib. des conseils de ville). Gaches confond, le voyage de Béraud à Nérac, où il vit la reine mère pour la première fois, avec celui qu'il fit à Saint-Michel, au retour duquel il fut pris.

(2) La visite de Béraud à la cour de Nérac, comme député des églises réfor-

luy donna congé. Après quoy Béraud revenant avec led[t] Suc, estant arrivés entre Sémalens et Viviès, furent attaqués par des gens qui les y attendoient, qui tuèrent Suc le voyant habillé de noir, croyant que ce fust le ministre qu'ils menèrent, travesty de son buffle, prisonnier à Sémalens avec ceux qui les accompagnoient, ce qui ayant esté rapporté à Castres, on y fit battre le tambour et quatre cents arquebusiers en partirent brusquement, conduits par le s[r] de La Grange qui se vint poster à la vue de Sémalens, d'où il leur envoya dire que, s'ils ne rendoient les prisonniers, ils estoient là pour brusler tout. Sur quoy les habitants du lieu s'estant assemblés en conseil, ne voulant risquer de souffrir ce dégast pour les estrangers qu'ils ne cognoissoient point, leur ostèrent les prisonniers et les rendirent à La Grange avec le corps mort qui fut porté à Castres (1). 1579

On a cru que ces gens-là s'estoient mépris, et que, estant en embuscade pour tuer le ministre qu'ils ne cognoissoient point, ils s'en prirent à celuy qui estoit habillé de noir et laissèrent l'autre couvert de buffle. Led[t] Suc fut ensevely honorablement, plaint et regretté de tous, comme fort homme de bien. Il avoit épousé Marguerite de Mélou, sœur du lieutenant, de laquelle il eut Abel de Suc, qui fut advocat général en la chambre de Lisle,

mées, se trouve ainsi consignée dans un rapport de Marion, secrétaire de Damville : . . *Il y a... un ministre de Languedoc, nommé Bérauld, qui avoit parlé le lundy matin* (9 *février*) *et dict à la reyne qu'ils ne luy apportoient point des décrets, par leur cahier, mais des humbles supplications pour se maintenir en paix sous l'obéissance du Roy* (*Discours de ce qui s'est passé en la conférence de Nerac*. Bibl. de Toulouse, msc. C. 10).

(1) Dans un conseil de ville réuni à ce sujet le 29 avril, on décida d'équiper « quatre-vingts ou cent hommes, seulement, sous la conduite du consul Le Roy et des capitaines La Grange, Rascas, Bessière et Bosquet, pour aller à Sémalens sommer les habitants de rendre incontinent Béraud et les autres de la Religion. En refus de ce faire, est permis aux d. capitaines et soldats d'emmener prisonniers tous ceux des environs qu'ils pourront trouver, ensemble tout le bestial, pour les retenir jusqu'à ce qu'on ait rendu les prisonniers... » Ces ordres furent exécutés, puisque le lendemain, après la restitution des prisonniers de Sémalens, les consuls ordonnaient de relâcher *tout ce que l'on avait pris* (Archives de Castres, *Brouillard des Conseils*).

1579 depuis conseiller en celle de Castres et mourut président en icelle; il avoit un autre fils, nommé Samuel, brave soldat, qui mourut au siége du Mas Stes Puelles (1).

En cette conférence furent arrestés divers articles nouveaux qui furent ratifiés par le roy, comme de l'érection de la chambre my partie à Lisle (2), composée de deux présidents, l'un catholique et l'autre de la Religion, avec huict conseillers de chaque religion. Dans la première séance fut:

POUR LES CATHOLIQUES	POUR CEUX DE LA RELIGION.
M. le président de Saint-Jean.	*M. le président* de Clausonne.
Conseillers :	*Conseillers :*
M. d'Ouvrier (Jean),	M. d'Arvieu (Antoine Béranger, s.),
M. de Saint-Paul (Antoine),	M. D'Auros (Thomas Lamiensens, s.),
M. d'Amadon,	M. de Vignolles (Fulcrand),
M. Fraissinet (3),	M. d'Escorbiac (Guichard),
M. de Boyton,	M. de Banides (Antoine),
M. de Mainial (Jean),	M. de Molinier (Etienne),
M. de Vignals (François),	M. de Favrier (Antoine),
M. de Rudelle (Blaise).	M. de Lamer (Jean).
Procureur général :	*Advocat général :*
M. d'Averanc.	M. de Bonnencontre (Hugues).

La paix fut de peu de durée; Saverdun fut rendu au roy de Navarre et Puechassaut à son maistre, par La Grange; mais on commença de nouveau à dégainer l'espée, au mois de septembre, et faire la guerre plus que devant. Les catholiques de Lombers commencèrent dans le chasteau où on tua quelques habitants de la ville, de la Religion, qu'on jeta par la fenestre (4).

(1) La famille Suc était originaire de Vabre, Tarn, où un troisième fils d'Arnaud laissa une descendance (D. P.). Abel, sgr. de Montespieu, mourut le 8 janvier 1638 (Arch. de Bouffard).

(2) Le conseiller Jean de La Mer fut envoyé à Castres par le roi de Navarre, le 18 avril, afin de proposer d'y établir la chambre mi-partie; mais le *Conseil général* repoussa cette proposition à une grande majorité (Arch. de C).

(3) Au lieu de Fraissinet, les registres de la Chambre portent Boynet (fonds du parl. de T.). — Nous nous permettons de rétablir les noms des autres conseillers d'après les documents officiels du temps.

(4) Le 6 septembre. — D'après une lettre de Montmorency-Damville à la reine-mère (26 sept.) quatorze protestants y furent tués (Bibl. de T., mss. C. 93).

M. le mareschal Damville fit pis, car il fit assiéger Montagnac par ses troupes conduites par La Crouzette et Roussines qui, l'ayant battu et fait bresche, l'emportèrent d'assaut et mirent tous les habitants au fil de l'espée et la ville au pillage (1), ce qui fut fait pour l'intérest de Roussines qui avoit épousé une femme du lieu dont il ne pouvoit pas jouir des biens à son gré; il ne le porta pas loin sans punition. Cette infraction fut faite le 22e septembre. 1579

Le capitaine Alexandre, Italien, voyant ces désordres, se saisit de Montcuquet d'où il couroit sur ceux de Lautrec et de Castres qui le tirèrent de là moyennant de l'argent (2); et après, par délibération des deux partis, la maison fut desmolie et rasée, qui fut un grand dommage (3). Le 23e du mois d'octobre, les catholiques prirent la ville de Trèbes, et au mesme mois, ceux de la Religion, St Thibéry (4).

(1) Une pièce manuscrite d'un haut intérêt nous dit : « ...La plus cruelle et barbare contravention à l'édict est celle de Montagnac où les habitants estant en paix, sans autre garde que deux hommes à la porte avec hallebarde pour avoir l'œil sur la ville à cause du danger de peste, les capitaines Rosines et Pelissier... accompagnés de 80 à 100 hommes de guerre catholiques y seroient entrés en plein jour et, après avoir fait prisonnier le sieur Dupré, ministre de l'église du d. Montagnac, pillé tous ses livres, meubles et accoustrements et iceluy rançonné de deux cents escus, ils l'auroient cruellement massacré de sang-froid, traîné son corps par les rues avec toutes ignominies et, après, exposé aux chiens pour qu'il fût mangé... Le sac auroit duré l'espace de six semaines... » (Bibl. de Toulouse, mss. C. 10.) — Voyez aussi Faurin, p. 96, réimpression.

(2) Montcuquet fut pris le 12 octobre et rendu dans les premiers jours du mois de janvier suivant, moyennant la somme de deux cents écus (Faurin). La Crouzette, par une lettre du 19 octobre, demandait aux protestants de Castres et de Roquecourbe un canon et quinze hommes pour l'aider à se débarrasser de la garnison de Montcuquet. Il donnerait, disait-il, ses filles en otage. Mais les habitants de Castres : « attendu que par ces lettres il ne tâche que de nous tromper et surprendre, comme nostre ennemi mortel et capital, a esté arresté de ne lui respondre plus... » (Arch. de C., *Brouillard des Conseils*.)

(3) Une commission du roi de Navarre donne ordre de raser ce château. Trente et un soldats y travaillèrent pendant quatre jours et quatre nuits (Conseil du 4 janvier 1580).

(4) Montmorency reprit cette place sur les protestants, le 27 octobre, et fit passer tous ses défenseurs au fil de l'épée, d'après Faurin. Selon Pérussis, il se serait

1579 Le capitaine Merle ayant recognu Mende, le surprit le 25e décembre, le jour de Noël, quelques heures avant le jour, aidé par le son de la grosse cloche qui favorisa fort l'entreprise par son bruit (1). Il la tint longtemps, entreprenant sur plusieurs villes du costé d'Auvergne. Mais ayant entrepris sur St Flour, il fut constraint de s'en retourner, les eschelles s'estant trouvées courtes.

En cette année, au mois de septembre, décéda M. Jean de Bosque (2), ministre de Castres, qui avoit servi dix-huit années fort dignement. Il seroit à désirer que quelqu'un eust dressé, le jour de sa mort, l'esloge des louanges de sa vie passée, pour tesmoigner à la postérité la bonne vie de ce sainct personnage, laquelle a autant presché que sa doctrine. Entre autres livres qu'il expliqua avec admiration, furent les prophéties de Daniel et les révélations de st Jean (3). Plusieurs conseillers catholiques le venoient ouïr par curiosité; il estoit aimé et honoré de tout le monde, sans qu'il eust commerce avec personne hors de sa fonction, s'avançant et vacquant tant seulement à ses estudes. Il estoit de Quercy, religieux dominicain au couvent St Vincent de Castres, d'où il partit avec le prieur pour une dévotion à St Claude, en Savoie. En revenant, il leur prit envie d'aller voir

contenté d'en faire *pendre une vingtaine*. Mais voici ce que dit Damville, lui-même, au roi dans une dépêche du 3 novembre : «... Ce qui m'occasionna la reprise de Saint-Thibery qui avoit esté saisi le jour de devant mon arrivée, et, ne leur ayant donné le loisir de se recognoistre, ils furent constraints de se retirer en un fort dans la ville et en iceluy, sans aucune crainte, se monstrèrent sy opiniastres qu'ils me nécessitèrent de leur mener le canon à la vue duquel le cœur leur faillit; en furent mis 23 ez mains de la justice qui les fit exécuter à mort et quatre furent tués en se défendant... » (Bibl. de Toulouse, mss. C, 90.)

(1) Voir les *exploits de Mathieu Merle, baron de Salavas*, dans le recueil des *Pièces fugitives*.

(2) Faurin rapporte d'une manière plus précise la date de la mort de Bosco : « *Il mourut en la présente ville, logé en la maison de François Marty, près du temple de la dite ville, l'an* 1579 *et le* 15e *jour du mois d'aoust, un peu après les quatre heures après minuict.* » (*Journal de F.* p. 15, réimpr.)

(3) On a les *Sermons de Jean de Bosque, ci-devant religieux Dominicain à Castres, maintenant pasteur de l'église réformée de la mesme ville.* Toulouse, 1571, in-12; très-rare.

Genève, et, y estant, conférèrent avec les ministres; après quelques conférences faites, le prieur s'en voulut retourner et de Bosque demeura, et, ayant fait ses exercices et preuves de capacité, il fut reçu au ministère et, peu de temps après, envoyé de Genève à Castres pour y prescher la Réformation. Il fut toute sa vie instrument de paix à tous ceux qui le voulurent escouter. 1579

En l'année 1580 furent faits consuls : Charles Bouffard (1), Antoine Casercy, marchand; François Dupin, apothicaire, et Jean Garrigues. 1580

Le 11e janvier, le capitaine Sacavesses prit la ville de Bize et, y logeant une grosse garnison, fit la guerre aux environs de Narbonne.

Le 21e du dt mois, arriva à Castres le vicomte de Turenne (2) venant de la part du roy de Navarre. Il fut reçu par les magistrats et consuls, en grande compagnie, au bruit de l'artillerie, et fut visité par ceux de dedans et dehors durant huict jours qu'il y séjourna pour faire entendre les ordres du roy de Navarre sur la reprise des armes.

Le 3e mars, le sr de St Paulet (3) et le capitaine Guindoulac, catholiques, ayant ramassé des troupes de St Félix, St Julia et Castelnaudary, surprirent Sorèze par escalade, ayant fait main basse à ceux qu'ils rencontrèrent, et ceux qu'ils firent prisonniers, contre la foy promise, furent tués à coups de marteaux et maillets (4); et le 21e ceux de la Religion du Lauragois prirent

(1) Charles Bouffard était fils de Jean, petit-fils de François et cousin second des frères de La Garrigue et de La Grange. Il n'eut qu'un fils, Jacques, décédé sans enfant mâle.

(2) Henri de la Tour d'Auvergne, père du grand Turenne.

(3) Jacques de Peytes. — Saint-Paulet passa dans la maison de la Tour par le mariage (1613) de Jeanne de Peytes avec Jean-Jacques de la Tour.

(4) « *...Ils ont tué soixante hommes et fort mal traité les femmes...* » (Faurin). Il est curieux de voir comment Montmorency présente la chose au roi : « ...aucuns catholiques, bannis de leurs maisons, ont esté contraincts de se jecter dans la ville de Sorèze occupée par ceux de la Religion, tellement qu'en ce

1580 Saissac, et, ne pouvant avoir le chasteau, pillèrent la ville et après l'abandonnèrent.

Les catholiques du Minervois ne furent pas sy heureux en l'entreprise qu'ils avoient sur Angles : entre les familles les plus considérables qui composoient l'église d'Angles, celle de Rigaud Segui n'estoit pas des moindres, laquelle estoit haïe pour les procès et les querelles qu'elle suscitoit tous les jours à ses voisins (1) et pour les soupçons qu'on avoit contre luy pour fomenter des secrètes intelligences avec ceux de contraire party. L'ayné de ses enfants, nommé Antoine, voyant cette aversion et ne pouvant supporter son ressentiment, se porta à des projets d'une sanglante vengeance sur ses ennemis pour, en se vengeant d'iceux, changer de religion, et faire aussy changer de party à sa patrie. Pour aider son dessein, il s'adressa à un, nommé capitaine Vernon, incommodé en sa fortune, luy représentant qu'estant homme de mérite, il le regrettoit de le voir sy peu considéré par ses concitoyens; et l'ayant acquis à sa cordelle, luy communiqua son dessein, et tous deux y joignirent un autre, leur amy, nommé le sergent Gau (2), qui estant d'accord, ne restoit qu'à recouvrer des forces pour exécuter leur entreprise. Ils se communiquent à Jacques de Maurel, appelé capitaine Uscladelles, qui avoit du crédit parmy les catholiques de Caunes, Peyriac et La Livinière, et arrestèrent avec luy que, le mercredy huictiesme d'avril, Uscladelles viendroit au faubourg, et que leurs gens, conduits par le capitaine Anglès, s'y rendroient sur l'aube du jour,

quartier de delà il y a eu quelque peu de remuement, et ceux de Puylaurens, Revel et autres de la d. religion voulurent faire contenance d'aller, avec forces ouvertes, reprendre le d. lieu sans recourir à vous... » (Dépêche du 13 mars. Bibl. de Toulouse, mss. C. 93.)

(1) Rigaud Seguin, marchand d'Angles, fut condamné en appel par la Chambre de l'édit, le 4 décembre 1579, après un long procès qu'il avait suscité à son voisin, Antoine Oulés (Arch. de la H.-G.; fonds du Parl. de T.). Si l'on en croit Ménard, il fut la souche de la famille Deshons (pièces fug. : *Jour. de Faurin*). Angles, chef- lieu de canton du Tarn, faisait partie du diocèse de Saint-Pons.

(2) Jean Gau, habitant d'Angles; voy. Faurin, p. 100, réimpression.

où on les logeroit dans une grange couverte de genets, en laquelle 1580
ils seroient fermés à clef jusques au dernier coup du presche (1), auquel temps ledt Antoine Segui viendroit leur ouvrir, d'où ils accourroient se saisir de la porte de la ville qui ne se fermoit point pendant le presche, pour la commodité des habitants, et les iroient attraper dans le temple où ils en auroient bon marché. Mais Dieu ayant pitié de ces pauvres innocents, toucha le cœur du sergent Gau qui, piqué d'un remords de conscience, alla révéler leur trahison à des habitants, ses amis, qui l'en remercièrent fort et luy promirent faveur et rescompense, l'exhortant au secret et de faire bonne mine pour attraper les conspirateurs et les troupes qui viendroient. Ce qu'ayant promis, les autres députent à Castres le lieutenant Alquier et Barthés, procureur du roy, pour aller conférer avec le capitaine Nicolas Auriol qui leur promit de mener une bonne troupe; et ayant communiqué son dessein à Bessière, Bousquet et les Mascarencs frères, ils partirent la nuit du 7e, et, s'estant rendus secrètement au faubourg, furent cachés dans une maison prochaine de celle où l'on devoit enfermer la troupe des conspirateurs. Le matin venu, Ségui ne manqua point de se rendre au faubourg pour aller ouvrir aux gens qu'il y avoit auparavant enfermés dans la grange, et, comme il affectoit de s'entretenir avec un forgeron auquel il faisoit faire quelque travail pour luy servir de prétexte, il se prit garde que l'un des consuls, nommé Mascarenc, estoit venu à la porte avec des gens armés, et qu'il s'étoit mis à crier: *Qui veut entrer, qu'il entre; parce que je veux fermer la porte.* Ce qu'estant contre la coustume, il se le tint pour dict, et, ne faisant semblant de rien, s'en va, courant, passer devant la porte des enfermés, criant: *Qui se pourra sauver qu'il se sauve; car nous sommes trahis!* Et gaigna au pied; ce qui fut cause que Uscladelles, qui estoit dedans, ayant enlevé la porte des gonds,

(1) Les protestants avaient alors l'habitude de s'assembler le mercredi. Voyez *Antiq. de Castres*, de Borel; livre II, p. 22, réimpr.

1580 se sauva avec dix ou douze autres, et ceux de Castres, estant sortis sur ce bruict, tuèrent le capitaine Anglés qui se vouloit sauver avec les autres enfermés; ce qui les obligea de se renfermer, se voyant environnés de ceux de Castres qui firent mettre de tous costés le feu au couvert et tuoient, à la porte, ceux qui vouloient sortir. Ainsy tous ces gens périrent, au nombre de quatre-vingt-treize. Segui s'estant sauvé, ceux d'Angles, de rage, se jetèrent sur sa maison où le père et quelques-uns des frères furent tués et la maison saccagée, sans s'informer s'ils estoient complices ou non de celuy qui s'estoit sauvé. Le lendemain, ceux de Castres se retirèrent après avoir esté remerciés. Cette perte fut grande en ce pays-là, parce que c'estoit des gens d'eslite et des meilleures maisons des lieux nommés cy-dessus.

Le roy de Navarre, après la paix de Nérac, voyant les contraventions aux édicts contre ceux de la Religion et, mesme, contre ce qui avoit esté arresté entre lui et la reyne mère qui ne tenoit compte de le faire observer aux catholiques, se résolut à faire reprendre les armes, et envoya pour cela le vicomte de Turenne au haut Languedoc avec une troupe de gentilshommes, entre lesquels estoient les barons de Solignac, de Lostange, de Bachi, de Bréchants, de Lussan, de Latour, Beaurepair, Murat et autres qui arrivèrent le 17e avril. Il convoqua l'assemblée du pays, où il fut déclaré général, et prit divers règlements : Jacques de Marion, sieur du Payra, fut nommé gouverneur particulier de Castres (1). On fit levée de huict compagnies d'infanterie, sous les capitaines Portal, Pelras et Sabaut, pour le Lauragois, et pour l'Albigeois, Franc, Bousquet, Moulayrés, Soulier et Bessière (2); on dressa

(1) Le 29 avril Turenne, alors fixé à Puylaurens, envoya, Ant. de Terson, premier consul de cette ville, auprès du *conseil* de Castres pour l'inviter à nommer un gouverneur. Du Payra fut élu ce jour-là même par 85 voix. Ses concurrents étaient du *Falga* et de *Ferrières*. Ils réunirent moins de suffrages que La Grange qui n'était pas sur les rangs (Archives de Castres).

(2) Mathieu Bessière fut spécialement *préposé à la garde de Castres*, le 8 mai. Il y eut conflit entre les consuls et lui à ce sujet (Archives de Castres).

aussy des compagnies de cavalerie, et on délibéra qu'on restabliroit les forts de Saïx et de Cambounet en l'estat qu'ils avoient esté auparavant. 1580

Le vicomte de Turenne, ne voulant pas user de surprise en reprenant les armes sur les ennemis, fit donner advis à tout le voisinage par des tambours et trompettes et par une ronde qu'il fit avec dix ou douze chevaux, à la vue de toutes les villes les plus considérables des catholiques; et pendant qu'il observoit ces formalités, ceux de Lavaur, conduits par Preignan et Bonnefoy, surprirent Saint-Paul, gardé par le capitaine qui se trouva fort seul, ses gens estant sortis le soir mesme pour aller entreprendre sur Flamarens (1) qu'ils manquèrent, et Franc fut obligé, et quasy tous les autres, à sauter la muraille pour gagner Damiate; de sorte qu'il y eut peu de prisonniers hors du sieur de Puechbélou (2) et ses fils.

Cette prise que le vicomte de Turenne vit faire aux catholiques, luy fit penser à ses affaires, et ayant assemblé ses troupes, il se rendit à Puylaurens (3) d'où il sortit le canon, et s'en alla à Revel. De là, il fut visiter Sorèze qu'il commença de bloquer mettant garnison à St-Amancet, réparant la Balbauge et la Borioblanquo; après quoy il ressortit le canon de Revel, alla attaquer En-Garrevaques, qu'il emporta d'assaut (4), et, après, prit Las-Tousseilles (5) et le fort de Gasc.

Sorèze ayant esté bridé par le vicomte, un gros secours y

(1) Près Lavaur. La prise de Saint-Paul-Cap-de-Joux, Tarn, eut lieu le 19 avril; sept ou neuf protestants y périrent (Faurin).

(2) Paul de Corneillan, sieur de Puybélou, aujourd'hui *Pépelou*, achète, en 1565, une maison située à Saint-Paul, *près de la porte Tolosane* (Vieilles minutes des not. de Puylaurens). Ce fut peut-être dans cette maison que logea le roi de Navarre en 1585. Voyez plus bas.

(3) Le 17 mai.

(4) Le samedi 21 mai. Tout ce qui était dedans fut massacré. «... *Ce chasteau de longtemps avoit faict grands maux à la Religion, voire, en temps de paix, avoir coupé les oreilles à un ministre de Puylaurens venant de prescher* (Faurin).

(5) Le 20 mai.

1580 entra pour le fortifier. Le vicomte le fit recognoistre, et, voyant qu'il ne vouloit pas sortir, renvoya ses forces en leurs quartiers et passa jusques à Castres. Ceux du vallon estant revenus chez eux, furent surprendre Caucalières, le 25e may, qui embarrassoit fort le passage de Mazamet à Castres.

Le vicomte ayant eu advis que les troupes catholiques venoient avec deux coulevrines pour abattre le fort de Sorèze, manda à tous les gouverneurs de sa généralité de le venir trouver, et, prenant sa cavalerie à laquelle il avoit fait faire montre avec les autres troupes d'infanterie, il s'en retourna à Revel. Le sieur de Tanus, party de Réalmont, s'estoit joint au capitaine Durand, gouverneur de Briatexte; passant le chemin de Puechcalvel, estant arrivés à la Broque, ils rencontrèrent les garnisons de Lautrec et de Mondragon qui s'en allaient joindre M. de Cornusson à Sorèze; ils les chargèrent sy brusquement qu'ils furent tous tués sur la place, et le capitaine Durand fit un effort sy extraordinaire, qu'en prenant un soldat par le travers, d'un horrible coup qu'il luy donna, il le fendit et le mit en deux pièces : ce qui fut raconté à M. le vicomte, à son arrivée près de luy, par le sieur de Tanus et leur suite, dont le vicomte demeura fort estonné et en loua extraordinairement Durand.

Le vicomte, qui ne désiroit rien tant que de voir l'ennemy et le combattre, ayant ramassé ses forces et eu advis que deux compagnies de gensdarmes estoient desjà arrivées à Sorèze, envoya le soir les capitaines Portal et Sabaut avec leurs compagnies au fort de la Balbauge, avec promesse de s'y rendre le lendemain matin en cas de besoin. Comme ils furent arrivés au bois joignant le fort, ils se mirent en embuscade, avant le jour, d'où ils virent passer la cavalerie de Sorèze laquelle venoit joindre trois compagnies d'infanterie, qui estoient l'avant-garde de l'ennemy qui descendoit de la montagne avec leur gros, tambour battant, enseignes desployées, jointes à la cavalerie, approchant de l'embuscade; ils se virent environnés de tous costés, ce

qui les obligea de se lever pour escarmoucher les troupes, en passant, lesquelles, après un long combat, se sauvèrent à Sorèze descouvrant que le vicomte venoit à leur secours; lequel, estant arrivé sur le lieu et voyant les ennemis à couvert des murailles de Sorèze, après avoir fait halte quelque temps, se retira vers Revel avec les compagnies Portal et de Sabaut, regrettant grandement cette occasion perdue de combattre. La nuit venue, il envoya trois cents arquebusiers, sous la conduite des capitaines Franc et Moulayrès, et une bonne partie de la compagnie de Bessière sous le sergent Fabre, les premiers à la Balbauge et les autres à St-Amancet : le d[t] s[r] vicomte craignant que les catholiques, puissans en nombre, ne luy enlevassent ces deux forts en passant avec leur artillerie. 1580

Les capitaines Franc et Moulayrès estant arrivés avec leurs troupes à la Balbauge le dix-huit juin, s'estant levés bon matin le lendemain, virent desjà venir l'ennemy droit à eux, et résolurent de l'attendre à l'entrée du bois; ce que voyant, les s[rs] de Cornusson et de La Crousette commandèrent une grosse troupe d'arquebusiers du régiment de Mauléon, conduits par le capitaine Selles, pour chasser cette troupe de l'entrée du bois, et les renfermer dans le fort; mais Selles trouva les gens de Franc et Moulayrès sy résolus, que, nonobstant qu'ils ne fussent pas en nombre au respect de ceux qui les attaquoient, ils s'y maintinrent longtemps; mais enfin, après un long combat, ils se retirèrent vers leur fort en combattant, suivis pas à pas par les ennemis, où ayant repris courage et donné une rude charge, ils contraignirent Selles de se retirer plus viste que le pas jusqu'au gros qui arrivoit au bois, duquel les fuyards ayant soustenus, tout se débanda contre ceux du fort qui, se défendant courageusement, donnèrent lieu à une grande meslée et combat tels que, après avoir deschargé les arquebuses, ils en vinrent aux coups d'espées, se chamaillant sans vouloir desmordre; mais il fallut enfin que la troupe de Moulayrès cédast à la force et au nombre,



1580 et se retirast dans le fort. En ce dernier combat le capitaine Moulayrès fut blessé à l'espaule, d'une arquebusade, en faisant la retraite, ce qui l'obligea à se remettre dedans avec le reste de sa compagnie. Les ennemis y perdirent beaucoup des leurs, estant venus sur le bord du fossé dans la chaleur du combat. Ceux du fort travaillèrent à faire des barricades pour se mettre à couvert, croyant d'estre assiégés; mais ils furent délivrés de cette peine par la retraite des ennemis qui se retirèrent avec leurs forces et artillerie dans Sorèze.

Ce combat, au dire des ennemis mesme, fut un des grands combats qui se fust fait dans la province, et ils eurent, de là en avant, l'infanterie du vicomte en telle estime, qu'ils disoient entre eux n'avoir jamais vu combat sy bien soustenu et opiniastré par une sy petite troupe contre un grand corps d'ennemis, comme avoit fait celle-là, louant grandement les chefs qui la conduisoient pour avoir bien fait battre leurs gens. Il fut vu dans ce bois quantité de chesnes qui moururent, après, du grand nombre d'arquebusades qu'ils avoient souffert.

Le vicomte, averty de ce furieux et opiniastre combat, croyant que le siége du fort avoit esté formé, s'y en venoit et avoit envoyé un gendarme de sa compagnie, nommé Carmanel (1), pour porter un de ses gants à Franc et Moulayrès, pour les assurer qu'ils estoient là avec le secours. Quand il partit de Revel, il mit pied à terre et fit faire de mesme à toute sa cavalerie avec la cuirasse et hallebarde chacun à la main, marchant à la teste pour aller donner sur les ennemis; mais ayant appris, sur son chemin, qu'ils s'en estoient allés à Sorèze, il rebroussa et retourna à Revel.

Les s[rs] de Cornusson et La Crousette, arrivés à Sorèze avec toutes leurs forces, trouvèrent que leur séjour perdroit bientost la ville où il y avoit peu de munitions, et n'en pouvant espérer

(1) Variante : Scorbiac.

d'ailleurs, ils résolurent d'attaquer le lendemain le fort de la Borio-blanquo, et après se retirer. C'estoit une petite maison carrée, entre Revel et Sorèze, sur laquelle on avoit mis deux guérittes pour la flanquer, où commandoit le sergent Douillac avec vingt-cinq soldats. 1580

Les catholiques ayant assiégé le fort, jetèrent une compagnie de cavalerie et deux d'infanterie vers le grand chemin de Revel pour empescher le secours; mais le vicomte ayant entendu le premier coup de canon, sortit incontinent de Revel avec toutes ses troupes, tant cavalerie qu'infanterie, qui n'estoient pas grandes, et, estant arrivés assez près des ennemis, se mit en bataille. Ayant jeté Durand et Bessière avec des arquebusiers comme enfans perdus, le vicomte commanda à un de ses gensdarmes, nommé Jul, de s'approcher, à la faveur de l'escarmouche de ses enfans perdus, le plus près qu'il pourroit du fort pour crier aux assiégés qu'ils estoient là pour les secourir : ce qu'il fit, dont les assiégés en prirent cœur. Les assiégeans ayant fait sauter les défenses du fort, voyant qu'ils ne pouvoient guère demeurer là, donnèrent un furieux assaut, duquel ils furent repoussés avec perte de plusieurs chefs, entre autres du s[r] de Lacam, de Lautrec, qui avoit porté hardiment l'enseigne colonelle sur la palissade. Les morts refroidirent fort le siége (1), en telle sorte que le vicomte ayant fait avancer ses enfans perdus contre la cavalerie et infanterie opposées, ils les chargèrent sy rudement, qu'ils obligèrent l'ennemy d'aller joindre le gros. Cette pointe, suivie du vicomte, contraignit les assiégeans de se mettre en retraite vers Sorèze, et, comme ils estoient pressés en leur route, ils firent tourner leur artillerie pour tirer à la cavalerie du vicomte pour l'arrester; mais sans effect, car ils les poursuivirent jusques sur le fossé. Le vicomte, s'en retournant, fut voir le sergent Douillac et ses soldats qu'il loua infiniment d'avoir soustenu l'effort de tant de

(1) Les catholiques y perdirent deux cents hommes environ, et les protestants cinq ou six (Faurin).

1580 forces dans un misérable poulier, d'où l'ayant retiré, voyant le fort du tout inutile, il y fit mettre le feu, et l'emmena triomphant à Revel, après avoir longtemps fait halte en bataille pour voir sy les ennemys revenoient à luy.

Les catholiques s'estant retirés de Sorèze et du pays, le vicomte sort de Revel avec ses troupes et canons qu'il y avoit menés, et, en mesme temps, il fut joint par le s[r] D'Audon, avec une belle troupe de cavalerie, qu'il reçut avec honneur et grandes caresses. Ils prirent ensemble le chemin d'Auriac et de Caraman pour nettoyer tous les forts des environs. Le baron du Faget avoit sauvegarde du vicomte (1), nonobstant quoy, les soldats qui estoient dedans ayant tiré insolemment sur les troupes, furent attaqués incontinent et contrains de se rendre à discrétion; d'où, ayant laissé garnison, il fut prendre Castillon (2), Cambiac, Toutens, Maurens et Mousens; puis, tournant vers Beauville, la garnison ayant fait l'opiniastre, le vicomte fit pointer ses canons; après quoy, celuy qui commandoit dedans, par feinte, demanda à parler au vicomte qui fut empesché d'y aller, et à sa place Bousquet se présenta, lequel, ayant esté pris pour le vicomte, le traistre le fit saluer d'une salve d'arquebusades pour le faire tuer, dont pas une ne porta sur luy. Le vicomte, irrité de la trahison, fait foudroyer ses canons qui emportèrent les défenses; et les soldats, suivant leur indignation, sans ordre, vont à l'assaut et mettent le feu au chasteau dont tous les soldats périrent par le feu ou par le fer, car, sautant, ils tombaient entre les mains de leurs ennemis. Le commandant, pris, fut mené au vicomte qui, luy ayant reproché son infâme trahison, le fit pendre à un arbre devant la porte. Le seigneur du lieu fut sauvé comme par miracle : il estoit fort jeune, et, ayant mis la teste à une fe-

(1) Le 28 juin. -- Le baron du Faget s'appelait François de Montesquiou de Sainte-Colomme. Il était neveu de Bernard, lieutenant de la compagnie des gens-darmes du roi de Navarre, *mestre de camp* protestant.

(2) Le 29 juin.

nestre pour se préserver d'estre estouffé par la fumée, les soldats s'estant lassés de luy tirer sans luy faire mal, crièrent que Dieu ne vouloit pas qu'il mourust, et luy aidèrent à sortir de là, en ayant esté quitte pour sa rançon (1). 1580

Le vicomte ayant pris tous les forts des environs d'Auriac et de Caraman, ramena les troupes à Revel pour tenir Sorèze bridé, en empescher le ravitaillement et favoriser la récolte aux villes de son party : ce qui fut fait peu avant la St-Jean. Auquel temps les ennemis firent brusler le chasteau de Payra, près de Castelnaudary; en réparation de quoy, le vicomte fit monter à cheval le baron de Rives, son lieutenant, avec toute sa cavalerie et arquebusiers à cheval, avec ordre d'aller brusler, aux environs de Tholose, les maisons et chasteaux des présidens et conseillers du parlement, pour faire cesser ces incendies qu'ils faisoient faire. Cette cavalerie se rendit à Caraman, d'où le gouverneur se joignit à eux et leur servit de guide, comme visitant fréquemment les environs de Tholose; il les mena à l'Hers (2), d'où il desbanda partie de leurs cavaliers pour aller donner l'alarme à la porte St-Michel. En s'en retournant, ils bruslèrent (horrible spectacle!) toutes les maisons qui se trouvèrent entre Tholose et Caraman : ce sont les fruits des guerres civiles et des cruautés qu'on exerçoit contre ceux de la Religion.

Ceux de Tholose ayant eu le canon à leur vue, et maintenant cette course avec bruslemens estranges à leurs portes, craignant que le vicomte poussât ces ravages, envoyèrent prier le mareschal de Biron, qui faisoit la guerre en Gascogne contre le roy

(1) Gaspar IV de Villeneuve-Saint-Sernin, sgr. de Beauville, devait être très-jeune, en effet, puisque le mariage de son père (Jean V, homme d'armes de la compagnie de M. de Birague) ne fut *reconnu* que le 10 juin 1573 (Gén. de la f. de Villeneuve). Faurin, rapportant le fait, dit : « *un garçon*, se voulant sauver, descendoit par les parrois se tenant des mains et des pieds. On lui tira plus de cinquante arquebusades, et n'y eut aulcune qui l'ait atteint... »

(2) Petite rivière dont le point le plus rapproché de Toulouse se trouve à quatre kilomètres, est, de cette ville.



1580 de Navarre, de venir à leur secours (1). Ce qu'il leur accorda et vint jusqu'à St-Subra, puis s'en retourna ayant appris la retraite du vicomte, lequel ayant fait cette bravade à la ville de Tholose en revanche du Payra, vouloit retourner à Castres après avoir fait le dégast à Sorèze pour le forcer de se rendre en défaut de vivres; et comme il se disposoit à cela, un grand vent d'autan le releva de cette peine; ce qui l'obligea de partir pour soulager Revel et ramener les canons à Puylaurens où le vicomte ne fut pas arrivé qu'il en ressortit pour aller assiéger le Bousquillou, qui incommodoit fort tout le voisinage, dont il se rendit maistre et emmena prisonnier le seigneur du lieu qui luy paya rançon et s'obligea à ne faire plus la guerre (2).

Après quoy il repassa à Castres avec intention de faire, pendant quelques jours, rafraischir ses troupes, qui avoient continuellement agi durant les mois de juin et de juillet, pour recommencer de plus belle et deslivrer la ville de plusieurs forts. Dieu y pourvut en visitant tout le pays (le mal fut presque par tout le royaume) d'une maladie appelée *coqueluche*, qui lia les bras à tout le monde. Cette maladie estoit contagieuse, on la prenoit en se visitant, et, dès qu'elle commençoit dans une maison, tout y passoit: elle donnoit grande douleur de teste, assoupissement, dégoust et fièvre, duroit dix ou douze jours, ne fut pas mortelle et ne dura pas plus que le mois d'aoust (3).

(1) Montmorency avait d'abord espéré venir se joindre à Joyeuse et à Biron pour *tailler de la besogne au roi de Navarre* (dépêche d'État du 26 juillet); mais bientôt le parti catholique craignit, au contraire, que le Languedoc ne lui échappât en entier si les trois grands capitaines protestants qui s'y trouvaient parvenaient à faire leur jonction. La tactique de Montmorency changea aussitôt : Joyeuse devait occuper Turenne dans le haut de la province, tandis que lui-même harcellerait Châtillon dans le bas. Quant au roi de Navarre, *qui y est lorsqu'il veut*, Biron le tiendrait en échec dans la Guyenne (Dép. du 13 sept., Bibl. de Toulouse, mss. C. 93).

(2) Faurin rapporte ce fait au 26 août. D'après lui, c'est le château de Gaujac qui fut alors assiégé, et c'est le seigneur du lieu qui portait le nom de *Bousquillou*.

(3) Cette maladie, que l'on appelait aussi *trousse-galant*, se déclara à Castres

Le vicomte en fut visité, et, comme il s'informoit de l'estat de la ville, il ne pouvoit pas croire ce qu'on luy en disoit, de façon que dès qu'il put se tenir, il s'en alla en mules et robe de chambre par la ville, et demeura estonné de la voir sy désolée. Sur quoy, ayant pourvu du mieux à la garde et à laisser de bons ordres aux consuls, il monta à cheval avec fort peu de gensdarmes pour aller faire un tour et changer d'air à la montagne; où estant, voulant pourvoir aux désordres qui se commettoient dans son gouvernement, il manda venir le capitaine Pin, commandant à Roquecesière (1), et, après l'avoir examiné, le renvoya à son prévost qui le fit pendre pour les crimes par luy commis. Le vicomte ayant estably un autre gouverneur à sa place, s'en retourna à Castres qu'il trouva desjà restably en santé ce qui le fit battre aux champs, commençant par La Bruguière. 1580

La nouvelle estant portée à Castres que la garnison du dict lieu estoit venue raffler du bestail à la vue de la ville, le vicomte croyant qu'il ne devoit pas souffrir cette insolence de la garnison de La Bruguière qui estoit sous le s[r] de La Crousette, lieutenant du mareschal Damville, son oncle, commanda sa compagnie de gensdarmes et quatre cents arquebusiers auxquels il fit passer la rivière du Thoré à Navés, et, ayant donné l'ordre à l'infanterie d'aller le long de la dicte rivière, il se va loger avec sa compagnie derrière l'éminence des Justices (2) pour attirer La Crousette et

le 24 juillet (Faurin) et fit alors des ravages dans toute l'Europe occidentale (voy. L'Estoile). Montmorency n'en fut pas exempt. Il annonce au roi, le 26 juillet, qu'*en un mesme jour* lui et huit cents *personnages de sa petite armée* tombèrent malades de la coqueluche, ce qui l'obligea d'abandonner la campagne à Châtillon. Il ajoute cependant : « Je mets ce mal pour la principale raison de ceste retraicte, mais je ne me sentois pas assez fort pour beaucoup entreprendre et avais advis de la descente de l'ennemy... » (Bibl. de Toulouse, mss. C. 93.)

(1) On trouve : *Louis Dupin, quand vivait capitaine de Roquecesière, marié en troisièmes noces avec Marie-Anne de Mauret.* Il avait un frère, nommé Antoine, licencié ès droits en 1600 (not. de Vabre.) Il ne faut pas confondre notre capitaine avec son contemporain, Bernard de Gallan, qui signait, comme lui, *du Pin.* — Roquecesière, Aveyron, est sur les confins du Tarn.

(2) On appelait de ce nom le lieu où se trouvaient les gibets municipaux.

1580 ses gens. Pour ce faire, il envoya quelques coureurs, conduits par Le Causse, aux portes de La Bruguière, faisant semblant de vouloir raffler le bétail : La Crousette à l'instant monte à cheval avec toute sa cavalerie, faisant aussy sortir toute la garnison des gens de pied; conduite par Roussines et Roullac, pour attraper ces cavaliers qui faisoient semblant de fuir de vers l'embuscade. L'infanterie estoit desjà dans les panneaux, lorque Roullac descouvrit le vicomte qui sortoit derrière le tertre et l'infanterie qui venoit droit à luy pour le mettre entre deux. Il vouloit s'en retourner viste; mais les gensdarmes coureurs, cognoissant leur effroy, donnent sur la cavalerie de La Crousette esbranlée, et la menèrent battant jusques sur le fossé, d'où, retournant sur l'infanterie, la rompirent. Roullac et deux autres près de luy furent estendus sur le champ, voulant gagner la métairie de la Baronne (1), estant à trente pas du fossé, où la plupart des fuyards s'en allèrent, y ayant grande apparence que, sans la descouverte de Roullac et la précipitée retraite de La Crousette, il ne s'en fust sauvé aucun. Louis d'Entraigues, depuis baron d'Hauterive (2), se trouvant par hasard près de La Crousette, y fut blessé et depuis sauvé par Le Causse.

Le vicomte voulant continuer de faire la guerre et d'eslargir Castres, en sortit le 29e d'aoust avec le canon, prenant son chemin vers Lautrec où il prit, par capitulation, les chasteaux de Montpinier, Monfa, Lengary, Lacam, Bernas, Aragon, La Martinié. Il y laissa partout des garnisons. Ayant passé la nuit à Brametourte, il ne voulut pas entrer dans le chasteau, mais il campa avec toutes ses troupes et les canons devant le bois, au pied d'un chesne, faisant jouer du luth à un de ses gentils-

(1) Portée encore dans la carte de Cassini, nord-ouest de La Bruguière; mais qui n'existe plus sous ce nom. C'est aujourd'hui la *métairie de Madame*.

(2) Louis Caire, seigneur d'Entragues, devint baron d'Hauterive par son mariage avec la fille de Sébastien d'Hautpoul. Voyez sur ce personnage une note du *Voyage de l'amiral de Joyeuse* (Pièces fugitives).

hommes qui y estoit fort entendu. Il partit grand matin et manda investir Puechassaut dans lequel commandoit le bastard de la maison avec une troupe de soldats bien résolus de faire acheter leur peau et de ne se rendre, comme ils disoient, à si bon marché que les autres. Le vicomte ayant fait sommer ceux de dedans par un tambour accompagné d'un commissaire d'artillerie, la response fut d'arquebusades qui portèrent par terre le dict commissaire; mais s'estant relevé, il leur cria qu'ils s'en repentiroient, et fit foudroyer le canon qui ayant fait bresche raisonnable, le vicomte commanda l'assaut qu'ils soustinrent la première fois; mais au second ils furent forcés et tués, à la réserve du commandant qui fut mené au général et, par son commandement, remis au prévost qui le fit pendre devant la porte du chasteau (1). Estant retourné à Castres sans se reposer, il s'en alla attaquer Aiguefonde, le 1er septembre, avec en de ses canons, où il laissa garnison pour brider celle de La Bruguière. Ce fut le dernier de ses exploits durant son court gouvernement qu'il avoit passé en combats et expéditions militaires, hors du temps de sa maladie, et s'estoit rendu sy craint et redoutable dans le pays, que les ennemis, n'osant sortir, eurent pour prison les murailles de leurs villes pendant quatre mois qu'il fut en exercice (2). Le roy de Navarre le rappela auprès de luy ne s'en pouvant plus passer. 1580

Dès qu'il eut amené les troupes et les canons à Castres, il convoqua l'assemblée de sa généralité, luy fit voir les ordres qu'il avoit reçus, et, prenant congé, se disposa à se retirer, ayant esté grandement remercié du pays qui luy bailla une compagnie de fantassins pour le suivre, outre sa cavalerie, avec quoy il se rendit au lieu que le roy de Navarre luy avoit marqué.

Cependant que la guerre estoit eschauffée au haut Languedoc, les villes de la Religion du pays bas estoient divisées. Mr de Chas-

(1) Onze soldats et quelques paysans catholiques y furent tués (Faurin).

(2) Turenne arrivé à Castres le 17 avril en partit à la fin de septembre seulement (Faurin).

1580 tillon, Chambaud, Lèques, Porcaires, la noblesse, les ministres Payen et Gasques, et presque tout le tiers estat vouloient la guerre et approuvoient la prise des armes. MM. de Clausonne, de Vignolles et tous les officiers, le ministre Serres et quantité d'autres qui luy adhéroient s'y opposoient tellement que durant trois mois il n'y eut que Aigues-Mortes, Lunel et Sommières qui fissent la guerre avec Mr de Chastillon. Mr le duc de Montmorency, que nous appelions cy-devant mareschal Damville (1), désiroit tenir les choses dans le calme, et s'opposoit à la prise des armes. La ville de Nismes, par la cabale des officiers et du consistoire, y résistoit, et la plupart estoient portés d'envie contre Mr de Chastillon qui avoit très-bien mérité de cette ville et de celle de Montpellier qu'il avoit deslivrées de siége et leur voisinage de dégast. Sur cette contestation avantageuse au roy et aux catholiques, donnant plus à leur malice qu'à la raison et à une bonne politique, les catholiques surprennent la Calmette, qui ne se mesfioit de rien dans la neutralité, ce qui gasta tout et mit le feu aux estoupes, réunissant les réformés pour défendre leurs places. Dans cette conjoncture arriva le sieur Constans, de la part du roy de Navarre, qui, ayant convoqué une assemblée à Alais, y fit délibérer la guerre et réunit les diocèses avec Mr de Chastillon qui, ayant esté bien reçu à Nismes, bat aux champs, et va assiéger et reprendre dans trois jours la Calmette.

Mr le duc de Montmorency lève cinq mille hommes de pied, outre sa cavalerie, tire de Béziers quatre canons et deux coulevrines, et va assiéger Villemagne; M. de Chastillon lève quatre cents cinquante chevaux et quatre milles hommes de pied. La bresche estant raisonnable, comme on se préparoit à l'assaut, le secours arrive; et, s'estant mis en bataille et escarmouché tous le jour, la nuit venue, Mr de Montmorency leva le siége et se re-

(1) Damville devint duc de Montmorency par la mort de son frère aîné, François (6 may 1579).

tira à Pézénas, ayant renvoyé les troupes en garnison (1). Mr de Chastillon s'en retourna aussy à Montpellier, ayant laissé une forte garnison à Villemagne et renvoyé les troupes à leurs garnisons. 1580

Après le despart de Mr de Turenne, le sr de Deyme et le capitaine Sabaut ayant recognu Sorèze, partirent de Revel avec une grosse troupe le 13 septembre sur la nuict fort obscure, faisant grand autan. Estant arrivés près de la ville une heure avant le jour, ils passèrent le fossé sur un pont qui se trouvant court, il se rencontra un soldat dans leur troupe, fort et déterminé, qui, seul, soustint le bout du pont sur ses épaules, et donna moyen à Deyme et à ses gens de passer. Le sergent Lafont, avec un nommé Dumas et quatre autres, entrèrent les premiers dans la ville par un trou, et, sans regarder sy la troupe suivoit, ils s'en vont droit au corps de garde de la place. St-Paulet, qui y estoit couché, les ayant descouverts, se leva en sursaut jetant son manteau sur le feu, qui empescha qu'on n'y vît pas en s'enfuyant, et, quoiqu'il fût suivy, ne put estre attrapé. Pour Guindoulas, qui estoit celuy qui l'avoit secondé lorsqu'il avoit surpris Sorèze, il fut attrapé courant à l'alarme, et quelques autres qui estoient avec luy. Les six entrés les premiers, après avoir fait cela, voyant qu'ils n'estoient pas suivis, s'en allèrent à la porte de la ville, et, l'ayant ouverte, firent entrer leurs gens, lesquels, joints ensemble, tuèrent tout ce qui se rencontra et particulièrement ceux qui avoient changé de religion qui, pour faire les bons valets, avoient faits beaucoup de mal, dont on en fit mourir quatre-vingt.

(1) Voici comment le duc de Montmorency annonce sa retraite au roi, le 2 octobre : « ...Je n'ay eu moyen de faire aucun exploit, trouvant l'ennemy en teste aussy fort que moy... et ayant tiré trois cents coups de canon contre Villemagne, ne pouvant continuer une batterie... j'ay esté constrainct de la cesser et retirer mes pièces... Tout mon mal vient de la nécessité et faulte d'hommes : car, sans moyens, je n'ay pu assembler au plus que douze ou quinze cents arquebusiers et, quand j'ay eu des canons, la poudre m'a manqué; et tout le reste sy desnué, que je suis honteux de me voir réduict en ceste extrémité... (Bibl. de Toulouse, mss. C. 93).



1580 Sur la fin de septembre, les consuls de Milhau envoyèrent demander secours à la montagne et à Castres, qui leur fut mandé: pour les premiers, par le capitaine Simon Gaches, et Mascarenc y mena ceux de Castres.

Le roy de Navarre, voulant faire la paix, convoqua une assemblée à Montauban en laquelle furent députés, pour Castres: le conseiller Lamer et le lieutenant Lescout qui furent faits prisonniers, près de Lavaur, par le s^r d'Azas, et bientost mis en liberté par la paix qui fut conclue en cette assemblée (1).

1581 En l'année 1581, le premier janvier, furent eslus consuls: Jean de Landes, avocat; Jean Verdier; Antoine Alary, et Pierre Prat.

La paix fut publiée à Castres le 30 janvier, sans aucune cérémonie, tout le monde estant rebuté de tant d'infractions; elle fut aussy rompue par d'autres, faites par les catholiques, comme par la prise de Mazères (2).

Le dimanche au soir, le 9e d'avril, M^r le prince de Condé arriva à Castres et y fut reçu avec tout l'honneur qu'on luy put rendre, et dedans, et dehors la ville; il en partit le 12e pour aller trouver le roy de Navarre à Montauban, accompagné de beaucoup de seigneurs, entre autres de Mr de Bieules qui le suivit jusqu'à Saint-Jean-d'Angely.

Les catholiques troublèrent le pays par diverses infractions, tant sur les lieux que sur les particuliers de la Religion, durant le mois de juin.

Auquel temps, Castres, jouissant de la paix en dehors, fut troublé d'une querelle particulière qui arriva entre le chevalier de Marguerittes (3) et Antoine Mascarenc, qui, ayant offensé

(1) Le traité de paix qui mit fin à cette guerre, dite des Amoureux, fut conclu au Fleix, près Sainte-Foy, le 26 novembre 1580.

(2) Ce fut une tentative infructueuse à laquelle Mazères, Ariége, échappa le 8 juin (Faurin).

(3) Balthazar de Bonne, sgr. de Marguerites.

l'autre, ils en vinrent à un combat particulier, d'où on les sé- 1581
para; mais Mascarenc s'estant licencié en discours, Marguerittes estant à Gaïx y consulta le s[r] de Colombières, vieux cavalier (1), qui luy respondit : *Sy j'estois sur une tour et que j'eusse cent canons chargés et visse passer mon ennemy à port, je les lascherois tous pour le tuer;* sur ce qu'il luy avoit dict que Mascarenc estoit du tout déraisonnable. Ce conseil produisit son effect, car Marguerittes, ayant rencontré son ennemy à la chasse des cailles, ne fit point difficulté de le tuer quoiqu'il se trouvàt en plus grosse compagnie. Mascarenc fut regretté comme brave et courageux, et estoit des treize qui entrèrent dans Castres, lors de la prise, sous le s[r] de Lagrange.

Par cette paix la chambre avoit esté restablie à Lisle sans empescher les désordres, parce que ceux de la Religion, en revanche de tant d'infractions cy-dessus mentionnées, se saisirent de Villemagne le 5[e] aoust, de Largentière le 8[e], et le capitaine Carbonne, de Villeneuve, près Béziers.

Nous avons dict, que le capitaine Roussines avoit esté cause du massacre de Montagnac; il fut fait prisonnier par quelques batteurs d'estrade, de Villeneuve, et conduit par Alisou à la troupe commandée par Carbonne qui le fit tuer d'un coup de pistolet pour la revanche de Montagnac; ce qui ayant esté rapporté à son maistre, le duc de Montmorency, il respondit froidement que le roy avoit perdu un bon serviteur, et s'en alla à la chasse sur l'heure sans en faire autre compte, quoiqu'il eût commandé d'ordre toute son infanterie en ses armées.

En l'année 1582, le premier janvier, furent eslus consuls : 1582
Dominique de Bouffard, s[r] de Lagarrigue; Jean Bellesaigne, Gabriel Delcros, et Jean Loubière.

Pierre Icard, procureur du roy, forma opposition contre le

(1) Etienne de Caylus, sgr. de Colombières, chevalier de l'ordre du roi.

1582 s^r de Lagarrigue, poussé de ses ennemis qui n'avoient pu l'empescher à l'hostel de ville, sur les procédures faites contre luy et son frère pour les choses dont a esté parlé cy-dessus; mais, nonobstant tout cela, par arrest de la chambre, il fut confirmé, et maintint la ville en paix fort heureusement.

Nonobstant la paix, il y avoit toujours des entreprises d'un costé et d'autre : le capitaine Bacou prit, par pétard, le fort de Minervois (1), et les catholiques, la ville de Foix qui fut bientost reprise par les habitans de la Religion qui s'estoient retirés dans le chasteau (2).

En cette année arriva à Castres M. François Salvard (3), envoyé de Genève pour y servir de ministre, comme il fit jusqu'à sa mort avec honneur et édification.

Le pape Grégoire, ayant pris advis des astrologues, abrégea le calendrier de dix jours, ce qui fut reçu dans toute la chrestienté aux pays dépendans de son obéissance spirituelle; et le roy Henry troisiesme commanda par édict à tous ses sujets, tant d'une que d'autre religion, de l'observer (4).

Le 10e décembre, Michel de Bayard, s^r de Ferrières, succéda aux biens et à la charge de sénéchal de la ville et comté de Castres que son grand-père maternel luy avoit laissés (5).

(1) Minerve, Hérault, fut pris le 9 février.

(2) Les catholiques occupèrent la ville de Foix pendant une semaine seulement : du 13 au 20 mai.

(3) Le 4 juin. Voyez sur ce pasteur le *Journal de Faurin*, p. 118, note 1, réimpression. Il mourut à Genève, où il avait fait un voyage, en 1584.

(4) Aux termes de la bulle de Grégoire XIII (Buon Compagno), on devait passer immédiatement du 4 au 15 octobre ; mais chaque parlement plaça cette suppression à sa guise : les dix jours retranchés par celui de Toulouse furent du 3 au 13 décembre (La Faille). Cependant les habitants de Castres se conformèrent à l'ordonnance du parlement de Paris, et *au* 10 *décembre, comptèrent* 20 (Faurin).

(5) Michel de Bayard, baron de Briaille et Ferrières, était abbé de Saint-Vandrille d'Issoire avant d'embrasser le calvinisme. Il avait épousé, en 1566, Marguerite de Guillot, aînée des six filles de Guillaume qui, lui-même, avait succédé à Pierre du Maine, sgr. du Bourg, son beau-père, dans la charge de sénéchal de Castres, si Gaches ne fait pas d'erreur. Voyez, plus haut, p. 212; Faurin et Borel.

L'année 1583 on eslut consuls : Antoine de Lespinasse, advocat; Jacques Defos, apothicaire; Jean Faurin, et Guillaume Artus. 1583

Mr le prince de Condé, venant du Languedoc, arriva à Castres le 18e février, passant en diligence pour aller trouver le roy de Navarre à Montauban.

Le 26e mars, Mr le duc de Montmorency prit Sainte-Anastasie, près de Nismes, et, en ce pays, Besplas, près de Castelnaudary. Ceux de la religion, le 19e avril, prirent Olargues, et les catholiques du Rasés, Alet (1).

Le capitaine Béülaïgue avec ceux de Brugairoles prirent, le 22e septembre, Montréal, par un coup de pétard. Il le remit après au sr du Payra, qui en fut gouverneur. Ceux de Carcassonne, de Castelnaudary et Saint-Papoul, ne pouvant souffrir un sy mauvais voisinage, se résolurent de l'assiéger sous la conduite de Lavistou, gouverneur de cité; du Payra fut secouru du costé de Foix, et par Marion et ses parents, Montesquieu et St-Rome (2). En ce siége furent faicts de grands et signalés combats, qui obligèrent les assiégeans à se retirer, après quoy, Marion s'en revenant en Lauragois, fut tué, à un pas nommé Laquille, en descendant d'Arfons, par une troupe de soldats pointés derrière une motte de terre. Il fut regretté de tout le monde, comme un brave capitaine qui avoit donné des preuves de sa valeur en toutes occasions.

Environ la fin de l'esté, mourut Amans le Gros, excellent médecin, originaire de Savoye, ayant laissé de feu Sabine de Vigne, sa première femme, Esther Legros, mariée à Antoine de Thomas,

(1) Le 4 août. Faurin prétend que plus de cinquante hommes y furent tués, et *jusqu'aux petits enfants*. — Une délibération du *Conseil* de Castres mentionne la prise d'Alet disant : « ... *Ils n'ont épargné sexe ni âge*. . » (Arch. de C., conseil du 9 août.)

(2) Jacques de Marion, sgr. du Payra, près Castelnaudary, avait plusieurs frères : Raymond, contrôleur de la reine mère au comté de Lauragais, Bernard, dont il s'agit très-probablement ici, et autres. — Jacques d'Avessens, sgr. de Montesquieu, et son frère Marc-Antoine, sgr. de Saint-Rome.

1583 s[r] de Roquecourbe, et de sa seconde femme, de Thomas, Jeanne Legros, mariée à Samuel de Bouffard, s[r] de La Garrigue.

1584 En l'année 1584 furent eslus consuls : Jean Ligonier, Antoine Villaret, Jacques Boyer et Antoine Alary.

Les voleurs s'estoient rendus sy puissans à cause de tant de guerres (1), qu'ils obligèrent les estats généraux d'armer pour leur courre sus et de les aller forcer en divers lieux où ils s'estoient fortifiés; ce qui réussit pour le soulagement de la province qui sacrifia à sa tranquillité ces victimes criminelles, sans acception de religion, à la réserve du capitaine Bacou qui fit sa capitulation dans Thézan d'où il sortit tambour battant et enseignes desployées.

Le capitaine André surprit le chasteau de Cabrespine, d'où il fit beaucoup de maux, et le capitaine Viterbe, assisté du capitaine Bertrand, surprirent, sur l'heure du disner (2), le capitaine La Peiruque dans Viterbe, lequel oyant la prise du lieu et se sauvant par la muraille, Viterbe, son ennemy, le suivit et l'ayant attrapé sur le chemin de Saint-Paul, le tua d'un coup de pistolet et s'en retourna à Viterbe où il fit tuer tous les habitans, et estant entré dans le logis de La Peiruque, y trouva un sien petit enfant, âgé de huit ans, qu'il fit tuer par un petit laquais d'environ cet âge, avec un poignard qu'il luy bailla, malgré de grandes résistances qu'il fit d'exécuter un sy barbare commandement; mais enfin, par menaces, il le contraignit de mettre trois fois le poignard dans le sein de cet innocent qui luy tendoit les mains en pleurant, luy demandant la vie; et ayant trouvé la mère, il la fit estendre à terre et luy donner force coups sur le ventre avec le bois d'une arquebuse pour luy tuer l'enfant si elle

(1) Les manuscrits du temps en font foi. Le *Livre des consuls de Puylaurens* rapporte à la date de 1578 : « Les voleurs font de grands maulx »; et en 1579 : « Les voleurs sont jectés hors Dornhe, Péchaudier et Saint-Germain par le sieur de Terride et ces lieux démantelés... » (Papiers de Falguerolles).

(2) Le 23 mars.

estoit enceinte, et après la fit chasser. Dieu, néanmoins, luy conserva l'enfant qu'elle portoit qui parvint en âge d'homme fait. 1584

Messire Claude d'Oraison, évesque de Castres, après avoir joui de son évesché vingt-cinq ou vingt-six ans, décéda à Avignon le 9e may 1583.

Auquel succéda Mre Jean de Fossé qui fut sacré au mois de may de cette année. Il eut cet évesché par les bienfaits de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudemont, grand aumonier du roy Henry 3e, qui, ayant eu advis du décès de l'évesque, en obtint le don et le remit audict sr de Fossé moyennant une pension de six mille livres. C'estoit un homme de grand mérite, docteur de Sorbonne, fort savant, grand prédicateur et doué de toutes les bonnes qualités d'un prélat; il fut retenu par les guerres de la Ligue dans Paris, d'où s'estant échappé et rendu à Graulhet, il se déclara bon serviteur du roy et commença à jouir du revenu de son évesché que M. de Montmorency faisoit entrer au blot des deniers publics pour servir à la guerre contre la Ligue.

Le 15e octobre mourut Jean de Nadal, sr de Lacrousette, lieutenant de la compagnie du duc de Montmorency, chevalier de l'ordre du roy, parvenu à ce degré par des petits commencemens, estant cadet de la maison de Lézert, près de Castres, et ne voulant croupir dans les incommodités de sa maison, estant quatre frères à la partager (1). Il s'en alla en Piémont où il fut premièrement archer de la compagnie d'ordonnance de M. le mareschal Damville, depuis duc de Montmorency, puis après gendarme, et s'estant trouvé à la bataille de Dreux, aux premiers troubles, voyant son maistre engagé sous son cheval qui luy avoit esté tué au fort du combat, il mit pied à terre, luy bailla le sien et combattit à pied avec une pique à la main. Damville, pour un tel service, le fit mareschal des logis de sa compagnie, et depuis guidon,

(1) Voyez la généalogie de la famille de Noël dans les *Antiquitez de Castres*, par Borel (l. II, p. 40, réimpression). La Crouzette mourut à La Bruguière. Monluc prétend qu'il servait de *Dominus-fac-totum* dans l'armée catholique.

1584 enseigne et lieutenant, et se servit de luy en ses plus importantes affaires. Il se maria, l'an 1566, avec Marguerite de Sales, héritière de Lagriffoul, et laissa six filles, l'une mariée au baron de Montfa, qui estoit Anne, et cinq à marier, savoir : Renée, Charlotte, Jeanne, Marguerite et Dauphine. Le bruit courut qu'on luy avoit avancé ses jours avec un bouillon ; mais il se faut remettre à la vérité. Sa femme aura cy-après une fin bien plus estrange et déplorable (1).

(1) Voyez plus loin (1590).

TROISIÈME PARTIE DE CETTE HISTOIRE

CONTENANT LA GUERRE POUR LE GOUVERNEMENT ET LA LIGUE

Après la mort de François de Bourbon, duc d'Enghien, ce gouvernement (1) fut donné à Anne de Montmorency, connestable de France, et ensuite à Henry de Montmorency, mareschal Damville, qui succéda à son père en cette charge, l'an 1562; la lieutenance générale fut donnée à Guillaume, vicomte de Joyeuse, depuis duc. 1584

Ledit s[r] de Joyeuse eut plusieurs enfants : Anne, baron d'Arques; François, cardinal; Henry, comte de Bouchage, capucin; Antoine, Saint-Sauveur et Scipion, le cadet (2). L'aisné fut eslevé longtemps près dudict mareschal qui en prit grand soin et le fit aller à la cour pour faire fortune, l'ayant assisté pour faire son voyage, et de toute sa faveur pour le faire considérer au roy en le mettant dans les bonnes grâces de Henry 3[e] qui le prit en telle affection que, après quelques années, il luy fit épouser la sœur de

(1) Le gouvernement du Languedoc.

(2) Les généalogistes comptent sept fils du maréchal Guillaume de Joyeuse : es quatre premiers indiqués par Gaches, puis George vicomte de Saint-Didier, Honorat, et Claude, sgr. de Saint-Sauveur, mort à la bataille de Coutras (Moréri, Ménard, Raynal, etc...)

1584 la reine, sa femme (1), le faisant de baron d'Arques, duc de Joyeuse, admiral de France, gouverneur d'Anjou, Touraine, le Maine et le Perche.

Le duc de Joyeuse relevé à ce haut degré de fortune, au lieu de recognoistre les bienfaits du duc de Montmorency, fit tout ce qu'il put, par la faveur qu'il luy avoit acquise envers le roy Henry 3e, pour luy enlever son gouvernement, dont il obtint le don pour son père, abusant des bonnes grâces de son maistre, esclave de ses favoris qui contribuèrent fort à sa ruine. Le duc de Montmorency, ayant eu cet advis de la cour, forma son opposition fondée sur la loy *Godeant possidentes*, et, ne pouvant estre ouy en cour à cause de ses ennemis qui empeschoient le cours de la justice, il opposa la force pour se maintenir, en se réunissant avec ceux de la religion, lesquels il s'estoit aliéné par un mauvais conseil; et, faisant la ligue offensive et défensive qui fut jurée à Castres avec le roy de Navarre, se maintint en son gouvernement, comme il se verra cy-après. Le duc de Joyeuse, pour se maintenir, eut à son party les villes de Tholose, Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary, Alby, Gaillac, Lavaur, Alet, Limoux, Lodève, Clermont et tout le Rasés, excepté Brugairolles.

Le duc de Montmorency voulant mettre son ennemy du costé du tort, fut longtemps à ne commettre point les actes d'hostilité; mais ayant appris que le duc de Joyeuse avoit fait surprendre Cessenon (par la trahison du sr de Vèses, habitant dudict lieu, son confident, qui eut après l'effronterie de s'aller excuser à luy qui l'envoya en prison et le fit estrangler dedans), il jeta garnison dans Cazouls, Saint-Chinian et autres lieux du voisinage et courut sus aux partisans de son ennemy, dont il fit enlever la compagnie de gensdarmes logée à Coursan, une lieue près de Narbonne, d'où on emmena tous les chevaux et bagage à Béziers;

(1) Anne, duc de Joyeuse, épousa, en 1582, Marguerite de Lorraine, sœur aînée de la reine Louise.

et le douze du mesme mois, pour ravager la ville d'Alby, il fit 1584
prendre Lescure, à sa vue.

Voilà Narbonne et Alby visités, il faut attraper Clermont duquel les habitans estoient opiniastrés par l'induction de l'évesque de Lodève, quand elle fut bloquée dès le mois de juin précédent, et avoit souffert le dégast jusqu'aux portes; mais, en novembre, la serrant de plus près, il fit mener d'artillerie de Béziers et Pézénas; et, après bresche faite et un assaut donné, la ville se rendit au duc qui estoit en personne au camp et y avoit reçu du secours de M. de Chastillon et Lèques du bas Languedoc, et du diocèse de Castres par le s^r de Boissezon. D'autre costé, le duc de Joyeuse avoit ramassé toutes les forces, conduites par le s^r de Cornusson, qui vinrent à œuvre faite et se retirèrent vers Narbonne pour s'opposer aux courses de M. de Chastillon qui couroit jusqu'à leurs portes.

Le capitaine Bacou, suivant les ordres, ravageoit de telle sorte ceux d'Alby, qu'il les obligea à s'humilier envers le duc qui, par l'intercession de Philippe de Rabastens, baron de Paulin, fit sortir Bacou de Lescure moyennant le pillage et trois mille escus.

La ville de Castelnaudary fut aussy chastiée par le capitaine Basset, lequel ayant surpris Labessède (1), couroit tous les jours jusqu'à ses portes et celles des autres villes contraires qu'il tenoit en crainte et sous contribution, se joignant avec ceux de Montréal.

L'année 1585, furent eslus consuls : Pierre Gaches, Jean Bis- 1585
sol (2), François Alary, et Olivier Lucas.

Cette division pour le gouvernement ouvrit le temple de Janus en cette province, et cette querelle particulière enfanta plusieurs calamités, comme prises de villes, trahisons, meurtres,

(1) Le 8 décembre.

(2) La mort de ce consul est ainsi rapportée dans un manuscrit du temps : « Le 22 aoust 1614 décéda Jean de Bissol, âgé de cinquante-neuf ans ayant vécu en la crainte de Dieu et en homme de bien et de bon sens autant qu'autre de son temps... (Arch. de Lacger.)



1585 massacres, bruslemens, bref une iliade de maux, lesquels nous ferons voir à nostre grand regret à la postérité moyennant la grâce de Dieu.

Le roy Henry troisiesme descouvrant le dessein de la Ligue et se recognoissant, bien que fort tard, envoya le duc d'Espernon, son favory, au roy de Navarre estant à Figeac, sur prétexte d'une visite que l'autre feignit de rendre à sa mère. Il le vint donc trouver le plus couvertement qu'il put, en sorte qu'il se glissa jusques en sa chambre; et, le rencontrant qui jouoit aux tarots, luy venant par derrière, il luy couvrit le visage de ses mains, dont le roy estant surpris, luy dict : *Il faut que tu sois ou grand, ou fol.* L'autre, se déclarant là-dessus, fut embrassé fort obligeamment par le roy qui le mena à une chambre où il luy exposa la créance qu'il avoit de son maistre et les advis sur sa conduite pour résister aux ennemis communs; ce qui donna sujet aux chefs de la Ligue de parler au désavantage du roy et le jeter dans l'ombrage et le soupçon.

En suite de quoy, Henry quatriesme, pour se précautionner et destourner cette tempeste qu'il voyait venir fondre sur luy, convoqua une assemblée à Montauban où il fit jurer l'union pour employer biens et vies pour la gloire de Dieu, le service du roy et leur conservation, et donna advis au duc de Montmorency qu'il se rendroit à Castres au jour marqué pour conférer des ordres qu'il auroit à prendre pour rendre vains les desseins de leurs ennemis qui alloient à perdre les maisons de Bourbon et de Montmorency pour establir leur tyrannie.

Les consuls, advertis de cela, pourvurent fort honorablement à toutes choses pour la commodité d'une sy grande et belle compagnie.

Le roy partit le 13e mars de Montauban et arriva à Puylaurens où les consuls furent surpris et ne luy purent faire que fort petite entrée (1). Le lendemain 14e, il passa le gué à Saïx, entre deux

(1) La légende locale veut que le roi de Navarre ait traversé seulement la

autres, où il courut danger, nonobstant qu'on l'eût fait accommoder; il eut le vent et la pluye, un horrible orage de neige et de frimats qui toujours redoubloient en approchant de la ville; et des tonnerres grondèrent si fort, que les canons ne purent presque pas estre ouys. 1585

Et comme le roy fut sous le pavillon, il fit jouer des trompettes assez longtemps, riant de l'incommodité que la compagnie souffroit : ce qui faschoit fort M. le prince; cette incommodité luy donna sujet de railler ceux qui l'avoient soufferte. Sur le despart des consuls il leur dit de le venir trouver le lendemain matin pour l'accompagner au presche où il marcha en cet ordre :

Au devant de luy passa une grosse troupe de seigneurs et gentilshommes après lesquels suivoient les arquebusiers des gardes, puis les Suisses, et, après eux, les consuls deux à deux, suivis de M. le vicomte de Turenne, son chambellan, et, immédiatement après, le roy suivi de M. le prince de Condé; après venoient les seigneurs de Béthune, de Roquelaure, Duplessis (1) et grand nombre de noblesse qui l'accompagnoit au temple où estant arrivé, M. le vicomte de Turenne entra le premier avec le baston à la main par la petite porte du devant du temple; après luy venoient les consuls l'un après l'autre, le premier estant le dernier qui marchoit immédiatement devant le roy jusques au costé droit de la chaire du ministre, où il monta quelques marches pour aller prendre place sur un fauteuil couvert de velours incarnat, derrière lequel il y avoit une tapisserie qui couvroit la muraille en tombant sur le banc. Le roy fit asseoir M. le prince au derrière de son fau-

ville de Puylaurens. Il aurait, prétend-on, séjourné plus longtemps au château de Magrin, où l'on montre encore de nos jours la chambre qu'il occupa. Faurin assure que Henri coucha à Puylaurens. Il est probable qu'il alla à Magrin pendant son séjour à Saint-Paul; voyez plus loin, p. 304.

(1) Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, puis duc de Sully; Antoine de Roquelaure, plus tard maréchal de France; Philippe de Mornay, baron de la Forêt-sur-Sèvre, sgr. Du Plessis-Marly, si connu sous le nom de Duplessis-Mornay.

1585 teuil et remarqua qu'on chanta le psaume LXXII : *Tes jugements, Dieu véritable, etc* (1). Le roy s'informa exactement sy ce psaume avoit esté chanté extraordinairement, en sa considération ; on luy dict que non et qu'on l'avoit chanté à suite de celuy qui avoit esté chanté le jour précédent : *Voilà qui va bien*, dict-il, *Dieu soit loué ! c'est un bon présage pour moy*. Il tesmoigna, après, qu'il seroit bien aise d'ouyr le sieur Gardesy qui prescha le dimanche suivant.

Le roy de Navarre ayant esté adverty de la venue du duc de Montmorency, fit sortir ses chiens et ses oiseaux et sortit, sous prétexte de la chasse, au devant de luy (2). Les consuls firent traisner les canons à la porte de Villegoudou et sortir quatre cents arquebusiers pour faire les honneurs de la ville au retour du roy et arrivée du duc, gouverneur de la province. Il le rencontra à demy lieue, menant avec luy MM. de Chastillon et d'Andelot frères, avec un grand nombre de noblesse d'une et d'autre religion. Après les accueils et les caresses, le duc fit passer devant le roy sa compagnie d'ordonnance, de deux cents gensdarmes françois ou italiens, que le roy trouva la plus belle qui se pût voir ; après quoy, ils marchèrent jusqu'à la porte où ils reçurent les compliments de tous les magistrats et consuls, et entrèrent au bruit du canon et des arquebusades jusqu'à la maison du roy, d'où les consuls conduisirent le duc chez le s^r de La Garrigue (qui luy

(1) Voici le premier verset de ce psaume, traduction de Clément Marot :

Tes jugements, Dieu véritable,
Baille au roi pour régner :
Vueilles ta justice équitable
Au fils du roy donner ;
Il tiendra ton peuple en justice,
Chassant l'iniquité,
A tes pauvres sera propice,
Leur gardant équité.

D'Aubigné rapporte un trait identique à celui dont parle Gaches (*Hist. univ.*, II, 188 ; édition de 1618).

(2) Le duc de Montmorency arriva à Castres le dimanche 17 mars (Faurin).

avoit gardé sa maison comme son serviteur) (1), M. de Chastillon 1585
chez le juge Lacger, et M. d'Andelot chez Jean Ligonier. Le roy retourna au presche le lendemain, accompagné de M. le duc de Montmorency qui entra après luy, et, après que le roy fut assis, luy fit la révérence pour sortir par la petite porte de derrière, après avoir dict que le temple estoit beau et que le premier président de Tholose ne seroit pas longtemps sans savoir qu'il avoit esté dedans. A l'issue du presche, il revint de son logis où il s'en estoit allé pour accompagner le roy.

Pendant ce séjour à Castres il y eut de grandes conférences, qui donnèrent lieu à de grands soupçons aux guisards et ligueurs qui accusoient le roy d'estre d'intelligence avec eux.

Le synode des églises réformées du pays d'Armagnac, haut et bas Quercy, Rouergue, Foix et haut Languedoc fut convoqué à Castres le 20me mars, auquel se trouvèrent, entre autres : les srs Antoine Roussel, ministre de Mazamet; Jean de Bouffard, sr de La Grange, pour Castres; et Dominique de Bouffard, sr de La Garrigue, nommé pour le synode national de Montpellier.

Cette belle assemblée avoit esté dissipée par l'arrivée d'un courrier du roy qui porta une de ses lettres, contenant : *Mon frère, je vous advise que je n'ay pu empescher, quelque résistance que j'ay faite, les mauvais desseins du duc de Guise; il est armé, tenez-vous sur vos gardes et n'attentez rien. J'ay entendu que vous estiez à Castres pour parlementer avec mon cousin, le duc de Montmorency, dont je suis bien aise, afin que vous pourvoyez à vos affaires. Je vous envoyeray un gentilhomme à Montauban qui vous advertira de ma volonté. Vostre bon frère, Henry.*

Cette lettre donna quelque changement au visage du roy de Navarre, comme il fut remarqué le lendemain au presche. L'après disnée il tint conseil avec tous ses seigneurs et partit le lende-

(1) Le nom de *serviteur* ou *domestique* s'appliquait autrefois aux gentilshommes qui faisaient partie de la maison noble d'un grand seigneur.

1585 main matin (1), ayant renvoyé le duc, les magistrats et consuls qui l'accompagnèrent jusques à la montée de Sicardens; et, passant à Graulhet, il ne voulut pas entrer dans le chasteau, le maistre estant absent; ains disna au cabaret et alla coucher à Briatexte d'où il se rendit à Montauban le lendemain (2). Le duc, ayant disné à Castres, alla coucher à Saint-Amans pour regagner le bas Languedoc.

Le roy à son despart prenant congé des consuls et principaux de la ville, entre autres des s[rs] de La Garrigue et de La Grange, leur déclara en secret ses intentions, tesmoignant satisfaction de la ville. Le duc leur ayant dict aussy de vivre en paix et d'observer l'édict, ajousta seulement de ne pas troubler les catholiques, et enfin faire la crie publiquement, offrant sa personne et ses biens pour la conservation de la ville.

Après le despart du roy de Navarre, les catholiques présentèrent requeste au duc de Montmorency qui, par leurs conventions, estoit resté gouverneur tant des uns que des autres. Ils luy demandoient une garnison catholique pour leur seureté, et la possession du temple de Villegoudou pour leur exercice. Il leur respondict qu'il les prenoit tous sous sa protection, et que ledict temple demeurant au pouvoir de ceux de la religion, suivant l'ordonnance du s[r] de Molé, ils se pourvoiroient d'un lieu plus commode pour faire leur exercice.

Peu de jours après l'arrivée du roy de Navarre à Montauban, le roy luy envoya un gentilhomme, lequel entra de nuict dans la ville, le visage couvert et sans vouloir estre cognu. Il fut mené

(1) 25 mars.

(2) Le château de Crins, près Graulhet, Tarn, appartenait à Louis d'Amboise, comte d'Aubijoux, dont Jean de Bouffard-Madiane parle en ces termes dans ses Mémoires encore inédits : «... Ce seigneur estoit fort respecté : le connestable de Montmorency, un des plus fiers seigneurs de son temps, l'avoit en particulière vénération et n'abordait jamais sa maison sans estre bien assuré de ne point troubler ses repas, et Henri quatriesme, parti de Castres pour aller disner avec luy à Graulhet, l'ayant trouvé absent, ne voulut pas entrer dans sa maison, par respect, et alla disner au cabaret par cette raison... »

au roy qui estoit au lit d'où il se leva pour l'entretenir, affublé 1585
d'une robe de chambre, et ayant conféré avec luy environ deux heures, se retira de la mesme sorte. On sut depuis qu'il avoit esté envoyé exprès au roy de Navarre, pour l'informer des mauvais desseins de la Ligue contre sa maison et celle de Montmorency, et de ce que le duc de Guise avoit les armes à la main pour leur courre sus, s'estant rendu maistre de ses armées par ses cabales et fait nommer secrètement protecteur des églises catholiques de son royaume par le pape, à la poursuite duquel il le devoit requérir et sommer de recevoir purement le concile de Trente, et de nommer un successeur bon catholique, à l'exclusion des hérétiques (1). Qu'il prît bien garde à luy et se préparât à la défense, sans rien attenter qu'il n'eût reçu advis de sa part. De quoy Henry quatriesme donna advis, et de la surprise qu'on avoit voulu faire de La Rochelle et de Saint-Jean-d'Angely, au duc de Montmorency et à toutes les villes de la religion avec ordre de se bien garder.

Les habitans d'Alet, réfugiés dans Montréal, obtinrent du duc une ordonnance pour estre restablis dans leurs maisons et biens d'Alet; où ayant esté conduits par un de ses secrétaires pour faciliter la chose. Les consuls ayant fait bonne mine, envoyèrent chercher secrètement des catholiques voisins et, les ayant cachés dans des caves, comme les nouveaux venus sur la bonne foy ne pensoient qu'à se restablir dans leurs maisons, ils furent surpris par les catholiques et massacrés cruellement (2); le secrétaire, mesme, eut peine à se sauver justifiant qu'il estoit

(1) La *Ligue* leva le masque à cette époque seulement; mais elle s'organisait depuis longtemps : on en fait remonter l'origine au manifeste dressé à Péronne en 1576. Dès le mois de mars 1563, Toulouse avait formé une *Ligue pour la défense de la religion catholique,* sous la présidence du cardinal d'Armagnac. Voyez cette pièce dans La Faille, Du Rozoi et autres. — Au sujet de *l'exclusion des hérétiques au trône,* voyez les *Mémoire de la Ligue : Déclaration du pape Sixte V.*

(2) Le 28 mars. — Cent hommes y furent massacrés avec le capitaine Béülaïgue (Faurin).

1585 bon catholique, et leur dressa un verbal comme ils voulurent, qu'il rétracta après dès qu'il fut en seureté, contenant cette lasche et infâme procédure, sur laquelle le duc et le roy de Navarre envoyèrent des courriers exprès au roy.

Nonobstant cette infraction avec massacre, les catholiques de Castres y vivoient en seureté et liberté, et se licencioient mesme d'user des menaces contre ceux de la religion qui entendoient semblables bruits de tous costés par le bénéfice de la paix, tant les extraordinaires préparatifs de guerre par la Ligue faisoient espérer la fin des huguenots; en telle sorte, qu'un jour il échappa au comte d'Ambijoux de dire que sy les huguenots se desmesloient de cette fusée, il protestoit de s'en faire, et d'aller au presche. A Tholose, on estoit en cette attente, ce qui occasionna le s[r] de Cumiès, général des finances de France, affectionné particulièrement au trésorier Poncet, de Castres, le croyant perdu dans les grands efforts de la Ligue, de luy envoyer demander ses enfants pour les luy sauver, dont l'autre se contenta de l'en remercier.

En ce temps-là, on descouvrit que les catholiques menoient une entreprise sur Castres (1), et le bourreau de la ville fut surpris enlevant les grilles de l'aqueduc de l'Hostel-Dieu Nostre-Dame.

Toutes ces grandes menaces avoient occasionné le synode national d'indire un jeusne, le 29[e] d'avril, qui fut célébré à Castres avec grande dévotion.

Pendant cette action arriva la mauvaise nouvelle de la défaite des s[rs] de Boissezon et Durand; ce qui arriva sur ce que le capitaine Navarre s'estant fortifié avec certains voleurs au lieu des Verrières, près de Belmont (2), les communes voisines, tant d'une que d'autre religion, s'assemblèrent, et, pour remédier à ses désordres, prièrent les s[rs] de Boissezon et Durand de les vou-

(1) Le 16 avril le conseil de ville ordonna des perquisitions dans les maisons catholiques et fit *mettre hors la ville les serviteurs suspects et les femmes vivant dissolucment* (Arch. de Castres).

(2) Aveyron.

loir dénicher de là. Le s[r] de La Ginié avoit particulièrement promis audict de Boissezon de ne les pas secourir, ce qui tint Boissezon dans la négligence; mais La Ginié ramassa toute la cavalerie catholique, et, l'ayant menée à Belmont, près du lieu assiégé, il fit travestir un soldat auquel il bailla une lettre de compliments pour porter à Boissezon. Ce soldat ayant recognu le siége et la négligence qui s'y pratiquoit, le rapporta à La Ginié qui part, et, avant qu'il fut descouvert, donne sur Boissezon avec ses gens qui tuent à l'abord Durand, et voulant profiter de la rançon de Boissezon qui fuyoit, La Ginié le poursuit et talonne de près pensant le prendre; mais Boissezon s'estant échappé et arrivant sur la porte de sa maison, se tourna pour luy crier: *Est-ce le trait d'un franc cavalier? Tu le payeras, perfide, et en mourras, sy tu tombes jamais entre mes mains.* Ce qui arriva l'année après, qu'il vengea la mort de Durand, brave guerrier, fort regretté de son party pour l'avoir bien et fidèlement servy aux voyages de France et de Béarn, et avoir réparé la ruine des églises du Rouergue après le massacre de 1572. 1585

On travailla fort dans la ville de Castres, par ordre envoyé par courriers exprès, à ramasser toute sorte de munitions de bouche, de poudre et de salpêtre, et fit-on travailler avec diligence aux fortifications. Le duc de Montmorency envoya commission pour prendre de la pierre du chasteau de la Caze, des églises et de la chartreuse.

Le premier jour d'aoust, les présidens et les conseillers de la chambre my partie de Lisle se séparèrent : les officiers de la religion et autres furent conduits à sauveté jusqu'à Briatexte et, de là, vinrent en cette ville avec l'escorte du s[r] de La Grange qui en estoit gouverneur (et de Fiac) par la commission dudict duc de Montmorency.

Voicy le commencement d'une septiesme guerre : Le roy de Navarre ayant eu advis de tous costés des desseins de ses ennemis, et qu'ils marchoient avec leurs armées, désira derechef de

1585 s'aboucher avec le duc de Montmorency pour résoudre ce qu'ils avoient à faire pour une commune défense. Il luy donna donc rendez-vous au premier d'aoust en la ville de Castres où le duc se rendit le premier. En l'attendant, il travailla à unir Castres avec Lautrec, Vielmur, La Bruguière, Viviers, Dourgnes, Escoussens, Sémalens et Soual; mais ce fut en vain, par les pratiques secrètes de Louis de Voisins, baron d'Ambres, et de Jacques, son frère, vicomte de Montcla.

Le 5[esme] d'aoust arriva un gentilhomme du roy de Navarre, portant advis au duc qu'il le prioit de s'avancer jusqu'à Saint-Paul. Il partit incontinent avec M. de Chastillon et sa noblesse, menant une compagnie de fantassins de Castres, et se rendit à Saint-Paul où il manda sa compagnie le venir trouver. Il y trouva le roy de Navarre arrivé après avoir couru de grands dangers, les ennemis s'estant attroupés de tous costés pour luy empescher le passage et luy courre sus; tellement que, passant près de Lavaur, il fut obligé de mettre pied à terre et de cheminer deux lieues tout armé, à la teste de cinq cents arquebusiers qu'il menoit pour son escorte. Il fut logé à la maison d'Antoine de Corneillan, s[r] de Puechbélou, et le duc, chez le s[r] de La Rouquette (1). Il fut derechef résolu entre eux une estroite union et de s'entre secourir en cas d'attaque d'ennemis. On y fit trouver, du costé de Castres, les s[rs] Bertrand de Rozet, le juge Lacger, La Garrigue et Calvet, auxquels le roy et le duc firent commandement, pour éviter toute plainte, de nommer trois personnages pour en choisir un pour commander au diocèse de Castres : règlement qui fut suivy par tous les autres gouverneurs de la province. L'abbé Delbène, envoyé par le roy au roy de Navarre, le vint trouver à Saint-Paul, sur prétexte de le venir exhorter à changer de religion pour se mettre à couvert de ses ennemis; mais on assuroit qu'il s'estoit contenté de l'exhorter en secret de mesnager sa personne et

(1) Guillaume Dupuy, sgr. de La Roquette, coseigneur de Magrin, etc., avait épousé Marguerite de Corneillan, sœur d'Antoine.

mettre en bon estat les villes pour consumer les ennemis par sièges. 1585

En cette assemblée, le roy de Navarre fit dresser un manifeste contenant au long les desportements et mauvais desseins de ses ennemis contre l'Estat et le roy, leurs entreprises contre les lois fondamentales du royaume, requérant tous les roys, princes et potentats chrestiens de luy donner aide et secours pour les réprimer, remettre le royaume en paix et en son ancienne splendeur, sous l'obéissance du roy (1). Cette déclaration fut envoyée et dedans, et dehors le royaume pour fonder le droit du roy de Navarre lequel ne bougea point qu'à l'extrémité, se défendant avec le papier et la plume jusqu'à ce qu'il fut obligé de se mettre aux champs pour s'opposer aux violences et oppressions dont la Ligue se servoit contre le roy et ceux de la Religion; jusque-là qu'ils contraignirent le roy de faire un édict, appelé de juillet, qui révoquoit tous les précédents et enjoignoit à tous ses sujets qui ne voudroient venir dans l'Église romaine de sortir de son royaume dans six mois. Pour l'exécution d'iceluy ils dressèrent plusieurs armées sous les ordres du roy et à ses despens pour exterminer ceux de la Religion. Le roy de Navarre ayant pris les meilleurs ordres qu'il put, partit (2), incontinent qu'il eut conféré avec l'abbé Delbène, pour aller tenir une autre assemblée à Montauban, afin de pourvoir à la conservation de la Guyenne et de sa personne. Le duc l'accompagna jusqu'à Briatexte et s'en retourna coucher à Castres, d'où l'abbé, qui estoit avec luy, prit congé pour retourner vers le roy et luy porter la response (3).

(1) Duplessis-Mornay passe, à juste titre, pour être l'auteur de cette *Déclaration* célèbre datée de Saint-Paul-Cap-de-Joux le 10 août 1584. Elle fut imprimée alors, in-8°, sans nom de lieu, et l'on peut en voir la reproduction dans les Mémoires de la Ligue (I, 182; édit. de 1758).

(2) Le 11 août.

(3) Faurin veut que ce personnage soit : « ...Un abbé de Cluny, grand ambassadeur du roy de France... » Ce qui frappa le plus ce chroniqueur c'est qu'*il menoit un coche*. — Pierre d'Elbène, abbé d'Eu et de Ballozane, *bon serviteur*

1585 Le duc estant retourné à Castres, en partit le 13e pour aller coucher à Saint-Amans où luy fut présentée la nomination, que le diocèse avoit faite pour le gouverneur, des srs de Béthune, de Chouppes et du comte de Montgommery (1). La noblesse, inclinant pour le comte, fit prier le duc, par le sr de Sénégas, de le préférer aux autres deux, ce qu'il fit avec déplaisir, parce que le roy de Navarre luy avoit recommandé le sr de Chouppes, comme un homme d'âge, vaillant, de grande expérience tant au fait des armes que des fortifications, ainsy qu'il le tesmoigna depuis lorsqu'il fut donné pour gouverneur de la ville de Ste-Foy, laquelle il fortifia sy bien que le duc du Maine (2) n'osa l'attaquer avec sa grande armée. Mais la noblesse crut le comte de meilleure maison pour la commander, ce qui fut pourtant dommageable à la ville et diocèse.

Dès que le comte de Montgommery sut qu'il avoit esté fait gouverneur de Castres, il s'y rendit en diligence, le 28e aoust, et fut logé en la maison d'Antoine Thomas, bourgeois, où il reçut les complimens des consuls qui avoient esté surpris de son arrivée, et qui, par soumission, luy offrirent les clefs qu'il prit et les posa sur la table; sur quoy le sr du Causse luy dict à l'oreille qu'il les falloit rendre, ce qu'il fit incontinent avec remerciment de leurs offres, et leur promit d'employer sa vie, ses biens et celles de ses amis pour la conservation tant de leur autorité que des priviléges de la ville (3). En sa compagnie estoit le sr de

du roy et des dames, avait été aumônier ordinaire de Charles IX. Il mourut au camp de Henri IV, devant Paris, en 1590.

(1) Maximilien de Béthune, plus tard duc de Sully; Pierre de Chouppes avait ait ses premières armes sous Condé et Coligny; Jacques de Lorges, comte de Montgoumery, fils aîné de Gabriel.

(2) Lisez : *le duc de Mayenne*, Charles de Lorraine.

(3) Le compte rendu d'un *Conseil particulier* du 29 août porte : « Après la lecture de la commission donnée au sieur comte de Montgomery, le d. sieur comte acceptant la d. charge de gouverneur a déclaré qu'il employeroit sa vie, biens et moyens *pour l'exécution de sa charge*, pour le service de Dieu et conservation de la ville et diocèse. » (Arch. de la ville de Castres.)

Clermont (1), gentilhomme messin, qui fut visité particulière- 1585
ment par les magistrats et consuls, auxquels il dict publiquement beaucoup de louanges du comte; mais, en particulier, il dict au sieur de La Garrigue que c'estoit un homme enclin à mal faire, inutile à tout bien : ce qui fut trop vérifié par les effects de sa mauvaise conduite de six ans.

Le vendredy 20e septembre, on commença à faire des prières publiques, tous les vendredis sur les quatre heures du soir, pour implorer la protection de Dieu; la première fut faite par La Roche-Chandieu, ministre du roy de Navarre (2). Nous descrirons ce qui fut fait ci-après à Castres depuis cette conférence de Saint-Paul, 1585, jusqu'au parricide de Henry 3esme par la faction des Ligueurs, l'an 1589.

Les villes catholiques du voisinage de Castres, qui avoient promis au duc de Montmorency de vivre unies pour repousser la Ligue, prirent les armes, dès qu'il fut arrivé à Pézénas, par les négociations de Louis de Voisins, baron d'Ambres, grand Ligueur. La Bruguière commença, Sémalens suivit; Escoussens, Soual, Dourgnes, Vielmur et Lautrec, toutes conjointement, coururent sur Castres qui demeuroit coy; mais ayant donné advis de ce procédé au duc, il leur envoya ordre de leur courre sus et de travailler aux fortifications, leur envoyant commission pour prendre la pierre, tant dedans que dehors la ville, de toutes les églises, et ce fut pour lors que les sept pyramides du beau temple Saint-Benoît, son portail et la chartreuse furent desmolis et employés aux bastions, principalement à celuy d'Ardène (3).

(1) Faurin dit *Clervau*.

(2) On croit généralement qu'Antoine de La Roche-Chandieu ne fut attaché à la personne du roi de Navarre que deux ans plus tard (voyez *la France protestante*); mais Gaches parle *de visu*.

(3) Dans la délibération du 29 août, déjà mentionnée, le *Conseil* de ville « Arrête que, pour accélérer les réparations, tous les jours, de quatre heures après midi à six heures, les boutiques fermées, tous les habitans iront travailler aux dictes réparations avec outils nécessaires, et à ce seront contraints. » (Arch. de Castres.)

1585 Le comte de Montgommery fit assembler le diocèse et pourvoir aux finances nécessaires, en laquelle assemblée on nomma un conseil pour résider auprès de luy : le juge Lacger, Le Causse, vieux, La Garrigue, Thomas, Lespinasse et Bissol. On députa aussy aux Estats convoqués par le duc, le dict Bissol et Jean Ligonier.

La ville fit nomination de trois capitaines pour commander la garde, sous l'autorité des consuls, dont le comte choisit Rascas.

Le diocèse de Castres s'estant pourvu du comte de Montgommery pour gouverneur, celuy d'Alby prit pour le sien, George d'Alary, sieur de Tanus, et Lavaur, Thomas de Durfort, s[r] de Deyme, qui reçurent tous commission du duc de Montmorency.

Le capitaine Sabaut ayant eu commission pour dresser une compagnie, l'alla loger près de Saint-Félix où il laissa son enseigne pour la commander, qui, ne faisant pas bien son devoir, fut défait de plein jour par les ennemis conduits par le capitaine Durand qui avoit changé de religion à la sollicitation du premier président Duranty; mais il ne le porta pas loin, car, peu de jours après, ayant rencontré ceux de Caraman et estant engagé sous son cheval, il fut arresté prisonnier, et, comme on le recognut, il fut tué d'un coup de poitrinal. Il avoit acquis réputation parmy ceux de la Religion et périt incontinent après qu'il les eut quittés.

Saint-Pons, qui avoit promis au duc de Montmorency, ayant esté gagné par le mareschal de Joyeuse, Cambon, habitant, ayant su cela, en avertit le duc qui y vint avec sa compagnie de gensdarmes (1), et, s'estant rendu maistre sans violence, les fit consentir qu'ils recevroient garnison de cent hommes dans une citadelle et partit pour aller attaquer Lodève.

M. de Chastillon s'estoit approché pour assiéger Lodève qui

(1) Vers le 18 septembre (Journal de Charbonneau).

avoit quitté le duc pour prendre le party du mareschal de Joyeuse, par les négociations de son évesque; le dict seigneur l'investit avec huit mille hommes de pied et douze cents chevaux, d'une et d'autre religion. Il traînoit six canons dont il les battit environ un mois, pendant lequel ils attendoient du secours; mais, voyant qu'il n'en paroissoit point, la ville et l'évesque capitulèrent et sortirent le 18 octobre, auquel temps arrivèrent huit cents hommes de secours conduits par le capitaine Granier qui, ayant appris la capitulation, se sauva dans Lunas, maison du baron de Faugères où il avoit esté assassiné dans son lit (1). Ils y furent incontinent investis et contraints de se rendre à condition de se pouvoir retirer à Narbonne. En cette attaque fût tué le colonel Gasques, de la Religion, fort regretté par son régiment qui changea ses drapeaux en noir, d'où il fut appelé les *bandes noires*. 1585

Les Estats de la province estant convoqués à Pézénas au mois d'aoust, furent prolongés jusques au mois de septembre; auxquels le duc de Montmorency mania les affaires avec plus d'autorité qu'il n'avoit fait à la première union, et manda dans le diocèse, pour la recette de toute nature de deniers, Nicolas de La Baume, parisien, l'un des secrétaires de M. le prince de Condé, personnage d'un esprit subtil (2).

On fit achat de soixante quintaux de poudre pour remettre les magasins; Jean Bissol et Jean Ligonier, vieux et nouveaux consuls, furent chargés de faire cette emplette allant aux Estats, et se servirent de la faveur du duc pendant son séjour à Saint-Pons.

Le jeudy, 10e septembre, fut tué dans une mauvaise rencontre,

(1) Claude de Narbonne-Caylus, baron de Faugères, fut tué en 1578. On accusa sa mère, Béatrix de Faugères, d'avoir trempé dans cet assassinat (Journal de Charbonneau). Damville, très-satisfait de ce meurtre, ne voulut pas poursuivre les assassins, malgré les instances de la veuve et du fils du baron (Bibl. de Toulouse, msc. C. 10 et 93).

(2) Il acquit la seigneurie d'Arifat, et fonda la branche de cette famille connue sous ce nom en Languedoc. Voyez les *Jugements sur la noblesse*, de M. de Besons.

1585 par ceux de Castres, Flourens de Beine, s[r] d'Escroux, qui fut pris pour estre de la garnison de La Bruguière. Il fut regretté de tout le monde pour avoir esté fort homme de bien, brave gentilhomme, et de fort ancienne noblesse. Il laissa de sa femme, Elisabeth Daure : Charles de Beine, s[r] d'Escroux, et Jean, sieur de Roquecesière.

Le 6[e] octobre, la nouvelle estant venue à Castres que les compagnies de gensdarmes et carabins du comte estoient arrivées à Montauban, on fit partir le s[r] Du Vila et de Boissezon pour les aller prendre et conduire, qui arrivèrent à Castres le 10[e], au nombre de quarante mestres, conduits par le guidon, le s[r] de Chasseau, et de soixante carabins sous trois chefs : Tournebœuf, Maisonneuve et La Barre. Il donna la lieutenance de ses gensdarmes au sieur de Boissezon.

Avec toute cette cavalerie il alla faire un tour du costé de Lautrec d'où la garnison ne voulut pas s'escarter du fossé sur lequel il y en eut plusieurs tués, et, de là, passant à Vielmur, personne n'en voulut sortir; d'où, le lendemain, il fut aux portes d'Alby pour attirer la compagnie du jeune comte d'Aubijoux, qui n'en voulut pas taster (1).

Après le retour des députés des Estats, le diocèse, s'estant assemblé, apprit de la bouche du s[r] de Bissol comme le duc avoit déclaré qu'il prétendoit de prendre tous les deniers publics, de quelle nature qu'ils fussent, pour la subsistance de son armée : il entendoit que chascun imposeroit ce qui seroit nécessaire pour sa conservation, ce qui estonna fort tout le monde. Il fut résolu que chascun pourvoiroit à ses affaires hors de la subsistance des troupes estrangères; mais, bientost après, le comte estant à Balaruc et ayant rendu ses devoirs au duc, obtint de luy que, moyennant quinze mille livres pour la ville et diocèse, il

(1) Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, surnommé l'*Amant fortuné*, mort à la bataille de Coutras (1587).

laissoit la disposition de tous les autres deniers au pays : ce qui fut fort utile. 1585

En ce mois d'octobre, l'*Admirale* (1) qui estoit au port de Marseille, fut saisie par les forçats se servant de l'occasion que le capitaine et autres chefs estoient passés au chasteau d'If pour y prendre collation, ayant laissé douze soldats pour garder la galère et deux cents forçats attachés, lesquels firent insulte, se saisirent des douze soldats, et, coupant leurs chaisnes, s'attachent à leurs rames et se desrobent du port à la vue de leurs chefs qui leur crioient d'arrester; mais les autres, ramant comme s'ils eussent eu des ailes, se rendirent en peu de temps à Aigues-mortes où ils furent bien reçus, le duc leur ayant donné la liberté. La plupart estoient de la Religion.

Après le siége de Lunas, le duc, se résolvant de se mettre en campagne dans quelque temps, voulut rafraischir ses troupes et, cependant, descharger un peu le bas Languedoc : auquel effect il envoya en Rouergue les régiments de Chastillon, Lèques et Gasques.

Le comte, qui au commencement avoit protesté de vouloir vivre dans l'ordre et avoit nommé le capitaine Rascas pour commander la garde dans Castres, changea bientost de volonté, et, ayant envoyé le d[t] Rascas en quelque autre garnison, il appela, de son autorité (contre l'ordre qui vouloit que les habitans nommassent trois capitaines), le capitaine Franc, pour commander la compagnie dans la ville, qui se porta à cette insolence de prétendre donner le mot en l'absence du comte, à l'exclusion des consuls qui avoient toujours jouy de cette autorité : ce qui rendit le comte odieux, voyant qu'il vouloit abaisser le chaperon.

Nous luy avons vu faire une injustice et un affront au corps de la ville, maintenant il continue en une affaire particulière : Le meurtre d'Antoine Mascarenc, par le chevalier de Margue-

(1) La galère de l'amiral Anne de Joyeuse. Voyez ce récit dans Charbonneau.

1585 rites, avoit exclu Marguerites de la ville pour éviter la rigueur de la justice et l'exécution des décrets obtenus contre luy. Sous ce nouveau gouvernement, Marguerites s'adresse au comte, et obtient de luy la demeure dans la ville avec sa famille. Mascarenc se plaint au comte, luy récite son affaire, luy demandant justice et main-forte pour l'appréhender; mais tant s'en faut qu'il luy voulut accorder sa requeste : il le repoussa avec injures, et luy fit commandement de vuider la ville. Ce desny de justice fut tellement trouvé mauvais par les habitans, et mesme par les frères La Garrigue et La Grange quoique peu satisfaits du dict Mascarenc, que cela le fit fort haïr à tout le monde.

Le diocèse ayant imposé pour le payement de ses gensdarmes et arquebusiers, il se saisit de l'argent, l'ayant fait bailler au receveur sous prétexte qu'il en vouloit faire le payement en personne, et, ne leur deslivrant point, les mit en sy grande nécessité qu'ils furent contraints de s'en plaindre à l'hostel de ville qui, après avoir tasché de leur faire donner contentement, leur fournit quelque chose pour se retirer, ne pouvant subsister auprès d'un sy fascheux capitaine, tellement que cette belle compagnie, composée de gens bien faits et venus de France pour le servir, se retira presque toute, ne restant que les arquebusiers : ce qui le mit en très-mauvaise odeur, et une parole qu'il avoit laschée quelque temps auparavant à une assemblée du diocèse qui refusoit de continuer l'imposition pour leurs montres (1). Il les pria d'y vouloir pourvoir pour un mois, et leur dict qu'il les mèneroit sy souvent à la guerre et les engageroit sy avant dans la presse des ennemis, qu'il les feroit mourir comme des pourceaux, pour les en descharger : parole qui fit horreur à tout le monde et ruina tout à fait sa réputation.

En ce temps-là la ville, ne pouvant plus supporter les insolences du capitaine Franc, s'assembla et députa au comte pour

(1) C'est en passant les revues, ou *montres*, que l'on payait les soldats.

luy déclarer qu'elle ne vouloit plus ni Franc ni sa compagnie, entendant que les consuls jouissent de leur autorité d'intendans de la police, garde, réparations et munitions, ne voulant s'obliger qu'à recevoir l'ordre de luy lorsqu'il seroit présent : ce qui fut très-fascheux au comte. Mais voyant qu'on estoit résolu à cela, craignant l'émotion et l'événement, il fit sortir Franc et sa compagnie, avec protestation de ne choquer plus l'autorité consulaire. 1585

Conformément au règlement arresté à Saint-Paul, que les communautés nommeroient trois gouverneurs dont le duc auroit le choix de l'un, le s^r de La Grange avoit esté nommé par les villes de Fiac et de Briatexte, séparément, sur laquelle nomination le duc envoya sa commission, pour le gouvernement des d. deux villes, au d. s^r de La Grange, datée de Pézénas du dernier aoust 1585; en conséquence de laquelle il alla prendre possession de l'une et de l'autre avec une bonne troupe de soldats.

Mais il n'y fut pas plutost estably, que ses anciens ennemis firent dessein de le perdre ou de le débusquer d'une façon ou d'autre, ce qui le faisoit tenir sur ses gardes de crainte de quelque accident, tellement qu'ayant appris que le baron d'Ambres (son ennemy et voisin des dicts gouvernements, commandant les ligueurs de tout le pays) formoit un gros de gens de guerre aux villes circonvoisines de Lavaur, Rabastens, Lisle et Gaillac pour le venir attaquer, il envoya quelques soldats de Castres pour luy conduire des munitions qu'il en vouloit recouvrer; dont le d. s^r d'Ambres, fut incontinent averty par les espions qu'il avoit dans Briatexte. Sur quoy il forma le dessein de le surprendre avec sept ou huict cents hommes qu'il avoit prêts, et luy ayant fait une embuscade près de la ville, il aposta des soldats qui, faisant semblant de venir de Castres, fuyoient devant quelques cavaliers ligueurs en tirant toujours et se défendant, jusqu'à ce qu'ils fussent près d'une métairie, à la vue de Briatexte, dans laquelle s'estant retirés, ils faisoient des signes et des crie-

1585 ries pour persuader qu'ils estoient les soldats venant de Castres et qu'on les vînt secourir : ce qui obligea La Grange de sortir pour observer exactement ce combat; mais il jugeoit que c'estoit une amorce pour les attirer. Les habitans accourus en grand nombre, comme c'est la coutume du peuple, crioient tous, et assuroient que c'estoit ses soldats, qu'il ne falloit pas les abandonner. Luy, appréhendant le blasme et pour donner quelque satisfaction à ce peuple, prend vingt-deux soldats, monte sur un cheval qu'on luy tenoit à la main, sans esperons, n'ayant que son espée, et, à la teste de ses soldats, s'avance pour mieux recognoistre; mais il se trouva d'abord coupé par une forte troupe d'infanterie que les ennemis avoient dans un lieu couvert, qui luy rompit le retour à la ville, et la cavalerie qui attaquoit la métairie, l'abandonnant, luy vint courre sus de l'autre costé, en telle sorte que, se voyant perdu sans ressource, il prit le party de gagner une petite métairie au delà du ruisseau. Il commanda donc aux soldats de gagner la métairie promptement en descendant dans le ruisseau, et luy, cherchant quelque passage, ne voulant pas abandonner son cheval aux ennemis, hasarda en poussant le cheval du talon et d'une houssine, de le faire sauter, ce qu'il fit par merveille, pas un des ennemis n'ayant osé le faire, quoiqu'ils le suivissent de près; il eut ainsy moyen de gagner la métairie avant qu'ils arrivassent à cause du destour. D'abord il commanda à quelques maçons et charpentiers qui estoient du nombre de ses soldats d'aller faire des flancs aux parois et tomber le couvert pour esviter le feu qu'il voyoit desjà préparé par les ennemis qui faisoient feu de tous costés par leurs arquebusades. Pour mesnager la poudre, n'en ayant qu'aux fournimens des soldats ni moyen d'en recouvrer estant serrés de tous costés, il défend de tirer que par son commandement; et, tenant toujours le dehors pour esloigner l'ennemy, il fut blessé à la main gauche d'une arquebusade qui luy perça la main et la balle entra dans la cuisse jusque près des

reins, ce qui l'obligea de s'asseoir sur la porte pour donner 1585
l'ordre de dedans et de dehors. Comme l'ennemy le serroit de plus près, il commanda de ne tirer qu'à brusle pourpoint : en telle manière que, en abattant beaucoup par terre, l'attaque se refroidit par bon nombre des plus braves qui furent tués, de ceux qui avoient le plus hasardé durant l'assaut, depuis une heure jusqu'à nuit close; ils ne pensèrent plus qu'à retirer leurs morts qui coustèrent la vie à plusieurs vivans venant pour les retirer, lesquels s'en allèrent dès qu'ils eurent recouvré les corps des leurs que les ennemis advouaient aller jusqu'à soixante. Après quoy La Grange se retira, assisté de sa garnison, qui l'avoit toujours favorisé par escarmouches du costé de la ville, qui le vint recevoir ainsy que ses braves soldats qui s'estoient signalés durant un si long et si chaud combat où ils n'eurent que deux morts et deux blessés, luy de deux plaies considérables, l'une à la main et l'autre à la cuisse dont on ne put jamais retirer la balle qu'il porta dix-neuf ans, sans boiter, jusqu'au tombeau.

Ce combat passa pour une action fort glorieuse, en telle sorte que le duc de Montmorency, qui se trouva à Castres, escrivit le lendemain à La Grange la lettre qui s'ensuit : « M., j'ay eu part, avec tous vos amis, de la joye que Dieu vous ait délivré de nos ennemis, et ne vous puis dire combien j'ay eu agréable et ay reçu de contentement de ce que vous avez fait, ce qui m'a tellement augmenté et l'amitié et bonne opinion que j'avois pour vous, qu'elle ne se peut plus accroistre. Au reste, guérissez-vous, et vous assurez qu'en tout vous m'avez en vostre commandement. Je ne croiray jamais qu'ils ayent le courage de vous assaillir dans Briatexte, puisqu'ils ne vous ont pu forcer dans une meschante métairie; toutes fois mettez ordre et pourvoyez à tout, comme s'ils le devoient faire. Je crois que vous aurez reçu de nos commodités que je vous ay envoyé cette nuit, faites estat que je vous assisteray toujours de ce qui me sera jamais possible, et en cette volonté, je me vay recommander très-

1585 affectueusement à vos bonnes grâces, et prier Dieu, monsieur de La Grange, vous avoir en sa saincte et digne garde. A Castres, le second jour de décembre 1585. Vostre meilleur et plus affectionné amy,

» MONTMORENCY (1). »

La Grange se voyant fort blessé et ne pouvant espérer d'estre sy bien servy et secouru dans sa garnison comme à Castres, s'y fit porter après avoir donné bon ordre à la conservation de ses deux gouvernemens, ayant laissé le capitaine Combes, son enseigne, et le sergent Bories avec une bonne troupe de soldats bien aguerris, et son autre sergent dans Fiac. Après quoy, M. le duc ne fut pas repassé au bas Languedoc, que les ennemis de La Grange, au lieu de considérer le service et l'action qu'il venait de rendre, complotèrent de continuer à le persécuter. Sur prétexte des advis que le comte de Montgommery feignoit de recevoir de tous costés qu'on avoit dessein de surprendre cette place, on disoit que la jeunesse de l'enseigne de La Grange ne permettoit pas qu'on la hasardât à sa garde. Pour à quoy obvier et se mettre à couvert de ses ennemis, La Grange luy envoya le capitaine Rascas, expérimenté et considérable par ses services rendus, lequel fut tiré de là, sur quelque prétexte spécieux, par le comte, qui en avoit l'autorité, pour l'envoyer ailleurs. Il y fit entrer le capitaine Marchet avec sa compagnie et, tirant, par divers ordres, les soldats de La Grange, l'affaiblit sy fort que Marchet n'eut point de peine à l'en sortir quand le comte en donna l'ordre. De quoy La Grange

(1) Nous avons sous les yeux l'original de cette lettre. Elle est signée : *De Mongoumery*, et se trouve parmi la correspondance de Montmorency dans les curieuses archives de M. le comte Charles de Bouffard. On comprend, jusqu'à un certain point, la méprise de Gaches qui a induit en erreur nos historiens castrais et albigeois. Pour expliquer la date de cet autographe, notre chroniqueur fait faire au duc un voyage à Castres; mais Montmorency était à Béziers (Journal de Charbonneau).

ayant porté plainte au duc, par ordonnance du 15e may 1586, 1585
il fit commandement à Marchet de sortir, avec inhibitions et défenses de troubler le sr de La Grange en son gouvernement, mandant au sr comte de Montgommery et au conseil du pays de faire et laisser jouir du d. gouvernement sans y porter aucune difficulté (1). Le comte respondit qu'il estoit près d'obéir et de donner ordre à Marchet de sortir et de laisser rentrer La Grange; mais secrètement il avait fait savoir à Marchet de le faire tuer, dès son entrée, sur quelque contestation. De quoy on donna advis, par un confident, à La Grange qui voyoit le procédé. Après avoir fait faire divers commandements (les consuls de Briatexte s'estant mesme pourvus devant le duc qui l'enjoignit de plus fort), voyant qu'on esludoit toujours et luy tendoit des piéges, La Grange se rebuta par tant de traverses et oppressions qui luy estoient faites au lieu de recognoistre ses services, et se confia dans son estude qu'il avoit abandonnée pour la guerre, ne trouvant aucune sûreté parmy des gens sy malicieux et sy desloyaux.

Estant sortis de l'année 1585 pour achever l'injuste oppression exercée par le comte de Montgommery contre le sr de La Grange, nous reprendrons le fil de notre histoire pour rapporter ce qui se passa au mois de décembre, après l'entreprise du baron d'Ambres sur Briatexte, sans effect.

Les chefs de ceux de la Religion ne furent pas plus heureux en leurs desseins que le capitaine Méric sur Rabastens, qui, ayant esté descouvert, fut obligé de se retirer. Le sr Du Villa faillit aussi à surprendre la ville de Montoulieu à l'ouverture de la porte, mais il la manqua par la jalousie d'un de sa troupe

(1) Le *Placet* de La Grange n'a pas de date; au bas de la même feuille se trouve une première ordonnance provisoire de Montmorency, expédiée d'Aramont le 13 mars 1586 (Arch. de Bouf.). Dans ce document, La Grange nomme *ses ennemis particuliers* les *Bonheures* ou *Bonhoure :* c'était le nom d'une famille composée de plusieurs frères chefs de l'un des nombreux partis qui divisaient alors les protestants du Languedoc.

1585 qui avoit le mesme dessein et qui, en faisant du bruit pour le faire descouvrir, empescha l'effect de ce dessein. Il y eut aussy une entreprise sur Escoussens, qui fut rompue par la rigueur du temps. Le sergent Fabre manqua aussy Montpinier, et ainsy le mois de décembre fut malheureux aux entreprises.

Mais, au bas Languedoc, le duc fut plus heureux; car, ayant fait faire montre générale à son armée, il se mit en campagne, et déclara son lieutenant général François de Coligny, comte de Chastillon, son proche parent, qui se vint loger aux environs de Narbonne, attendant l'arrivée du duc qui estoit à Béziers, d'où il se rendit avec son armée, campée près de Bize-des-Alières, composée de huit mille fantassins et cinq cents gensdarmes, avec sept canons et grand nombre de munitions, avec quoy il applanit tout ce voisinage de places fortifiées autour de Narbonne, comme Quarante, Cruzy, Saint-Nazaire, Saint-Marcel, Villespassans, Montjoi, Agel, Mailhac, Aiguesvives, Millepoisses, Bize et beaucoup d'autres, de façon que, par ce moyen, il bloqua le duc de Joyeuse dans Narbonne. Et après, ayant pris Papiens et Azilles, ceux de Narbonne furent sy surpris de tous ces progrès, qu'ils se mutinèrent contre le mareschal de Joyeuse, se voyant encore menacés par le duc de voir couper la digue qui fait passer l'Aude dans leur ville. Le mareschal, voyant ces troubles, se retira de nuit vers Carcassonne.

Après ces exploits, le duc se retira à Béziers à cause de la rigueur de l'hiver, et mit son armée en quartier dans les lieux qu'il venoit de prendre, aux despens des ennemis, avec résolution de se mettre en campagne dès que le temps pourroit le permettre, pour aller assiéger Castelnaudary.

1586 Nous voicy arrivés dans l'année 1586 qui sera bien fascheuse, suivie de six autres qui nous porteront de grands changements, tant dans l'Estat que dans les provinces et dans la ville de Castres où furent faits consuls les s[rs] Antoine Thomas, rece-

veur; Pierre Dupuy, notaire; Guilhaume Donnadieu et Raymond Prat. Ces nouveaux consuls s'appliquèrent d'abord à exécuter les ordres du roy de Navarre pour les fortifications, et firent les bastions d'Ampare et de Saincte-Claire, tous revestus de pierre de taille. 1586

Cette guerre, dont nous traitons présentement, qui se faisoit avec le duc de Montmorency et autres catholiques qui le suivoient, estoit bien pour ses intérêts, à cause du gouvernement qui avoit esté donné au mareschal de Joyeuse et pour ceux de la Religion que la Ligue vouloit opprimer; mais elle se faisoit aussy sous les ordres secrets de Henry III[e] qui estoit comme subjugué par les Lorrains, auteurs de cette Ligue.

On dict bien vray, cela se voit par l'expérience, que la patience piquée se tourne en fureur. Après la publication de l'édict de juillet 1585, par lequel le roy révoquoit tous les autres, faits en faveur de ceux de la Religion, et ordonnoit que les ministres vuideroient le royaume et que tous ses sujets feroient, dans six mois, profession de la religion catholique romaine ou sortiroient des terres de son obéissance. Les armes furent prises par toute la France, et les catholiques qui avoient des parens ou amis de la Religion leur escrivirent que, puisqu'ils devoient sortir, ils leur baillassent leurs biens pour les leur conserver, avec promesse que, s'ils revenoient, ils leur seroient rendus. A quoy fut respondu par les autres qu'ils se vouloient faire enterrer là où ils estoient nés, et que, s'il en falloit sortir, ce seroit avec l'espée nue d'une main et le flambeau ardent de l'autre : l'espée pour tuer et le flambeau pour brusler tout. Ce procédé eschauffa sy fort les esprits de ceux de la Religion, que plusieurs taschèrent à surprendre des villes pour se garantir. Le s[r] de Lesdiguières entreprit sur Montélimar et l'emporta par pétard (1); et les cap[nes] Cadet et Jean

(1) Louis Videl place ce fait en 1585 (*Hist. de la vie du connestable de Lesdiguières*. Paris, 1638, in-fol.).

1586 Pierre s'emparèrent de trois ou quatre lieux, dans le Vivarais, avec peu de meurtre.

Pendant ce temps-là, le roy de Navarre estoit oppressé en Guyenne par l'armée du duc du Maine. Il estoit demeuré jusques là les bras croisés, n'ayant que la plume à la main pour se défendre contre ses ennemis. Mais, voyant que les chefs de la Ligue avoient passé par dessus et, se couvrant du nom de l'autorité du roy, avoient dressé deux armées pour l'accabler (l'une sous le duc du Maine pour le venir surprendre et l'autre sous le duc et admiral de Joyeuse), il commença à se remuer de tous costés et d'avertir tout le monde à se préparer pour soustenir ce grand orage et envoya le s[r] du Pujol, de la maison Du Faur (1), au duc de Montmorency qui avoit l'absolue direction de la province, pour avoir du secours.

Il trouva à son arrivée quelque désordre au bas Languedoc : la ville de Nismes se plaignoit que, le 12 janvier, les catholiques du dehors avoient voulu la surprendre, et soupçonnoient leurs habitans catholiques de leur avoir voulu tenir la main, qui, au contraire, protestoient n'avoir jamais eu aucune part en ce dessein et que c'estoit un prétexte de ceux de la Religion pour les tirer dehors. Le duc s'y transporta et apaisa cette mésintelligence, mais il ne réussit point au dessein qu'il avoit sur Villeneuve-d'Avignon et le Pont-Saint-Esprit. Il y eut aussy un autre différend pour deux canons que Montpellier et Nismes demandoient à M. de Chastillon qui les avoit prestés au duc de Montmorency lors du siége de Clermont; ce qui fut ajusté par le dict sieur de Pujol, envoyé du roy de Navarre.

Après cela, Pujol presse plus que jamais le secours pour son maistre. Le duc promet trois mille arquebusiers sous la conduite de M. de Chastillon; mais quand il fallut avoir de l'argent, il ne se trouva pas un sol, et le duc prit sujet de s'excuser, sur

(1) Arnaud Du Faur, sgr. de Pujols en Agenais, premier gentilhomme de la chambre du roi de Navarre.

l'advis qu'il avoit reçu de l'armement du duc de Joyeuse pour le venir attaquer. Mais, pour sa décharge et donner quelque contentement à Pujol, il luy bailla ordre pour le comte de Montgommery, afin de mettre sur pied mille arquebusiers et les conduire à Montauban pour le secours du roy de Navarre. Le comte, qui n'avoit nulle envie de faire ce voyage, arresté par les amours de la dame de Clermont, fit néanmoins semblant d'y vouloir satisfaire et donna commission à sept capitaines : Portal, Pelras et Sabaut pour le Lauragois, et au sieur de Lux, aisné du baron de Monbartier (1), La Nogarède, Marchet et Chabbert pour l'Albigeois, qui mirent leurs compagnies en fort bon estat, et, ayant fait montre, ils ne désiroient rien tant que de marcher. 1586

Toutes choses ainsy bien disposées pour le secours, on attendoit avec impatience le despart du comte; mais voicy un de ses tours : Au lieu de prendre le chemin de Montauban, il prend celui de l'escole, comme on dict, et s'en monte vers Brassac, le 14[e] février, avec ses gens pour réprimer le cap[ne] Bacou qui y logeoit avec deux compagnies. On ajoute qu'il avoit quelque commandement du duc de s'en saisir. Le comte, bien aise de cette commission qui luy servoit de prétexte pour esluder son voyage de Montauban, s'achemine vers Brassac où il fit conduire un canon et une coulevrine par le s[r] de Colombières. Il arriva assez de bonne heure et fut logé à la maison de Soubiran, seigneur de Brassac, d'où il manda le cap[ne] Auzet, son confident, à Bacou logé dans le chasteau de Marquein, à l'autre Brassac, pour le disposer à le venir trouver; ce qu'il fit, enfin, avec beaucoup de difficulté. Et, estant arrivé, le comte, après quelques paroles, luy déclara qu'il estoit prisonnier; l'autre, sans s'estonner, luy dit : « *De quelle autorité?* » A quoy ayant reparty : « *Du duc de Montmorency* », il dict qu'il estoit prest de l'aller trouver; et le comte l'ayant commis à la garde du

(1) Bernard d'Astorg, baron de Montbartier, et son frère Antoine, sgr. de Lux.

1586 capitaine Monjeu, il fut ramené dans le dict chasteau de Marquein. Le lendemain, Bacou le fit prier de le faire mener à son maistre; mais le comte, qui avoit dessein de le perdre, voyant grande difficulté pour la conduite, à cause de la créance de Bacou, communique cela à son conseil qui luy donne advis de le faire. Ce que n'approuvant pas, il consulte quelques gentilshommes du pays qui luy conseillent de le faire tuer et jeter par la fenestre du costé de la rivière pour faire croire que cela luy estoit arrivé en sautant : ce qui fut fait par le capitaine Monjeu, avec un gros marteau, lorsque Bacou fut endormi (1). Il fut jeté ensuite la teste la première, puis le comte fit tirer sur lui; en mesme temps on disoit qu'il avoit sauté. Ce fut la fin du cap[ne] Bacou, fort craint et regretté, appelé le fouet et le fléau des grands pour le service et sous l'autorité desquels il avoit fait des exploits de guerre considérables; mais ils ont esté obscurcis par sa conduite (2).

De là, le comte s'en alla attaquer Nages qui se rendit à luy après cinquante coups de canon. On y trouva deux mille sestiers de blé, cinquante quintaux de laine et beaucoup de meubles. La vie et la liberté furent données au cap[ne] Calvet, moyennant trois mille livres. Ses soldats furent tués (3).

Belmont fut attaqué ensuite et eust eu un mesme sort sans la mésintelligence du comte avec le s[r] de La Vacaresse, gouverneur du Rouergue, qui, ne pouvant supporter sa fierté, le

(1) Le dimanche 16 février, *sur les dix heures de nuict* (Faurin).

(2) D'après le journal de Charbonneau, Bacou était sur le point de se déclarer favorable à la Ligue. Il n'en était rien, sans doute, puisque l'on craignit un instant que certaines places très-protestantes ne se soulevassent en sa faveur (V. nos *Pièces justificatives*). Notre capitaine appartenait, peut-être, à ce parti, formé de protestants intransigeants et de ligueurs forcenés, qui s'opposait avec violence à la conversion du roi de Navarre dès lors prévue (V. Mém. Journ. de L'Estoile, sept. 1584).

(3) Nages, Tarn, se rendit le 24 février, *à vie sauve à luy* (Calvet) *et à ses soldats* (Faurin). V. sur le siége de Nages une lettre de Montgoumery, dans nos *Pièces justificatives*.

quitta avec les siens, l'obligeant à lever le siége pour n'avoir pu 1586
compatir avec luy.

Une bonne ville sans canons et munitions n'est point considérable : La moindre biquoque luy fait la nique ; et, comme le rugissement du lion fait trembler les petits animaux, ainsy les petites villes tremblent au bruit de ces grosses machines de guerre qui ne sortent jamais qu'avec un grand dégast. La ville de Castres voyant revenir le comte sans les canons qu'elle luy avoit baillés, en porte sa plainte et fait résoudre qu'ils seroient ramenés. Mais l'exécution fut difficile, les montagnes s'y opposant. Le baron de Sénégas obtint cela du diocèse. Il estoit mal satisfait du conseil du pays, composé de flatteurs du comte, de qui il croyoit n'estre pas estimé suivant les services qu'il avoit rendus. Enfin, les canons furent ramenés à Castres, par les soins des s[rs] de Brassac et du Causse qui s'y employèrent de tout leur pouvoir pour surmonter les dangers et les difficultés.

Le bruit du siége de Belmont avoit esmu tous les catholiques. M. du Maine, qui estoit avec son armée aux environs de Figeac, détacha un régiment, conduit par Du Bourg (1), et Tholose fit avancer son sénéchal, avec de grosses troupes, en Albigeois qui se trouva fort despourvu, bien que Tanus appelât secours de tous costés. Ils firent de grands ravages, prirent et bruslèrent Tanus, Padiés (2), Mailloc, Saint-Sernin et quelques autres petits lieux. Ces avantages poussèrent le sénéchal à assiéger Lombers, dans lequel Tanus jeta la compagnie du jeune Monbartier, de cent cinquante arquebusiers, portant les mandilles orangées, qui rebutèrent le sénéchal et le firent retirer pour aller attaquer Salvagnac d'où il leva le siége pour se trouver au rendez-vous du mareschal de Joyeuse, venant de Carcassonne à Tholose, là

(1) Probablement Jean du Bourg, gouverneur d'Issoire.

(2) Canton de Valence, Tarn. Ne pas confondre avec Padiès, canton de Puylaurens.



1586 où ils concertèrent de faire en Lauragois comme ils avoient fait en Albigeois.

Le comte de Montgommery et le s[r] de Deyme, ayant esté fort sollicités par le s[r] de Tanus, vinrent, enfin, mais trop tard, à son secours; et, voulant profiter de la commodité, entreprirent le siége de Denat assez légèrement; qui ne leur ayant pas réussy, le comte voulut jeter la faute sur les consuls de Castres, et s'emporta à des menaces : il en vouloit faire brancher un à son arrivée. Après, il part de Réalmont avec ses gensdarmes et deux compagnies du Lauragois; de quoy les consuls ayant eu advis, pour se préparer contre son mauvais dessein, assemblèrent le conseil, et, après, appellèrent les dixainiers, leur commandant d'avertir chascun de se rendre avec ses armes à son quartier, garnissant les portes, les murailles et les tours de soldats, comme ayant l'ennemy à leur vue. Les consuls se rendent à la porte, bien accompagnés, pour y recevoir le comte, l'y laissent entrer avec ses gensdarmes, et laissent l'infanterie dehors. Le comte, estonné, voyant qu'il ne pouvoit pas exécuter sa rage, ne dict mot pour prendre l'occasion; mais n'y voyant pas de jour, il fait courre le bruit qu'il vouloit aller trouver le roy de Navarre et prendre son chemin par le Lauragois. Auquel effect il fit compliment aux consuls, avec protestation qu'il seroit toujours prest d'employer sa vie pour la conservation de la ville; et il les renouvela encore à son despart, estant à la porte Neuve où il s'entretint particulièrement avec le ministre La Rivoire, le priant de le servir à solliciter le conseil du pays de le rappeler bientost, afin d'esluder le voyage de Guyenne qu'il estoit obligé de faire par toute sorte de devoirs envers le roy de Navarre pour qui le pays avoit levé des troupes qu'il luy rendit inutiles par ses longueurs, bien qu'elles luy fussent fort nécessaires ayant le duc du Maine sur les bras.

Il protesta, à son despart, de s'en aller droit à Montauban et s'en alla coucher à Puylaurens, de là à Caraman où il dict avoir

reçu des nouvelles du s[r] Daudon, gouverneur de Foix, pour le 1586
prier de le venir joindre pour assiéger le Mas, près de Pamiers, maison considérable où résidoit tout le clergé avec une forte garnison. Le comte, qui ne cherchoit que fuites, s'y en va et, après trois jours de siége, la place se rendit à composition; pendant le traité de laquelle, ceux de dedans ne faisant pas bonne garde se laissèrent surprendre en telle façon qu'ils restèrent tous prisonniers de guerre. La place fut pillée et desmolie le 17 may. Après quoy le comte s'en revient à Caraman où, pendant qu'il faisoit halte de ce costé là au lieu de pousser viste vers Montauban, le s[r] de Cornusson, qui avoit fait courir le bruit de vouloir assiéger Montesquieu, luy donna le change et tourne en diligence avec de belles troupes en Albigeois. Il s'en va droit à Lombers et donne de plein jour à la porte pour la surprendre. Ce furieux combat dura deux grosses heures, mais, après avoir tenté vainement cette prise, il se retira avec grande perte, le 10[e] may.

Ce siége de Cornusson avoit donné l'alarme d'un costé et d'autre à tout le voisinage qui eut recours à Castres et entre autres à Sébastien de Chasteau-Verdun, s[r] de la Rasarié, gouverneur de Saint-Paul. Il vint pour avoir des munitions et s'assurer du secours en cas où il seroit attaqué. Il estoit accompagné de douze cavaliers, entre lesquels estoient les frères La Rouquette, Scaliber et Sabournac (1), Vidal, dict la Monsenquése, Jean Mandoul, Madière et autres, et dix-sept arquebusiers conduits par le sergent Guibaud. Pierre de Brassac, s[r] de Montpinier, le vit passant le chemin de Cuq et se résolut de les aller attendre à leur retour. Pour ce faire, il monta à cheval avec le s[r] de Monaville, son frère, Brunenc, le gendarme, et un autre. Il passa à Sémalens, prenant les trois frères de Sémalens (2), le capi-

(1) Guillaume Dupuy, sgr. de La Rouquette; Pierre, sgr. de Sabournac; et Jacob, sgr. de Scalibert.

(2) Les trois frères Béringuier, François, Jean et Hugues.

1586 taine Viala et autres jusqu'au nombre de dix, sans aucun valet. Ils repassent l'Agout, s'en vont mettre en embuscade dans un petit vallon du costé d'Auta (1), près la métairie dicte Las Ferrières, lieu fort propre pour surprendre La Rasarié à son retour. Il ne tarda guère à paroistre avec sa troupe que l'embuscade chargea au dépourvu sans luy donner le temps de se recognoistre et, d'abord, tuent le cadet de la Rouquette, Jacob, d'un coup de pistolet et percent le ventre d'un coup de lance au valet de La Rouquette. La Rasarié, revenu de la surprise, se mesle avec les ennemis, et y eut un terrible chamaillis, chacun choisissant son homme; le capitaine Jean Mandoul attaque le capitaine Viala, auquel il porte un coup de pointe dans la visière, et l'autre luy rendit le change : ils cherchèrent longtemps à se blesser au défaut de la cuirasse. Ce combat ayant duré longtemps, La Rasarié commença à douter du succès voyant la troupe de Montpinier, gens choisis, bien montée et armée. Sur ce temps, le sergent Guibaud s'estant approché, fit tirer ses arquebusiers sur Montpinier, dont un coup luy brisa le genou, qui d'abord le fit chanceller sur son cheval et donner l'estonnement aux siens qui crièrent : *Trève! Trève! Parlementons!* Chacun s'arreste, et, mettant les armes bas, ils maudissent ce malheureux rencontre et déplorent leur sort, estant parents et amis, d'estre obligés de s'entre-tuer pour estre de différent party; et, après diverses protestations, ils se séparent. La Rasarié revient à Castres avec son mort et le blessé qui mourut la nuit mesme, et Montpinié fut emporté avec pleurs sur une charrette et, mourant par les chemins, fut ensevely le lendemain à Vielmur. Son frère succéda à ses biens et à son gouvernement.

La ville de Tholose estant extrêmement incommodée de Caraman, Montesquieu et Mas Sainctes-Puelles, tant au négoce qu'au passage du grand chemin françois, ces garnisons ravageant

(1) Le vent d'Autan joue un si grand rôle dans le haut Languedoc que l'on disait, et que l'on dit encore en patois, le côté d'Autan pour désigner le sud-est.

tout ce qui passoit et faisant force prisonniers, ils se résolurent de faire une assemblée pour former une armée capable de les enlever. Ils y délibérèrent d'envoyer chercher, en Auvergne, le commandeur de Chattes, neveu du mareschal de Joyeuse (1), avec son régiment de quinze ou seize compagnies, et luy adresser la route par le haut Languedoc. 1586

Le conseil du pays, sollicité par Larivoire, mesnage ce prétexte plausible, du bruit de l'arrivée de ces troupes, d'escrire au comte, comme il l'en avoit prié, que son retour estoit nécessaire pour la conservation des places qui estoient toutes dans l'épouvante. Le comte part incontinent, et lorsqu'on croyait qu'il fût à Montauban, on le vit aux portes de Castres; ce qui fut trouvé fort mauvais. Il en fut grondé tout haut contre le donneur d'advis et contre luy, pour estre déserteur envers le roy de Navarre et l'abandonnant dans une sy grande nécessité. Ce fut reproché à Raymond Valdaré, député du pays à Montauban, lorsqu'il fut faire les excuses de ce manquement au roy de Navarre, qu'il trouva party pour La Rochelle, ayant laissé le s[r] Duplessis pour la direction des affaires, qui luy respondict, ayant ouï sa délégation : *Mon maistre sait très-bien que les villes de la Religion du haut Languedoc ont contribué de toute leur puissance pour luy envoyer le secours qu'il leur demandoit, il ne doute nullement de leur volonté dont il leur a fait remerciement; mais dites à ceux qui vous ont envoyé et qui ont manqué à l'exécution* (voulant parler du comte), *qu'ils fassent mieux à l'avenir et viennent sans différer au secours de la Guyenne.* Il le renvoya avec une lettre de créance, laquelle il exposa au pays au rebours de ce qu'il avoit esté chargé de dire par le d[t] s[r] Duplessis, voyant que le duc de Joyeuse estoit prest de se mettre en campagne pour attaquer le Lauragois où le comte avoit besoin de toutes ses troupes.

(1) Aymar de Caleu, dit le commandeur de Chastes parce qu'il avait la commanderie de Limoges, était fils de Paule de Joyeuse, sœur du maréchal.

1586 Le s[r] de Tanus ayant appris que le régiment de Chattes passoit, sans aucune appréhension, le long de la rivière du Tarn, vers Tholose, envoya au s[r] du Vila, qui estoit à Castres, de venir à Réalmont d'où ils s'en allèrent passer le Tarn sous la ville de Lisle et s'en vinrent à Rabastens où ils trouvèrent La Valette, de Giroussens, avec les consuls portant leur livrée, qui estoient sortis croyant que ce fût de Chattes qui arrivoit, pour luy faire compliment. Ils se saisirent de La Valette et d'un autre, nommé Lacombe (1), et se retirèrent, se voyant descouvert, pour repasser la rivière. Chemin faisant ils taillèrent en pièces la compagnie du capitaine Cadet, l'une de ce régiment qui filoit le grand chemin; ce qui arriva pour l'avantage du dict s[r] de Chattes qui alla mieux sur ses gardes jusqu'au faubourg de Tholose. Pendant ce temps-là, les s[rs] de Deyme et de Tanus, s'estant joints, sortent un canon et deux petites coulevrines de Puylaurens pour aller raffler tous les forts catholiques sur la rivière d'Agout, depuis Lavaur jusqu'à Vielmur.

Ils commencent par Viterbe qu'ils battent et prennent par assaut, ayant taillé en pièces la garnison, pour donner l'espouvante aux autres. En descendant, ils prirent et bruslèrent Jonquières, Caminon et quelques autres forts. Ils passèrent aux deux chasteaux de Guitalens, qu'ils pillèrent, bruslèrent et démolirent, et après ramenèrent les pièces à Puylaurens.

D'autre costé, le duc de Joyeuse ayant fait faire montre à 3 500 hommes de pied et quatre cents mestres, à Tholose, se met en campagne avec quatre canons et deux coulevrines; et, après avoir regagné Caraman, il va donner sur Montesquieu qui se trouva assez despourvu. Jacques d'Abessens, seigneur du lieu, se trouva dedans avec ses quatre frères : Marc-Antoine, s[r] de Saint-Rome; Joseph, cap. Montesquieu, s[r] de Masaribal; Odet, s[r] d'Aumont; et Germain, s[r] de Montcal, avec 130 hommes, habitans ou sol-

(1) Olivier de Corbière, sieur de Lacombe?

dats estrangers. Le s^r de Montesquieu ne recognoissoit que le duc de Montmorency et ne prenoit ordre que de luy, n'ayant pas voulu se joindre aux villes des gouvernemens voisins, et n'estoit pas bien avec eux, de sorte qu'il ne savoit à qui demander secours. Il escrit à ses amis, particulièrement aux deux frères de Chasteau-Verdun, Bernard et Corbairan, l'un s^r de Fresens et l'autre s^r de Lissac, et à Noueilles, s^r d'Ounoux, lesquels se jetèrent dedans et se résolurent à faire sortir Saint-Rome pour aller trouver le s^r Daudon, gouverneur de Foix, qui refusa, disant que, puisqu'il n'avoit voulu avoir aucune liaison avec luy, ils se retirassent là où ils voudroient. 1586

Saint-Rome court vers le comte de Montgommery qui promet avec plaisir, cela servant toujours à son dessein pour ne point faire de voyage en Guyenne. Il monte à cheval et se rend à Revel pour y faire le gros du secours.

Ce pendant le mareschal de Joyeuse s'approche de Montesquieu et l'investit le 23 juin. Ceux de dedans sortent courageusement et taillent en pièces une compagnie de fantassins, emmenant dedans le cap^ne, nommé Négrier. Le mareschal, assisté de Cornusson et Chattes, presse la batterie à un lieu appelé le Buget, vers le midy, foudroyant une espèce de bastion ou terrasse. La plupart de ceux de dedans s'estonnent de ne voir aucune apparence de secours; d'autre part la division se met entre eux. Le comte se dispose au secours et part le 29 pour aller à Mazères avec 150 maistres et 1 200 arquebusiers; il trouva à son arrivée le s^r Daudon avec une grosse troupe de gens ramassés. Les canons foudroyant toujours horriblement.

La batterie de Montesquieu s'entendant de Castres, quelques-uns sortirent pour l'escouter. Le capitaine Bessière estant du nombre, il y en eut quelqu'un qui dict que cela estoit honteux d'escouter et de ne point aller se joindre à leurs compatriotes pour les secourir; Bessière ayant respondu que s'ils vouloient il les y meneroit, il rentre, fait battre le tambour pour savoir ceux

1586 qui estoient de mesme volonté, et les emmène, la nuict, au nombre de cent, avec le capitaine Bousquet qui se joignit à eux. Ils vinrent à Mazères trouver le comte qui les reçut fort favorablement, et, les ayant fait repaistre, leur donna ordre de se rendre à Gibel où il allait avec tout le gros du secours.

Le lendemain 3 juillet, le comte fit mettre l'armée en bataille, grand matin, pour marcher au secours et demande à Franc, qui en avoit charge, l'ordre et la disposition. Il luy respondict qu'il avoit placé à la teste trois cents arquebusiers, choisis de tous le corps, comme enfans perdus, sous la conduite de Portal et Pelras, pour se jeter dedans, et, pour les espauler, huit cents arquebusiers pour avant garde, 1500 pour la bataille et 800 pour l'arrière garde, compris la compagnie venue de Castres et la cavalerie, au nombre de trois cents maistres sur les ailes : *Voilà qui va bien!* dit le comte; et après fit bransler les troupes pour aller donner secours, résolus de lever le siége ou donner bataille. L'avant garde et la bataille estoient desjà avancées et l'arrière garde commençoit à marcher; lorsque vingt-cinq gensdarmes de la compagnie du mareschal paraissent et crient qu'il n'y avoit rien à faire, ce lieu estant rendu. Les ostages de la sûreté du traité arrivèrent incontinent et furent suivis de près des familles qui se retiroient de Montesquieu. Il avoit esté tiré 1360 coups de canon; mais tout cela eust esté vain s'ils eussent tenu peu de jours attendant le grand et beau secours qui eust infailliblement levé le siége.

Le comte ne fut pas arrivé à Mazères, qu'il prit congé du s^r Daudon et passa en diligence au Mas pour pourvoir à sa sûreté. Y estant arrivé, il visite la place, la trouve faible et en mauvais estat ; le conseil assemblé, l'advis de la plupart alla à la brusler; mais ceux du Lauragois ayant représenté l'importance et l'avantage que les ennemis en tireroient, il passa de la garder et y attendre l'ennemy. Pour ce faire, on y laissa les capitaines Pelras, Portal et Sabaut avec leurs compagnies qui, avec les

habitans, pouvoient faire quatre ou cinq cents arquebusiers (1); 1586
et ayant donné le meilleur ordre qu'il put, alla avec le reste de ses troupes à Revel pour y voir la démarche des ennemis.

Ceux de Tholose tesmoignèrent tant de joye de la prise de Montesquieu, qu'ils en publièrent partout la nouvelle, et après la pillèrent, bruslèrent et rasèrent en l'estat qu'on la voit aujourd'huy, contre la capitulation (2).

Le mareschal de Joyeuse, enflé de ce succès, s'en va tout droit au Mas, pensant l'emporter d'emblée, et, le jeudy 10e juillet, commença de l'investir et d'y planter son camp, mais il arriva ce qui se dict communément, que *qui compte sans l'hoste compte deux fois*. Nous dirons en peu de mots l'estat de ce fort. Il est à une lieue de Castelnaudary, à main gauche du chemin français, presque carré, assis partie sur un tertre, vers le midy, et partie en plaine, du costé du septentrion, où il y a une tour dans laquelle est la porte et un petit bastion irrégulier, fait par Roussines qui y soustint le premier siége. Vers le midy, du costé du Payra, il y avoit un bastion fort mal pris, et à l'autre coin, vers Castelnaudary, une guérite seulement, les murailles basties de mauvaise matière et les fossés assez profonds. Enfin, ce lieu estoit en très-mauvais estat pour soustenir le siége d'une armée considérable, sans l'assistance de Dieu (1).

(1) Une lettre datée de Puylaurens, 10 juillet, dit : « ...Ils ont aussy mandé par deça qu'ils ont recognu combien ils sont dedans le d. Mas, qu'est au nombre de cinq cent soixante combattants, et de braves hommes s'il y en a en les troupes. Nous y en avons de Puylaurens (et de réfugiés une douzaine) qui sont commandés par le capitaine Pelras lequel commande à soixante bons soldats de nostre ville et villages. Le capitaine Sabaut y est aussy avec sa compagnie et le capitaine Pourtal, accompagnés tous de braves hommes, tellement que l'ennemy ne leur faict rien à craindre si n'est plustot ils soient despourvus de vivres... » (Arch. de Lacger).

(2) Montesquieu de Lauragais était au pouvoir des protestants depuis le 29 mai 1573. Le capitaine Estopinian l'avait pris pas escalade. Faurin assure, comme Gaches, que les conditions de la capitulation, signées le 3 juillet 1586, furent violées.

(3) *Le Mas-Saintes-Puelles*, dit un auteur contemporain de Gaches, *la plus*

1586 Portal assisté de Pelras et Sabaut n'eurent pas perdu de vue le comte de Montgommery et Deyme, que chacun prit son quartier. Portal recognut dedans et dehors les endroits les plus faibles et sujets à la batterie, les réparations nécessaires, quelles munitions de guerre, vivres, etc., s'y trouvoient. Les consuls ayant exhibé tout exactement, il s'en trouva très-peu. On régla tous les habitans, à chacun sa tasche. Les compagnies, outre la fonction des armes, furent disposées chacune à son quartier pour aider au travail plus pressé. On posa deux sentinelles au clocher pour avertir, et surtout durant le siége, en donnant un coup toutes les fois qu'on mettroit le feu au canon. Le lendemain on sortit dehors pour couper de la fascine, pour faire gabionnades sur la plupart des travaux bas et imparfaits qu'on tascha de réparer à la haste, depuis le 3 juillet, jusqu'au 10e que le mareschal de Joyeuse posa son camp autour de la ville.

Ceux du Mas, pour descouvrir l'ennemy, avoient posé leurs sentinelles sur des costeaux aboutissants des deux costés contre les fossés de la ville. Ces sentinelles crièrent qu'ils voyoient approcher l'armée. Portal va les recognoistre, et voit qu'ils s'arrestoient pour se joindre, pensant d'aborder le costeau et d'en fouëter ceux qui les y attendoient qui les arrestèrent tout court. Un autre escadron desbandé, croyant faire mieux, fut contraint de reculer; on en détacha plusieurs, mais ils ne purent gagner ny fossé ny pan de terre sans combat, jusqu'à deux cents pas du fossé. Toute l'armée se logea au midy, sur la montagne qui commandoit la ville. Il y avoit quelques murailles, que les assiégés n'avoient pu desmolir, qui furent gagnées deux fois; mais à la troisième charge les assaillans furent repoussés et desbandèrent quatre

misérable et moins tenable place de toutes celles de Lauragois, cependant elle a repoussé l'armée de M. de Joyeuse, lui ayant tué trente-deux capitaines et cinq cents arquebusiers, dissipé ou rebuté ses régimens, et fait perdre son crédit entre les gens de guerre, jusques à se résoudre, es estats tenus depuis à Castelnaudary, de ne s'en plus mêler (*Mémoires de la Ligue*, I, p. 331; *Remonstrance aux trois états de France;* attribué à Duplessis-Mornay).

ou cinq cents arquebusiers, conduits par de Chattes, mestre de 1586
camp, qui les regagna et enfonça les assiégés jusqu'à deux cents pas du fossé, gagnant un moulin à vent, basty de pierre, entouré de fossés. Ce que voyant, Portal dit au capitaine Sabaut : *Allons voir de les en tirer.* Ce qu'ils tirent après un opiniastre combat où ils battirent les autres à la vue de leur armée qui leur crioit de se retirer. Ce qu'entendu par Portal, prenant garde qu'on desbandast une troupe pour leur gagner le derrière, considérant que c'estoit trop hasarder à gens qui ont à défendre une place, ils quittèrent le combat et se retirèrent viste dans le fossé. En cette retraite fut blessé le capitaine Pelras, qui, quoique mal pansé, ne voulut pas laisser de faire tout ce qui luy estoit possible durant le siége, tenant toujours son poste en toutes les attaques.

Ce tritrac dura jusqu'au soleil couché, que les assiégeans firent approcher, sur le haut de la montagne, une coulevrine à descouvert, de laquelle ils tirèrent aux assiégés et parfois dans la ville; lesquels craignant qu'on tirast contre d'autres ruines de murailles où ils entretenoient le combat et que les pierres n'estropiassent quelqu'un, s'avisèrent de n'y laisser que peu de soldats pour y continuer l'escarmouche qui dura tout le reste du jour qu'on tint le dehors. Ils braquèrent aussy une autre coulevrine contre le corps de garde de la porte, parce qu'ils y voyoient souvent du monde. La nuict venue, Portal escrivit de sa main à Revel tout ce qui s'estoit passé (ce qu'il fit tant que le siége dura, hors du jour de l'assaut, et recevoit response par son messager). Il y eut quarante blessés ce jour-là, mais sy favorablement, qu'aucun n'en tint le logis, ce qui fut fort à propos, n'ayant ny drogues ny chirurgiens.

Le lendemain, 11[e] juillet, la batterie de quatre canons et deux coulevrines commença contre le coin regardant le midy et l'occident, quartier pris par Portal comme le plus battable et malaisé à réparer à faute de terre. Ce coin de ville estoit envi-

1586 ronné d'un vieux fossé dans lequel il y avoit un petit esperon basty de pierre de taille à bart (1) très-mal marqué pour la défense, et sans aucune terre dedans, autour duquel estoit un petit fossé peu profond plutôt nuisible que profitable aux assiégés qui n'y pouvoient descendre qu'avec une eschelle. Sa muraille estant haute et de mauvaise matière fut entr'ouverte par peu de coups de canons, la ruine duquel coin combla le petit fossé de l'esperon, ce qui fit voir à l'armée, qui estoit sur le haut et qui voyoit toute la ville, l'avantage qu'elle avoit d'assaillir de ce costé là. La batterie agit assez lentement, tout ce jour, tastant çà et là la muraille qui fut battue et, en plusieurs endroits, percée, estant peu épaisse et sans rempart. Les assiégés, de leur costé, travailloient à ramasser de la terre là où ils en pouvoient trouver, tellement qu'ils n'avançoient guère leurs réparations contre cette furieuse batterie; et, cognoissant n'avoir pas du temps, ils firent une espèce de plate-forme servant de rempart et tranchée, pour opposer à la bresche qui seroit faite, avec une palissade. Ce rempart fut hasté avec diligence, pour se secourir, mais peu épais. Les assiégeans tirant au clocher, firent que les assiégés en sortirent quelque peu de munitions qu'ils y avoient.

Le 12[e] les assiégeans approchèrent quatre canons et deux coulevrines, plus bas du costé de midy, qui furent braqués en furieuse et diligente batterie qui dura tout le jour, faisant bresche tant au d[t] coin qu'à droite et à gauche d'iceluy. Les assiégés continuoient toujours leurs remparts, mesmement celuy du coin plus important, lequel, pour estre fraischement élevé et peu épais, fut percé du canon. La nuict venue, l'armée tire une tranchée, qui alloit depuis le costé de la batterie jusqu'au petit fossé de l'esperon, y travaillant incessamment pour occuper le fossé contre la muraille dud[t] esperon, qui estoit hors de défense. Ce désagréable voisinage obligea les assiégés à faire une

(1) Le *bart* est une terre détrempée dont on se sert dans le pays pour faire de mauvais murs.

sortie pour les en tirer, ce qui donna grande alarme au camp qui fit braquer l'artillerie pour tirer la nuict et empêcher les réparations au d[t] coin. 1586

La batterie commença plus roide le lendemain, afin d'agrandir les bresches. Les assiégés tenoient six soldats déterminés au parapet du fossé, à couvert, pour tuer ou prendre ceux qui viendroient recognoistre les bresches; mais ils furent retirés en dedans pour le besoin qu'ils y faisoient. Sur le mydi, les quatre canons jouèrent environ deux heures contre le coin du costé du midy, tant pour achever d'abattre la muraille que pour abaisser le parapet, et les assiégés, en mesme temps, travailloient à relever autant qu'il en tomboit avec toute sorte de matière qu'ils avoient, à la mercy du canon. Les coulevrines continuoient leur bresche du costé d'occident, battoient en ruine le pied du rempart du d[t] coin; enfin l'esperon fut achevé de ruiner du costé du midy.

L'armée, donc, voyant le fossé de la ville ouvert, sans se mettre au hazard de recognoistre, et qu'il y avoit cent soixante-dix pas de bresche suffisante, après huit cents volées de canon, se prépare pour l'assaut du costé des coulevrines, venant plus à couvert et proche pour donner, et les assiégés aussi se préparent pour les recevoir en cet ordre : le capitaine Sabaut prend à garder la plate-forme et traverse qui fermoit de chaque costé la ruelle et la bresche ; le capitaine Pelras, qui n'alloit guère viste à cause de sa blessure, avec une troupe d'arquebusiers, fut placé derrière le moulin à vent, lieu eslevé, pour voir les bresches et courtines pour, en cas d'escalade, renforcer ceux qu'il verroit les plus pressés. On plaça quelques officiers avec bon nombre de soldats dans l'esperon, auxquels on recommanda de se bien défendre, sans espérance de secours. Durant l'assaut, la porte de la ville, qui toujours avoit demeuré ouverte, fut lors fermée. La batterie pressant plus sur les maisons de la ruelle qu'au coin, Portal, qui s'y estoit logé, jugeant qu'on vouloit attaquer par là, commanda à ses soldats de mettre chascun deux ou trois balles dans les arque-

1586 buses et ne tirer qu'à brusle pourpoint. Il fit planter son drapeau sur la breschè; mais il fut rompu et renversé à terre par le canon. Voyant cela il le fait monter sur le toit d'une maison voisine de la bresche, et, descouvrant bransler les ennemis pour venir à l'assaut, il exhorta ses soldats à se défendre courageusement, sans craindre aucun danger. Tous prièrent Dieu ardemment comme des gens qui défendoient leurs vies, leurs maisons et leur religion. Chacun donc estant à sa place, la cavalerie ennemie se logea tout à l'entour au plus près de la ville, comme pour empêcher que personne n'en échappast; les trompettes, tambours et les fifres firent leurs fanfares ordinaires.

La première pointe estoit commandée par le baron de Pourdiac, Saint-Paulet et Caravelles qui portoit une mandille de velours sur ses armes avec quatre soleils en broderie. Ils donnent sur les quatre heures, et, enseignes déployées, montent par la bresche du coin jusqu'au plus haut du rempart, où le capitaine Portal les attendoit à descouvert, la piquê à la main, ainsy que ceux qu'il avoit près de luy, qui, à coups de pique et d'arquebusades, renversèrent tous ceux qui s'essayoient de monter pour les forcer. Ce combat fut sanglant et cruel. On ne voyoit que rouler morts ou blessés dans le fossé. Le canon jouoit, parfois, pour favoriser les assaillans, desquels l'esperon estoit tout remply. Les assiégés ne jetoient pierre, ny ne tiroient arquebusades qui ne fist son coup. Portal fit jeter quelques grenades et cercles de chanvre et résine qu'il avoit apprestés à la haste. Un de ces cercles rencontra, par hasard, la teste d'un soldat et luy entoura le col, dont se sentant brusler, il se contourna de furie parmy les assaillans, et mit feu à l'arquebuse de l'un qui tua son compagnon, et aux fournimens qui esclatoient sur les voisins. Les grenades qui esclatoient dans la presse faisoient un désordre espouvantable. Le combat ayant duré longtemps, les assaillans furent rafraischis, et le combat échauffé de nouveau auquel les assaillans estoient fort mal menés de ceux qui défendoient la bresche, à

cause que les murailles d'occident et levant tenoient à couvert 1586
les assaillis. Enfin la nuict fit cesser le combat, et les assaillans, en se retirant, laissèrent l'esperon tout plein, où les assiégés ne le pouvoient voir sans monter au-dessus de la muraille. A quoy Portal voulant donner ordre et chasser un logement sy voisin de la bresche, y fit jeter un sy grand nombre de pierres qu'ils furent contraints d'en sortir; et, pour demeurer à couvert, ils se logèrent derrière le bastion, où ils ne pouvoient estre offensés par les assiégés qui ne les y pouvoient voir. Pour à quoy remédier, la nuict estant venue, Portal les y va attaquer et, avec grand meurtre, les desnicha de là.

Il n'est pas juste d'oublier de rapporter icy les services signalés rendus par les femmes portant toutes choses nécessaires pour rafraischir les soldats et réparer la bresche, nonobstant l'artillerie qui tonnoit toujours. Il fut remarqué qu'une d'icelles ayant esté emportée d'un coup, celle qui la suivoit ne recula point, mais occupa sa place, sans appréhender l'exemple sy espouvantable de sa compagne ; aussy s'estoit-elle trouvée au siége de Mazères quelque temps auparavant.

L'assaut ayant esté fini, les assaillans repoussés de la sorte laissèrent le fossé, la bresche et la contre-escarpe tous couverts de morts. Le régiment de Chattes y estoit presque tout demeuré, le nombre des morts ou blessés estant d'environ huict cents, parmy lesquels il y avoit nombre de capitaines et gens de qualité qui furent fort regrettés; ce qui mit en grand trouble le camp. Le reste de la nuict, on entendoit grand remuement de tous costés. Les assiégés ne dormoient pas, ains travailloient incessamment à réparer leurs bresches, dans laquelle nécessité il fut oublié d'escrire à Revel le succès de l'assaut attendu avec empressement et inquiétude de toutes les villes voisines, qui estoient en prières et oraisons pour le salut de cette pauvre ville qui ne se pouvoit sauver sans miracle.

Le lendemain 14me, l'armée fit demander les morts par un

1586 tambour qui s'en retourna sans response, les assiégés ayant peur que, par ce moyen, on ne recognust trop leur foiblesse; mais ils s'en repentirent le lendemain, parce que la chaleur et les grandes pluies faisoient puer les morts. La nuict venue, ils réparèrent l'obmission faite le jour devant, et escrivirent à Revel la relation de ce qui s'estoit passé.

Le 15me se passa sans rien faire qu'un abouchement entre le sr de Ferrals, sénéchal de Lauragois (1), et le cape Portal, auquel il demanda s'il ne seroit pas bien aise de sortir de là. L'autre luy dict qu'il s'y trouvoit fort bien; le sénéchal ajouta qu'il n'avoit rien vu encore et qu'il verroit bien d'autres efforts; Portal luy respondict qu'ils se défendroient bien encore mieux.

Le 16me, Portal voulant continuer ses advis à Revel, celuy qui portoit sa lettre fut pris et pendu. Les ennemis firent une response supposée qu'ils firent donner par un des leurs, par laquelle il estoit porté qu'il falloit se rendre après une sy verte résistance, faire la capitulation au plutost, n'ayant à attendre aucun secours. Cette finesse n'eust point d'effect estant descouverte par les assiégés.

Le 17me, les srs comte et Deyme escrivirent leur advis de ce qui se pouvoit entreprendre sur l'armée, auxquels fut respondu que cinq cents arquebusiers feroient un grand effect au quartier de l'artillerie, et que, en venant, ils le devoient advertir par le moyen d'un feu, et que, de leur costé, ils tiendroient un falot au clocher pour signal; en cas qu'ils vissent qu'il n'y fust point, cela leur signifieroit que l'armée estoit sous les armes et les attendoit. Sur le point du jour ils firent sortir dix soldats déterminés dans l'un des fossés, qui prirent et emmenèrent dans la ville trois soldats de Chattes qui leur dirent toutes les particularités.

La nuict du 21, lesdts srs comte et Deyme mandèrent de Revel

(1) Barthélemy de Roger, seigneur et baron de Ferrals, Saint-Benoist, Malras, Villemagne, Villepinte, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, sénéchal de Lauragais dès 1580.

le capne Laroque, de Caraman (1), avec sa compagnie portant 1586
les mandilles orangées, et plusieurs autres chargés de munitions nécessaires qui entrèrent heureusement dans la ville sans estre descouverts.

Le 22me, le secours s'estant rafraischi, il fut résolu de faire une sortie du costé du levant. Pour ce faire, le capne Pelras, blessé, fut laissé à la bresche pour la garder. La chose chaudement délibérée n'est pas plus froidement exécutée; car ils délogèrent le premier quartier aux despens de la vie presque de tous ceux qui s'y trouvèrent, puis s'en retournèrent aussy viste qu'ils y estoient allés. Les ennemis se voyant traités de la sorte décampèrent le lendemain, 23e dudt mois, prenant le chemin de Castelnaudary. Leur armée sera bientost dissipée après ce siége. Le sr de Deyme se rendit incontinent au Mas pour y voir ces vaillants hommes; et, ayant trouvé les bresches assez bien réparées, changea de garnison et s'en retourna à Revel avec les dts capitaines Portal, Pelras et Sabaut.

Peu de temps après, pour le service rendu par Portal, le duc de Montmorency luy envoya la commission pour commander dans le Mas et trois cents escus de présent.

Pendant ce siége les ennemis avoient par avance envoyé investir Brugairolles avec deux régiments. Le comte y avola incontinent au secours, prenant avec soy le capne Franc avec l'infanterie dont il jeta un secours notable dedans, qui, avec le mauvais succès du Mas, fit abandonner ce dessein.

Le 15me juillet, estoit arrivé à Viviès, près Castres, un acte horrible et barbare : la garnison du lieu s'en estoit allée faire une embuscade à celle de Saïx, et, n'ayant pas réussy, s'en retourna à Viviès. L'un d'iceux, nommé Caul, avoit quitté Castres pour la religion et estoit domestique de Delle Catherine de Sabatery, fille du procureur général (2) et veuve de feu Antoine

(1) Antoine-Jacques de Laroque, écuyer.
(2) Jean Sabatier ou Sabatery.

1586 de Martin, s^r de Roquecourbe et Viviès, retirée dans sa maison avec quatre enfans, deux mâles et deux filles, et deux belles-sœurs. Ce Caul demanda à la plus jeune de faire collation, elle descend avec sa servante pour luy faire tirer du vin. Caul voyant lad^te D^elle à la fenestre, respondant à Guilhaume d'Auriol, sieur de Boissezon, qui l'invitoit à aller à la promenade, comme elle se retiroit, l'autre luy donna un grand coup par derrière avec le bois d'un poitrinal sur la teste et la tua roide morte. Ensuite il blessa l'une des filles, l'une des belles-sœurs et une servante à coups de dague, et vouloit entrer dans la chambre où estoit le fils malade, pour le tuer. Une des belles-sœurs qui s'y trouva luy ferma la porte, et, par ce moyen, sauva sa vie et celle de son neveu. Celle qui estoit à la cave, oyant le trépignement, crie, et les voisins arrivèrent et se saisirent de cet exécrable meurtrier. Enquis pourquoy il avoit commis ces crimes infasmes et énormes, il respondict : c'est par l'induction du malin esprit; et ayant esté mené à Tholose, il fut mis à quartier la teste la dernière (1).

L'armée du mareschal de Joyeuse, dissipée à cause du siége du Mas, sembloit mettre en repos et en sûreté les villes de la Religion du haut Languedoc; mais voicy tout à coup la nouvelle d'une armée plus puissante, conduite par l'admiral de Joyeuse, qui venoit avec espérance de détruire tous ceux de la Religion. Son armée estoit composée de huict mille hommes de pied et huict cents hommes d'armes ou chevaux légers qui estoient la fleur de la noblesse de la cour, suivant le favory et beau-frère du roy auquel il protesta, prenant congé de luy, qu'il raseroit les villes de ceux de la Religion et feroit mourir leurs habitans, après quoy il iroit chercher le roy de Navarre, le tailleroit en pièces, ou le luy meneroit prisonnier. Ce jeune seigneur ne recognoissoit pas que le roy Henry troisiesme ne pouvoit considérer les armées que les ligueurs luy faisoient mettre sur pied

(1) Voyez les *Antiquitez de Castres* de P. Borel, livre II, p. 93, réimpression, et le *Journal de Faurin*, p. 141, réimpression.

par force que comme ses ennemis, dont il en estoit un par une 1580
lâche ingratitude envers son souverain et bienfaiteur qui l'avoit comblé de biens et d'honneur, luy ayant fait espouser la sœur de la reine, sa femme (1). Aussy ne manqua-t-il pas de donner advis de tout au roy de Navarre avec qui il avoit intelligence depuis qu'il avoit descouvert le dessein des ligueurs.

L'admiral donc, avec cette belle armée, s'en vint de l'Auvergne dans le Gévaudan et, pour prémices de son vœu et donner la première curée à sa bonne fortune dont il parloit sy souvent, attaque la ville de Maruéjols et la bat furieusement; ce qui fit qu'elle capitula. Et, voulant effectuer son vœu, il faussa la foy, au préjudice de la capitulation, il fit tuer tous les habitans, prendre à force les femmes et les filles, qu'il fit après tuer ou noyer, et les enfans; il brusla la ville et fit raser les murailles jusques aux fondemens, et, pour faire voir le triomphe de sa perfidie à la postérité, il fit planter au milieu de la place une colonne de marbre et y graver toutes les victoires de sa bonne fortune (2). Après, il alla assiéger le chasteau de Peire, qu'il prit par composition, et quelques autres petits lieux de peu d'importance aux environs. Ce succès luy enfla sy fort le cœur, qu'il délibère d'en aller faire autant à Milhau où Mr de Chastillon jeta quinze compagnies de fantassins sous St Auban, qui manda à l'admiral de ne se mettre pas en peine d'y mener l'artillerie, qu'il y feroit la bresche qu'il voudroit. Cette hardie bravade fit que l'admiral n'osa pas attaquer Milhau, et fut conseillé de ses confidents de faire halte jusqu'à ce qu'il auroit reçu nouvelles de son père et des autres ligueurs.

Pendant cette halte delà le Tarn, toute la noblesse ligueuse des environs le vint voir, particulièrement La Ginié qui fut

(1) Anne, duc de Joyeuse, amiral de France, avait épousé, par la faveur de Henri III, Marguerite de Lorraine, sœur de la reine Louise.

(2) Il faut voir pour cette affaire, ainsi que pour la prise de La Roche de Peire, le *Voyage de l'amiral de Joyeuse en Gévaudan*, réimprimé dans les *Pièces fugitives* de Ménard, t. II.

1586 fort bien reçu, se souvenant de l'avoir vu auprès de son père. Il conféra avec luy des moyens de faire vivre son armée sur ceux de la Religion, et le chargea d'aller recognoistre les lieux les plus propres, dans la montagne, pour l'y mener loger; il s'y engagea volontiers et luy promit de luy donner bientost des nouvelles. Il s'en revient à Murasson, d'où il part avec ses frères et dix autres bien montés, passa aux environs de Lacaune, et, traversant le vallon entre Gijounet et Berlats, trouva un soldat, nommé Rul, sur la porte d'un logis, qu'il tua d'un coup de pistolet et passa outre, vers la terre de Montredon (1); ce qui donna l'alarme à tout le voisinage. Le Causse, estant monté à cheval avec le chevalier de Marguerites qui se rencontra avec luy, suivy de quelques soldats ramassés, les poursuit et, estant arrivé à la rue de descente entre Vabre et Sénégas, les vit monter s'en allant vers Rasisse, où il les suivit jusqu'auprès du chasteau dans lequel La Ginié se retira, n'osant donner sur ceux qui les suivoient à cause de leur nombre et de la nature du pays. Le Causse, fortifié de tous ceux qui venoient des environs, mande partout pour avoir du secours. Le comte de Montgommery partit incontinent de Castres avec les capitaines Rascas, Bessières et Bousquet, fit traîner avec luy une coulevrine et vint à Réalmont joindre Tanus, gouverneur de l'Albigeois, d'où ils emmenèrent le canon. Le lendemain, 6ème sepbre, Boissezon le vint joindre avec la plus grande partie des troupes de la montagne, et d'abord ils font jouer le canon : Boissezon n'oubliant rien pour prendre La Ginié mort ou vif, pour la desloyauté qu'il luy avoit faicte l'année précédente au fort de Verrières, rapportée cy-devant.

Les assiégés voyant la batterie, dès la cinquiesme volée demandent à parlementer. Le comte prend conseil, après lequel La Barre (2) est envoyé pour recevoir Prat-d'aücou de la part des assiégés; auquel le comte dict qu'il n'y avoit moyen d'obtenir

(1) Ces localités se trouvent dans le département du Tarn.
(2) Pierre Galan, sgr. de La Barre et de Gijounet.

quartier, qu'en remettant La Ginié. L'autre, poussé d'affection fraternelle, jure et proteste, à la damnation de son âme, que son frère n'y estoit point et qu'il s'estoit sauvé : *Retournez donc dedans*, dict le comte, *et vous défendez bien*. Prat-d'aücou rentre dans le chasteau, le canon joue contre la muraille du pont, et après avoir tiré quelques volées, les capitaines et soldats, poussés d'impatience et de colère contre des gens qui en avoient mal usé en toutes rencontres, donnent l'assaut et mettent le feu à la porte, qui se prit aux escuries. Le capne Prades (1) dressa une eschelle contre la muraille et, suivy de nombre de soldats, monta dessus. La Ginié et ceux qui estoient avec luy (qui jusqu'à ce jour avoient fait les actions les plus hardies et déterminées entre tous les catholiques), sans se défendre, s'en allèrent cacher aux lieux les plus secrets de la maison. Les assaillants ayant enfoncé la porte sans résistance, tuent tous ceux qu'ils rencontrent : Prat-d'aücou le fut dans la cuisine; La Rouquette, son frère, dans la cave, et le reste qui fut tué alloit à treize personnes. Il n'y avoit à trouver que La Ginié. Boissezon s'y empresse; et, de peur qu'il ne se sauvast, alla garder la porte. Enfin ayant esté descouvert dans une cave, on crie à Boissezon qui y accourt fort joyeux, le trouve assis sur une barrique pressant extraordinairement qu'on luy baillast à boire. Boissezon tenant un piquet à la main, luy reproche la trahison de Verrières envers luy. La Ginié, tendant la main, luy demande pardon et le prie de se représenter l'incertitude du sort des armes. Boissezon s'emporte de ressentiment du passé et luy donne du piquet à la teste, ayant commandé au capne Monjou de le tuer, ce qu'il fit. Ainsy moururent ces trois frères, très-braves et courageux, quoique sur l'heure ils se montrassent fort faillis de cœur (2). Après, le comte mena 1586

(1) Bringuier ou Béranger Viala, dit le capitaine Prades, du nom de son village où il avait embauché quelques soldats.

(2) Le nom de famille des La Ginié, ou mieux *La Janié*, était *Albert*. Faurin nous dit : «.. *Ce seigneur estoit un des braves chevaliers que les papistes eussent en tout ce pays; lequel avoit fait longtemps la guerre et causé mille maux*

1586 le canon à La Roque, qui se rendit à luy, où il laissa garnison ; et, ayant laissé le canon à Réalmont, il s'en retourna à Castres avec la coulevrine qui, en passant, fit prendre la fuite à la garnison qui estoit dans Montpinié où il mit garnison.

Le désastre de La Ginié rapporté à l'admiral, l'obligea de faire partir le sieur d'Auterive pour aller aux nouvelles, de sa maison en hors; où estant, il manda à la noblesse et aux villes circonvoisines d'y venir pour apprendre les ordres de l'admiral. Tout le monde y accourt, entre autres les deux frères d'Ambres (1). L'advis en fut donné à Castres au capitaine Bousquet qui, avec le cap^ne Bessières, vont trouver le comte pour luy proposer de faire à cette assemblée ce qu'il venoit d'exécuter à Rasisse. Le comte, qu'on croyoit ne pas marcher de bon pied, songea un peu et leur dict qu'il n'avoit point de commandement du duc de Montmorency pour faire la guerre à la maison d'Auterive, et que son épée ne tranchoit point contre l'admiral de Joyeuse ny ceux de sa maison.

La nouvelle du sac et du massacre de la ville de Marvéjols donna l'espouvante aux villes de ceux de la Religion du haut Languedoc qui venoient de souffrir le choc de l'armée du père qui avoit eschoué au Mas. Sur ces appréhensions, on convoqua une assemblée à Castres, à laquelle le comte fit les propositions nécessaires pour la défense du pays. On y délibéra trois choses : 1° Un jeusne général par toutes les églises de la province pour apaiser l'ire de Dieu ; 2° que, incontinent après, on achèveroit les fortifications et muniroit les magasins; 3° qu'on

à ceux de la religion réformée. Le bruit estoit tel qu'il avoit fait mourir ou estoit cause de la mort de plus de huict cents hommes... » La Janié, juridiction de La Case-en-Sénégas, resta à la veuve d'Olivier d'Albert, Comtesse d'Eymery. Le château de Rasisse, canton de Réalmont, Tarn, appartenait alors à Jacques de Laroque, sieur du Travet, gentilhomme huguenot. Chose bizarre, cette place possédait une garnison protestante au moment même du siége dont il est question ici.

(1) Louis et Jacques de Voisins, barons d'Ambres.

députeroit au duc de Montmorency pour estre assisté de ses forces, afin que, conjointement, on put s'opposer à l'entrée de cette formidable armée dans le Languedoc. 1586

Suivant cette délibération, chacun se retira avec promesse de s'entr'aider; on célébra le jeusne partout avec une dévotion extraordinaire, depuis le soleil levé, jusqu'à son coucher; et fut vu, par effect, que ces prières portèrent plus de coup à leur délivrance que tous les armemens et fortifications, Dieu ayant envoyé incontinent un tel estonnement à l'admiral et à son conseil, qu'ils n'osèrent passer le Tarn pour entrer dans l'Albigeois, comme ils l'avoient résolu.

Cependant l'admiral faisoit halte au delà du Tarn, dans le Rouergue, infestant le voisinage des villes de la Religion. Le s[r] de La Vacaresse, gouverneur du pays, appréhendant avec raison pour S[t] Affrique et autres plus petites villes de la Religion, envoya demander secours au comte de Montgommery qui partit incontinent avec les compagnies de Bessière, Bousquet et Prades, et ses gensdarmes. La Vacaresse profite de l'occasion, sur l'advis qu'on luy donna que Thimoléon de Gouffier, marquis de Bonnivet, estoit arrivé au pays, et que, ayant esté surpris par la nuict, il s'estoit arresté à Villefranche de Panat, près Réquista. Il prie le comte de luy vouloir donner son infanterie pour aller enlever cette belle compagnie. Le comte part incontinent avec La Vacaresse, et, estant arrivés sur le bord du Tarn, il fait halte avec la cavalerie. La Vacaresse passa la rivière avec l'infanterie sur quelques meschantes barques, à un lieu appelé le Treil, et tira droit à Villefranche où il arriva le 7[e] 8[bre], quatre heures avant le jour. Il se logea avec sa troupe dans des jardins près la porte jusqu'à ce qu'il entendist le boute-selle; alors il donna à la porte, après l'avoir recognue, et, l'ayant enfoncée et tué une sentinelle, il fait crier : *Tue! Tue! Ville gagnée!* Bonnivet et S[t] Rimaut, qui estoient desjà levés, entendant l'alarme, mettent la tête à la fenestre et se voyant surpris et environnés sans pouvoir faire

1586 aucun ralliement (les autres estant au mesme estat), crient qui estoit celuy qui commandoit cette partie. La Vacaresse leur respond que c'estoit luy. Ils luy demandent quartier et se rendent sans faire autre effort. Bellegarde, jeune gentilhomme, guidon, arresté par des soldats de Castres et Roquecourbe, fut tué par eux en débattant à qui il demeureroit. L'enseigne et dix gensdarmes se sauvèrent dans une tour. La Vacaresse, qui n'avoit pas du temps à perdre sachant que dix gensdarmes estoient montés à cheval pour aller advertir l'admiral, se despêche; il fit tuer cinquante-cinq gensdarmes et fit un très-grand butin avec quoy, et le reste de la compagnie faits prisonniers, il s'en retourna avec la mesme diligence qu'il estoit venu, appréhendant d'estre suivy des ennemis qui estoient près. Il repassa la rivière à Las Rives, pour donner le change sy on l'eût attendu au lieu par où il estoit venu, et arriva heureusement où le comte l'attendoit, menant avec luy Bonnivet et les autres prisonniers, cent vingt grands chevaux de service (1), et un grand et riche butin consistant en vaisselle d'argent, habits, armes et beaucoup d'argent monnoyé. Cette troupe estoit des plus fortes, composée de gens de qualité, et toute entière, n'ayant encore esté dans le corps de l'armée qu'elle avoit suivie à petites journées. Les Rouergats eurent presque tout le butin, le comte ayant gardé les prisonniers qu'il fit mener à Castres. Là, le marquis fut traité fort civilement, logé chez Jean Pierre, bourgeois, avec la liberté d'aller par toute la ville où bon luy sembleroit. Il y demeura jusqu'au 29ème sepbre 1587, qu'il fut délivré moyennant douze mille livres de rançon.

L'admiral, piqué de cet affront fait à la barbe de son armée,

(1) Les *grands chevaux* étaient fort rares et très-recherchés en France au XVIe siècle. Sully, dans ses *Mémoires*, nous dit avoir vendu jusques à douze cents écus des chevaux qu'il achetait à vil prix à l'étranger. On voit le roi de Navarre, avant la bataille de Coutras, exciter l'ardeur de ses soldats par cette promesse : « Il n'y aura si petit entre vous qui ne soit désormais monté sur de grands chevaux... »

pour montrer son ressentiment, va assiéger Ayssènes (1), place forte d'assiette et hors de commandement, à part celuy d'une montagne inaccessible à laquelle il sembloit impossible de pouvoir monter le canon. Sur quoy ayant assemblé son conseil, personne n'y trouvant de remède, Louis d'Entragues, s[r] d'Auterive, dict qu'il falloit mettre une bourse avec cent escus à la bouche du canon, pour rescompense au régiment qui le monteroit. Les Lans-Kenets, qui aiment fort l'argent et le vin, s'offrent de le monter et en viennent à bout avec grande peine. La batterie jouant, les assiégés, qui ne se fussent jamais imaginés qu'on eût pu les battre, prennent l'espouvante et fuyent, la nuict. Le lieu fut occupé le lendemain et quelques autres chasteaux. 1586

Le comte de Montgommery, pour faire quelque diversion des entreprises de l'admiral, part de Castres et s'avance à Lacaune, frontière de Rouergue, d'où il fut attaquer le fort de Fraisse, qu'il emporta par capitulation, et, après y avoir mis garnison, s'en retourna pour recevoir le régiment de Montbasin, et les compagnies du comte Daufemont (2), avec lesquelles il s'en alla à Lombers et Réalmont pour s'opposer aux desseins de l'admiral qui, après la prise d'Ayssènes, s'en vint avec son armée vers Alby et Gaillac où il fit son abouchement avec le mareschal de Joyeuse, son père, et les députés des villes de son party; où fut délibéré d'aller attaquer Salvaignac, seule ville de la Religion en ce pays-là.

Le comte, Tanis et Deyme avoient résolu, à Castres, comme par diversion, d'assiéger Viviès; mais ce dessein fut interrompu, et l'admiral poursuivit le sien de Salvaignac qu'il commença de battre de neuf pièces d'artillerie. Il y avoit dedans cinq cents arquebusiers commandés par le capitaine Pénavayre et se défendant bravement. Par leur vaillance, ils firent sentir à

(1) Aveyron.

(2) Hercules de Montmorency, comte d'Offemont, fils du duc de Montmorency.

1586 l'admiral que la place ne se prendroit pas sans grande perte d'hommes, ce qui empêcha de donner l'assaut (1).

En cette année, décéda François de La Valette, seigneur de Cornusson, sénéchal de Tholose, sur la fin de décembre, après avoir fait la guerre à ceux de la Religion onze années, avec divers succès. Il estoit vaillant de sa personne et bon capitaine, sage et courageux; mais porté d'une grande ambition et gloire, ne sachant mettre aucune borne à ses entreprises. Il fit une signalée faute de n'avoir pendu son espée au croc quand il avoit acquis assez d'honneur, qu'il perdit après au siége du Mas-S[tes]-Puelles. On assure qu'il n'eut pas la force de survivre à ce mauvais succès qui le plongea dans un chagrin qui le mit au tombeau (2). Il fut ensevely à Tholose avec grande pompe, comme il le méritoit, laissant ses biens et sa charge de sénéchal à Jean de La Valette, son fils.

Nous finirons cette année par la piteuse catastrophe de Pierre de Peirusse, sieur de Boissezon, qui avoit reçu un affront au siége de Verrières, comme il a esté dict cy-dessus, par le manquement de foy de La Ginié dont il s'estoit bien vengé par la mort de ses deux frères et de ceux qui l'avaient suivi dans le chasteau de Rasisse. Il voulut aussy avoir sa raison de Verrières, qui estoit cause de son déplaisir, et l'assiégea derechef sur la fin de l'année. Après les approches, il voulut recognoistre le fossé avant de donner l'assaut; mais les assiégés l'ayant recognu, luy firent une salve d'arquebusades dont l'une, entrant par la visière, luy perça la teste, dont il mourut une heure après et fut porté à sa maison où il fut ensevely fort honorablement. Il fut fort regretté, comme un brave gentilhomme le méritoit. Il avoit couru de grands hasards en sa vie par son zèle envers le party,

(1) Salvagnac capitula le 4 décembre 1586 (Faurin). Voyez le *Journal de Charbonneau* dans les *Pièces fugitives*.

(2) Les *Annales* manuscrites de Toulouse portent à la date du 16 novembre 1586 : « Messire François de La Valette, chevalier de deux ordres, sénéchal de Tholose, décéda d'une maladie griefve que luy avoit causée les travaux desmodérés et les morfondements qu'il avoit pris au siége de la ville de Salvagnac. »

et estant trop entreprenant. Il décéda sans enfans, laissant ses 1586
biens à Aldonse de Peirusse, dame de S[t] Amans (1).

Le 1[er] janvier 1587 furent eslus consuls : Charles Bouffard, marchand; Michel Bousquet, capitaine; Falc Duver, et Pierre 1587
Austry, vieux, qui firent achever les bastions d'Ardène, d'Ampare, de S[te] Claire et autres réparations.

Il y eut grand estrif, au commencement de cette année, entre la ville et le comte, parce que les habitans irrités de ses desportemens, et surtout des ordinaires parlemens qu'il faisoit avec les ennemis, arrestèrent entre eux de parler aux consuls pour assembler un conseil, afin de se descharger d'un tel gouverneur. Deux difficultés se présentèrent : la division entre les habitans; et l'autre que le cap[ne] Bousquet, second consul, prenoit paye de gendarme en la compagnie du comte, qui le tenoit ainsi à sa cordelle. La première difficulté fut ostée au moyen de la réconciliation ménagée par de bons habitans qui, par leur entremise, effacèrent les querelles et renouvelèrent les anciennes amitiés, de mesme que les gardes d'un troupeau qui, s'entre-battant, à la vue du loup s'accordent pour luy courre sus; et le consul Bousquet fut entraîné par ses collègues qui estoient trois contre luy.

Les choses ainsy disposées, les consuls assemblèrent le conseil particulier auquel la proposition fut faite par le consul

(1) On trouve dans les *Registres secrets de la chambre de l'édit* trois lettres patentes d'abolition en faveur de Boissezon : La première, datée du mois de janvier 1635, l'excuse d'avoir occupé Olargues pendant deux ans et trempé dans le meurtre du comte de Clermont-Lodève; la seconde, donnée à Cadillac le 7 mars 1581, signée de Henri III et du roi de Navarre, nous apprend que Boissezon, appelé par les consuls de Brusque, avait secouru cette ville au mois de novembre 1579; enfin sa sœur obtint la troisième, le 2 novembre 1597 (Arch. de la H. G. fonds du parl.). — Aldonse de Peyrusse avait épousé en première noce Etienne de Caylus, chevalier de l'ordre du roi, sgr. de Colombières, etc..., dont elle eut un fils, François, sgr. de Rouairoux, mort jeune. Elle se remaria le 28 novembre 1575 avec Guillaume de Génibrouse, écuyer, sgr. de Saint-Amans, mort en juin 1592.

1587 Bouffard. La délibération porta d'assembler le conseil général, comme estant question d'une affaire bien importante et générale : il fut assemblé le 15 janvier; mais, avant d'opiner, le s[r] de La Garrigue fut prié de vouloir représenter à l'assemblée le juste ressentiment que la ville et le pays avoient contre les desportements du comte, fusse pour le général ou le particulier, ce qu'il fit sy dextrement et avec tant de jugement et d'éloquence, quoiqu'il ne fist pas profession de robe, qu'après avoir déchiffré de fil en aiguille, comme on dict, tous les desportemens du d[t] comte et les advis reçus par le premier consul, nonobstant les efforts des partisans du comte, par consentement général il fut délibéré de faire une députation de trois personnes de qualité devant M[r] le duc de Montmorency, avec de bons mémoires sur tous les points déduits par le d[t] s[r] de La Garrigue; et sur-le-champ furent nommés Jean Bissol, et les cap[nes] Mascarenc et Molinier de Lauzac (1), qui partirent incontinent pour l'exécution de la dicte délibération. Le comte, estonné de se voir ainsy délibérer à sa barbe par un conseil général qui poursuivoit sa destitution, ne savoit que devenir; et, ayant assemblé ses confidents, entre autres le juge Lacger, L'Espinasse, syndic, les s[rs] de Landes, Elias Le Roy et quelques autres qui, non tant pour le bien qu'ils voulussent au comte que en haine des s[rs] de La Garrigue et de La Grange, frères, luy conseillèrent de monter à cheval et d'aller en personne soustenir ses intérêts devant le duc, luy disant que sa personne pourroit servir à adoucir le duc et gagner les esprits de ceux qui estoient près de luy. Il les crut et arriva à Lunel en mesme temps que les députés, où ils trouvèrent le duc qui, ayant pris cognoissance de l'affaire, la tira en longueur. Cependant nous continuerons à dire ce qui se passa à Castres.

(1) Ce doit être Ramond Molinier, capitaine, *proche parent des seigneurs de Tourène*. On trouve un peu plus tard (1617) un Pierre de Molinier, capitaine, commandant le château de Calmont-Dolt, en Rouergue.

Le capitaine Franc, des plus affidés au comte, estant revenu de l'accompagner au bas Languedoc et voulant passer de Castres à Damiatte, prit une troupe de soldats pour assurer son chemin qu'il prit par Cuq (1) qui tenoit pour Castres. Estant arrivé près de La Mouline, il entend l'escarmouche de la garnison qui estoit sortie sur ceux de Lautrec qui ravageoit les paysans au voisinage du chasteau. Il fit un peu halte pour voir quel chemin il falloit prendre, ou s'il falloit marcher. Sur quoy, chacun disant son advis avec désordre, luy, qui n'estoit pas leur capitaine pour les commander absolument, se laisse entraîner à prendre le pire, de manière qu'estant arrivé à une petite métairie, dicte La Vidalié, il y trouve les ennemis qui le chargent, l'infanterie à front et la cavalerie à dos. Franc, se voyant surpris et enfermé, se va jeter dans cette métairie avec sa troupe effrayée qui s'y renferme en désordre, l'ennemy ayant failly entrer pesle mesle avec eux sans la résistance de deux soldats de Castres appelés Coustellassy et Laprune. L'effroy les empescha de combattre pour tenir les ennemis esloignés; lesquels, prenant leur advantage, mettent le feu à la métairie et contraignent Franc à parlementer et se rendre à discrétion, contre la volonté mesme des soldats. De trente qu'ils estoient, il en fut massacré treize de sang-froid, la plupart par La Ginié, en vengeance de ses frères morts à Rasisse. Franc et treize autres furent menés à Lautrec avec grand danger, La Ginié continuant tous ses efforts pour les tuer comme les autres; le reste demeura dans la métairie, aimant mieux hasarder le péril du feu que de se commettre à la tuerie, et se sauvèrent. Les morts furent emportés à Castres, et le capitaine Franc, qui avoit fait de très-belles actions en sa vie, perdit son honneur en un moment. Ce qui doit apprendre à un capitaine de ne se servir, tant qu'il pourra, de soldats volontaires et peu cognus, sur lesquels il n'ait pas un pouvoir absolu, de peur qu'au besoin ils ne le fassent perdre. 1587

(1) Cuq d'Albigeois. C'est le 3 février qu'eut lieu ce combat (Faurin).

1587 Un malheur ne vient jamais seul. La rigueur de l'hiver éboula un grand pan de muraille du chasteau de Lombers, du costé de la ville. D'abord le s^r de Tanus, gouverneur de l'Albigeois, y court avec toutes ses forces, et envoya advis de tout costé pour avoir secours. Le siége se forme avec grande espérance de succès; mais la jalousie entre les commandants ayant donné lieu à quelque désordre, d'où provint la négligence, donna moyen à Louis de Voisins, baron d'Ambres, d'envoyer du secours qui, estant entré, obligea les assiégeans à se retirer (1).

Sy la guerre estoit cruelle en Languedoc entre les deux partis, elle ne l'estoit pas moins aux provinces de Guyenne, Saintonge et Poitou, remplies d'ennemis qui fatiguoient extrêmement le roy de Navarre. Celuy-cy se voyant environné de toutes parts et ses ennemis croistre en nombre et en malice, convoqua une assemblée générale à La Rochelle où fut arresté l'ordre d'une légitime défense contre cette injuste oppression et, pour appaiser le ciel et conjurer cette grande tempeste, de célébrer un jeusne général par toutes les Églises de France, pour implorer la protection de Dieu envers ces pauvres Églises et la personne du roy qu'on vouloit perdre, avec le roy de Navarre, pour transporter la couronne dans la maison de Lorraine. Cette dévotion fut généralement faite par ceux de la Religion.

Le 28 mars, il chût une sy grande quantité de neige par tout le Languedoc, que sa pesanteur accabla plusieurs maisons, abattit les oliviers et autres arbres, éboula les murailles en plusieurs lieux et fit mourir la chasse (2) à la campagne, en telle sorte qu'on n'en vit presque point de toute l'année.

Ce pendant, la guerre se faisoit chaudement d'un et d'autre costé. Le s^r d'Ambres, averty que la garnison de St Paul sortoit

(1) Le 28 février, une partie du château de Lombers s'écroula. Dès le lendemain les protestants commencèrent le siége de la ville. Il dura jusqu'au 8 mars (Faurin). Voyez *Mémoires du baron d'Ambres :* Pièces fugitives, t. II.

(2) C'est-à-dire le gibier.

imprudemment après ceux qui leur venoient donner de fausses alarmes, ramassa des troupes qu'il alla loger en embuscade derrière Teyssodes; et, pour les attirer, envoya quatre cavaliers bien montés qui se présentèrent sur l'éminence à la vue de S[t] Paul; où ayant esté remarqués, Sébastien de Chasteau-Verdun, s de La Rasarié, gouverneur de S[t] Paul, monte à cheval avec la garnison et les habitans, et se met aux trousses de ces coureurs qui se retiroient viste à Teyssodes pour les mener dans l'embuscade; et, passant à La Cadicié, il obligea le cap[ne] Molinier qui estoit là pour assurer la récolte au conseiller Molinier, s[r] de Tourène, contre Paul de Corneillan, s[r] de La Brunié, qui la luy contestoit; avec tous lesquels il monta à Teyssodes où il ne fut pas arrivé, qu'il se vit environné de tous costés et sy furieusement surpris, qu'il se vit rompu avec peu de combat, quarante-trois estant demeurés sur la place. Cette perte fut grande à ceux de S[t] Paul où le gouverneur n'osa retourner de quelque temps. Cecy arriva le 10[e] may. 1587

Il est raisonnable de voir la poursuite des députés de Castres contre le comte de Montgommery. Restés, comme nous avons dict, à Lunel, après une favorable réception, il leur fut dict de remettre leurs mémoires entre les mains du conseil du duc qui les trouva graves et de grande importance; en telle sorte que le duc, ne voulant pas fascher la ville en sa poursuite ny ruiner le comte en luy ostant le gouvernement, prit expédient pour les obliger à quelque accommodement par la longueur; mais, voyant qu'il n'y pouvoit porter les députés, il donna commission à Pierre de Beauxhostes, son maistre de requestes, de se transporter en la ville de Castres pour luy rapporter au vray le sentiment général de la ville et les particularités de toutes choses. Les confidens du comte remuèrent toutes pierres pour pratiquer les voix; et, s'estant trouvés au conseil, furent bien estonnés de voir persister la ville en ses plaintes, et demander que le comte fust destitué. Ils prennent un autre expédient : estant assurés de

1587 la faveur du commissaire, ils luy font présenter requeste au nom des autres villes du diocèse, comme membres qui devoient estre ouïs et consultés sur une affaire commune et de telle importance, demandant l'assemblée du diocèse; ce qui leur ayant esté accordé, on cabale de tous costés pour faire venir des députés favorables, lesquels, dans l'assemblée, nonobstant ce qui leur fut représenté par ceux de Castres, firent enfin conclure que le duc seroit supplié de vouloir assoupir toutes ces mésintelligences, et, vu la nécessité pressante de la guerre plus eschauffée, de continuer le comte en son gouvernement. Beauxhostes, saisy de la délibération du diocèse, retourna auprès du duc. Nonobstant la persévérance de la ville et la délibération du conseil général prise en la présence du commissaire, le duc confirma le comte sur la requeste du diocèse. Les députés s'en revinrent sans vouloir prendre cette ordonnance, et tesmoignèrent leur mécontentement. Le comte les suivit après, ayant reçu une vive exhortation du duc de se mesnager mieux à l'avenir, et de vivre bien avec la ville; où arrivant, il fut reçu avec quelque difficulté : il n'y eut que ses confidens qui en tesmoignèrent satisfaction.

Ce jugement fut rendu par le duc lorsqu'il estoit aux environs de Nismes pour oster Remoulins des mains du colonel Alphonse Ornano qui incommodoit Collias et Marguerites, où il y avoit garnison en tout ce pays-là; et, pour cet effect, Mr de Chastillon réduisit par siége, ledt Remoulins à toute extrémité. Sur quoy ledt Alphonse ramassa, pour le secourir, des troupes considérables, ayant mandé ces mots à Mr de Chastillon : *Vous saurez que j'iroy secourir les assiégés. Tenez-vous prest, car on ne m'en sauroit empescher.* Estant arrivé en vue du siége, il détache une grande partie de ses troupes qui font l'attaque, et, ce pendant qu'il amuse les assiégeans, il jeta le secours de l'autre costé, et après un long et sanglant combat, il se retira au St Esprit et obligea, par ce moyen, Mr de Chastillon de se retirer quelque temps après.

Le duc de Montmorency, ayant recouvré ses troupes, sort de Béziers et s'en va à la vue de Narbonne, d'où le grand prieur de Joyeuse sortit, et, les armées estant en vue, après que l'artillerie eut joué assez vivement de part et d'autre, le duc commanda un gros de sa cavalerie pour aller charger celle de l'ennemy qui, après une vigoureuse résistance, fut renversée et le grand prieur de Joyeuse porté par terre sous son cheval, en estat d'estre tué ou de rester prisonnier; mais sur ce temps-là, fort heureusement pour luy, les s^rs de Colombières et de Pujol, commandant sous le duc, firent sonner la retraite, et, par ce moyen, il se sauva et fit de grands maux à ceux de la religion. 1587

Après cela, le roy de Navarre escrivit à Mr de Chastillon de passer au haut Languedoc pour joindre les troupes qu'il y lèveroit avec celles du bas, faisant en tout deux mille six cents hommes, avec lesquelles il passa en Lorraine pour y recevoir les troupes allemandes qui venoient au secours du roy de Navarre, pour le payement desquelles le haut Languedoc contribua de dix mille escus qui furent portés et remis par Jean Bissol et Michel Pélissier, bourgeois, entre les mains du s^r de Serres, ministre, qui en faisoit la recepte, dans l'histoire duquel on peut voir les particularités de ce voyage.

Ce pendant, à Castres, il y avoit toujours grande rumeur entre les habitans et le comte, nonobstant l'ordonnance qu'il avoit obtenue, jusqu'à en venir aux mains; en telle façon, qu'il fallut qu'il s'accommodast et fit espérer de vivre mieux à l'advenir, et faire la guerre avec plus de chaleur; ce qui luy fit restablir sa compagnie de gensdarmes, dont il donna la lieutenance à Marc-Antoine de Rabastens, fils du vicomte de Paulin. Leur ayant fait faire montre, ainsy qu'aux gens de pied, il monta vers La Caune, où nous le laisserons pour parler de Brugairolles (1).

Le capitaine Fournier, gouverneur de Brugairolles (voyant les tromperies qu'on faisoit à ceux de la religion auxquels on

(1) Ou mieux Brugaironnes, Aude.

1587 enlevoit, sous prétexte de paix, toutes les places qu'ils tenoient, et après on n'observoit rien à leur esgard de ce qui leur avoit esté promis), s'estoit toujours maintenu dans Brugairolles et y avoit fait de si bonnes fortifications, qu'elle n'estoit prenable que par famine. Après la mort de Fournier, on donna ce gouvernement à Arnaud du Ferrier, sr du Vila, à cause de son mérite et de la commodité qu'il avoit de se venger de ceux de Carcassonne qui, injustement et par attemptat, avoient fait mourir feu son père (1) l'an 1568. Il avoit esté eslevé par son oncle, le sr du Ferrier (2), conseiller au parlement de Paris, ambassadeur à Venise et au concile de Trente, et s'estoit retiré, dès qu'il eut l'âge, pour en venir poursuivre la vengeance; ce qu'il fit depuis l'an 1575 jusqu'à sa mort; auquel effect il avoit fait ligue avec les srs de Rocles, Castelrein, Labastide, Comelles, St Couat, Darmissa, Malves et autres qui, tous, couroient sur Carcassonne, sans faire quartier à personne, et désespéroient tout ce pays; ce qui obligea les diocèses de Carcassonne, d'Alet et St Papoul de s'engager à périr ou à enlever cette espine. S'estant assemblés au mois de may 1587, ils eslurent pour chef Antoine-Scipion de Joyeuse, grand prieur, et l'aisné de Mirepoix (3) qui, ayant fait un corps d'armée considérable, vint attaquer Brugairolles et commença de la battre. Mais, voyant qu'ils n'avançoient rien, ils se résolurent de l'avoir par famine et firent une circonvallation défendue de forts et d'artillerie. Ce que le Vila voyant, il sortit de la place, ayant laissé le capitaine Fosse pour y commander, et s'en alla trouver le duc de Montmorency, où nous le laisserons pour voir ce qui se faisoit au pays.

Le baron d'Ambres faisoit toujours cruelle guerre à ceux de la religion, par intelligences et pratiques qu'il entretenoit de

(1) Barthélemy du Ferrier.

(2) Arnaud du Ferrier, jurisconsulte célèbre, mort en 1585.

(3) Jean VII de Lévis, seigneur de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne, mort à Toulouse en 1603.

tous costés, en corrompant ceux qui le vouloient escouter, qu'il faisoit souvent pendre, et par embuscades, pour surprendre les lieux et les garnisons, comme il avoit fait à S[t] Paul et Briatexte, et par courses, en ramassant des troupes de tous costés, ayant la direction de tout le pays dépendant de la Ligue. Avec ses bandes, il se jetoit à l'improviste, comme le 16 juillet : Estant sorty de Lavaur avec des notables troupes, il alla attaquer Appelle et en suite Péchaudier, deux forts qu'il battit, pilla et brusla, et après se retira viste (1). Le comte de Montmorency, qui avoit esté appelé au secours, l'ayant trouvé retiré et à couvert, attaqua en revanche les forts de Clauzade, Cauquillous et Salvayre qu'il prit et brusla, puis s'en retourna aussy de son costé (2). 1587

Le 8[e] décembre, le cap[ne] Bessière fut tué par un nommé Menoye, originaire de Cambounés, qui, estant son soldat, avoit esté battu et maltraité par luy, ce qui luy fit quitter le party et la religion, et se retirer à La Bruguière ; où estant, il fit partie avec une troupe de soldats pour aller faire embuscade au bois de Vialavert, sur le chemin de Castres à Brassac. Bessière, ayant quelques affaires à la montagne, prit occasion d'y monter ce jour-là avec le prévost ; et, comme ils furent près du bois, il commanda à un soldat, nommé Fontarel, de s'avancer pour recognoistre ; mais il fut arresté par l'embuscade. De quoy Bessière se trouvant fasché et voulant recouvrer son soldat, donne et charge cette troupe logée advantageusement à la faveur des arbres et des rochers qui la couvroient. Ils l'attendirent de pied coy et, à l'approche, le reçurent de quatre coups de poitrinal qui, luy ayant percé le petit ventre, le tombèrent à terre, et son ennemy estant accouru, le trouvant en mauvais estat, luy

(1) Le château d'Appelle (6 kilomètres O. de Puylaurens) fut assiégé par huit cents hommes et se rendit après avoir reçu soixante coups de canons. *Ce lieu était dégarni* de défenseurs (Mémoires d'Ambres). Péchaudier est à 5 kil. S. d'Appelle, Tarn.

(2) Près de Lavaur (Tarn). Clausade se défendit bien. La garnison, composée de quarante hommes, fut passée au fil de l'épée.

1587 coupa la gorge et, pour comble de cruauté, luy fourra une pierre dans la playe. L'ayant despouillé tout nud et pris son cheval, ils se sauvèrent sans que le prévost osast entrer dans le bois, ains s'en retourna à Castres pour porter cette mauvaise nouvelle qui fit monter le comte à cheval à l'instant pour aller voir l'estat de Bessière qu'il fit emporter mort à Castres où il fut ensevely le lendemain avec honneur, ayant laissé une fort bonne réputation de sa vie et une fille pour hériter ses biens.

Nous avons dict que le s[r] du Vila estoit allé trouver le duc de Montmorency pour obtenir secours. Il en arriva sur la fin de septembre et rencontra le comte à La Caune où il s'estoit avancé pour profiter de l'occasion. Il y avoit deux mille hommes de secours, des troupes des s[rs] de Fosseuse et Monbasin, auxquelles le comte joignit les siennes avec un canon de Castres et celuy de La Caune et alla assiéger Murasson qui, après une vigoureuse résistance des trois capitaines qui estoient dedans, se rendit par capitulation bien observée.

Ces capitaines et soldats se jetèrent dans Postomis, en sortant de Murasson, où d'abord ils furent investis, et, le canon ayant fait bresche suffisante, le comte donna l'ordre à Raimond de Goudon, s[r] de Brignac, de donner, ce qu'il fit courageusement, car ayant esté porté à terre d'une arquebusade en montant la bresche, ses soldats, au lieu de poursuivre, s'estoient arrestés pour le secourir; mais luy leur cria de pousser et les anima sy bien qu'ils forcèrênt la bresche, nonobstant qu'ils eussent à combattre les ennemis et le feu qu'ils y avoient allumé. Estant entrés, ils les contraignirent de se retirer au chasteau où ils obtinrent composition à vies et bagues sauves. Après, le comte prit Roquecesière, La Verdole et divers autres forts, puis se retira avec ses troupes et canons à Réalmont (1).

(1) Faurin met la prise de ces derniers forts avant celle de Murasson. Voici l'ordre qu'il suit : Le dimanche 16 août, le canon sort de Castres; prise de Roquecésière, de La Bastide et Saint-Cirice, puis Poustomis battu de quatre-vingts coups

Ce pendant que le comte eslargit la montagne, les catholiques de Lautrec exécutent un dessein sur Roquecourbe, après l'avoir communiqué au baron d'Ambres qui estoit venu exprès à Lautrec, le 6e 8bre. Il les assura qu'il viendroit à leur rencontre, grand matin, avec toute la cavalerie pour empescher que ceux de Castres ne leur fissent mal à leur tour. Les entreprenans s'estoient logés aux ruines du chasteau pour exécuter à la pointe du jour. Une fille les ayant découverts se mit à crier, ce qui obligea les autres de se sauver et prendre le chemin de Cieutat et St Germier; ceux de Roquecourbe les poursuivent et mandent à Castres de sortir pour leur couper chemin. L'alarme sonna, et le monde courut à l'Albinque. Les capnes Mascarenc et Vignevieille ayant pris deux cents de ceux qui estoient accourus, les rangent et se mettent à leur teste, s'en allant fort en désordre et courant pour attraper ceux qui se retiroient. Le jeune vicomte de Paulin monte aussy à cheval et y engage le sr de Deyme qui ne faisoit que passer. Tout cela va avec le mesme désordre et sy viste, que quand ils furent à vue de Cieutat ils estoient demy morts les uns et les autres, estant hors d'haleine, sortis de la ville à jeun. Ceux de Lautrec furent rompus par Deyme qui s'estoit escarté avec dix ou douze cavaliers pour aller recognoistre; les ennemis se trouvèrent en très-grand désordre dans la maison de Devic où tout le monde estoit dans un horrible effroy, et, sans le capitaine Viala, qui fit bonne mine, ils se fussent laissé massacrer sans défense. Deyme, ayant vu tous ces fuyards enfermés, s'en retourna trouver le vicomte qui faisoit halte au carrefour du grand chemin de Castres à Réalmont et de St Germier à la Boulbène. L'infanterie de Castres investissoit ces effrayés de tous costés, sans qu'ils pussent se remettre, n'ayant que Viala qui entretenoit l'escarmouche avec quelques soldats. 1587

de canon et pris le 20 du même mois, enfin La Verdole. Murasson se rendit le 6 octobre seulement. Ces villages font aujourd'hui partie du département de l'Aveyron, frontières du Tarn.

1587 Sur ce temps-là, le baron d'Ambres, qui estoit party grand matin de Lautrec avec 50 mestres bien ajustés de toutes choses, approchoit de Saint-Germier. Entendant le combat et voyant le feu, il crut que ses gens estoient fort pressés et vint viste tout droit à Cieutat où il commanda Lacam et Latour pour recognoistre, et luy s'avance avec ses gens bien rangés. Ayant descouvert le vicomte là-bas au carrefour (en désordre comme n'appréhendant rien et la plupart des siens à pied pour aller donner contre les assiégés) à la teste de cette infanterie ramassée, il crie à ses coureurs : *Donne! donne!* et suit avec impétuosité, surprenant le vicomte qu'un des lanciers perce d'outre en outre, ainsy que son cheval, et le porte mort à terre. Par la mesme charge, les capitaines Bousquet et Maison-Neuve furent renversés par terre.

Le reste, venant au secours du vicomte et le trouvant mort avec quelques autres, au lieu de faire la charge entière, fait un caracol et s'en retourne vers l'infanterie qui estoit en désordre, poursuivie des ennemis pesle-mesle, s'entre-battant toujours, jusqu'à ce que, estant parvenus au grand chemin vis-à-vis de Roquecourbe, ceux du vicomte firent ferme, et, se tournant, chamaillent sur la troupe d'Ambres. Il y en eut un qui luy tenoit l'espé aux reins au défaut de la cuirasse, et l'alloit tuer sy Ambres n'eust esquivé; il n'en resta que blessé. Le cadet de Puechbélou donna sur la main de la bride à Deyme et le mit hors de combat; auquel le cap^ne^ Molinier donna un coup d'espée sur la teste dont il l'estourdit, et cria à Jacques Fournes et Bourdairols qu'ils achevassent led^t^ cadet, l'appelant révolté, en sorte que l'un d'iceux, en tournant de son cheval, luy donna un sy horrible coup d'espée, qu'il luy fendit l'espine du dos, depuis le col jusqu'au fondement. Ils allèrent en fuyant ainsy jusqu'au lieu appelé Lasfontanelles, où les ennemis les quittèrent pour s'en retourner.

Les troupes assiégées dans Cieutat voyant la chance bien

tournée et ceux qui les assiégeoient en désordre, sortent et, joints à la cavalerie, dispersent toute cette infanterie qui fut taillée en pièces, se sauvant qui çà, qui là, sans que Mascarenc et Vignevieille y pussent donner ordre. Pour Marchet, qui estoit posté plus haut du costé de S[t] Germier, il s'y retira avec ses troupes. 1587

Après quoy, led[t] s[r] d'Ambres, voyant ses ennemis retirés, se contenta, sans passer plus avant, d'avoir délivré les siens et fit halte pour retirer ses troupes, puis se mit incontinent à la retraite vers Montpinier.

Les premiers fuyards ayant porté cette nouvelle avec l'effroy qui les suivoit, rapportent que tout y estoit mort; ce qui mit toute la ville dans un extrême trouble et désolation, qui fit courir tout le monde à l'Albinque. Le s[r] de La Grange, qui s'estoit retiré depuis les dernières ingratitudes et injustices reçues, s'y rend, et ayant ramassé une troupe des présents et les ayant mis en ordre, se met à leur teste pour aller au secours et sauver les fuyards qu'il trouva esparpillés, venant les uns après les autres; il les renvoyoit se raffraischir à la ville, craignant qu'ils ne missent l'espouvante dans sa troupe, et continuoit son chemin vers Cieutat.

Outre le jeune vicomte de Paulin, furent tués les capitaines Bousquet, second consul; Maison-Neuve, le jeune; Cluzel et cinq autres cavaliers. L'infanterie fut malmenée : Le cap[ne] Vignevieille, arresté prisonnier, fut tué de sang-froid; le baron de La Nogarède resta prisonnier avec les cap[nes] Mascarenc et Auriol. Du costé des ennemis, Puechbélou, deux autres cavaliers et le sergent Farrabosc restèrent sur la place, par la charge de Deyme. Tous les morts de Castres y furent portés et ensevelis, entre autres Bousquet sur la bière duquel fut mise la robe et le chaperon (1).

(1) Les Mémoires du baron d'Ambres nous disent : « Il s'en trouva de morts plus de deux cents, tous de Castres... » Faurin donne le nom des principales victimes de ce combat.

1587 Cet accident hasta le retour du comte qui revient à Castres avec ses troupes et canons, et, trouvant la ville en meilleur estat qu'on ne luy avoit dict, passe tout droit à Revel pour le secours de Brugairolles. En passant, il attaqua La Gardiole, le 18e 8bre; par le conseil du capitaine Portal, il dressa la batterie du costé du chasteau où, après avoir fait bresche, l'ordre de l'assaut ayant esté donné, le capne Couton, qui commandoit dedans, demanda composition; auquel effect Portal eut ordre de savoir ce qu'il demandoit, et ouy les assiégés, voyant leur espouvante, leur conseille de ne barguigner point, et de venir trouver le comte; mais, comme ils furent longs et ne se tinrent pas bien sur leurs gardes, les assiégeans entrèrent par la bresche au chasteau et de là dans la ville; ce qui estant rapporté au comte, il y envoya le capne Portal pour empescher le violement des femmes et des filles, ce qui fut fait fort exactement, et tous autres désordres, hors le pillage dont on ne put empescher les soldats; mesme les religieux d'Ardorel, retirés là-dedans, furent mis en sûreté par Portal, le 19e 8bre.

Cette entreprise ayant réussy, sans grande apparence à cause de la forteresse de la place, le comte y ordonne une garnison. Sur ce temps, l'advis luy est porté que le grand prieur estoit arrivé à Dourgne avec une grande suite de cavalerie et infanterie pour le secours de La Gardiole. Portal conseilla au comte de faire marcher en diligence le canon à Revel, et d'envoyer l'infanterie à Paleville et Poudis, ce qui fut exécuté avec diligence; mais à peine le canon arrivoit au pont de la Maïré et l'infanterie à leurs quartiers, que le grand prieur arriva avec six cents mestres et huict cents arquebusiers, lestes pour donner, et, trouvant la place prise, il se tourmente, proteste de faire pendre Couton s'il le peut attraper, et se met incontinent aux trousses du comte. Quoiqu'il apprist, par les chemins, qu'il estoit arrivé à Revel avec les canons et les régimens dans leurs quartiers, il ne désista point, croyant de les surprendre. Il les trouva qui se retranchoient,

nonobstant quoy, il les assaut rudement et est reçu avec grand courage, de manière que, après un long et cruel combat, le grand prieur se retira à En-Garrevaques, sur le point que le comte partoit de Revel pour aller soustenir son infanterie; mais, ayant appris la retraite du grand prieur, il s'en retourna à Revel. 1587

Ce voisinage des ennemis avec de sy belles troupes, fit que le comte se tint sur ses gardes et n'alla point, suivant son dessein, de longue au secours de Brugairolles, se résolvant d'attendre le duc de Montmorency qui venoit avec quatre mille hommes. Il partit de Revel pour aller au-devant de luy, le 25e 8bre. Sur le causse de Caucalières, le duc donna ordre à sa cavalerie d'aller loger au vallon, à La Crousette et à Roquecourbe, et vient à Castres avec sa compagnie de gensdarmes qui fut logée dans la ville avec les volontaires. Il renvoya l'infanterie dans la chartreuse où on leur porta des munitions de Castres.

Le duc ayant mandé sa cavalerie, au 28e tout se rendit à Castres, et, l'ayant fait passer par la porte Neuve, sur le chemin de Saïx, il fit ranger à main droite sa compagnie de gensdarmes de deux cents mestres, François ou Albanois, conduite par son lieutenant Colombières et signor Albert, Albanois, enseigne; celle de Hercule de Montmorency, comte d'Auffemont, suivoit, conduite par le s^r^ de Bertichères, lieutenant; puis celle du comte de Montgommery, d'Andelot, de Montpezat (1) et de Tanus. A gauche le chemin, entre deux, estoient les compagnies des chevau-légers de Jacques de Luquo, Francisco Bebio, Luquisso Pelisso et du baillif de Monaco, Provençal, presque tous lanciers. Cette cavalerie fut exactement recognue par le duc, sorty avec une grosse troupe de seigneurs, gentilshommes et volontaires, luy monté sur une jument de barbarie alezan bruslé, portant sa cuirasse et, au-dessus, une casaque noire avec quatre fleurs de lys en croix devant et derrière. Après, ayant

(1) Henri de Lettes des Prez, marquis de Montpezat.

1587 recognu toutes les troupes, il alla passer au gué de Viviès et l'infanterie à Saïx, et s'alla loger au haut, vers les Carayos pour voir cette plaine de Lauragois, qu'il disoit estre un des plus beaux pays du monde, où il fit halte, attendant que les consuls de Viviès, Soual et Sémalens luy portassent les clefs; ce que ceux de Soual ayant fait, le duc, sans retarder davantage, s'en alla droit à Revel et, le lendemain matin, renvoya sa cavalerie à Puylaurens, St Paul, Cuq et Sorèze, et les régimens d'infanterie aux villages des environs, n'ayant gardé dans Revel que les gensdarmes et les volontaires.

Le lendemain, 30e 8bre, le duc reçut nouvelles, par courrier exprès du roy de Navarre, de sa victoire à la bataille de Coutras où l'admiral de Joyeuse et St Sauveur, son frère, demeurèrent morts sur la place, avec une entière défaite de toute cette grande et redoutable armée, tout au contraire de ce qu'il avoit promis au roy en prenant congé de luy l'année précédente, disant qu'il luy mèneroit prisonnier le Navarrois ou le feroit mourir. Le duc fit rendre grâce à Dieu et un feu de joye au bruit du canon et de la gendarmerie. Il fit un beau présent au porteur de la nouvelle. Le s^r^ d'Audon le vint trouver dans cette grande réjouissance, avec sa compagnie de gensdarmes et une belle troupe d'infanterie.

Le temps estoit fort rude et on ne pouvoit hasarder de mener l'armée au secours; seulement, par diversion, on attaqua Montagut; mais la rigueur du temps contraignit le duc à la retraite et le fit retirer à Castres, laissant les troupes aux s^rs^ de Montgommery et d'Audon, pour moyenner la délivrance de Brugairolles; et le s^r^ du Vila eut ordre de s'en aller avec le cap^ne^ Portal, Marchet et leurs compagnies pour les jeter dans la place.

L'ordre donné, le s^r^ du Vila, assisté des susnommés, partit la nuict, et, à la faveur d'icelle, franchit heureusement les tranchées et entra dans Brugairolles où ayant vérifié les vivres, il en

trouva fort peu, de manière qu'il se résolut d'en sortir toutes 1587
les bouches inutiles. A cet effect, après beaucoup de larmes et de gémissemens, on ramassa les femmes, les enfans et tout ce qu'il y avoit de bouches inutiles, qu'il fit sortir et conduire heureusement à Besplas et de là à Revel. Le Vila, entré dedans, tasche de descouvrir le dessein des ennemis. Il trouva qu'ils travailloient à une mine qui estoit fort avancée, sur quoy il fit brusquement une sortie, après laquelle les assiégeans se résolurent à ne faire plus rien que relever les tranchées et augmenter les forts de leur circonvallation.

Cela osta le moyen aux assiégés de continuer leurs advis et d'en recevoir de dehors, comme ils avoient accoustumé. La nécessité les fit adviser d'un moyen estrange qui semblera fabuleux à la postérité : Les assiégés avoient accoustumé d'envoyer presque tous les soirs un soldat qui prenoit avec luy un jeune mastin qu'il laissoit à Besplas, attaché dans une chambre, avec ce dont il avoit besoin pour sa vie, et passoit pour porter les advis à Revel, et, revenant viste à Brugairolles, reprenoit son chien, ce qui fut faict longtemps ainsi; pendant lequel temps le chien apprit sy bien le chemin, que lorsque les assiégés ne purent plus espérer le retour des soldats qui portoient leurs advis à Revel, ils hasardèrent de faire prendre le chien par le soldat qui, l'ayant laissé au mesme lieu, passa à Revel et, revenant viste à Besplas, reprit son chien auquel il attacha la response enveloppée dans un morceau de cuir au col; l'ayant fait manger, il le mena dehors dans le chemin de Brugairolles et, en le menaçant, luy cria : Viste! viste! à Brugairolles! Le chien ayant suivy le chemin tout droit, franchit les tranchées et aborda le fossé; mais ne pouvant entrer, il se mit à aboyer, ce qui réjouit fort les assiégés et, ayant fait entrer le chien, il fut fort caressé par les soldats. Cela fut pratiqué jusqu'après la nouvelle de la défaite de l'admiral de Joyeuse qui ayant esté connue par ce moyen, les assiégés ne se purent empescher d'en tesmoigner quelque joie, ce qui fit soup-

1587 çonner le chien que l'on vit un jour franchir les tranchées et entrer dans la ville; et, comme on le guettoit, il faillit une fois à estre tué par les arquebusades qu'on luy tira.

Ce pendant, nous repasserons au bas Languedoc et au voisinage où les garnisons de Marguerites, Collias et Remoulins faisoient la guerre à Nismes et Uzès, par ravages et courses continuels. En Vivarois le s[r] de Sénilhac, gouverneur du pays, qui avoit pris Aubenas l'année précédente, ramassa plusieurs troupes pour passer le Rhosne et exécuter une entreprise sur Montélimar dans lequel il entra par escalade, sur la fin de l'année, et prit l'artillerie qu'on avoit descendue du chasteau pour renouveler les affusts. La garnison de la ville se retrancha dans le chasteau, ce qui obligea Sénilhac d'appeler le comte de Suze, pour les forcer, et toutes les forces catholiques du Dauphiné qui s'y rendirent dans trois ou quatre jours au nombre de trois mille hommes. Le s[r] de Chambeau (1), gouverneur du Vivarois pour ceux de la religion, avoit pris quelque jalousie des attroupemens de Sénilhac et avoit ramassé cinq cents hommes auprès de luy, auxquels il fait incontinent passer le Rhosne et les jette dans le chasteau, ayant envoyé en diligence au s[r] du Poët (2), gouverneur de la ville, qui estoit pour lors vers Grenoble, auprès de M[r] de Lesdiguières. L'advis luy fut porté à table, soupant avec luy, qui le fit partir en diligence avec promesse de le suivre de près. Il arriva le 7[e] au soir et entra dans le chasteau, dont on porta l'advis au comte de Suze qui avoit pris le commandement en main et qui respondit : *Laissez entrer les huguenots, car, tant plus ils seront, tant plus tôt ils mourront de faim.* Il estoit vray que tout bien vérifié, après l'entrée du Poët, il ne se trouva de vivres que pour le disner du lendemain. Sur quoy, es-

(1) Jacques de Chambaud, seigneur de Valaurce, s'était acquis une grande réputation parmi les protestants et auprès d'Henri IV auquel il fut très-utile.

(2) Louis Marcel-Blain, sgr. du Poët, grand chambellan de Navarre, un des plus braves chefs huguenots du Dauphiné.

tant entrés en conseil, ils résolurent d'attaquer le lendemain matin et, sans attendre d'autre secours, de vaincre ou mourir. 1587

Le matin venu, ceux de la ville crièrent à ceux du chasteau plusieurs fois : *Courte vie, il se faut rendre!* Ce qui les fit mettre à genoux pour implorer l'assistance de Dieu et chanter le psaume 68me : *Que Dieu se montre seulement*, etc. En achevant, les premiers donnent de furie en sortant en foule, et enfoncent la première harricade. Le s^r^ du Poët se faisoit soustenir par deux hommes à cause de la faiblesse de ses jambes. Ils tuèrent tout ce qui s'y trouva et donnèrent une sy grande espouvante à ceux qui estoient esparpillés dans les maisons, que, sortant effrayés, ils ne pensent qu'à fuir, les uns sur les murailles, les autres à la porte qui n'ayant que le guichet ouvert, chascun poussant à sortir, ils s'empeschoient les uns les autres. Cependant ceux du chasteau tuoient sans résistance ces fuyards et, dans peu d'heures, se virent maistres de la ville, ayant tué deux mille hommes : tous les chefs estoient de ce nombre ou restés prisonniers. Le comte mort, son fils avec les s^rs^ de Sénilhac, de Lestrange, de Lugère, d'Auterive, le cap^ne^ Bournet et autres demeurèrent prisonniers. De ceux du chasteau il n'y eut que neuf morts. De cette sorte Montélimar fut pris et repris dans huict jours.

Le s^r^ de Sénilhac, ayant payé rançon, fut renvoyé et se retira à Aubenas (ayant depuis pris le nom de Montréal) où il demeura jusqu'à l'année 1593, qu'il en fut chassé par un advocat, nommé Laborie, qui s'en rendit le maistre.

Le gain de la bataille de Coutras qui devoit combler de joie le roy de Navarre (qu'on avoit cru auparavant tenir dans les panneaux), luy donne, tout au contraire, matière de pleurer comme un prince très-clément, protestant tout haut qu'il avoit esté forcé à sa défense et qu'il plaignoit la perte de la France qui se ruinoit par la mort des François. Il traita bénignement tout le monde, renvoya les prisonniers sans payer rançon et,

1578 pour tascher d'apaiser l'ire de Dieu qu'il voyoit allumée dans l'estat, il mande seulement de tous costés, en tous les lieux qui dépendoient de son autorité, de célébrer un jeusne pour rendre grâces à Dieu et obtenir sa protection. Ce qui fut exécuté le 25[e] novembre.

Le dernier 9[bre], Jean de Flottes, s[r] de Sabasa, commandant l'Espinassarié, ennemy particulier de Guilhaume de Génibrouse, s[r] de Saint-Amans, fit surprendre son chasteau dont le maistre eut la peine de se sauver, avec la dame sa femme presqu'en chemise, chacun emmenant un enfant au chasteau de Rouairoux. La maison fut pillée et rendue par composition à ceux du vallon qui avoient investy les preneurs. On assure qu'ils avoient résolu de tuer père, mère et enfans qui subsistent encore en estat considérable, tandis que la maison de l'autre a esté comme anéantie dans le vallon.

Le mesme jour, quelques régimens de Revel, montant à Arfons, prirent ce lieu par siége et y firent pendre quatre-vingts voleurs qu'ils y trouvèrent.

Sur la fin de cette année, Nicolas de la Baune, receveur du haut Languedoc à Castres, fit bastir le jeu de paume, dict le tricot, qui cousta 4,500 livres, et fit dresser un jeu de mail, depuis la porte Neuve jusqu'au portail neuf.

Voilà ce qui se passa de plus considérable durant cette fascheuse année. Nous passerons à la suivante qui nous fera voir, sur la fin, un grand changement au royaume et en cette province.

1588 L'année 1588 commença par des contestations dans l'hostel de ville sur l'élection consulaire, lesquelles furent vuidées par le duc de Montmorency qui nomma pour consuls : Elias Le Roy, Pierre Curvalle, Jean Olivier et Raymond Aussenac.

Desjà s'estoient escoulés cinq mois du siége de Brugairolles. Le comte de Montgommery et le s[r] d'Audon, avec les troupes du duc de Montmorency et les leurs, désiroient de le faire lever;

mais les grands travaux et la circonvallation parfaite environ- 1588
noit tout à fait la ville qui estoit de petite circonférence, ains gardée par sept forts fortifiés en perfection. Ils commencèrent de perdre espérance de les y pouvoir forcer, et recoururent à la diversion qu'ils tentoient de tous costés à l'entour de cette place. Ils attaquèrent à cet effect Rieubouïsset, Plaigne, Saint-Julien, Ladevèze, Pecharic, Cahuzac et Blasens qui furent pris, saccagés et traités à toute rigueur, sans que le grand prieur bougeât, bien que ces désordres se fissent sous sa moustache; au contraire il se fortifioit de plus en plus en sa circonvallation et leur avoit osté l'eau. Ceux de dedans firent une sortie pour en recouvrer et s'en pourvurent pour quelques jours, mais le grand prieur la leur ayant tout à fait ostée au moyen de nouveaux travaux, ils furent obligés de boire d'un puits dont l'eau estoit fort mauvaise qui leur donna une grande dyssenterie. Les assiégés réduits à cette extrémité, escrivirent au comte qu'ils n'avoient plus moyen de tenir et qu'on leur offroit une composition honorable sous les ostages de La Bastide, Moussoulens, La Salle, Jonquières et Loriège, favoris du grand prieur. Le comte, pour conférer, leur envoie Guilhaume de Rozet, s[r] du Causse, qui, après avoir bien considéré toutes choses, leur conseilla de tenir encore bon, sous l'espérance de la jonction du roy de Navarre qui avoit fait passer le Tarn à ses troupes à Vielmur et avoit escrit de sa main au Vila ce billet : *Le Vila, si tu tiens encore quelque peu, je t'iray délivrer en personne.* Mais, sur ce temps-là, le roy reçut un courrier qui le pressoit de partir pour aller recevoir les troupes allemandes qui entroient en France, ce qui l'obligea à abandonner le Vila, et le comte à renvoyer le Causse pour parfaire la capitulation, contre le sentiment du Vila qui n'y vouloit pas entendre; mais il fallut qu'il la subist, selon l'ordre qu'il en eut, qui fut pratiqué par quelques gentilshommes, ses envieux, pour le tirer de là et luy faire perdre son gouvernement. Enfin, il fut arresté qu'ils sortiroient avec

1588 les armes, enseignes déployées, mesche allumée, tambour battant, emportant ce qu'ils voudroient, et que les charrettes leur seroient fournies à cet effect.

Les ostages reçus, le chien Ribet, qui leur avoit servi de messager (1), fut demandé par le jeune Mirepoix, à qui Portal respondict qu'il ne le pouvoit accorder et qu'ils le vouloient faire marcher à la teste de la compagnie; mais, sur les instantes prières du vicomte, le chien luy fut baillé. Le Vila sortit de Brugairolles le 21 janvier, après sept mois de siége; la capitulation fut bien observée, et le Vila, Portal et autres qui avoient bien soustenu furent reçus favorablement par le duc de Montmorency.

Le grand prieur, ayant la ville en son pouvoir, y fit mettre le feu et raser jusqu'aux fondemens comme aussy les forts et tranchées de la circonvallation furent rasées et comblées, en telle sorte qu'elle fut entièrement anéantie.

Après ce siége le prévost arresta dans Castres cinq soldats qui avoient fait quelque rébellion contre le capitaine Pelras, sergent-major; sans autre forme de procès, suivant le commandement qu'il avoit reçu du duc, il leur commanda de prier Dieu, et, à défaut de potences qui ne se trouvèrent pas prestes, les mena à l'ormeau où est maintenant le Palais, et, comme il en eust fait pendre deux, la grâce arriva pour les trois restans, obtenue du duc à l'instante prière des chefs et seigneurs qui se trouvèrent près de luy.

Le 3e février arriva Mr le vicomte de Turenne qui, avec permission du roy de Navarre, s'en venoit aux bains de Balaruc pour tascher de guérir d'une blessure à la cuisse, d'une arquebusade reçue à un siége qu'il avoit fait en Limousin. Le duc, estant adverty de son arrivée, sortit pour aller au-devant et, à la porte de la ville, le trouva qu'il entroit.

(1) Les chiens jouaient alors un certain rôle dans la défense des villes : «... Le consul Lucas sera payé de la dépense des deux chiens de la patrouille qui servent toutes les nuicts dehors..., un sou trois deniers par chien et par jour aux frais de la ville... » (Archives de Castres. Conseil de ville du 16 avril 1585).

Le 6[e] dud[t] mois le duc s'en retourna au bas Languedoc 1588
avec ses troupes, et laissa pour son lieutenant général au haut Languedoc, le vicomte de Turenne, qui fut reçu de tout le pays avec grand applaudissement, se ressouvenant de ce qu'il avoit fait autres fois, et, au contraire, donna terreur et espouvante aux villes catholiques de tout ce pays. Le vicomte de Turenne, après avoir bien estably toutes choses et pourvu aux garnisons nécessaires, partit ayant laissé le s[r] d'Avantigny, son lieutenant (brave gentilhomme et de grande expérience, mais presque perclus de goutte), pour commander en son absence. Il prit une trentaine de gensdarmes, commandés par le cap[ne] Laporte, et ses gardes commandés par le cap[ne] Tenot, des plus braves qui fussent en l'armée du roy de Navarre, qu'il renvoya, le lendemain de son arrivée à Pézénas, pour servir dans le pays (1).

Lesquels estant arrivés à Castres vers le commencement d'avril, ayant encore le cœur chaud de la victoire de Coutras, prièrent le s[r] du Vila de les vouloir mener à la guerre. Il en accepta volontiers la charge, et estant montés à cheval, les mena tout droit à Cuq, d'où on les advertit que partie de la garnison de Vielmur estoit allée à Serviès lever les contributions. Le Vila commande Simon Misse, qui cognoissoit le pays, de le mener tout droit à Vielmur pour couper entre deux ceux qui venoient avec leur butin et ceux qui pouvoient sortir de Vielmur pour leur secours. Il ne s'abusa point, car ceux de Vielmur sortirent d'abord en foule pour s'aller joindre à leur gouverneur, François de Brassac, s[r] de Montpinier, qui revenoit dud[t] Serviès. Le Vila, sans marchander, donne furieusement et en tua quelques-uns à l'abord, et comme ceux de Vielmur se furent ralliés et firent mine de se vouloir bien battre, le Vila commande au capitaine

(1) François d'Avantigny, *estropié de deux arquebusades* dès 1586; Amador de La Porte; et le capitaine Ténot qui fut tué au siége de Dun-sur-Meuse en 1593 (d'Aubigné).



1588 Tenot de faire descendre ses gardes pour tirer sur ce ralliement, voulant espargner les chevaux, ce qui fut exécuté avec telle promptitude et vigueur, qu'ils mirent en désordre ce gros qui, chargé ensuite par le Vila et ses gensdarmes, fut poussé en fuyant jusqu'au jardin de l'abbesse d'où, sans leur donner temps de se recognoistre, ils les culbutèrent dans la rivière d'Agout, qui borde les murailles de la ville, où ils se jetèrent pour se sauver, ayant laissé vingt-trois des leurs sur la place, morts, et quantité de blessés au nombre desquels estoit Montpinier qui mourut la nuict et ensevelit sa race dans le tombeau avec sa personne. Le Vila ayant fait ramasser les armes, les dépouilles et le butin, s'en retourna à Castres avec quelques prisonniers.

Le s[r] de S[t]-Amans, qui s'estoit sauvé des mains de ses ennemis en novembre dernier et s'estoit retiré à Boissezon pour y estre plus à couvert, n'avoit laissé que sa femme au chasteau; les mesmes y reviennent, le 18[e] avril, et, avec le pétard, s'en rendirent maistres. La dame, femme de cœur, se sauva encore par une fenestre de derrière avec une corde, presque en chemise. Les autres pillent la maison et y mettent le feu, dont la vengeance se fera en son temps par les enfans.

Le dimanche 1[er] may, le baron d'Ambres surprit la ville de S[t]-Paul, par escalade et intelligence de deux habitans qui luy tenoient la main, nommés Bernargole et Cujol, qui le firent entrer par le fort des Oms. Les troupes se saisirent de toute la ville à la réserve du fort de Puibélou et la courtine d'occident où les habitans se maintinrent, ayant donné advis de tout costé pour avoir du secours qui arriva de Castres. Le s[r] d'Avantigny avoit incontinent fait partir les capitaines Laporte et Tenot avec les gensdarmes et gardes; le s[r] de La Grange, ayant promptement ramassé une belle troupe de volontaires de la ville, partit après le presche pour le secours; le s[r] de Deyme ramasse en Lauragois cinq cents arquebusiers, et le s[r] de Murs (1), gouver-

(1) Aimar d'Astoaud, sgr. de Murs (?)

neur de Briatexte, y accourt, comme plus proche, avec tout ce 1588
qu'il peut. Y estant arrivé le premier, il passe la rivière, et, joint avec ceux de S[t]-Paul et Damiate, tiroient sur les troupes ennemies qui estoient logées au chemin allant au téron. Le s[r] d'Ambres commanda à une troupe, conduite par le cap[e] S[t]-Amans, de l'aller dénicher du poste qui les incommodoit; ce qu'ayant voulu exécuter, il ne fut pas plus tost en présence, qu'il fut porté par terre d'une arquebusade, et trois ou quatre soldats y estant voulus accourir furent entassés sur luy, ce qui fit retourner les autres dans le chemin. Cependant Ambres pressoit, avec sa coulevrine, ceux qui estoient au fort de Puibélou, ce qui donna l'espouvante aux femmes et filles qui y estoient dedans, qui pressèrent fort les sieurs La Rouquette et La Rasarié de leur permettre de se retirer à Damiate. Il leur fut promis qu'au cas que le secours n'arrivast pas dans quatre heures, on les y passeroit; cependant on les pria de continuer leurs assistances à ceux qui défendoient le fort; ce qu'elles firent courageusement, notamment Marguerite de Corneillan.

Les assiégés tiroient incessamment dans la rue, de dessus les murailles et du fort de Puibélou où ils estoient logés, et tuoient souvent des assaillans, jusqu'à quatre heures que les assaillis, ne voyant plus paroistre personne, firent passer toutes ces femmes delà la rivière; et, les ayant mises en sûreté, les d[ts] s[rs] La Rouquette et La Rasarié se résolurent d'attendre toute extrémité, attendant toujours du secours, en quoy ils ne furent point trompés. Ils descouvrirent bientost du costé de Castres les cavaliers qui, estant arrivés à Damiate, laissent leurs chevaux aux habitans et, sans manger ny boire, passent la rivière et vont joindre led[t] de Murs, donnant d'abord une sy rude charge aux troupes d'Ambres, qu'ils les font reculer jusqu'à leur gros, non sans en laisser plusieurs des leurs pour gages; en mesme temps arriva le s[r] de Deyme avec cinq cents gensdarmes, du costé de Puylaurens, qui ayant chargé les ennemis logés sur le tertre,

1588 ceux de dedans estant ressortis pour les joindre, pressent de plus fort le baron d'Ambres qui se mit à la retraite bien viste; sur lequel temps arriva La Grange avec les fantassins de Castres qui, ayant à faire trois grandes lieues, n'avoient pas pu faire plus grande diligence. [Il fut laissé avec sa troupe jusqu'au quatriesme de may qu'il la ramena dans Castres.] Il ne se perdit, en tous ces combats, qu'un brave soldat de S[t]-Paul, nommé Espaignol, qui avoit fait des merveilles, et le cap[e] Laporte, quelque temps après, mourut d'une blessure qu'il y reçut au genou, extrêmement regretté pour son mérite (1).

Cela n'empêcha pas que ces gensdarmes et Tenot, dès qu'ils furent rentrés à Castres, n'engageassent le Vila de les mener à la guerre. Le Vila, qui avoit ses causes commises contre Carcassonne, se résolut de les mener là, et envoya prier les s[rs] de La Nogarède et de Montlédier de vouloir estre de la partie avec les volontaires du vallon; et, s'estant joints au rendez-vous, ils vont droit à Carcassonne et donnent sur le fossé, où ayant rencontré un sergent, nommé Long, qui s'estoit rendu ligueur, ils le tuèrent d'un coup de pistolet. L'alarme fut chaude, le vicomte de Mirepoix sortit avec toute sa cavalerie et autres gens de guerre. Tout accourt, des lieux circonvoisins, au son du toc-sin, se promettant d'attraper le Vila qui, voyant tant d'ennemis et le danger imminent, commence avec sa troupe de gagner le devant au galop pour faire sa retraite. Estant arrivés auprès d'Alzonne, il voit une compagnie de fantassins qui vient à luy tambour battant, enseignes déployées, pour luy couper le passage; luy et sa troupe, sans marchander, la chargent et renversent, l'ayant presque toute mise au fil de l'espée, et, sans arrester, se voyant fort pressé, il passe outre pour gagner le pas de l'Escudellette, afin de se saisir du bois qui sépare le Carcassonnois du

(1) Faurin dit : «... Ont esté recognus des ennemis morts trente ou quarante des plus signalés et plusieurs blessés, et de ceux de la religion trois ou quatre seulement morts et deux ou rois bien peu blessés. »

Lauragois. Mirepoix, désirant attraper le Vila, s'avance à toute 1588
bride, laissant l'infanterie qui suivoit en diligence et arrive au bois comme le Vila qui, ayant recognu cela, crie au capitaine Tenot de faire descendre ses arquebusiers et tirer sur ce gros de cavalerie pour favoriser la leur. Tenot exécute promptement, et fait tirer aux ennemis de sy près et sy à propos, qu'il en matrassa plusieurs et, d'une arquebusade, perça à jour l'espaule du vicomte qui en tomba à terre. Le Vila, voyant le trouble que cela avoit causé et que les ennemis s'amusoient autour du blessé s'y estant ramassés, sans marchander, charge ce gros de cavalerie et en abat plusieurs sur la place, fait prisonniers le s^r^ De Caux (1) et le cap^e^ Curade, et eust mis en desroute le reste sans le gros de l'infanterie qui arriva pour la soustenir, ce qui l'obligea de se retirer. Voyant ce qu'il avoit fait sans perdre pas un de sa troupe, le Vila fait remonter les arquebusiers et, ayant pourvu à la conduite de ses prisonniers et des chevaux qu'il avoit gagnés, se retire dans le bois; puis, estant descendu de la montagne, s'alla retirer à Revel où le butin fut partagé.

Le Vila advoua ingénuement de n'avoir jusqu'alors combattu que pour la gloire; mais qu'à cette fois il avoit agi pour sauver sa vie et celle de ceux qu'il avoit conduits là, pour le grand péril qu'ils avoient risqué, se trouvant loin de retraite et en petit nombre, poursuivy de tant d'ennemis.

Nous avons laissé le vicomte de Turenne au bas Languedoc auprès du duc de Montmorency, auquel on porta la nouvelle que les catholiques s'estoient saisis, par escalade, de Ste-Anastasie. Il se joignit avec Mr de Chastillon et, avec les troupes du duc, prirent le chemin de Nismes d'où, ayant sorty le canon, ils allèrent attaquer led^t^ lieu et, après une rude batterie et bresche suffisante, l'assaut fut donné et vaillamment soustenu, mais enfin forcé. Cette prise fut suivie de celle de Collias (2), Remou-

(1) François Roger de Cahusac, sieur de Caux.

(2) Collias fut pris le 27 avril (Hist. de la nobl. du comtat Venaissin, par l'abbé Pihon-Curt).

1588 lins (qui avoit donné tant de peine autrefois), St-Alary, Tresques, Connals, Doursan et Marguerittes, fâcheuse espine à ceux de Nismes. La prise de ces places mit en paix tout le pays et on pouvoit aller de Nismes à Béziers les escus sur la main (comme on dict), sans crainte.

Le vicomte et M[r] de Chastillon, après une sy glorieuse expédition, estant revenus auprès du duc, le vicomte prit congé de luy pour venir exécuter à Castres l'ordonnance des médecins de Montpellier, portant qu'il falloit faire incision pour tirer la balle attachée à l'os de la cuisse. Dès qu'il fut arrivé, il fit assembler tous les médecins et chirurgiens qui conclurent tous à l'ordonnance de Montpellier, comme venant de leurs supérieurs, à la réserve de M[tre] Bernard Brail, médecin, qui s'y opposa fortement, disant qu'il falloit attendre l'effect des bains et donner temps à la nature; ce qui réussit comme il l'avoit jugé, de manière que, la nature agissant, peu de jours après la balle sortit et donna une entière guérison au vicomte, vers le commencement d'aoust.

Trois années de guerre s'estoient desjà passées depuis la nouvelle guerre qui avoit esté commencée par la violence des ligueurs, maistres du gouvernement contre la volonté de Henry III[esme], pour perdre le roy de Navarre, la maison de Bourbon et ceux qui le suivoient. Tant de meurtres, incendies, prises de villes et combats, qui s'en estoient ensuivis, devoient attiédir la fureur des ligueurs, vu que le roy de Navarre avoit, par divers actes, remis le jugement de ses droits et intérêts au roy, pour estre le juge entre luy et les chefs de la Ligue, ses ennemis; mais eux, plus aigris et furieux que jamais, au lieu de se soumettre à la volonté de leur souverain, se cabrent contre luy et se servent de tous moyens pour l'intimider; à quoy ils employèrent la reine mère qui s'estoit estroitement unie à leurs desseins, au préjudice de son gendre et du roy qui, luy, devoit conserver la succession légitime à l'exclusion des Lorrains. Elle et plusieurs autres, leurs adhérens, luy représentent que s'il faisoit aucune paix avec le

roy de Navarre et ceux qui le suivoient, il attiroit la persécution du pape, de la maison d'Autriche et de tous les autres princes catholiques. Ils le poussent là-dessus, et, par les fameuses barricades, le chassent de Paris et ensuite le contraignent de faire un édict de réunion, qu'il jura par serment solennel en l'église cathédrale de Rohan, contre le roy de Navarre; pour estre observé à l'advenir pour loy fondamentale de l'Estat. Ils l'obligent, ensuite, d'assembler les estats généraux, d'y réitérer derechef la publication de l'Edict de juillet, et font foudroyer, du Vatican, une fulminante du pape Sixte V^esme^, contre le roy de Navarre et les princes de Bourbon, les déclarant hérétiques, relaps et, comme tels, indignes de tout respect, obéissance et salutation; schismatique, excommunié et inhabile à la succession de la couronne. Il y en avoit bien assez là pour accabler ce pauvre prince dénué de presque tous moyens humains. Il ne perd pas courage pourtant, et fait assembler le synode provincial de la Guyenne à Ste-Foy, où il assista en personne, y représenta toutes ses oppressions et y fit délibérer la convocation d'une assemblée générale à La Rochelle. Cependant, pour apaiser l'ire de Dieu grandement courroucé contre cet estat et implorer son assistance pour la conservation de la personne du roy, on célébreroit un jeusne, le dernier aoust, comme il fut fait partout. 1588

Neuf jours après la célébration du jeusne, le vicomte de Turenne partit de Castres, avec les députés de la province de Languedoc, pour aller joindre le roy de Navarre à Montauban, et l'accompagner à La Rochelle où il alloit tenir son assemblée pour trouver les moyens de se défendre contre tant d'ennemis et contre les estats généraux convoqués à Blois pour sa ruine et celle de son party.

Le vicomte, en partant, laissa le s^r^ d'Avantigny, son lieutenant, qui, quoique perclus et obligé de tenir le lit à cause de tant de plaies reçues pour le party, se maintint en cette charge avec beaucoup d'honneur et de réputation, par le bon ordre qu'il

1588 mettoit du lit en hors, jusqu'au mois de may 1589. Mais le comte de Montgommery, son concurrent, ne le pouvoit supporter, et, ayant renouvelé ses pratiques avec ses adhérens, il partit pour le bas Languedoc et négocia sy bien par ses poursuites, que, en considération de l'indisposition du s^r d'Avantigny, il extorqua pour luy une commission du duc de Montmorency, au grand déplaisir de tous les gens de bien désintéressés.

Le 5e octobre, par mandement du roy de Navarre, on fit feu de joie pour la victoire obtenue par les Anglais, conduits par l'admiral Drac, sur l'armée espagnole appelée *Invincible.*

Le 6e octobre le baron de La Nogarède (1) et son frère La Prade, avec les troupes du vallon et de Mazamet, surprirent le lieu d'Aragon, près de Carcassonne; ils y firent un très-grand et riche butin et après se retirèrent, ne jugeant pas nécessaire d'engager le party à un siége indubitable. Sur le partage du butin, il y eut une grande contestation entre les frères qui les sépara à jamais.

Le 24e x^bre arriva à Castres le comte de Montgommery avec nouvelle commission, obtenue du duc, pour commander en la ville et diocèse. Il la présenta aux consuls et magistrats qui assemblèrent le conseil pour le recevoir; mais il y fut fait de sy grandes oppositions que la chose demeura indécise, à son grand estonnement. Sur quoy, il reçut une lettre de sa femme Aldonse de Bernui, veufve du comte de Clermont (2), qui lui mandoit de se restablir dans son gouvernement à quelque prix que ce fust : *Car autrement*, disoit-elle, *autant vaut un gentilhomme sans guerre qu'un paysan sans terre.* Ce qui luy fut un coup d'esperon pour faire de nouveaux efforts et pratiques au moyen desquelles il se restablit, à l'exclusion du s^r d'Avantigny, regretté des gens de bien qui procurèrent le payement de ses appointemens

(1) Jacques de Rozet, baron de La Nogarède.

(2) Aldonce de Bernui-Caraman, dame de Saïssac, avait épousé en premières noces Guy de Castelnau, baron de Clermont-Lodève, sénéchal de Toulouse de 1570 à 1585.

jusqu'à son départ, nonobstant le restablissement du comte et de sa commission. 1588

Cette année sera finie par la nouvelle de l'exécution faite à Blois des deux frères de Guise, chefs des ligueurs.

Le 1er de l'an 1589 furent eslus consuls de Castres : Mathurin Fournes, marchand, Jean Puginier, Raymond Pelissier et Jean Loubière, tanneur, de Villegoudou. 1589

En cette année nous allons dresser un théâtre pour y voir jouer plusieurs sortes de personnages et y représenter les merveilles de Dieu en la protection de ceux de la religion en ce royaume et de la personne du roy de Navarre, leur chef, contre l'espérance et l'attente d'un chacun, et en la ruine et confusion de leurs ennemis, comme il se verra ci-après.

Après l'exécution faite à Blois, le roy fit savoir à tous les gouverneurs des provinces, à ses parlemens et à tous autres qu'il jugea nécessaire pour son service, le sujet qui l'avoit porté à ce dernier remède pour sauver son honneur, sa couronne et sa vie ; sur quoy il escrivit particulièrement au premier président de Tholose, Duranty, pour l'exciter à maintenir la compagnie et la ville à son devoir. Et, pensant estre au bout de ce louable dessein, il advint, par malheur, que l'évesque de Cumenge (1), bastard de Lansac, arriva des estats de Blois avec dessein de faire souslever Tholose et le pays. Cet insigne ligueur, ayant quelque aigreur contre Duranty, cherchoit les moyens de le perdre. Il s'accosta d'un roquet (2) qu'il fit prescher publiquement, à Saint-Sernin, contre le roy, et cela avec tant de fureur

(1) Urbain de Saint-Gelais-Lansac, évêque de Comminges, fils naturel de Louis de Saint-Gelais, sgr. de Lansac, baron de Lamothe-Saint-Hérayе, ambassadeur de France au concile de Trente, celui dont on connaît ces paroles célèbres : « Le Saint-Esprit, qui préside aux séances du concile, lui est envoyé de Rome chaque semaine dans la valise du courrier. » (Lettre du 19 mai 1562.)

(2) C'est ainsi qu'on appelle les PP. minimes de Toulouse, à cause de leur couvent de Saint-Roch.

1589 et d'insolence qu'il esmut toute la ville contre le premier président et Daphis, advocat général (1), qui avoient esté promoteurs des arrêts donnés au parlement et des délibérations prises pour le service du roy. Daphis voyant ce désordre, se sauve et retire à la campagne, à une de ses maisons, au voisinage de la ville. L'évesque ayant appris cela, l'envoya enlever par une troupe de ses séditieux qui l'emmenèrent à la conciergerie du palais. Cette entreprise criminelle estonne le premier président qui résolut d'aller plus doucement pour voir sy le temps pourroit faire recognoistre ces furieux. Mais, peu de jours après, son clerc estant au palais fut attaqué par un prestre qui demeuroit chez Mr Jean de Paule, ennemy de Duranty, qui le contraignit de luy donner un soufflet. Le prestre, alors, se met à crier par deux fois : *Aide à l'Église! Secours à l'Église!* A ce cry, le peuple s'esmeut et se met du costé du prestre en faisant grand tumulte, criant : *Au traistre! Il faut le tuer!* Le premier président, qui estoit dans le palais, adverty de cela, sort pour gagner son carrosse et se faire conduire viste à sa maison. Les séditieux le suivent, le chargent par la rue à coups de pierres, et luy, estant arrivé au puits de la Pomme, se trouva sy fort pressé des pierres qu'on luy jetoit, qu'il s'allongea dans le carrosse. Le cocher, voulant le sauver, pressoit extraordinairement pour gagner la maison qui estoit fort proche, mais une roue se rompit. Le président fut renversé et accablé de ces séditieux. Sur quoy un procureur du sénéchal, nommé Caissac, l'enleva et, pour le mettre en quelque sûreté, le conduisit à la maison de ville, assisté de quelques autres. Le cocher, à demy assommé, fut laissé pour mort sur le lieu; un soldat, nommé Morlas, qui estoit avec le président, fut pris et mené à l'Escarlate (2). Le président ayant demeuré quelques jours à l'hostel de ville, fut conseillé, pour

(1) Jean Etienne Duranty et Jacques Daffis. Voyez pour toute cette affaire l'excellente dissertation de D. Vaissette dans son *Histoire de Languedoc*.

(2) Prisons ecclésiastiques dépendantes de l'archevêché de Toulouse.

plus grande sûreté, de se changer aux Jacobins, où ayant esté conduit par les évesques de Castres et de St-Pons, on luy conseilloit de se sauver secrètement (1); et la présidente, sa femme [un jour qu'elle remarqua de la mauvaise volonté en ses nouveaux hostes qui le faisoient observer exactement par un des leurs, religieux], luy montra un lieu favorable, où elle-mesme passa la première pour luy faire voir la facilité, et le pressa de s'en aller, ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il ne feroit jamais ce préjudice à son honneur et au service du roy, se résolvant plustost à mourir que de sortir de la ville. Dans ce temps-là, il arrive que cette populace séditieuse se ramasse, le 10e février, et, conduite par un prestre nommé St-Sernin, s'en va aux Jacobins faire semblant de mettre le feu à la porte qui leur fut ouverte par les religieux. Entrés dedans, ils vont prendre le premier président, le traînent à la porte de la rue sur laquelle un escolier, en se moquant de lüy, se saisit d'une montre qu'il portoit. Ce grand homme se voyant perdu, lève ses yeux au ciel, dict d'un bout à l'autre le psaume 58me, en latin, et conclut par un *In manus,* à la fin duquel le prestre, qui estoit le chef des séditieux, donne un coup de fourchette dans les yeux du président, et un nommé Fontanger (2) luy donne un coup de poitrinal dans le corps, qui le porta roide mort par terre où estant, deux garçons couteliers luy attachent les pieds à une corde, et on commença de le traîner, avec l'effigie du roy, par les boues et les fanges de la ville. Estant arrivés à St-George, ils 1589

(1) Ce passage se trouve dans tous les manuscrits connus de nous, cependant voici une note de la main de Bouffard-Madiane, qui possédait l'original des *Mémoires*. Elle est datée du 19 juillet 1669 : «... Pour l'erreur que led. grand-vicaire trouvoit aud. Gaches sur ce qu'il disoit du premier président Duranti assisté par led. évesque pour le sauver aux Jacobins, je luy fis voir que c'est une faute du copiste qui avoit adjousté du sien l'assistance donnée aud. président par l'évesque de Castres, ce qui n'estoit poinct à l'original de Gaches. » L'évêque de Castres était alors Jean X de Fossé, originaire de Toulouse.

(2) Variante : Saint-Augier. — Paul Delaroche a reproduit cette scène dans un tableau célèbre gravé par P. Pelée.

1589 attachent le corps tout debout à la grille du pilory (1), avec l'effigie du roy au-dessus, à la vue et spectacle de tout le monde, avec grandes huées et infamations, où il demeura exposé à l'ignominie d'un chacun. Les charretiers, en passant, se destournoient pour luy aller bailler des coups de fouet avec injures et exécrations, au grand estonnement des gens de bien, dolens d'un tel spectacle et d'une sy énorme cruauté commise contre un sy illustre magistrat. On eut toutes les peines du monde à enlever le corps qui fut emporté par le capitaine Domayron à l'observance où il fut ensevely par les soins de demoiselles Sabatery et Buet, entre minuict et une heure.

Le lendemain, 11e, cette populace, conduite par le mesme prestre, alla à la conciergerie du palais enlever l'advocat général Daphis et le fit traîner sous l'ormeau du palais. Ayant esté tué sur la porte, il fut porté à St-Antoine le mesme jour. Ce peuple, conduit par un religieux nommé Bernard Cabaré, fut prendre dans la prison où on l'avoit mis, le pauvre soldat du premier président. Ils le menèrent à la place St-Étienne, où ce scélérat de religieux le fit mettre à genoux pour le confesser, après luy avoir dit souvent : *Fais tost!* Et, faisant semblant de luy vouloir donner l'absolution, luy donna un grand coup d'espée sur la teste qui le renversa à terre où il fut achevé par ces séditieux.

Cette barbare sédition, suscitée par ce monstre d'évesque de Cumenge, produisit le meurtre détestable de ces deux grands personnages, massacrés pour avoir fait leur devoir et conservé la ville dans le sien envers son souverain opprimé par la Ligue. Acte infâme et reprochable pour jamais à cette cruelle ville, d'avoir laissé périr misérablement le premier président et l'advocat général sans faire aucun effort pour les faire évader des lieux où ils avoient esté mis en la conciergerie du palais et en l'hostel de ville! Lieux dépendant absolument de l'autorité du parlement qui n'agit ainsy que par lâcheté ou par l'approba-

(1) Sur la place Saint-George, voyez plus haut, p. 71, note 3.

tion des choses qui se faisoient à sa barbe. Mais il faut remonter plus haut, et considérer que ces deux magistrats avoient fort contribué aux cruautés qui s'estoient exercées contre ceux de la religion, aux massacres des années 1562 et 1572, sur lesquels on exerça de grandes cruautés et barbaries incroyables, comme a esté dict cy-dessus. 1589

Tous ces désordres comblèrent d'espouvantement et d'effroy tous les bons serviteurs du roy, dont quelques-uns, appréhendant le mesme traitement, se retirèrent de Tholose, entre autres les s[rs] de Chevery et de Cumiès (1), généraux des finances de France; et, dict-on, que Nicolas de Bertrand, qu'on appeloit le sergent-major, ayant esté emprisonné par ces séditieux, craignant un pareil traitement, se mesfit à soy-mesme, en prison, pour échapper de leurs mains.

Les députés de la province du Languedoc revinrent de La Rochelle et portèrent une commission du roy de Navarre en faveur du vicomte de Turenne qui le déclaroit son lieutenant général en Guyenne, Quercy, Rouergue et haut Languedoc, et, en son absence, le s[r] d'Avantigny, son lieutenant dans le Castrois; ce qui fascha fort le comte de Montgommery, qui resta néanmoins, par le support du duc de Montmorency, ce qui fit retirer le s[r] d'Avantigny le mois de may suivant.

Dans le mesme mois de janvier, Daix, Albion (2) et quelques autres, après avoir mal réussy à quelques entreprises sur Lautrec, en exécutèrent une sur Vielmur, qui réussit encore mal par le défaut de ceux qui soustenoient en l'attaque; car, après avoir généreusement emporté la palissade et le pont-levis servant de

(1) Pierre de Chevery, baron de Saint-Michel, et François de Garaud, sgr. de Cumiès, trésoriers généraux.

(2) Antoine Dax ou Daix, capitaine de Castres. En 1599, il réclame à la ville le payement des échelles de siége *qu'il lui a prêtées dans le temps et qui, depuis, ont été perdues* (Arch. de l'hôtel de ville de Castres). François Albion était, sans doute, fils de Guillaume, licencié ès droits, lieutenant principal de la justice d'appaux à Castres, mort en 1580.

1589 porte à la poterne et renversé la grande porte joignant, se trouvant hors de combat à cause des blessures reçues, voulant pousser à entrer ceux qui les suivoient, ils ne voulurent jamais donner, et furent obligés à ressortir du fossé pour se retirer avec perte de quatre hommes, entre autres du capitaine Fabre, fort regretté comme vaillant et courageux et qui estoit le second sergent de La Grange lors de la prise de Castres, y ayant bien fait son devoir et en beaucoup d'autres expéditions militaires sous luy ou de son chef.

Il a esté dict ci-devant qu'en la prise d'Aragon il estoit arrivé de grandes contestations entre le baron de La Nogarède et son cadet, La Prade, qui, pour se venger de son frère, résolut non-seulement de changer de party, mais encore de livrer Hautpoul aux ennemis. Pour cet effect, il mande au cap[e] Paul Roulac, de La Bruguière, de venir avec une troupe de soldats pour remettre le fort entre ses mains, et que, de là, il feroit la guerre à Mazamet. Roulac ne manqua pas, et, assisté de Sébastien de Bonne, s[r] de Missècle, se rendit avant le jour auprès du fort où ils furent reçus par La Prade qui chassa ses soldats de la religion pour aller porter cette mauvaise nouvelle à Mazamet (1).

La Nogarède fut fort affligé de la faute de son frère, et ceux de Mazamet d'avoir perdu leur fort. Ils s'en vont pour agacer et attirer au combat ces nouveaux venus qui ne voulurent entendre et se tinrent cois; mais trois jours après La Nogarède, ayant esté adverty que Missècle estoit sorty avec sa troupe pour s'en retourner, ayant laissé La Prade et Roulac pour la garde du fort, monta à cheval et, avec tout ce qu'il put ramasser, alla à la vüe de La Bruguière couper le chemin à Missècle qui fut bien surpris, croyant estre arrivé au port, de se voir chargé en front et sy vigoureusement, que La Nogarède luy tua, à l'abord, vingt-deux des siens et mit le reste en déroute. Missècle pressé par le capitaine Leuse, se défend et, d'un coup de pertuisane,

(1) Au commencement du mois de mars.

gaigna le temps de se jeter avec quelques autres dans une église 1589
proche, nommée S[t] Félix, d'où il demanda à parlementer avec La Nogarède qui, s'estant avancé, après une longue conférence, retourna aux siens et se mit à la retraite. Missècle aussy, ayant fait charger ses morts, se retira à La Bruguière.

La Nogarède ne laissoit pas dormir ceux d'Hautpoul, estant tous les jours aux mains avec eux : un jour que La Prade estoit au moulin à scie, La Nogarède y accourut, et y eut une chaude escarmouche en laquelle fut tué Jacques Castagner, de Mazamet, par le sergent Bonnet qui, sur-le-champ, reçut un coup à la cuisse dont il mourut sur la place et La Prade resta fort blèssé; mais La Nogarède, ne pouvant aller jusqu'au bout contre son frère qui auroit couru tellement fortune qu'il n'en fust pas échappé, retira les siens pour luy donner moyen de se faire emporter au fort.

Il ne se passoit presque jour sans combat entre Mazamet et Hautpoul, ce qui anima quelques-uns de Mazamet et du vallon de former une entreprise sur le fort. Entre les principaux estoient les capitaines Vignevieille et Josué Roussel, fils du ministre (1). Ils commencèrent par la recognoissance de la place qu'ils trouvèrent difficile, mais pourtant avec apparence d'y réussir par pétard. Ils allèrent à S[t] Amans communiquer leur dessein au capitaine Martin Caillot qui leur promet, et fut advisé entre eux de ne pas parler au s[r] de La Nogarède, mais de partir, comme ils firent, de S[t] Amans le 13[e] du mois de may sur la nuict fort obscure et pluvieuse. Estant arrivés à Hautpoul ils grimpèrent avec difficulté par les rochers en lieux scabreux, jusqu'à un petit terrain qui est au-dessous du fort, où ils se cachèrent un peu

(1) Le pasteur Antoine Rossel ou Roussel avait deux autres fils de sa seconde femme Guillaumette d'Alvias. L'un d'eux, Jean, fut conseiller du roi et juge de Revel; l'autre, David, docteur en théologie, succéda à son père dans la charge de l'église de Mazamet, et se maria en 1612 avec Anne de Comte, fille de David, sgr. de La Vaute.

1589 afin de n'estre pas descouverts par la garde dont quelqu'un avoit mis la teste à la fenestre et crié : *Qui va là?*

Après quoy, Caillot et Roussel, ayant voulu ajuster toutes choses pour donner, furent bien estonnés que leur mesche pour le pétard se fût esteinte à cause du mauvais temps; et, comme ils estoient en cette peine, voilà un autre soldat qui mit la teste à la fenestre avec un tison ardent à la main. Pour mieux recognoistre s'il n'y avoit rien, il jeta le tison assez près d'eux, ce qui les estonna d'abord; mais, après, ils le prirent à bonne augure de succès, semblant que Dieu leur fournissoit ce moyen pour favoriser leur dessein. Ils se lèvent donc, Caillot et Roussel portent le pétard et un soldat le tison, et vont droit au fort dont la sentinelle crie : *Qui va là?* Caillot respondant en langage du pays : *Nous aütrés qué boulen dintra*, Roulac se lève en sursaut avec une hallebarde, fait ouvrir la porte du fort craignant qu'on y attachast le pétard, et, ayant logé quelques soldats sur la droite et luy sur la gauche de l'entrée, se mit à crier : *Entrez! entrez!* Caillot prend le pétard et Roussel y met le feu qui estant jeté dedans, fait désordre et fait sauter une fenestre contre laquelle Roulac estoit appuyé et le fit tomber de ce précipice horrible, avec apparence qu'il se seroit brisé en cent pièces; néanmoins il se trouva là-bas en assez bon estat, n'ayant qu'une cuisse rompue. Caillot presse le fort défendu courageusement par le sergent Farrabosc qui, d'une grosse pierre, écrasa la teste à Josué Roussel [dont pourtant il guérit depuis]; enfin, Caillot et ses gens continuant leur assaut obligent les ennemis à se rendre vie sauve.

Le fort pris, Caillot laisse des soldats pour le garder, et ceux qui s'estoient rendus pour aller prendre le fort de Rivière dans lequel estoit La Prade et ses soldats. Ils l'environnèrent d'abord, s'estant saisis des maisons à l'entour, et, estant secourus du sieur de La Nogarède, pressèrent si fort La Prade, qu'il se rendit vies et bagues sauves et se retira à La Bruguière avec ses soldats.

Les consuls de Mazamet, au coup de pétard, avoient dépêché à Castres pour le secours qu'on fit partir incontinent conduit par le capitaine Fréjeville (1). L'expédition ayant esté courte, le succès mit en joye et tranquillité tout ce vallon et fut la dernière des catholiques et de la religion en ce pays-là. 1589

On surmonte tout par patience. Le roy de Navarre avoit esté poursuivy à outrance par ses ennemis, contraint de courir de place en place et de province en autre sans presque avoir loisir d'asseoir la plante de son pied, lorsque Dieu, le regardant d'un œil de pitié, fait que ses persécuteurs sont attrapés par sa justice vengeresse et exécutés à Blois où le roy, voyant qu'il ne pouvoit plus subsister contre les cabales des guisards, les fit mettre à mort pour expier, en quelque façon, tant de sang innocent que ces conspirateurs contre l'Estat et sa personne avoient fait respandre en France par les guerres ou les massacres exécrables qu'ils y avoient fait faire sous les règnes de feu son frère et sous le sien ; ce prince, au lieu de s'en énorgueillir, s'humilia devant son protecteur, et, prévoyant tous les maux qui en devoient advenir, ordonne à toutes les églises de France, de son party, de célébrer un jeusne le 29e mars.

Après, il met en délibération, en son conseil, s'il devoit aller trouver le roy assiégé dans sa ville de Tours, pour l'aller servir en sa personne et celle de tous ceux qui estoient avec luy, la plus grande partie estant de la religion. Presque tout son conseil le dissuadoit, luy représentant la conduite passée du roy envers ceux de la religion, les maux qu'il leur avoit faits, les manquements de foy et de parole; mais luy, au contraire, assuré de sa bonne conscience, et poussé du devoir d'un sujet envers son souverain, ne s'arrêta pas à ces considérations. Ayant reçu de luy un passage pour ses troupes, il le va trouver à Tours avec ses forces au moment que les ligueurs l'alloient enlever et, avec

(1) Arnaud Don, dit le capitaine Frégeville, *commandant les forces de la ville de Castres sous l'autorité des consuls*, en 1598.

1580 une forte conspiration dans la ville, avoient desjà attaqué les faubourgs d'où ils furent repoussés après un long et douteux combat où Mr de Chastillon, à la teste des troupes de ceux de la religion, fit merveille de bien combattre pour le roy qui avoit assisté de sa présence le duc de Guise lorsqu'il fit massacrer laschement l'amiral, son père, pendant le règne de feu son frère Charles neuviesme.

Après cette délivrance, le roy attendant qu'il pût faire un Édict, donna une trève, le 26e du mois d'avril, par laquelle, entre autres choses, il restablissoit ceux de la Religion en leurs biens et honneurs, qui leur fut envoyée dans toutes les provinces pour la publication et observation.

La ville de Carcassonne la reçut, s'estant déclarée pour le roy par la conduite de Jean de Levy, vicomte de Mirepoix, sénéchal, de Philippe de Roux, juge-mage, et des consuls qui envoyèrent leur résolution au duc de Montmorency qui, en ce temps-là, assiégea Magalas qu'il prit avec plusieurs autres lieux qui tenoient pour la Ligue, et de là passa à Narbonne où il enferma le duc de Joyeuse.

Jusqu'icy ont esté descrites les guerres de ceux de la religion se défendant seuls contre tout le monde qui les opprimoit par force ouverte, par manquement de foy et par massacres, comme aussy la guerre qu'ils firent unis avec le duc de Montmorency, appelé pour lors le mareschal Damville; nous continuerons maintenant par le récit de la guerre qu'ils firent aux ligueurs, puissans dans la province, seuls ou joints avec le duc de Montmorency, sous les ordres des rois Henry III et IV.

Les guerres civiles entre les catholiques et ceux de la religion ayant duré l'espace de vingt-six années avec divers succès, donnoient aux bons François sujet d'espérer une paix assurée; mais, par malheur, comme on pensoit d'estre au port de salut par l'exécution des deux frères de Guise, chefs de la Ligue, la guerre fut plus eschauffée que jamais par leur mort, parce

qu'ils s'estoient tellement prévalus de l'autorité et de la direction des affaires qui leur avoient esté comme abandonnées par le roy et feu son frère, qu'ils avoient tellement cabalé dans l'Estat par les charges, offices, emplois et rescompenses qu'ils distribuoient de tous costés aux sujets du roy, formant un grand party avec le prétexte spécieux de la religion, que presque toutes les meilleures villes du royaume, grand nombre des seigneurs, gentilshommes et autres personnes de faction, espérant de pescher en eau trouble et faire au roy despouille, se déclarèrent pour la Ligue; et, en cette province, Tholose, qui avoit premièrement ouvert la porte à la félonie par son exemple, attira au party de la Ligue : Narbonne, Alby, Lavaur, Castelnaudary, Gaillac et infinité d'autres. 1589

Le duc de Joyeuse se voyant sevré de Carcassonne et son père assiégé dans Narbonne, pour faire diversion, dressa un corps d'armée gaillarde, et par ce moyen, rassura Cité à son party. Après il agit de tous costés, se saisit d'Alzonne, Pechnautier, Villemoustaussou, Barbairac, Pézens, Montréal et autre du voisinage au mois de juin.

D'autre part le duc de Montmorency tenoit Narbonne estroitement assiégé, où les députés de Carcassonne le vinrent trouver pour le prier de venir prendre possession de leur ville et la délivrer du jeune duc de Joyeuse; ce qui obligea le duc de laisser son siége et, avec quelques troupes, s'en vint à Carcassonne d'où il escrivit de tous costés de luy envoyer les troupes de l'Albigeois; en suite de quoy, le comte de Montmorency et le s[r] de Tanus luy menèrent leurs compagnies de gensdarmes et les compagnies d'Auriol, de Castres, et Labarre, de Lombers; le vicomte de Montfa luy mena un régiment du costé de La Bruguière dont il estoit gouverneur. Ainsi le duc ramassa une armée de quatre ou cinq cents arquebusiers et cinq ou six cents mestres, qu'il bailla au vicomte de Mirepoix, avec laquelle il alla prendre Carlipa, Las Bordes, Alzonne et plusieurs autres places.

1589 Le vicomte, par ses exploits, délivre et eslargit Carcassonne et rompt le commerce de Tholose à Narbonne, important aux ligueurs; pour à quoy remédier, le duc de Joyeuse emporte Alzonne par escalade et le bailla à Jacques de Voisins, baron d'Ambres, brave cavalier et meilleur fantassin; le vicomte y accourt et l'investit incontinent, foudroyant les murailles de son artillerie, et, la bresche faite, commanda l'assaut qui fit retirer Ambres dans le chasteau où il obtint composition honorable, le 24 juillet. De là il alla attaquer le fort de Puget qui fut forcé et mis à sac et le capitaine pendu.

Après ces exploits, on retira le canon à Carcassonne et Tanus eut son congé pour la retraite qui ayant esté cognue au sieur de Moussoulens (1), il l'alla attendre entre S[t] Rome et Villeslisses (2) pensant de le surprendre. Tanus qui s'estoit un peu retardé en sa marche, approchant de l'embuscade, vit paroistre au-delà du ruisseau la troupe de Moussoulens, lieutenant du duc de Joyeuse, composée de gentilshommes, ses parents, et des plus graves gensdarmes du d[t] duc. Tanus les croyant des siens, leur crie : *Qui vive?* Moussoulens répond : *Des braves qui désirent se battre!* Et, en mesme temps, charge Tanus qui tâche à disposer les siens et les mettre au meilleur estat qu'il put. Il les reçoit courageusement, s'estant meslés avec Moussoulens; et, les pistolets tirés, on vient aux espées. Le chamaillis ayant duré longtemps avec incertitude, Ferrals qui se retiroit, ayant ouy les coups de pistolets, recognoissant que Tanus se devoit battre, arrive à toute bride et, s'estant joints, ils mènent battant Moussoulens jusqu'aux portes de Bram qui tenoit pour luy, non sans avoir laissé sept à huict gentilshommes morts, et, s'il eût eu deux cents pas à aller, il y couroit grande fortune [quoique brave, sage et vaillant] d'y demeurer avec toute sa troupe. Tanus estant revenu sur le champ du combat, y trouva blessé

(1) François de Saint-Jean, sgr. de Moussoulens.
(1) Variante : Villegly.

à terre Samuel de Rabastens, baron de Paulin, qui fut porté à Ferrals où il mourut peu de jours après, ayant laissé, de Marie de Lautrec, Marquis de Rabastens, son fils, vicomte de Paulin, qui fut tué par un malheureux rencontre au chasteau de Reyniés, le 16 juillet 1616, et en sa personne finit l'ancienne et illustre race de la maison de Paulin (1). 1589

Les heureux progrès du vicomte de Mirepoix estonnent le duc de Joyeuse, mais plus de se voir réduit au petit pied, n'ayant aucune force pour s'opposer au vicomte qui tous les jours luy arrachoit quelque plume de son aile. Enfin, ne sachant sur quel pied danser, ny de quel bois faire flèche, il assemble son conseil composé de fort bonnes testes, entre autres des s[rs] de Montbéraud, Ambres, Moussoulens et Hauterive qui, tous, luy conseillèrent d'envoyer par toutes les villes liguées de faire un effort pour luy donner des troupes afin de se maintenir et recouvrer les villes perdues. Mais il n'en put rien tirer, chacun appréhendant la fin, voyant le roy puissamment armé et dans l'espérance de ranger Paris à son devoir, le bruit courant qu'après il vouloit venir chastier les ligueurs du Languedoc, principalement Tholose qui avoit donné l'exemple et avoit fait d'extrêmes insolences. Dans ce déplorable estat, le duc de Joyeuse recourt à l'Espagne, ennemie de la France.

D'où on luy envoya, pour secours, don Petro de Pachaque qui luy amena quelques compagnies, à l'une desquelles le duc de Joyeuse donna quartier à Villegailhenc à deux lieux de Carcassonne. L'advis donné au vicomte, il part de nuict avec une bonne troupe d'infanterie, et, d'un coup de pétard, enfonce la porte. Les habitans et leurs hostes, ne pensant qu'à sauver leurs vies, se jetent dans l'église sans combat; le vicomte fait piller tout à son aise, prend le bagage et chevaux de cette cavalerie,

(1) Le vicomte de Paulin fut pris en flagrant délit d'adultère et tué par Jacques de La Tour, sgr. de Reyniès. Tallemant des Réaux donne de curieux détails sur sa mort dans son *Historiette : Madame de Reyniès.*

1589 et ce qu'il put aux habitans, et s'en retourne viste à Carcassonne avec ce bon butin. Il y avoit plus de cinquante chevaux de service, entre lesquels il y en avoit un qu'on disoit estre le plus beau cheval d'Espagne, pour le rachat duquel don Petro envoya un trompette au vicomte qui le renvoya sans cheval.

Après ce coup, les troupes du duc de Montmorency donnèrent sur un quartier des Espagnols logés à Roquecourbe où ils en défirent cent vingt, tués ou prisonniers, et leurs chevaux et bagages conduits à Carcassonne. Pareil ou plus grand échec ils reçurent à S[t] Couat où ils furent enlevés, tous leurs chevaux et bagages pris; ce qui estonna sy fort les Espagnols, que, sans prendre congé du duc, ils se retirèrent chez eux.

Les villes d'Alby et Gaillac, plus zélées que les autres, avoient fait quatre ou cinq cents hommes, pour envoyer au secours du duc de Joyeuse; ils furent envoyés sous un colonel qui, estant arrivé au village de Las Bordes, envoya au duc pour avoir son ordre. Le vicomte, averty, monte à cheval avec toute sa cavalerie et, estant arrivé, trouve le régiment qui deslogeoit et estoit sous les armes; il le charge. A l'abord on luy tue Raissac le balafrat (1), et le s[r] de Lauraguel eut un mesme sort; mais, nonobstant cela, le vicomte pousse, renverse ce régiment, en tue deux cents sur la place, fracasse tout le reste, prend grand nombre de prisonniers, entre iceux tous les chefs restés en vie, les drapeaux, armes et bagages, et, avec tout cela s'en retourne à Carcassonne, triomphant d'un si bel exploit.

Ces pertes reçues obligèrent le duc de Joyeuse de quitter tout à fait la campagne et de ménager les troupes qui luy restoient dans ses garnisons. Au contraire, le duc de Montmorency, ne voyant plus paroistre personne, s'en retourna à son siége de Narbonne, ayant laissé le vicomte dans Carcassonne avec une forte garnison. Il pressa extrêmement Narbonne, leur ayant fait

(1) Ou mieux, *le balafré*. De la famille de Barbe.

le dégast jusqu'aux portes et réduit la ville à la dernière nécessité. 1589

En ce temps-là, la ville de Tholose fut chastiée par le roy qui donna ordre au duc de Montmorency d'establir le parlement à Carcassonne, pour rendre la justice à ses bons sujets. Le président de La Bourgade et beaucoup d'autres obéissans s'y rendirent, et la justice y fut administrée par eux jusqu'à la fin de l'année 1591.

On estoit dans l'espérance de voir l'autorité royale restablie partout et Paris sous l'obéissance, lorsqu'on reçut la nouvelle de l'exécrable parricide commis par Jacques Clément, jacobin, sur la personne du roy Henry troisiesme. Ce malheureux coup, donné par ce moine irréligieux et détestable sur la personne sacrée du roy, porta une grande consternation à l'armée royale et à tous ses sujets, et, au contraire, releva et énorgueillit les ligueurs, remplis de félonie et de rebellion, qui apréhendoient le supplice qui leur estoit préparé et pensoient, en faisant tuer le roy, d'estouffer l'autorité royale et la succession. Ils furent, néanmoins, bien estonnés que le coup ayant donné respit de quelques heures au roy (1), il fit appeler les principaux chefs de son armée, et, en leur présence, il nomma le roy de Navarre, son beau-frère, pour son successeur, les conjurant de l'assister pour relever l'Estat, les assurant qu'il en estoit capable et savant de l'art de bien commander, par une longue pratique au maniement des grandes affaires qu'il avoit eues sur les bras, et sy quelques-uns avoient scrupule pour la religion, les pria d'en laisser la décision aux estats généraux, lorsqu'il auroit mis en sûreté la couronne, leur protestant que la piété est un devoir de l'homme envers Dieu, sur lequel le bras de la chair n'a point de puissance. Peu de temps après, on vit rendre l'esprit à ce prince qui avoit esté fort débonnaire, docile, courtois, accort, discret, fort affable dans la gravité majestueuse, dévotieux jusqu'à

(1) Henri III, frappé le 1er août, expira le 2, au matin.

1589 l'excès, amateur des lettres, avançant les gens d'esprit, libéral par trop, désireux de réformations ez abus et malversations de ses officiers, amy de paix et capable de conseil.

Henry de Bourbon, roy de Navarre, luy succéda, suivant la loy salique et fondamentale; nous l'appellerons ci-après Henry IV[e]. Il prit le gouvernement de l'Estat et le commandement de l'armée; plusieurs princes et seigneurs luy rendirent obéissance et suivirent ses intérêts, comme : les princes de Conty et de Soissons, frères, les ducs de Montpensier et de Longueville, les mareschaux de Biron, de Cossé et d'Aumont, les s[rs] duc de Crillon, de Sancy (1), et beaucoup d'autres; mais il n'y en eut que trop qui, sur prétexte de religion, s'escartèrent, comme le duc d'Espernon (2), et ses adhérans qui ne demeurèrent pas fermes et constans à venger la mort de leur prince et bienfaiteur.

Le duc de Montmorency estoit à Pézénas, lorsqu'il reçut la nouvelle de la blessure du roy et, incontinent, de sa mort; ce qui le fit partir pour aller dans son armée devant Narbonne où il reçut un gentilhomme de la part du roy Henry IV[e] pour l'assurer de son amitié et l'exhorter à estre ferme et constant à son service, avec promesse de le recognoistre par ses bienfaits. Il luy parla de l'espée de connestable et du mariage de son aisnée (3); à quoy le duc donna toutes les assurances de sa fidélité et envoya à Sa Majesté pour luy en faire ses soumissions en cour et tesmoigner sa joye et contentement pour son avancement à la couronne.

(1) François de Bourbon, prince de Conti; — Charles de Bourbon, comte de Soissons; — François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, puis duc de Montpensier; — Henri d'Orléans, duc de Longueville. — Armand de Gontaud, baron de Biron; — Jean d'Aumont IV; — Louis de Balbe-Berton, duc de Crillon; — Nicolas de Harlai, sgr. de Sancy. — Quant à Charles de Cossé, il ne reconnut Henri IV qu'après la prise de Paris dont il était gouverneur (1590).

(2) Jean Louis de Nogaret, duc d'Epernon, se retira dans son gouvernement d'Angoumois immédiatement après la mort d'Henri III, sans reconnaître l'autorité du roi de Navarre.

(3) Charlotte de Montmorency, fille aînée du duc, fut mariée en 1591 avec le duc d'Angoulême, Charles de Valois, bâtard du roi Charles IX.

Après cela, le duc presse plus que jamais la ville de Narbonne. 1589
Outre le dégast, il leur osta la rivière, ce qui les estonna grandement et obligea le jeune duc de Joyeuse de remuer toutes pierres pour leur donner secours par la vigueur que le party de la Ligue avoit reprise par la mort du roy Henry III[e]. Après avoir ajusté toutes choses, il prend son poste à Barbairac, part avec son ravitaillement, et, rangé en bataille, passe à la vue du camp et jette ses vivres dedans sans que l'armée bougeât, par l'advis de messieurs de Colombières et de Pujol, mareschaux de camp de l'armée qui la commandoient en l'absence du duc pour lors à Béziers. Cela fit quelque espèce de mutinerie dans l'armée contre les commandants qui eurent peine de retenir les troupes de charger les ligueurs, particulièrement la cavalerie. Les plaintes en furent portées au duc de Montmorency vers lequel les commandans furent pour rendre compte de leur conduite, disant que les ligueurs estoient sy forts qu'on ne pouvoit hasarder le combat sans perdre l'armée; ce qui ayant traîné en longueur, il sembla que le duc en demeuroit satisfait.

Ce ravitaillement donna lieu à une trève de quatre mois et donna moyen au duc de Joyeuse, père, de passer à Tholose et chasser l'évesque de Cumenge et le Roquet qui faisoient toujours de grands désordres : à quoy tous les gens de bien et le parlement l'appeloient; mais ces séditieux, ayant descouvert le dessein, mutinèrent le peuple et le firent sortir de la ville à luy-mesme. Le duc de Joyeuse, piqué, appelle tous ses confidens (entre autres le baron d'Ambres qui ramasse autant de troupes qu'il peut), se sert de tous les masages des environs, et incommode sy fort Tholose, qu'elle capitula : l'évesque et le Roquet sortirent de la ville au grand contentement du parlement et des gens de bien qui furent en quelque repos.

Après, le duc de Joyeuse s'en alla aux environs de Carcassonne pour pourvoir aux affaires, laissant la ville de Tholose sous l'autorité du parlement qui commençoit à faire justice de ces

1589 séditieux sur d'autres prétextes et en recherchoit les occasions. Ce qui ayant esté cognu par ces mutins, ils résolurent de se mettre en sûreté en restablissant l'évesque; auquel effect ils élurent un Tournier, avocat, et, ayant fait un gros, allèrent se saisir de Tounis et de la tour qui y est. Cela rapporté à la cour, elle donna arrest sur-le-champ et députa le président de Paulo et François de Bertrand, sieur de Moleville, conseiller, pour l'exécuter, qui, ayant quitté leurs robes et bonnets, s'arment et paroissent en rue pour animer les bons bourgeois qui se rangèrent auprès d'eux; et, estant allés prendre une coulevrine à la maison de ville pour attaquer les mutins, passant le long de la grande rue, ils rencontrèrent un nommé Fontangé qui emmenoit prisonnier le s[r] de Papus, con[er] en la cour, qu'il venoit de prendre sortant de la Daurade faire ses prières : ce mutin fut pris et pendu sur-le-champ par l'ordre des commissaires qui passent outre. Estant arrivés à Tounis, ils firent pointer leur coulevrine, et, après quelques coups, lesd[ts] commissaires, voyant cette populace en désordre, donnèrent sur eux et les chassèrent de Tounis avec une entière dissipation. Tournier et Tabouet, leurs chefs, s'enfuirent et demeurèrent hors Tholose toute leur vie.

Vers ce temps-là le duc de Joyeuse, sur l'advis d'un patron provençal qu'on nommoit Barberoussette, se saisit du rocher appelé Brescou, à la vue d'Agde, où il fit faire un petit fort d'où, avec quelques barques, il infestoit toute la coste, ce qui faschoit le duc de Montmorency; et, comme il estoit en cette peine, il arriva que sa compagnie de gensdarmes, courant aux portes de Narbonne, fit prisonnier ce patron avec sept ou huict autres qui furent menés à Béziers où le duc leur fit tant de peur que, pour se sauver, ils luy moyennèrent la prise du fort où il fit bastir le bastiment qu'on y voit et en donna le gouvernement à Broutet.

1590 L'année 1590, on eslut consuls : Antoine de Thomas, non

marié encore (1), Jean Bonafous, notaire; Pierre Artigues et Jacques Cruseau. Ils reçurent bientost nouvelles de l'approche de dame Antoinette de La Marche, duchesse de Montmorency, qui donna advis au comte de Montgommery de luy venir assurer son passage en Albigeois. Il se prépare d'y aller avec les gentilshommes du pays estant dans l'obéissance. Mr de Bieule voulut estre de la troupe, accompagné des vicomte et baron de Montfa, du sr de Villegly et autres en grand nombre qui se rendirent tous à Réalmont où le sr de Tanus les attendoit, et tous ensemble furent la recevoir et l'accompagner jusqu'à Graulhet. 1590

Le lendemain elle arriva à Castres où elle fut reçue magnifiquement au bruit des canons et arquebusades, et estant descendue à la cour du logis du premier consul, où elle logea, le comte de Montgommery la prit par la main droite et le consul par la gauche pour luy aider à monter l'escalier. On luy porta, après, le présent; elle reçut les confitures et s'excusa de ne prendre les vivres qu'on luy avoit apportés à cause qu'il estoit vendredy. Elle partit sy contente de Castres, que, en ayant fait un rapport avantageux au duc son mary, il manda exprès un gentilhomme pour remercier la ville et l'assurer de sa bienveillance (2).

En passant, elle fut visitée de plusieurs dames des environs, entre autres de Marguerite de Salles, veufve de La Crousette qui avoit esté pendant sa vie comme lieutenant du duc de Montmorency aux armées et à son conseil. Elle fut reçue avec grande humanité et civilité, et obtint tout ce qu'elle désira pour la sûreté de sa maison et jouissance d'un bénéfice qui l'accommodoit fort, dont elle demeura toute remplie d'aise et d'espérance pour le bien de sa maison, voyant qu'on se souvenoit des

(1) L'usage voulait que les consuls fussent mariés. Voyez le journal de Faurin, Montpellier, 1878, p. 177.

(2) La duchesse de Montmorency, revenant de la cour, arriva à Castres le 19 janvier et en repartit le lendemain matin.

1590 services de son mary. Sur quoy elle ne se pouvoit lasser d'en faire des relations à ses filles et domestiques entre lesquels il y avoit un prestre de Quercy, nommé M[tre] Jean qui, servant l'église pour le bénéfice, estoit dans la maison comme procureur. Cet homme estoit couvert et paroissoit plutost niais que dangereux. Il luy échappa quelquefois de se plaindre de ce qu'on ne luy faisoit pas part du revenu du bénéfice; dont on ne fit pas grand cas, non plus que de ce qu'il fit faire un grand couteau. Enfin ce malheureux, induit par le démon ou des personnes qui en estoient possédées, cognoissant la passion de cette dame pour la bonne eau, luy va dire qu'il avoit descouvert à Tourène, sur le bord du Toré, vis-à-vis de Nauzet, la plus excellente fontaine qui se pût voir, et l'obligea, par cajoleries, d'en aller boire; à quoy il la disposa le 23e janvier, se faisant accompagner de sa fille Charlotte, les autres trois s'estant arrestées, pour leur bonheur, et résisté aux pressantes sollicitations de cet horrible monstre qui, apparamment, avoit fait dessein d'en passer les mains, quoiqu'elles fussent des mieux faites et des plus belles de la province, en nombre de cinq à marier, l'aisnée l'estant au baron de Montfa, à La Bruguière.

Elle s'en alla donc avec sa dernière fille et une femme de chambre à qui elle fit prendre du pain dans une serviette pour le tremper dans cette eau, et, suivant ce malheureux, fit un petit quart de lieue à pied.

Estant arrivée au lieu, elle se baisse pour voir la fontaine; sur ce temps, le meurtrier dégaîne son couteau et la tue de plusieurs coups. Sa fille, pour se sauver, se jeta dans la rivière prochaine, qui estoit fort grosse; mais elle appréhenda de se noyer et s'arresta près du bord, se laissant persuader à ce bourreau qu'il ne luy feroit aucun mal sy elle revenoit; elle, estant ressortie, il la tua de plusieurs coups. Il courut après la femme de chambre qui taschoit de se sauver et qui, ne pouvant guère à cause de sa grossesse et de la peur qui luy avoit osté la force, fut bientost

attrapée et tuée comme les autres. Ce maudit frotte son couteau à la robe et à la coiffe de cette pauvre femme, et part froidement, prenant son chemin vers Saïx, par Navès, sans qu'on ait pu savoir depuis ce qu'il estoit devenu ny le sujet qui l'avoit porté à cet exécrable massacre. Les bergers et porchers de Barradières, qui estoient sur l'autre bord de la rivière assez étroite, mais qu'ils ne pouvoient passer à cause de l'inondation, ont rapporté toutes ces particularités, et, mesme, se retirèrent, ayant peur de ce monstre, sans en oser parler à leurs gens; en telle sorte que ces trois corps restèrent là sous la garde d'une petite chienne que cette dame avoit menée; laquelle, la nuict, oyant ceux de Montespieu qui s'estoient mis en queste et portoient des flambeaux de paille, accourut au-devant d'eux et se mit incontinent à les guider jusqu'à ce qu'elle les eut menés à ces corps meurtris qui furent emportés de là avec pleurs et hurlemens, et le lendemain transportés à La Bruguière, chez le b^on de Montfa, son gendre, et furent inhumés avec les honneurs qui leur estoient dus. 1590

Sur la fin de février, le duc de Montmorency arriva à Carcassonne avec ses forces pour eslargir la ville vexée des garnisons ligueuses, et manda au comte de Montgommery de luy mener des troupes et faire porter des munitions de guerre, qui ne manqua pas de se rendre auprès de luy avec sa compagnie de gensdarmes et deux de fantassins conduits par Auriol et La Barre, avec quoy il remit, dans peu de jours, sous l'obéissance : Cépie, Villespy, Villepinte, Lauraguel, Pezens, Moussoulens et autres lieux qui incommodoient Carcassonne.

Au retour de nos troupes, le comte de Montgommery, voyant l'insolence des ligueurs de Viviés estre parvenue à son comble, donna commission à Balthasar-Sébastien De Bonne, s^r de Missècle, qui avoit esté dépossédé du gouvernement dud^t lieu par la révolte des habitans qui s'estoient rendus ligueurs, de dresser une compagnie; et, l'ayant fait joindre à celle d'Auriol et La Barre, il partit le premier avril pour aller commencer le

1500 blocus, où il arriva une heure avant le jour. Ayant percé d'une maison à l'autre, ils se vinrent loger à un logis joignant le fossé, où le cap^{ne} Daix, enseigne de Missècle, arbora son drapeau sur le toit. Sur le soir arriva le comte, et le lendemain, Tanus avec le régiment de Bandin (1) et les troupes du pays, lesquelles furent placées chacune à son quartier. L'artillerie ayant joué quelques jours, le 5me d'avril arriva un trompette du duc de Joyeuse pour recognoistre le camp et tascher de divertir le comte; auquel comte il dict hardiment : *Monsieur, cette place n'est pas pour vous. Sy vous ne la quittez, vous aurez bientost mon maistre sur les bras pour vous en chasser avec une forte armée.* Le comte luy dict de l'assurer de sa part qu'il espéroit, avec l'aide de Dieu, de venir à bout de son dessein; et, parce qu'il vouloit continuer de caquetter et de faire l'insolent, le comte commanda qu'on le mît hors du camp. Après, la batterie ayant continué et les assiégeans voulant venir à la sappe de l'esperon de la place, ayant fait effort pour se loger au pied avec des sacs pleins de terre, il fut mené au comte un espion qui portoit une lettre du s^{r} d'Ambres aux assiégés, les assurant du secours le soir mesme; qui fit que les assiégeans demeurèrent toute la nuict sous les armes pour s'opposer au secours, ce qui donna la peur aux assiégés, croyant l'assaut à la pointe du jour, et les obligea à parlementer. A cet effect Laurion, qui commandoit dedans (2), vint au logis du comte; mais pendant qu'on traitoit de la capitulation, les assiégés faisant mauvaise garde, se laissèrent surprendre; en telle sorte que, tous entrant par les bresches, quelque devoir que le comte sût faire pour les en

(1) Variante : Bandiny.

(2) « Ce M. de Laurion, dit Faurin, a esté la perte de la ville de Viviers... Il avait commis et perpétré beaucoup de maux estant grandement opiniastre, voulant faire la loi au pays, se faisant contribuer à 22 consulats, n'ayant voulu jamais embrasser le parti du roy, quoique plusieurs de ses amis l'en eussent prié, vu qu'il n'y avoit ville es environs ici qui tînt pour la ligue que Viviers et la ville de Lautrec. »

sortir et faire jouir de la capitulation qu'il avoit eu volonté de 1590
leur donner, il fut impossible. Ceux de La Bruguière, Escoussens, Dourgne, Soual et Sémalens, aigris du ravage qu'ils avoient éprouvé, mirent tout en désordre. Des soldats mesme, par malice ou par hasard, ayant mis le feu en quelques maisons, il s'espendit sy fort que tout y fut consumé (1), à la réserve de la maison du sieur de Roquecourbe, seigneur du lieu.

Les armes sont journalières et les succès divers! Tel gagne aujourd'huy qui perd demain. La sagesse et la prudence sont requises à un homme de guerre autant, ou plus, que la force et le courage. Tout se peut recouvrer hormis la vie, avec laquelle on peut réparer les fautes commises. — Le cap[ne] Teülat servira d'exemple à ce sujet. Il avoit recognu la ville de Montastruc, au voisinage de Tholose (2), comme un lieu fort propre à luy faire la guerre, estant sur le grand chemin. Il la jugea, quoique faible, aisée à réparer avec un peu d'appuy. Il s'en va voir le duc de Montmorency pour luy communiquer son dessein et s'assurer de son assistance. Le comte l'escoute, luy accorde sa demande et luy offre sa propre personne. Teülat, revenu en Lauragois, prépare et advertit ses amis, et, sans estre bien informé du duc (qui dans cette conjoncture partit pour aller à Beaucaire sur des advis pressans qui luy furent portés), il assemble de tous costés les siens au nombre de cent soixante hommes de cheval, gens d'eslite et de commandement, avec lesquels ils s'en alla, le 5e mai (3), à Montastruc. S'estant habillé en paysan avec sept autres, ils surprennent hardiment la porte et donnent entrée à l'embuscade qui se saisit de la ville sans effusion de sang. Cette nouvelle portée à Tholose, le duc de Joyeuse, qui s'y trouvoit, assembla à l'instant ses forces pour

(1) Le 9 avril.

(2) Montastruc, chef-lieu de canton de la Haute-Garonne, est à 20 kilomètres de Toulouse. — Le sgr. de Teulat s'appelait Jacques de Verdiguier.

(3) Les *Annales* manuscrites de Toulouse disent : le 4 (Arch. de l'hôtel de ville de Toulouse).

1590 se mettre en campagne, et mande au s^r de Caravelles, qui estoit assez près avec son régiment, d'y accourir et bloquer ces entreprenans, avec promesse de s'y rendre le lendemain avec ses forces et canons de Tholose, ce qu'il fit (1). Il estonna fort les preneurs qui, estant entrés en conseil comme gens de métier, se voyant desnués de toutes armes hors de leurs espées et pistolets, conclurent qu'il se falloit sauver la nuict venue. Mais Teülat, qui ne vouloit pas démordre et espéroit du secours, insiste à tenir bon, leur protestant qu'il se plaindroit d'eux et les accuseroit de l'avoir abandonné de peur. Les autres respondirent que, s'il le prenoit de la sorte, ils y mourroient tous avec luy et dépêchèrent à Villemur pour avoir quelque secours de poudre et d'arquebusiers. On leur en envoya quarante avec quelque peu de munition. Ce petit secours venu, ils se résolurent à vendre chèrement leurs vies et prirent chacun leur quartier estant destitués de toute sorte de bois longs.

Cependant le duc de Joyeuse faisoit ses approches, et, le 10me, fit braquer ses canons qui foudroyent ces mauvaises murailles et font une bresche plus que suffisante. Après quoy il fit, le mesme jour, donner trois assauts qui furent vigoureusement et courageusement repoussés; mais au quatriesme, par faute des armes, et la pluspart estant estendus sur la place à la bresche, ils furent forcés et, se défendant pied à pied dans les rues, se retirèrent dans l'église où le duc leur envoya quelques capitaines qui ne voulurent jamais leur accorder que de les recevoir à discrétion, disant qu'ils entendoient bien estre à la boucherie, suivant leur coustume; cela les mit au désespoir. Voyant qu'on leur refusoit la vie, ils l'ostent, de furie, à ceux qui ne la leur

(1) Toulouse employa pour ce siége : six pièces d'artillerie, dont trois canons, deux gros courtauts et une bastarde; cent cinq chevaux, vingt-cinq à chaque canon et dix pour les autres pièces; quatre cent soixante-deux soldats en six compagnies sous les ordres du cap^e. La Coste d'Auzeville, nommé colonel; 2571 escus, frais de poudre ou solde; 1590 escus pour les vivres (Arch. de Toulouse; doc. militaires).

vouloient point accorder. Enfin, le duc les fit forcer et tous mourir, après qu'ils se furent défendus jusqu'au dernier soupir. 1590
Pendant ce dernier effort, les s[rs] de Murs et de Marguerittes s'estoient sauvés au haut du clocher; on leur promit la vie sauve, et estant descendus, ils furent menés au logis du duc où, estant couchés sur des matelas à cause de leurs blessures reçues aux assauts, ils furent tués à coups de pertuisane et de hallebarde par ordre, comme on disoit, des s[rs] d'Ambres et de Lacam, de Lautrec. De quoy Caravelles tesmoigna un sy grand desplaisir, qu'il en quitta le duc. De toute cette troupe, d'environ deux cents hommes, il ne s'en sauva que douze, entre lesquels estoient les cap[nes] Vernas, Ricard et autres. Des assaillans, il y en eut beaucoup de morts et de blessés, gens de qualité (1). Cette perte fut grande pour les royaux et haussa fort la teste aux ligueurs.

Au commencement de juin, le duc de Montmorency ayant descouvert quelques menées dans Carcassonne, y vint, et, pour l'assurer, y bastit une citadelle où il establit le comte de Mirepoix qui, pour l'assurer encore plus, y logea quatre compagnies de la religion. Le duc, à son retour à Pézénas, y trouva Madame malade qui mourut dans quatre jours, ayant laissé à son mary : Hercules, comte d'Auffemont et deux filles, l'aisnée mariée au comte d'Auvergne, et l'autre à Anne de Levy, duc de Ventadour.

Le duc de Joyeuse, toujours serré dans Narbonne, fit une sortie et surprit le colonel Bandin qui fut mené prisonnier dans

(1) Les morts les plus qualifiés du côté des ligueurs furent : le capitaine Guillaume La Coste, frère du colonel d'Auzeville, *qui mourut au plus haut de la bresche*, et le sieur de Montfaucon, *gentilhomme fort estimé, du pays d'Albigeois*. Quant aux blessés, les *Annales* mss. citent : La Coste, sgr. d'Auzeville; Ouvrier, conseiller à la cour (tué au combat de Villemur en 1592); Louis de Paulo, dit Montgey, avocat; François de Buisson, puîné, et Des Bautevilles, gensdarme, « lesquels furent vengés par la mort de tous les assiégés, au nombre de 230, tous gens d'eslite et de commandement » (Arch. de l'hôtel de ville de Toulouse).



1590 l'archevesché, où il fut quelque temps, et, après, tué de sang-froid.

Jusqu'icy le duc de Joyeuse avoit abandonné la campagne au duc de Montmorency; il recherche les moyens de luy faire teste et, par les négociations des agens mandés en Espagne, il obtint du roy catholique, protecteur de la Ligue, six mille Tudesques, qu'il fit venir sous la conduite du comte Lodron, qui vinrent aborder près de Narbonne où ils tendirent leurs tentes le long de la Roubine.

Peu de jours après, les troupes du duc de Montmorency allèrent donner sur un quartier qui fut entièrement défait, ce qui fit soulever le peuple, à l'instigation, comme on dict, du duc de Joyeuse, lequel alla poser sa rage sur les prisonniers de l'archevesché, sur prétexte qu'ils avoient regardé ce combat de la fenestre et s'en estoient ris; ce qui fut un meschant et desloyal acte, d'avoir fait cette cruauté contre la foy promise.

Quelque temps après le sr de Barry, gouverneur de Leucate, fut pris allant voir le duc de Montmorency, et massacré de sang froid pour n'avoir pas pu faire rendre Leucate à sa femme qui estoit dedans (1).

La guerre civile n'amène autre chose avec elle que toute sorte de violence, desloyauté et trahison. Jacques de Mignonac, habitant de Castres, mourant, laissa une fille unique, nommée Izabeau (avec vingt-cinq ou trente paires de bœufs de labourage, logement dans la ville et de l'argent aux intérêts), sous la tutelle de Louis Perrin, sr de La Roque, et de Tristan de Castelnau, sr de Comelles, gouverneur de Lombers (2). La fille, ayant atteint sa douziesme année, fut recherchée d'Isaac de Gach, sr de

(1) Jean Boursier, sgr. de Barry, gouverneur de Leucate par la résignation de son oncle, Lacrouzette, et par commission du 6 déc. 1577 (Bibl. de Toulouse, mss. C. 10). Sa femme s'appelait Marie de Thésan.

(2) Jacques de Mignonac, seigneur de Puymilan, mourut à Toulouse en 1578. D'après son testament, il avait épousé Gabrielle de Castelnau, sœur de Tristan, baron de Serviès et Comelles, chevalier de l'ordre du roi (Pap. de Falguerolles).

Varaignes, brave gentilhomme, mais peu accommodé de biens et qui cherchoit de se mettre à son aise par le moyen d'un mariage. Il se prévaut de l'amitié de Comelles, et, ayant donné accortement de l'amour à cette enfant, ayant son consentement, il résoult de se saisir du chasteau, corrompt quelques-uns de dedans, et, par la liberté de ses visites, il s'en rend maistre avec La Mothe-Daure et autres ses amis qui sortent Comelles dehors avec sa famille; ils furent contraints de se retirer dans la ville. Les autres, pour se maintenir dans le chasteau, se déclarent pour la Ligue. Comelles manda incontinent au tuteur pour remédier à ce rapt; La Roque part accompagné de François de Bouffard, s[r] de Fiac, son neveu, et, ayant pris des officiers de Réalmont, va trouver Comelles à Lombers. De quoy Varaignes incontinent averty, fait sortir Daure et ses amis pour aller à leur rencontre et leur courre sus. Fiac, qui s'estoit un peu avancé, rencontre ses gens avec qui il avoit toujours bien vescu, et, salué par les premiers, s'arreste avec eux; mais, en les entretenant, un de la troupe luy donna un coup de pistolet à la teste qui le fit tomber mort (1). Passant outre, ils viennent charger Laroque accompagné de gens de justice, blessent le lieutenant de Réalmont, l'arrestent avec Laroque et ses domestiques, et les mènent prisonniers au chasteau, comme estant de contraire party depuis vingt-quatre heures. Sur quoy il y a eu depuis de fort grands procès. 1590

Peu de jours après, un matin fort clair et serein (2), une foule de monde s'estoit embarquée à Saïx pour s'en venir au marché à Castres. Ils n'eurent pas abandonné le bord, qu'ils se virent couverts d'une noire et espaisse nuée qui les troubla sy fort, que, s'estant embarrassés les uns les autres et s'entrepoussant, ils renversèrent la barque, et toute cette tourbe périt misérablement, entre autres quarante-quatre femmes qui furent

(1) Le 11 septembre (J. de Faurin, p. 186).
(2) Le jeudi 6 septembre (Ibid., p. 185).

1590 trouvées attachées les unes avec les autres par les cheveux ou habits.

Au commencement d'octobre, le duc de Joyeuse se met aux champs avec ses Tudesques et les troupes que le baron d'Ambres luy mena du haut Languedoc, avec quoy il reprit Rieux, Peyriac, Caunes, Sire, Lonzac et ramena son armée à Narbonne pour luy faire montre.

Le duc de Montmorency ramasse incontinent ses forces, et, ayant reçu trois cents maistres de secours de Mr de Lesdiguières, s'en va reprendre tous les lieux occupés par le duc de Joyeuse, qui se rendirent à luy à la réserve d'Azillanet qui eut le courage de souffrir le siége où accoururent tous les ligueurs pour le faire lever; de façon que les armées se virent en présence et bataille, tout le monde croyant à un combat, dont le duc de Montmorency donna advis à Castres qui luy donna du secours et fit faire des prières pour implorer la protection du ciel. Tout se passa en escarmouches où il mourut peu de soldats royaux, plus du costé des ligueurs et gens de considération, entre autres, Laroque-Fontiés (1), capitaine des gardes du duc de Joyeuse, St-Marsan et quelques autres. Après, il se retira, abandonnant la place qui se rendit aux royaux.

Pendant cette longue halte, il arriva quelque estrif entre le comte de Montgommery et le baron de Montfa : Le premier estoit fort violent et insupportable. Il ne satisfit pas bien son général et se retira assez viste. Son départ ayant esté cognu aux ennemis, ils mandèrent à ses trousses les compagnies des gensdarmes du duc de Joyeuse et de Pourdiac qui le menèrent battant jusques aux portes de Maillac. Et Montgommery se plaignant d'avoir esté exposé par Colombières et autres du conseil secret du duc qu'il soupçonnoit d'avoir donné l'advis aux ligueurs, le duc envoya un gentilhomme à Castres pour excuser et esclaircir l'affaire.

(1) Bertrand de La Roque, seigneur de Fontiés.

L'entrée des armées estrangères en France et en Languedoc, les traverses données au roy par la Ligue et par le prince de Parme (1), la prise de Corbeil et Lagny sous la moustache du roy, la guerre plus échauffée que jamais sans espérance de paix, les maux et les calamités qui menaçoient cet Estat d'une ruine entière donnèrent sujet aux églises du Languedoc de publier un jeusne par toute la province, le 17e octobre. 1590

Au mois de nbre le duc de Montmorency et celuy de Joyeuse, pour faire cesser les désordres et les pilleries de la campagne, arrestèrent la tresve qui fut publiée partout.

Le 15 nbre le baron de Magalas avec les srs de La Canourgue, Cazillac et Marennes, ligués, avec sept ou huict cents hommes, se rendirent maistres de la ville du Vigan avec peu d'effusion de sang; mais ils furent bloqués le lendemain par leurs voisins au nombre de trois mille. Le sr de Lèques y accourut avec les gensdarmes du duc de Montmorency et trois compagnies de fantassins, et le vicomte de Panat avec un régiment de sept ou huicts cents hommes; après quoy on commença l'attaque par la sape et la mine qui ayant fait une grande ouverture à une tour, l'assaut y fut donné, bien soustenu par les assiégés qui pourtant capitulèrent à sortir sans rien porter. Ainsy le Vigan fut repris après treize jours de siége.

L'an 1591 et le premier janvier furent eslùs consuls à Castres : Michel Sévérac, avocat; Jean Donnadieu, Antoine Petit et Antoine Fraissinet. 1591

Auquel mois fut assassiné Mtre Folcrand de Vignolles, coner en la chambre de Lisle; député au roy par la province du Languedoc, entre Mende et Saint-Auban, revenant de la cour chargé de mémoires et papiers concernant le service du roy et les provisions qu'il luy avoit données pour l'office de président au restablissement de la chambre. Ce meurtre fut commis par le

(1) Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, un des premiers capitaines de son temps.



1591 comte d'Apché, son ennemy (1). Il fut fort regretté par ceux du party du roy et de ceux de la religion, pour estre très-utile et fidèle à son service. Il laissa messire Jacques de Vignolles, depuis conseiller en la chambre de l'édict de Castres et successeur en l'office de président en icelle en la place de M[re] Philippe de Canaye, s[r] du Fresne.

Le baron d'Ambres se rendit maistre de Fiac (2) par l'intelligence d'un nommé Dardé Daydé, menuisier, qui avoit quelque ressentiment d'avoir esté malmené de ses compatriotes. Cette ville estoit fort importante pour le party, et donna grand avantage aud[t] s[r] d'Ambres pour luy nuire.

En mesme temps, les ligueurs prirent aussy, en ce voisinage, Roquevidal par escalade (3).

Ces pertes fréquentes, les maux qui augmentoient à vue d'œil, l'entrée de cette armée espagnole qui menaçoit la province de ruine, la guerre continuant dans l'Estat plus cruelle que jamais sans apparence ny espérance de fin, donnèrent sujet aux villes de ceux de la religion de célébrer un jeusne général dans la province, le 10 avril.

De là, les ligueurs assiégent Lauraguel où le vicomte avoit jeté Baillat, sergent-major des troupes du duc de Montmorency. Les ligueurs appréhendant la touche, le gagnent par de l'argent et la composition qu'il voulut pour luy et ses gens (4). Il fut sy effronté, qu'il s'en va à Carcassonne pour soustenir son action. Le vicomte le fit prendre et mener à son maistre, à Pézénas, qui, ayant assemblé douze capitaines pour juger de sa conduite, il fut condamné à perdre la teste qui fut portée à Gijan, d'où il estoit, et placée au sommet d'une tour pour servir d'exemple.

(1) Jacques d'Apcher, sgr. de Billière et Marlorie, comte de Vabres en Rouergue. V. sur la famille de Vignolles le *Trésor de recherches*, de Pierre Borel. Paris, 1655.

(2) Le 6 mars (Faurin).

(3) Le 4 avril (Id.).

(4) Lauraguel, Aude, se rendit le 29 avril (Id.).

Le duc de Joyeuse, pour incommoder Carcassonne et se prévaloir de ses forces, alla attaquer Arzens, au voisinage, où le vicomte avoit jeté quatre compagnies de fantassins pour la défense de cette place mauvaise en toutes choses. Elle fut attaquée avec grande furie, et, après que la batterie eut tout mis à terre, l'assaut fut donné. Les Tudesques demandent la pointe avec promesse de le forcer; mais ils furent reçus sy vigoureusement qu'après qu'ils eurent laissé la bresche couverte de morts, ils avoient belle envie de se retirer sans les exhortations de Moussoulens, lieutenant du duc, qui leur représenta la honte qu'ils encourroient, vu la promesse qu'ils avoient faite et le pillage qui leur avoit esté accordé. Ce qui les ranima à recommencer l'assaut qui, ayant duré tout le jour, ils forcèrent enfin ces braves hommes par lassitude, et abusèrent sy fort de leur victoire, que, quoique ce fussent des catholiques, il les firent tous passer au fil de l'espée, et les habitans, sans distinction d'âge ny sexe; les prestres mesme furent tués sur l'autel, et, ayant pillé, ils mirent le feu à tout ce qu'ils ne voulurent point, par un zèle de sainte Ligue. 1591

Après ces prises, cette armée fut menée vers le Cabardez. Ils se rendirent maistres du Mas et de Pradelles (1); ce qui donna une chaude alarme au vallon dont les habitans desménagèrent et se réfugièrent à Castres.

Tous ces heureux exploits de guerre du duc de Joyeuse donnèrent un grand estonnement à ceux de la religion qui seuls avoient à soustenir le choc, et estoient fidèlement attachés au party royal; les catholiques estant bien lents à cause des pratiques et menées des ligueurs qui desbauchoient les bons François avec le catholicon d'Espagne (2).

(1) Pradelles (Aude) fut pris le 19 mai et le Mas-Cabardés, le 21 du même mois. Faurin, dont on ne peut malheureusement pas récuser le témoignage, rapporte ici un trait de férocité honteux pour l'espèce humaine (p. 192).

(2) On sait que le *catholicon* était un mot inventé par les *politiques* pour perdre la Ligue par le ridicule : *une substance imaginaire et drôlatique*, *un re-*

1591 Ceux de la religion désespérés de voir la desroute des affaires et le comte de Montgommery, qui commandoit leurs forces dans le vallon, sans bouger pour les serviteurs du roy dans le Carcassonnois, renouvellant les soupçons qu'on avoit eus cy-devant contre luy lors des approches de l'admiral dans l'Albigeois, en grondoient tout haut dans Castres qui en avoit porté la plainte hautement contre luy autrefois, de sorte qu'on observoit de près sa conduite. Mais luy estoit outré de ressentiment de ces discours qui s'accrurent beaucoup, à cause d'une cavalcade que le comte fit avec toute sa cavalerie, feignant d'aller courre sus aux ennemis vers la montagne, et estant arrivé à un endroit appelé le pas de Lampy, il y trouva le duc de Joyeuse avec lequel, au lieu de se battre, il eut une longue conférence avec caresses et embrassemens respectifs, et se retirèrent chacun en son quartier, s'estant entretenus en particulier. Cet abouchement fit croire qu'il y avoit intelligence entre eux pour s'entre-favoriser à se rendre maistres de quelques places pour les garder chacun à leur profit. A Castres on mordit aisément à la pomme, pour les choses qui s'estoient passées auparavant qui les tenoient toujours en cervelle contre le comte, lequel ne se pouvoit empescher de tesmoigner ses mauvais desseins contre la ville, de telle sorte qu'il luy eschapa une fois de dire, estant transporté de colère : *Eh! mourrais-je sans me venger de Castres?*

Dans cette conjoncture, il arriva que Antoine de Terson, beau-frère du s[r] de Thomas, venant de campagne avec La Chesne, gentilhomme du comte, estant à La Fontasse (1) d'où on voit avantageusement Castres, luy dict : *Voilà une belle ville, et de considération! — Ouy*, dict l'autre, *s'il y avoit une citadelle à Castres et une autre à Villegoudou.* Ce qui fut

mède à tous les maux; tous les cas étaient absous par cette quintessence jésuistique, mélange de zèle romain et d'or espagnol. «... M. de Mayenne en prenait tous les jours dans une potion de lait d'ânesse pour guérir du plus desloyal et malin hoquet du monde » (Satire Ménippée).

(1) A 8 kilomètres nord-est de Castres.

remarqué par Terson, homme d'honneur et aimant fort la liberté, qui ne manqua pas d'en donner advis aux consuls qui en firent leur profit. 1591

Pendant le séjour du comte au vallon, il fit par violence et mal à propos pendre un consul de St-Alby, appelé Maillabiau, homme sans reproches : action condamnée de tous, qui porta deux de ses gensdarmes, La Boulbène et Jacques Fournes, à couper la corde d'un coup d'espée et le sauver; il vescut longtemps après (1). Quelqu'un de ses familiers, après la furie passée, luy représentant le tort qu'il avoit eu et qu'il devoit aller plus solide, il luy respondit : *Personne n'obéit. Il faut battre le chien devant le lion. Il faut que j'en fasse autant de quelque autre plus huppé.* Le donnant à entendre de ceux de Castres. Ce qui estant rapporté aux consuls, ils tinrent conseil secret, dans lequel quelqu'un des principaux dict qu'on luy avoit rapporté que le comte avoit dict à un de ses confidents : *Le roy me donne partie des fruits de Castres, il faut que je me serve de l'occasion pour occuper le fonds.* Et qu'il estoit véritable qu'il permettoit à sa femme de souffrir que, en la suscription des lettres, on la traitât de comtesse de Montgommery et de Castres. Sur quoy il fut résolu que les consuls ne laisseroient entrer aucunes forces dans la ville qui leur pussent donner jalousie. Le comte, averty de cela, fait avancer ses troupes sans dire mot, et fait dessein de les faire filer l'une après l'autre dans la ville. Pour commencer, le 26 mai, Jacques de Luque se présenta à la porte, avec sa compagnie de cavalerie, pour loger dans Castres, aux cabarets, pour rafraischissements à ses

(1) On reprochait à Mongoumery plusieurs actes de violence : il avait menacé de sa dague le sieur Bissol fils; blessé d'un coup d'épée inattendu le baron de Monfa; donné un soufflet à la veuve de sire Jean Pierre, ancien consul et bourgeois de Castres; balafré de plusieurs coups le capitaine Marchet qu'il avait trouvé en chemin des Salvages à Castres; blessé un consul de Saint-Alby qui n'échappa à une mort certaine qu'en se précipitant par une fenêtre, et, enfin, fait pendre celui dont parle Gaches (Faurin, p. 192 et suivantes, réimpression).

1591 despens. La cloche les ayant descouverts sur l'heure du presche du soir, plusieurs sortent du temple, entre autres les s[rs] de La Garrigue et de La Grange, frères, suivis de plusieurs autres, et, s'estant rendus à la porte de Villegoudou, trouvent le capitaine Rascas qui refusoit l'entrée à cette compagnie qui se contestoit avec luy. Sur quoy La Garrigue, prenant la parole pour tous, leur demanda ce qu'ils avoient à faire à la ville; ils respondirent, d'y loger pour leur argent. L'autre réplique qu'il n'y avoit point de logis pour eux et qu'ils devoient se retirer là où ils pourroient, ce qui les fit rebrousser au vallon, en leur quartier. Le comte qui les avoit suivis, accompagné du baron de Pujol et du s[r] de Montoison, les rencontra à La Vitarelle, et ayant appris d'eux le refus, s'envint tout remply de colère, et estant arrivé à la porte, demanda au capitaine Rascas par quel ordre il avoit refusé l'entrée à cette compagnie : *Par celuy des consuls*, respondict l'autre. Il peste là-dessus, et, usant de grandes menaces, passe droit à son logis sans s'arrester. Après le souper plusieurs habitans y allèrent, par curiosité, pour entendre des discours de châleur sur le refus qui avoit esté fait, et la comtesse disoit au baron de Pujol que c'estoit barguigner, que son mary ne seroit jamais obéi qu'il n'en eût fait pendre quelques-uns pour servir d'exemple aux autres; ce qui fut rapporté aux consuls qui firent à l'instant courir la parole aux habitans de se tenir prêts au besoin.

Ces soupçons faisoient haïr le comte par les habitans; mais plus encore la comtesse qui estoit fort altière et ne se pouvoit tenir de tesmoigner son dessein sur le comté. D'ailleurs, comme fort avaricieuse, elle donnoit sujet de plainte à ceux qui avoient à faire à elle-mesme en retranchant quelque chose du prix accordé; de sorte que le comte et sa femme d'un costé, et la ville de l'autre jouoient au plus fin : les premiers pour s'establir et les autres pour conserver la liberté. Il arriva un accident, par la violence du comte, qui délivra les habitans de cette

inquiétude, en sortant pour un bon coup le comte et sa femme hors la ville. 1591

Le capitaine Bonifas, de Vabre (1), avoit fait un bon prisonnier du Rouergue que le comte luy vouloit enlever, suivant sa coustume. L'autre, se voyant entre ses mains, promet de le luy mener, sous la caution de Dupuy, syndic (2); mais, estant en liberté, il ne se souvint pas de revenir. Le comte mande venir Dupuy qui ne se trouve pas; il se met en colère et estant sorty l'après soupée, se retirant chez luy accompagné de sa femme et des s[rs] de Pujol et de Montoison, il rencontre Dupuy assez près de son logis : *Est-ce ainsy*, dict-il, *qu'on se moque de moy?* L'autre, son chapeau à la main, luy présenta une lettre d'excuse de Bonifas qui ne plaisant pas au comte, il donna à Dupuy un coup de baston sur la teste, dont le sang ruissela à terre. Dupuy se plaint au comte du tort qu'il luy fait, et un oncle de sa femme qui estoit avec luy crie au peuple que le comte avoit assommé son neveu d'un coup de baston. Le bruit va de rue en rue, les habitans accourent de tous costés pour se préparer à un grand désordre. Ceux qui estoient avec le comte le font entrer dans son logis, on ferme les portes pour la garde desquelles on commet deux Suisses. Le gros se faisoit à la place; les uns crioient qu'il le falloit tuer, les autres se contenter de le tirer hors de la ville. Le capitaine Mascarenc et Alary prennent une troupe pour exécuter leur dessein; ils vont attaquer la porte, tuent un des Suisses. Le comte se sauve par

(1) On trouve, en 1591, Pierre Bonifas, capitaine, frère de François qui, en sa qualité de premier consul, baille la régence *des escoles de Vabre à Louis Barthès, précepteur, moyennant les gages de dix écus-sols, sans l'exclure des particulières satisfactions qu'il pourra avoir de chacun des enfants, sauf du nombre de cinq de ceux qui seront notoirement pauvres, lesquels il sera tenu d'enseigner pour néant. Ledit Barthès sera exempté de la garde bourgeoise et de toute garnison et nourriture de soldats. Il sera logé dans la maison du ministre* (Vieilles minutes de notaires, Vabre).

(2) Pierre Dupuy, notaire et syndic de la ville de Castres. L'émeute dont il est ici question eut lieu le 30 mai (Faurin).

1501 derrière, et, à la faveur d'un ais, passe dans une maison voisine appartenant à Bonafoux, notaire. La porte forcée, on se met à la recherche du comte qui ne se trouvant point, ils crient qu'il faut aller chez le voisin. Cependant la femme de Bonafoux avoit fait monter le comte à une chambre haute où ayant vidé un grand coffre, elle le cache dedans.

La comtesse éperdue en cet extraordinaire désordre, envoya un des amis des s[rs] de La Garrigue et de La Grange, frères, qui avoient esté maltraités du comte, pour demander leur assistance. Ils se firent fort prier pour sortir, ne voulant point se mesler de cet embarras; enfin ils viennent à la place, La Garrigue avec l'espée seule et La Grange portant la sienne à la main et la rondache au bras, ainsy qu'il avoit accoustumé en factions; tout le monde les environne, criant qu'il falloit tuer le comte, sachant les justes sujets de plainte qu'ils avoient contre luy. Il faut que les sages crient souvent comme les fous pour empescher les désordres et les ramener à la raison. Les frères font semblant d'en venir au dessein de la populace et La Grange, feignant d'en venir à l'exécution, prend une troupe de ce gros, en laisse une autre partie à la place, et, pour les apaiser, leur dict de le suivre, forcé par leurs crieries. Ils les mène chez Bonafoux où il leur représente que c'est un notaire fort employé, qu'il n'y faut pas entrer en foule, et prend dix ou douze des plus eschauffés, laissant le reste à la porte pour la bien garder. Après avoir parlé à la maistresse du logis qui luy dict le secret, il les mena de chambre en chambre, et montant enfin en celle où il estoit, il leur dict : *Tous les meilleurs papiers de Bonafoux sont dans ce coffre. Il n'y faut pas toucher; mais partout ailleurs, car il le faut trouver, faites-le exactement.* Après quoy il descend et leur dict qu'il falloit chercher ailleurs et qu'on les abusoit là; et estant retourné à la place avec sa troupe, il y trouva le sénéchal de Ferrières accompagné des consuls, des sieurs de La Garrigue, Thomas, Landes, Mathurin Fournes,

Élias Le Roy et beaucoup d'autres qui, s'estant enfermés dans le logis de Daniel Donnadieu, La Grange leur dict le secret; il fut résolu de tascher de dissiper tout ce monde et de faire sortir de nuict le comte. Après quoy, La Grange sort et, environné à l'instant de toute cette tourbe, leur dict : *Nous voilà bien sages; nous sommes icy empressés à chercher le comte qui ne se peut sauver que par la faveur du ciel, et cependant il n'y a point de gardes sur nos murailles.* 1591

Il prend donc une partie de ce monde, va d'un costé, et renvoye le reste de l'autre pour aller garder les murailles; dissipant de la sorte toute cette assemblée, il donna moyen aux consuls assistés des susd[ts] de sauver le comte. Après l'avoir tiré, la nuict, de chez Bonafous, en le passant devant les logis de La Garrigue, Lagrange et Thomas, ils le menèrent à travers les ormeaux à la porte de Villegoudou où il monta à cheval avec un des siens, les consuls ayant persuadé à la garde que c'estoient deux cavaliers qu'on envoyoit au capitaine Bernas pour qu'il s'en retournât joindre le baron de La Nogarède qui alloit exécuter une entreprise. Le comte remercia ceux qui l'avoient tiré de peine et accompagné jusques-là, leur faisant mille protestations de sa gratitude, et alla coucher à Gaïx où le lendemain il se mit en devoir de faire dresser sa plainte; et, par un mauvais conseil des ennemis des s[rs] de La Garrigue et de La Grange, il les met les premiers parmy les auteurs de cette esmeute dont ils ne se meslèrent qu'à la prière des siens et pour les sauver; ce qui fut fort blasmé. Enfin, après de grandes poursuites, le roy ordonna qu'on en sortiroit par arbitres, pour le dédommagement du comte qui fut estimé six mille livres qui luy furent portés à Vénés. Depuis ce temps-là, quelques pratiques et négociations qu'il employast, il ne put plus entrer dans Castres pour y estre considéré.

Ces désordres ayant obligé le comte de se rendre auprès du duc de Montmorency, les commandans des troupes que le comte

1591 avoit sy longtemps retardées dans le vallon, les menèrent à Carcassonne pressée extrêmement par le duc de Joyeuse qui, voyant ce renfort arrivé, quitte le dégast qu'il faisoit aux environs et mène son armée dans le Lauragois pour attaquer ceux de la religion. Il fait filer du costé du Cuq-de-Toulze pour l'attaquer (1); on y jeta trois cents arquebusiers de la religion sous le capitaine Bonnefoy, catholique royal, qui y entra la veille; lequel ayant disposé toutes choses au mieux qu'il se pouvoit, averty par ses espions que l'armée approchoit, rangea tous les habitans aux portes et aux murailles, et, avec les trois cents arquebusiers, sort dehors et s'en alla mettre en embuscade dans un vallon proche du lieu, entre les moulins à vent et la ville, où il attendit l'armée de pied ferme pour charger ceux qui le venoient investir. Il ne fut pas logé, que l'avant-garde parut avec les fanfares accoustumées des tambours et trompettes; il donne dessus avec une sy grande impétuosité que, après un grand meurtre, il mène battant le reste jusqu'au gros, et, à la vue de toute l'armée, fait sa retraite sans perdre aucun soldat, avec grand honneur. Cecy estonna tellement le duc, que, rebuté de son dessein, il quitta l'entreprise et se retira avec ses troupes aux environs de S[t]-Félix, d'où ayant appris que ceux d'Auriac avoient abandonné de peur, il s'y en alla et fit piller le lieu (2).

Cette curée donnée à l'armée, il consulta ce qu'il avoit à faire, et, sur l'exemple de Cuq, appréhendant de recevoir affront s'il attaquoit quelqu'autre lieu de la religion qu'il voyoit prêt à la défense, il résolut de s'en retourner à son dessein de Carcassonne, et, chemin faisant, faire semblant d'assiéger le Mas; mais la résolution de ceux de dedans le fit passer outre vers Carcassonne, au mois de juillet, où il continua le dégast des blés, bruslant et

(1) Cuq-Toulza, chef-lieu de canton du Tarn. Cette petite ville assez importante et très-huguenote alors, fut pillée et brûlée le 29 juin 1622 et ne s'est pas relevée depuis. *Voyez* les *Mémoires de Bassompierre*, III, p. 85 et 429, édition de la Soc. de l'hist. de Fr.

(2) Auriac, Haute-Garonne, fut abandonné le 14 juin.

saccageant toute la campagne. Le vicomte de Mirepoix, qui es- 1591
toit dedans, ne demeuroit par les bras croisés, suivy de ses frères et du sieur de St-Rome avec les siens et autres bons cavaliers qui s'estoient mis là dedans pour servir le roy.

Le 19 juillet il y eut désordre à La Bruguière entre le baron de Montfa, le vicomte, son neveu, et les habitans de la ville. Ceux de Castres advertis, y accourent pour conserver la ville au roy, et donnèrent advis au duc de Montmorency de l'estat des choses pour y pourvoir. Cependant ils y firent entrer Bernas, pour la garder avec sa compagnie jusqu'à l'ordre du duc qui y envoya le s^r de Montoison avec une compagnie de fantassins et une des chevaux légers. Lesd^ts s^rs de Montfa s'en allèrent trouver le duc qui, après les avoir ouïs, fit mettre le vicomte dans la tour, et donna pour prison la suite de sa cour au baron, d'où ils furent congédiés à l'intercession de leurs amis; le baron de Montfa se retira à Montespieu et le vicomte à Montfa, très-mal satisfait de son voyage de Pézénas (1).

Fleury de la Rivoire, ministre, après avoir servy Castres vingt-neuf années, décéda le 18e aoust, ayant laissé deux fils dont le premier fut procureur du roy (2). Le 5e 7bre, Antoine de Lacger, juge, décéda ayant laissé une belle famille de Jeanne de Coras: M^tre Jean de Lacger qui fut conseiller en la chambre (3); Pierre,

(1) Le duc de Montmorency résidait alors à Pézénas. Bernard et Pierre de Toulouse-Lautrec, vicomte et baron de Monfa, avaient épousé deux sœurs, Renée et Anne de Nadal, filles du seigneur de La Crouzette, Montespieu, etc...

(2) Au sujet de cette famille nous trouvons dans les papiers de Madiane : « Le 29 aoust 1666 le juge La Rivoire est décédé à minuict, homme de mérite et de belles qualités, petit-fils de Fleuri de La Rivoire, ministre célèbre. Il fit cette faute que, estant allé en cour pour l'office de juge, il y fut si fort cajolé et y trouva de si grandes tentations parmi les obstacles qui s'opposoient à son dessein à cause de la religion et les malices qu'on luy tesmoignoit dans son parti pour avoir bien servi, qu'enfin il se laissa emporter au torrent et quitta sa religion avec son fils aisné qu'il avoit pris avec luy; sa femme et le reste de sa famille ayant persévéré dans l'église par la bonté de Dieu, qu'il luy plaise de les y conserver par sa grâce jusqu'à leur mort. »

(3) Présenté au baptême, le 25 mai 1567, par Jean de Coras, conseiller au

1591 juge; Jacques, secrétaire; Samuel, advocat en conseil; Isabeau, Marie et Jeanne (1). Il ne passa point sa cinquante-deuxième année. M[tre] Benoist du Poncet, trésorier, le suivit de près estant décédé le 11[e]. Il laissa, d'Izabeau de Carrière sa première femme: Jean, qui luy succéda, et Izabeau; et d'Anne Le Noir, la seconde : Pierre, Marie et Anne. Il vescut en honneur, fit sa charge sans reproche; il estoit d'un naturel doux et facétieux. Il mourut de dyssenterie, estant presque de mesme âge que le juge.

La garnison d'Alban infestoit ceux de la religion en Albigeois. Tanus pria Castres et les capitaines Portal et Pelras de les secourir pour s'en délivrer. Castres bailla des troupes au Causse qui joint avec lesd[ts] Portal et Pelras, conduisirent le canon de Castres à Réalmont, et, joints avec Tanus, vont assiéger Alban qui se rendit vie sauve (2). Comme ils s'en retournoient, Tanus ayant gagné le devant avec une troupe, rencontra Caravelles, beaucoup plus fort que luy, qui le chargea à l'improviste et l'obligea à se retirer en désordre à son gros; mais Le Causse s'estant avancé pour le recueillir, ils tournent ensemble sur Caravelles et commencent une rude meslée qui cousta la vie à plusieurs d'un costé et d'autre. Parmy ceux de la religion, Jacques de Goudon, s[r] de Linas, y demeura, n'ayant laissé qu'un fils de Marie de Bessière (3). Les catholiques se retirèrent avec plus grande perte et le Causse ramena les canons à Castres.

Le vicomte de Mirepoix voyant l'oppression de ceux de Carcassonne, vint à Castres pour demander secours. Il fut reçu avec beaucoup d'honneur et obtint tout ce qu'il demanda; avec

parlement de Toulouse. Ce fut le seul enfant de Jeanne de Coras. Les autres appartiennent au second mariage de notre juge avec Jeanne de Perrin.

(1) Isabeau fut mariée avec Jean Gaches, seigneur de Prades; Marie, avec Jean de Lespinasse, *conseiller du roi et juge d'appeaux* de Castres; et Jeanne, avec Simon de Gavaret, sgr. de Saint-Léon.

(2) Le 11 novembre (Faurin).

(3) Voir sur la famille de Goudon une intéressante communication de M. l'abbé Vidal, curé de Saint-Sever, insérée dans les *Chroniques de Languedoc*, III, p. 46 et suivantes.

quoy il s'en retourna fort content. Passant à la vue de Brugairolles, il jeta un grand souspir dont le capitaine Mestre, de Clermont, qui estoit auprès de luy, luy demanda la cause : *C'est le regret*, dict-il, *d'avoir perdu cette place qui nous serviroit maintenant* (1). Estant arrivé à Carcassonne, il leur rapporta le secours qui venoit de Castres. Les autres, qui s'estoient desjà engagés secrètement au duc de Joyeuse, luy persuadent encore qu'il falloit qu'il allât voir le duc pour faire quelque chose d'effectif. Luy, porté de zèle, leur accorde ce qu'ils luy demandoient et dès qu'il fut esloigné, ils donnent advis aux ligueurs de se présenter pour attirer la garnison au dehors, à laquelle ils fermèrent la porte; et après avoir fait des articles secrets de leur traité, le duc se présente le 10e décembre. Celuy qui commandoit la garnison estant sorty pour escarmoucher, Flassac, troisième consul, chef de la conspiration, ferma la porte et souleva le peuple en criant : *Vive la Ligue!* Il fait, d'autre costé, ouvrir aux troupes ligueuses, lesquelles assiégèrent la citadelle qui se rendit vie sauve à condition d'estre conduits à Trèbes, ce qu'on fit exactement. Après, la citadelle fut rasée, et, comme le duc vouloit faire pendre le président de la Bourgade, la ville s'y opposa vigoureusement et obtint sa grâce du duc qui fit toutefois pendre Gibrons, advocat du roy, lequel estant sur la potence, dict : *Je meurs bon serviteur du roy; mais j'espère que dans un an M. de Joyeuse rendra compte de ma mort à Dieu.* Prophétie qui fut accomplie. Le président et les conseillers se retirèrent à Béziers où le parlement fut restably par la défection de Carcassonne autour duquel ne resta que Trèbes et Montréal pour le service du roy. 1591

En ce temps-là, Jean Duson, sr de Villespassans, président au

(1) Jean de Lévis, vicomte de Mirepoix et sénéchal de Carcassonne, avait largement contribué à la prise de Brugaironnes (*Voyez* plus haut, année 1587 et 1588). Ce seigneur arriva à Castres le 22 novembre et en repartit le dimanche 24 (Faurin).



1591 présidial de Béziers, fut accusé par Thomas de Bonsy, Italien, évesque de la ville, d'avoir promis de rendre la ville aux ligueurs (1). Et en ayant esté convaincu par quelqu'une de ses lettres par devant le duc de Montmorency, il fut mené en prison par le prévost à dix heures du matin, où on luy mena un notaire pour faire son testament, et à minuict le prévost luy alla prononcer sa condamnation; et, après luy avoir fait prier Dieu, le bourreau l'estrangla. Le corps fut emporté avant le jour, et attaché à une potence à la place, avec un escriteau portant la cause du supplice. Action condamnée des uns comme violente et tyrannique, approuvée des autres comme juste et nécessaire pour la conservation de Béziers et le service du roy.

En cette année, à Castres, le poids du blé allant au moulin et celuy de la farine au retour (très-utile au public pour empescher le larcin et qui avoit esté de toute ancienneté), furent interrompus par l'intérêt de quelques habitans qui avoient arresté les moulins secrètement. Chose honteuse qui néanmoins a passé de l'un à l'autre par une infâme complaisance (2).

1592 Le 1er de l'an 1592 furent eslus consuls : Raymond Paileau, sr de Roquecaude; François Alary, Pierre Bernard et Barthelemy Albert.

Courage, ma patrie! Après six années de guerre qui t'ont presque réduite à une désolation entière, voicy la septième qui te donnera soulagement, par la ruine et défaite de tes ennemis au siége de Villemur; lesquels, après de grands advantages obte-

(1) Le manuscrit de la Bibliothèque nationale porte ici, en marge, le mot *Anachronisme*.

(2) Faurin ne parle point de la suppression du poids public; il dit, au contraire, à ce sujet : « En ceste année 1591 mess. les consuls ont fait bastir une petite maison et poids joignant le clocher de St-Vincent pour peser le blé et farine allant et venant au moulin à cause qu'il se commettait grands larcins par les meuniers; car ils dérobent beaucoup, prenant de chaque sac de blé une ponière toute pleine... Par les édits du roy ils ne doivent prendre de chaque sestier que demi-ponière qui est, de 32 sestier un. »

nus sur le party du roy, pensant estre au bout et au-dessus de la roue, s'en virent précipiter, par la mort de leur chef et desfaite de toute l'armée. 1592

Le ravage du bestail avoit empesché la culture de la terre, en telle sorte que la disette fut grande, et néanmoins, d'un costé et d'autre, on taschoit de prendre de l'advantage. Mr de Thémines estant sorty de Montauban avec le canon, avoit pris quatre ou cinq chasteaux aux environs.

Un soldat de La Bruguière, nommé Bonnavenc, avoit esté maltraité du vicomte de Montfa : voyant qu'il avoit quitté le party du roy, il obtint un ordre du duc de Montmorency, vint à Castres, il y prit quelques soldats et alla pétarder Montespieu; mais le vicomte luy échappa et luy fit depuis quitter le pays. Cela obligea ce soldat à s'en aller vers Paris porter les armes, et, par divers emplois, il parvint à une assez belle fortune, ayant esté fait grand prévost d'Auvergne, sous le nom de Baumerville. Il laissa une riche maison.

En ce temps-là, le capitaine de Luxo (1), gouverneur de Vielmur, forma un dessein pour réduire Lautrec à l'obéissance du roy, et croyoit avoir gagné quelques-uns qui luy avoient promis de l'introduire dans la place. Il communiqua son dessein au sr de Montoison, gouverneur de La Bruguière, qui, poussé de zèle au service du roy, s'engagea à l'exécution et en donna advis au duc de Montmorency qui, pour luy aider, luy envoya Gondin et son régiment avec trois compagnies italiennes de cavalerie, et engagea dans ce pays tout ce qu'il put du party du roy, catholiques et de la religion, entre autres Mr de Bieules, qu'il trouva à Gaïx, et les sr de Tanus, de Caucalières, Duvilla, Le Causse, Sabaza, Villegly et autres. Ayant assemblé trois cents chevaux et quinze cents hommes de pied, ils partirent le 25 may d'Augmontel où le rendez-vous avoit esté marqué. L'infanterie estoit com-

(1) Les *Mémoires d'Ambres* que l'on doit consulter pour cette affaire, l'appellent Jacques de Luquo ainsi que Gaches plus loin, p. 124.

1592 mandée par Gondin, Portal, Pelras, Gravairol, La Barre et quelques autres.

Montoison, chef de l'entreprise, tire à part ses seigneurs gentilshommes à un champ escarté, et leur descouvre son dessein qui avoit esté jusqu'alors incognu, leur disant que c'estoit sur Lautrec où il y avoit des habitans qui l'y devoient introduire, et que le vicomte de Montfa luy avoit promis de le venir joindre sur le chemin. Cela entendu de la compagnie, elle en resta peu satisfaite et tout le monde plioit les épaules. Portal dict qu'à son despart, il avoit eu advis, du Mas, que le duc de Joyeuse estoit passé, venant de Narbonne, fort viste, tirant vers Lavaur. Montoison voyant cela, les assure qu'on ne doit douter de rien et que, en cas qu'il y eût trahison, il feroit prendre un tel ordre, qu'on n'auroit rien à appréhender. Cela empescha beaucoup de le contredire de peur d'estre blâmés, et, maschant le frein, ils se laissent conduire et entraisner sur le pont de Burlats.

Estant arrivés à Salvages, Montoison fait faire halte, et envoya deux sergens au vicomte de Montfa pour l'advertir et le conduire au rendez-vous à une petite église, près de La Trape, nommée St-Julien (1), où les sergens estant venus, rapportent que le vicomte estoit malade et ne s'y pouvoit rendre, ce qui fit croire que ceux qui estoient dans Lautrec trahissoient; mesme on ne fit point difficulté de dire qu'il s'en falloit retourner. Néanmoins, les instances de Montoison et de Luxo, qui les avoient engagés, furent sy grandes, qu'on marcha à l'exécution; et, parvenus au pont de Bigas, ils s'arrestèrent et firent l'ordre suivant:

Montoison, avec la cavalerie, s'en va placer dans le vallon de la métairie de Belbèze, à main gauche du pont, commande, avant que partir, à Luxo de prendre trois cents fantassins et une eschelle portée par douze hommes pour aller donner l'escalade, et donne ordre au reste de l'infanterie de demeurer au pont pour

(1) Saint-Julien de Burens, à 5 kilomètres sud-est de Lautrec, Tarn.

faire ferme en cas de trahison. Il ne jugea pas nécessaire de 1592
prendre champ de bataille, qui fut cause d'un grand malheur, comme on verra. Luxo s'avance avec sa troupe, descend dans le fossé et fait dresser l'eschelle contre la muraille qui est entre deux portes du costé du soleil levant. On avoit promis à Luxo de se trouver là et de descendre jusqu'à demi-eschelle pour le recevoir. Il voyoit toute la muraille garnie et croyoit que ce fussent ceux qui luy avoient promis; il leur crie : *Descendez.* Les autres respondent : *Et montez.* Il repart : *C'est à vous de descendre premièrement.* Incontinent Rieu, bon soldat de Lautrec, qui avoit promis au vicomte de Montfa, fait semblant de descendre, mais, après qu'il eut descendu trois ou quatre eschellons, remonte fort viste, et, à l'instant, ceux qui estoient là firent une grande salve d'arquebusades sur Luxo, blessèrent et tuèrent de ses gens, l'obligeant de se retirer bien viste aveo grand effroy. Néanmoins il rallie ses gens et commence de descendre en ordre la montée de Lautrec et de se défendre vigoureusement contre ceux qui le chargeoient en queue.

Le duc de Joyeuse d'un costé avec ses troupes et les deux frères d'Ambres de l'autre, arrivés près de Lautrec en mesme temps que Montoison, avoient fait bon ordre au pont susd[t]. Au bruit des arquebusades qui se tiroient, ils s'avancèrent promptement, et le duc ayant fait partir Barrudel, son guidon [qu'on disoit avoir esté boucher], pour aller recognoistre Montoison, dès qu'il fut revenu à luy et qu'il eut fait son rapport, il marche, se vient loger au port du mousquet de Montoison et s'arreste quelque temps pour l'observer.

A mesme heure, le baron d'Ambres et Lacam suivoient ceux qui se retiroient, et vinrent attaquer l'infanterie au pont avec grande furie; mais le colonel Gondin et le cap[ne] Portal les reçurent sy vigoureusement et les chargèrent avec une sy grande impétuosité, qu'ils firent bien viste reculer le baron d'Ambres et ses gens plus de six cents pas, jusqu'à un petit bois où ils firent

1592 ferme, attendant le succès de la cavalerie qui s'escarmouchoit avec celle de Montoison, sans oser joindre ny d'un costé, ny d'autre. Les choses se maintenoient fort égales au son des fanfares et trompettes, jusqu'à ce qu'on entendit crier du costé du duc : *Que les gardes de M. avancent!* Alors les Italiens qui estoient avec Montoison, cognoissant que le duc estoit là en personne, commencèrent à bransler et fuir vers le pont, mettant en désordre l'infanterie, nonobstant les crieries et reproches de Montoison et de Tanus (auxquels on avoit donné le commandement comme conducteurs de l'entreprise) qui leur reprochoient leur lascheté. L'exemple de ces trois compagnies mit en désordre la pluspart des autres sur lesquels le duc vint fondre avec toute sa cavalerie et renversa le reste, sans que personne fist ferme que le s^r de Bieules qui y estoit volontaire avec quelques-uns de ses amis, et les s^r de Tanus, Caucalières, Villegly (1) et Sabaza qui firent ferme au bout du pont, ayant rallié la compagnie de Jacques de Luquo. Enfin, après avoir bien combattu, il fallut céder à la force et à la multitude. Le plus grand désordre fut entre les deux ruisseaux de Bagas et de Poulobre où force goujats furent tués, portant les armes de leurs maistres et ne les avoient pas endossées par délicatesse. Enfin esparpillés, Tanus, attaqué par trois gensdarmes, est porté mort par terre, Villegly le suivit de près, et le cheval de M. de Bieules ayant esté tué, Monrabech l'ayant trouvé engagé au-dessous, le fit prisonnier. Le duc poursuivit les fuyards jusqu'à Campans.

Le baron d'Ambres et Lacam voyant l'infanterie abandonnée de sa cavalerie et rompue par leur fuite, ayant passé à travers, s'en va, conjointement avec son frère qui conduisoit la cavalerie du pays, donner sur cette infanterie rompue dont ils firent carnage. Quelques-uns prirent la fuite du costé de Braconnac, et les autres vers Montpinier. Ce qui resta en gros, sous les capitaines Portal, Pelras, La Bouriette, Gravairol, Pijoulas et La Barre,

(1) François de Graves, sgr. de Villegli.

faisoit avec eux trois cents dix-huict hommes qui se retirèrent à La Trape où estant arrivés, celuy qui gardoit la maison leur refuse la porte; mais Alexis de Perrin, frère du maistre (1), survenant, leur fit ouvrir. Dès qu'ils furent entrés, ne doutant pas qu'ils ne fussent incontinent investis, ils donnent ordre à ce qu'ils avoient à faire. 1592

Cette maison est d'assez petite circonférence, sans nulle fortification ny tour; néanmoins ils résolurent de se bien défendre, espérant trouver quelque moyen pour eschaper. Le duc s'en retournant de Campans, de la poursuite des fuyards, ayant appris cette retraite, y accourt et les bloque avec toute sa cavalerie, ayant mandé venir le baron d'Ambres et les siens qui n'estoient pas loin, afin qu'ils menassent la coulevrine de Lautrec pour commencer la batterie, ayant fait partir l'autre frère d'Ambres pour aller chercher le canon à Alby, et toutes les forces qui pouvoient estre ramassées.

Cependant ceux qui s'estoient échappés, approchant de Castres, parurent, descendant par le chemin de Sicardens et Campans; et estant à la porte, Montoison demande pardon à la foule qui le couvroit de malédictions, leur représente que c'est chose humaine de faiblir; mais que c'estoit de leur prudence et de leur charité de penser au secours qu'il falloit donner à ceux qui estoient bloqués dans La Trape. Après quoy tout le monde s'apaisa, et on reçut ces pauvres gens harrassés, matrassés, blessés et couverts de sang. On s'assembla, les vieillards et les femmes, au temple pour implorer la protection du ciel en faveur des assiégés, et les autres au conseil pour adviser ce qu'il falloit faire.

Le lendemain matin on fit commandement, de la part des consuls, à tous capables de porter les armes de pied et de cheval, de se rendre à la porte de l'Albinque en estat pour aller au secours des assiégés. Cinq cents arquebusiers s'y trouvant,

(1) Louis de Perrin, sgr. de Laroque, possédait le château de Latrape du chef de Gabrielle de Lacaze qu'il avait épousée le 7 octobre 1571.

1592 personne ne se présente pour les conduire; mais le sr de La Grange, qui s'estoit retiré des emplois, s'y offrit de son mouvement, et le sr de Montoison eut la cavalerie composée d'environ cent vingt, la pluspart échappés de la défaite. On dict que La Grange pria plusieurs d'entre ceux qui s'estoient jetés dans sa troupe, venus de ladt défaite, de se vouloir reposer à la ville, craignant qu'ils n'intimidassent les autres.

Les troupes marchent viste et viennent à Campans où on fit halte et tascha de se mettre en sûreté n'estant pas à plus de trois cents pas de La Trape. Montoison et La Grange, avec quantité de gens de commandement et de qualité qui estoient là volontaires, tiennent conseil de ce qu'il convenoit de faire. Il y en eut qnelques-uns qui furent d'advis de marcher pour donner sur les ennemys; mais tous les autres demeurèrent d'accord que, vu le petit nombre de leurs gens contre des forces considérables, victorieuses et qui estoient en corps d'armée sans s'estre dispersées à cause de la petitesse du lieu attaqué, il ne falloit point exposer leurs gens à une perte infaillible, et en conséquence, mettre tout le pays en bransle. Il fut donc résolu que le sr de St-Rome prendroit une troupe de cavalerie choisie et s'en iroit recognoistre le camp, le plus près qu'il se pourroit. Il part et exécute hardiment sa commission; car estant arrivé à la vue, on vint à sa rencontre. Caravelles, La Ginié et Lacam, qui estoient à la teste de la troupe, ayant recognu St-Rome, le saluent, et, la foy donnée, se mirent à parler. Caravelles releva leurs avantages et luy dict que la place estoit perdue, que ceux de dedans estoient aux abois et prests à se rendre sy on leur vouloit donner vie sauve; qu'ils feroient bien de s'en retourner viste, car le siége achevé, ils seroient perdus eux-mesmes. St-Rome, au contraire, brave, menace de donner bientost et dissiper leur siége, dict que leurs forces estoient bien autres qu'ils croyoient, qu'ils le sentiroient, et les quitte pour aller trouver les siens auxquels il fit le rapport. Il fut trouvé bon, puisqu'ils

ne pouvoient faire entrer personne, de faire faire diverses 1592
descharges à l'infanterie, en s'avançant le plus qu'il se pourroit, pour faire sentir aux assiégeants qu'ils estoient là et pour fortifier le courage des autres.

Le duc de Joyeuse ayant faict foudroyer cette maison par son artillerie, bien qu'il n'appréhendât pas beaucoup le secours, résolut de faire donner l'assaut, et, ayant préparé tout, commande à Montagut de donner, ce qu'il fit fort courageusement; mais il fut sy bien reçu, qu'il demeura roide mort au pied de la palissade, et beaucoup d'autres avec luy, ce qui refroidit les assaillans qui ne voulurent point donner. Ce que voyant, le duc résolut de les porter à quelque capitulation; sur quoy, les ayant fait sommer pour la dernière fois, ils firent sortir Alexis de Perrin et le capitaine La Barre pour traiter avec luy. Il leur accorda vie sauve et qu'ils demeureroient prisonniers de guerre. Après plusieurs contestations, ils sortirent le lendemain matin deux à deux, et furent menés à Lautrec et de là à Tholose, pour les chefs; les soldats furent esparpillés en divers endroits où l'on fit périr misérablement la plus grande partie.

Ceux qui furent conduits à Tholose y reçurent un fort mauvais accueil du peuple qui, forcené contre les royaux, les huèrent et chargèrent de mille injures, particulièrement M[r] de Bieule que sa qualité faisoit cognoistre et relever entre les autres, et auquel, quoique bon catholique, on fit payer quatre mille escus de rançon, dont il avoit esté deschargé autrefois et traité civilement par ceux de la religion, lorsqu'il fut fait prisonnier à Briatexte, l'année 1574. Pour Portal, il y eut ordre de ne le lascher jamais, le duc ayant dict qu'il le trouvoit partout. On comptoit diversement le nombre des morts : quelques-uns le faisoient aller à quatre cents, y compris beaucoup de goujats armés (1). Cet acci-

(1) « Il mourut à cette défaite environ 100 mestres et de 3 à 400 arquebusiers des ennemis; il y eut plus de 300 prisonniers, entre lesquels furent le sieur de Bieule, riche de dix mille escus de rente, Gondin, Riboute, Jacques de

1592 dent estonna fort le party royal, et rendit insolens à outre mesure les ligueurs qui furent bientost mastés par la mort du duc de Joyeuse qui arriva au temps prédict par l'advocat du roy, lorsqu'il le fit pendre à Carcassonne. Ils le furent bien davantage par la mort de son fils (1) et la défaite entière de l'armée ligueuse devant Villemur.

Tous ces malheurs obligèrent ceux de la religion du haut Languedoc de célébrer un jeusne le 3e juin, pour implorer la protection du ciel qui se rendit favorable; et lorsqu'on croyoit toutes choses désespérées et qu'on ne pouvoit attendre qu'une subversion de l'Estat, on vit, par une particulière providence de Dieu, changer dans moins de quatre mois la face des affaires.

La ville de Castres, considérant les suites qui pouvoient arriver de tant de sinistres accidens, convoqua une assemblée de tout le pays pour pourvoir à sa défense contre les progrès des ligueurs, en laquelle les partisans du comte de Montgommery firent tous leurs efforts pour le faire rappeler; mais les gens de bien et amateurs du repos public s'y opposèrent, en telle sorte que leurs pratiques furent vaines, et après avoir pris de bons ordres pour leur défense, ils députèrent les srs de La Lagade, Des Guilles et Imbert (2), pour aller communiquer leurs des-

Luques, Luxe, les capitaines Portal, Pelras, Pujolas, Ortal, Rolet et autres en nombre de 25 ou 30 gentilshommes ou capitaines, les principaux desquels furent amenés à Tholose et mis à l'archevesché, puis après aux prisons archiépiscopales, les autres dans le chasteau de Balma » (Arch. de la ville de Toulouse. Annales mss. IV). Ces prisonniers réussirent à s'évader de leurs cachots le 30 sept. suivant; mais ils furent de nouveau saisis le lendemain (Ibid.).

(1) Le manuscrit de la Bibl. nationale porte en marge la note suivante: « *Il n'avoit point de fils, car il ne fut jamais marié.* » Gaches confond Antoine-Scipion, grand prieur d'Auvergne, avec son père, Guillaume, d'abord évêque d'Alais, mort au château de Couïza, près Limoux, en janvier 1592. *Voyez* plus haut, p. 291.

(2) Jean Dupuy, sgr. de Lalagade, Magrin et Le Tour; Jean-Michel Des Guilhots, sgr. de Laborie d'en Daure; Gaillard d'Imbert, sgr. de Mary, homme d'armes du duc de Montmorency.

seins au duc de Montmorency et luy demander un bon gouverneur pour les exécuter. Les ayant ouïs, il leur donna le s[r] de Chambaud pour venir commander au haut Languedoc, et le fit partir en diligence avec quelques troupes. 1592

Le duc de Joyeuse, après la défaite de Lautrec, au lieu de poursuivre sa victoire dans le pays fort esbranlé, s'en va, avec son armée composée de quatre mille fantassins et six cents mestres bien aguerris, aux environs de Montauban où il ravagea tout le pays, se rendit maistre de Montbartier, Monbequin et Monbeton, et assiégea La Barthe où ayant perdu quatre-vingts soldats en un assaut, il donna capitulation; et après, contre la foy promise, en fit mourir la plus grande partie. Perfidie qui sera bientost vengée sur sa personne et ses troupes. Il prit encore S[t]-Maurice et Mauzac. Tous ses heureux succès le portèrent à entreprendre le siége de Villemur où il campa à la fin de juin (1).

Il y avoit dedans 250 soldats commandés par Reyniés, seigneur et gouverneur de cette place, que le s[r] de Thémines, sénéchal de Quercy, renforça de quarante-six cuirasses commandés par le baron de Mauzac et Pedouë. Il ne resteroit pas d'espérance de pouvoir conserver cette place attaquée d'une armée vigoureuse, n'y ayant pas moyen de la secourir au besoin. Mais, dans cette conjoncture, il arriva que le duc d'Espernon survint avec divers régimens qu'il emmenoit en Provence pour prendre possession du gouvernement vaquant par le décès de son frère La Valette (2). Thémines le prie de luy donner de ses troupes pour faire quelque diversion. Le duc luy envoya le régiment de Bourdeille qu'il joignit avec les forces de Montauban, et, avec

(1) Pour tous ces faits d'armes on peut consulter avantageusement les *Annales* manuscrites de Toulouse aux archives de cette ville.

(2) Bernard de La Valette, amiral de France, fut tué au siége de Roquebrune, en Provence, le 1[er] février 1592. Son frère puîné, Jean-Louis, duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie française, lui succéda dans le gouvernement de la Provence.

1592 deux coulevrines, alla attaquer La Court, où les ligueurs tenoient garnison. Le duc de Joyeuse adverty de cela, prend toute la cavalerie et s'y en va en diligence; estant arrivé près du siége, il donne une troupe pour coureurs à Louis-Roger de Cumenge, vicomte de Bruniquel, son lieutenant, avec ordre de donner et qu'il le suivoit de près, ce qui fut exécuté incontinent; et ayant trouvé les gens de Thémines en négligence, faisant mauvaise garde, ils les enfoncent et mettent tout en desroute, en tuent quatre où cinq cents, se rendent maistres de leurs retranchemens, bagage et coulevrines, et eussent taillé en pièces le reste sans le grand devoir de Thémines qui, ne perdant pas courage ny le sens en ce malheur, rallie et ramasse ce qu'il peut, et se met en retraite vers Montauban en combattant et tournant visage de temps en temps à l'ennemy qui le poursuivit presque jusqu'aux portes. En cette attaque fut tué le vicomte et plusieurs autres des ligueurs. Après cet heureux succès, le duc de Joyeuse s'en retourna triomphant à Villemur, laissant Montauban et les autres villes royales dans une grande consternation. Le sénéchal ne voyant d'autre moyen pour servir Villemur que les forces du duc d'Espernon, s'y employe avec tant d'empressement envers luy que, quelque désir qu'il eût d'avancer son voyage, il luy accorda ses troupes et sa personne.

Le duc d'Espernon estant arrivé, ayant joint ses forces à celles du vicomte de Gourdon et de Montauban conduites par Thémines, reprit Mauzac et la pluspart des lieux occupés par les ligueurs, et, se résolvant d'aller lever le siége de Villemur, il escrivit secrètement un billet au duc de Joyeuse, luy donnant advis que son honneur et son devoir l'obligeant d'aller délivrer Villemur, il l'en avoit voulu advertir pour luy donner le temps de se retirer où de s'excuser envers luy. L'autre se moque de cela et presse le siége plus que jamais. Le duc d'Espernon et les troupes du Quercy vont donner sur son camp, et l'obligent de se retirer à la haste avec perte, ayant mesme laissé une fort belle coule-

vrine que le duc d'Espernon prit et emmena au bas Languedoc 1592
où il la donna au duc de Montmorency qu'il vit en passant, lequel la fit conduire au fort de Brescou.

Nous avons dict, ci-dessus, que le duc de Montmorency avoit nommé le s^r de Chambaud pour gouverneur à Castres et haut Languedoc. Il s'en vint en diligence, avec sa compagnie de gensdarmes et une de fantassins, et arriva le 14e juillet, au contentement de tout le monde. Ayant assemblé toutes les villes au 24e, il fit voir sa commission et fut agréablement recognu de tous. Il fit establir un bon conseil pour pourvoir aux occurences, envoya des troupes à Lombers, Briatexte et le Mas-S^tes-Puelles comme places plus exposées aux ligueurs, assurant tout le monde de n'appréhender point de voir bientost eschouer l'insolence des ligueurs qui parloient de luy avec paroles de mespris et de railleries, particulièrement à Lautrec d'où Lacam et La Ginié escrivirent à leurs amis des billets pleins de gausseries, mesprisant fort ce gouverneur et ses gensdarmes qu'ils disoient estre des sergens et caporaux réformés. Chambaud se moqua de tout cela et les renvoya aux effects. La Ginié ne le porta pas loin, car peu de jours après, ayant couru sur le chemin de Fiac, il rencontra le sieur de La Vernède (1), gouverneur de Briatexte, qui, l'ayant chargé, le fit prisonnier ayant une blessure aux reins dont il mourut, et Lacam périt à Villemur.

Après la retraite de Villemur, les ligueurs, pour se venger, allèrent attaquer La Guépie qui seule tenoit pour le roy en ce pays-là. La ville, sans fortification, fut bientost prise : d'abord le duc fit faire une furieuse batterie au chasteau, qui fit une grande bresche. Le baron de La Guépie voyant qu'il n'y avoit rien à craindre pourvu que les ennemis ne s'approchassent de la bresche, y laissa un soldat pour voir s'ils ne bougeoient point et s'en alla disner avec les autres pour les avoir tous prests à la faction. Ce malheureux soldat, voyant apparemment que les en-

(1) Jean de Bonvilar, sgr. de La Vernède et Saussens.



1592 nemis ne vouloient pas pousser la bresche, se laissa saisir par le sommeil; de quoy les ennemis s'estant pris garde, montent, tuent le soldat, et se rendent maistres de la bresche. Le baron accourt au bruit avec ses soldats qui firent merveilles à se défendre; mais enfin, accablés de lassitude et de nombre, ils furent taillés en pièces et le baron, prisonnier, tué de sang-froid par le commandement du duc aigri de la perte qu'il avoit faite en ce siége, notamment d'un des principaux chefs des Tudesques.

C'estoit en cette conjoncture que le duc de Joyeuse, couvert de lauriers pour tant de victoires gagnées sur les royaux, devoit pendre espée au croc et faire la paix avec son roy, comme il estoit pressé et conseillé de ses amis; mais l'affront reçu à Villemur l'emporta : *Il faut*, dict-il, *périr où le réparer par la prise.* Dieu le voulant faire servir d'exemple de sa justice, pour le punir de tant de ravages qu'il avoit faicts, des cruautés, barbaries et perfidies par luy exercées contre ses concitoyens, serviteurs du roy, et particulièrement sur ceux de la religion, luy donna cette fureur de vouloir encore assouvir sa rage contre ce pauvre lieu, au mépris des dernières instructions du feu duc son père, décédé quelque temps auparavant, qui luy avoit recommandé de prendre garde à n'entreprendre point de siége des villes de ceux de la religion *qui se défendent en désespérés pour leurs biens, pour leur religion et pour leurs vies;* mais de s'en prendre aux politiques qui, estant de mesme religion qu'eux, sont plus faciles à composer, après quelque résistance pour leur honneur. Il entreprit ce siége sans se souvenir de tous ces advis, et puisqu'il est escrit dans l'histoire assez au long, nous n'en dirons, en abrégé, que quelques choses qui ont esté obmises. Il le commença le 10ᵉ 7ᵇʳᵉ, peu de jours après que Reyniès, gouverneur, en fut sorty, à cause de l'extrémité de ses gouttes, y ayant laissé dedans le baron de Mauzac, assisté du capⁿᵉ Lachaise et quelques autres. Sur ce temps, le sʳ de Deyme ayant esté attiré à Montauban sur le bruit de ce

siége, s'y jeta dedans avec une bonne troupe de volontaires, à la faveur de la nuict. Les s[rs] Donoux et Montbéraud, principaux conseillers du duc (1), luy avoient sy bien disposé l'assiette de son camp, qu'on n'en sut rien remarquer qui ne donnast tesmoignage de leur bon sens et suffisance au faict de la guerre. Une partie de l'armée fut campée au delà du Tarn avec les deux coulevrines gagnées sur Montauban pour battre la ville en ruine; tout le reste fut placé du costé de Montauban avec huict canons et deux coulevrines. Pour la communication des quartiers et recouvrer les commodités de Tholose, il fit un pont de bateaux de cordes sur la rivière; ensuite il fit commencer sa batterie contre la ville, s'assurant après sa prise, de celle du chasteau. Le s[r] de Thémines se rendit le mesme jour à Montauban, et, ayant conféré avec le conseil, ne sachant quel secours ny temps qu'on luy pourroit donner, il résolut de s'y jeter dedans, avec une troupe qui pût suppléer à la faiblesse du lieu, et la mesme nuict du 29[e], à neuf heures, il y entra avec un merveilleux silence et renforça les assiégés de cent vingt mestres dont il avoit renvoyé les chevaux, et de deux cents arquebusiers. Le duc ayant continué de foudroyer ces mauvaises murailles, voyant une si grande bresche, donne l'ordre pour aller à l'assaut. Thémines se prépare pour le recevoir, les attend de pied ferme, et, pour les estonner, fait sonner les trompettes, donne sy furieusement sur ceux qui estoient montés et montoient, qu'il les repoussa, les battant avec grand meurtre, au delà du fossé. Le duc, sans se rebuter, redouble sa batterie le jour suivant sans grand advantage. 1592

Ceux de Tholose qui désiroient fort la prise du lieu et y avoient engagé le duc, pour luy donner courage, luy envoyèrent des poudres, boulets et autres munitions, escortées d'un beau régiment levé dans leur ville; auquel on n'eut pas plustost donné

(1) Jean de Saint-Jean de Thurin, sgr. d'Aunous, était lieutenant de Joyeuse; Jean de Tersac, sgr. de Montbéraud, commandait aussi en l'absence du duc.

1592 quartier au plus près des murailles, que Thémines sortit hors la ville et chargea ce régiment avec tant de fureur qu'il en mit la plus grande partie en pièces; le reste s'enfuit vers le camp.

Le duc de Montmorency qui avoit esté adverty par le sr de Chambaud de l'estat de Villemur, envoya à Castres les sieurs de Lèques et de Montoison avec de belles troupes et ordre d'aller lever le siége de Villemur; auquel effect le sr de Chambaud partit incontinent; et estant arrivé à Montauban, confère avec le sr de Reyniés et les autres qui attendoient là. Les advis furent divers; presque tous concluoient qu'il falloit donner sur le camp sans remise; mais Lèques, des plus vieux et des plus considérables, dict qu'il falloit aller solide et ne mener pas sy brusquement des troupes ramassées et qui ne se cognoissoient pas encore, contre une armée victorieuse; qu'il falloit les renforcer de tous les voisins qu'ils pourroient recouvrer et tascher de faire venir le sr de Messillac, gouverneur du haut Auvergne, pour faire de tout cela un corps d'armée qui pût donner quelque autorité aux armes royales. Ce conseil fut exécuté utilement, bien que la jeunesse traitât cela de lascheté et resverie.

Cependant, pour donner quelque occupation aux fougueux, on part de Montauban avec deux canons pour aller battre Belmontel et faire diversion. La cavalerie avoit pris le devant et l'infanterie, commandée par Lèques, suivoit le petit pas avec les canons. La cavalerie ayant un peu poussé pour descouvrir s'il y avoit des ennemis en campagne, fut surprise de se voir attaquée par le duc qui, sur un advis du dessein sur Belmontel et du despart de Montauban, estoit party avec toute sa cavalerie, faisant suivre en queue douze cents Tudesques qui chargèrent sy brusquement les royaux que d'abord la cavalerie tourna le dos, et tout alloit à une desroute sans la résistance du sr de Chambaud et St-Rome qui, faisant ferme en combattant, donnèrent loisir de se recognoistre.

Le baron du Pujol qui survint, leur aida aussy, avec une compagnie, à arrester le désordre qui fut grand avec petite perte parce que Lèques arrivoit avec son infanterie qu'il avoit rangée en bataille et ses canons qu'il fit jouer contre l'ennemy, ayant fait avancer le régiment de Clusel pour les aller arrester par leurs salves, qui en tuèrent plusieurs, entre autres Barrudel, lieutenant du duc, le plus déterminé de tous les ligueurs; ce qui obligea le duc de se retirer vers ses Tudesques avec lesquels il s'en retourna au camp faisant grand bruict comme s'il avoit défait ses ennemis. 1592

Par le conseil des s[rs] Donoux et de Montbéraud, il fit faire de grands feux pour estonner les assiégés. Les royaux de leur costé s'en retournèrent à Montauban, bien aise d'en estre quittes à sy bon marché dans un sy grand désordre. Ils perdirent fort peu des leurs.

Peu de jours après arrivoient d'un costé le vicomte de Gourdon et le s[r] de Giscard avec leurs compagnies de cavalerie, et de l'autre le s[r] de Messillac avec cent mestres et une bonne troupe d'arquebusiers à cheval. Incontinent qu'ils furent arrivés, le conseil de guerre assemblé, il fut résolu, sans différer, d'aller combattre et donner sur l'ennemy. Ils se mettent aux champs avec deux canons. L'avant-garde est donnée aux s[rs] de Messillac, la bataille aux sieurs de Chambaud et l'arrière-garde au s[r] de Lèques. Ils marchent donc avec cet ordre, et estant arrivés à S[t]-Néofary, ils laissent les canons pour aller plus viste à la faveur de la nuict. On remarqua qu'ayant trouvé des lauriers à S[t] Néofary, tout le monde fut curieux d'en prendre, ce qu'on prit à bonne augure; mais ils furent incontinent troublés de quelque signe qui apparut au ciel, qui commençoit de faire impression en l'esprit de plusieurs lorsque un vieux huguenot, de Nismes, se mit à crier : « *Courage, compagnons! Voicy le signe de nostre victoire. Il me souvient que nous en eusmes un pareil lorsque nous nous rendismes maistres de Nismes, l'an* 1569. » Ce qui

1592 effaça tous les scrupules et donna du courage à ceux qui s'en estoient laissé toucher.

L'armée ligueuse estoit composée de six cents mestres et quatre mille hommes de pied, François ou Tudesques (1) : bonnes troupes aguerries et enflées de divers advantages obtenus sur les royaux. La royale estoit de cinq cents mestres et deux mille cinq cents fantassins qui cédoient en nombre et en l'exercice des armes à leurs ennemis.

Comme les royaux approchoient de Villemur, ils firent avancer le régiment de Clusel pour se saisir de la forest, afin de se servir de cet advantage pour loger leur armée plus commodément, attaquer les tranchées des ennemis et les forcer de quitter le siége. Estant donc parvenus au bord de la forest, ils eurent divers advis : les uns que le duc s'estoit rangé en bataille hors de son camp pour les combattre, les autres, au contraire, qu'il les attendoit de pied ferme derrière ces retranchemens. Sur quoy il y eut divers sentimens entre les chefs et commandans, qui eussent pu causer quelque désordre sy Chambaud n'eust fait le holà en leur disant, sans entrer en un plus long raisonnement : *Il faut vaincre ou mourir!* Après quoy ils s'avancent pour prendre le terrain qui leur estoit le plus commode.

Cependant le duc n'oublioit rien à presser le siége, ne craignant pas l'approche de ses ennemis à cette heure-là et se confiant à ses espions qui ne manqueroient pas de l'advertir; mais Dieu permit qu'ils ne le pussent faire que les royaux ne leur fussent desjà sur les bras. Quelques jours avant son désastre, estoit venu son frère, le capucin, pour luy persuader de lever le siége, luy représentant ce grand attroupement qui se faisoit de tous costés; mais luy, plein d'orgueil, luy respondict qu'il ne quitteroit jamais Villemur sans le prendre, quand il sauroit d'y vieillir autant que son père l'estoit à son décès; que ses troupes ne luy faisoient pas grand'peine puisque la plus grande partie estoient

(1) *Voyez* les Mémoires d'Ambres dans les *Pièces fugitives*.

du bas Languedoc qu'il estoit en possession de battre; ce qui 1592
obligea son frère de se retirer après avoir dict la messe pour sa conservation.

Les royaux ayant fait leur ordre, commandèrent à Clusel et à Montoison d'attaquer le premier retranchement opposé à la forest, où le duc avoit mis deux cents soldats commandés par Caravelles et Lacam, de Lautrec. A l'abord, Caravelles crie : *Qui va là? A moy, mes amis; faisons ferme!* Les assaillans respondent par une furieuse descharge, dont ils blessèrent Lacam et en tuèrent plusieurs qui portèrent l'effroy aux autres, fuyant viste au second retranchement où les assaillants les suivent de près et commencent un grand combat avec quatre cents arquebusiers, des meilleurs de l'armée, qui y avoient estés laissés pour le défendre. Après une demy heure de combat, Chambaud s'impatientant de cette résistance, commande à son neveu qui portoit l'enseigne colonelle, de la jeter dans le retranchement, et après, ajoute : *Voyons un peu sy on sera sy lasche d'abandonner le drapeau aux ennemis.* A cette semonce, le colonel Clusel, les capitaines Dumas, de Lunel, et Marennes, de Montpellier, avec ceux qui le suivoient, franchirent le retranchement et poussèrent ceux qui le défendaient jusqu'au gros de l'armée où estoit le duc de Joyeuse, ses canons et ses lans-kenets qu'il exhortoit de faire ferme avec leurs piques croisées soustenues de mousqueterie; mais les royaux s'estant ramassés à un, attaquèrent sy fièrement le duc, qu'après avoir fait un grand fracas, ils renversèrent son gros vers la rivière du Tarn. Le duc crioit incessamment : *Ferme! ferme!* sans pouvoir arrester la desroute. Ce qui l'obligea à demander à St-Martin-le-Roux : *Hélas! que deviendrai-je? — Il faut*, dict l'autre, *aller mourir au canon. — Allons donc!* dict-il, à la teste de cent vingt hommes armés de toutes pièces; mais en marchant, tout cela s'esvanouit sans combat, le duc demeura avec Moussoulens et Villegly, et prit le chemin du pont qu'il trouva rompu. Dans ce grand désordre, ils luy

1592 présentèrent la croupe de leurs chevaux pour passer à la nage; mais il ne put jamais monter, tant il estoit troublé. Voyant tout perdu, de désespoir il se jeta dans le Tarn où il fut bientost noyé, n'ayant ny force pour résister à ce grand effroy, ny adresse pour se sauver.

Les assiégeans du quartier du costé de Tholose voyant le désordre, jetèrent les deux coulevrines dans l'eau et se sauvèrent à la fuite. Toute la rive estoit couverte de morts ou de gens qui se noyoient. La cavalerie royale estant allée passer au gué, fit un grand fracas de ces fuyards. Le s^r de Thémines au commencement de l'attaque, demeura coy, croyant quelque fausse amorce; mais quand il vit qu'ils quittoient le retranchement, il sortit avec ses gens et prit part à l'honneur de la victoire. En cette défaite moururent le duc, la plupart des chefs et plus de deux mille soldats; le canon pris, les deux coulevrines recouvrées, quantité de drapeaux, quarante-trois prisonniers; tout le pillage du camp, qui estoit très-riche, demeura aux vainqueurs qui ne perdirent en tout que dix soldats. Les assiégés avoient souffert deux mille coups de canon et ne perdirent que dix-sept soldats. Lacam trouvé blessé mourut de ses playes, et le corps du duc, pesché avec grand soin, fut changé avec le capitaine Portal, que le vieux duc de Joyeuse avoit défendu de laisser sortir de prison depuis la défaite de Lautrec.

Ainsy vescut, ainsy mourut Antoine-Scipion, duc de Joyeuse, ensevely aux Roquets, à Tholose, seigneur brave, courageux, vaillant et actif en ses expéditions militaires, très-bon capitaine, mais extrêmement ambitieux, ennemy du roy et de l'Estat dont il souhaitoit le changement; un flambeau qui eust entièrement embrasé le Languedoc sy la rivière du Tarn ne l'eust esteint. Il ne fut point regretté de son party, mais des gens de guerre. En sa personne finit la faction et la Ligue en Languedoc, qui fut bientost réduite à la raison.

Le 28e 8bre la nouvelle de cette défaite fut portée à Castres

où on fit des remerciements à Dieu par des prières publiques, 1592
et on l'envoya au duc de Montmorency par un de ses gensdarmes italiens qui fit une extrême diligence et ne reçut autre récompense de ses offices sy non : *Allez vous reposer, car vous avez bien pris de peine.* N'ayant tesmoigné aucune joye de cet important succès, on crut qu'il regrettoit le chef qu'il avoit destiné pour mary à sa puisnée. Les chefs de l'armée royale acquirent de l'honneur et ceux qui les avoient suivis en eurent leur bonne part. Au grand combat, fut blessé le baron de La Nougarède d'une arquebusade au genouil qui l'estropia pour toute sa vie.

Dès qu'ils furent retournés à Montauban, où ils laissèrent l'artillerie gagnée, chacun s'en retourna chez soy, et le s[r] de Chambaud respondant au compliment que les consuls de Castres luy firent à son arrivée, leur dict : Vous ne nous devez rien attribuer; toute la gloire en est due à Dieu qui a combattu pour nous et nous a donné la victoire contre toute espérance.

Après cette défaite, les ligueurs ne sachant que devenir, firent une assemblée à Tholose des villes et principaux de leur party pour résoudre ce qu'ils avoient à faire. Ils délibérèrent de prier M[r] le cardinal de Joyeuse, nouvellement venu de Rome, de vouloir accepter le commandement, qui s'en excusa; ce qui les obligea de recourir au capucin qui le refusa au commencement, mais après, ayant esté déchargé de son vœu, il l'accepta et sortit du couvent. On l'appela le comte de Bouchage (1). Il fut conduit en l'église de S[t]-Estienne de Tholose où ayant despouillé son habit, il fut revestu en séculier et s'estant approché de l'autel, il prit une espée nue à la main et, la levant au ciel, jura de soustenir la *S[te] Union.* Après quoy, il fut nommé duc de Joyeuse et chef de la Ligue en Languedoc. En peu d'années on avoit vu mourir en cette qualité : le duc et pair, l'aisné admiral; le grand prieur et le s[r] de S[t]-Sauveur, tous morts pour la Ligue (2). Ce

(1) Henri, troisième fils de Guillaume II, frère du cardinal.

(2) Anne, duc de Joyeuse, amiral de France, et son frère Claude, sgr. de Saint-Sauveur, furent tués à la bataille de Coutras (1587).

1592 qui obligea celui-cy de se mieux mesnager et de négocier la trève pour une année avec le duc de Montmorency, pour obtenir la paix du roy.

Le s[r] de Chambaud ayant glorieusement conduit les affaires, s'en retourna au bas Languedoc couvert de lauriers et d'honneurs, aimé, estimé et regretté de tout le pays, le 23[e] novembre.

Nous voici arrivés à la fin de l'année, et par cette signalée défaite peu s'en faut à la fin de nos misères, après laquelle la trève ayant esté publiée, le Languedoc commença à reprendre une nouvelle face, et les habitans des villes qui avoient esté resserrés durant six années de guerre sans oser aller voir leurs biens ruinés, y alloient pour faire reprendre la culture. Les marchands travailloient à restablir le commerce et, par cette pratique et communication, applanir le chemin à la paix.

1593 L'année 1593, furent eslus consuls : Raymond Villaret, docteur et avocat; Pierre Dupuy, notaire; Marc-Antoine Rollande, marchand; et Pierre Auret, marchand.

Il y eut, au commencement de cette année, grand désordre dans Castres à cause d'un nouveau ministre, appelé Olaxe, Espagnol de nation, qui, nonobstant qu'il fust estranger, avoit grande facilité de parler. Il avoit obsédé le peuple, amateur de nouveauté, par sa parlerie, sans beaucoup de savoir ny de pureté aux sentimens de la religion. Ses collègues qui voyoient avec chagrin cette forcènerie, se résolurent de l'observer et, un mercredy qu'il preschait, trouvèrent forces choses à corriger, dont ils firent rapport au consistoire en présence d'Olaxe qui, se prévalant de son caquet et voyant qu'il avoit le vent en poupe, traita insolemment ses doyens, gens vieux, qui ne contentoient pas la plus grande partie de leurs auditeurs. L'autre, prenant son advantage au presche, déclame contre eux, les traite de sots, de bestes et d'ignorans. Les offensés portèrent leurs plaintes

au consistoire qui estant desjà préoccupé en faveur de ce charlatan, les considère peu. Ce qui obligea les s[rs] de La Garrigue et de La Grange, frères, de prendre en main la défense de la justice et de la vérité contre cet abuseur; cela fortifie son party de tous les ennemis et envieux desdicts frères. Pour apaiser ce schisme, le colloque s'assembla en février, dans Castres, et fut troublé de tant de mutineries populaires et protections en faveur de ce charlatan de la part des officiers, des consuls et autres principaux ennemis desdicts frères, qu'ils obligent le colloque à se mesnager et à ne prononcer rien, mais de renvoyer la décision, jugement de la doctrine et autres points et plaintes intentées contre led[t] Olaxe, au colloque du Lauragois qui fut assemblé extraordinairement à cet effect, au mois de mars suivant, en la ville de Caraman, là où Olaxe fut assigné avec le consistoire de Castres et autres à luy adhérens, à la requeste du s[r] Dumas, ministre (1), et du s[r] de La Grange. Olaxe, au lieu de comparoistre, fait députer Nicolas, greffier du consistoire, et Pélissier de la part des juges, consuls et procureur du roy, qui viennent proposer les excuses d'Olaxe sur ce qu'il estoit seul ministre à Castres et indisposé, qu'il avoit causes de récusation contre plusieurs de l'assemblée, et qu'il ne pouvoit s'exposer en chemin sans risquer de sa vie aguettée par ses ennemis; protestant que sy on ne le renvoyoit à un autre colloque ou synode prochain, il iroit mal aux opposans à leur retour à Castres, parce que le peuple leur courroit sus.

1593

Le colloque, voyant les faicts de ce scélérat et de ses adhérens prévenus et les procédures rapportées, donna son jugement le 28[e] mars 1593, aux termes suivants :

« Au nom de Dieu soit notoire à tous fidèles que les ministres

(1) Avant d'être pasteur, Pierre Dumas, *bachelier ez droits et professeur de lettres humaines*, avait été *régent principal* à Castres, sa ville natale, de 1576 à 1581. A cette dernière date il se démit de ses fonctions pour embrasser le ministère, et fut remplacé dans la direction du collége par le célèbre Robert Constantin (Arch. de l'hôtel de ville de Castres).

1593 » et anciens assemblés en corps dans la ville de Caraman, en » Lauragois, le colloque assemblé les 23, 24, 25, 26, 27 et 28 » de mars, ont arresté contre M[tre] Gaspard Olaxe, Espagnol de » nation, ministre de l'église de Sorèze, le jugement qui s'en- » suit. Vu les réquisitions de M[tre] Pierre Dumas, ministre, décla- » ration faite par d[t] Olaxe touchant certains points de doctrine » par luy publiquement exposés à Castres le 23[e] décembre » dernier, signé Ligonnier, ancien, contenant seize articles; » requeste présentée à l'assemblée par le s[r] de La Grange, » contenant les desportemens dud[t] Olaxe pendant l'assemblée » du colloque d'Albigeois tenu au mois de février dernier, » signé Bouffard, requérant luy estre fait droit sur icelle; les » inquisitions faites d'autorité du juge de Sorèze avec la » requeste présentée par le syndic dud[t] Sorèze; attestatoire des » pasteurs et anciens de Montélimar et du s[r] de Villettes, vi- » sénéchal de ladicte ville, contenant plusieurs erreurs mises » en avant par led[t] Olaxe lorsqu'il habitoit en icelle, le 3[e] février » dernier; lettres de M. de S[t]-Ferriol, ministre dud[t] Monté- » limar escrites aux pasteurs et anciens des églises de Mont- » pellier et Nismes pour faire tenir à l'église de Castres, pour » l'advertir de la vie et fausses opinions tenues en lad[te] ville » par led[t] Olaxe; autre lettre de mes[rs] les pasteurs et anciens » de l'église de Nismes contenant plusieurs mensonges et » hérésies semées par led[t] Olaxe en lad[te] ville, pour raison » desquelles il fut chassé d'icelle, du 24[e] desdicts mois et an; » deux lettres des ministres de Montpellier, des 28[e] et dernier » desd[ts] mois, exhortant de couper les surgeons des maux et » scandales faits par led[t] Olaxe; lettres de M. de Candom- » merc, ministre (1), sans date, mais signée dud[t] Olaxe,

(1) Jean de Campdoumerc, conseiller au parlement de Toulouse lorsque la Réforme parut, abandonna cette position pour embrasser la théologie. Il desservit comme pasteur l'église de Puylaurens, puis celle de Caraman de 1598 à 1613, époque de sa mort (Arch. de Bouffard et vieilles minutes des notaires de P. I.).

» et son seing vérifié par ladte assemblée par conférence de 1593
» plusieurs autres de ses seings, se vantant, par icelle, d'avoir
» accordé Galesius, principal du collége dudt Castres, avec
» les ministres de ladte ville sur le différent de la doctrine
» et opinion dudict Galesius touchant le baptême de sa fille,
» et avoir fait confesser auxdts ministres qu'ils estoient en
» erreur et trouvoient l'opinion dudt Galesius bonne; acte
» de colloque tenu à Puylaurens au mois d'aoust dernier,
» signé Fanjeaux (1), conducteur de l'action, où certains
» points de doctrine, sur lesquels M. de Preissac (2) et ledt Olaxe
» estoient en différent, furent jugés, et sur les censures y escrites
» portant injonction audict Olaxe de parler en plus grande ré-
» vérence de la chair de Jésus-Christ à l'avenir, et ne prescher
» en moine, ains s'accorder à la façon des autres fidèles mi-
» nistres; extrait des actes du colloque d'Albigeois, tenu à Castres
» en février dernier, contenant le renvoy pour le jugement de
» la doctrine et mœurs dudt Olaxe, en ce colloque, signé Rous-
» sel, conducteur; neuf lettres escrites tant par ledt Olaxe
» que par les anciens du consistoire, juge et consuls dudt Castres
» attachées et envoyées par eux à cette assemblée et aux églises
» du Puylaurens et Sorèze, pour response à l'assignation donnée
» audt Olaxe de se trouver en ce colloque, portant ses raisons
» et excuses de ne s'y pouvoir trouver et moins d'approuver
» les actes d'icelluy, attendu la délégation du sr Nicolas, ancien
» de l'église de Castres, et de Pelissier, député de messieurs
» le juge, les consuls, procureur du roy et autres officier de la-
» dte ville, ayant représenté que ledt Olaxe ne se pouvoit pré-

(1) Antoine de Fanjeaux, docteur en médecine et pasteur de Puylaurens. Dans son testament, daté de cette ville le 11 février 1596, « il lègue *trois escus pour l'instruction de la jeunesse qui doit estre la pépinière de l'Esglise de Dieu, de tant que est nécessairement requis un collége propre en ceste ville...* » (Papiers du baron de Gineste.)

(2) Bernard de Preissac, docteur en théologie, desservait l'église de Sorèze en 1590. Bèze le signale comme pasteur à *Cieurre* (?) en 1561 (Hist. eccl.).

1593 » senter en cette assemblée parce qu'il est seul ministre aud[t] » Castres, mesme qu'il se seroit trouvé mal et ne se pouvoit » hasarder de se mettre en chemin, estant indubitable que, s'il » le faisoit, il seroit meurtry. Partant, requeroit l'assemblée » que, vu ce dessus et que partie d'icelle est suspecte audict » Olaxe, le jugement d'icelluy doit estre surcis jusqu'à un » autre colloque et synode, autrement, eux estant retournés » à Castres, il y en auroit trois ou quatre, qui s'opposent » aud[t] Olaxe, qui seroient maltraités, d'autant que la popu- » lace leur courroit sus. Attestation faite par MM. Jouy, con[er] » et secrétaire du roy, de Faure, ministre de Briatexte (1), » et du Caila, ancien, député du colloque d'Albigeois, pour » se trouver en ladicte assemblée avec led[t] s[r] Roussel, qu'eux » estant présens et assistans aud[t] colloque d'Albigeois, ledict » Olaxe comme on vouloit procéder au jugement de ses erreurs » et desportemens, ne le voulut jamais souffrir qu'il ne fust faict » à la présence de toute l'église de Castres, et dict cela en pleu- » rant et se tempestant, voulant sortir à force pour esmouvoir » le peuple, de quoy il fut empesché par plusieurs de lad[t] » assemblée; et enfin, ce que le s[r] Bourgaud (2), ministre, leur » a dict qui se passa pendant qu'il preschoit un jour de mercredy » durant led[t] colloque, que led[t] Olaxe entra au temple par la » porte et, ayant parlé à plusieurs, il esmut tellement le peuple, » qu'ils quittèrent le presche, et s'en allèrent avec led[t] Olaxe au » collége où led[t] colloque se tenoit. Ont semblablement at- » testé, lesd[ts] s[rs] de Faure et du Caila, que le dimanche, jour

(1) Antoine Faure, originaire de Caraman, était pasteur de Saint-Amans dès 1587, et quitta cette église pour celle de Briatexte au mois de sept. 1591 (Greffe du palais de justice de Castres).

(2) Michel de Bourgaut fut pasteur de l'église de Roquecourbe pendant vingt-sept ans et mourut dans cette ville le 20 janvier 1611. A sa mort «... il estoit âgé d'environ septante-cinq ans, ayant esté doué de fort bonnes parties, comme de la théologie, médecine et musique, lesquels arts il exerçoit en cette église. Il a esté fort regretté de tous. Deux consuls et quatre anciens ont porté son corps à sa sépulture » (Greffe du pal. de j. de C.).

» de la cène de la Noël dernière, et après disner, s'en allant 1593
» led[t] Olaxe prescher à Villegoudou, il trouva la dem[elle] de La
» Bruguière à laquelle il dict qu'il ne s'estoit point préparé, la
» priant de luy vouloir donner texte pour prescher, tel qu'il
» fut agréable au s[r] de La Garrigue. Ayant ensuite presché que
» les bons et les mauvais reçoivent le propre corps de Jésus-
» Christ en la s[te] cène, les bons à salut et les mauvais à con-
» damnation, et que ceux qui l'avoient repris estoient des
» pauvres prestres, marauds, sots, ignorans et, persévérant,
» seroient hérétiques, ayant pour texte le 53[e] verset du sixiesme
» chapitre de s[t] Jean; affirmant, lesd[ts] Faure et du Caila, le
» tout résulter des actes du consistoire et colloque dud[t] Castres.

» La compagnie, sans avoir esgard aux requisitions des dé-
» putés de Castres comme tendant à subterfuges et échapatoires,
» a déclaré les excuses non valables et led[t] Olaxe avoir esté bien
» et duement contumassé; et, pour le mépris de la discipline
» et rebellion faicte contre l'autorité de ce colloque, contem-
» nement des admonitions et injonctions à luy faictes au der-
» nier colloque de Puylaurens à l'occasion des erreurs et blas-
» phèmes dud[t] Olaxe par luy preschés et soutenus et tels jugés
» par nous, et pour sa vie dissolue, mensonges, vanités, moque-
» ries, faussetés, calomnies, séditions, vanteries, inconstances,
» affrontemens faits à plusieurs personnes et autres estranges
» desportemens, comme la désertion de son église de Sorèze, le
» tout résultant desd[t] actes, l'a démis et déposé du ministère de
» la parole de Dieu, comme en estant du tout indigne; et, pour
» les scandales par luy commis contre la parole de Dieu, tant
» en sa doctrine, qu'en sa vie dépravée, l'a suspendu des s[ts] sa-
» cremens et ordonne icelle déposition estre lue publiquement
» par toutes les églises de ces colloques un jour de dimanche
» pour estre notoire aux peuples et advertir les églises circon-
» voisines et autres de ce dessus, notamment l'église de Castres
» qui est exhortée à lad[te] publication; déclarant schismatiques

1593 » les églises qui contreviendront à ce jugement; et que cahier » des erreurs dud' Olàxe sera dressé et description de sa personne » pour estre porté aux synodes provinciaux et national, afin que » les églises de France s'en donnent garde. Fait et arresté en » la ville de Caraman, le 28 mars 1593. — De Barthe (1); de » Fanjeaux; de Candommerc... etc. »

Ce jugement du colloque porté à Castres, le consistoire déclara vouloir obéir; mais les juges, les consuls, le procureur du roy et autres principaux officiers, soit qu'ils fissent cela comme estant desjà infectés des erreurs de cet affronteur ou en haine des sieurs de La Garrigue et de La Grange, frères, qui paraissoient seuls pour la défense de la vérité de la doctrine et des vieux ministres, firent assembler le consistoire et rétracter la délibération, à la réserve de quatre anciens qui firent leur protestation et furent suspendus de leurs charges par l'assemblée monopolée. Ensuite de quoy, il fut relevé appel par Olaxe et par l'église au synode qui fut tenu extraordinairement à Montauban à cause de ce trouble, le 20e mars suivant.

Le temps de la tenue approchant, mtre Jean de Lacger, juge, et les consuls firent assembler l'église en grand nombre, et le juge fut député avec Jean des Aguts, advocat, et Nicolàs, greffier du consistoire, pour accompagner led' Olaxe et porter les actes du consistoire. Arrivés à Montauban, Olaxe, de la peur qu'il eut, s'échappa le dimanche matin, disant qu'il alloit voir quelqu'un qui l'avoit prié à disner, et qu'on ne l'attendist pas. Il se sauva et s'embarqua à Bordeaux, sàns que personne sût rien de sa retraite.

Le synode, bien scandalisé de ce procédé, donna le jugement qui s'en suit : « L'église de Castres sera maintenant censurée » en la personne de ses députés, pour avoir soustrait de l'église » de Sorèze et retenu à soy Me Gaspard Olaxe, ministre dudict » lieu, et ce, contre les ordres de la discipline ecclésiastique, et

(1) Jean Barthe, ministre de Castelnau-de-Brassac en 1586.

» pour le tumulte populaire fait aud[t] Castres, le colloque d'Al- 1593
» bigeois y estant assemblé, pour les différens survenus en la
» doctrine dud[t] Olaxe; pour avoir empêché que led[t] Olaxe ne
» comparust au temps préfix devant le colloque du Lauragois
» tenu à Caraman; d'autant aussy que, contre l'ordonnance
» dud[t] colloque, les magistrats auroient pressé led[t] Olaxe de
» continuer en l'exercice de son ministère, mesme après la venue
» de M[r] Roussel qui, à leur requeste, estoit venu en leur ville
» pour y prescher; pour avoir fait rayer la délibération du con-
» sistoire qui avoit conclu d'obéir à lad[te] ordonnance. Sera
» aussy censuré led[t] consistoire de n'avoir persévéré en sa pre-
» mière résolution et d'avoir consenty à l'exercice du ministère
» dud[t] Olaxe, mesme après la déposition d'iceluy; voire d'avoir
» privé les dixainiers de leurs charges pour avoir voulu obéir à
» l'ordonnance dud[t] colloque, ne voulant point distribuer les
» marreaux (1) au peuple pour prendre la cène des mains du-
» dict Olaxe; donne charge aux frères ministres qui sont députés
» pour aller à Castres, de faire les censures auxd[ts] consistoire et
» magistrats qui, à ces fins, y seront appelés; feront aussy res-
» tablir les dixainiers en leurs charges, le tout au nom de l'auto-
» rité de la présente assemblée. — Roussel, conducteur de l'ac-
» tion. »

Par autre délibération estoit porté : « La compagnie a trouvé
» mauvais que, en haine du faict d'Olaxe, MM. les Bouffards
» ayent esté poursuivis par voie de justice, sur faicts abolis par
» les édicts de pacification et arrêts de la cour du parlement; et
» seront exhortés les magistrats de la ville de Castres de désister
» desd[tes] poursuites, et M[r] le juge de se réconcilier avec les sus-
» d[ts], à laquelle réconciliation et toute autre chose nécessaire
» s'employeront les frères ministres qui, par la présente assem-

(1) Le marreau, ou mieux méreau, était une manière de jeton de présence distribué par des *anciens*, appelés dizainiers, à chaque fidèle trouvé digne de prendre la *cène*.

1593 » blée, seront envoyés en l'église de Castres. — Roussel, con-
» ducteur de l'action. »

Et par une troisième délibération : « Ordonnent à MM. de Vaux » et Moncassin de s'employer à faire cesser les poursuites faictes » contre les s^{rs} de La Garrigue et de La Grange, frères, en haine » de la poursuite des erreurs d'Olaxe, et quand M^{r} le juge vou- » droit faire exécuter les prises de corps qu'il a contre eux, les » frères ministres du colloque d'Albigeois le censureront et en » escriront à Sa Majesté au nom de cette compagnie. — Béraud, » conducteur de l'action. »

Ce jugement du synode provincial fut depuis confirmé par le national, tenu le 15 juin 1594 aud^{t} Montauban, qui délibère que : « Mr Balarand est attribué à l'église de Castres à condition » que les magistrats et le consistoire de ladicte ville feront ces- » ser toutes poursuites contre lesd^{ts} s^{rs} de La Garrigue et de La » Grange, advenues à l'occasion de la déposition de Me Gaspard » Olaxe, suivant les advis du colloque d'Albigeois et du synode » provincial tenu à Montauban; que sy le susd^{t} advis touchant » les susd^{ts} de La Garrigue et de La Grange n'est entièrement » effectué, le synode national a ordonné que ceux de la » susd^{te} église de Castres à qui il tiendra seront griévement cen- » surés, jusqu'à suspension de la cène, et ne sont pas dignes que » led^{t} Balarand leur soit attribué; et charge est baillée au col- » loque d'Albigeois, assemblé en tout autre lieu qu'en la ville de » Castres, de pourvoir à ce que le présent advis sorte son plein » effect, et que led^{t} Balarand soit attribué à une autre église » qu'à celle de Castres. » Au chapitre des ministres déposés est porté : « Me Gaspard Olaxe, Espagnol, pour avoir semé fausse doc- » trine et suscité des troubles et séditions en l'église de Castres. » J. Thomas, secrétaire. »

Led^{t} synode de Montauban attendant la tenue du national, informé des désordres qui continuoient à Castres, avoit donné le s^{r} de Moncassin pour y servir trois mois, et le chargea, le pre-

mier dimanche qu'il prescheroit, d'informer, à l'issue du presche toute l'église de tout ce qui s'estoit passé en l'affaire d'Olaxe; à quoy ayant voulu satisfaire, il y eut des désordres inexprimables qui l'obligèrent de se retirer avec péril de sa personne. 1593

Enfin, les plus sages se recognoissant, il fut délibéré en corps d'église que le jugement donné contre Olaxe seroit publié un jour de dimanche, ce qui fut exécuté, le neuviesme juillet, par le s[r] de Vaux, ministre de Milhau. Plusieurs de la faction de cet affronteur ne pouvant se détromper, se voulurent absenter; mais le corps d'église les arreste, et eux, voyant la gravité et le zèle de celuy qui lisoit, demeurèrent estonnés, sans remuer, et souffrirent patiemment la censure qui leur fut faite en l'autorité du synode, de Vaux la finissant par une sérieuse exhortation d'un chacun à son devoir et se réconcilier mutuellement, en leur disant : *Vous avez commis un grand délit contre l'Éternel, et tel que depuis Moïse, quand les enfants d'Israël s'élevèrent contre luy au désert pour le lapider, on n'a point ouy parler d'un semblable. Repentez-vous donc et vous convertissez au Seigneur, afin qu'il ne déploye pas sa colère sur vous.* Ce qui combla d'une telle crainte et frayeur l'assemblée, qu'elle fondit en larmes.

Après ces désordres de la religion, passons au bas Languedoc pour voir ce qui s'y faisoit. Le s[r] de Chambaud, estant revenu de son expédition du haut Languedoc, fit recognoistre la ville d'Aubenas et s'en rendit le maistre avec peu de meurtre et de pillage.

Le 15[e] février décéda, au chasteau de Pézénas, Hercules de Montmorency (1), fils du duc et de dame Antoinette de La Marche de Bouillon, ce qui obligea le duc à se marier en secondes nopces avec Louise de Budos, fille du vicomte de Portes, pour avoir quelque masle d'où sortirent : Henriette, femme de M[r] le Prince, et Henry qui luy succéda en ses biens, amirauté et gouvernement du Languedoc.

(1) Faurin dit de même. Les *Pièces fugitives* sont-elles dans l'erreur lorsqu'elles font mourir le comte d'Offemont le 17 février?

1593 Le 11e aoust, mercredy, fut célébré le jeusne qui avoit esté indict cy-devant par le colloque d'Albigeois (1).

La trève avec le duc de Joyeuse fut publiée le 11me septembre (2).

La ville de Castres députa Jacques Bissol, advocat, à Lesca, en Béarn, qui traita avec m^tre Lambert Daneau, professeur en théologie, qui ne voulut point venir qu'à condition qu'on ne souffriroit point l'habitation d'Olaxe dans la ville.

Peu de jours après, le mesme fut député pour aller traiter avec le sr Balarand, ministre d'Aimet, en Guienne, mais fils de la ville de Castres. Il ne put l'obtenir du synode national, qu'à condition de l'exclusion d'Olaxe; il arriva à Castres le 18 mars
1594 1594.

En laquelle année, le premier janvier, furent eslus consuls : Jean Bissol, notaire, François Dupin, apothicairé, Pierre Poussines, marchand, et Jean Garrigues, tanneur. Ils furent les premiers qui portèrent les robes rouges et manteaux comtals (auparavant my-partis de noir), en vertu des lettres patentes obtenues par Pierre Ricard, receveur des tailles (3).

La trève fut prolongée encore pour un an, le 4me février, pour donner moyen aux ligueurs de se recognoistre et de revenir dans leur devoir.

Le roy Henry quatriesme quitta la religion en laquelle il estoit né et avoit esté élevé. Tous les François de la religion

(1) Ce jeûne fut ordonné dans toute la France : « C'estoit pour prier nostre Dieu qu'il luy plust de donner constance à nostre roy parce que ses ennemis taschoient par tous moyens, de le faire révolter et quitter sa religion, ne sachant qu'il l'eust quittée » (Faurin). V. Pièces justificatives, let. de Du Jay.

(2) Les articles de la trêve générale furent signés à la Villette le 31 juillet. V. les Mémoires de la Ligue, V, p. 397.

(3) Les consuls de Castres portèrent le violet, couleur de leurs anciens comtes, jusques en 1575, époque à laquelle ils adoptèrent la livrée mi-partie rouge et noir commune à toutes les villes de Languedoc appartenant directement au roi de France. Les magistrats municipaux des villes capitales, seuls, avaient le droit de porter des robes d'écarlate à parement de velours. Le manteau comtal était rouge, doublé de satin blanc.

publièrent un jeusne qui fut célébré le 24me février (1), auquel 1594
les peuples furent exhortés à faire des prières à Dieu pour le roy, l'Estat et leur conservation. La nouvelle, venue à Castres, de la réduction et entrée du roy dans Paris, on en fit feu de joye, le 12e avril.

Le 29e juillet, Olaxe fut sy effronté, qu'il vint voir s'il pourroit encore esmouvoir quelque sédition (2); mais les consuls et les ministres Daneau et Balarand s'estant assemblés, avec nombre de principaux habitans qui s'estoient recognus, délibérèrent de le sortir de la ville; ce que les consuls, bien accompagnés, exécutèrent, et le mirent dehors par la porte de Villegoudou. On remarqua que cet insolent imposteur, s'estant tourné vers la ville, secoua contre elle la poussière de ses souliers. Depuis ce temps-là, on n'a plus ouy parler de luy.

Le 13e septembre, Pierre de Bayard, seigneur de Ferrières, fut reçu sénéchal de Castres par résignation de feu Michel Bayard, son père (3).

Le 3e xbre le président Du Fresne arriva à Castres avec toute sa famille et en partit bientost pour aller trouver le duc de Montmorency à Montpellier afin de faire establir la chambre my-partie pour le ressort du parlement de Tholose.

En l'année 1595 furent eslus consuls : Antoine de L'Espinasse, 1595
advocat, Jean Jouy, bourgeois, Bernard Bonpar et Pierre Rauly, teinturier.

La trêve avec le duc de Joyeuse fut prolongée pour deux mois, le 3e janvier, et continuée pour six mois le 8e mars.

Le président Du Fresne, arrivant à Montpellier, trouva

(1) Faurin dit le 25 mars.

(2) Olaxe arrivait d'Espagne après avoir séjourné à Bordeaux et à Bayonne. *Voyez* Faurin.

(3) Le contrat de résignation est daté du 20 octobre 1592. Il se trouve dans les anciennes minutes de Bertrand de Lamotte, *notaire royal héréditaire* de Brassac, Castelnau et Esperausse (Étude de maître Froumen, à Vabre).

1595 Mr de Bellièvre (1), que le roy avait envoyé près du duc pour establir la chambre où il trouveroit à propos. Il y rencontra aussy Mr de Fossé, évesque de Castres, qui n'y avoit pas esté auparavant (2). Le duc avoit dessein de l'establir à Bagnols, d'autres parloient pour Nismes; mais Mr l'évesque la demandoit pour Castres afin d'y establir quelques paroissiens catholiques. Le duc, qui l'aimoit fort, luy demanda s'il auroit bien le courage de se commettre, avec son clergé, dans une ville sans habitans catholiques. Il respondict que c'estoit le moyen d'y en appeler; en telle sorte que, le duc en ayant conféré avec le sr de Bellièvre et Du Fresne, ils résolurent d'en donner advis à Mr le président de La Bourgade qui tenoit le parlement à Béziers, attendant que Tholose revînt à son devoir. Il leur fit response qu'il s'en remettoit entièrement.

Après quoy, l'évesque envoya un des siens à Castres avec une lettre aux officiers et consuls, sur laquelle il y eut de la difficulté. L'hostel de ville trouvoit que c'estoit hasarder la sûreté de la ville parce qu'il faudroit recevoir toute sorte d'habitans; le consistoire, que ce seroit ouvrir la porte au libertinage et renverser entièrement la discipline, très-exacte en ce temps-là (3), parce que cette compagnie souveraine en empescheroit l'observation; Lambert Daneau, l'un des ministres, s'y opposoit de tout son pouvoir. C'estoit pour ces raisons que la chambre avoit esté refusée deux fois auparavant. On s'assembla en conseil particulier, la décision en fut remise au général où le consul Jouy fit résoudre que M. de Castres seroit remercié et prié de vouloir faire réussir l'affaire, et que, à cet effect, la ville en feroit com-

(1) Pomponne de Bellièvre, nommé chancelier de France en 1599.

(2) Jean X de Fossé, évêque de Castres depuis 1584 jusques à sa mort, 1632.

(3) Il existe au greffe du palais de justice de Castres un registre curieux sur les *Affaires et arrêts du consistoire de l'église de Saint-Amans*, 1587. Dames, consuls, capitaines et autres viennent tour à tour reconnaître leur faute, et sont publiquement censurés ou *suspendus des sacrements* pour avoir injurié une servante, joué aux cartes, consulté la *sorcière de Guitalens*... etc.

pliment et instance au gouverneur. Ce qui ayant esté fait, Mr le duc de Montmorency envoya incontinent ses ordres aud[t] s[r] président de La Bourgade qui arriva à Castres le 3[e] avril, où on luy rendit tous les honneurs qui luy estoient dus. Il fut logé à la maison de Bessière (1), et les conseillers catholiques qui l'accompagnoient, en d'autres. 1595

Le 16[e] arriva Mr le président Du Fresne auquel, et aux con[ers] de la religion qui l'accompagnoient, furent rendus de pareils honneurs. Il fut logé chez le s[r] Thomas.

Le 28[e] dud[t] mois, la chambre fit sa première séance en la salle du logis dud[t] président catholique, attendant que le palais destiné, à l'Hostel-Dieu Nostre-Dame, fust prest (2).

MESSIEURS DE LA CHAMBRE.

POUR LES CATHOLIQUES :

Messire Pierre de Sabatier, seigneur de La Bourgade, président.

Conseillers :

M. Sans de Bonot;
M. François de Roux;
M. Pierre de Bardichon;
M. Antoine d'Usilis;
M. Marc de Calvière;
Le Parlement de Béziers n'en pouvant bailler davantage à cause du petit nombre.

POUR CEUX DE LA RELIGION :

Messire Philippe de Canaye, seigneur Du Fresne, président.

Conseillers :

M. Antoine de Bérenguier, baron d'Arvieu;
M. Guichard d'Escorbiac;
M. Jean De Lamer, cy-devant conseillers en la chambre de Lisle.
Pour accomplir le nombre de huict, furent reçus de nouveau :
M. Jacques de Vignolles;
M. Raulin d'Airebaudouze, baron d'Anduze;
M. François de Rosel;
M. Paul de Juge;
M. Paul Correch.

(1) « Il fut logé à la trésorerie et, après quelques jours, à la maison des hoirs du capitaine Bessière, près la porte neuve, et le 9 avril, dimanche, la messe se dit dans son logis » (Faurin).

(2) « Le 10[e] de juillet, lundy, ils ont commencé de tenir audience dans le palais, car il a esté achevé. Les magistrats et advocats de la ville s'y sont présentés, de genoux ont presté serment, les papistes sur un crucifix et ceux de la religion levant la main » (Faurin).

1595

Procureur général :

M. Estienne de Ratte, catholique.

Avocat général :

Maistre Pierre Boucaud, de la religion.

Greffiers :

M. Jean Casalèdes;
M. Nicolas Michel, catholique.

Huissiers :

Dominique Fezandier;
George Cazals.

Huissiers :

Barthélemy Cransac;
Pierre Dourel.

Chancelerie :

M. François de Fontanier, notaire, conseiller et secrétaire de la maison et couronne de France, de la religion, qui prenoit sa séance et passoit partout, hors du palais, immédiatement après MM. les gens du roy (1).

Led[t] jour, 28[e] avril, sur la requeste présentée par les consuls et syndic, la Cour donna arrest que l'hospital Nostre-Dame seroit pris pour en faire le palais (à la charge que toutes les réparations qui y seroient faictes à l'advenir demeureroient aux pauvres), dont on leur payeroit l'arrentement annuel sur les amendes, et seroient ausmonés de temps en temps sur icelles, aux occasions qui s'en présenteroient.

Le roy, après avoir donné l'espée de connestable au duc de Montmorency, luy manda de la venir recevoir. Sur quoy, le duc ayant fait quelques remises, disant qu'il n'avoit pas voulu partir sans avoir un adveu de toute sa gestion en Languedoc où il avoit régenté en roy, il eschappa à un habitant de Montpellier, considérant sa vie passée, de dire que quand il y passeroit pour aller à la cour, il s'obligeoit de l'y porter sur ses espaules; tellement que le duc en y allant, passant par Montpellier, fit semblant d'estre en colère et de faire chercher l'homme pour luy faire tenir parole; lequel, de peur, ne faillit pas à se bien

(1) Dans une curieuse lettre du 5 oct. 1602, les *secrétaires du roi en résidence à Toulouse* contestent ces titres à Fontanier (Bibliothèque de l'Institut. Col. Godefroy). Nous nous sommes permis de rétablir les noms des conseiller d'après les registres mêmes de la *chambre de l'édit* conservés aux archives de la Haute-Garonne, fonds du parl. de T.

cacher. Le duc, après, tesmoigna n'avoir eu pensée que de rire. 1595

Il mena au roy mille chevaux et quatre mille fantassins des meilleures troupes qu'on eust su trouver en France, prit son chemin par Lyon et, en passant, enleva au duc de Nemours (1) la ville de Monloir et après, Vienne et sa citadelle, qui ruinèrent toute la faction du duc. De là, il passa en Bourgogne où il joignit le roy. On dict que le mareschal de Biron, esprit fougueux et envieux, ne pouvant supporter la lestise de ces troupes, les appeloit *les vaches du Languedoc* qu'il chercha de mettre à l'espreuve contre l'ennemy dans une occasion assez chaude dont elles se démeslèrent sy honorablement qu'il en fit une espèce de satisfaction en présence du roy, avouant qu'il avoit eu grand tort.

Le roy estant sollicité dessous main par quelques bons sujets qui luy restoient dans Tholose, envoya Mr Devic (2) pour traiter avec le duc de Joyeuse qui, ne trouvant pas son compte aux propositions qui luy estoient faites, résolut de se saisir des villes de son party pour s'en assurer, et, sans faire semblant de rien, s'en alla commencer par Alby. En passant à Gaillac, il fit emprisonner plusieurs habitans catholiques, qu'on appeloit *royaux*, qu'il avoit dessein de faire mourir sans la résistance qu'y fit le baron d'Ambres. De là, il s'en alla à Lisle, Rabastens et Lavaur, laissant partout de grosses garnisons, et revint à Tholose avec cinq cents chevaux tant seulement.

Comme il y fut arrivé, il y eut de grands désordres esmus par les partisans; entre autres, par un moine nommé Pierre Maurel, qui, descendant de la chaire de St-Estienne un grand coutelas nud à la main droite et le crucifix à l'autre, courut les rues tout furieux, criant *Vive la Ligue! Vive la Ligue!* Tout le monde trembloit, croyant un nouveau sac de Tholose. Le parlement

(1) Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur de Lyon, empoisonné le 22 août de cette même année, en vengeance de la reddition de Vienne.

(2) Emery de Vic, conseiller d'État, plus tard garde des sceaux.

1595 s'assembla et fit fermer les portes du palais. Le duc le voulant faire sortir, y envoya quelques troupes commandées par le baron d'Ambres qui menace d'appliquer les pétards. La compagnie luy envoya un du corps pour luy dire qu'il en faisait trop; que c'estoit le lieu où on condamnoit à mort les violens; que la compagnie ne sortiroit de là que pour s'en aller, en corps, rendre la justice du roy ailleurs. Ce qui ayant esté rapporté au duc, il y envoya le baron d'Auterive qui, ayant conféré avec le premier président de St-Jory (1), il fut arresté que le duc laisseroit sortir le parlement; comme il fit et s'en alla à Castelsarrazy jusques à avoir reçu l'ordre du roy. Le s^r Devic, voyant le procédé du duc de Joyeuse, sortit de Tholose et s'en vint à Castres où il fut reçu avec grand honneur (2); et ayant donné advis au roy de ce qui se passoit, il envoya ordre au duc de Ventadour, lieutenant général en la province, d'aller faire la guerre à Tholose, qui, pour cet effect, fit tenir les estats généraux à Castres, au mois de juin; et ayant assemblé toutes ses troupes au mois de juillet suivant, il prit les canons de Castres conduits par les capitaines Fréjeville et Artigues, commissaires, députés par la ville.

Dans le mesme mois de juin (3), pendant l'assemblée des estats à Castres, le capitaine Portal, avec des troupes de Revel, Mazamet et Puylaurens, surprit la ville de St-Papoul qui tenoit pour la Ligue, et y fit un riche butin.

Le duc de Ventadour mena le canon de Castres vers Lautrec et assiégea Montfa d'où le vicomte sortit vie sauve. Il prit Fénairols, Lengary, Brametourte et autres lieux du voisinage; et, ayant passé Alby, prit La Bastide, Denat, Monsalvy, Pechguisou, St-Hippolyte (4), et retapa les ligueurs, vers Alby, qui avoient fait semblant d'attaquer Lescure par diversion. Il

(1) Pierre du Faur, baron de Saint-Jory, fut reçu premier président au parlement de Toulouse le 7 juillet 1597 seulement.

(2) Le manuscrit de Faurin porte le 16 juin. Voy. notre édition, p. 219.

(3) Le 16.

(4) Le 23 juillet.

prit aussy Poulan, Pouzols, Florentin, Aussac, Fenols, Orban, Cadalen et presque tous les forts qui estoient aux environs d'Alby. De là, estant venu passer l'Agout à la vue d'Ambres, il alla attaquer Monpitol, dans sa route à Tholose, le prit de force et fit pendre les consuls pour avoir osé soustenir le canon. Il prit ensuite Montgery, Bruguières, Buzet, Belloc, St-Jery, Fenouillet, Castelginest où le duc de Joyeuse avoit jeté un régiment qui se défendit courageusement. Après il alla camper à St-Roch, à la vue de Tholose, d'où il fit tirer cinq volées des canons de Castres sur la ville, et, ayant fait quelque séjour, passa de l'autre costé et fut assiéger Castanet dans lequel le duc de Joyeuse avoit jeté le régiment de Montrabech et autres troupes pour arrester les progrès du duc de Ventadour. 1595

Le s^r^ de Deyme désirant de venir rendre ses services auprès de luy, sachant qu'il s'estoit avancé à Castanet, partit de Caraman et s'y en alla avec peu de précaution, car estant arrivé auprès, il alla donner au quartier que les ennemis tenoient encore, le siége n'estant pas du tout formé; et au *Qui va là!* ayant demandé imprudemment le logis du duc de Ventadour, il fut d'abord pris et mené dans une grange où il fut tué de sang-froid à coups de pertuisane et ensuite bruslé avec la grange. Fin déplorable d'un sy brave gentilhomme qui avoit fait glorieusement la guerre pour son party (1)! Le siége formé, le duc, voyant la résistance des assiégés, envoya au mareschal de Matignon (qui n'avoit qu'à passer la Garonne) de le venir joindre; ce qui fit rendre la place, et l'autre s'en retourna incontinent (2). Le duc de Ventadour,

(1) Au bas d'une lettre adressée aux consuls de Castres, dans laquelle le duc de Ventadour sollicite des secours d'une manière très-pressante, on voit écrit de sa propre main : « Je vous prie, messieurs, de m'assister de huict quinteaux de poudre d'arquebuze, car j'en ay infiniment à faire. Au camp devant Castanet, le 26e aoust 1595. » (Arch. de Lacger). Deyme était peut-être chargé de répondre à la demande de ce seigneur lorsqu'il tomba entre les mains de ses ennemis.

(2) Castanet fut brûlé, et trente hommes de chaque parti restèrent sur la place (Faurin).

1595 voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire et qu'il avoit fait assez d'emporter tant de lieux à la vue de l'armée ennemie qui n'estoit pas moindre que la sienne en force et en nombre, s'en retourna à Castres avec les canons, et donna la cloche de Castanet à la ville qui la fit mettre au clocher de St-François pour servir à l'horloge.

Il ne fut pas party, que le duc de Joyeuse avec les ligueurs tholosains voulurent avoir revanche des coups de canon qu'on avoit tiré sur leur ville. Ils firent aller leurs troupes du costé de Castelsarrazy sur lequel ils firent jouer leurs canons, et, de plus, sommer la ville de se vouloir rendre. Le parlement, qui y rendoit la justice depuis la sortie de Tholose, fit sortir le conseiller Bertrand-Molleville qui alla à la porte armé d'une cuirasse, la pertuisane à la main, lequel dict au trompette : *Tu diras à ton maistre que le parlement luy mande qu'il se doit contenter de posséder nos maisons dans Tholose pendant que nous sommes icy pour rendre la justice aux sujets du roy, attendant qu'il revienne à son devoir avec ses adhérens.*

La ville de Lautrec, assujettie à la garnison de la Ligue, prit résolution de la sortir. Le sieur de La Garde la conduisoit; et, par la résolution du juge de Burta et du consul Caravenc, luy ayant fermé la porte, tous crièrent *Vive le roy!* le 12e de s^bre; et au retour de la garnison, il y eut visage de bois.

A l'imitation de Lautrec, Mondragon en fit autant à la sienne (1), de sorte qu'il n'y avoit plus, de ce costé, que le fort de La Boutarié qui faisoit mille maux. On y mena le canon de Réalmont, et tous ceux qui estoient dedans furent tués ou pendus, comme insignes voleurs (2).

En cette année, mourut à Castres, au mois de may, Bertrand

(1) Le 10 octobre.

(2) Les canons de Castres, Réalmont et Lautrec, sous la conduite de Mongoumery, contribuèrent à la prise du fort de Laboutarié qui résista deux jours, du 3 au 5 novembre, et fut enfin brûlé (Faurin).

de Rozet, s^r du Causse, ayant laissé pour héritier Guillaume, son fils unique. 1595

Le s^r Antoine Thomas décéda au mois de septembre, ayant laissé autre Antoine et quelques filles.

Le 11me du mois de novembre, décéda m^tre Jean de Sabatier (1), seigneur de La Bourgade, premier président en la chambre, homme illustre par sa capacité et fidélité au service du roy. Il fut regretté universellement de toute la ville, et ensevely avec tous les honneurs et cérémonies dus à sa qualité; son convoy fut honoré, outre ses collègues, de la présence de MM. le duc de Ventadour et évesque dud^t Castres.

Le mesme jour, décéda aussy Lambert Daneau, ministre, fort regretté de tous à cause de son mérite et des services qu'il avoit rendus pour redresser et restablir le bon ordre dans l'église de Castres. Il laissa un seul fils qui est aussy mort dans la mesme fonction, avec modération et honneurs (2).

Le 29e x^bre, décéda Pierre Gaches, mon père, qui eut l'honneur d'avoir esté deux fois consul : la première durant la peste, et l'autre durant la guerre de 1585. Il eut l'honneur de faire l'entrée à Henry quatriesme, alors roy de Navarre, venant s'aboucher avec le duc de Montmorency.

Le dernier dud^t mois, mourut m^tre Antoine de Béranger, baron d'Arvieu, con^er en la chambre (3).

Pour faire la closture de cette année, nous rapporterons une justice que le connestable fit faire peu avant son despart de la

(1) Il s'appelait Pierre et non Jean.

(2) La veuve de Lambert Daneau, *Claude de Péguy*, se remaria avec Bernard de Brail, médecin de Castres. Quant à son fils, *Josias*, il était pasteur à Saint-Rome en 1610 et mourut à Castres en 1644.

(3) Les provisions d'office de Laurens de Bonhomme, son successeur, sont du 29 déc. 1595 (Arch. du palais de justice de Toulouse). D'après son testament, daté de Castres le 17 octobre 1595, d'Arvieu ne laissa que deux filles : Marie et Esther. Celle-ci, héritière universelle de son père, porta la baronnie d'Arvieu dans la famille Astruge de Corné par son mariage avec Alexandre, le 17 juin 1596 (Papiers de la famille de Barrau de Muratel).

1595 province. Il avoit un prévost, nommé Lenoir, Italien de nation, duquel il avoit souvent reçu des plaintes de ses cruautés et mauvais desportemens; il luy dict de se prendre garde, que la première qu'on luy en feroit, il seroit pendu. Peu de jours après, le connestable luy commanda d'arrester quelqu'un disant, dans sa colère, qu'il le vouloit faire pendre, sans pourtant luy en donner aucun commandement. Le prévost, soit qu'il fust estrenné par les parties de cet homme, ou poussé par sa seule inclination, le fit pendre sans autre commandement du connestable, disant qu'il estoit mal disposé et ne sauroit vivre guère plus. Le duc adverty de cela, mande venir Marbaud, son lieutenant, et ses propres archers, et ayant vérifié la plainte, sur leur tesmoignage, il leur commanda, à peine d'estre pendus euxmesmes, de l'aller pendre tout incontinent. Les autres l'ayant trouvé dans une chambre où il jouoit aux cartes, luy disent qu'ils avoient commandement de leur maistre de le pendre; ils le saisissent et le mettent entre les mains du bourreau qu'ils avoient mené pour exécuter poinctuellement l'ordre qu'ils avoient, de peur de punition. Lenoir crie et tempeste pour estre mené à son maistre; les autres pressent, protestant qu'ils n'oseroient contrevenir à l'ordre, et, l'approchant d'une fenestre de la chambre, l'y pendent sans autre formalité. Par ce moyen, il expia une partie de ses crimes.

1596 L'année 1596 l'élection ayant esté faite à l'ordinaire, on la porta au logis du sénéchal, de Ferrières, où s'estoient rendus les autres officiers qui, presque tous, s'estoient joints de cabale avec le juge, Jean de Lacger, et faisoient la barbe au sénéchal qui piqué de cela, voulut les exclure de la *marque* prétendant que cela luy appartenoit en seul lorsqu'il s'y trouvoit présent, suivant une vieille tradiction, et n'avait esté changé que par le monopole des officiers, par les absences fréquentes de ses devanciers. Les officiers firent toujours opposition, et, se prévalant de

la chambre nouvellement establie, y obtinrent arrest, le 27e janvier, par lequel il fut ordonné que l'élection seroit portée à l'avenir à la Tourcaudière, et que les officiers assistant le sénéchal marqueroient; ce qui fut exécuté et Hélias le Roy, Jacques Gaches, Jean Bernard, et Pierre Aymeric furent marqués (1). 1596

Enfin le duc de Joyeuse, après beaucoup de difficultés et de chicanes qu'il protestait ne procéder que de zèle pour la religion, reçut la paix de son souverain qui la donnoit à tout le monde avec une merveilleuse clémence. Il luy continua le gouvernement jusqu'à ce qu'il rentra dans le cloistre, et en laissa la possession entière au duc de Ventadour.

La ville de Tholose, se prévalant de cette bonté extraordinaire au lieu du juste chastiment qu'elle méritoit pour son infâme rébellion contre le feu Henry IIIe, ses cruautés et malicieuse opiniastreté en ses crimes, obtint néanmoins grâce. Les tailles luy furent données pour dix ans, avec une exemption des exercices de la religion quatre lieues à la ronde. On remarqua que le jour mesme de la publication de la paix il y en eut de sy insolents qui, en mesme temps qu'on crioit *Vive le roy!* crièrent *Vive la Ligue!* à quoy on fit le sourd, par prudence. Le sr Devic, coner d'Estat, fut après envoyé par Sa Majesté pour réunir le parlement, en restablissant dans Tholose ceux qui rendoient la justice aux sujets du roy dans les villes de Béziers et Castelsarrasy, avec lesquelles on joignit, fort injustement, ceux qui avoient esté nommés par la Ligue. On en fit, ensuite, faire feu de joie dans toute la province qui recouvroit sa tranquillité au mois de mars.

La cour de parlement, restablie, députa Mr le président de Paule pour venir prendre la place du défunt président de La Bourgade (2). Il mena aussy avec luy les srs François de Saba-

(1) *Voyez* plus haut l'élection de 1577, et le *Journal de Faurin*, p. 134, réimpression.
(2) Le 28 mai.

1596 tery, Jean d'Ambès et François de Laporte pour parfaire le nombre de huict conseillers qui devoient servir la chambre. La feste du *corpus christi* obligeant les catholiques de faire la procession qui avoit esté intermise depuis la reprise de la ville en l'année 1574, on prit ordre [voyant qu'il n'y avoit presque aucun catholique que ceux qui estoient venus à la suite de la chambre, qui estoient pour lors en fort petit nombre] qu'on ne la feroit que sortant de l'église S[t]-Benoist, le long de la rue du Palais, et montant vers les ormeaux pour, faisant le tour, revenir à l'église. Cependant les consuls s'estoient placés aux avenues de tous costés pour empêcher que personne ne s'avançast qui eust pu faire quelque chose déplaisant aux catholiques, et firent tenir tout le jour les boutiques fermées par toute la ville, se promenant chacun en son quartier, ce qui advertit chacun de son devoir en ces rencontres; à quoy ils eussent pu contrevenir, n'ayant aucune cognoissance de ce qu'il falloit faire par le long temps qu'on avoit discontinué de faire ces exercices.

Dominique de Bouffard, s[r] de La Garrigue [ayant esté valétudinaire depuis le trouble d'Olaxe ainsy que son frère La Grange ayant tous deux souffert de grandes incommodités], s'estant alité, décéda le 29[e] aoust, ayant esté marié trois fois : la première avec la sœur du s[r] Du Paira, la seconde avec la sœur du juge La Roche, et la troisiesme avec la sœur du s[r] de Cabrilles (1), du Lauragois, guidon du sénéchal de Cornusson, dont il laissa Samuel de Bouffard, son fils unique, sous la tutelle et administration du s[r] de La Grange son frère. Je désirerois estre capable d'escrire ses éloges; mais, ne me sentant pas tel, je me contenteray de dire seulement de luy ce que Auguste disoit de Cicéron, que c'estoit un fort homme de bien et qui

(1) 1° La sœur de Jacques de Marion, sgr. du Payra, gouverneur de Castres en 1580; 2° Isabeau de La Roche, qu'il avait épousée le 24 sept. 1564; 3° Jeanne Dupuy, sœur de Pierre, sgr. de Cabrilles. Ce dernier contrat est daté du 12 juin 1578 (Arch. de Bouffard).

aimoit son pays; à quoy j'ajouteray qu'il n'estoit pas moins zélé 1596
pour sa religion. Il fut regretté de tous, mesme de ses ennemis.

Le dernier octobre, Jean-Baptiste de Rotan, Italien, ministre de la Rochelle, arriva à Castres pour y servir en la place du feu s^r Lambert Daneau, conjointement avec le s^r Balarand.

La ville de Narbonne, qui avoit esté fort attachée à la faction de celle de Tholose, se remit dans l'obéissance, et comme elle avoit, à l'imitation de Lautrec, traisné l'image de son roy, pour réparer en quelque façon cette faute (ce qui ne fut pas fait à Tholose), fit traisner par ses rues l'image du roy catholique qui les avoit assistés diverses fois de troupes considérables et de sa bourse pour les mettre en liberté.

L'année 1597 furent eslus consuls, les s^rs Gabriel Cabrier, 1597
advocat, Sébastien Rosier, notaire, Arnaud Dumas, chaussatier et Raymond Vignevieille.

Le synode provincial fut tenu à Castres le premier de may et indict un jeusne qui fut célébré le 18e juin suivant par toute la province.

Le duc de Joyeuse, avant de se retirer, voulut se faire voir aux villes qui n'avoient pas esté de son party, et vint faire son entrée à Castres le 25e 7bre, où on n'oublia rien. La ville le voulut traiter à souper, dont il s'excusa et accepta agréablement une belle collation après laquelle, ayant reçu compliment de la chambre et de tous les autres corps, il remonta à cheval et s'en alla coucher à Auterive.

M^r le connestable ayant laissé gouverneur dans Mende le s^r de Fosseuse, il y eut quelque desmelé avec l'évesque qu'il obligea de sortir avec tous ses partisans; ce qui mit en grand trouble ceux du Gévaudan qui, s'estant assemblés, le vicomte de Turenne allant à leur assemblée, accorda le différend en faisant retirer le s^r de Fosseuse moyennant dix mille escus de dédommagement.

1597 Le roy ayant repris Amiens sur les Espagnols, on en rendit grâces à Dieu et fit feu de joye le 13[e] 8[bre] (1).

1598 Le premier de l'an 1598, on eslut consuls, les s[rs] Jean Fournes, Antoine Alary, Antoine Mialhe et Pierre Catala.

Le 20[e] mars, le clocher de S[t]-Vincent tomba, entre neuf à dix heures du soir, sans faire mal ny dommage à personne (2). La grosse cloche se trouva ensevelie parmy les ruines sans avoir esté gastée. La ville le fit rebastir avec une extrême diligence, et y dépensa quatorze cents escus.

Raymond Paileau, s[r] de Roquecaude, décéda le 28[e] mars, et fut regretté comme un homme fort obligeant et officieux.

Le roy ayant fait la paix avec l'Espagnol (par laquelle il luy fit rendre tout ce qu'il avoit occupé en France à la faveur de la Ligue), on en fit feu de joye, par commandement, le premier juillet, aux ormeaux, où les présidents de Paule et du Fresne mirent le feu avec les consuls tant seulement.

Les grandes pluies et intempéries de l'air, au mois de juin et de juillet, causèrent partout de grandes maladies dont il mourut plusieurs personnes à Castres, entre autres les sieurs d'Usilis (3) et Correch, conseillers, catholique et de la religion.

Le s[r] Rotan, ministre, accablé de gouttes, conseilla l'église de se pourvoir du s[r] Jozion, personnage doué de très-rares qualités, qui fut reçu au grand contentement de tout le monde, et led[t] s[r] de Rotan ne survescut que peu de jours (4). Il estoit

(1) Henri IV fit son entrée dans Amiens le 25 sept.

(2) Les consuls de Castres s'étaient préoccupés ce jour-là même du mauvais état de ce monument. Il appartenait aux jacobins, alors fixés à Toulouse. On les avait avertis déjà officiellement; *mais ils n'en faisaient pas grand cas* (Arch. de Castres).

(3) Pierre Usilis a laissé une intéressante vie de Coras, publiée en 1559 et reproduite en tête d'un traité de ce dernier jurisconsulte intitulé *De juris arte libellus; coloniæ*, 1563.

(4) Il mourut le vendredi 28[e] aoust, jour de foire (Faurin). Les consuls de Castres chargèrent *sire Pierre Carles* de ramener à La Rochelle sa veuve et sa

natif de Padoue et fut fort regretté de ses paroissiens qui l'accompagnèrent au cercueil. 1598

En sep^bre^, mourut Jean de Rotolp, s^r^ de Lescout, lieutenant principal en la judicature de Castres, en sa soixante-quinziesme année (1). C'estoit un personnage d'un très-grand mérite et de cœur, qui avoit rendu de très-bons services à sa patrie.

En ce temps-là, fut rebasty le pont de Navés, à la grande commodité des diocèses de Castres et de Lavaur. Il avoit esté ruiné par les garnisons de Saïx et de la Bruguière en 1568.

L'année 1599, furent eslus consuls : Abel de Rotolp, s^r^ de La Devèze, docteur et advocat; Mathieu Bellesaigne, bourgeois; Jean Garsin, marchand; et Isaac Prat, de Villegoudou. 1599

Il y eut, en ce commencement d'année, une grande dispute entre les consuls et le sénéchal de Ferrières qui, ayant obtenu commission du roy pour commander une compagnie dans Castres, demandoit d'estre reçu et d'avoir la direction de la garde qui se faisoit toujours dans cette ville sous l'autorité consulaire. On assembla un grand conseil général (2), où led^t^ s^r^ sénéchal fut prié de se vouloir trouver pour desduire sa prétention, ce qu'il fit, et, s'estant retiré, fut délibéré que les consuls se maintiendroient en leurs droits et priviléges, et que led^t^ s^r^ sénéchal seroit prié de ne les vouloir troubler; et, en cas de procès, que la ville prendroit le faict et cause pour les consuls et envoyeroit en cour pour les faire descharger. Ce qui fut, depuis, accordé moyennant cinq cents escus de dédommagemens.

Le duc de Ventadour avec madame, faisant le tour du gou-

famille aux frais de la ville (Arch. de C.; Conseil du 18 sept.). Ce P. Carles était marié avec *Catherine Rotan*, probablement fille de notre pasteur.

(1) *Le sixiesme septembre mil cinq cent nonante-huict a esté ensevely monsieur maistre Jean de Rotolp, sieur de Lescout, lieutenant principal de la cour royale et ordinaire de Castres* (Papiers de la famille de Falguerolles).

(2) Le 29 mars.

1590 vernement, arrivèrent à Castres le 10e aoust et en partirent le 12e pour Carcassonne (1).

Dans ce mesme mois, fut faite une conférence entre le ministre Gigord, de Montpellier, et le père Gontry, jésuite, sur la vocation des pasteurs, avec permission de la chambre. On fit deux séances au palais, et la dernière, à la maison de ville, fut interrompue par la contestation qui arriva entre Mr le président Du Fresne et Mr de Castres, chascun prétendant à la présidence. Le premier comme magistrat qui devoit autoriser l'assemblée, représentant la personne du prince; l'autre soustenant qu'elle luy appartenoit comme chef des ecclésiastiques; en quoy il sembloit qu'il n'estoit pas bien fondé, parce qu'il estoit partie du ministre qui soustenoit ne devoir dépendre que seulement du magistrat qui luy avoit donné la permission (2).

L'escalier de l'hostel de ville fut faict, en ce temps-là, comme on le voit présentement.

Le 7e octobre, Mtre Jean Leroy ayant esté pourvu, par Sa Majesté, de la lieutenance principale en la judicature de Castres, fut reçu en sa charge qu'il a toujours exercée avec grand honneur.

Le 12e du mesme mois fut reçu en l'office de juge d'appeaux, Mtre Jean de Lespinasse, nonobstant les oppositions au contraire de Mtre Jean de Lacger, juge ordinaire; en laquelle charge il ac-

(1) Anne de Levis, duc de Ventadour, venait de recevoir la charge de lieutenant général en Languedoc. Il avait épousé, en 1593, Marguerite de Montmorency, fille de Henri, connétable. — Voir les archives de l'hôtel de ville de Castres pour l'entrée du duc de Ventadour, ainsi que pour le différend du sénéchal avec les consuls.

(2) Les consuls de Castres intervinrent dans ce conflit *comme pouvant porter quelque altération à l'exercice de la justice, repos et tranquillité de la ville.* Le 25 août, ils se transportèrent dans la maison de *feu M. Massé*, résidence de l'évêque, priant ce prélat de se désister de ses prétentions. *Il leur répondit que tout estoit apaisé* (Arch. de C.). Le compte rendu de la discussion elle-même a été imprimé sous ce titre : *Acte de la dispute et conférence tenue en la ville de Castres en* 1599 *entre Jean Gontery, jésuite, et Jean Gigord, ministre. Montpellier,* 1599, in-4°.

quit la réputation d'un bon officier et décéda le 7e février 1599
1622 (1).

Lorsqu'il fallut changer la séance de la chambre, les officiers de la cour de parlement, voyant que le président Du Fresne ne vouloit pas céder au président de Lestang comme plus ancien, firent deux batteries en mesme temps, l'une à la cour pour le faire rappeler sur des promesses de monter plus haut, et l'autre envers luy par le président de Paule qui luy représenta qu'un homme de son mérite devoit aspirer à une charge supérieure et que, néanmoins, il ne pouvoit pas monter plus haut dans sa religion, que le parlement estoit sy remply de son estime, qu'il souhaitoit passionément de l'avoir pour premier président s'il s'y vouloit aider, et que, de ce degré, il pourroit parvenir à la dernière charge de la robe, ayant l'estime et l'affection de son souverain. De sorte que, la cour agissant aussy de son costé, il se porta à changer de religion, et, estant venu en cour, on luy bailla le change par de belles promesses; mais il falloit attendre que les places fussent vaquantes.

Cependant, on l'envoya à Venise où il fut longtemps avec grande réputation, attendant l'effect des promesses; mais enfin, cognoissant qu'on se moquoit de luy, on dict qu'il mourut de chagrin, ne pouvant digérer son mescontentement.

Après le despart du sr Du Fresne, il fallut pourvoir à sa charge. En sorte que les églises du ressort nommèrent, suivant les articles accordés lors de l'édict de Nantes par Sa Majesté, Mtre Jacques de Vignolles, coner en la chambre, que le roy approuva volontiers non-seulement à cause de son mérite, mais aussy en considération des services rendus à l'Estat et à ceux de

(1) Jean de Lespinasse était sgr. de Lespinasse, en Auvergne, et habitait le château de Lapergue, consulat de Revel, en 1605, époque où il fit son testament. De son mariage avec Honorade de Soubiran, il eut : 1° Sanson; 2° Madeleine, mariée à Jacques Dupuy, sgr. de Scalibert; 3° Olympe, femme de Jacques de Molinier, sgr. de Cahours. Il avait épousé en secondes noces Marie de Lacger qui vivait encore en 1632.

1599 la religion par feu son père qui avoit esté pourvu de cette charge, dont il portoit les provisions quand il fut assassiné par le comte d'Aché, revenant de la cour. Il reçut trois mille escus de gratification des églises, pour les frais de la poursuite qu'il en avoit fait.

Le jeusne publié dans la province par l'ordre du synode provincial, fut célébré le 9e mars.

1600 L'année 1600, l'élection des consuls fut faicte suivant la coustume, de: Jean de Bouffard, sr de La Grange; Jean Bonafous, notaire, pour la troisiesme fois; Isaac Donadieu, marchand; et Antoine Fraissinet, blancher.

Le sr de La Grange fit difficulté d'accepter le chaperon par le ressentiment qu'il avoit de ce que les officiers, ses ennemis en plus grand nombre, luy avoient faict mille niches autrefois; mais la considération du sr de La Devèze, son parent et amy, qui le luy remettoit, le fit passer par-dessus.

Il fut exact à l'observation des ordres publics pour la police et soulagement du peuple, fit restablir les poids du blé et farine pour empescher le larcin du moulin, fit tapisser le banc des consuls qui ne l'avoit pas esté encore, le consistoire s'y opposant pour oster les marques de vanité dans le temple; mais il crut que cela se devoit, parce que les autres magistrats l'avoient faict depuis que la chambre estoit establie (1). Il fut sy peu intéressé et voulut tesmoigner avoir sy peu pensé au chaperon que le temps des estats estant arrivé et ayant reçu la mande, il n'y voulut pas aller et subrogea le second consul en sa place, bien que ce soit le plus honorable et utile employ de cette charge.

En se deschargeant du chaperon, il y eut contestation, le procureur du roy ayant relevé appel, parce qu'il se trouvoit que quelques-uns de ceux qui sortoient de la maison de ville

(1) V. Faurin.

estoient parens de ceux qui y entroient. Sur quoy, la ville s'estant assemblée en conseil fort numéreux, il fut délibéré que l'élection des consuls et conseil seroit refaicte suivant l'ordonnance du comte Alain, sire d'Albret; ce qui fut faict et les parens tirés du conseil. 1600

L'année 1601, furent faicts consuls : Jacques Bissol, advocat; Guillaume Auriol; Pierre Doumerc, apothicaire, et François Banis. 1601

Ils passèrent doulcement l'année, sous le bénéfice de la paix, et eurent l'honneur de faire faire le feu de joye pour la naissance de monseigneur le Dauphin, Louis de France, XIII[e] du nom en l'ordre de nos roys (1).

En 1602 furent eslus consuls : Antoine de Thomas, sieur de Roquecourbe; Abel Defos, apothicaire; Antoine Alary, fils de Bertrand, et Pierre Estadieu. 1602

Le premier président, de S[t]-Jory, mort, le parlement nomma, suivant la coustume, trois officiers de la cour et les envoya, recommandés, au roy qui, pour ne donner sujet de plainte aux deux qui seroient laissés, leur envoya M[r] de Verdun, l'un de ses présidens au parlement de Paris, qui arriva à Tholose le 20 may, et exerça sa charge avec honneur et réputation.

Cette année fut troublée par la descouverte de la conspiration du duc de Biron, corrompu par l'Espagnol et le Savoyard, pour punition de laquelle, ayant mesprisé la grace du roy moyennant qu'il confessât toute la négociation, il perdit la teste, dans la Bastille, par arrest du parlement.

Le 6[e] x[bre], Henry de Latour, duc de Bouillon, mareschal de France, arriva à Castres sur ce que, estant soupçonné d'avoir

(1) On trouve dans le registre des délibérations du conseil de ville de Castres (1601) une lettre autographe de Montmorency annonçant aux consuls la naissance *du Dauphin, arrivée le 27 septembre à 10 heures du soir.*

1602 participé à la faction du duc de Biron, il disoit se venir remettre devant ses juges, comme estant de la qualité de l'édict; mais, ayant consulté ses amis, de ses anciennes cognoissances, il partit le 23e pour s'humilier devant son souverain, et prit le chemin de Lacaune, dans un temps fort rude, accompagné de plusieurs personnes de qualité de la ville et du dehors comme estant fort aimé et considéré dans le pays. Le duc de Ventadour fut mesme quelques jours dans la ville avec luy. Il y fut visité par Mrs de la chambre; néanmoins, l'advocat général Boucaud dépescha, incontinent qu'il fut arrivé, un courrier exprès à Sa Majesté ; ce qui fut depuis rescompensé de la charge de premier président aux aides de Montpellier.

1603 L'année 1603, furent eslus consuls : Jean Raymond, procureur du roy; Michel Pelissier, Jean Bernard et Nicolas de Veille.

La ville fut obligée, pour donner compte du passage du duc de Bouillon et de son séjour, de députer en cour le sr Thomas, consul de l'année précédente; ce qui donna quelque satisfaction (1).

Le 29e mars, l'Agout se déborda sy fort qu'il passa sur le pont, emporta tous les moulins, celuy de Villegoudou et tous les autres qui estoient après jusqu'à Lavaur. Aux estats de cette année, il fut pris délibération de travailler à rendre l'Agout navigable.

Avant la prestation du serment des consuls, il y eut une grande esmotion populaire sur ce que le baron d'Ambres, ennemy de

(1) «... Le sr de Thomas, consul, a dit avoir reçu des mains de M. Du Faur, advocat de Tholose, une lettre du roy, datée du 4e jour du présent, dont lecture a esté faicte. Et, ayant demandé advis sur icelle, il a esté résolu que les sgrs. consuls escriront à Sa Majesté et l'asseureront du service et obéissance de la ville à ses commandements. Ils luy feront entendre que despuis l'arrivée de Mons. le mareschal de Bouillon en icelle, rien n'a esté altéré, ny sera, des affections à son très-humble service, et que led. sgr. maral leur a faict entendre qu'il s'estoit venu présenter en la chambre establie par Sa Majesté pour se justifier de certaines accusations dont on le charge... » (Arch. de la ville de Castres, conseil du 15 décembre 1602). *V. Pièces justificatives.*

la ville, eut dessein, on ne sait pourquoy, de partir de nuict, les portes estant fermées et la garde posée qui avoit mesme esté renforcée par l'ordre du duc de Ventadour; de sorte qu'ayant faict mener ses chevaux à la porte de Villegoudou, la garde s'estant scandalisée de l'impudence des valets qui avoient parlé insolemment et nommé leur chef *le maistre odieux*, ils furent menacés et on leur vouloit tirer, ce qui s'estant espendu par la ville, tout le monde prit les armes et le s[r] d'Ambres fut obligé de se retirer chez le président catholique. Les consuls apaisèrent cette esmeute par le moyen du sieur de La Grange qui estoit toujours cru et suivy en ces rencontres. 1603

L'année 1604, furent eslus consuls : le s[r] Jean Bissol, Jacques Gaches, Jacques de Fos et François Molinier, marchand. 1604

Les estats de la province furent tenus à Alby, par le duc de Ventadour, où fut délibéré que les ponts de Castres seroient rabillés; et le syndic, de Bardichon, estant venu à cette fin, les réparations furent vérifiées et les deux piliers du pont Neuf furent remis en l'estat qu'ils sont, pour 9000 livres.

Le mareschal de Lesdiguières passa à Castres, s'en allant voir son acquisition de Villemur; et, ayant esté reçu avec les honneurs qui luy estoient dus, il ne voulut pas accepter la maison que les consuls luy avoient fait préparer, et logea à S[t]-George.

Le président de Verdun ne fut pas estably à Tholose, qu'il résolut de faire régner la justice pour establir la paix et le repos dans le ressort et fit des poursuites sévères contre les infracteurs de paix, les voleurs et les assassins.

La dame d'En Garravaques fut assignée au parlement de Tholose pour respondre de l'assassinat commis en la personne de la dem[elle] de Las Garondes, de nuict et dans sa maison. Les assassins, nommés Grave et Jean Jean, furent attrapés par les soins dud[t] président et exécutés à Tholose; ce qui obligea la



1604 dame à se sauver hors du ressort. Elle se retira à Husson, sous la protection de la reine Margueritte, et ayant obtenu de Sa Majesté esvocation de son affaire à Paris, le président y fit porter le procès et, nonobstant les grandes faveurs, courut grand danger d'y laisser la teste; mais enfin, après trois années de prison, par la faveur de lad[te] reine, elle esvita la punition et mourut peu de jours après son retour dans sa maison.

Le 24[e] de 7[bre], décéda (d'une suppression d'urine causée par une plaie sur la hanche, près des reins, dont on n'avoit pas pu retirer la balle) Jean de Bouffard, s[r] de La Grange, plaint et regretté de tous, jusqu'à ses ennemis qui l'avoient persécuté fort injustement et par ingratitude. Le contenu de cette histoire, qui justifie sa magnanimité et piété exemplaire, m'empesche d'en particulariser rien icy, moins de redire diverses épitaphes qui luy furent faictes; seulement rapporteray-je celle du s[r] Jouy, pour sa vérité et naïveté ingénue :

Celuy qui gist dessoubs cette motte de terre
Fut docte pour la paix et vaillant pour la guerre.
Il eut de la créance et vescut en honneur,
Fuyant la flatterie et aimant la rondeur.
Ce fut luy qui reprit sa ville assujettie
Et luy fut un rempart autant qu'il fut en vie.
Enfin, ô sa patrie! il t'a laissé ses os,
Et toy, pour ses biens faicts, donne-luy toujours los (1).

Il fut ensevely avec tous les honneurs dus à sa qualité, M[rs] de la chambre et toute la ville l'accompagnant. Il laissa un fils unique du mesme nom de Jean, de dem[elle] Catherine de Molinier, fille du con[er] Molinier, seigneur de Tourène (2).

(1) Vieux mot qui signifie louange. Les auteurs, de Marot à Sainte-Beuve, l'ont employé au masculin; mais le Dictionnaire de l'Académie (1802) le donne comme subs. fém. Est-ce à cause de son origine? *Laus* est, en effet, de ce genre en latin.

(2) Etienne de Molinier eut un fils, François, mort sans postérité, et deux filles : 1° Catherine, qui mourut le 27 juin 1605; 2° Anne, mariée à Pierre de Roux, docteur et avocat, huit fois consul de Puylaurens.

Dans cette année ledt sieur président, continuant à faire exercer justice dans Tholose, fit trancher la teste aux deux frères Luquisses, et rouer tout vif le capitaine Julien pour avoir voulu rendre Béziers au roy d'Espagne; il fit porter leurs testes sur la tour du pont de Béziers. Il fit aussy mettre à quartiers le capitaine Pierre Jean pour le mesme sujet. Il fit déférer aux galères Malesaigne, procureur en la chambre, prisonnier à Castres, qui avoit esté condamné sur la prévention d'avoir faict noyer sa femme pour se remarier [il l'avoit faicte fouetter auparavant, l'ayant convaincue d'adultère]; mais, comme il avoit beaucoup d'esprit, le roy le réhabilita, et il mourut procureur aux aides de Montpellier (1). 1604

L'année 1605, furent faicts consuls les srs Jacques Sévérac, advocat; Pierre Carles, Jean Raymond, et Pierre Fabre. 1605

Les consuls firent establir dans la ville une imprimerie et achetèrent les caractères, et autres instrumens dépendans, de Guillaume de Nautonnier, sr de Castelfranc, après qu'il eut achevé son livre de la navigation (2).

(1) Jean Malessaigne était originaire de Montauban. On a de lui un livre devenu rare, intitulé : *La forme et ordre judiciaire observé en la cour de parlement de Tolose et chambre de l'édict, pour le ressort d'icelle séant à Castres...* Montpellier, J. Pech, 1625, in-4°, 556 pp. plus les tables.

(2) Cette imprimerie, établie à Vénès (Tarn) dans les dernières années du XVIe siècle, avait servi à l'importante publication de la *Mécographie* et à celle de la *Mécométrie de l'eymant*, beaux ouvrages dont notre éminent bibliographe toulousain, le docteur Desbarreaux-Bernard, doit donner prochainement la description dans l'*Histoire de Languedoc.* Disons seulement ici que la première édition à nous connue de la *Mécographie* est en espagnol et porte la date de 1602. Cependant Nautonier affirme qu'il écrivit d'abord son livre en latin, le traduisit en français, puis *il tâcha de le communiquer aux nations voisines.* Existerait-il une édition latine antérieure à celle que nous signalons? Quoi qu'il en soit, Pierre Fabry, typographe originaire de Cahors, fut chargé par le conseil de la ville de Castres d'installer les presses acquises dans un local dépendant du collége. Les caractères étaient au nombre de cinquante mille et pesaient trois quintaux. Le prix d'achat fut fixé à 240 livres payables au 1er avril 1605 (Arch. de Castres; conseils des 17 déc. 1604 et 18 février 1605). — On n'avait pas, jusqu'ici, la date exacte de la mort de Nautonier. La voici



1605 Le s[r] Jean Raymond fut reçu procureur du roy en la ville et comté de Castres, en la place du s[r] Pierre de La Rivoire, décédé dans le mesme mois de may.

Après cela, arriva à Castres M[tre] François de Rosel, advocat général, fils de Nismes, qui fut reçu en la place du s[r] Boucaud, auquel le roy avoit donné l'office de premier président aux aides. Il a exercé cette charge avec beaucoup de réputation, par une capacité et intégrité exemplaire, ayant esté estimé un des premiers advocats qui fut dans tous les parquets du royaume, tant pour son éloquence que pour son savoir et autres bonnes qualités. Un des premiers plaids qu'il se rencontra de faire, après sa réception, fut contre un blasphémateur; il commença par ses mots : *Par cy-devant, messieurs, j'ay plaidé la cause de quelques hommes; mais à présent je plaide la cause de Dieu, etc.*

Vers ce temps-là, il fut faict un duel entre Charles de Durand, s[r] de La Bruguière, et Pierre Delom, s[r] de Del Terme, à la vue de Gourjade, où demeura mort le s[r] de La Bruguière.

En cette année, le président de Verdun fit exécuter à Tholose, à la place du Salin, le baron de Villefort, frère du vicomte de Polignac, qui avoit tué le comte d'Aché dans la grande église de Mende, sur la dispute des honneurs, nonobstant les grandes et puissantes sollicitations. Il fit aussy exécuter Roger de Castelnau, baron de Serviés, et rouer tous vifs La Linardié et Le Lard, gentilshommes d'Albigeois, insignes voleurs, pour avoir volé Pierre Batut, commis de Pierre Ricard, portant l'argent à Tholose, nonobstant les grandes sollicitations qu'ils avoient dans le parlement. Il fit trancher la teste à deux gentilshommes de la lisière du Rouergue, qui, s'estant battus en duel, en avoient

d'après un *Registre de l'église de Roquecourbe* : « Le mercredy 16 décembre, avant le jour (1720), décéda dans sa maison, à Castelfranc, ce grand personnage, noble Guillaume de Nautonier, sgr. dudict Castelfranc, ministre du S[t] Evangile et géographe ordinaire du roy, homme consommé en toutes bonnes sciences, excellent en vertus, merveilleux en secrets; mais, surtout, rare en piété et douce conversation. » (Greffe du palais de justice de Castres.)

tués deux autres et s'estoient réfugiés à Lombers pour être en 1605
seureté dans le chasteau où ils furent vendus par Varaignes et livrés au prévost. Il fit mettre à quartiers le s^r d'Entragues, la teste dernière, pour avoir avoir tué le frère du s^r d'Ambres exécutant un arrest.

Les consuls de l'année 1606 furent : Jean Jouy, Jacob Raymond, 1606
Daniel Vernoux et Pierre Rauly.

La chambre fut extrêmement splendide durant la séance, pour le grand concours de monde qui arrivoit de tous costés, tellement qu'elle se passoit en divertissemens honnestes qui furent enfin troublés par diverses querelles suscitées par le baron de Rivière, vicomte de Panat, St-Germier et Caravelles qui, enfin, périrent tous à l'occasion d'icelles.

Il arriva, en ce temps-là, un duel, le baron de Rivière ayant faict appeler, par Luquiste, Jacques de Voisins, vicomte de Moncla, qui fut tué avec son second, le s^r de Clairac. Le vicomte ne laissa qu'un fils qui devoit succéder à la maison d'Ambres; mais il mourut à Tonneins, l'année 1622, avec son oncle.

L'année 1607, furent eslus consuls : Abel de Rotolp, s^r de 1607
La Devèze, advocat; Jean Oulés, Sébastien Dumas et Joseph Grasset.

Le 5e may fut faict un magnifique feu de joye pour la naissance de monseigneur le duc d'Orléans.

Le 14e aoust mourut François Fontanier, con^er et secrétaire en la chambre.

L'année 1608, furent eslus consuls : Samuel de Bouffard, 1608
s^r de La Garrigue; Jean Dardène, procureur; Pierre Rollande et Barthélemy Loubière.

Ils firent faire le feu de joye pour la naissance de monseigneur le duc d'Anjou, avec esclat et magnificence, le 6e may.

Au mois de juin, il y eut grande dispute entre MM. les catho-

1608 liques de la chambre et M. l'évesque de Castres, lors de la procession, parce que lesdicts officiers prétendoient qu'il se devoit tenir dans son corps de clergé ou aller sous le pavillon et laisser seule la cour, et l'autre, au contraire, qu'il devoit venir seul avant eux; en telle sorte qu'estant sortis en cet ordre de l'église, lesd[ts] officiers firent avancer deux huissiers, qui marchoient un à chaque costé de luy, qui ne voulurent jamais se retirer, quelque commandement que l'évesque leur fit de s'oster, les appelant bourreaux. Le lendemain led[t] évesque excommunie lesd[ts] officiers et les interdict de l'entrée de l'église; à quoy lesd[ts] officiers respondirent par un arrest de la cour du parlement qui condamna l'évesque à une grosse amende, et le firent exécuter pour le payement. De quoy l'évesque s'estant allé plaindre à la cour, on y trouva mauvais le procédé du parlement et l'affaire y fut accordée.

1609 Les consuls de l'année 1609 furent : Jacques Bissol, advocat; Jean Villaret, Jacques Duver et Jean Espardailler.

C'estoit un temps qui fourmilloit de duels; mais, hors de ce malheur, on jouissoit d'une paix très-heureuse. La chambre florissoit dans Castres en toutes façons, estant composée d'officiers de grand mérite qui estoient en telle estime partout qu'il se disoit que le roy, parlant un jour, par occasion, de la chambre de Castres en présence des plus grands de sa cour, dict qu'il croyoit avoir dans cette compagnie d'aussy habiles officiers qu'en toute autre cour souveraine de son royaume.

1610 L'année 1610 furent faicts consuls : Antoine de Thomas, s[r] de Roquecourbe; Gaillard Boyer, Isaac Rivière et Antoine Reynaud.

Le 13[e] février, entre huict et neuf heures de nuict, fut vu un grand signe au ciel qui dura quelque temps et puis s'esvanouit; ce qui fut suivy, le 13[e] mars après, d'orages impétueux et de vents qui abattirent quelques maisons et firent de très-grands désordres aux murailles de Castres.

Au mois de may, tout le monde s'efforçant de prendre ses divertissemens, jusqu'aux enfans mesme, cette joye fut interrompue par la funeste nouvelle qui arriva, de l'assassinat exécrable commis sur la personne de Henry le Grand, quatriesme du nom; ce qui combla de désolation tout le monde, pour la perte d'un sy grand prince et les maux qu'on en appréhendoit pour l'Estat. 1610

En ce temps-là, il y eut rencontre entre Nicolas de Génibrouse, s[r] de S[t]-Amans, et Jean de Flottes, s[r] de Sabaza. Ces deux familles estoient en une querelle irréconciliable; le dernier, pendant les guerres, avoit usé de grandes violences sur les biens du premier, luy ayant, deux fois, prise et pillée sa maison, et faict courre hasard de la vie à ses père et mère; ce que voulant venger, il cherchoit les occasions de le trouver pour se satisfaire, ce qui arriva le 22[e] may. Sabaza, revenant de voir Auterive, fut arresté entre les mains de son ennemy qui le mena en sa maison qu'il luy avoit autrefois ravagée, et en usa courtoisement; puis le fit conduire chez luy après quelque espèce de réconciliation. Ce qui n'empescha pas que Sabaza n'en mourut peu de jours après, n'ayant su digérer ce déplaisir et mauvais traictement, laissant l'autre dans le chagrin de se purger des meurtres qui avoient esté faicts, en faisant intériner sa grâce en la chambre.

En cette année se vit le passage des Morisques, peuples bannis de Grenade par le roy d'Espagne pour n'estre pas crus bons chrestiens et soupçonnés d'estre infectés de mahumétisme. Un des devanciers de ce roy, nommé Ferdinand, en les subjugant, s'estoit faict donner par le pape le titre de *catholique*, que les successeurs de la maison d'Autriche ont depuis voulu mettre en parallèle avec celuy de *très-chrestien* de France; mais pourtant sans effect. On estime que, depuis les desportations du peuple d'Israël en leurs transmigrations, il ne s'en estoit point vu une pareille, et en la multitude des personnes, et en leur bonne mine qui estoient dignes d'une grande compassion.

PIÈCES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRES DES PROTESTANTS DE TOULOUSE A LA PRINCESSE DE CONDÉ
[24 octobre 1561.]

Madame,

Par ce porteur, monsieur Peiriot, nostre délégué, avons entendu la bonne affection que nostre bon Dieu a mis en vous pour ayder et secourir ses enfans affligés, mesmes ceulx de ceste église tholozaine laquelle gémist et pleure à chaudes larmes continuellement pour se voir despourveue et frustrée de la pasture céleste par la persécution des adversaires suscités par Sathan, suscitant la cruaulté de plusieurs magistrats de ceste ville ne cessant fasher, troubler et molester les enfans de Dieu et si avant que, depuis le commencement d'avril dernier, ils n'ont peu recouvrer leurs pasteurs chassés et esloignés de ce lieu; que nous faict vous supplier, madame, à grande et saincte affection, que vous plaise nous ayder à recouvrer monsieur de Bèze pour nostre pasteur et chef, au moins pour trois ou quatre moys, afin que, par tel moyen, ce qui a esté dissipé et ruyné soit réédifié et mis sus à la gloire du Seigneur, lequel prions, madame, augmenter les grâces et dons que luy a pleu mettre en vous, et vous maintenir en toute prospérité avec toute vostre bonne et fidèle lignée et postérité, ainsi soit-il.

A Tholose ce XXIIII[e] octobre 1561.

Vos très-humbles et très-hobeyssans serviteurs, les diacre et surveilhan de l'église de Tholose,

DU FAUR. PRÉVOST.

A madame la princesse de Condé.

Extraict et collectionné à son propre original par moi

LAISSAC.

(Arch. de la ville de Toulouse; affaires de religion. Communiqué par M. Roschach.)

LES PROTESTANTS DE TOULOUSE RÉCLAMENT LA PROTECTION DES CAPITOULS ET L'EXÉCUTION DE L'ÉDIT DE JANVIER 1562.

Du 19me mars 1561 (vieux style), par devant Mess. Mandinelli, Du Cèdre, Assezat Darreau, Ganelon, Pastoreau, de Vignes, capitoul.

A comparu Prévost pour et au nom de ceulx de la nouvelle religion qui a porté certain dire par escript, teneur :

De tout temps, despuis la cheute de Lucifer et création de l'homme, Sathan, comme un lion rugissant ou chien enragé, a travaillé esteindre ou obscurcir la pure parole de Dieu, ses commandemens et religion, quelque fois soubs ombre de bien, autre par crueles, inhumaines et espouventables persécutions exécutées sur les enfans de Dieu de ce qu'ils ne prenoient autre adresse et chemin pour aller à luy que Jésus-Christ pour ung seul et unique médiateur, illuminés par son Sainct-Esprit, et qu'il continue encore aujourd'huy par ses suppots et membres désobéissans à Dieu, premièrement, et au roy; lequel ores par son édict publié en la cour de parlement exécuté, ayt permis à ceulx qui s'inspirent de l'esprit de Dieu, — ne désirant autre chose que adhérer et servir Dieu par nostre Seigneur Jésus-Christ et selon sa saincte parole, sans dévoyer d'icelle déclarée en vieulx et nouveau Testament et concile de Nicée, lesquels on appelle aujourd'hui de la nouvelle religion — s'assembler, faire prescher ladicte parole et exercices d'icelle hors les villes avec inhibition et défense à toute manière de gens les inquièter, molester ny courir sus en quelque manière que soit sur peine de la hard, et enjoinct à tous magistrats assister aux presches pour voir quelle doctrine y est annoncée et preschée et garder que ceulx de l'assemblée ne soient offensés, injuriés ny assaillis. Et ores que au-

cuns de ceulx de ladite église et assemblée de Tholose n'excèdent en rien avec le pouvoir, gardant exactement et obéissant à la volonté du roy, et que en icelle n'y soit presché que la pure parole de Dieu comme est contenue es dits vieux et nouveau Testament et Symbole de Nicée, et que tous ceulx qui y vont et assistent soient paisibles et humbles sans provoquer ny offenser aucuns, si est-ce que plusieurs ennemis de ladite parole et religion contrevenans et entreprenans sur l'autorité du roy et à tout ordre et debvoir de justice, journellement, sans cause ny propos, irritent, injurient, provoquent, menacent et assaillent de paroles et de faict ceulx qu'ils voyent aller et venir es dites assemblées et presches, leurs serviteurs et chambrières, leur disant paroles injurieuses, diffamatoires, faulces et trouvées contraires à la vérité, voire les menacent de les tuer, massacrer et meurtrir, comme en plusieurs autres villes et lieux de ce ressort, tellement que s'il n'y est pourveu, est en danger qu'ils exécutent effectuellement leurs entreprinses et menaces, et est danger de quelque grand massacre et inconvénient, comme est adveneu et adviennent journellement es villes prochaines de ce ressort qui doibvent servir d'admonition : entre autres, es villes de Grenade, Cahours, Béziers, Carcassonne et despuis hier en la ville de Castel Naudary où grand nombre de magistrats, bourgeois, damoiselles et autres plusieurs ont esté inhumainement, proditoirement et déplorablement tués, meurtris et bruslés, estant aux presches sans aucune arme, et soubs couleur de quelque procession générale et extraordinaire que les meurtriers faisoient soubs le manteau de religion auxdictes fins, avec ce prétexte faire amas de gens et surprendre les pauvres innocents; le tout par la connivence, dissimulation et, comme est croyable, support et intelligence d'aucuns magistrats du ressort et autres gens d'autorité qui auroient non-seulement dissimulé et connivé tels massacres; mais aussi publiquement usé de paroles provocatives à sédition, oultrageant et injuriant ceulx de ladite religion, ayant icelle et la dite doctrine en haine, médisan d'icelle et de ses ministres, comme est notoire et vous, Messieurs, l'avez peu entendre. A ceste cause et pour obvier à tel inconvénient, vu ce dessus, vous suppliant, messieurs, au nom de Dieu et pour l'entretennement de sa saincte parole, volonté et édict du roy, tenir ceulx de la religion et assemblée de Tholose en vostre protection et sauvegarde, les défendre de toute oppression et violence, ensemble leurs familles, serviteurs et chambrières, avec main forte, suivant

le mandement du roy et injonction expresse de mons. le comte de Crusol, son lieutenant général, député pour pacifier les troubles qu'estoient es pays du Daulphiné, Provence et Languedoc, et de cesser toute assemblées, toquessin, monopole et conjuration qui se font et machinent contre ceulx qui vont et assistent aux presches par la permission du roy, et enquérir diligemment des excès, injures, menaces et autres cas que dessus est dict. Aussi, que es prosnes, en ceste ville, certains ont usé et usent en leurs presches, contre la prohibition expresse du roy, de paroles injurieuses provocant le peuple à sédition et esmotion, troubles et scandales, au lieu de les exciter et convier à paix, union et fraternité et se comporter les uns avec les autres; pour après estre procédé ainsin qu'il a esté dict, autrement à faute de ce faire, persistent en réquisition et protestation cy devant faictes, protestent de nouveau contre vous et vos personnes propres, où escandale en adviendroit, et d'en avoir recours au roy et luy faire remonstration plus ample de tout ce dessus, et néanmoings de prendre et porter les armes es presches pour les défendre, offrant bailler cautions de n'offenser personne si ne sont offensés et assaillis par lesdits adversaires.

Appoincté que, M. Sénéchal armé, leur sera faict response :

(Minute originale; Archives de l'hôtel de ville de Toulouse; *Registres du consistoire des capitouls*, 1561-1562.)

LES CAPITOULS A DAMVILLE.

[16 mai 1564.]

Monseigneur, Nous avons receu les lettres que vous a pleu nous envoyer par monsieur le capitaine Tilhadet et suivant le contenu d'icelles ne ferons faulte contenir le peuple en bonne pacification comme avons faict jusques à présent quoy que nos adversaires par divers moyens exquis, extraordinaires se travaillent à nous troubler, principalement Assezat, pour les lettres desquelles par cy devant vous avons adverty, et le général Cheverry pour mesme occasion pour laquelle nous ont baillé assignation par devant le roy, messieurs de son privé conseil, et avons obtenu commission présentée à ung conseiller de la court à eux grandement propice et à nous suspect et d'aultant contraire pour nous constraindre, par arrest

de nos personnes, à craindre les originaux desd[tes] lettres, lequel sur ce nous a renvoyé au roy et d'ailleurs nous ont inhibé de continuer une belle procession que avions accoustumé faire annuellement despuis les troubles, en tel jour que fusmes deslivrés de leurs mains et qu'ils vuydèrent la maison de ville, en mémoire et actions de graces du bénéfice receu de la main et miséricorde de Dieu en diverses manières, nous fachent par lettres et commissions estranges qu'ils obtiennent à gré et plaisir de la grande chancellerie, usant de menaces et irritations; mais en tout remédions au mieulx que nous est possible par bon advis et conseils, et par commissions faicte à monseigneur le cardinal; et pour mettre fin à telles misères et calamités et avoir quelque moyen de remettre nostre ville en meilleur estat, avons arresté envoyer ung d'entre nous avec bon nombre de bourgeois devers le roy, à Lyon, pour luy représenter le pauvre estat de ladite ville et pour obtenir quelque provision sur ce convenable; le tout, monseigneur, par vostre adresse et conduite à laquelle toute nostre espérance en dépend.

Monseigneur, ce que plus nous est à regrets, c'est que, de peu de jours en ça, le comte de Carman a estably ministre à Sainct-Félix, avec deslibération d'en establir à Carman et autres lieux circonvoisins de nostre ville. Que si ces entreprises ne sont retranchées, ne y a ordre que puissions vivre et servir Dieu en paix et tranquillité de nos consciences pour les assemblées qui se sont commencées aud. établissement, mesmes que ceulx de Montauban commencent à se remuer, comme avons entendu, et ceulx de Foix ne désistent de faire à leur coustume; et par l'intellence dud. comte, tout à ung coup pourrions estre environnés et surprins et quelque grand scandale et dangereux succès en pourroit advenir si n'est promptement pourveu. La cour et les requestes de monseigneur le cardinal et des habitans de Carman a baillé en ce quelque provision; toutefois, si par vostre autorité ladite entreprinse n'est choibée, craignons que par voye de justice, desquelles personnes affectionnées en tels faicts n'ont grand respect, n'y sera remédié. A cette cause vous supplions très-humblement y pourvoir que nos adversaires n'ayent moyen de se moquer de nous et de nous provoquer que pour faulte de secours et d'armes nécessaires ne puissions estre surprins ou bien nous commanderez ce que vous plaira ordonner pour en tout exécuter vostre vouloir et commandement, ce que fairons très-humblement comme prions Dieu,

Monseigneur, vous conserver en très-heureuse prospérité et tenir en vostre grace.

De Tholose, le 16me may 1564.

(Ces deux lettres se suivent immédiatement dans la minute originale conservée aux archives de l'hôtel de ville de Toulouse.)

[Castres, 26 août 1565.]

Henry de Montmorency, seigneur de Dampville, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté au pays de Languedoc et de la ville de Pamyès unie audict gouvernement, Aux capitouls de la ville de Tholose, consuls des villes de Castres, Alby et Puylaurens et autres officiers ayant charge et administration desdictes villes, Sa Majesté a voulu et ordonne que toutes et chacunes les pièces d'artillerie qui sont dans lesdites villes de Castres, Alby et Puylaurens seroient mises et conduites en sa ville de Narbonne; et néanmoins que celles qui, de nostre mandement, auroient esté admenées et conduictes de Castres audit Tholose seroient pareillement conduictes et laissées audit Narbonne pour la thuition et défense d'icelle; nous avons advisé, pour ce faire, d'en bailler la charge au seigneur de Fredeville, commissaire de l'artillerie, vous enjoignant que, incontinent et cessant toute excuse, icelles luy délivrer, ensemble les poudres, boulets et autres munitions de guerre estant dans lesdites villes, suivant l'inventaire sur ce faict par ledit Fredeville auquel, pour la conduite desdites pièces. Nous vous mandons et enjoignons très-expressément par ces présentes, ensemble à tous autres consuls et officiers des villes et villages de nostre gouvernement, que vous ayez, chacuns pour son regard, fournir et deslivrer audit commissaire, chevaux, pionniers et autres choses nécessaires pour faire les charrois desdites pièces jusques en ladite ville de Narbonne. De quoy sera faict estat par ledit commissaire pour rembourser ceulx qui l'auront advancé. De ce faire vous avons donné pouvoir, commission et mandement, ensemble audit commissaire, auquel, pour l'exécution du contenu en ces dites présentes, nous voulons estre obéy par tous ceulx qu'il appartiendra sans difficulté, usant, en cas de refus, des voies et remèdes à ce requis ou nécessaires. Donné à Castres le 26me aoust 1565.

D. Montmorency.

(Copie; Arch de l'hôtel de ville de Toulouse.)

A Monsieur, monsieur de Côras, cons. du roy en sa cour de parlement séant à Tholose, chancelier de la royne de Navarre, à Réalmont.

Monsieur, puis mes dernières, il n'est survenu chose de nouveau qui mérite vous estre escript, fors que les ennemis ont abandonné, comme avez entendu, le siége de Puylaurens y ayant, au préalable, perdu six ou sept cents hommes et des grands qu'on n'a pu autrement remarquer que par la plainte qu'on faisoit de leur décès audit camp et pour l'appareil de littières et autres choses nécessaires pour les remmener doulcement en leurs maisons. Ils se sont retirés de telle vitesse sur la dernière salve que les nôtres ont faicte, qu'ils ont laissé de toute manière de vivres et munitions en grande abondance. Il n'y a rien plus certain que les nôtres y ont gaigné deux pièces de campagne que, à la vue de l'ennemy et en despict de luy, ils ont mis dans ladite ville de Puylaurens. Ung homme de mademoiselle de Violle arriva hier de Tholose, en estant parti mercredi matin, qui asseure avoir veu exécuter le jeune Rapin et qu'on disoit que son passe-port estoît faulx. Vous cognoissez, monsieur, quelle fiance on peult mectre en ces gens et de quelles armes il nous faut armer pour éviter qu'ils ne soient réellement armés : ils ont esté en figure nos juges. Et, espérant que, dans le temps qu'il vous plaict nous prescrivre par vos lettres, nous aurons moyen conférer ensemble du tout, je ferai fin à la présente par les très-humbles respects de nous touts à vos bonnes graces.

Priant Dieu,

Monsieur, vous tenir en sa saincte garde.

De Castres, ce 16me jour d'apvril 1568.

Led. homme dict qu'en Tholose ne se parle aulcunement de la paix et qu'on emprisonne touts ceulx qui en tiennent propos.

Vostre humble frère et serviteur,

Du Bourg.

(Lettre originale, communiquée par M. Baudouin, archiviste de la Haute-Garonne.)

LES CAPITOULS AUX CONSULS DES VILLES ET VILLAGES.

[16 juillet 1568.]

Messieurs les consuls, il a pleu au roy commander à monseigneur de Joyeuse, lieutenant pour Sa Majesté, et envoyer commis-

sion aux sénéchaulx du pays de Languedoc ou leurs lieutenans, contenant en sommaire qu'il est enjoinct et commandé à tous ses subjects des villes et villages dudict pays où sçauront que ceulx de la nouvelle prétendue religion feront assemblées, que, incontinent, toutes les communaultés se assemblent et les mectent en pièces, ce que vous avons bien voulu faire sçavoir aux fins de vous tenir sur vos gardes et que, de vostre part, exécutiés la volonté de Sa Majesté, priant Dieu,

Messieurs les consuls, que, en saincte, vous donne très-longue vye et sa grace, et à nous la vôtre à laquelle nous recommandons.

De Tholose ce XVIme juillet 1568.

(Minute originale; Arch. de l'hôtel de ville de Toulouse.)

LES CAPITOULS AU CARDINAL D'ARMAGNAC.

[25 avril 1569.]

Monseigneur, Nous recepvons tous les jours tant de biens et bénéfices de vous que à jamais vous en demeurerons obligés mesmement de la bonne doctrine et affectionnée prédication que monsieur l'ausmonier, par vous envoyé en Tholose, a faict durant le temps qu'il y a demeuré, ayant porté ung grand fruict, n'ayant espargné aulcune chose du debvoir d'ung bon serviteur de Dieu pour maintenir sa querelle à extirper et anéantir les ennemys de nostre saincte foy, ayant esté ung des premiers pour mettre la main aux armes et estre aydant à conduire la compagnie de la croizade au camp en la comté de Foix et au Carla, au grand contentement de tout le pays, que pleust à Dieu que eust esté exécuté comme avoit esté commencé, car nous fussions à présent hors de peine; et puisque ainsin est que n'avons peu retenir ledit sieur ausmonier à nostre grand regret et qu'il s'en va devers vous, l'avons bien voleu accompagner de la présente et par icelle vous advertir comment le seigneur de Terride a mis soubs la main du roy, en son obéissance, les terres et pays de Béarn et ne reste que quelques places de Navarrens, continuant tousjours l'exécution de sa charge. Le 22e du présent, le seigneur d'Arpajon, avec ses adhérans, cuydant des-



tourner l'entreprinse de monseigneur de Bellegarde, gouverneur, seroient sorty de Montauban, conduisant quelques pièces d'artillerie, pour aller assiéger Montech, et ayant receu cest advertissement, incontinent, de l'advis dudit seigneur gouverneur et pour secourir ladicte ville qui est le boulevard de Tholose, nous aurions assemblé au mesme instant beaucoup de forces et, à toute diligence, envoyées audit lieu. Mais si tost que l'ennemy eust advertissement de l'arrivée desdictes forces, ils print ses hardes et son chemin aud. Montauban. Mais il ne les sçeust pas si bien plier que ledit seigneur d'Arpajon ne y fut demeuré sur la place ayant esté tué d'ung coup de mousquetade, ce que vous avons bien voulu faire sçavoir estant asseurés que, de vostre part, vous en serez joyeulx pour ce que c'estoit ung personnaige qui a faict beaucoup de maulx. Il n'y a aultre chose qui mérite vous escripre que ledit seigneur aulmosnier ne vous fasse le discours du surplus de l'estat de la ville. Priant Dieu, Monseigneur, que, en saincte, vous donne très-longue vye et sa grace et à nous le moyen d'estre retenus en la vostre.

De Tholose le xxve Avril 1569.

Vos très-humbles, affectionnés et fidelles serviteurs,

Les capitouls de Tholose.

(*La signature est déchirée.*)

(Original; Archives de l'hôtel de ville de Toulouse.)

LA SAINT-BARTHÉLEMY D'APRÈS UN ÉTUDIANT DE TOULOUSE, 1572.

Ceste mesme année se esmeurent de grands troubles, par toute la France pour respect de ceulx de la religion et hérétique et principalement en la ville de Paris, Lyon et Thoulouse, car le roy, nostre sire, pour lors Charles IX, se délibérant totalement de exterminer les traictés que par l'espace de dix ans, les avoient inquiété en son royaulme par guerres civiles, trouvant oportunité de se venger à ung coup des trahisons plusieurs fois contre luy commises, et ses traistres assemblés en sadicte ville de Paris sous prétexte de mariage de madame Marguerite, sœur du roy, et de monsieur le duc de Navarre, facteur des rebelles, il exécuta si bien son entreprinse, que, à ung soir et nuict, feurent massacrés quatorze ou quinze cents hommes des principaux de France.

Suivant ceste exécution, ceux de Thoulouse ne firent faulte d'em-

prisonner tous les rebelles par lors qu'estoient en la ville, et les ayant détenus quelques jours prisonniers aulx couvents des prescheurs, carmes et augustins et prisons de la ville, le jour de Saincte-François (1) (chose fort lamentable à voir) feurent massacrés dans lesdictes prisons et dehors. Entre lesquels estoit ung monsieur Corras lequel, pour respect de sa doctrine, méritoit non d'estre massacré, mais d'estre nourri à un pritanée pour mémoire des fruicts qu'il avoit porté à l'estude des loys. Et certainement si je dis que les principaux qui exécutoient le massacre estoient escoliers, ce sera à grand regret, car c'est chose pitoyable d'entendre les enfans de Minerve, humaine et bénigne, se rendre les enfans de Mars le cruel et sanglant, veu que aultrement l'on pourroit procéder à la mort de telles gens.

. . . .

Monsieur de La Tour, pour lors superintendant de ladicte nation (2), à l'absence de M. de La Grange, prieur, estant par lors accompagné d'un monsieur Dubourg, escolier daulphinois de la ville de Lion, et aultres, audict massacre firent quelque butin d'argent et aultres choses de grand valeur, pour respect duquel La Tour et Dubourg entrèrent en contestation, car La Tour se querelloit de ce que Dubourg lui retenoit quelque chose. Tellement que La Tour menaçant ledict Dubourg de le tuer ou battre où le trouveroit, Dubourg l'anticipa, se sentant faible de résister audict de La Tour pour le renom qu'il avoit d'estre le plus vaillant et hardy aulx armes que feust pour lors à Thoulouse; si que, un jour, le trouvant à une ruelle, sur le tard, ledict Dubourg luy lascha une pistolle à la cuisse, duquel coup La Tour moureust, au collége Saincte-Catherine duquel estoit colléguée et prieur, au bout de trois jours. Ainsin, ayant esté traictrement et poultronnement tué par ung qui n'estoit aulcunement à comparer à luy à toute sorte d'armes, la nation feut à grand trouble non tant de l'outrage comme de la perte d'ung tel homme, lequel estoit plus craint à Thoulouze que aymé pour les cruaultés que l'on disoit qu'il avoit commises à l'endroict de ceulx qui feurent massacrés. Après lequel acte, Dubourg feust emprisonné et se justifia non sans grands despens...

(Extrait du *Livre des choses advenues à la très-noble et très-antique nation de Provence*, f° 71; Bibliothèque des jésuites de Toulouse.)

(1) Le 4 octobre.

(2) *La nation de Provence*, c'est-à-dire la société des étudiants de cette contrée.

HENRI III AUX CAPITOULS.

[22 septembre 1574.]

De par le roy.

Très-chers et bien amez, nous avons receu, à nostre arrivée en cestuy nostre royaulme, un singulier contentement d'avoir entendu, tant par le récit que la royne, nostre très-honorée dame et mère, nous en a faict que ce que nous avons veu par les lettres dernières que luy avez escriptes, la dévotion en laquelle vous avez tousjours continué en ce qui touche nostre service et conservation de nostre ville de Tholouze et pays de dela. Bien marry toutefois de l'inconvénient advenu de la prinse de nostre ville de Castres par les menées et pratiques de ceulx qui incessamment travaillent nos bons et loyaulx subjects, espérant, avec les moyens que Dieu nous a mis en mains, de leur faire cognoistre, et à tous leurs semblables, la faulte qu'ils commettent de ne rendre l'obéyssance à leur prince telle comme ils doibvent. Et cependant, d'aultant qu'il est besoing plus que jamais que ceulx qui ont esté cy devant poulsés de pareille volunté que vous tous au bien des affaires et service de ceste couronne persistent en la mesme, nous vous avons bien voullu escripre la présente, afin que, de vostre part, vous continuyez en ceste dévotion; et ce faisant, vous nous donnerez tousjours de tant plus occasion de vous recognoistre, comme nous en avons la volunté, tant en général qu'en particulier, quand l'occasion s'en présentera.

Donné à Lyon, le XXIIme jour de septembre 1574.

HENRY

FIZES

A noz très-chers et bien aymez les consuls et cappitoulx de nostre ville de Tholouze.

(Autographe; Arch. municipales de Toulouse; *Lettres missives des souverains.*) (1)

COMMISSION DE DAMVILLE EN FAVEUR DE BOUFFARD DE LA GRANGE.

[9 nov. 1574.]

Henry de Montmorency, seigneur de Dampville, maréchal de

(1) On trouve dans le même volume une lettre de Catherine de Médicis, de la même date, conçue à peu près dans les mêmes termes.

France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Languedoc et commandant généralement en l'absence de monseigneur le prince de Condé par tous ses royaulmes, païs, terres et seigneuries de son obéissance pour la conservation et maintènement de sa couronne et de son Estat, union et liberté de ses subjets tans catholiques que de la religion réformée, à Jean de Boffard, s[r] de la Grange, salut. Ayant entendu par le rapport que faict nous a esté du bon et louable debvoir que vous auriez faict au services du roy et à la réduction de la ville de Castres soubz son obéissance et noz commandements et estant bien raisonnable qu'en ceste considération vous soyez employé avec une compaignie de gens de guerre à pied à la garde d'icelle, pour ces causes vous avons esleu nommé et ordonné lieutenant pour tenir garnison à ladite ville soubz commandement du sieur de Ferrières, gouverneur d'icelle, avec une compagnie de deux cents hommes de guerre à pied, que vous mandons d'y asseoir promptement soubz vostre charge et conduite, des mieux armés et aguerris que poudrez choisir, lesquels voulons y estre receuz et logés par les consuls de ladite ville, soldoyez et entreteneuz avec vous aux despens de ladite ville et diocèze de Castres, suivant les règlemens faictz ou à faire en la prochaine assiette générale des estats. De ce faire vous avons donné et donnons plein pouvoir, aucthorité, commission et mandement seul et exprès par ces patentes.

Données à Montpellier, le neufviesme jour de novembre, l'an mil cinq cents soixante et quatorze.

H. D. Montmorency

Par mondit seigneur,

Charretier.

(Original; Archives de M. le comte de Bouffard.)

FONDATION DU COLLÈGE DE CASTRES.

[9 février 1576.]

... En premier lieu, pour garder que l'ignorance et brutalité ne reprenne ses exercices parmy le monde, comme le passé elle a faict, et faire au contraire que la jeunesse, — laquelle à cause de ce temps de guerre misérable, et d'elle-mesme, est par trop inclinée à dé-

bauche et desbordement, — soit instruite et enseignée aux bonnes lettres et mœurs, Arreste : qu'il sera dressé, basti et édifié ung collége en la présente ville et au lieu et place de l'hospital de la Trinité et maison appelée de mons. Lucas, appartenant aux pauvres de ladite ville, près la porte appelée *le portal neuf;* et que, pour ce faire, les patus de l'hospital et maisons avec leur desponible y seront mis, employées et incorporées comme inutiles, ruineux, vuides et ne servant de rien en ladite ville, d'autant que l'hospital Nostre-Dame dudit Castres est suffisant et capable pour recevoir et loger les pauvres d'icelle et autres passants; Auquel collége indifféremment seront receus, instruicts et enseignés tous, tant pauvres que riches de quelle qualité qu'ils soient (1);

Et néanmoings aussi les autres maisons, jardins et patus qui sont ez environs des particuliers habitans d'icelle, en tant qu'ils seront besoing et nécessaires pour l'ornement et agencement dudit collége, seront prins et y employés en payant iceux raisonnablement et selon l'estimation et évaluation qu'en sera faicte par des expers et prud'hommes, et que, pour y subvenir aussi d'ailleurs, la maison de l'escole ancienne de ladite ville sera vendue à l'inquant public au plus offrant et dernier surdisant et l'argent provenu d'icelle, et autre somme de quinze cents livres tournois que les estats du pays auroient donné pour la construction dudit collége en l'assemblée dernière tenue en ladite ville et autres deniers y ont donné ou pourroient cy après donner, employés et fournis audit édifice;

Que, pour le surplus et restant qu'il y conviendra d'employer pour l'achèvement et perfection d'icelui, sera faict cotize et imposition, au soult livre, sur tous les habitans et contribuables de ladite ville et consulat de telle somme de deniers qu'il sera advisé par ladite ville pour y estre employés sans estre convertis à autres usages;

Que, pour la construction et fasçon du duquel collége et le bien dresser et composer, messieurs les consuls avec messieurs de La Garrigue, Antoine Thomas et Jean Fournes ont esté esleus et nommés auxquels a esté commis de ce faire; Et que, pour y faire tra-

(1) L'instruction y fut non-seulement gratuite, mais encore obligatoire : « ... Pour » garder que la jeunesse n'emploie le temps à la débauche, on publiera commande- » ment à tous ceux qui ont charge d'enfans au-dessous de quatorze ans et qui seront » occupés à quelque office et vacation, qu'ils ayent à les envoyer journellement au » collége pour y être instruicts et appris, à peine de l'amende... » (Conseil du 17 avril 1577.)

vailler diligemment et au premier jour et se prendre garde des maçons, charpentiers et autres travailleurs quand y besoigneront, le sieur Pierre Gaches, marchand de Castres, y a esté esleu, choisi et nommé, suivant autre précédente deslibération, et Antoine Montjuif, aussi marchand, pour y faire apporter pierre, boys, chaux et toute autre matière et provision que besoing sera.

Et afin que ce dessus puisse estre plus ferme et establi, pour la corroboration dudit arrest et deslibération, le syndic et les consuls de ladite ville feront requeste et supplication par escript à messieurs les gens tenant la chambre de cour souveraine establie pour le roy en ladite ville de vouloir confirmer par leur arrest d'autoriser ladite deslibération et résolution dudit conseil général.

(Extrait d'un registre original des délibérations du conseil de la ville de Castres. Communiqué par M. le professeur Ch. Barry.)

A Messieurs de l'Église réformée de la ville de Castres.

[Pézénas, 23 février 1577.]

Messieurs, vos églises ont assez cognu et senty combien a esté grande mon affection et fidellité en leur endroit, par tous mes déportemens et actions, depuis l'union que j'ay faite et jurée. Et oultre ce, ceulx au milieu desquels j'ay vescu et demeuré en ce bas Languedoc, ont expérimenté la fiance que j'ay en eulx auxquels j'ay donné ma vie, celle de ma femme, mes enfans, mes serviteurs et amys en leurs mains, me reposant entièrement soubz leur fidellité et promesses, Estimant que tous ainsi qu'eux sentoient les fruits de mon affection et qu'ils en jouissaient et que la leur en mon endroit estoit inviolable. Toutefois, sans considérer que notre force n'a jamais esté que l'union que on a tenu preschée et que si nous ne nous ruinons de nous-même il est impossible de nous vaincre, ils ont tant perdu le jugement, que (soubs quelques faux bruits inventés par nos ennemis mortels et exécutés par l'ambition coloriée d'aucuns qui n'ont eu agréable ce que j'ay faict à Béziers dont le témoignage sera rendu par tout le monde), ils causeroient une esmotion à Montpellier telle, que en apparence il semble qu'ils se veulent distraire de l'affection que si justement ils me doivent, jusques à avoir arresté ma femme, mes enfans et tous les catholiques des

villes qui dormoient soubs ma parole et leur assurance. De manière qu'il fault confesser que Dieu nous veult donner un dernier chastiement en nous faisant desfaire par nous-mesmes.

Si ces nouvelles ne vous sont esmerveillables, je le laisse juger à un chacun, en ayant omise qui les eust peu excogiter; mais, parce que la persévérance surmonte toute chose, je n'ay voulu et ne veux désespérer de ce mal, ayant commencé à en chercher les remèdes et parler avec eulx. Toutefois, cognoissant bien qu'il fault que chacun y applique son sueur et moyen, j'ay faict générallement à toutes les églises une lettre semblable à la présente, pour en premier lieu les appeller à tesmoings de mes actions, puis, évitant notre commune ruine, jetter de l'eau sur ce feu ennemis, en peur qu'il s'embrase davantaige. Et pour ce faire, je vous prie envoyer quelqu'un de votre église et leur mander à y porter remède et que ce soyt au plus tost.

Croyez, ce pendant, que mon affection ne varira, ne changera jamais, ains en feray plus de démonstrations que jamais, vous priant encores une fois bien considérer ce malheur, pour, par vos prudences et sagesses, l'y coupper la racine et maintenir toutes choses en bon et suffisant estat. Ce que me promettant vous ferez, je me recommanderay à votre bonne grâce et prieray Dieu, messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde.

MONTMORENCY.

De Pézénas, 23me février 1577.

(Original; Archives de M. le comte de Bouffard.)

ACTES DES TROUBLES ADVENUS EN LA VILLE DE CASTRES LES 25ME, 26ME, 27ME ET DERNIER DE FÉVRIER 1577, FIDELLEMENT RECUEILLIS EN SIMPLICITÉ ET PEU DE PAROLES.

Il pleust à Dieu, par son juste jugement, lascher tellement la bride à Satan, qu'il suscita à ceste église des troubles plus grands que jamais il n'y avait eu, desquels aller rechercher la source et la cause seroyt chose ennuyeuse et trop longue; mais le principal à remarquer, pour donner gloire à Dieu, est que comme l'esmotion fust assez subite, aussy fust-elle promptement apaysée, Dieu ayant béni la venue de M. le viscomte de Paulin et de quelques autres

gentilshommes qui s'y trouvèrent au mesme temps, assavoir : de M. de La Guimerié, jadis lieutenant des gardes du roy; de messieurs du Bourg, oncle et nepveu; de M. du Vila et plusieurs autres, par le moyen desquels fust entre les parties différentes dressé l'accord dont la copie s'en suyt, fidellement transcripte :

Nous viscomte de Paulin, commandant en ce pays d'Albigeois en l'absence de monseigneur le mareschal de Damville pour le service du roy, avons juré et promis, jurons et promettons au nom de Dieu et sur nostre honneur que nous avons prins et prenons en nostre protection et sauvegarde Jan de Bouffard, s. de la Grange, son frère Dominique de Bouffard, s. de la Garrigue, Pierre de Rascas, Jan Rollande, Estienne Valery, Nicolas Auriol, Jan Fabre et autres, qni ont suyvi leur parti pendant les différends et prises d'armes advenus en ceste ville de Castres, promettant qu'à aucun d'eulx ne sera faicte aulcune offense, tant en leurs biens, honneurs que personnes, ne par ce que dict est aulcunement recherchés, travaillés ny molestés, en tesmoin de quoy leur avons faict expédier ces présentes soubs nostre seing et scel à nos armes. Faict au dit Castres ce dernier de febvrier 1577.

Signé : PAULIN;
LA GUIMERIÉ;
DU BOURG, comme tesmoin;
J. DE BOSCO;
FLEURY DE LA RIVOYRE, ministre de la parolle de DIEU, tesmoin;

et plus bas : par Monseigneur,

DE MILLION.

Et despuys, assavoir le lundy 4me de mars, désirant de poursuivre, pour le bien de la paix et repos de ceste église, ce qu'avoyt esté heureusement commencé par led. seigneur viscomte, furent appelés au consistoire messieurs : M^tre^ Antoine de Latger, juge ordinaire de Castres; Jan de Rotolp, lieutenant principal en ladite judicature; Antoine de Lespinasse, Pierre de Planis, licenciers; Dominique Bouffard, seigneur de la Garrigue; Jan de Bouffard, seigneur de la Grange; Jan de Rollande; Pierre de Rascas; Nicolas Auriol et Hélias le Roy, lesquels, en présence de tout le consistoire, furent

exhortés à recognoistre les fautes passées et procurer de vivre en bonne paix et en amitié fraternelle, et ce, par les remonstrances de M[tre] Antoine Rossel, ministre de la parolle de Dieu à Mazamet, qui demeura expressément dix jours en ceste ville pour s'employer à la pacification desdits troubles; lesquels, suivant l'admonition faicte à eulx par la parolle de Dieu, s'estant en charité réconciliés les uns avec les autres, promirent se trouver derechef le lendemain au temple principal où se presche la parolle de Dieu pour s'ayder à la réconciliation des autres, où furent appelés les sieurs : Pierre Curvalle et Antoine Miaille, consuls de ladite ville; M[tre] Benoist de Poncet, thrésorier du domaine du roy au comté de Castres; Raymond Villaret, docteur; Mathieu Bessières; Jan Ligonier; M[tre] Pierre de la Combe, contrerolleur du domaine audit comté; Jacques et Antoine Mascaren frères; Hélias le Roy; François Albion; Jan Fabre; Bonnet Bousquet; Pierre Galibern; Antoine Agret et plusieurs autres, lesquels, après avoir esté exhortés, tant par ledit seigneur Rossel que les autres qui s'estoient réconciliés le lundy jour précédent, promirent de mettre en oubly et quitter toutes offenses qui se pourroient estre commises les uns contre les autres, demeurant toutes choses faictes et passées comme non advenues, se promettant, la main levée à Dieu, ne jamais s'en ressouvenir ni en faire aulcune poursuite des uns contre les autres de quelque chose passée comme ce fut; promettant de vivre doresnavant en bonne amitié les uns avec les autres comme bons amis et concitoyens se donnant et baillant les uns aux autres la main d'amitié en signe d'une ferme réconciliation et en rendant tous ensemble grâces à Dieu d'une telle amitié et oubliance d'injures passées.

Extraict du livre du consistoire de l'église refformée de Castres, à icelluy deuement collationné par moy soubssigné qui ay esté présent à tout ce dessus.

J. de Bosco.

(Original; documents particuliers.)

LETTRE DE DAMVILLE AU ROI, SUR LE COMBAT DE MONTPELLIER.

[3 oct. 1577.]

Ceste dépesche a esté faicte double et envoyée par deux voies : L'une, par le moyen de mons. le cardinal d'Armagnac, à Lyon, l'autre

à Tholose à mons. le premier président pour la faire passer et adresser à mons. de Sauve.

SIRE,

Toutes mes précédentes dépesches ont instruit Vostre Majesté de l'estat où je me trouvois en ce siége de Montpellier auquel, cognoissant les préparatifs que les ennemis faisoient pour l'avitaillement de la place, réduicte jusques au dernier poinct de l'extrémité par les amas de forces recherchées tant dehors que dedans ce gouvernement par le s. de Chastillon et autres. Je fis, à leur imitation, appeler, conjurer, voire mendier secours tant des compagnies de chevau-légers que de pied par Vostre Majesté destinées près de moy, que de tous autres, cognoissant bien que l'armée que j'ay, depuis le mois de may, levée et tenue pour le service de Vostre Majesté, laquelle en infanterie n'a jamais passé, à la monstre, le nombre de deux mil hommes de pied, n'estoit bastante pour tenir si estroitement serrée une si grande place que celle dudit Montpellier, et de si difficile garde, qu'il n'y eust moyen, avec une bonne force, d'y entrer quand bien il y eust eu douze mil hommes dedans. Et à ceste fin, Sire, considérant l'importance de ceste entreprise que j'ay eu en main pour la plus fructueuse et nécessaire au bien de Vostre dite Majesté et ruine de vos ennemis comme cependant d'icelle une partie de la province, je n'oublie rien à remonstrer de toutes les parts où je me pouvois promettre aide, jusques hors ce gouvernement, comme en Provence où je m'essaye de faire disférer le siége de Menerbe à une autre saison pour me prévaloir, en ceste occurrente nécessité, des forces des deux provinces ou icelles faire employer soubs mons. le maréchal de Bellegarde au siége de Pecais, seul moyen pour divertir l'ennemy de son avitaillement, auquel à son aise il se préparoit sans aucun empeschement, encore que j'eusse escrit au sieur de St-Vidal de donner dans les Cévennes ou Rouergue pour l'en destourner. Mais, Sire, le mal qui nous a toujours suivy en ces guerres civiles a encore régné à ceste fois, d'aultant que on a voulu préférer le particulier intérest au public et général service de Vostre Majesté, qui a esté cause, Sire, que, mes remonstrances demeurant vaines, il ne m'a esté possible de pouvoir me renforcer d'un seul homme de pied. Mais sur l'instante poursuite que j'ay faicte de tous endroicts estant près de moy, mons. de Joyeuse avec sa compagnie, le s. de Montdragon avec la sienne y sont enfin ve-

nus lorsque la descente des ennemis a esté vue et cognue d'un chascun, les compagnies du dit s. maréchal de Bellegrade, de Mirepoix, comte de Caraman et ce qu'on a pu ramasser de celles des s[rs] de Carces et de S[t]-Jaille en si bon nombre de noblesse de ce gouvernement, comme les sieurs de Rieux, de Lombez, de Capandu, de Camortières, de La Serpent et comte d'Azillon et autres, que je me suis trouvé assez puissant à cheval et faible à pied où il convenait que le principal effort se fist en un pays advantageux pour l'infanterie, et toutefois ayant eu nouvelles certaines de l'arrivée des ennemis en délibération d'exécuter leur dessein à la faveur de leurs arquebuziers desquels ils avoient ung très-grand nombre, je me résolus de les en empescher, voire de les aller chercher pour leur donner bataille. Ce qui m'y occasionna et induisit davantage, Sire, fut un advis qui me vint de la conclusion de la paix et, attendant icelle, la suspension d'armes laquelle le s. de La Noue me venoit signifier avec l'abbé de S[t]-Mozy, envoyé par Monseigneur de Montpensier pour me faire obéir et cesser l'hostilité jusques au dit édict par lequel la d. ville de Montpellier leur estoit accordée pour seureté. Ce qui me toucha si avant, Sire, que cognoissant l'entière part de mon travail estre advenue et que Vostre Majesté n'avoit de moy le service que je me proposois luy faire, je me délibère de tenter la fortune auparavant l'arrivée du sieur de La Noue et aller trouver les ennemis en le chemin pour leur donner bataille, la victoire de laquelle apportoit leur entière ruine et la totale réduction de cette province, voire des circomvoisines pour estre toutes les forces des ennemis ensemble et les hommes de marque et commandement abordés en ceste occasion de toutes parts : comme le sieur de Thoré, de Chastillon, vicomte de Lavédan, de Paulin, baron de Faugères, d'Yolet, Le Ram, Porquerais, Gremian, Deyme, capitaine Mole et tous autres qui ont autorité ou commandement parmy eux, ce que je fis le dernier jour de septembre, qui estoit un lundy, après les avoir attendu la nuict précédente; m'estant acheminé avec toute la cavalerie et mil arquebuziers au-devant d'eux pour les trouver, comme il advint, les ayant, les coureurs de nostre avant-garde, rencontrés avec leur infanterie qu'ils faisoient marcher par des lieux montueux et quasi inaccessibles, et iceulx chargés furieusement de telle sorte que ils prirent la fuite et se retirèrent en un lieu caverneux environné de montagnes sans vouloir, quelque présentation que je leur fisse à la plaine, descendre ny avancer un seul pas; de

manière que, voyant ne les pouvoir forcer en lieu où il estoit impossible de pouvoir faire marcher la cavalerie, nostre infanterie s'approcha d'eux, et, sans considérer ny leur avantage ny leur plus grand nombre, l'escarmouche s'y attaqua si aspre que la nuict seule fit la séparation du combat duquel les dits ennemis se retirèrent les premiers ayant eu perte d'un très-grand nombre des leurs tant morts que blessés sans qu'il y en eust eu que bien peu des nostres. Et au partir de là, l'armée, Sire, laquelle avoit esté fatiguée et travaillée nuict et jour, se retira en ses logis, d'où ne pouvant, comme il se voit es plus grands siéges, tenir tous les passages et chemins, quand bien j'eusse eu douze mil hommes, l'ennemy la mesme nuict mit quelque peu de vivre dedans et y entra, après grande résistance, par un lieu où la cavalerie ne pouvoit servir; non que pour celà, Sire, je diminuasse rien de ma première espérance, d'autant que ce qu'ils y apportèrent avec eux n'estoit bastant pour les nourrir un jour, mais un vrai moyen de leur faire achever ce peu qu'en pouvoit estre dedans la dite ville; m'estant, Sire, tout à l'heure résolu, puisque je ne les avois su avoir en y allant, de les prendre à la sortie où je me prépare de les combattre, et, pour ce faire, retire toute l'infanterie avec moy au milieu de mon camp et faict brusler les logis pour plus courageusement les mener, pour les attraper et contraindre de combattre. Mais, Sire, j'en fus retenu par l'arrivée tant du dit s. de La Noue que du dit abbé de Sainct-Mozy, envoyé par Monsgr. de Montpensier, qui vinrent sur ses entrefaictes le lendemain de ce qui est cy-devant discouru, lesquels, tant par leurs protestations, remonstrances, lettres que sommations, me contraignirent de demeurer, et, pour ne vouloir contrevenir à ce qu'ils me firent voir estre de la volonté de Vostre Majesté par le pouvoir donné à Mgr. de Montpensier, à mon grand regret, Sire, il fallut donner fin à mon entreprise et recevoir la dite suspension d'armes comme elle avoit esté faicte en toutes les armées de Guyenne, à Tholose mesme, après que les ennemis l'eurent acceptée, publiée et exécutée les premiers par le deslogement de leurs troupes, ce que toutefois je n'ay voulu faire des miennes que j'ay mises es environs du dit Montpellier pour attendre la publication de l'édict et le vouloir de Vostre Majesté, les tenant toujours en non moindre extrémité que auparavant, et n'en feray rien retirer que par vostre commandement, Sire, et après le payement que l'armée espère recevoir, n'ayant. depuis six mois qu'elle est en campagne,

vu un seul liart; ains continuellement paty et enduré, de telle sorte que c'est quasi merveille de l'avoir tenue si longtemps en pied, ainsy que j'ay tousjours remonstré à Vostre Majesté, à laquelle je diray, s'il luy plaist, que je porte un extrême regret de voir que quand elle estoit preste à cueillir les fruits des maux, travaux et peines que nous avons tant et si longtemps soufferts pour son service, il faut que les dits ennemis demeurent maistres d'une ville qui indubitablement se rendoit la corde au col pour ne pouvoir davantage supporter l'extrême nécessité qui y estoit. Et s'il eust pleu à Vostre Majesté me tant honorer, dès lors que on commença le traicté de la pacification, de me mander qu'elle se pourroit se laisser condescendre à accorder la dite ville pour seureté, j'eusse, Sire, après infinies raisons mises devant les yeux de Vostre Majesté pour m'essayer de l'en destourner, changé de dessein et employé ce peu d'hommes en autres exploits dont il eust réussy quelque advantage. Mais la cognoissance que j'avois de l'importance de ceste seule place, plus que tout le reste, m'y faisoit opiniastrer. Et supplie très-humblement Vostre Majesté croire qu'elle a esté en ce siége fidèlement servie, de sorte qu'il n'en pouvoit advenir que heureuse fin n'eust été l'accord qui leur a esté faict d'icelle, auquel voulant obéir comme vostre humble sujet et serviteur qui ne vise qu'à la volonté de Vostre Majesté, feray ce qui luy plaira me commander, sans pour cela laisser se faire représenter à Vostre Majesté par homme exprès l'incommodité que ceste place apporte à toute la province et pour combien de justes et fréquentes raisons ils se doivent déporter d'icelle, afin que sur cela Vostre Majesté y fasse jugement pour y pourvoir.

Ce qu'attendant, je demeureray avec ceste armée attentif à recevoir l'édict de pacification et la volonté de Vostre Majesté pour l'ensuivre comme celuy qui a un seul but devant les yeux et qui rend compte particulier à Vostre Majesté, par la présente, de ce qui est advenu comme un vrai fidèle et très-humble sujet et serviteur doibt faire quand vit en l'assurance de sa fidélité sous le seul bien des bonnes grâces de Vostre Majesté.

Sire, je supplieray le Créateur vous donner en parfaicte santé et heureuse sécurité très-longue vie.

Du camp, près Montpellier, le 3me jour d'octobre 1577.

(Minute originale; Bibl. de Toulouse; Msc. C, 93.)

LETTRE DE BOUFFARD-LAGRANGE.

Au Roy de Navarre.

[1579].

Sire,

Estant venu dimanche en ceste ville pour faire la cène, une lettre, qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire touchant le chasteau de Puéchassault, m'a esté rendue, et, tost après, m'en a esté monstrée une autre par les consuls, de mesme subject; ensemble une que la reine mère leur en mandoit par lesquelles appert assez que le propriétaire les a obtenues par surprise, faisant entendre qu'il auroit esté pris depuis la conclusion de la conférence de Nérac et publication d'icelle, combien qu'il soit notoire que ce fut le huitiesme de janvier et par conséquent compris ez articles de la conférence. Au moyen de quoy je supplie très-humblement Vostre Majesté qui a toujours esté le support et protection de ceux qui se sont employés pour le service de Dieu, ne souffrir que pour mettre choses en avant desquelles le contraire est aisé à prouver, les ennemis de nostre religion ayent aucun advantage sur moy qui n'espargneroit jamais ma vie à l'exécution du moindre des commandemens dont il plaira à Vostre Majesté m'honorer, priant Dieu,

Sire, qu'il conserve et accroisse Vostre Majesté en tout heur et prospérité.

Vostre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

BOUFFARD.

(Minute originale; sans date. Arch. de M. le comte de Bouffard.)

MÉMOIRE DU FAICT DE PUÉCHASSAULT, ADRESSÉ AU ROY DE NAVARRE.

[1579].

Que la prinse de Puéchassault n'a esté exécutée après la Conférence, ains le huitiesme de janvier, ainsi qu'il est notoire et se prouvera tous jours;

Que, peu de jours au paravant, le bastard de Puéchassault non-seulement s'estoit trouvé aux entreprises dressées contre ceste ville,

mais aussy se ventoit de me tuer, alloit et venoit journellement, avec certains autres de mesme intention, en mes métairies pour trouver commodité de l'effectuer, ainsy que le sieur du Jay, secrétaire du Roy de Navarre, estant en ville, m'en ouit plaindre aux consuls d'icelle lequel je priay en outre remonstrer à Sa Majesté ne trouver mauvois qu'essayasse d'avoir la revanche de ceux qui journellement et particulièrement nous faisoit la guerre;

Que le bastard de Puéchassault estoit tous jours de ceste partie, lequel son père tenoit exprès auprès de soy avec gens de mesme sorte pour tels et pires actes, jusques à luy avoir autrefois faict daguer en sa présence, en temps de pacification, deux hommes de la Religion à qui il avoit donné sa foy et promise assurance;

Que, au moyen de sa maison, non-seulement il avoit ruiné et faict mourir la plus part des habitans de Brousse, ses voisins, de la Religion, mais aussy rendu très-dangereux à touts autres ce passage là qui est le plus commode pour aller à Montauban;

Que non-seulement sa malice contre la Religion s'exécutoit sur les hommes qui en faisoient profession, mais qu'il ne faisoit difficulté de la tesmoigner en toutes autres sortes, jusques à nommer ses chiens, dont il faisoit monstre, l'un *Ministre* (que j'ay encore entre mains) et l'autre *Diacre;*

Que, quant à son bestail de labourage ni autre, ne luy auroit rien pris; ains, vers la my-février, douze ou quinze jours après que son bastard eut fait prendre le mien (bétail), il a commencé de faire retirer le sien; qui me fut signe assez certain du peu d'intention qu'il avoit de rendre le mien.

— (On lit au revers :) Le Roy ayant esté informé ne me parla plus de ceste restitution; mais, quelques temps après, sur celle qu'il demanda à la reine de luy faire de Saverdun, mal prins sur luy, il me fallut, à sa prière, rendre Puéchassault, en compensation, à son maistre. Depuis, la paix ayant esté faicte, par la cabale de mes ennemis, ingrats concitoyens, les sieurs de Puéchassault et de l'Espinasse s'unirent pour me persécuter, le premier sur ceste prise et l'autre sur le bruslement de la Borio-Naüto par un de mes sergents étant gouverneur de Burlats, dont je fus deschargé comme action militaire par la chambre de Castres (1).

(Brouillon de la main de La Grange; Arch. de M. le comte de Bouffard.)

(1) Le procès intenté par Gaspard de Capriol, sgr. de Puéchassault, contre La Grange durait encore en 1596 (Arch. de la H.-Garonne; fonds du Parlemant de Toulouse).

REMONTRANCES DU PARLEMENT DE TOULOUSE AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAMBRE MI-PARTIE AVEC LES RÉPONSES DE LA REINE.

[27 mai 1579].

A la Royne, mère du Roy.

Madame,

La dite dame royne leur sait très bon gré de l'affection qu'ils monstrent, par ce moyen, voir au service du roy son fils, auquel elle n'oublicra de le tesmoigner

Vos très-humbles et très-obéissans, les présidens et conseillers de la cour de parlement de Tholose qu'il vous a pleu nommer à la dernière conférence tenue à Sainct-Michel-de-laine pour rendre la justice aux subjects du Roy en la chambre par Sa Majesté establie en Languedoc et ville de Lisle d'Albigeoys, Vous remonstrent très-humblement que, ayant receu les lettres patentes du Roy suivant vos intention et commandement, ils ont présenté icelles en la d. cour pour estre congédiées et sont prest d'obéir à Vostre Majesté.

La dite dame royne escript aux trésoriers généraulx et recepveur général de Tholose ne faillir de fournir les d. 500 escus desquels le d. sieur président de Sainct-Jehan sera ordonnaté.

Remonstrent aussi qu'il auroit pleu au Roy ordonner la somme de cinq cents escus pour meubler le lieu où la justice doibt estre rendue et à ces fins envoye la rescription de son trésorier de l'espargne au recepveur général de la recepte de Tholose pour icelle fournir par les ordonnances de Monsieur Baillet, leur commis, pour présider en la d. chambre. A présent le d. receveur différe d'exécuter le d. commandant, puisque le d. sieur Baillet a esté congédié il demande qu'il plaise à Vostre Majesté ordonner que la despense d'icelle somme soit faicte par ordonnance de Mr de St-Jehan, conseiller du Roy et président en la d. cour, comme commis par Sa Majesté pour présider à la d. chambre et accusant les provisions nécessaires.

Icelle dame royne a ordonné 4 mil livres, dont a été envoyé l'ordonnance par le sieur Danerame (ou mieux Dambaume) adressante aux s. d. trésoriers généraulx et receveur général lesquels il fault, suivant icelle, solliciter d'y satisfaire.

Et que en la d. ville de Lisle n'a maison qui soit commode pour y dresser le concistoire de l'audience sans y faire de grandes réparations, que pour ce il faut construire des prisons pour la garde des crimineux, attendu qu'il n'y en a point en la d. ville, sera le bon plaisir de Vostre Majesté ordonner aucune somme telle qu'il vous plaira pour subvenir aux frais sur la d. recepte générale, Mander au receveur général d'icelle fournir sans aucun délay par les ordonnances du d. s. président.

Il a esté advisé que en attendant que le différent de Sommartre

Pour exécuter le mandement de justice et faire rendre l'obéissance au Roy, Madame, il convient que, en la d. ville il y ait cer-

tains officiers avec main forte comme il est observé en toutes villes ou il y a parlement ou chambre. A ceste cause, Madame, vous plaira commander au sénéchal de Tholose, dans la sénéchausé duquel est la d. ville, de créer un lieutenant lay avec famille suffisante aux d. fins, et pour soldoyer et païer, ordonner telle somme des deniers sur la d. recepte que Vostre Majesté advisera.

et de Pezou soit vuide par le roy où l'affaire a esté renvoyée, que trois des lieutenans de la prévosté de Languedoc exerceroient la charge et auroient par tierce portion les archiers de lad. prévosté, Ayant, la royne, destiné et ordonné l'un d'iceulx avec les d. archiers pour résider au d. lieu de Lisle en Albigeoys.

La d. ville de Lisle est notoirement ruynée à cause des troubles, et par ce, les d. présidens et conseillers ne peuvent s'y loger sans entrer en grands frais ou les autres incommodités et dangers qu'il leur conviendra souffrir et les pertes sur leurs bien qu'ils ont souffertes et n'ont receu aucuns gaiges pour ung an; Vous plaira, Madame, ordonner qu'ils seront païés d'iceulx et néantmoins que ceux continuant le service en la d. chambre de Languedoc au d. lieu seront païés pour l'advenir des gaiges ordinaires en vertu des deventures que la cour a acoustumé faire dépescher au greffiers d'icelle comme s'ils estoient actuellement présens en la d. cour, sans leur estre, les d. gaiges ordinaires, rien retranché, au moyen des pensions (?) que Vostre Majesté a voulu leur estre accordées par le pays, et a rendre la justice à toute intégrité, moyennant la grâce de Dieu et pour le service de Vos Majestés, ils s'emploieront de tout leur pouvoir.

Le roy et la royne sa mère entendent, comme il est bien raisonnable, qu'ils soient païés de leurs gaiges, non seulement de ce qui leur est deu, mais aussi que leurs d. paiemens soient continuez tout ainsi comme ils seroient au d. parlement et qu'ils soient pour cela paiez de l'estat (des deniers?) qu'il leur est accordé suivant l'estat qu'en a faict Sa Majesté.

Et de tant qu'il est certain qu'ils ne peuvent faire le remuement de leur mesnaige sans grands frais, sera le bon plaisir de Vostre Majesté leur ordonner telle somme que Vostre Majesté jugera pouvoir suffire pour faire leur nouveau mesnage et les oster des pertes sur la d. recepte générale de Tholose, Ensemble le paiement de ce qu'il leur reste de leurs d. gaiges.

La royne a ordonné 200 escus au d. s. président de Sainct-Jehan et aux d. cinq conseillers catholiques du d. parlement de Bourdeaulx qui vont au d. lieu de Lisle en Albigeoys à chascun cent escus dont l'ordonnance leur est.............. ... pour estre pris des deniers de la recepte générale.

Par le cinquiesme article de la conférence tenue à Nérac est dict que les expéditions de chancelleries de la chambre se feront en présence de deux conseillers d'icelle dont l'un sera de la religion prétendue refformée en l'absence des Maistres des requestes de l'hostel, sera vostre bon plaisir, Madame, ordonner que les sceaulx seront mis en ung coffre, la garde duquel appartiendra au plus ancien des d. conseillers, et qu'il n'y seront faictes deux clefs, Dont le conseiller catholique tiendra l'une et l'autre celui de la Religion, pour oster tout soupson et différent qui en pourroit soudre.

Le roy, en faveur de l'instance que luy a faicte le roy de Navarre, a accordé au conseiller Vignolles l'office de garde des sceaulx; mais il n'en aura que le nom et les gaiges, et veult, et entend, Sa Majesté, comme la royne luy a dict icy, que le sceau demeure en ung coffre qui fermera à deux diverses clefs dont le plus ancien conseiller catholique gardera l'une, et l'autre le d. Vignolles, lequel sera tenu aller en la maison du d. conseiller catholique quand il faudra sceller.

Faict à La Verrune le 27me may 1579.

CATHERINE.
PINART.

(Original; Bibl. de Toulouse, Msc. C, 10.)

ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DU VICOMTE DE TURENNE.

[2 février 1580].

L'an mil cinq cent quatre vingts et le mardy second jour de février, en la ville de Castres, assemblés en conseil dans la maison consulaire, honorables personnes : sire Charles Bouffard; Antoine Casercy; François Dupin et Jean Garrigues, consuls de la dit ville de Castres avec leur conseil appelé à la manière accoustumée, heur de midy.

A esté remonstré par le d. de Bouffard, premier consul, que, suivant la délibération du conseil général de la dit ville tenu le dimanche dernier jour du mois passé, tant les dicts consuls assistés de maistre Raymond de Villaret, docteur ez droicts, syndic de la dit ville que de plusieurs autres des conseillers et habitans principaulx de la dit ville, se seroient ce jourd'huy matin présentez par devant mon seigneur le viscomte de Thurène estant en ceste ville de l'autorité du seigneur roy de Navarre lesquels, au nom de toute la dicte ville, ont supplié très-humblement sa grandeur leur vouloir faire entendre la cause et fondement pourquoy le conseil requis de luy en ceste ville doibt estre estably, dressé et composé, tant de la noblesse qu'aultre, des églises et diocèses de ce païs et de la présente ville, Afin qu'après ils puissent assembler leur conseil et leur faire entendre les occasions pour délibérer sur la nomination ou élection des personnaiges despputez par la dict ville pour estre et assister au dit conseil au profit et utilité dicelle.

Sur quoy le dit sieur viscomte leur auroyt fait entendre que les établissemens du dict conseil n'est aultre que pour le bien, profit, sollaigement et conservation des églises réformées de ce païs soubs l'autorité du roy de Navarre, afin que les édicts de pacifications soient gardés et entretenus suyvant la volonté du roy, et pour empêcher plusieurs mal affectionnés au bien et repos public de la paix et des dicts églises de n'entreprendre aucungs actes de murtres, volleries, surprinses, ny aultres attemptats d'hostilité préjudiciables et contravenans aux dict édicts. Et a ces fins auroit-il requis les dicts sieurs consuls de nommer et députer deux personnaiges pour assister au dit conseil au nom de la dicte ville et donner avec les autres depputez leurs advis sur les occurances qui se présenteront

pour les délibérations qui y seront faictes estre mises à effect, selon et suivant le commung consentement de toutes les dictes églises, soübs les commandemens du roy de Navarre; a quoy tous les habitans doibvent obéyr et prester main forte et toute faveur si besoing est sans entreprendre de faire aucune courses ny aultrement rien attempter sans l'expres commandement du dict sieur roy de Navarre et par commung consentement (comme dict est) des dictes églises sur peine de vie. Et pour plus grande assurance et approuvation de ce toute promesse d'obéyssance et serment de fidélité en doibt estre faicte, comme ont faict ces jours passés les églises réformées du vallon de Mazamet et aultres de ce païs, déclairant que l'establissement du dict conseil sera faictes sans gaiges ny sallaires, Et par lequel n'entend en rien préjudicier ny diminuer de l'autorité et commandement des dicts sieurs consuls, leur conseil et habitans de la dicte ville en ce que appartient à leur charge, ny derroger à leurs libertés et priviliéges; ains au contraire pour iceulx estre gardés et entretenus.

Ce qu'estant rapporté au présent conseil et ayant faict courir les voix pour l'establissement du dict conseil aux fins sus dict que pour autoriser, confirmer et approuver la nomination par les dict sieur consuls faicte au dict sieur viscomte de sire Antoine Thomas et Dominique de Bouffard, bourgeois, habitans de la présente ville pour assister et avoir voix au dict conseil comme avoyt esté proposé au sus dict conseil général, que aussi pour estre par le présent conseil faicte la dict promesse requise et presté le dict serment.

Sur quoy, par la plus grande voix et opinion l'establissement du dict conseil a esté trouvé bon, et à ces fins les dicts de Thomas et de Bouffard, cy devant nommés et depputés ont esté approuvés et esleus pour y assister et y avoir voix avec l'assistance de deux des dicts sieurs consuls, pour le soulaigement, profict et utilité de la dicte ville. Le tout sans entendre qu'il soit en rien derrogé ny préjudiciés à l'autorité des sieurs consuls et leur conseil et sans rien altérer des priviléges des habitans de la dicte ville; ains seulement pour servir d'advis au dict conseil aux affaires occurrantes qui se présenteront concernant les moyens du repos, soulaigement et conservation des dictes églises et paix contre les voleurs, mal affectionnés et contravenans au bien de la paix. Pour asseurance et fermeté de quoy le présent conseil respectivement a promis et juré, de main levée à Dieu, au nom et université de la dicte ville de Castres

d'obéyr, entendre, prester main forte et toute faveur, si besoing est, à ce que par le dict sieur viscomte, suyvant la détermination du dict conseil aura esté, pour le bien des dictes églises, conclud et délibéré soubs le bon plaisir du dict sieur roy de Navarre et commung consentement des dicts églises réformées, sans qu'il soyt permis ny loisible à aucung, en particulier ny en général, prendre les armes, rien faire, entreprendre ny attenter aucungs actes hostilles sans le commung consentement des dicte églises et exprès commandement du dict roy de Navarre, pour l'observation des dicts édicts du roy nostre souverain seigneur et punition des contravenans à iceulx;

En foy et tesmoing de quoy les dictes sieurs consuls et leur dict conseil se sont soubs signés.

Bouffard, consul.
Casercy, consul.
Dupin, consul.
Garrigues, consul.

(Original; Arch. de l'hôtel de ville de Castres.)

LETTRE DE BOUFFARD-LAGRANGE.

A Monsieur le comte de Montgoumery.

[Briatexte, 6 oct. 1585].

Monsieur, Sachant le désir que vous avez que les lettres qu'escriviez à mons. de Boissezon luy fussent rendues et voyant la rivière hors de gay, j'ai tant faict chercher quelque nacelle pour passer le porteur que j'y voulois envoyer, en l'absence de cavaillers, que j'en trouvai hier et fis partir un messager que j'ay chargé d'aller jusques à Montauban, s'il ne trouvait plus près le dict sieur de Boissezon, pour duquel savoir nouvelles je l'adressay à mons. de Chantdieu s'il falloit qu'il passast outre Salvagnac.

Au reste, mons. d'Ambres est de retour de Toulouse et de Gascogne d'où il est revenu aussi mal accompagné qu'il y estoit allé, quoiqu'avant son despart il se ventast de me venir assiéger. Il n'a rien obtenu si ce n'est quelque promesse de Rabastens, Lisle et Gaillac de luy prester quelques gens pour m'en prester quelcuns. Mais j'espère qu'il n'aura point autre avantage sur moy que celuy qu'à mon arrivée il print de remparer Bellegarde, qui est un lieu

qui luy appartient, et en cuidoit faire autant à Sainct-Gauzens; mais estant adverty, et comme il y avoit envoyé de nuict trente hommes, tant pour voir la commodité qui y pouvoit estre, à cause qu'il avoit esté cy avant ruiné, que pour estre sur le chemin qu'il nous falloit tenir pour aller contre Bellegarde, je le ferai davantage démenteler de peur d'avoir un si mauvais voisin contre notre muraille d'où le dict lieu n'est distant de demy arquebuzade. Il vouloit faire de mesme à un temple un petit peu plus esloigné, nommé Sainct-Anatoly, où desja les sentinelles estoient prestes à dresser. Ce qu'ayant trouvé, ceux que j'y avois envoyé le recognoistre le bruslèrent.

Depuis il n'a faict autre effort et ne s'est encore présenté; mais quand il le feroit bien, ores que je sois plus fort que maintenant, je penseray ce que j'auray à faire selon les occurrances, estimant beaucoup plus seur de le combattre à ma commodité qu'à la sienne.

On m'a dit qu'il se vente de brusler mes métairies, ce que je n'estime pas qu'il ose entreprendre, d'autant que j'aurois trop de moyens de m'en revancher sur les siennes, outre quelque mouline qu'il ne sauroit garder. Au reste, monsieur, il m'est advenu, ce dont je me doutois, que, pour le regard des divisions du dioceze, mons. de Tanus m'escrivoit surseoir des contributions que cette garnison a sur l'Albigeois ainsy que, s'il vous plaist, pourrez voir par sa lettre que je mande à mons. de La Garrigue, mon frère. Mais j'espère que le commandement que vous aurez sur tout le hault Languedoc mettra fin à ces divisions; et en attendant je luy feray tenir une lettre que monseigneur le duc de Montmorency m'a donnée à ces fins, et adviseray de ne prendre la possession, Vous priant accommoder sur le diocéze de Castres ce lieu d'autant plus de contributions que ses ennemys sont accreus au moyen de mons. d'Ambres, et me continuer touts jours au rang de vostre plus humble et affectionné serviteur ainsi que me trouverez en tout qu'il vous plaira me commander : Priant Dieu,

Monsieur, vous donner, en toute prospérité et santé, longue vie.

Votre très-humble et affectionné serviteur,

BOUFFARD.

De Brieteste, ce 6 octobre 1585.

(Original; Arch. de M. le comte de Bouffard.)

LE COMTE DE MONGOUMERY.

A Monsieur le juge de Castres.

[Nages, 23 février 1586].

Monsieur le juge,

Je croy que Dieu nous a à tous osté le jugement, et notamment à ceux à qui j'avois baillé la commission des vivres, lesquels ont esté si maladvisés que de me laisser venir sans un seul morceau de pain, de sorte que je seray constrainct, si vous et moy n'y remèdions, de quitter ce siège, comme j'ai faict celuy de Beaumont, faute de vivres. C'est pourquoi, sur tous les plaisirs que vous me voulez faire, je vous prie, monsieur le juge, m'envoyer, dès la poincte du jour, tout le pain qu'il vous sera possible trouver, et m'envoyer aussy encore vingt paires bœufs pour oster mon canon d'icy, sur mesme prière. Ce que m'assurant vous ferez pour l'amour de moy.

Je vous diray ces nouvelles, en passant, comme ceux de Languedoc ont amassé leurs forces jusques à huict cents hommes.

Je vous prie continuer en cela à me faire les bons offices que vous m'avez faict en pareille chose.

Dieu vous doine bonne nuict.

Votre bien bon amy,

J. D. MONGOUMERY.

De Nages, ce XXIIIe février 1586.

(Lettre originale; Arch. de la famille de Lacger.)

CONSPIRATION EN FAVEUR DU CAPITAINE BACOU.

[Mars 1586].

L'an mil cinq cent quatre vingt six et le second jour du mois de mars dans la ville de Castelneau les Brassac et temple de l'église réformée de la dite ville au diocèse et comté de Castres, regnant très-chrestien prince Henry par la grâce de Dieu Roy de France et de Pologne par devant moy, notaire royal soubsigné, avant midy et présent les tesmoings bas écrits, constitué en personne Mtre Vincent Bonafous, lieutenant de Mess. le sénéchal et juge des villes et comté de Castres au siége du dit Castelneau, lequel dressant son propos à

Jean Fargues, Blaise Royère marchands, Antoine Galibern et Antoine Célariès, consuls modernes du dit Castelneau, les auroit sommés et requis vouloir satisfaire au contenu de la lettre à eulx envoyée par Monsieur le comte de Mongomery, gouverneur pour le Roy soubs l'autorité de monseigneur le duc de Montmorency, au diocèse du dit Castres, la dite lettre estans y attachée et bas insérée en teneur :

— Consuls de Castelneau, j'ay entendu le peu de debvoir que vous faites à la garde et conservation du dit lieu, et craignant qu'à vostre défault et nonchalance n'en advienne quelque désordre et inconvénient, j'ay commandé au lieutenant du dict lieu d'y prendre garde soigneusement, tant de jour que de nuict pour, avec vous, constraindre les habitans et du consulat, d'y faire, par rang et tour, leur debvoir; auquel j'ay ordonné estre baillé la moitié des clefs de vostre porte afin que toutes choses y soient faites par une bonne correspondance et intelligence soubs nostre autorité et commandement, ne permettant l'entrée a aucungs suspects ou soubsonnés de la conspiration de feu Bacon, ains les saisir et les nous envoyer avec bonne et seure garde.

Faict à Ferrières le premier jour de mars 1586.

Vostre bon amy,

J. DE MONGOMERY.

Par Monseigneur

Du MACHET.

Protestant contre eulx en cas de contravention de la rebellion contre mon dit Sgr. le comte, perte de la dite ville de Castelnau et des habitans d'icelle au cas aulcun inconvenient et surprinse y deviendroit et de tout ce qu'il pouvoit et debvoit et luy estoit permis de droit protester, me requérant à moy notaire comme personne publique, de sa réquisition et protestation luy en retenir et expédier acte pour luy servir lieu au temps ou besoing sera; lesquels susdits consuls auroient requis copie de la dite lettre pour aprés faire leur response; laquelle, suivant leur réquisition, leur auroit esté baillée.

Faict ce dessus en présence de M[tre] Jean Barthe, ministre de la parole de Dieu en l'église du dit Castelneau; Bernard Rigaud, régent des escoles; Bernard Puech, Estienne Bonafous, marchands;

Jean Cahusac et Jean Albert, du dit Castelneau, et moy Bertrand de Lamotte, notaire royal de la dite ville, soubsigné en foy de ce dessus.

BONAFOUS, requérant.

DE LAMOTTE, notaire.

Et le mesme jour, après midy, le dit Royère, l'un des dits consuls auroit remis leur dite respponse par escript, d'eulx signée en teneur :

Les consuls de Chasteauneuf respondant à la requisition à eulx faite par Monsieur Bonafous, lieutenant du dit Chasteauneuf, pour la conservation tant des habitans de la ville que d'icelle ville, pour fuir aux inconvéniens qui s'en pourroient ensuivre tant de nuit que de jour et à ces fins luy bailler la moitié des clefs de la dite ville, respondent à tout ce dessus que la dite ville est et a esté à l'obéissance du Roy et de ceux que pour luy commandent pour la conservation des esglises, comme à présent soubs l'obéissance de M. le comte de Mongomery, gouverneur du diocèse de Castres, et en fidélité l'ont-ils gardée et gardent pour esviter toute surprinses et conspirations, gardant par ce moyen tout entièrement les clefs de la dite ville sans icelles despartir aulcunement, comme est de toute ancienneté, comme consuls politiques et par conséquent ne sont-ils tenus despartir les dites clefs de la dite ville du dit Chasteauneuf ny prendre compagnons à ces fins pour ce faire, promettent icelle garder comme par cy devant, et, au surplus, offrent les dits sieurs consuls que on baille par nomination les soubsonnés adhérans à feu Bacon, offrant faire leur debvoir en tant qu'ils pourront; et nous sommes soubsignés. J. Fargues, consul; B. Royère, consul; J. Maffre, conseiller; A. Gaston, conseiller.

Laquelle response, à la réquisition du dit Royère, ay sus inséré en présence de Bernard Calvet et André Gaston du dit Castelneau; et moi de Lamotte, notaire, soubsigné en foy de ce dessus.

DE LAMOTTE, notaire.

(Minute originale; Étude de Mtre Froumen, not. à Vabre.)

LE DUC DE MONTMORENCY A BOUFFARD-LAGRANGE.

[Aramon, 19 mars 1586].

Monsieur de La Grange, J'ai receu vostre lettre et esté infiniment marry d'entendre vostre indisposition, mais bien aise de l'es-

pérance que vous me donnez d'estre bientost remy et gary de vos blessures. Je vous renvoie vos requestes appoinctées et ne puis comprendre l'intention pour laquelle M. le comte de Montgomery a donné le commandement de Briatexte au capp^e La Maison-Neufve que je veuls croire estre tant seulement en attendant que vous fussiez en estat pour pouvoir continuer vostre charge. Toutefois, je luy en essaye ung mot, et seray bien aise d'entendre souvent de vos nouvelles et de celles du sieur de La Garrigue, vostre frère; Vous priant tous deux faire estat assuré de ma bonne volonté et croire qu'il ne se présentera jamais occasion de vous en produire les effects que je ne m'y employe avec toute l'affection que vous pouvez désirer et vous promettre. De d'Aramon, ce 19me mars 1586.

Vostre meilleur et plus affectionné amy,

MONTMORENCY.

(Original; Arch. de Bouffard.)

[Pézénas, 15 juin 1586].

A Monsieur de La Grange, gouverneur de Briatexte.

Monsieur de La Grange, J'ay esté bien aise d'entendre de vos nouvelles et de celles des ennemis par les lettres présentes que m'avez envoyé. Je désire que vous repreniez le commandement de Briatexte et que vous vous y en alliez pour conserver la place et pourvoir à toute chose qui y sont nécessaires, m'ayant, M^r le comte de Montgomery, assuré que son intention n'a jamais esté de vous en déposséder et que qu'il en a faict seulement pour empescher que pendant vostre absence la ville ne fust en hazard, ne s'en pouvant entièrement reposer sur vostre enseigne lequel s'en sortit de son gré pour n'y vouloir demeurer, dit qu'il vous aurait toujours offert de vous y faire recevoir et lorsque vous auriez volonté d'y retourner, dit qu'au demeurant il a recherché vostre amytié et celle du sieur de La Guarrigue, vostre frère, par tout bons offices, quy est tout ce que je vous puis escrire, vous priant tant seulement vous assurer de ma bonne volonté et je supplieray le Créateur vous avoir et conserver, monsieur de La Grange, en sa très-saincte et digne garde.

Vostre affectionné et plus parfaict amy,

MONTMORENCY.

De Pézenas, ce 15mo juin 1586.

(Original; Arch. de Bouffard.)

LETTRE DE DURANTY, PREMIER PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE TOULOUSE.

[6 juin 1588].

Au Roy.

Sire,

Vostre Cour de parlement a escript à Vostre Majesté, comme j'ay faict aussi dès le XXVIIIe du passé, sur les nouvelles que nous receusmes des remuemens advenus à Paris, lesquelz, pour encores, n'ont rien altéré en ceste vostre ville, où toutesfois ne y a défault de personnes qui taschent faire comme au dict Paris et qui se servent de tous ces artifices et faulx bruictz qu'il est possible d'imaginer pour esmouvoir le peuple et, par la force, gaigner ce quilz ne peuvent par menées et persuasions; Dieu, si luy plaist, nous assistera, Vostre dicte court estant bien disposée à maintenir vostre autorité et à faire rendre la fidélité et obéissance qui vous est deue; comme aussi les capitouls sont bien unys et résolus à vostre service. Nous avons à combattre ung nombre de gens prodigues, affammés et autres personnes indigentes qui, soubz ce beau et spécieulx prétexte du zèle de la religion catholique, n'ont autres but que au pillaige des villes. Monsieur le mareschal de Joieuse vous escript de l'estat de celles de Languedoc où Messieurs de Montmorency, de Turenne et Chastillon font pis que jamais, qui nous vient mal à propos. Quant aux autres villes de ce ressort qui ont demeuré soubz vostre obéissance en Rouergue, Quercy et Gascoigne, il n'en y a aucune dont je n'aye response qu'elles sont résolues d'employer leurs vies et mourir pour vostre service. Nous avons advis que Vostre Majesté est très-disposée à accommoder ses affaires, comme tous les gens de bien désirent, prévoyant, ung chacun, que la continuation de cest accident se convertira à la ruyne de la religion catholicque, massacre de vos meilleurs serviteurs et pilliaige des bonnes villes. Et attendant d'estre honoré de vos commandemens, je continueray à prier le Créateur,

Sire,

Pour vostre estat prospérité et santé.

Vostre plus que très-humble et très-obéissant subject et serviteur

DURANTY.

De Tholoze, ce VIe de Juing 1588.

(Original; Bibl. de l'Institut; Col. Godefroy, CCLXI).

LE DUC DE MONTMORENCY

A Monsieur le juge de Castres.

[Pézénas, 4 janvier 1589].

Monsieur le juge,

Vostre fils m'a rendu la lettre que vous m'avez escripte, du XXVI[me] décembre, par lequel vous entendrez plus parfaictement les justes occasions que j'ay pour me plaindre en général du conseil du hault Languedoc despuis le despart de mon nepveu, monsieur de Turenne, faisant beaucoup de choses au préjudice de mon autorité. Sur quoy, j'en ay faict expédier ma seconde ordonnance suivant laquelle je désire aussi que monsieur le comte de Mongomery, que j'ay mandé par delà, soit obéy au faict de la charge et commission que je luy ay baillée pour le hault Languedoc.

Vous pouvez par ceste lettre particulière faire estat de mon amitié, les effects de laquelle je ne vous desniray poinct non plus que j'ay faict par le passé.

Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, monsieur le juge, en sa saincte garde.

Vostre affectionné et meilleur amy,

MONTMORENCY.

De Pézénas ce IIII[e] janvier 1589.

(Original; Arch. de la famille de Lacger.)

LE SECRÉTAIRE D'HENRI IV

A Monsieur de La Garrigue, à Castres.

[Saint-Denis, 25 juillet 1593].

Monsieur, s'en allant ce porteur en vos quartiers, je l'ay bien voulu accompagner de la présente pour vous dire que le roy est allé à la messe ce jourd'huy 25[e] juillet, de sorte que je suys délibéré d'aller passer mon ennuy et fascherie à Sedan avec ma famille, attendant ce qu'il plaira à Dieu nous envoyer d'un tel changement, à la myenne volonté que nous en puissions recevoir autant de bien que j'en crains de mal. Je luy en ay deschargé ce que Dieu m'avoyt mys au cœur pour luy dire, dont il ne m'en a point faict pire chère, et luy ay faict entendre ce qui s'est passé en vos églises touchant ce

meschant garnement de Gaspar Olaxe et de ceux qui le soustenoient; chose que Sa Majesté a trouvé fort estrange, et bien ayse qu'il est privé du ministère et suspendu des sacremens; et si c'eust esté en autre temps, le juge de Castres et le procureur qui le soustenoyent eussent eu ung adjournement personnel au privé conseil. Mais j'espère qu'avec le temps ils seront chastiés selon la pugnition digne de leurs mérites. Ce sont de très-dangereux instrumens et fort pernicieux contre l'église de Dieu, et, au demeurant, très-ignorans en la doctrine et fort cauts et malicieux en chiquaineryes, et à faire des complots. Mais tout leur reviendra en confusion, ruyne et perdition.

Quant au faict de monsieur de La Grange, vostre frère, je trouvay mons. de Suc à Tours et ne ly sceus bailler vostre lettre... (particularités sans intérêt)... Le temps n'est pas propre pour nous faire recevoir beaucoup de faveur en ce temps si contraire. Je ne manqueray pas toutefoys de bonne volonté pour faire au dict sieur de La Grange et à vous tout ce que je pourray. Envoyez-moy seulement les mémoires qu'il faudra de ce qui s'est passé depuis mon partement. Croyez que s'il y a moyen de vous faire quelque chose et d'y trouver remède, je m'y emploieray d'aussy bon cœur que si c'estoit mon faict propre. Je le vous ay promis et le promets encores; et la présente je finiray en saluant mons. de La Grange et vous de mes humbles respects, priant Dieu vous donner, monsieur, saincte, bonne et longue vie.

DU JAY (1).

De Saint-Denys ce XXV[me] juillet 1593.

Monsieur, j'espère estre bien tost de retour de ceste court, Dieu

(1) Du Jay était venu plusieurs fois à Castres comme ambassadeur et secrétaire intime du roi de Navarre;

Entre autre le 20 nov. 1578 :

« ... Le sieur Du Jay, secrétaire du roi de Navarre, envoyé par Sa Majesté aux églises » du pays de Languedoc pour accélérer et faire diligenter les députés à la conférence » est chargé de faire entendre l'intention de la reine mère et du roi de Navarre con- » tenue aux instructions par escript qu'il a exhibées ainsi que trois autres lettres aux » églises de Castres, l'une dudit roi de Navarre, l'autre du vicomte de Turenne et la » troisième du sieur Guitry... — Pour donner lieu au dit sieur Du Jay, secrétaire, de » s'acheminer diligemment vers les églises du bas Languedoc où son voyage l'appelle, » vu la maladie de son cheval, les consuls le feront pourvoir d'un autre cheval et s'en » obligeront au nom de la ville. » (Reg. des délib. des consuls de la ville de Castres.)

aydant, si l'on nous y laisse en paix commodement. Mais je vous escriroy des nouvelles de ce qui se passera.

(Original; Arch. de M. le comte de Bouffard.)

LE PARLEMENT DE TOULOUSE

Au Roy.

[Castel-Sarrasin, 7 mai 1595].

Sire,

J'ay escrit à Vostre Majesté des 14, 18 et 21 du passé comme monsieur de Joyeuse s'estoit rendu maistre de vostre ville de Tholoze en laquelle il avoit establi une petite tyrannie après en avoir chassé la court de parlement. J'envoyay par mesme moyen ung mémoire des propos que m'avoit tenus son député, ensemble les responses que je luy avois faictes. J'y adjoustay (le premier de ce moys) tout ce qui s'estoit passé en conséquence, et ne me reste à ceste heure qu'à vous advertir, Sire, de l'establissement de leur dicte court en ceste ville lequel vous sera représenté par ung petit discours qui va avec la présente, sur lequel je supplie très-humblement Vostre Majesté m'honorer au plus tost de voz commandemens. Il y a vingt et six jours que ceste révolte a esté faicte et néantmoins je ne vois personne du costé de Guyenne ny de Languedoc qui y apporte tant soit peu de remède. J'ay escrit souvent et despèché hommes exprès vers monsieur le mareschal de Matignon et monsieur de Ventadour pour s'approcher des occasions, ce que j'espère qu'ilz feront suivant les responses qu'ilz m'en ont faictes; j'ay pareillement adverti tous les seigneurs et gentilshommes, voz serviteurs, pour se tenir prestz à l'arrivée des dictz sieurs gouverneurs, et tasche, cependant, à contenir les uns et exciter les autres au devoir. Dieu leur donne à tous bien faire et à moy,

Sire, le moyen de tesmoigner par effectz signalés que je suis, après avoir souhaité à Vostre Majesté très-longue, très-heureuse et très-contente vie,

Vostre très-humble, très-obéissant, très-fidelle et très-obligé serviteur et subject,

M. DE VIC.

De vostre ville de Chasteau-Sarrazin, ce VII[e] may 1595.

(Original; Bibl. de l'Institut; Collection Godefroy, CCLXII.)

ATTESTATION DES MAGISTRATS DE CASTRES EN FAVEUR DU DUC DE BOUILLON.

[16 déc. 1602].

Les magistrats et consuls pour le roy en la ville de Castres certiffions et attestons à tous ceulx quy ces présentes verront que le mercredy quatriesme jour du présent mois de décembre messire Henry de La Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne et premier mareschal de France, arriva en ceste ville de Castres, environ les trois heures après midy avec fort petit train et suite de quinze à vingt chevaux tant seulement, sans aucun apparat ny armes que les seules espées; et il nous auroit faict entendre s'estre acheminé en la présente ville pour se justifier en la chambre souveraine de l'édict establie par le roy en icelle pour le ressort du parlement de Tholose, des calompnies et faulces accusations que luy ont esté mises sus, d'estre consent à la conspiration du feu sieur mareschal de Biron. Lequel seigneur de Bouillon, pendant le séjour qu'il aurait faict en la présente ville, s'y serait comporté avec toute modération, sans avoir en rien altéré ny changé l'estat auquel estoit et est à présent la dicte ville, et aussy sans avoir faictes ou faict faire aucunes assemblées politiques, ecclésiastiques, publiques ou particulières, ny aucuns autres actes contraires à la très-humble subjection et obéissance qui est due à Sa Majesté.

De quoy, à la réquisition de mon dict seigneur et pour luy servir par tout où il appartiendra, nous luy avons despeché cest acte, de nous signé et scellé, faict à Castres ce setziesme jour du mois de décembre mil six cent deux.

De Lagger, juge. De Thomas, consul.
A. Defos, consul. Estadieu, consul.
De La Rivoyre, procureur du Roy.

(Minute originale; Arch. de l'hôtel de ville de Castres.)

TABLE ALPHABÉTIQUE

B

C

D

G


Digitized by Google

M

N

O

Q

R

S

T

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

ERRATA

Page 27, note 3, au lieu de : *La Farguette*, lisez : *Les Farguettes*
— 31, note 3, — : *Albeas*, lisez : *Albénas*.
— 45, note 4, — : Sœur de François Ier, lisez : belle-sœur, etc,
— 66, note 1, — : *Allier*, lisez : *Haute-Loire*.
— 76, note 2, — : Artars, lisez : Astars.
— 82, note 3, — : Jean, lisez : Jacques.
— 92, note 1, — : Pandectes, lisez : Pano-déütés.
— 107, note 2, — : Jean, lisez : Antoine,
— 107, note 3, supprimez la dernière ligne et la remplacez par : Belé n'est autre que Jean Belot, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi.
Page 128, note 1, après : Labastide, ajoutez : de Saint-Amans.
— 131, note 1, ajoutez : Il s'appelait Jean Hermet, d'après un compte du temps.
— 170, supprimez la note 3.
— 172, note 1, au lieu de : Bertrand Gautrand, sieur de Birac, lisez : François Gautrand, s. de Lassouts.
Page 211, note 3, au lieu de : Canton, etc., mettez : Hérault.
— 218, ligne 3, au lieu de : Peirelade, mettez : Peyresalbes.
— 223. — 18, — : fils, mettez : frère.
— 266, — 18, — : Favrier (Antoine), lisez : Favier (Léon).
— 280, — 22, — : ne fut pas mortelle, lisez : ne fut pas fort, etc.
— 357, — 9, — : le comte de Montmorency, lisez : Montgommery.
— 369, — 24, — : Vielmur, lisez : Villemur.
— 389, — 26, — : le comte de Montmorency, lisez : Montgommery.
— 464, note 3, — : Pierre Usilis, lisez : Antoine.
— 465, note 1, — : Le sixiesme, lisez : le septiesme.

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

G. FISCHBACHER SUCCESSEUR

33, RUE DE SEINE, 33, A PARIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

ACTON (Lord). *Histoire de la Liberté dans l'antiquité et le christianisme*, trad. par Louis Borguet, avec préface d'Émile de Lavelaye. In-12....... 1 fr. 50

ALBRESPY (André). *Comment les peuples deviennent libres* (Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Angleterre, Etats-Unis, France). 1 vol. in-8.......... 7 fr. 50

BAUM (J. G.) *Les églises réformées de France sous la croix*. — Lettres d'un galérien pour la foi et autres documents relatifs à la persécution (1692-1773). In-8.......................... 1 fr. 50

— *Mémoires de Pierre Carrière dit Cortéis*, pasteur du désert. Histoire des misères d'autrefois (1685-1730). In-8.......................... 1 fr. 50

BONET-MAURY (G.). Gérard de Groote, un précurseur de la Réforme au XIVe siècle, d'après des documents inédits. In-8.......................... 2 fr. 50

BORDIER (Henri). *Peinture de la Saint-Barthélemy*, par un artiste contemporain, comparée avec les documents historiques. In-4, avec 2 lithographies et 2 plans.......................... 5 fr.

BOVET (Félix) *Histoire du Psautier des églises réformées*. 1 vol in-8.......................... 6 fr.

CAMBON DE LAVALETTE. *La Chambre de l'Édit de Languedoc*. 1 vol. in-8.......... 3 fr. 50

COQUEREL fils (Ath.). *Jean Calas et sa famille*. Étude historique d'après les documents originaux, suivie de pièces justificatives et des lettres de la sœur A. J. Fraisse, de la Visitation. 2e édit., refaite sur de nouveaux documents. 1 vol. in-8..... 8 fr.

Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques par A. L. Herminjard. T. I à V. 5 vol. gr. in-8.......................... 50 fr.

CRESPIN (Jehan), *Des cinq Escoliers sortis de Lausanne bruslez à Lyon*. Extrait de l'histoire des Martyrs et réimprimé par J. G. Fick pour M. G. Révilliod. 1 vol. in-4, sur papier de Hollande... 20 fr.

DELABORDE (le comte Jules). *Les Protestants à la Cour de Saint-Germain* lors du colloque de Poissy. In-8.......................... 3 fr.

— *Éléonore de Roye*, princesse de Condé. 1535-1564. 1 vol. in-8.......................... 7 fr. 50

DOUEN (O.). *L'Intolérance de Fénelon*. Études historiques d'après des documents pour la plupart inédits. Nouvelle édition augmentée d'une préface et de plusieurs appendices. 1 vol. in-12.......... 4 fr.

GAULLIEUR (Ernest). *Histoire du collége de Guyenne*, d'après un grand nombre de documents inédits. 1 fort vol. in-8, papier de Hollande.............. 18 fr.

GRÉGOROVIUS (Ferdinand). *Lucrèce Borgia*, d'après les documents originaux et les correspondances contemporaines; traduction de l'allemand sur la 3e édit. corrigée et augmentée, par Paul Regnaud. 2 forts vol. in-8, avec la reproduction *fac-simile* d'une médaille du temps.................. 15 fr.

HAAG (Eug. et Em.). *La France protestante*. — 2e édition entièrement refondue, publiée par M. Henri Bordier. T. I., 1 vol. gr. in-8.............. 12 fr.

JUNDT (Aug.). *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au XVIe siècle*, suivie de pièces inédites concernant les Frères du Libre-Esprit, maître Eckhart, les libertins spirituels, etc. 1 vol. In-8.......................... 7 fr. 50

LAMBERT (Gust.). *Histoire des guerres de religion en Provence* (1530-1598). 2 vol. in-8...... 20 fr.

LAUGEL (Auguste). *Louise de Coligny*. Lettres à H. de la Tour, vicomte de Turenne, publiées d'après les originaux conservés aux Archives nationales. In-8.......................... 3 fr.

LOUTCHITZKI (Jean). *Documents inédits sur l'histoire du Languedoc et de La Rochelle après la Saint-Barthélemy* (1572-1574). Lettres extraites des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. In-8.......................... 2 fr. 50

— *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue*. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50

MICHEL (Adolphe), *Louvois et les Protestants*, ouvrage couronné. 1 vol. in-12.............. 3 fr.

NÈGRE (Léopold), *Vie et ministère de Claude Brousson* (1647-1698), d'après des documents pour la plupart inédits. 1 vol. in-8.............. 3 fr.

PAILLARD (Charles). *Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas* au XVIe siècle. In-8.......................... 2 fr.

— *Histoire des troubles religieux de Valenciennes* (1560-1567). 4 vol. in-8.................. 23 fr.

— *Les grands prêches calvinistes de Valenciennes* (7 juillet. — 18 août 1566). In-8.......... 1 fr. 50

— *Huit mois de la vie d'un peuple*. Les Pays-Bas du 1er janvier au 1er septembre 1566, d'après les mémoires et correspondances du temps. 1 vol. in-8. 3 fr.

— *Le procès de Pierre Brully, successeur de Calvin*, comme ministre de l'Eglise française réformée de Strasbourg. — Poursuites intentées contre ses adhérents à Tournay, Valenciennes, Lille, Douay et Arras, d'après les papiers inédits des Archives du royaume de Belgique. 1 vol, in-8.................. 3 fr.

La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise. Relations des ambassadeurs Giovanni Michiel et Sigismondo Cavalli, traduites et annotées par William Martin. 1 vol. in-12.............. 3 fr.

SAYOUS. *Etudes littéraires sur les écrivains français* de la Réformation. 2e édit. 2 vol. in-12.. 7 fr.

SCHÆFFER (Ad.). *Les Huguenots du XVIe siècle*. 1 vol. in-8.......................... 5 fr.

SCHMIDT (Ch.). *Les Libertins spirituels*. Traités mystiques écrits dans les années 1547 à 1549, publiés d'après le manuscrit original. 1 vol. in-12.. 7 fr. 50

— *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle*. 2 vol. gr. in-8. 25 fr.

SMILES (Samuel). *Les Huguenots*, leurs colonies, leur industrie, leurs églises en Angleterre et en Irlande. Trad. de l'anglais. 1 vol. in-8.............. 6 fr.

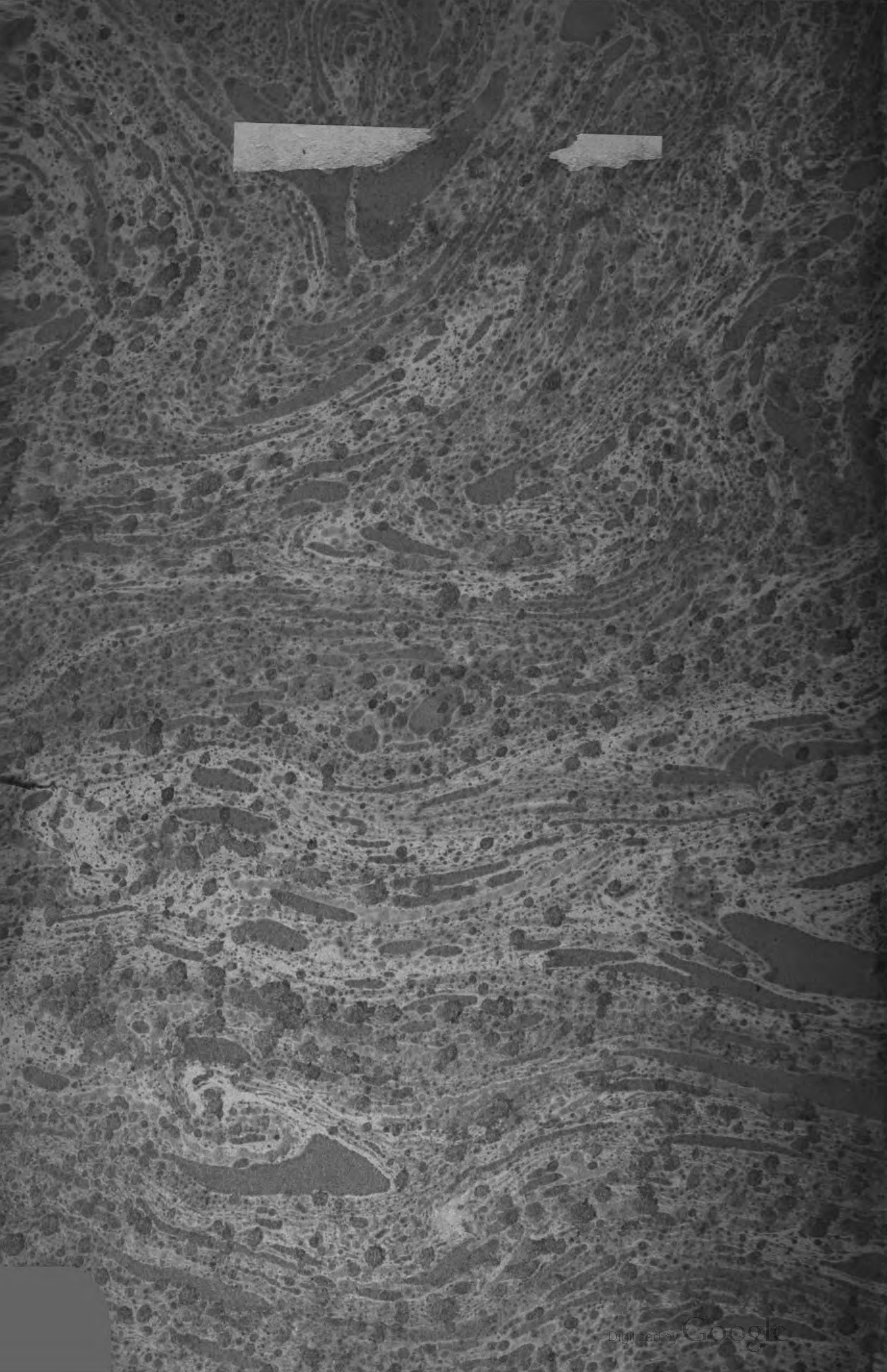
TESSIER (Jules). *L'amiral Coligny*. Etude historique. 1 vol. in-8.......................... 5 fr.

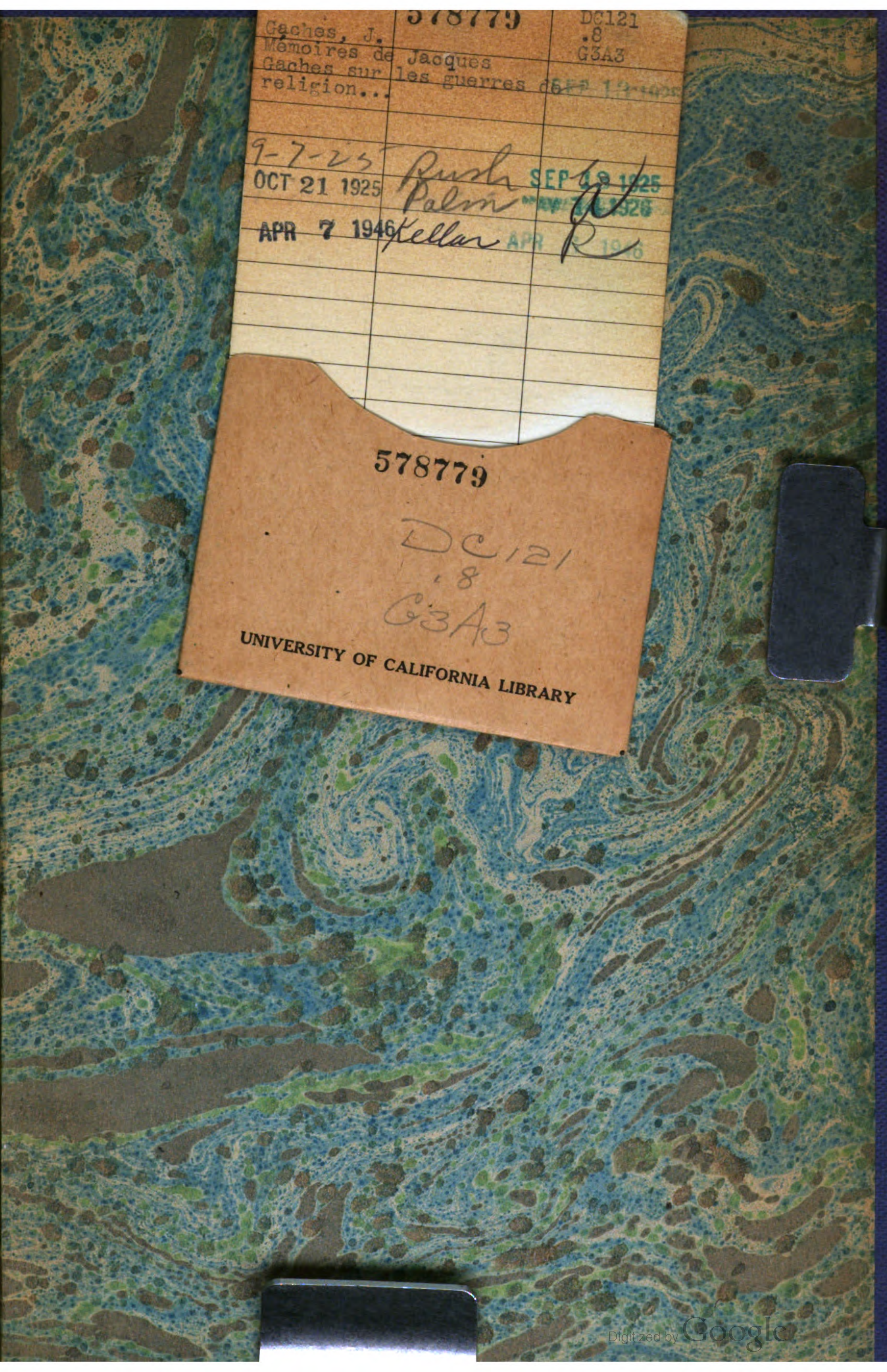
VINET (Alexandre). *Histoire de la prédication parmi les Réformés de France au XVIe siècle*. 1 vol. in-8.......................... 6 fr.

WADDINGTON (F.). *Mémoires inédits et opuscules de Jean Rou*, avocat au parlement de Paris, secrétaire-interprète des Etats-généraux de Hollande depuis l'année 1639 jusqu'à sa mort (1711). 2 vol. in-8.......................... 10 fr.

— (Ch.). *Ramus* (Pierre de la Ramée). Sa vie, ses écrits et ses opinions. 1 vol. in-8.................. 6 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2





578779
Gaches, J.
Mémoires de Jacques
Gaches sur les guerres de
religion...
DC121
.8
G3A3
9-7-25
Rush
SEP 1925
OCT 21 1925
Palm
APR 7 1946
Kellar
APR 1946
578779
DC121
.8
G3A3
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Digitized by Google

